



Investigateur



<36619077430014

L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Imprimerie de BEAU, à Saint-Germain-en-Laye, rue de Paris, 80.

L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

L'INSTITUT HISTORIQUE
A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833
ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME VIII. — III[e] SÉRIE.

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE.

PARIS,
A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,
RUE SAINT-GUILLAUME, 12 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).
1858

L'INVESTIGATEUR.

MÉMOIRES.

CHARLES VII ROI DE FRANCE, ET SES CONSEILLERS.

INTRODUCTION.

Charles VII a été surnommé par ses contemporains eux-mêmes *Charles-le-Bien-Servy* (1). En effet nul prince, peut-être, ne reçut jamais de faveurs plus signalées de la Providence et ne fut plus redevable aux services d'autrui. Fils de roi, il naquit le cinquième (2) parmi ses frères. Il y avait dès lors peu d'apparence que le comte de Ponthieu (tel fut le titre qu'il porta d'abord) dût un jour s'asseoir personnellement sur le trône. Un arrêt, surpris à la défaillante volonté de son père, l'exclut de ce trône et l'en déshérita.

Les conquêtes de Henri V, les revers qui, de 1418 à 1429, accablèrent de plus en plus le parti du *Dauphin*, parurent confirmer cet arrêt par la voix même du destin. Jamais prince ne fut plus dépourvu de spontanéité, d'initiative, et ne sembla plus menacé de succomber. Charles VII, cependant, grâce aux secours dont il fut entouré, conjura toutes ces causes de ruine. La volonté divine ne lui permit pas seulement de résister à ces adversités. Charles restaura sa fortune ; il transmit à ses successeurs une royauté hors de page, une France plus grande et plus puissante qu'aucun roi de sa dynastie ne l'avait antérieurement possédée. Ces secours d'autrui, auxquels Charles VII dut son étonnante fortune, se montrent avec le caractère du merveilleux dans la personne de la Pucelle. Le merveilleux se retrouve encore dans l'ensemble, dans le nombre et dans le concours de ces influences, qui sauvèrent et protégèrent Charles VII, en le *servant*.

J'ai voulu, dans le travail qui va suivre, faire une sorte de dénombrement statistique de ces influences et les réunir en un seul tableau. La difficulté principale était de choisir les éléments de ce tableau, c'est-à-dire les

(1) Mathieu de Coucy; préface. Edition du Panthéon, p. 2.

(2) Charles VI eut d'Isabeau de Bavière douze enfants, six fils et six filles; Charles vint au monde le onzième.

personnages qui devaient y entrer. Elle était encore de limiter leur nombre, de constater leur titre et de distribuer leurs rangs. Je vais dire les principes qui m'ont guidé pour résoudre ces difficultés.

Les actes les plus importants émanés de Charles VII ou de sa chancellerie portent, à la fin, dans la formule qui accompagne leur date, les noms des principaux conseillers par lesquels et en présence de qui ces mêmes actes furent délibérés. Ainsi se trouvent réunis sur les mêmes documents, 1° les noms des personnages qui exercèrent auprès du prince une influence prépondérante, et 2° la date exacte de leur influence ou de leur concours. La nature de ces documents communique aux indications dont il s'agit un degré de précision et d'authenticité qui l'emporte, aux yeux d'une saine critique, sur toute autre source d'information comparable.

C'est là que j'ai puisé les principaux éléments dont je me suis servi.

Les registres du trésor des Chartes marqués ci-après JJ; la série des *Rois de France : K*; les titres originaux et les collections manuscrites de la Bibliothèque impériale; les archives de plusieurs villes et départements et de l'étranger, indépendamment des grands recueils imprimés, m'ont fourni ces matériaux de premier ordre.

Si nous possédions la série complète et quotidiennement suivie des actes émanés du gouvernement de Charles VII, le tableau qui résulterait de ces éléments pourrait ne rien laisser à désirer. Mais il n'en est point ainsi. Ces actes présentent entre eux des lacunes assez considérables. Un grand nombre de ces diplômes ne nous est point parvenu. Je ne saurais enfin me flatter d'avoir épuisé, dans mes recherches, tous ceux qui subsistent dispersés. De 1432 à 1437, notamment, les actes munis de ces indications, que j'ai pu réunir, sont moins abondants que dans les autres périodes. Ils manquent parfois d'une manière presque absolue durant plusieurs mois consécutifs.

J'ai comblé ces lacunes en recourant à d'autres autorités. Tels sont les témoignages des chroniqueurs contemporains; les documents biographiques; les listes d'officiers; témoignages directs et positifs, encore satisfaisants, bien qu'inférieurs, sous ce rapport, aux premiers. A partir de 1438 environ, les actes abondent de plus en plus. Ils offrent des moyens d'information presque *quotidiens*, pour les dernières années.

J'ai cru devoir comprendre dans ce travail, non-seulement le règne de Charles VII, mais la vie de ce prince tout entière. Charles VII, en effet, ne commença pas de gouverner au moment où il monta sur le trône, le 21 octobre 1422. Jean, son frère, quatrième dauphin, mourut au mois

d'avril 1417. Charles, comte de Ponthieu, qui lui succéda, fut dès cet instant, au sein de l'interrègne ou de l'anarchie occasionnés par la démence de Charles VI, le principal personnage de l'État. Quelques documents précieux nous ont permis de découvrir quelles furent les influences qui entourèrent le jeune Charles dès son entrée dans la vie. Ces influences accompagnèrent le prince adolescent. Elles entrèrent autour de lui, dans le conseil du dauphin, du régent. Plusieurs subsistèrent en dépit des vicissitudes politiques, jusque dans le conseil du roi. Quelques-uns de ces conseillers enfin, lui survécurent. Tels sont les motifs qui m'ont engagé à prendre pour limites chronologiques de ce tableau les termes extrêmes qu'embrasse l'existence de Charles VII : du 18 février 1403 au 22 juillet 1461.

Une première période s'étend depuis sa naissance jusqu'à son avénement au trône. Les indications qui se rapportent à cette période se succèdent naturellement dans l'ordre chronologique. Elles se présentent telles que nous les fournissent les documents originaux ; c'est-à dire de plus en plus nombreuses ; mais par groupes irréguliers.

Une autre méthode plus uniforme a été employée pour la dernière période, qui comprend le règne proprement dit de Charles VII. J'ai voulu suppléer, autant qu'il m'a semblé possible et raisonnable, à l'*inégalité* des documents ; inégalité que j'ai ci-dessus expliquée. A cet effet, j'ai divisé les années, qui s'étendent de 1422 à 1461, par *trimestres*, le premier comprenant janvier, février et mars ; le deuxième d'avril à juin ; le troisième juillet-septembre ; le quatrième octobre-décembre ; et ainsi de suite jusqu'à la mort du roi. On verra de la sorte les conseillers royaux groupés selon des laps de temps peu considérables, et siégeant, en un certain sens, *par quartiers*. Dans ces groupes, j'ai classé les personnages en suivant *à peu près* l'ordre alphabétique, comme étant le plus propre à permettre au lecteur de les retrouver. Je dis *à peu près :* car il existe une différence très-sensible entre les habitudes de notre langage actuel pour la dénomination des personnes et celles qui étaient usitées au quinzième siècle, spécialement dans les actes royaux. Il résulte de là qu'une concordance rigoureuse entre les deux méthodes, ou en d'autres termes un mode de dénomination commun aux deux époques est très-difficile à rencontrer. J'ai consigné à la suite de chacun de ces groupes, l'indication succincte mais précise des autorités, c'est-à-dire des sources où la mention des personnages a été puisée.

Une liste méthodique des grands officiers de la couronne sous Charles VII m'a semblé se rattacher à ce tableau par un lien nécessaire. J'y ai donc

compris cette liste, à laquelle j'ai toutefois réservé une place distincte. L'admirable recueil que nous devons à l'érudition associée ou accumulée des PP. Anselme et Simplicien et de Du Fourny, l'*histoire généalogique de la maison de France et des grands officiers de la couronne*, m'a fourni les matériaux essentiels de cette liste. En disposant ces matériaux et en les rapprochant pour les besoins de mon sujet, j'ai suivi également le Père Anselme quant à l'ordre dans lequel les grandes charges sont rangées. Je ne me suis pas borné toutefois à de simples extraits, ni à une copie servile. Il m'a été possible, et je me suis fait un devoir ainsi qu'un honneur de corriger et de compléter ce grand ouvrage sur quelques points de détails, assez importants au point de vue analytique où je me suis placé (1).

Enfin un index général et alphabétique, par lequel se termine mon travail, était indispensable pour atteindre le but que je me suis proposé.

Indépendamment de sa nécessité propre, j'ai cherché à utiliser d'une manière plus générale ou plus étendue cet appendice. Parmi les nombreux personnages qui remplissent cette liste, il m'a semblé qu'il était convenable et utile de signaler, d'une façon brève et distincte, ceux qui ont exercé une influence de premier ordre, ou joué un rôle tout à fait notable sur le théâtre de ce règne. Tels sont les *premiers ministres* de chaque période ; les conseillers intimes du roi, les plus considérables ou les plus influents. J'y ai compris aussi tous les grands officiers de la couronne. Les noms appartenant à la catégorie que je viens de définir sont désignés par un astérisque placé devant chacun de ces noms et à la ligne supérieure de l'écriture. Les noms marqués d'un astérisque, placé sur la ligne inférieure, sont ceux des personnages auxquels j'ai consacré une notice biographique dans la *nouvelle biographie générale* de MM. Didot (2).

Les groupes ou périodes *trimestriels*, qui composent le tableau principal, m'ont semblé répondre, *en général*, par ce mode de division, aux nécessités de mon sujet. Il m'a paru toutefois qu'un degré de précision plus rigoureux était nécessaire pour indiquer au moins les termes extrêmes de l'influence exercée par certains conseillers, d'après les témoignages que j'ai mis en œuvre. Afin d'obtenir, autant que je l'ai pu, ce résultat, j'ai joint à chaque article de la table générale une double indication chronologique, en ce qui concerne les conseillers de quelque importance. La première constate le mois et ordinairement le jour, c'est-à-dire la date à

(1) Tels sont, par exemple, les chapitres des connétables, maréchaux, chanceliers et des grands chambellans de France sous Charles VII.

(2) Ce dictionnaire biographique est au t. XXII. Le tome XXIII, contenant le commencement de l'H, est sous presse : (mars 1858).

laquelle se trouve la mention la plus *ancienne* de cette influence. La seconde indication offre, pour la même notion, la date la plus *récente* (1).

Les autorités citées à la suite de chaque *trimestre*, sont en général disposées, dans les originaux, suivant l'ordre chronologique. Ces citations, par conséquent, permettront également au lecteur de vérifier, sans trop de peine ou de recherche, les allégations de mois et de jour, que contient l'index général alphabétique.

Depuis le moment où les yeux de Charles VII s'ouvrirent à la lumière, jusqu'à sa mort, les femmes exercèrent une influence notable sur son caractère et sur sa destinée. On remarquera, parmi les noms qui composent cette liste, ceux de trois femmes.

La première est Jeanne DUMESNIL. Ce fut elle qui reçut le jeune prince à sa naissance ; qui le gouverna pendant la première période de sa vie, jusqu'à l'âge où, selon la coutume, il continua entre les mains des hommes son éducation masculine

La seconde est Yolande d'Aragon, mère de Marie d'Anjou, belle-mère du jeune comte de Penthièvre ; cette princesse, chez qui les dons de l'âme et de l'esprit s'unissaient aux grâces du corps, accueillit le jeune prince au sortir de l'enfance. Elle fut pour lui une autre mère et comme son bon génie. On se rappelle en effet, que Charles grandit entre deux femmes : Yolande d'Aragon et Isabeau de Bavière.

La troisième est Jeanne la Pucelle. Une fois seulement, le 8 juillet 1429, elle fut appelée au conseil ; le roi, entraîné par l'héroïne sur le chemin de Reims, vers la ville du sacre, avait posé le siége devant Troyes. Cette place défendue par les Anglais tardait à se rendre. Les conseillers, dans leur perplexité, ou du moins l'un d'eux, invoqua l'assistance de la Pucelle. Jeanne se rendit au milieu d'eux en présence du roi. Elle rassura les timides, mit un terme à leurs hésitations et décida le roi à maintenir le siége. Deux jours après, elle entrait dans Troyes à la tête des troupes victorieuses, et l'autorité de Charles VII était établie au sein de cette antique capitale de la Champagne. Un tel succès aurait dû engager le prince à se confier plus souvent et avec plus d'abandon, pour la direction de ses affaires, aux avis de la conseillère inspirée.

(1) On pourra, de la sorte, constater la durée de ces influences, *d'après les actes ou témoignages qui nous sont restés*. A cette occasion, je dois placer ici une remarque essentielle. C'est que pour beaucoup de conseillers (secondaires surtout), les indications que j'ai pu réunir n'embrassent pas le cours entier de leurs services ou de leur participation aux conseils du roi. Mais je crois avoir atteint ce résultat pour les personnages les plus considérables.



TABLEAU CHONOLOGIQUE DES PRINCIPAUX CONSEILLERS DE CHARLES VII, ROI DE FRANCE; (NÉ LE 18 FÉVRIER 1403, MORT LE 22 JUILLET 1461.)

Première période. — Depuis sa naissance jusqu'à son avénement au trône, le 21 octobre 1422.

De 1403 à 1415. — « Charles fut nourrit et instruit en sciences et meurs par plusieurs nobles et saiges seigneurs : Hugues de Noyers (1), le seigneur de Beauvau (2), le seigneur de Mailly (3) et damoiselle Jehanne du Mesnil (4); et autres nobles du royaume (5). »

1403 à 1417. — Louis II, duc d'Anjou, roi de Sicile; Yolande d'Aragon, son épouse. — Tous deux exercent sur le prince Charles, dès sa plus tendre enfance, une influence considérable. En décembre 1414, ils font épouser à ce prince, enfant, Marie d'Anjou, leur fille, également enfant. (Charles passe des mains de sa mère (Isabeau de Bavière) dans celles de sa belle-mère. Louis II mourut en avril 1417, au moment où Charles était devenu dauphin. « Pour la mort duquel, » dit Monstrelet (sous cette date), « icelui dauphin fut fort affoibli de conseil et d'aide. » Yolande d'Aragon conserva, jusqu'à sa mort (1442), un grand ascendant sur son beau-fils.

1416 et 1417. — « Messire Jehan Louvet (6), conseiller du roi de Sicile. » (Comptes royaux KK 47 f° 13 et passim). A la mort de Jean, quatrième dauphin (5 avril 1417), Charles lui succède. « Et avoit son chancelier nommé Me Robert le Masson... (7) » (J. des Ursins, dans Godefroy, Charles VI; 1653, p. 335.) « ... Alors gouvernoient le roi et le Daulphin

(1) Hugues de Noyers, ou Noë, chevalier, fut premier écuyer du corps du comte de Ponthieu. Il mourut membre du grand conseil après 1447.

(2) Pierre I, de Beauvau, seigneur de la Roche-sur-Yon et de Champigny, gouverneur d'Anjou et du Maine; sénéchal d'Anjou et de Provence; mort vers 1441.

(3) Hardouin VIII, seigneur de Maillé ou Mailly en Touraine, mineur d'ans en 1392, grand maître d'hôtel de la reine en 1433; mort vers 1466.

(4) Jeanne du Mesnil fut « gouverneresse et première damoiselle de Monseigneur de Pontieu, » depuis la naissance de ce prince en 1403. Elle figure à ce titre jusqu'à la date de 1411 sur les comptes royaux qui nous sont restés. (Voy. le *cabinet historique*, revue mensuelle, in-8°, 1857, pages 240 et suiv.).

(5) Chronique inédite de Jean Raoulet f° 1. Cette chronique paraîtra prochainement dans la *Bibliothèque Elzévirienne* à la suite de Jean Chartier.

(6) Jean Louvet, président des comptes et aides de Provence de 1415 à 1438; seigneur d'Aiguelières, de Théis, de Salanier et de Mérindol; l'un des principaux favoris du dauphin, puis roi; disgracié en 1425. Il mourut vers 1438.

(7) R. Le Maçon, anobli en 1400, conseiller du roi de Sicile, en 1407; chancelier de la reine Isabeau de Bavière, en 1414; en 1416, chancelier de Charles, comte de Ponthieu, puis Dauphin régent; membre du grand conseil, etc, etc. Ses noms furent Robert le Maçon, seigneur de Trèves, vicomte de la Roche Cavard. Robert mourut le 28 janvier 1443 (nouveau style).

le comte d'Armagnac (1), le seigneur de Barbasan (2) et Tanguy du Chastel... (3) » (Mémoires dits de Fénin, dans Godefroy, Charles VI, page 462.)

1418. — T. du Chatel, R. le Maçon, J. Louvet, l'évêque de Clermont (4), Raymond Raguier (5), le vicomte de Narbonne (6) (*Journal* dit d'un *Bourgeois de Paris;* Monstrelet; J. des Ursins; etc., etc.)

1418 à 1419. — Du 20 mai 1418 au 25 avril 1419, Guillaume de Montenay, chevalier normand, conseiller du dauphin, négocie en faveur de ce prince, mais infructueusement avec les Parisiens révoltés. (Cabinet des titres, dossier Montenay, à la date du 25 avril 1419).

1419 (avril 19). — Vous (7) (Robert-le-Maçon?) le sire de Barbasan, le sire de Beauvau (Pierre). (Cabinet des titres, dossier Montenay). — Mai. — Barbasan, T. du Chatel, le sire de Montenay, R. le Maçon. (Chronique de J. des Ursins). — Juillet, 11. — Jacques de Bourbon, seigneur de Thury; R. le Maçon; J. Louvet. — (Godefroy, Charles VI, page 729). — Septembre (à Montereau). — T. du Chatel, Barbasan, le vicomte de Narbonne, G. Bataille (8), R. le Maçon, J. Louvet. (J. des Ursins)... P. Frotier (9); Jean de Poitiers, évêque de Valence... (Monstrelet). — Novembre. — J. Louvet; Pierre de Beauvau. (K 2499).

1420, de janvier à décembre. — Avaugour (Guillaume d'), bailli de Touraine; Bataille (Guillaume); René de Bouligny; Jean Cadart, médecin; Prégent de Coëtivy, pannetier du dauphin, régent; T. Duchatel, Hervé Dumesnil, premier pannetier; Pierre Frotier, grand écuyer; Robert-le-Maçon, chancelier; Jean Louvet, sire de Thez et de Salanier; le vicomte de

(1) Bernard VII d'Armagnac, connétable de France, mort en 1418.

(2) Arnald Guilhem, seigneur de Barbazan, né en Bigorre, capitaine très-brave et très-renommé, mort en 1432, inhumé à Saint-Denis.

(3) Tanneguy ou Tanguy Du Chatel, né en Bretagne, capitaine et conseiller du duc d'Anjou, roi de Sicile en 1407; prévôt de Paris en 1414; compris dans la disgrâce de 1425; mort en 1449.

(4) Martin Gouge de Charpaignes, mort en 1444.

(5) Des lettres du roi Charles VI, datées du 13 novembre 1418, désignent Raymond Raguier, comme un des principaux favoris du dauphin (Archives générales K, carton 59, pièce 20). Raymond Raguier était né vers 1365. Il fut successivement notaire et secrétaire du roi, maître de la chambre aux deniers (1390), maître des requêtes, préposé à l'administration financière, en ce qui concernait le roi, la reine et le duc d'Aquitaine (1412); commissaire sur le gouvernement de toutes finances (1420). Il fit dans ces divers emplois une fortune exorbitante et qui donna prise à d'acerbes imputations. Il était mort, selon toute apparence, en 1432 (Cabinet des titres).

(6) Guillaume III, vicomte de Narbonne, tué à Verneuil en 1424.

(7) C'est-à-dire le chancelier. Voy. le mot *Vous* à l'index général alphabétique.

(8) Capitaine renommé, Guillaume Bataille prit part en 1402 au combat de sept Français contre sept Anglais. En 1420 et 1422, il était encore écuyer du dauphin.

(9) P. Frotier, baron de Preuilly, mort en 1457.

Narbonne; Jean le Picard, secrétaire; Jean de Torsay, grand-maître des arbalétriers. (KK 53, fos 4, 7, 47 et suiv. Cabinet des titres, dossier Raguier; D. Vaissete, *Histoire de Languedoc*, t. IV, p. 453, in-folio; Ménard, *Histoire de Nîmes*, t. 3, p. 213).

1421, janvier à décembre. — Les précédents (voy. 1420); le sire de Mirandol (Jean Louvet); J. Le Picard, premier secrétaire de Mgr le régent; Guillaume d'Albret; le sire d'Arpajon (Hugues III); le comte d'Astarac; Louis d'Avaugour; Mgr de Bourbon (Charles de Bourbon, comte de Clermont); Richard de Bretagne, l'évêque de Tulle (Hugue de Combarel?); Jean du Mesnil, conseiller et chambellan du dauphin-régent; maître Denis du Moulin; l'évêque de Clermont, chancelier de France pour le régent; (Martin Gouge de Charpaignes); le maréchal de Lafayette; Gérard Machet, confesseur du régent; le sire de Prie, le maréchal de Séverac (1), le sire de Trignac (ou Treignac); M. de Ventadour. — (KK 50, fos 1, 16, 29, 47; KK 53 fos 72 et suiv.; archives du département de la Vienne, chapitre de Sainte-Radegonde, de Poitiers, liasse 10 et N.-D., liasse 61; archives de Tours; comptes de la ville, liasse 336; D. Vaisséte, t. 4, p. 455).

1422, du 1er janvier au 21 octobre. — Guill. d'Avaugour, bailli de Touraine; G. Bataille; Mgr de Bourbon (Charles); Alain Chartier, (le poëte), secrétaire du régent; l'archevêque de Reims, (Regn. de Chartres); M. de Chateaubrun (Jean de Naillac, seigneur de —); l'évêque de Laon (Guillaume de Champeaux); l'amiral de la mer (Louis de Culant); T. Duchastel, « mareschal des guerres de Monseigneur le régent; » Me Denis du Moulin; Vous, (Martin Gouge de Charpaignes, chancelier de France); le maréchal de Lafayette; Jean-le-Picart; Jean Louvet, sire de Mirandol, président de Provence; M. de Montenay; Jean, bâtard d'Orléans; le sire de Torsay, grand maître des arbalétriers. (K 60, n. 18. P. 2298. KK 60, fos 74 et 76. Ms 6763, fonds du roi, fo 24. Ms Doat, vol. 213, p. 288. D. Vaissète, t. IV, p. 458).

DEUXIÈME PÉRIODE. — *Depuis l'avénement de Charles VII, au trône, jusqu'à sa mort.*

1422. — Du 21 octobre au 31 décembre. *Les précédents.* (Mêmes sources bibliographiques) (2). Voyez 1422 du 1er janvier au 21 octobre.

1423. — *Premier trimestre. — Janvier - Mars.* — Guillaume d'Albret; le duc d'Alençon (Jean); le comte d'Aumale (Jean-d'Harcourt); le comte Dauphin d'Auvergne, (Béraud III); le bailli de Tours (Guillaume d'Avau-

(1) Ainsi dénommé à la date du 22 septembre (Archiv. de la Vienne, t. 66).
(2) Spécialement pour cette nouvelle période KK 50, fos 74 et 76.



gour); le cardinal de Bar (Louis); Etienne Bernard, dit Moreau; le connétable (Boucan); Philibert de Brégy; le président du parlement de Poitiers, (Adam de Cambray); l'évêque de Laon, (Guillaume de Champeaux), M. de Chateaubrun (Naillac); le chancelier d'Orléans (1), (Guillaume Cousinot); le prévôt de Paris, (T. Duchatel); Pierre de Giac, chambellan; Me Jean Girard; le sire de Graville, chambellan, (Jean Malet); le sire de la Tour, (Bertrand IV); Robert le Maçon; le sire de Mirandol, (Louvet); Guillaume de Lucé, conseiller du roi (2); l'archevêque de Sens (Jean de Melun); le vicomte de Polignac (Louis de Chalençon); le vicomte de Rochechouart (Geoffroy, seigneur de Mauzé); Robert de Rouvres, maître des requêtes (3); l'évêque de Valence, (Jean de Poitiers); Me Guillaume Saget; l'évêque de Senez (Jean de Seillons); Jamet du Tilloy, écuyer d'écurie. (KK 53, fos 119 et suiv. *Ordonnances des rois de France*, t. XIII, p. 14 et 20).

Avril-Juin. — Charles d'Anjou comte du Maine (4); la reine de Sicile (Yolande d'Aragon); le sire d'Arpajon; G. d'Avaugour; E. Bernard; M. de Bourbon; P. de Brégy; M. de Chateaubrun; T. Du Chatel; R. de Chartres; Martin Gouge de Charpaignes, chancelier de France; P. de Giac; J. de Graville; Me Macé Héron; R. Le Maçon; J. Louvet; G. de Lucé; le bat. d'Orléans; R. de Rouvres; J. du Tillay; le s. de Ventadour. (K 62, no 8; KK 53, fos 119 et suiv. Ms. de D. Fontenau à la biblioth. de Poitiers, t. XXV, p. 259. Chronique de G. Gruel; D. Vaissète IV, 461.)

Juillet-Septembre. — La reine de Sicile; Guill. d'Avaugour; E. Bernard; P. de Brégy; R. de Chartres; M. de Chateaubrun; T. Du Chatel; R. Lemaçon; P. de Giac; J. de Graville; Alexandre le Boursier; l'abbé de S. Corneille de Compiègne, (Guillaume le Forestier) (5); G. de Lucé; R. de Rouvres; J. du Tillay; Guillaume Toreau (6). (KK 53, fos 119 et suiv. Chr. de G. Gruel. KK 243, fo 63).

(1) Voy. *Essais critiques sur les historiens de Charles VII*. Paris, Dumoulin, 1857, in-8o, pages 11 et suiv.

(2) KK 53, fos 119 et suiv. On rencontre plus loin dans ce registre l'*évêque de Maillesais* sans date précise de mois, ni de jour. Guillaume de Lucé devint évêque de Maillesais dans le cours de cette année.

(3) Désigné plus loin sous ce titre : *l'evesque de Seez*. (Même observation que pour Guillaume de Lucé.).

(4) Encore enfant, il est présenté et recommandé au roi par Yolande d'Aragon, mère du comte et belle-mère du roi. Le roi employa son jeune beau-frère dans une ambassade (Chronique de Gruel.).

(5) Il devint en 1424, évêque de Maguelonne.

(6) L'un des gardiens apostés par les conseillers du dauphin auprès de la reine sa mère, Isabeau de Bavière, lorsqu'elle fut exilée à Tours en 1417 (Voir Monstrelet). G. Toreau est nommé comme témoin à la fin d'une ordonnance du 3 août 1423 rendue

Octobre - Décembre. — Les mêmes. Voy. le précédent trimestre.

1424. — *Janvier - Mars.* — La reine de Sicile ; Guill. d'Avaugour ; l'archevêque de Reims, R. de Chartres ; Martin Gouge de Charpaignes, chancelier de France ; Chateaubrun-Naillac ; T. Duchatel ; R. Lemaçon ; P. de Giac ; Graville ; J. Louvet ; G. de Lucé ; R. de Rouvres. (KK 243, fo 63. PP 2298, et autres sources).

Avril - Juin. — Le duc d'Alencon, la reine de Sicile, le comte d'Aumale, G. d'Avaugour, G. Bataille, le connétable de Boucan, Perceval de Boulainvilliers (1), M. de Bourbon, R. de Chartres, G. Coussinot le chancelier, M. G. de Charpaignes, Christophe d'Harcourt, J. Le Picart. le sire de Montagu, M. de Montenay, R. de Rouvres, J. de Torsay, le grand maître d'hôtel (2). (KK 243, fo 63. PP. 2298. Cabinet des titres, dossier *Raguier*).

Juillet - Septembre. — Le duc d'Alençon, la reine de Sicile, le comte d'Aumale, le connétable de Boucan, R. de Chartres, l'amiral de Culant; le comte de Douglas, écossais ; le maréchal de Lafayette ; J. Louvet, sire de Mirandol ; le vicomte de Narbonne ; Théodore de Valpergue. (KK 243, fo 63. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle,* dans Godefroy, p. 457. Berry, *Ibid.*, p. 370, 371. Ms. Gaignières 896, 1 ; fo 13, *cabinet historique,* recueil mensuel 1857, in-8°, p. 107.)

Octobre - Décembre. — La reine de Sicile, R. de Chartres, G. de Charpaignes, C. Du Chatel, Louvet, le sire de Torsay ; le grand maître de l'hôtel, (Louis comte de Vendôme). (KK 243, fo 63. Ms. Legrand, t. VII, p. 681. Ordonnances XIII, 65. Godefroy, *Charles VII, passim.*)

1425. — *Janvier - Mars.* — La reine de Sicile, Guillaume d'Avaugour ; l'évêque d'Angers (Hardouin de Bueil) ; Jean Cadart, médecin ; Ad. de Cambray, G. de Champeaux, G. de Charpaignes (3), R. de Chartres, le comte de Comminges (Mathieu de Foix), T. du Chatel ; le comte de Foix (Jean de Grailly) ; P. Frotier ; le gouverneur d'Orléans (R. de Gaucourt) ; J. Louvet, Arnauld de Marle ; l'archevêque de Sens (Jean de Melun) ; Chr. d'Harcourt ; le sire de Montejean, J. le Picard, le bâtard d'Orléans, l'amiral de Bretagne (sire de Penhoët), le connétable de Richemont (4), le maréchal de

au nom du roi à Toulouse. Il mourut peu de jours après dans cette ville où il remplissait une mission du roi. C'est ce que nous apprend le registre KK 53, fo 168.

(4) Bailli de Berry. Voy. sur ce personnage, Quicherat, *procès de la Pucelle.* Tome V, p. 115.

(5) Probablement Louis de Bourbon, comte de Vendôme.

(1) Se retire du conseil, en avril.

(2) Il prend l'épée à Chinon le 7 mars et entre ainsi dans le conseil de Charles VII.

Savoie (3), le président de Savoie (4), le maréchal de Séverac, le sire de Trignac ; Louis de Bourbon, comte de Vendôme. (KK 243, fo 63. Ms. Legrand, tome 6, Ms. Doat, vol. 214, p. 121, D. Fontenau, vol. 9, p. 293. Chroniques de *Berry*, Cousinot (*la Pucelle*); N Gilles; G. Gruel; Godefroy, Charles VII, p. 794. Ms. Blancs Manteaux, vol. 36, p. 47. Anselme, aux *chanceliers*; Bouche, *Histoire de Provence*, 1664, in-folio, t. II, p. 448. D. Vaissete, IV, 465.)

Avril - Juin. — La plupart des précédents (Voy. le premier trimestre), et spécialement les conseillers qui suivent : la reine de Sicile, Jean Cadart (5), R. de Chartres (6), T. Duchatel (1), J. Louvet, KK 243, Legrand, Anselme, Berry, Bouche, Gruel, aux endroits déjà cités).

Juillet - Septembre. — La reine de Sicile, Guil. d'Avaugour, le comte d'Étampes (Richard de Bretagne), le premier président du parlement (A. de Cambrai), le seigneur de Chalençon, R. de Chartres, l'amiral de Culant, l'archevêque de Toulouse (Denis du Moulin), P. de Giac, Christophe d'Harcourt, le maréchal de Lafayette, Jean Louvet (7) l'évêque de Maillesais (Guillaume de Lucé), le connétable de Richemont, le sire de Torsay, le sire de Treignac, Louis de Bourbon, comte de Vendôme (K 62, n° 20 ; KK 243, Legrand, Anselme, Berry, Bouche, dejà cités, PP 2298. Mémorial, H. Bourges, fo 112, vo, Archives de Tours, *Délibérations municipales*, D. Morice, *Histoire de Bretagne*, in-folio, 1744, preuves, t, II, colonnes 1177).

Octobre - Décembre. — Le sire d'Albret (Charles), Guil. d'Albret, sire d'Orval, la reine de Sicile, le comte dauphin d'Auvergne, Monseigneur de Bourbon, G. de Champeaux, R. de Chartres, Comminges (Mathieu de Foix, comte de), l'évêque de Poitiers (H. de Combarel), l'amiral de Culant, le comte de Foix, M. Jean Fournier, P. de Giac, G. de Meulhon, sénéchal de Beaucaire ; l'évêque de Séez (R. de Rouvres), le maréchal de Séverac, le sire de Torsay, le comte de Vendôme (KK 243, J. 334, nos 45 et 46. Berry, Bouche, Legrand, cabinet des titres, dossiers, *Foix*, Giac, ms. Doat, p. 254, 294, D. Morice, cité colonne 1182, D. Vaissète, IV, 467),

1426.—*Janvier - Mars.* —La reine de Sicile, le comte dauphin d'Auvergne, l'évêque de Laon (Champeaux), le chancelier (Gouge), R. de Chartres, le comte de Comminges, l'amiral de Culant, l'archevêque de Toulouse (du Moulin), le comte de Foix, Me Jean Fournier, P. de Giac, le maréchal de

(1) 7 mars ; lettre de provision du connétable. Ces deux personnages représentent ici l'influence que le conseil du roi ménageait alors au duc de Savoie allié et voisin du duc de Bourgogne.

(2) Se retire du conseil vers mai-juin.

(3) Se maintient au conseil toute l'année, sauf quelques disgrâces passagères.

(4) Se retire avec Cadart et va prendre possession de la sénéchaussée de Beaucaire.

(5) Sa disgrâce et sa retraite datent du 5 juillet. (Ms. Legrand, tome VI, à la date.)

Lafayette, R. Lemaçon, sire de Trèves, l'abbé de Saint-Augustin (Pierre de Montbrun), R. de Rouvres, évêque de Séez, le sire de Trignac ou Tougnac, le comte de Vendôme (Louis Bourbon), (KK 243, fo 63, pp. 2298, Ms. Doat, 214, p. 303 et 307).

Avril - Juin. — La reine de Sicile, Charpaignes, D. du Moulin, Griac; Lafayette, Lemaçon (KK 243, fo 63, *Ordonnances*, t. XIII, p. 114).

Juillet - Septembre. — La reine de Sicile, Charpaigne, Dumoulin, comte de Foix, Giac, La Trimouille (Georges de), le comte de Vendôme (Louis de Bourbon, l'évêque de Laon (Champeaux), Vous (Charpaignes), l'abbé de Saint-Augustin (Montbrun) (K 2989, KK 243, fo 63, Ms. du *British Muséum* à Londres, *additionnal charters*, n. 4355 et 4358).

Octobre - Décembre. — La reine de Sicile, Charles de Bourbon, l'évêque de Laon (Champeaux), *Vous* (Charpaignes), du Moulin ; le comte de Foix, Lafayette, le sire de Trèves (Lemaçon), Richemont, l'évêque de Séez (Rouvres) (K 62, n° 30; KK 243, fo 63, archives du département de la Vienne, H. 3, l. 29, *ordonnances*, t. XIII, p. 122.

1427. — *Janvier - Mars.* — Le sire d'Albret (Charles), la reine de Sicile, Mgr de Bourbon (Charles), le maréchal de Brosse, le comte de Comminges (Mathieu), l'amiral de Culant, le comte de Foix (Jean), le sire de la Trimouille, le comte de Montpensier (Louis de Bourbon) ; le connétable de Richemont; le comte de Vendôme (Louis). (KK 243, fo 63, cabinet des titres, dossier *Vignolles*. Le Brasseur, *Histoire du comté d'Evreux*, 1722, in-4o, *preuves*, p. 120.)

Avril - Juin. — Le sire d'Orval (Guill. d'Albret); la reine de Sicile, Lecamus de Beaulieu, le seigneur de Beaumont, Me Jean Girard, La Trimouille ; Lemaçon, sire de Trèves ; le connétable Richemont, l'évêque de Séez (Rouvres); le sire de Treignac ou Trignac. (Archives de l'Hôtel-de-Ville de Poitiers, liasse 21, H. 20, *ibid.*, liasse 15, fo 65. Archives de la Vienne, abbaye de Sainte-Croix, liasse 14. Ms. Legrand, t. IV, p. 9.)

Juillet-Septembre. — La reine de Sicile (1); l'archevêque de Reims (R. de Chartres) ; le comte de Foix ; le sire de Gaucourt (Raoul); le sire de La Trimouille, le sire de Trèves ; l'évêque de Séez (Rouvres); l'évêque d'Orléans (J. de Saint-Michel ou Kirk Michael, écossais). (K 62, n° 30. KK 243, fo 63, cabinet des titres, dossier *Noyers*).

Octobre - Décembre. — Le sire d'Orval (G. d'Albret); le sire d'Argenton ; l'archevêque de Reims (R. de Chartres); l'archevêque de Tours (Philippe de Coëtquis ; le sire de Gaucourt, le sire de Laigle, le sire de La Trimouille, le sire de Trèves, le sire de Maillé (Hardouin), l'évêque de Séez, le comte

(1) Jusqu'au 31 juillet. Elle quitte la cour de France pour se rendre dans son comté de Provence : (absence passagère.)

de Vendôme. (Ms. Gaignières, 896, 1. fo 10. *Ordonnances* XIII, 134).

1428. — *Janvier-Mars*. — Le sire d'Orval (G. d'Albret); le duc d'Alençon, le sire de Belleville (Harpedenne), l'archevêque de Reims (R. de Chartres), le sire de Gaucourt, le sire de la Trimouille, le sire de Maillé, le bâtard d'Orléans, l'évêque de Séez (Rouvres), l'évêque d'Orléans (Saint-Michel), le comte de Vendôme (Louis). (Ms Dupuy, vol. 1, f° 218).

Avril-Juin. — Le sire d'Orval, Charles de Bourbon, le maréchal de Boussac, le sire de Gaucourt, Graville, Lafayette, le sire de La Tour, le sire de La Trimouille, le bâtard d'Orléans; le sieur de Thouars, (Louis d'Amboise); Th. de Valperga. (Monstrelet, éd. du Panthéon, p. 595, 598. Godefroy, Charles VII, p, 375 et 497).

Juillet-Septembre. — Les mêmes qu'en avril-juin.

Octobre-Décembre. — Le duc d'Alençon, la reine de Sicile, l'évêque de Tarbes, (Raimond Bernard); Alain Chartier, secrétaire; le chancelier archevêque de Reims, (R. de Chartres); l'archevêque de Tours, (Coëtquis); le sire de Gaucourt; Graville, maître des arbalétriers; l'évêque de Nîmes, (Nicolas Habert); La Trimouille, grand chambellan; l'évêque de Lodève, (Michel Lebœuf); le sire de Trèves, vicomte de la Roche-Cavard (R. Lemaçon); l'évêque de Béziers, (G. de Montjoie); l'évêque de Séez, (Robert de Rouvres); l'évêque d'Orléans, (J. de Saint-Michel); l'évêque d'Agde, (Jean Teste); le comte de Vendôme. (Mss Brienne, n. 54, f° 60; Sérilly, vol. 41, 2e partie, f°s 45, 46).

1429. — *Janvier-mars*. — Guillaume d'Albret, sire d'Orval; le duc d'Alençon, la reine de Sicile, Charles de Bourbon, R. de Chartres, Chateaubrun-Naillac, l'évêque de Poitiers (Combarel); l'amiral de Culant; l'évêque de Maguelonne (Guillaume Forestier), l'évêque de Senlis (Jean Fouquerel); le sire de Gaucourt, Lahire (Etienne de Vignoles), le sire de la Tour, la Trimouille, le sire de Trèves (Le maçon); l'évêque de Castres (Gérard Machet), confesseur du roi; (Les *sources*, au trimestre suivant).

1429. — *Janvier-mars*. — Me Jourdain Morin, le bâtard d'Orléans, l'évêque d'Orléans (S. Michel); Jean Stuart, connétable des Ecossais, comte d'Aubigny et d'Evreux; Me Pierre de Versailles. (Godefroy Charles VII, p. 376, 503, 504, 756. Quicherat, *Procès de la Pucelle*, etc., t. III, p. 91 et suiv., t. IV, p. 130).

Avril-juin. — Les mêmes et spécialement : avril 21, La Trimouille, le sire de Trèves, l'évêque de Seez (Rouvres). (British museum *addit. charters* no 4368).

Juillet-septembre. — Jeanne Darc, la Pucelle (1); le sire d'Albret

(1) Le récit de cette circonstance nous a été transmis par Cousinot de Montreuil,



(Charles), le duc d'Alençon, le duc de Bar (René d'Anjou); le sire d'Argenton, Charles de Bourbon, l'arch. de Reims (Regn. de Chartres); l'amiral de Culant, le sire de Cucé, le sire Gaucourt, le sire Graville, Christophe d'Harcourt, le sire de la Trimouille, le sire de Laval (Guy), le sire de Trèves (Lemaçon), le sire de Mareuil, le sire de Montejean, l'aumônier du roi (Etienne de Montmoret), le sire de Mortemart (Jean de Rochechouart), le bâtard d'Orléans, le sire de Raiz ou Retz (Gilles de), l'évêque de Seez (Rouvres), l'évêque d'Orléans (S. Michel), l'évêque de Chalons-sur-Marne (J. de Sarrebrucke), le maréchal de Ste-Sévère, le doyen de Paris (Jean Tudert), le comte de Vendôme. (Trésor des Chartes JJ. 186, fo 59, vo. Mss. Dupuy, no 476, fo 14; no 657, fo 288. *Addit. charters* no 4370. Chronique de Jean Chartier dans la *Bibliothèque Elzévirienne*, à la date du 8 juillet 1429. *Ordonnances* t. XIII, p. 144. D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV, preuves, p. LXXX).

Octobre-décembre. — Les mêmes et spécialement la Trimouille. (Archives de Poitiers, H. 25. liasse. 21, *Addit. chart.* no 4371).

1430. — *Janvier-mars.* — Le sire d'Albret (Charles), le sire d'Arpajon, Charles de Bourbon; le président du parlement (Ad. de Cambray); le sire de Gaucourt, le sire de la Trimouille, le sire de Trèves, le bâtard d'Orléans, l'évêque de Seez (Rouvres), l'évêque d'Orléans (S. Michel). (*Ordonnances* t. XIII, p. 145, 150).

Avril-juin. — Barbasan (Arnauld Guilhem), Bouligny (Regnier de), Christophe d'Harcourt, le sieur de Laborde, la Trimouille, le sire de Trèves, l'évêque de Seez (Rouvres), l'évêque d'Orléans (S. Michel). (JJ 176, fo 47 vo. *Ordonnances* t. XIII, p. 154).

Juillet-septembre. — Le sire d'Albret, la reine de Sicile, R. de Chartres, Gaucourt, Lafayette, La Trimouille, Lemaçon, le bâtard d'Orléans, l'évêque de Seez (Rouvres). (Archives de la ville de Tours, comptes. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 475. Godefroy, p. 757).

Octobre-décembre. — Charles de Bourbon; l'évêque de Clermont (Gouge de Charpaignes), l'amiral de Culant; le Me des arbalétriers (Graville), Christophe d'Harcourt, le sire de Laborde, le sire de Trèves; le sire de La Trimouille, le sire de Maillé, l'évêque de Seez (Rouvres). (*Ordonnances*, t. XIII, p. 159).

conseiller de Charles VII, auteur de la chronique appelée improprement *Chronique de la Pucelle* et dont j'imprime en ce moment une nouvelle édition (Ad. Delahays) restituée à cet auteur. Le texte de ce récit se trouve dans les historiens de Charles VII, réunis par Godefroy, page 522. La chronique de Jean Chartier offre un abrégé du même récit évidemment puisé à la source qui vient d'être indiquée. Voy. *Bibliothèque Elzévirienne*, chronique de Jean Chartier, 1858, in-12, tome I, page 94.

1431. — *Janvier-mars.* — R. de Chartres, R. de Gaucourt, Christophe d'Harcourt, G. de La Trimouille ; R. Lemaçon, sire de Trèves ; le sire de Mareuil, le sire de Mortemart (Jean), l'évêque de Seez (Rouvres), le maréchal de Ste-Sevère, l'évêque d'Orléans (S. Michel). (P. carton 1363, pièce no 1245. Cabinet des titres dossier *La Roche-Guyon. Ordonnances* XIII, 161, 164.)

Avril-juin. — R. de Chartres, C. d'Harcourt ; Me Junien Lefevre, président au parlement ; le maréchal de Ste-Sévère, Me J. de Vailly, président en parlement. (JJ 177, f 140).

Juillet-septembre. — Le sire d'Albret, l'amiral de Culant, C. d'Harcourt, La Trimouille, Lemaçon, l'évêque de Seez (Rouvres), le comte de Vendôme. (Ms. Dupuy, vol. 1, fo 222).

Octobre-decembre. — Ad. de Cambray, R. de Chartres, Ch. d'Harcourt, les précédents et spécialement, (D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV, preuves, p. CX).

1432. — *Janvier-mars.* — Les précédents, voy. 1431 et spécialement : Louis des Quars, Ch. d'Harcourt, La Trimouille, (*Ordonnances* XIII, 181).

Avril-juin. — Gaucourt, La Trimouille. (*Add. chart.* no 4,377).

Juillet-septembre. — Graville, La Trimouille. (Godefroy, p. 385, 386)

Octobre-décembre. — Vers septembre-octobre La Trimouille est enlevé et supplanté. Entrent alors aux affaires et au conseil : Charles d'Anjou, comte du Maine, et les seigneurs de Brezé, Bueil, Chaumont, Coëtivy. On peut ajouter : la reine de Sicile, le connétable de Richemont, le seigneur de la Borde. (Archives de Tours, *comptes de la ville* ; ibid. *délibérations municipales*. Gruel dans Godefroy, p. 758).

1433. — *Janvier-mars.* — Charles d'Anjou, la reine de Sicile ; Guill. Belier, bailli de Troyes, capitaine de Chinon ; R. de Gaucourt, le sire de Graville, le maréchal de Lafayette, le bâtard d'Orléans, le connétable de Richemont, le comte de Vendôme. (Godefroy *passim*. Anselme, officiers. Documents biographiques).

Avril-juin. — Les mêmes, (mêmes autorités).

Juillet-septembre. — Les mêmes, (mêmes autorités).

Octobre-décembre. — R. de Bouligny, R. de Chartres, chancelier, l'évêque de Poitiers, H. de Combarel ; le trésorier de St-Hilaire (de Poitiers, Jean d'Etampes) ; R. de Gaucourt, le sire de Trèves, l'archevêque de Vienne (Jean de Norry), l'évêque de Maguelonne (Robert de Rouvres). (*Ordonnances*, t. XIII, p. 191, 192).

1434. — *Janvier-mars.* — Le duc d'Alençon (Jean) ; Charles d'Anjou comte du Maine ; la reine de Sicile, le sieur de Bueil, Prégent de Coëtivy,

le sire de Gaucourt, le sire de Graville, le sire de Rais (Gille de), le connétable de Richemont. (Z 765, p. 17. Godefroy, *Charles VII*, p. 386-7. Anselme, *officiers*).

Avril-juin. — Charles d'Anjou, le trésorier d'Anjou (Etienne Bernard, dit Moreau), R. de Bouligny (1), le duc de Bourbon (Charles).

Avril-juin. — L'amiral (de Culant), l'archevêque de Toulouse (Denis Du Moulin), le sire de Gaucourt, Chr. d'Harcourt, l'archevêque de Vienne (Jean de Norry), Hugues de Noyers, le bâtard d'Orléans, le connétable Richemont, l'évêque de Maguelonne (Robert de Rouvres). (*Add. Charters*, no 4385. *Ordonnances*, t. XIII, p. 195, 202. D. Vaissète, t. IV, p. 482).

Juillet-septembre. — Charles d'Anjou, la reine de Sicile, le sire de Bueil (Jean), le grand maître des arbalétriers (sire de Graville), Chr. d'Harcourt, le sire de Trèves (Robert Lemaçon), Jean le Picard (secrétaire), le sire de Maillé (Hardouin), l'archevêque de Vienne (Jean de Norry), l'évêque de Maguelonne (Robert de Rouvres), le comte de Vendôme (Louis de Bourbon). (PP 2298. D. Housseau, no 3872. *Ordonnances*, Augier. Voyez la note au nom du sire de Trèves ci-après). 21 août, évêque de Maguelonne, sire de Trèves (2). (Christ. Augier, *Trésor et priviléges de la ville de Niort*, Niort, 1675, in-12, p. 16, *Ordonn.* t. XIII, p. 205).

Octobre.-décembre. — Charles d'Anjou; A. de Cambray; L'évêque de Poitiers (Hugues de Combarel), Christ. d'Harcourt, maréchal de Lafayette l'évêque de Limoges (Pierre de Montbrun); Hugues de Noyers, comte de Vendôme (J.J. 176, f° 96. Arch. de la Vienne, chapitre de N.-D. la Grande de Poitiers, L. 26. Ms. s. fr. 4743, 2; pièce 47).

(1) A la date du 8 avril (*Ordonnances*).

(2) Le texte donné par Augier porte en cet endroit : « Sic signatum : per regem *episcopus Magolanensis, duce de Tremiâ* et aliis presentibus etc. » Cette lecture est évidemment vicieuse. Il y a dans l'original : *Episcopo Magalonensi, domino de Treviis*. Les éditeurs des ordonnances ont reproduit la leçon : *Duce de Tremiâ* en attribuant cette dénomination à Georges de la Trimouille. (Voy. ce nom dans le tome XIII, cité, à la *table des matières*, page xlj.) Mais cette attribution est évidemment erronée. En effet; 1o La Trimouille n'était point duc; 2° *Tremia* n'est pas la forme latine de la *Trimouille*; 3o Au mois d'août 1434, la Trimouille, disgracié, n'appartenait plus aux conseils du roi. Sur ma demande, M. Emile Garnault, secrétaire de la mairie de Niort, et l'un de mes élèves, M. Louis Blancard, archiviste des Deux-Sèvres, ont bien voulu vérifier pour moi le texte, dont j'ai sous les yeux le fac similé.

VALLET DE VIRIVILLE, *membre de la 4e classe.*

(*La suite à un prochain numéro.*)



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Rouen possède, outre une académie impériale des sciences, arts et belles-lettres, une société libre d'émulation pour le commerce et l'industrie. Elle a publié ses actes et nous en a offert les deux volumes. Le premier consiste en une revue de l'exposition universelle à Paris; le second, plus mince, en un rapport sur l'exposition locale de 1856 à Rouen. La rédaction de celui-là est l'œuvre de M. Burel pour la mécanique et la physique, de M. Girardin pour les arts chimiques, de M. Cordier pour l'industrie textile. M. Chesneau, secrétaire de la Société, a été le rapporteur de l'exposition locale.

Ces documents, d'un intérêt immédiat pour le département dont Rouen est le chef-lieu, n'en sont pas dépourvus pour la France tout entière. Et d'abord, ils présentent l'histoire des diverses industries qu'ils mentionnent; sous ce rapport, ils sont précieux pour notre Société. Je crois donc qu'en mettre quelques fragments sous vos yeux ne sera pas déplacé. Comme j'analyse un livre, selon mon devoir de rapporteur,, on ne m'attribuera, je pense, ni le mérite, ni la responsabilité des appréciations.

I. *Coup d'œil sur l'exposition universelle.*

« ... Une génération fait l'œuvre de dix générations..., s'écrient les rédacteurs... L'industrie n'est plus, comme autrefois, le résultat d'une routine, d'un procédé invariable, trouvé et acquis par hasard... La science a créé un monde nouveau... Qui pourrait dire ce qu'il sera demain, avec la vapeur, la télégraphie électrique, la photographie, l'électro-chimie?»

On fait l'histoire des expositions de l'industrie nationale. La première eut lieu en l'an 6 (1798), la quatrième en 1806. La guerre, cette peste de l'industrie, cette ennemie de la prospérité, suspendit le retour de la solennité jusqu'en 1819. Une raison analogue mit un intervalle de sept ans entre la septième et la huitième; six années se sont écoulées de la dixième à la onzième; mais celle-ci a été l'exposition universelle.

Pour les expositions nationales, la France a eu la gloire de donner l'exemple. La Belgique en a eu cinq, l'Autriche quatre, le Zollverein deux; la Russie six, dont la première remonte à 1829; l'Espagne, une assez récente. Pauvre Espagne!

Mais c'est l'Angleterre, de qui le monde tient l'exemple, suivi par nous

les premiers, de l'exposition universelle. On connaît l'idée merveilleuse et merveilleusement exécutée du Palais de cristal ; tente immense, dressée en fonte et verre en quelques semaines. Nous, imitateurs mais non copistes, nous avons bâti enfin un palais durable et somptueux.

Il est bon de noter que, malgré l'absence de la Russie et l'abstention de l'Amérique du Nord, les concurrents qui se sont présentés dans le champclos des luttes pacifiques, à Paris, ont été de 25,000, 7,000 de plus qu'à Londres ; l'espace qui leur a été livré était de 130,000 mètres carrés ; celui de Londres n'était que de 94,000.

« Qui fait que les Américains, ces gens dont le cri de guerre industrielle est *go a head* (marche à la tête!) se sont montrés comme honteux dans cette solennité? La vraie raison la voici, » disent nos rédacteurs : mais moi, Messieurs, votre rapporteur, je ne la dirai pas, parce que c'est peut-être, et je le veux croire, une calomnie ; c'est au moins une médisance, et certainement une insulte, du moins à nos yeux. Il y a des gens qui la prendraient pour un éloge de ce peuple vigoureux, mais comme un jeune homme encore un peu rustre. Je laisse aux curieux à chercher, soit dans leur imagination, soit dans le livre même, cette prétendue raison qui, du reste, peut appartenir à la philosophie de l'histoire.

« Ce qui caractérise l'industrie suisse, c'est le bas prix. Cet avantage tient à plusieurs causes : la multiplicité des chutes d'eau... le modique salaire qui suffit à la sobriété de la population. »

L'Orient donne lieu à des réflexions graves : à part les produits naturels, « nous ne voyons, en fait de choses travaillées, que des étoffes brodées d'or et d'argent ; des tapis, des toques où le rouge domine... puis les fameuses armes de Damas ; des selles éblouissantes d'or et de paillettes... Nous n'y voyons aucune chose répondant aux besoins de la masse du peuple... La sultane Validé avait fondé un établissement de tissus en coton écrus et imprimés... Mais la guerre a pris les ouvriers... les directeurs français et anglais sont retournés dans leur pays, et aujourd'hui cet établissement est une ruine de plus sur le sol de la Turquie. »

« L'Egypte est, de toutes les provinces turques, la plus avancée en civilisation... Mais, de même qu'à Constantinople et dans l'Asie mineure, il n'y a pas proprement de nation en Egypte ; il y a toujours le vainqueur et le vaincu ; il y a le fellah courbant le dos sous le bâton des pachas. L'Egypte est célèbre par sa fertilité... et cependant elle produit peu... Le sabre de l'Arabe et des Turcs semble avoir frappé de stérilité cette terre... qui pouvait nourrir vingt-cinq millions d'hommes et exporter de grandes quanti-

tés de blé, depuis l'époque de Sésostris jusqu'à celle des derniers successeurs d'Alexandre. »

L'article du Mexique commence ainsi : « Avant que le nom de ce peuple n'ait disparu de la carte du monde, nous allons essayer d'en faire apprécier le caractère. » On énumère les richesses naturelles du pays : « Mais le Mexique est habité par la race espagnole, et l'âpreté de caractère de ces hommes, leur humeur querelleuse les tient dans un état perpétuel de guerre intestine. Au lieu de rechercher l'alliance des grandes puissances européennes qui, seules, peuvent les faire vivre, les Mexicains ont été follement attaquer la France et l'Angleterre. Mais le voisinage des Anglo-Américains entraîne le Mexique vers sa ruine ; la brèche est faite ; elle s'agrandit tous les jours et s'appelle l'*annexion*. Celle-ci a déjà dévoré le Texas et la Californie ; demain elle prendra la province de Sonora, jusqu'à ce qu'enfin la jeune république ait disparu. »

Le Brésil est traité un peu moins mal ; toutefois, même horreur du travail, source de toute grandeur et de toute puissance.

On déplore l'absence de la Russie. « A Londres, elle avait conquis sa place aux premiers rangs. Le Russe est doué par excellence du talent d'imitation ; il devine, il comprend les procédés... Souvent on a vu la Russie posséder nos machines ou celles de l'Angleterre, avant qu'elles n'eussent reçu, dans l'un ou l'autre pays, une publicité pareille. »

II. *Histoire et progrès de l'industrie.*

Après l'exposé du naturel et de l'état industriel des peuples, les rédacteurs entrent dans l'histoire des diverses industries et font le détail de leurs produits exposés. Le premier objet tient à celui de nos études. J'en indiquerai les points les plus saillants.

§ 1. — Mécanique et physique industrielle.

On s'occupe d'abord de *l'art des mines* sur quoi on fait cette remarque : « Les minéraux sont l'élément primordial de l'industrie. On juge de l'importance industrielle d'un pays par le chiffre des minéraux qu'il exploite. Le Paraguai et la Turquie sont au plus bas de l'échelle ; les plus hauts degrés sont occupés par la France et l'Angleterre. »

« Le caractère saillant de l'ère actuelle du fer, c'est la variété des formes sous lesquelles il sort de la manufacture ; autrefois il n'y en avait que trois Le rail est l'origine de cette variété... On comptait vingt-deux principales formes de rails à l'exposition... »

« La *vapeur* exerce sa force dans trois sortes de machines; les stationnaires, les locomotives, les locomobiles. Ces dernières, surtout destinées à l'agriculture, sont encore trop peu usitées en France. »

Je renvoie au livre ceux qui voudraient connaître l'histoire scientifique des inventions et des machines; mais je rapporterai cette anecdote au sujet de *la télégraphie électrique*.

« Suivant le voyageur Arthur Young, le mécanicien français Lomond en serait le premier inventeur. Ce voyageur rapporte qu'en 1787, 6 ans avant l'invention du télégraphe aërien, 13 avant celle de la pile voltaïque, Lomond lui montra un appareil électrique dans sa maison, à l'aide duquel il correspondait avec sa femme d'un appartement à l'autre. S'il en est ainsi, il faut ajouter ce nom à ceux des 62 prétendants à cette invention. »

A l'occasion des *fours* à cuire le pain, à torréfier les graines, à sécher des aliments, il y a une imprécation jetée contre le four ordinaire dont la routine maintient les impuretés contre les intérêts du boulanger lui-même.

La FUMÉE, cette cause de perte d'un tiers du calorique fut un jour l'objet d'un bill du parlement anglais, qui ordonne que chacun brûle sa fumée: Mais, au sentiment des rédacteurs, il est douteux que le faire soit une économie, et là-dessus ils dissertent amplement; et ils finissent par cette moralité : « L'esprit du philosophe religieux s'incline devant les limites qui sont imposées à la perfection du travail de l'homme.... Si demain il était permis à l'homme d'utiliser les cent pour cent des forces hydrauliques, de la puissance de la vapeur et des autres richesses de la nature, que lui resterait-il à faire, et que deviendrait cette activité, désormais dépourvue d'aliment? » — Mais votre rapporteur, Messieurs, et je pense, plusieurs d'entre vous, peut-être tous, protestent contre cette pensée plus brillante que juste. La terre et toutes les créatures matérielles ensemble ne sont pas si fécondes que l'esprit. Les champs de la science et de l'art, où il s'exerce, n'ont pas de limites. Les idées se marient et s'engendrent l'une l'autre. A connaître tout ce qu'il y a dans la suprême intelligence et puissance, il y en a pour l'éternité.

Passons à l'*agriculture*. « La charrue n'a pas encore dit son dernier mot.... Mais si l'on en veut une qui dispense de tout emploi de la force humaine, on a tort : c'est une utopie de chercher une charrue qui, sans cela, retourne bien la terre... Le cultivateur bêche son jardin à 60 centimètres de profondeur, et ne gratte son champ qu'à une épaisseur de 15 centimètres, leur demandant un égal produit : Il y a là une exigence injuste. »

« Il va sans dire que les Anglais seuls ont osé penser labourer à la vapeur. » Ici, l'historique des essais : on a fait jusqu'à 10 sillons à la fois.

Il paraît qu'on fera toujours mieux et aussi vite pour un seul sillon.

» La machine à fabriquer les tuyaux de drainage excite, par sa simplicité, son économie, sa fécondité, l'admiration des rapporteurs, elle peut produire par jour depuis 12 jusqu'à 30 mille tuyaux de 21 à 37 centimètres de long, et de 4 à 38 centimètres de diamètre. »

» Les machines à faucher, à faner, à moissonner, à râteler sont mentionnées avec éloges. On se sert des premières depuis longtemps en Angleterre; les secondes font l'ouvrage de 20 faneuses. Les Américains du Nord sont les inventeurs des troisièmes ; nos cultivateurs sont trop pauvres et trop routiniers pour se servir universellement de ces machines.

» C'est un peu la faute de la société tout entière qui n'a pas toujours pris l'agriculture au sérieux comme elle y tend aujourd'hui. Les gouvernements comprennent enfin que la prospérité des nations est là ; mais il faut que les conquêtes de la science viennent contribuer au développement de la richesse du sol... »

» Où est le temps, disent nos rédateurs, à propos de l'imprimerie, où un auteur de grand renom trouvait seul des copistes qui passaient plusieurs années à la confection d'une cinquantaine d'exemplaires de son livre, où des auteurs de moindre mérite, pour propager leur ouvrage, le faisaient débiter en public par un lecteur salarié... et applaudir par certains auditeurs aussi salariés ?... La presse aujourd'hui multiplie l'œuvre à l'infini..., elle la fait lire et se charge d'en faire l'éloge en mille endroits à la fois, et tout cela ne coûte pas autant qu'il en coûtait à Cicéron pour faire lire *une* fois un discours sur l'amitié, un traité *de senectute*, à cinq cents Romains, dont le cinquième formait la *claque*, d'origine vraiment romaine. »

§ 2. — Arts chimiques.

Le paragraphe deuxième est si riche d'inventions nouvelles qu'il faut renoncer même à les énumérer. J'en nommerai cinq ou six d'entre les plus singulières ou les plus utiles.

La pierre philosophale tant cherchée par les vieux alchimistes est enfin trouvée. On fait de *l'or* à volonté, or douteux, il est vrai ; mais on fait de l'*argent*, mieux que de l'argent, avec de la terre commune, un métal pur, qui a les qualités réunies de l'argent, de l'or, du fer, du verre, etc., l'*aluminium*.

« Lorsqu'en 1753, La Condamine envoyait, du Pérou en France, la singulière substance appelée vulgairement gomme élastique, le *caoutchouc*, il était loin de se douter des innombrables et précieux emplois qu'elle rece-

vrait un siècle après son introduction en Europe. Ils sont tels, en effet, qu'on en importe aujourd'hui, tant de l'Amérique méridionale que des Indes orientales, pour plusieurs millions de francs ; et c'est surtout depuis que Thomas Hancock a découvert (en 1845) les moyens d'en rendre l'élasticité permanente à toutes les températures. La *gutta-percha* découverte par les Anglais en 1842, n'est pas moins merveilleuse. Elle vient d'un autre arbre. Les indigènes de Singapore s'en servent comme de cuir, de bois, de métal dans tous les usages de la vie.

Il y a un article de sept pages sur la fabrication du *papier*. A cette occasion, les rédacteurs deblatèrent contre le préjugé des exportateurs français qui n'envoient que des rebuts, disant : « C'est assez bon pour l'étranger. » Ils plaignent l'inintelligence des fabricants, qui se font concurrence. Ils font le vœu de supprimer le travail du dimanche. A part la moralité, le fabricant pourrait veiller à l'entretien de son matériel et diminuerait l'encombrement de la production.

L'art des *papiers peints* nous vient de la Chine. C'est vers 1746, que cette industrie s'est établie en Angleterre. Ce n'est que vers 1780, qu'elle a été introduite en France par les nommés Arthur et Robert ; et c'est beaucoup plus tard qu'elle s'est répandue dans les autres Etats de l'Europe.

L'art de la *céramique* est traité aussi amplement ; l'invention récente de la brique creuse pour le bâtiment y est justement louée.

« Les gens du monde croient encore sur la foi d'écrivains superficiels et mal renseignés, que l'art de la *peinture sur verre* a été perdu pendant plusieurs siècles... La vérité est que les artistes n'ont jamais manqué à l'art, mais que les commandes ont longtemps manqué aux artistes.... »

Mais c'est pour les applications de l'électricité et de la lumière, que nos rédacteurs réservent surtout leur enthousiasme. La *galvanoplastie*, la *galvanographie*, la dorure et argenture galvaniques (dont, par parenthèse, l'inventeur est M. Delarive, professeur à Genève, et le premier metteur en œuvre, l'ingénieur M. *Perrot*, *de Rouen ;* mais dont profitent d'autres aux noms seuls connus, suivant l'usage). — Le *daguerréotypie* dont les premiers essais sont dus à Niepce, en 1813, qui, en 1829, s'associe Daguerre et qui meurt en 1833, laissant Daguerre au travail jusqu'en 1839, où ce dernier publie ses essais admirés et vantés par Arago, qui honora l'invention du nom de Daguerre. — La *photographie* plus merveilleuses encore, à qui Talbot, en Angleterre, en 1841, Niepce de Saint-Victor, neveu du premier inventeur, font successivement faire les premiers pas ; enfin, que M. Archer, de Londres, en 1851, dote du Collodion ; la photographie appliquée à la science, aux arts du dessin, au portrait, à la gravure et à la lithographie,

et destinée, à ce qu'il paraît, à faire abandonner le simple daguerréotype.

Le rédacteur de ce paragraphe consacre ses 20 dernières pages aux *substances alimentaires* qui sont, comme la manne dans le désert, très-abondantes, mais susceptibles de se corrompre en peu d'heures ou du moins en peu de jours; qui toutefois, à la différence de cet aliment miraculeux, ne viennent que dans leur saison, dans une terre propice et à force de travail. L'art de les conserver frais est assez nouveau, et paraît avoir encore avoir du progrès à faire. On conserve frais les légumes, la viande, le poisson, les fruits charnus, le lait. La dépense est légère, 10 centimes, par exemple, sur un kilogramme de viande ou un litre de lait. Quel avantage pour l'entretien des armées en campagne, pour les voyages de mer, pour l'alimentation des peuplades sauvages, qu'on veut civiliser.

§ 3. — Arts textiles.

« La fabrication des tissus occeupe, sans contredit, la plus large place (je copie) dans le champ de l'industrie manufacturière. Elle est le centre d'une foule d'autres industries... quand elle s'arrête, plusieurs sont frappés au cœur. Les sciences, les arts s'excitent à l'envi pour lui fournir ses combustibles; ses métaux, ses machines, ses produits chimiques... La marine va chercher pour elle, à tous les points du globe, ses laines, ses cotons, ses bois de teinture. Il n'y a pas d'exagération à dire que la cinquième partie de la population, en France, est intéressée à la production des tissus... »

Mais nous n'avons pas à traiter de la fabrication ou du commerce. Je recueille seulement un fait historique en passant. « On fait remonter l'industrie des tapis en France, au VIIe ou VIIIe siècle; quelques restes des hordes de Sarrasins, détruites par Charles Martel, se retirèrent dans les montagnes de l'Auvergne, et commencèrent à y faire des *tapis* tels qu'on les fait encore à présent sous la tente des Bédoins. Depuis, on a profondément modifié le mode de tissage, mais les données sont les mêmes... »

» Ce fut en 1130, que Roger, devenu roi de Sicile, neveu de Robert Guiscard, revenant des croisades, fit la conquête de la Morée. Il transporta de Thèbes, d'Athènes, de Corinthe, des ouvriers en étoffes de *soie*, et les établit en Sicile et en Calabre. — Vers 1274, Grégoire X, ayant obtenu de Philippe le Hardi, la cession du comtat Venaissin, y planta des mûriers, et fit venir de Sicile, de Naples et de Luques des fileurs et des tisserands. — Peu après, cette industrie passa d'abord à Nîmes, puis à Lyon, puis à Paris, puis à Tours. — Elle parut à Rouen vers le commencement du XVIe siècle, et en disparut vers le milieu du XVIIIe. »

La *dentelle* occupe une place notable dans ce rapport. La dentelle que la femme pauvre mais libre, au sein de sa famille, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, fabrique de ses doigts, après les soins de son ménage, pour la plus élégante et la plus somptueuse parure de la femme riche ; la dentelle, beauté ancienne et toujours nouvelle, qui s'use, qui ne vieillit pas ; qui seule est rebelle aux caprices de la mode ; dont le moindre lambeau se transmet par héritage de l'aïeule à la jeune femme, comme l'apprentissage en est montrée au village par la grand'mère à sa toute petite-fille ! — La charité privée a fondé à Dieppe, en 1826, une école-manufacture de dentelles pour arracher de pauvres enfants à l'oisiveté et à l'ignorance d'un état. Elle prospère ; on y exerce aussi les enfants à la couture et au tricot ; on leur donne, bien entendu, l'instruction primaire. Elle emploie environ 350 enfants, dont les plus jeunes ont 4 ans, outre 80 ouvriers libres au dehors.

Mais rien n'est merveilleux comme les progrès de l'*industrie cotonnière*. Tout le monde les connaît. En 1747, sept balles seulement furent expédiées de Charlestown (Amérique du Nord) en Europe (1). En 1853, il en est venu 587 millions de kil. ; mais il en vient aussi d'ailleurs, environ 92 millions.

L'histoire des *toiles peintes* est curieuse. Il y a là une petite dissertation faite de main de maître sur cette thèse et son application. « Le bon fabricant doit interroger le goût et le besoin de son consommateur, avant de chercher à faire mieux, ou plus riche, ou plus beau. » — Une autre plus ample et chargée de chiffres termine le paragraphe. On y établit dans trois industrie, *filature*, *tissage* et *impression*, la position respective des fabricants anglais et français, les charges et les avantages qui y sont inhérents. On arrive à des conclusions précises où la dépense de la fabrique anglaise est à celle de la française comme à peu près 6 est 19 ; sans compter pour celle-ci une perte d'environ 18 mois d'intérêt.

Ce livre, attachant même pour un simple philosophe, ignare dans les sciences et les arts industriels, est terminé par un mémoire profondément médité de M. Cordier seul, comme manufacturier, intitulé : « *Considérations économiques, à propos de l'exposition, sur l'industrie et le commerce de la France*. » Ce titre vague est fait pour voiler la question que traite le mémoire, et que le lecteur ne découvre, pour ainsi dire, qu'à la fin. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a eu une grande faveur à Rouen, et généralement dans les villes manufacturières ; il a fait aussi impression sur le gouver-

(1) Le même port envoya en 1784, en Angleterre, 71 balles nouvelles (8 à 9000 kil.). La cargaison fut saisie comme contrebande, sous prétexte qu'il était tout à fait impossible que l'Amérique eût produit une si grande masse de coton.

nement, qui a jugé sage de proroger, à cinq ans, l'exécution de la loi du *libre échange*. Souvent les Français se sont trouvés dupes de leur libéralisme inné.

P. MASSON, *membre de la 3e classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JANVIER 1858.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 13 janvier 1858 sous la présidence de M. de Montaigu. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Plusieurs livres ont été offerts à la classe, leurs titres seront imprimés dans le bulletin du journal. La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

*** La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M Elsley, avocat, recorder de la ville d'York (Angleterre), s'est présenté comme candidat sous les auspices de MM. Sandier, demeurant à Nottingham, et Renzi; une commission est nommée pour examiner les titres du candidat; elle est composée de MM. Barbier, abbé Pullès et Alix.

*** La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. Emile Jacoby, demeurant à Bruxelles, demande à faire partie de l'Institut historique; sa demande est appuyée par MM. Valat et Renzi; M. le Président nomme une commission composée de MM. l'abbé Badiche, Carra de Vaux et Valat, pour examiner les titres du candidat. Plusieurs livres sont offerts à la classe, leurs titres seront publiés dans le journal.

*** La quatrième classe (*histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence; M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

On propose aux classes la nomination des membres qui doivent, d'après les statuts, faire partie des comités du journal, des travaux et du réglement: les classes décident que ces nominations seront ajournées.

On passe à la lecture des mémoires et rapports portés à l'ordre du jour. M. l'abbé Badiche est appelé à lire son rapport sur l'ouvrage de M. Carro, intitulé : *Voyage chez les Celtes*. Cette lecture est suivie d'une discussion à laquelle prennent part MM. Henri Hardouin et de Berty; il est décidé que

M. Hardouin rédigera une note pour être jointe au rapport de M. Badiche; le rapport est renvoyé par le scrutin secret au comité du journal. Lecture est donnée par M. Hardouin du mémoire de M. Vallet de Viriville, absent, sur les conseillers de Charles VII. Cette lecture est suivie d'une discussion à laquelle prennent part MM. Hardouin, de Berty, de Montaigu et Badiche; le mémoire est renvoyé au comité du journal. M. Jamelin donne lecture d'un mémoire de M. l'abbé Boitel, membre correspondant, sur les troubadours. MM. Cénac Moncaut et Hardouin présentent quelques observations; ce mémoire ne présentant pas tous les développements qu'exige le sujet est ajourné. Il est onze heures, on distribue les jetons, la séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JANVIER 1858.

⁂ La séance est ouverte à huit heures et demie. M. le marquis de Brignole occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapellle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. On communique à l'assemblée une lettre de l'Académie-Royale de Munich, par laquelle cette savante société réclame le complément de la collection de l'*Investigateur*; cette lettre est renvoyée à l'administrateur pour y faire droit, si notre collection n'est pas épuisée. M. Fabre, notre collègue, à Embrun, adresse une lettre contenant des renseignements sur la charte relative aux rois des ménestrels et des troubadours, donnée par un roi d'Angleterre en 1338, et dont M. Fabre a fait mention dans son ouvrage intitulé : les *Romans de Gérard de Roussillon*, et sur laquelle on lui avait demandé des explications. (Voir le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 juillet 1857, 272ᵉ livraison.) Cette lettre a été renvoyée à M. Valat, auteur du rapport sur l'ouvrage de M. Fabre. M. l'administrateur annonce à l'assemblée la perte douloureuse qu'elle vient de faire en la personne de S. A. Rechid Pacha, grand-vizir de S. M. l'empereur de Turquie. On lit ensuite la liste des livres offerts à la société; des remercîments sont votés aux donateurs. M. le docteur Josat offre à l'assemblée un ouvrage qu'il vient de publier, intitulé : *Guide des familles dans les soins à donner aux malades en l'absence du médecin*; M. Badiche est nommé rapporteur.

M. le marquis de Brignole fait connaître qu'il a adressé, le 15 janvier, une lettre à M. le duc de Bassano, grand chambellan, au sujet de l'attentat commis la veille contre les personnes de Leurs Majestés Impériales; que dans cette lettre M. le président prie M. de Bassano de mettre sous les yeux de S. M. l'Empereur, l'expression des sentiments d'indignation de l'Institut historique contre l'attentat du 14 janvier, et de ceux de sa vive

gratitude envers la Providence, qui a conservé les jours de son premier protecteur. L'assemblée remercie M. le marquis de Brignole d'avoir pris une initiative à laquelle tous les membres de la Société sont heureux de donner leur approbation. Le *Moniteur* a fait mention de la lettre que notre Président a adressée à M. le duc de Bassano.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Depoisier pour lire son mémoire intitulé : *Etude statistique sur les émigrations de la Savoie depuis* 1783 *jusqu'en* 1847. Après la lecture de la première partie de ce mémoire, MM. le comte Reinhard, l'abbé Darras, Renzi et le marquis de Brignole ont adressé des observations à l'auteur ; la lecture de la seconde partie est renvoyée à la prochaine séance, dans laquelle on votera sur le renvoi au comité du journal. M. l'abbé Darras lit ensuite son rapport *sur la vie et les temps de Ferrero Ponziglione* (17ᵉ siècle), mémoires de M. Adriani. La première partie de ce travail intéressant a été renvoyée, par le scrutin secret, au comité du journal. La lecture de la seconde partie aura lieu à la séance prochaine

Il est onze heures et demie, la séance est levée, après la distribution des jetons. RENZI.

CHRONIQUE.

— La société académique de Tarbes, fondée par notre honorable collaborateur et secrétaire général, M. Achille Jubinal, député au Corps législatif, vient d'introduire dans le département des Hautes-Pyrénées une innovation fort intéressante au point de vue des études et du progrès. Elle a décidé que des cours publics, entièrement gratuits, seraient ouverts par plusieurs de ses membres à la mairie du chef-lieu. Le premier de ces cours a été ouvert récemment par M. Frossard, pasteur protestant à Bagnères-de-Bigorre. M. le préfet, et M. le maire, le général commandant le département, et les hautes sommités administratives de la ville, assistaient à cette séance, pour entendre le savant pasteur expliquer les principes de la géologie. Le second de ces cours a été ouvert par M. Didelot, agrégé de l'Université et professeur au collége de Tarbes. Il roule sur l'éducation et la littérature. D'autres enseignements sont en préparation.

En même temps, M. Jubinal n'en poursuit pas moins avec une ferveur que rien n'arrête la fondation des musées de Tarbes et de Bagnères, ainsi que celle de la bibliothèque publique de cette dernière ville. Ces *musées* contiennent jusqu'ici près de 800 objets d'art, tous donnés par M. Jubinal

ou provenant de son entremise. La bibliothèque de Bagnères ne compte pas moins de 17,000 ouvrages ayant tous la même origine.

— L'ouvrage qui a pour titre : *Les anciennes maisons de Paris sous Napoléon III,* recueil rédigé par M. Lefeuve, paraît toujours par livraisons. La dernière livraison, l'une des plus intéressantes, contient la rue de Bondy, hôtel Portaly, les théâtres; le 66 ; M. de Lariboissière ; Rosambo et d'Aligre ; Truchat; mademoiselle Laguerre ; l'hôtel en loterie. — Boulevard Bonne-Nouvelle ; rue du Bon-Puits ; rue des Bons-Enfants ; rue Roucher. Prix d'abonnement 1 fr. 60 c. la livraison. 20 livraisons 32 fr. on souscrit chez M. Rousseau, boulevard de la Madeleine, 15.

— Notre honorable collègue M. le docteur Josat, qui s'est fait remarquer par les soins empressés qu'il a prodigués aux blessés, victimes de l'attentat du 14 janvier, vient de publier un ouvrage fort intéressant, intitulé : *Manuel de bons secours, ou Guide des familles dans les soins à donner aux malades en l'absence du médecin.* Ce livre utile, accueilli avec faveur par le public, est destiné à obtenir le succès le plus mérité.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Bulletin* de la Société impériale des antiquaires de la France, troisième trimestre, Paris, 1857.

— *Bulletin* de la Société française de Photographie, quatrième année, nº 1, Paris, janvier 1858.

— *Biographie* de Henri Mondeux, le jeune pâtre, calculateur de la Touraine, par Emile Jacoby, son professeur. — sixième édition, Paris, 1846.

— *Algoritmia,* o nuovo metodo della numerazione e delle prime quattro operazioni dell' aritmetica del Professore E. Jacoby, Turin, 1851.

— *Caractères* de divisibilité des nombres par des valeurs données de 1 à 50, formulés par le pâtre calculateur de la Touraine, Henri Mondeux, avec une courte notice biographique, par son professeur Emile Jacoby, troisième édition, Paris 1854.

— *Rapport* du gérant de la Société Franco-Sarde des mines d'or d'Ovada à MM. les membres du Comité de surveillance — par M. Edouard Primard, Gênés 1857.

— *Bulletin* de la Société de l'histoire de France, nº 1, par H. L. B. Paris 1858.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

ÉTUDE STATISTIQUE SUR LES ÉMIGRATIONS DE LA SAVOIE,

DEPUIS 1783 JUSQU'EN 1847.

§ Ier.

« Aujourd'hui, en deça et au delà des mers, un instinct invincible com-
» mence à pousser les peuples vers le soleil, témoin les tendances des
» Moscovites vers Constantinople et la mer Noire, les nôtres vers Alger,
» celles des Anglais vers l'Inde, celles des Anglo-Américains vers l'empire
» de Montezuma. »

Ainsi s'exprimait, vers 1838, un de nos écrivains économistes les plus connus.

Depuis cette époque si peu éloignée de nous, le courant pacifique de certains peuples vers les contrées immenses et presque inexplorées du Nouveau-Monde, n'a jamais été aussi sensible, ni aussi général, qu'il l'est devenu de nos jours. On n'émigre plus isolément, comme on le faisait encore au moment où M. Michel Chevalier écrivait les lignes que je viens de copier. On forme des associations, on frète des vaisseaux, et l'on brave tous les dangers de la vaste étendue des mers, pour aller demander à des climats souvent inhospitaliers, un bien-être problématique, des richesses douteuses. Dans les ports où s'embarquent de préférence les émigrants (1), on a constaté que, chaque année, des centaines de milliers de personnes de tout âge, de tout sexe, quittent l'Europe sans espoir de retour (2).

(1) Liverpool, Anvers, le Havre, Brême et Hambourg.

(2) Il résulte d'un rapport d'une commission spéciale en Angleterre, que, dans l'espace de 39 ans, de 1815 à 1853 inclusivement, 3,793,529 individus ont quitté l'Europe, tous à peu près sans espoir de retour, pour aller s'établir au Nouveau-Monde. Ce qui prouve l'accroissement successif de ce courant d'émigration, c'est que la moyenne des émigrants qui, étendue sur les 39 ans, se trouve être de 92,270, s'élève tout à coup à 303,053 pour les sept années qui viennent de s'écouler (de 1846 à 1853). L'Irlande seule, en dix ans, de 1841 à 1851, a perdu 1,600 mille habitants (*a*). Les tables de l'é-

(*a*) D'après le *New-York Spectator* du 16 janvier 1858, il serait arrivé dans la ville de ce nom, pendant 1857, 185,773 émigrants Irlandais et Allemands.

Quand s'arrêtera ce courant qui, incontestablement, a son principe dans la loi providentielle d'équilibre, à la fois politique et moral? Est-il un un mal? Est-il bien? Quelle influence aura-t-il sur les destinées économiques de l'Europe?

Questions intéressantes que quelques esprits judicieux ont essayé d'approfondir, mais dont on ne peut, ce me semble, entrevoir la solution probable que dans un avenir encore éloigné.

Ce n'est donc point pour rechercher le secret de cet avenir que j'ai pris la plume; j'ai une plus modeste prétention : je désire exposer quelques recherches sur les émigrations d'un peuple dont les nombreux enfants viennent en France apprendre à travailler à l'école des travailleurs français, apprendre les arts et l'industrie avec les artistes et les industriels distingués de la France.

La Savoie, la plus ancienne et la plus importante des provinces qui composent la monarchie de Sardaigne, les cantons de Genève, de Vaud et du Valais, sont les seules circonscriptions géographiques du bassin du Rhône que la France, dans ses agrandissements successifs, n'ait pas absorbées en elle. A certaines époques, cependant, elle les a tenues sous sa main, mais l'occupation française n'a jamais duré longtemps. La Savoie,

migration dressées en Amérique nous apprennent que, depuis le 1er janvier 1854 jusqu'à la fin d'août, 209,414 individus ont émigré aux Etats-Unis, dont 116,400 Allemands et 54,548 Irlandais.

L'émigration pour le mois d'août seul, classée selon la nationalité, se présente ainsi :

Allemands.	23,672
Irlandais.	8,896
Anglais	3,658
Ecossais.	796
Français	649
Norwégiens.	482
Suisses.	451
Hollandais	233
Italiens.	143
Espagnols	86

D'après les chiffres du mois de septembre de la même année, les Allemands forment, pour ainsi dire, à eux seuls, presque le double des émigrants de tous les autres pays. Dans les 300 mille émigrants et au delà qui quittent chaque année le sol de l'Europe (l'émigration pour 1853 s'est élevée à 329,937), la plupart, les 5 sixièmes au moins, vont se fixer aux Etats-Unis d'Amérique. Les pays aurifères, tels que l'Australie, ont le privilége d'attirer surtout les aventuriers; mais les colons sérieux se rendent dans l'Amérique du Nord, où ils vont peupler et rendre à la culture les terres innombrables de ce qu'on appelle le *Far-West*. Dans l'espace de cinq ans (de 1848 à 1853) plus de 100 millions sont venus de l'Amérique en Europe, envoyés par les émigrants eux-mêmes, à leurs compatriotes, pour exciter de nouvelles émigrations.

par exemple (pour ne parler que de ce pays-là), qui a eu son existence politique propre depuis le XIe siècle, a été six fois sous la domination militaire et administrative de la France, et une fois sous la domination presque exclusivement militaire de l'Espagne. Si l'on additionne les années de ces différentes occupations, on trouve que, dans la longue période qui s'étend du XIe siècle à la seconde moitié du XIXe, ce pays n'a été soustrait à ces souverains naturels que pendant 67 ans et 3 mois (1).

Mais si la domination française n'a pas pris racine dans ce pays qui, on le sait, a avec la France une fraternité si intime de mœurs et de langage, la France, en revanche, y a laissé des traces profondes de son passage dans les institutions civiles et dans la législation.

Il est certain que l'identité de croyance religieuse, que la similitude de langage et de mœurs ont été et sont encore des causes puissantes qui attirent préférablement en France le Savoisien qui quitte ses foyers. Mais il faut chercher ailleurs les causes déterminantes de l'émigration. Si l'on compulse les archives biographiques de ce pays, où l'on rencontre une si étonnante réunion d'hommes qui se sont rendus illustres dans tous les genres de connaissances et de découvertes qui font honneur au génie et à l'humanité, on trouve des noms qui sont venus des montagnes de la Savoie, et qui ont ainsi paru désigner la France à leurs concitoyens, comme étant le seul pays où l'on savait accueillir et apprécier ceux qui se sentaient assez forts et assez courageux pour se livrer aux travaux de l'intelligence.

(1) La Savoie a été occupée par François Ier et par Henri II, de 1536 à 1559.	23 ans.	
Elle fut rendue à son souverain légitime par le traite de Cateau-Cambrésis en 1559. Henri IV occupa la Savoie depuis le mois d'octobre 1600 jusqu'au 7 janvier 1601.	»	3 mois.
Il signa le traité de Lyon, 1601, par lequel il échangea le marquisat de Saluces contre deux provinces de la Savoie, la Bresse et le Bugey. Louis XIII l'occupa de 1630 à 1631.	1 an.	
Il retira ses troupes après la paix de Quérasco, en 1631. Louis XIV l'occupa deux fois; 1° le marquis de Saint-Rhûtz en prit possession en son nom, le 13 août 1690, et la garda jusqu'à la paix de Turin 1696; 2° le maréchal de Tessé s'en empara, aussi en son nom, le 3 janvier 1704, et elle fut occupée jusqu'au traité d'Utrecht qui fut signé en 1714 (10 ans); les deux occupations.	14 ans.	
Le général espagnol Ignace-François de Glinès entra en Savoie le 6 septembre 1742, et l'occupa jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748.	6 ans.	
Enfin les troupes de la République Française entrèrent à Chambéry le 22 septembre 1792. Cette dernière occupation a duré jusqu'aux traités de Paris 1815.	23 ans.	
TOTAL.	67 ans,	3 mois.

A défaut de données pour assigner une date précise à l'émigration, on peut, en citant quelques noms, remarquer que l'on émigrait déjà au temps de Louis XI. Ainsi, Fichet Guillaume, ce recteur de l'Université de Paris, qui défendit la cause de l'imprimerie naissante, et la gagna auprès de ce monarque défiant et ombrageux, était né en Savoie.

Son ami et collaborateur Lapierre publia en latin la première rhétorique qui ait été imprimée en France. Il était son compatriote.

Plus tard, Alexandre Fichet qui fut théologien de Richelieu, André de Laurent qui était médecin d'Henri IV, Claude Favre de Vaugelas, membre de l'Académie française naissante, l'abbé de Saint-Réal, et d'autres que l'on pourrait citer, étaient venus de Savoie en France. Ils n'ont pas peu contribué par leurs ouvrages et par la position élevée à laquelle ils sont arrivés, à attirer vers la France les regards de leurs compatriotes, et à faire croire, non sans raison peut-être, qu'en France seulement il y avait honneur, gloire et fortune.

C'est une opinion qui est universellement répandue, même aujourd'hui.

Il ne faut donc pas s'étonner de voir les émigrants se diriger vers la France plutôt que vers d'autres pays.

Mais quelles sont les causes véritables qui poussent le plus grand nombre des Savoisiens à prendre le parti de l'émigration?

On émigre d'un pays quand il n'y a plus aucun lien de propriété qui attache au sol, quand des familles nombreuses ne trouvent pas de quoi vivre, quand la production ne répond pas aux besoins de la consommation, quand le travail manque aux bras nombreux qui en demandent, quand il n'est pas ou qu'il est mal distribué, quand un pays est forcé de garder immobilisées, pour ainsi dire, les matières premières dont l'industrie pourrait tirer un grand parti, quand le sol, trop morcellé, trop divisé, est grevé par des dettes hypothécaires, quand le propriétaire-débiteur est judiciairement dépouillé de tout ce qu'il possède, trop heureux encore si, après le désastre, il a pu conserver intacte sa probité !

Une seule de ces causes suffirait pour décider à l'émigration. Que doit-il résulter lorsqu'il y en a plusieurs, ou que toutes peut-être quelquefois agissent de concert? L'expatriation sur une large échelle.

C'est ce qui se voit depuis un certain nombre d'années.

§ 2.

La question des émigrations périodiques est toujours une question d'économie politique qui touche aux plus graves intérêts de l'agriculture et

de l'industrie d'un pays. Il serait, je le pense, superflu de démontrer que les émigrations privent le sol de ses travailleurs les plus forts, les plus robustes et les plus utiles aux travaux des champs, dans toutes les saisons de l'année.

« Les émigrations savoisiennes, disait naguère un député au parlement » à Turin, se dirigent en grand nombre vers la France ; mais un grand » nombre passe également en Piémont et en Italie, surtout des provinces » frontières ; il en passe même dans les autres pays..... Ces émigra- » tions n'ont pas changé de direction, soit antérieurement à l'occupation » française, soit pendant et depuis cette occupation (1). »

Quel a été le nombre des émigrants avant l'occupation française, c'est-à-dire avant la Révolution ? Quel a-t-il été pendant ? Quel a-t-il été depuis, jusqu'en 1847 (2) ?

C'est ce qu'il convient d'abord de rechercher, si l'on veut répandre quelques rayons de lumière sur une matière qui n'a pas encore été l'ojet de sérieuses investigations. Heureux serons-nous, si nos efforts peuvent avoir droit à votre bienveillante attention.

L'auteur du *Premier cri de la Savoie vers la liberté* en 1791, s'inquiétait déjà du nombre croissant de l'émigration « qui, dit-il, ne se faisait jadis » que des montagnes, et qui maintenant se fait vivement sentir dans les » villes. Aussi quel nombre d'émigrants ne trouve-t-on pas dans toutes les » contrées de la France et de l'Europe (3). »

Mais il ne pose aucun chiffre et ne fait aucune recherche pour en savoir le nombre.

Dans un autre écrit publié l'année précédente, en 1790 (4), on assure que le nombre des émigrants dépassait 30,000, et Grégoire, dans son rapport à la Convention sur la *réunion de la Savoie à la France*, adoptant cette évaluation, dit que 30,000 Savoisiens « se répandent annuellement » en divers pays, mais surtout en France (5). »

(1) *Le député* (M. Despine) *du collége de Duing à ses électeurs*, Turin. Imprimerie royale, 1848.

(2) J'ai cru à propos de m'arrêter à cette date qui est la dernière année de l'*ancien régime*.

(3) *Premier cri de la Savoie vers la liberté*.

(4) *Réveil de la Savoie* par C. A. A. *** grenadier patriote français.

(5) V. aussi le *rapport* de Grégoire, *sur la réunion de la Savoie à la France*. Ceux qui, après la Révolution, ont parlé de l'émigration savoisienne, n'ont pas tenu compte de l'augmentation de la population : ils ont toujours évalué à 30,000 environ les Savoisiens émigrants. Par exemple, « près de 30,000 Savoisiens, écrivait M. l'abbé Rendu, en » 1838, vont chaque année passer l'hiver en France, en Suisse, en Italie et en Es-

Ce chiffre de 30,000 émigrants avant la Révolution, ne s'éloigne pas trop de la vérité. Le chanoine Grillet va nous donner le moyen de le faire voir. » Dans le dénombrement des habitants de la Savoie, dit-il, que le roi » sarde (Victor-Amédée II), fit faire par les curés en 1783, il résulta de » cette opération faite avec la plus grande exactitude, que les absents, » dans le seul diocèse de Genève, montaient au nombre de 14,000, dont » plusieurs étaient établis en Asie et en Amérique (1). »

» pagne..... » (*Dict. de la convers.* art. *Savoie*). « On évalue à près de 30,000 le nom- » bre de ceux (des Savoisiens) qui sortent annuellement.... » (*Coup-d'œil hist. topogr. et religieux sur le royaume de Sardaigne* par M. Troche, Paris, (1844). — « Plus de » 30,000 Savoisiens vont chaque année exercer une industrie à l'étranger. » *Echo du Mont-Blanc*, 22 avril 1852). — J'ai cherché à donner à mes évaluations plus d'exactitude que nos devanciers n'en ont donné aux leurs. Le lecteur dira si j'ai réussi.

« Pour pouvoir donner la force précise des transmigrations, j'ai chargé, dit M. Sau- » zay, préfet du Mont-Blanc, en 1800, les sous-préfets de me faire passer le relevé géné- » ral des passeports à l'intérieur, qu'ils délivrent annuellement. » J'ignore si ce travail a été achevé ; mais à coup sûr, M. de Verneilh ne le connaissait pas, lorsqu'il a fait la *statistique du Mont-Blanc* (1806).

(1) *Dict. hist. et statist. de la Savoie*. Vol. 1er. — On lit le passage suivant dans l'ouvrage qui a pour titre : *Du duché de Savoie ou état de ce pays en* 1833. « Nous » n'osons ajouter foi, tant le chiffre des absents nous paraît énorme, au dénombrement » des habitants de la Savoie que le roi sarde fit faire en 1783 ; d'où il résulte que les » absents, dans le seul diocèse de Genève, montaient au nombre de 44,000, dont plu- » sieurs étaient établis en Asie et en Amérique. »

MM. Darbier et d'Héran, auteurs de cet ouvrage, ont fait preuve de légèreté en copiant ce passage emprunté au chanoine Grillet. S'ils avaient lu les *errata* qui sont a la fin du volume, ils auraient vu qu'au lieu de 44,000 il fallait lire 14,000. Les mêmes auteurs, p. 27 de leur ouvrage, admettent un chiffre bien plus élevé. Ils portent l'émigration à plus de *cent mille* hommes pour la France, tant Savoisiens de naissance, qu'originaires de la Savoie. Auraient-ils eu sous les yeux et pris pour vraie l'opinion de Mansord, député au *Conseil des Cinq-Cents* qui porte à *cent mille* le chiffre des émigrants ? (*Opinion de Mansord sur le projet relatif à Genève*, séance du 13 thermidor, an VI). — Ailleurs, p. 36 du même ouvrage, on lit les chiffres suivants qui contrastent d'une manière frappante avec les 100,000 de la page 27 : « C'est à la fin d'octobre, lorsque les travaux des » champs sont terminés, que les émigrations ont lieu. Le nombre de ceux qui quittent » leur patrie, pour se livrer chez l'étranger au commerce du détail et à la fatigue, s'é- » lève approximativement à *cinq mille* par année, dont 3,000 pour la Tarentaise, la » Maurienne, la Haute-Savoie et la Savoie-Propre ; 1,500 pour le Faucigny seulement ; » 300 pour le Génevois et la province de Carouge, et 200 pour le Chablais. Sur ces » *cinq mille* émigrants, quatre mille cinq cents au moins passent en France, et le reste, » en Suisse, en Allemagne et en Piémont. Sur les 1,500 qui quittent le Faucigny, on » compte près de 1,000 ouvriers maçons et tailleurs de pierres. »

L'auteur de la réponse à MM. Darbier et d'Héran, s'exprime ainsi à propos des *cent mille* émigrants : « Il y a, selon M. d'Héran, au moins cent mille Savoisiens ou origi- » naires de Savoie établis en France. Cent mille sont la trois centième partie de trente » millions ; nous comptons en Savoie plus de deux mille Français ou originaires fran-

Or, le diocèse de Genève comprenait les provinces de Génevois, de Carouge, de Chablais et de Faucigny, avec une population de 178,858 âmes, soit 180,000 âmes en chiffres ronds.

C'étaient donc 78 habitants sur 1,000 qui émigraient.

Si, partant de cette donnée et prenant pour base le nombre de 78 sur 1,000, on compare l'émigration respective du reste de la Savoie, à la même époque, c'est-à-dire de la Tarentaise, de la Maurienne, de la Haute-Savoie et de la Savoie-Propre, provinces dont la population réunie était de 221,173 individus (1), soit 221,000 en chiffres ronds, on obtient, pour ce reste de la Savoie, 17,238 émigrants, lesquels ajoutés aux 14,000 (2) de l'ancien diocèse de Genève, donnent un total de 31,238 émigrants à l'époque de 1783.

Il n'était vraisemblablement pas moindre, huit ou neuf ans après, au moment de l'entrée des Français en Savoie.

Il n'est pas aussi facile d'évaluer le nombre des émigrants pendant la Révolution, jusqu'en 1815, d'abord parce qu'il ne m'est tombé aucune donnée sous la main, ensuite parce que la Révolution n'a pas laissé à la population sa marche régulière d'accroissement. D'après des documents puisés aux meilleures sources, la population aurait diminué plutôt qu'augmenté. En effet, « la dépopulation, dit le compte-rendu des conseils généraux de départements de l'an IX, était effrayante ; on l'attribue à la guerre, au défaut de ressources de ce département (Mont-Blanc), et à la charge excessive des impôts. Ce pays offrira bientôt l'aspect de la misère la plus déchirante, si on ne lui rend des moyens de prospérité. . . »

« Rien n'a couvert l'effrayante soustraction qu'a faite la guerre » dans le département du Léman, dit le même compte-rendu, p. 656-659.

M. Sauzay, préfet du département du Mont-Blanc, frappé de cette dépopulation, en avait recherché les causes. Elles se réduisent à trois, dit-il : 1° la guerre ; 2° l'émigration ; 3° le défaut d'industrie et de ressources locales, jointes à la crainte des secousses révolutionnaires. « La ville de Chambéry, de 16,000 âmes, avait été réduite à 10,800. Annecy, Saint-

» çais ; environ la deux centième partie de la population du duché ; il y a donc au moins » équilibre. » (*État actuel de la Savoie*, 1833).

(1) La population, en 1783, aurait donc été de 400,031, ainsi répartie :

Ancien diocèse de Genève. . .	178,858
Le reste de la Savoie.	221,173
TOTAL.	400,031

(2) Le chiffre exact serait de 14,010.

» Jean-de-Maurienne et Moutiers, avaient perdu dans la même propor-
» tion (1). »

Si donc les villes, chefs-lieux de province, que cite M. Sauzay, avaient perdu chacune plus du tiers de ses habitants, on peut conclure, sans invraisemblance, que la population des campagnes avait subi une diminution proportionnelle. Le passage que, d'ailleurs, j'ai cité du *compte-rendu des conseils généraux de départements,* nous autorisent à le supposer.

M. Sauzay faisait sa statistique en 1802 (2). Il a donc établi ses chiffres d'après les documents antérieurs à son administration. Quel a été le mouvement de l'émigration depuis 1802 jusqu'en 1815 ? Je n'ai pas de renseignements précis à cet égard ; mais l'analogie me viendra en aide, et bien que la manière de procéder par analogie ne soit pas toujours un moyen infaillible pour arriver à un résultat certain, elle sera, pour le cas présent, un moyen très-raisonnable de tirer une conclusion satisfaisante.

On sait en effet que de 1802 à 1815, les guerres n'ont été ni moins nombreuses, ni moins longues, ni moins meurtrières que de 1793 à 1802. Or, sans parler d'autres causes plus ou moins directes de dépopulation, M. Albanis-Beaumont établit que, « supputé, d'après les *meilleurs renseigne-*
» *ments*, le nombre d'hommes que la Savoie a fournis aux armées de la
» République, se monte à plus de 30,000, dont 18,000 sont morts les armes
» à la main sur le champ d'honneur, sous les drapeaux de la République. »

On peut donc conclure que de 1802 à 1815, la Savoie a fourni aux armées de l'Empire autant d'hommes qu'elle en avait fourni aux armées de la République.

C'est donc, sans exagération, un découvert de 60,000 hommes valides,

(1) Statist. du Mont-Blanc. — L'abbé Denina (*Tableau de la Haute-Italie*, p. 168) dit qu'en 1792 la population de la ville de Chambéry montait à 20,000 âmes. Mais l'exactitude dans ses évaluations ne l'embarrasse guère. Il lui arrive même quelquefois de faire de singulières erreurs. Par exemple, Bonneville, dit-il, p. 195, avait 3,000 h. lors de l'invasion de Montesquiou et était située sur le bord de l'*Arc*. Sallanches, dit-il ailleurs, p. 196, était de 4 à 5,000 h. Voici comment il parle de la Maurienne : « La
» Maurienne contient près de cent paroisses, auxquelles on peut donner, l'une portant
» l'autre, trente familles, avec cent cinq individus à chacune, et compter sur une po-
» pulation de cent cinquante mille âmes, » p. 201).

M. Albanis-Beaumont, *Description des Alpes Grecques* et *Cottiennes*, dit que « La population de la Maurienne, d'après les recensements qui en ont été faits tant
» avant qu'après la révolution de France, donne pour moyenne proportionnelle 45,449
» âmes. » C'est juste 105,449 de moins que l'abbé Denina. — D'après *le compte-rendu* (p. 98-106) la population de la Maurienne était de 54,569 en 1842.

(2) Celle de M. de Verneilh est de 1807.

robustes, dans sa population; et si, par la même analogie, on compare le nombre de ceux qui sont morts sur le champ d'honneur de l'Empire à ceux qui sont morts les armes à la main sous la République, on trouve le chiffre de 36,000, pour le seul département du Mont-Blanc!

Or, ce département comprenait les deux tiers de la Savoie. Si donc, en procédant encore par analogie, on compare la population valide que le département du Léman a fourni aux armées, dans le même espace de temps (de 1793 à 1815), ce département formant l'autre tiers de la Savoie, on trouve le chiffre de 80,000 hommes, dont 54,000 seraient restés sur tous les champs de bataille de l'Europe (1).

Je n'ose pourtant pas conclure d'une manière absolue, d'après ces chiffres, que pendant cette période si désastreuse des guerres de la République et de l'Empire, la population soit restée stationnaire au point que nous ne la trouvions ni augmentée ni diminuée, lorsque la paix fut signée en 1815. Mais, je le répète, je n'ai pas été assez heureux dans mes recherches pour mettre la main sur des documents dignes de foi.

Je regarde donc hardiment comme non avenue, dans l'intérêt de mon sujet, cette période révolutionnaire, et je reprends mes calculs à partir de 1815 jusqu'en 1848 exclusivement : c'est une période de 33 ans.

J'ai dit qu'à l'époque de la Révolution la population était de 400,000 âmes, et que le chiffre des émigrants était de 31,238, prenant pour base le nombre de 78 sur 1,000.

D'après le recensement officiel, il y a en Savoie 564,603 (2) habitants, soit en chiffres ronds, 564,000.

(1) Moyenne de 3,481 ; en morts, moyenne 2,347 par an. D'après cela, le passage suivant est au moins hasardé : « La Savoie prospérait sous l'Empire français ; malgré » les guerres incessantes de cette époque, qui lui enlevaient les bras les plus vigou- » reux, le bien-être avait pénétré dans toutes les classes. Depuis 1814, la Savoie a con- » stamment périclité ; le propriétaire foncier est ruiné ; les expropriations forcées se » succèdent avec une effrayante rapidité, et la ruine et la banqueroute complète de la » propriété foncière ne sont pas éloignées, si l'on ne se hâte d'y porter remède. » (*De la douane et de ses effets en Savoie*, par M. L. Brunier, *avocat, membre de la Chambre des Députés*, à Turin. — Saint-Jean-de-Maurienne, imprim. de Buisson, 1848).

(2) La carte de l'Etat-major piémontais a adopté ce chiffre. M. Despène et l'*Association agricole* l'ont adopté aussi. Le *Mémoire explicatif* adressé à MM. les membres des conseils provinciaux et divisionnaires de la Savoie, etc., (1849), ont adopté le chiffre de 564,127. — L'abbé Rendu dans son art. déjà cité, sur la Savoie, évalue la population, en 1838, à 576,700 âmes. Un autre, dont j'ai oublié le nom, la porte à près de 589,000. — Selon le colonel Serristori, elle était de 518,302 en 1821, p. 3 ; mais il ne la porte qu'à 501,165, p. 7. (V. Statist. Florence, 1835). Il y a donc une différence de 17,137 de la page 4 à la page 7. Du reste, rien n'est plus difficile à évaluer exactement que la population de ce pays soit avant soit après la Révolution. Les auteurs tâ-



C'est une augmentation de 164,000, ce qui donne 12,792 émigrants de plus, si nous supposons que l'émigration a suivi une marche ascendante et proportionnelle à l'augmentation de la population.

Le nombre probable des émigrants aurait donc été vers 1847, de 44,030. Plusieurs quittent leur pays sans esprit de retour (1) ; d'autres restent à l'étranger pendant l'hiver ; ils rentrent dans leurs foyers au printemps et repartent à l'entrée de la mauvaise saison ; il y en a qui, au contraire, émigrent au retour du printemps, passent la belle saison à l'étranger, et rentrent chez eux pour l'hiver ; mais il y en a beaucoup qui « sont à gage pour un certain nombre d'années ; un grand nombre s'absentent jusqu'à ce qu'ils se marient (2). »

tonnent continuellement et ne sont pas d'accord entre eux. L'un, par exemple, évalue à 402,742 la population, au moment de la Révolution ; c'est M. Costa de Beauregard ; un autre dans une *Notice historico-topographique sur la Savoie* (Chambéry, 1787,) ne la porte qu'à un peu plus de 347,000 âmes ; un troisième dit qu'elle était de 440,091 individus, en 1790. Ainsi, entre ces deux derniers auteurs qui écrivaient à une distance de trois ans, il y a une différence de 93,091 âmes. — Albanis-Beaumont, dans son bel ouvrage, *les Alpes grecques et cottiennes* l'évalue à 400,000, en 1791 ; mais l'abbé Denina dit qu'elle était de 375,000 à la même époque (*Tableau hist. de la Haute-Italie*, p. 208) ; puis, un peu plus loin, il assure qu'elle ne dépassait pas 400,000. On sait que Grégoire, dans son *Rapport sur la réunion de la Savoie à la France* la porte à 424,000. Je n'en finirais pas si je voulais rapporter toutes les évaluations diverses que j'ai dû contrôler, pour accepter un chiffre qui me parût se rapprocher autant que possible du vrai. J'ai déjà, d'ailleurs, donné dans l'*Investigateur* (livraison de juillet 1856,) un aperçu des difficultés que l'on rencontre, quand on veut sonder à fond ce sujet. Mais de tous ceux qui, dans ces derniers temps, ont cité la population de la Savoie, aucun n'a été aussi mal informé que ne l'ont été MM. Lapie et Poirson. Dans leur carte de l'Italie (Paris, 1838,) donnant la statistique de la Péninsule, ils disent : « Le Mont-» Blanc, haut de 2,450 toises, domine ce pays (la Savoie) qui est peuplé d'environ » 1,300,000 h. »

(1) On a dit que, sur plus de 30,000 Savoisiens qui émigrent, le nombre de ceux qui se fixent pour toujours à l'étranger, est d'environ 2,000. (*Echo du Mont-Blanc*, 22 avril 1852.) — Le chiffre probablement vrai des émigrants étant de 44,000, le nombre de ceux qui se fixent à l'étranger sans esprit de retour serait d'environ 3,000 chaque année.

(2) L'abbé Rendu, art. *Savoie* déjà cité. On trouve dans ce même article le curieux tableau suivant des émigrations de Savoie et de l'industrie des émigrants. Rappelons-nous que cet article est de 1838.

Médecins et chirurgiens....................	30
Avocats, financiers, etc....................	25
Professeurs, répétiteurs, instituteurs, etc....	300
Commis-voyageurs et autres.................	300
Teneurs de livres, caissiers, etc.............	100
A reporter.	755



Dans ce chiffre de 44,000 émigrants, ne sont pas compris les soldats de la brigade de Savoie (qui est une véritable émigration, mais émigration nécessaire, forcée).

En Savoie, comme en Angleterre, l'émigration est un fait régulier et permanent, qui a pris place dans les mœurs et dans les prévisions sociales. En France, ce mouvement n'est qu'accidentel et n'a, en réalité, que l'importance d'un déplacement.

Le nombre des passeports délivrés en France à des Français pour l'étranger, en 1853, a été de 34,047, et le nombre des personnes désignées dans ces passeports, de 44,579, parmi lesquelles on estime que 15,000 environ ont quitté la France pour se procurer des moyens d'existence au dehors (1).

L'émigration de la Savoie, vers 1847, égalerait donc, à peu de chose près, le nombre des Français qui sont allés à l'étranger, et surpasserait des deux tiers le nombre de ceux qui sont sortis de France en 1853, pour se procurer des moyens d'existence au dehors.

Or, l'année 1853 est une des années qui, en France, ont le plus donné d'émigrants à l'étranger.

Report	755
Négociants fixés à l'étranger	300
Maîtres d'école de campagne	600
Colporteurs en étoffes	2,000
Colporteurs en quincailleries	500
Colporteurs en épicerie, sucre, etc	400
Ouvriers apprentis ou en tournée	1,000
Portiers de magasins, etc	500
Commissionnaires	1,000
Domestiques d'auberges et autres	3,000
Porteurs d'eau, de bois, etc	400
Journaliers	5,000
Conducteurs de fiacres, cochers	500
Ouvriers dans les fabriques	2,000
Décrotteurs	2,000
Crocheteurs	1,000
Joueurs de vielle	200
Rémouleurs	500
Ramoneurs	400
Peigneurs de chanvre	600
Total	22,655

(1) Statist. publiée par le Ministère de l'agriculture et du commerce. (V. la *Patrie* du 30 juin 1857.) — Avant 1848, le nombre des passeports délivrés « avec projet d'établissement au dehors, » ne dépassait pas 6 à 8,000. (*Constitutionnel*, 22 décembre 1857.)

Mais depuis 1848, l'émigration a pris de telles proportions en Savoie, qu'elle surpasse certainement le nombre total des personnes nommées dans les passeports français pour l'étranger.

C'est pourquoi, observait déjà, cette même année, le premier et le plus profond des écrivains de la Savoie, « ce ne sont plus des milliers de » jeunes gens qui nous quittent avec le désir du retour ; ce sont des colo- » nies toujours plus nombreuses d'hommes, de femmes, d'enfants, qui, » disposant du peu qui leur reste, vont chercher au loin..... une » patrie, etc (1). »

La Savoie aurait donc un immense avantage à envoyer ses enfants passer loin de ses montagnes, la plus belle partie de leur vie et à les exposer souvent à ne plus les revoir ?

L'histoire, cependant, de certains peuples semblerait prouver que l'émigration n'apporte pas, en général au pays d'où elle s'opère, tous les avantages que l'on en devrait attendre. L'Espagne en a été un des plus frappants exemples. Les Espagnols s'étant, d'une part, portés en masse dans le Nouveau-Monde, d'une autre part ayant fourni aux armées de Charles-Quint des bras nombreux pour soutenir ses guerres hors de la péninsule (ce qui était une émigration), la population de ce pays en avait tellement souffert que de 20,000,000 d'habitants qu'elle était encore au temps des Arabes (2), elle était descendue à 6,000,000, vers 1667, sous le règne de Charles II. Ce prince ne put pas mettre sur pied une armée de 20,000 hommes et en mer pas un seul vaisseau de guerre, pour s'opposer aux empiétements de Louis XIV (3).

Il est inutile, d'après cela, de se demander en quel état se trouvait l'agriculture.

On a observé que, dans plusieurs cantons suisses le nombre des bêtes bovines a subi une réduction assez considérable, que, dans la vallée de Grindelwald, cette réduction avait été, pour les vaches entre autres, de plus de 20 pour cent (4) ; « que les six cantons, Zurich, Thurgovie, Unterwald, » Schwitz, Uri et les Grisons ont vu le nombre de leurs bêtes bovines » décroître dans une proportion plus ou moins forte (5). »

(1) *Que doit faire la Savoie,* par un Savoisien, M. l'abbé Martinet 1848.

(2) Théophile Lavallée, *Hist. des Français*, Victor Duruy, Hist. de France.

(3) Mignet. *Introduction aux négociations relatives à la succession d'Espagne*, p. 29.

(4) Kasthofer, grand-forestier du canton de Berne : *Excursions dans les petits cantons*, etc. Cité par M. Moll.

(5) M. Moll. *De l'état de la production des bestiaux en Allemagne, en Belgique et en Suisse.*

M. Moll n'hésite pas à attribuer à l'émigration une des causes pricipales de cette diminution dans ces contrées « où le gros bétail a constitué de » tout temps la principale source de richesses et de revenus pour ces » mêmes contrées jadis si opulentes, appauvrissement qui se révèle, dit-il, » non-seulement par les *nombreuses émigrations pour l'Amérique*, et par » l'abaissement successif du prix des terres, mais encore et surtout par les » hypothèques considérables qui grèvent celles-ci. »

L'émigration allemande, tout le monde en convient, épuise les contrées d'Outre-Rhin en leur enlevant, sans compensation aucune, des masses de bras et de capitaux.

Cependant on cite l'Irlande dont l'émigration a résolu, prétend-on, le plus difficile des problèmes, celui du paupérisme. On cite encore l'Angleterre pour laquelle l'émigration augmente incessamment la clientèle de l'industrie nationale.

Mais l'Irlande et l'Angleterre sont dans des conditions économiques exceptionnelles, qui n'ont pas ou presque pas de rapport avec les conditions économiques des Etats du continent que je viens de mentionner.

L'émigration savoisienne n'a pas eu et, nous l'espérons, n'aura pas pour la Savoie le même résultat que l'émigration espagnole a eu pour l'Espagne à une époque plus reculée. Mais résoudra-t-elle, en Savoie, le même problême qu'elle semble avoir résolu en Irlande? A-t-elle le même effet qu'elle a pour l'Angleterre ? Ou bien épuisera-t-elle la Savoie comme l'émigration allemande épuise les contrées d'Outre-Rhin? Sera-t-elle une cause de diminution du nombre de ses bestiaux comme dans plusieurs cantons de la Suisse ?

Questions graves qui fourniraient de quoi faire un beau travail. Mais ce n'est pas un volume que j'ai eu la prétention de composer. Il me suffit, dans cette étude, de les indiquer ; je ne dois pas les développer. Une autre question plus directe à mon but me réclame : c'est la question de savoir quelle quantité de numéraire les émigrants importent en Savoie.

§ III.

M. de Verneilh, ancien préfet du Mont-Blanc, nous dit que quelques observateurs ont évalué, terme moyen, à 25 ou 30 fr. par tête l'économie de chaque émigrant, mais il ajoute : « On pourrait l'évaluer aujourd'hui (1807) à près du triple (1). »

Le chanoine Grillet qui imprimait son *Dictionnaire historique et statis-*

(1) Statist. du département du Mont-Blanc.

tique de la Savoie, à la même époque, et qui a fourni souvent de très-utiles renseignements à M. de Verneilh, dit que « les courses et les émigrations apporteraient annuellement trois louis par tête (1), c'est-à-dire 72 fr.

Prenons ce chiffre pour le plus vraisemblable. Le nombre des émigrants d'avant la Révolution étant, comme nous l'avons dit, de 31,200, en chiffres ronds, ils auraient introduit en Savoie la somme de 2,246,400 fr. (2).

Prenant le chiffre rond de 44,000 comme représentant le nombre le plus vraisemblable des émigrants, vers 1847, vu la statistique de la population, et adoptant comme la moyenne la plus vraisemblable les trois louis ou 72 fr. du chanoine Grillet, l'émigration produirait 3,168,000 fr.

Mais je suis disposé à croire que la moyenne de 72 fr. par tête et par an, acceptable avant la Révolution, est trop faible aujourd'hui. Sera-ce l'exagérer, si je la porte à 85 fr.? C'est une augmentation de 13 fr.

Les 41,000 émigrants importeraient donc en Savoie une somme de 3,740,000 fr.

Si on les répartit par province proportionnellement à la population, on a les résultats suivants :

Provinces.	Population.	Emigrants.	Somme de l'économie à 85 fr. par tête.
Savoie-Propre,	145,600	11,356	965,260
Haute-Savoie,	39,700	3,091	262,735
Génevois,	92,400	7,204	612,340
Faucigny,	80,300	6,261	532,185
Tarentaise,	46,700	3,637	309,145
Maurienne,	54,500	4,247	360,995
Carouge,	50,100	3,907	332,095
Chablais,	54,700	4,261	362,185
	564,000	43,964	3,736,940 (3)

Or si nous réduisons l'année qui est de 365 jours, à la moitié, c'est-à-dire à 182 jours (parce qu'il faut tenir compte des fêtes, des dimanches,

(1) 1er vol.

(2) « On évalue à 3,000,000 le produit annuel des pénibles travaux dont ils (les » Savoisiens émigrants) rapportent le fruit dans leurs montagnes. » (Le Réveil de la Savoie, p. C. A. A. ***, grenadier patriote français.) — On se rappelle que l'auteur de cet écrit porte le nombre des émigrants à environ 30,000. Ce serait donc, selon lui, une épargne d'environ 97 fr. par tête. Cette évaluation me semble un peu exagérée pour ce temps-là.

(3) Il y a une différence de 3,060 fr. entre les deux résultats. Cette différence provient de ce que dans la répartition par province, je n'ai pas tenu compte des fractions.

des chômages forcés, des maladies qui empêchent momentanément de travailler, et d'une foule d'autres petites circonstances qui réduisent le temps du travail), on trouve un total de 8,000,000 de journées de travail par an, qui se répartit ainsi par province proportionnellement aux émigrants :

	Emigrants.	Journées de travail.
Savoie-Propre,	11,356	2,066,792
Haute-Savoie,	3,091	562,562
Génevois,	7,204	1,311,128
Faucigny,	6,261	1,139,502
Tarentaise,	3,637	660,934
Maurienne,	4,247	772,954
Carouge,	3,907	711,074
Chablais,	4,261	775,402
	43,964	8,001,448

Nous savons que, en chiffres ronds, le nombre des émigrants est de 44,000 et que la somme des économies est de 3,740,000 fr. C'est une moyenne d'un peu plus de 0,46 par jour.

Nous venons de voir que ces 44,000 émigrants privent le pays de 8,000,000 de journées de travail.

Y a-t-il compensation? A-t-on lieu de se féliciter du résultat pécuniaire? Est-on bien sûr que la somme qui est le produit des émigrations peut combler le vide que 8,000,000 de journées laissent dans les travaux de l'agriculture, dans l'éducation des bestiaux, dans l'industrie? 8,000,000 de journées de moins doivent assurément laisser un grand déficit dans la production.

C'est pourquoi l'on se demande presque involontairement si l'émigration est réellement une source de bien-être, comme on le croît généralement, ou si elle est une cause d'épuisement.

« La Savoie qui envoie tant de monde à l'étranger, a-t-on observé, en » reçoit de tous les pays. Elle fait bâtir, décorer ses maisons, construire » ses routes, ses ponts, par des Italiens, elle appelle les Allemands pour » exploiter ses bois, travailler ses fers, pour la chausser; les Suisses, pour » fabriquer ses meilleurs fromages; son commerce est en partie exercé » par des Français; elle emploie des Auvergnats comme scieurs de long et » chaudronniers, etc., etc. Calcul fait, il pourrait y avoir équilibre entre » les Français résidant en Savoie et les Savoisiens résidant en France (1). »

(1) *Etat actuel de la Savoie*, 1833.

Il y aurait donc compensation dans le travail et dans la production. Si le Savoisien émigrant ne laissait pas un vide à remplir, il ne viendrait personne de l'étranger pour le combler. Quel avantage a-t-il à quitter ses foyers, si ses épargnes doivent servir à payer des bras étrangers? Car ceux-ci s'en vont aussi et emportent les économies qu'ils ont faites.

Mais l'équilibre supposé par l'auteur de la brochure dont je viens de citer le passage, est fort douteux. Je n'y crois pas. Il y a de nombreux ouvriers étrangers en Savoie: c'est un fait connu de tout le monde; mais il me semble que c'est faire une concession raisonnable, en accordant que la moyenne égale la moitié des émigrants: ce qui comblerait à moitié le vide des journées de travail causé par les 44,000 absents, et réduirait le déficit de 8,000,000 de journées à 4,000,000, mais ferait un vide de moitié aussi dans les économies qui viennent du dehors: de 3,740,000 fr. 1,870,000 entreraient dans les poches des ouvriers étrangers.

Ainsi d'une part il y aurait perte de 4,000,000 de journées et d'une autre part un prélèvement de 1,870,000 fr. à faire sur les économies des émigrants, pour payer les journées de travail fait par des bras étrangers.

Les 0,46 d'économie par jour et par tête, ne sont qu'une épargne prélevée sur un salaire donné pour un travail donné par le patron.

Or le patron, naturellement, prélève lui-même un certain bénéfice sur l'homme qu'il a à son service.

Une bonne partie du bénéfice réel qui résulte du travail des 44,000 émigrants passe donc au patron qui fait faire le travail. Il ne profite à l'émigrant et par suite à la Savoie, que dans la proportion supposée de 0,46 c. par tête et par jour. Et encore faut-il prélever, sur ces 0,46 cent., de quoi payer les étrangers qui, par leur travail, remplacent les émigrants sans combler les vides qu'ils ont laissés.

Si le Savoisien restait chez lui, occupé à son travail, il serait donc, paraît-il, plus riche et du bénéfice que l'on prélève sur lui et d'une bonne partie des 0,46 cent. qu'il prélève pour payer les bras étrangers qui font le travail qu'en son absence il ne peut faire.

Les émigrations appauvriraient donc la Savoie plutôt qu'elles ne l'enrichiraient.

Il résulterait aussi cette observation évidente: plus est grand le nombre des émigrants, moins il y a de bras pour le travail des terres; que par conséquent plus la culture des champs souffre, moins ils produisent, plus la vie coûte cher, plus la pauvreté s'étend.

Ne serait-ce pas ce qui arrive en Savoie?

Mais on est persuadé que l'émigration rapporte de l'argent: c'est un

préjugé si universellement répandu et si enraciné dans les mœurs, que je cours risque d'avancer un gros paradoxe en prétendant que les émigrations nombreuses tendent à appauvrir la Savoie au lieu de tendre à l'enrichir.

DEPOISIER, *membre de la première classe.*

(*La suite au prochain numéro*).

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT SUR L'OUVRAGE DE M. ALBERDI INTITULÉ :

Organisation politique et économique de la Confédération Argentine.

MESSIEURS,

M. le marquis de Brignole a déjà jugé, dans un travail très-remarquable, la partie politique de l'ouvrage de M. Alberdi, sur la situation de la République argentine. Depuis cette époque, M. Alberdi, encouragé par le succès mérité de son livre, et, nous devons le croire aussi, par l'appréciation très-favorable de notre honorable collègue, a complété ses savantes dissertations par le tableau du droit public de la République argentine, des Etats particuliers qui la composent, et par l'examen de son système économique et financier.

L'ensemble de ces divers travaux donne tout d'abord l'idée la plus avantageuse des études gouvernementales auxquelles M. Alberdi s'est livré, et de l'autorité avec laquelle il a saisi son sujet et s'en est rendu maître.

Nous n'avons pas à nous entretenir de la première partie de cette œuvre importante intitulée : *Bases et point de départ pour l'organisation politique de la République argentine.* M. le marquis de Brignole a épuisé ce sujet avec une sûreté d'appréciation à laquelle nous sommes heureux de payer notre tribut d'éloges.

Ses pensées sont tellement identiques aux nôtres, que nous n'aurions pas conçu différemment l'examen du premier livre de M. Alberdi. Puissions-nous apporter la même conformité de vues dans l'étude des *Nouveaux examens critiques* du publiciste argentin, et donner à notre rapport un caractère qui lui permette de servir de complément à celui de M. le marquis de Brignole.

Après avoir examiné l'organisation générale de la Confédération argentine, et avoir essayé de corriger les défectuosités qu'elle lui paraît offrir, par des théories dont il propose l'adoption ; M. Alberdi applique le même procédé réformateur à la constitution particulière de chaque Etat. Il nous



apprend ce qu'elle est en elle-même, et ce qu'elle devrait être ; ce qu'elle est, par rapport au gouvernement général, et quelles sont les modifications qu'elle devrait recevoir, pour que les deux constitutions pussent fonctionner avec ensemble et sans se gêner.

M. Alberdi, — on a pu s'en convaincre par le rapport de M. de Brignole, — appartient à l'école des publicistes théoriciens, plutôt qu'à celle des publicistes pratiques ; il procède donc des politiques du XVIIIe siècle, plus que de ceux qui paraissent devoir remplacer leur domination au XIXe.

Ses raisonnements possèdent toute la puissance que les logiciens peuvent désirer ; ses expositions sont d'une régularité inattaquable, ses déductions d'une justesse tout aussi rigoureuse. Il ne rencontre l'obstacle qu'au point où la pratique va commencer ; ce qui ne laisse pas que d'être un assez grave inconvénient en politique ; la science la moins théorique et la plus brutalement réaliste au contraire que les hommes aient à manier.

L'auteur commence par poser les principes élémentaires : selon lui le gouvernement central a seul le droit de faire des traités de paix et de commerce ; de déclarer la guerre, d'organiser tous les moyens d'attaque et de défense par terre et par mer ; de promulguer les lois civiles et commerciales ; de rendre les décrets de naturalisation ; de régler les poids et mesures, l'administration des postes, les impositions.... *Quant au droit provincial, il est formé*, dit-il, *de tous les pouvoirs inhérents à la souveraineté du peuple de chaque territoire que le gouvernement central n'absorbe pas dans la constitution générale*. Ce principe d'une simplicité presque *puérile* conduit l'auteur à cette conclusion un peu trop prévue peut-être : que les dangers de la constitution unitaire naissent du conflit des deux éléments nationaux ; c'est-à-dire des empiétements des attributions particulières sur les attributions législatives, militaires, administratives, financières et diplomatiques qui font la base du droit général de la nation.

Les dissertations auxquelles se livre M. Alberdi à l'endroit des éléments constitutifs de ces deux attributions, révèlent assurément le patriotisme le plus éclairé, le dévouement le plus sincère.

Nul doute que l'équilibre fédératif ne conservât son harmonie si les bases qu'il donne étaient toujours respectées ; mais quelle est l'opinion républicaine ou monarchique qui n'offrirait pas les mêmes avantages ? Il n'est pas de pacte illogique, défectueux qui ne traversât victorieusement les siècles, s'il n'était jamais violé. *Les lois les meilleures sont les lois les plus respectées*, a-t-on dit.

Le principe dissolvant des constitutions humaines ne réside pas dans la difficulté de les exécuter, mais dans la disposition des hommes à les

mépriser et à les enfreindre. Plus le rouage est compliqué, plus la machine est exposée à des dérangements ; à force de vouloir favoriser la liberté individuelle, la liberté municipale, la liberté provinciale, la liberté nationale, le fédéralisme a pour nécessité fatale de superposer, de confusionner toutes ces indépendances, au point de n'offrir aucun lien solide auquel l'unité sociale puisse se rattacher ; cependant l'unité fut et sera toujours le fondement de tout édifice.

Les Etats de la République argentine, comme les Etats-Unis du nord, n'ont pas même l'unité de territoire, puisque une population imperceptible est disséminée, sous les climats les plus divers, dans les régions les plus étendues. Si l'unité gouvernementale est utile à la prospérité d'un peuple, c'est assurément à des agglomérations toutes nouvelles de populations formées des éléments les plus opposés. Au lieu de chercher à obtenir cette unité, vous aspirez à obtenir la division. Les conséquences sont faciles à déduire : vous recueillerez la faiblesse et le désordre. Nous ne ferons pas à M. Alberdi l'injustice de croire qu'il veut pousser à la division. Il comprend le mal, il le dénonce dans plusieurs de ses chapitres avec la plus remarquable lucidité. Il fait les plus louables efforts pour asseoir l'homogénéité fédérale sur des bases qu'il croit solides ; il essaie de combattre les tendances disjonctives des Etats provinciaux ; ces efforts, nous les louons; nous faisons des vœux pour leur succès, mais nous doutons de leur réussite. Nous regrettons qu'il ne cherche pas tout d'abord à renverser les principes funestes de déchirements et de faiblesse en constituant, à défaut de monarchie, une république unitaire, possédant une certaine force de centralisation.

Si Rome, Athènes, ou Venise avaient constitué fédérativement leur empire, il est douteux qu'elles eussent conquis le monde ou ébloui l'univers par l'éclat de leur splendeur. Un des chapitres les plus intéressants et les plus propres à conduire l'auteur à la conclusion qui nous paraît résulter des faits est, sans contredit, celui qu'il consacre à la politique étrangère : il y rappelle les divers traités de paix que la République argentine a faits avec l'Angleterre et la France ; ceux que le nouveau gouvernement a signés avec les Etats-Unis, le Chili, le Portugal, la Sardaigne et le Brésil. La situation diplomatique de la République, dirigée par le gouvernement central, ne laisse donc rien à désirer à l'extérieur. Le germe des dangers qui la menacent, elle les porte en elle-même.

M. Alberdi, placé aux premiers gradins pour suivre toutes les péripéties, sonder toutes les causes de cette situation fâcheuse, étudie, dans la seconde partie de son examen critique, les institutions des provinces.

Il nous dévoile leurs dangers, leurs exagérations, il gémit, disons le mot, sur des prétentions funestes à l'unité nationale, et n'hésite pas à déclarer que ces institutions locales sont la violation des principes publics.

On le voit donc, malgré toute la puissance de ces premières théories l'auteur oublie un peu les Etats-Unis pour jeter ses regards vers la république romaine.

Nous sommes trop éloignés de la république Argentine, les productions de son territoire nous sont trop peu connues, pour que l'examen approfondi de son système économique, des sources de ses richesses, ne pût-être considéré, sous notre plume, comme un acte de témérité ; nous ne voulons pas nous exposer à ce reproche; d'ailleurs, la netteté remarquable avec laquelle M. Alberdi nous a révélé la situation politique ne nous permet pas de douter de l'exactitude de son bilan économique. Nous attachons la plus grande valeur à ses assertions, nous accordons aux diverses branches de richesses territoriales et de revenus publics, qu'il signale, toute l'importance qu'il leur attribue ; nous nous permettrons seulement de contrôler quelques-unes des améliorations qu'il indique, de juger les conséquences des principes généraux qu'il pose comme devant régénérer l'industrie et le commerce de son pays.

M. Alberdi professe on ne peut le mettre en doute les principes du libre échange ; une phrase de son introduction nous révèle tout d'abord la netteté de ses opinions à cet égard. *Tout réglement qui, sous prétexte d'organiser la liberté économique, la restreint et l'embarrasse, dit-il, commet un double délit contre la constitution et contre la richesse nationale* (page 378). — Cet absolutisme libéral nous semble à son tour passablement attentatoire à la nationalité elle-même ; et nous le condamnons résolûment et sans circonstances atténuantes.

On aurait peine à nous prouver, en effet, que chaque nation n'a pas le droit de protéger son agriculture, son commerce, son industrie, par toutes les mesures législatives qu'elle croit utile de prendre contre l'invasion des produits étrangers. Nous entrevoyons bien une époque où l'amélioration des voies de transport, la rapidité des communications qui tendent à abaisser les barrières dont les peuples se sont entourés jusqu'ici nivelleront les prix de revient et d'acquisition ; le libre échange alors pourra devenir une conséquence naturelle de l'unité pacifique vers laquelle marche l'Europe entière ; mais ce progrès de la civilisation présente encore des tâtonnements, et en attendant que le travail d'équilibre soit terminé, chaque peuple ne saurait abdiquer brusquement jusqu'au droit de veiller aux intérêts de la consommation qui le fait vivre, de la production qui l'enrichit.

Voilà pour le principe général. Quant à l'application, nous comprenons que l'Amérique est dans des conditions toutes particulières et singulièrement favorables au triomphe de l'exception.

La fertilité de son territoire nouvellement exploité, ses richesses forestières, les incalculables produits de ses mines, la mettent, sans mise de fonds, et presque sans travaux, en possession de denrées alimentaires et de produits industriels qui peuvent écraser toutes les concurrences continentales.

Or, pour jeter leurs produits sur les marchés européens, ses habitants doivent nécessairement s'appuyer sur la liberté commerciale.

Que M. Alberdi se montre donc libre échangiste ardent, c'est son droit, comme libre penseur, c'est son devoir et son intérêt comme américain. Mais qu'il proclame cette liberté sans limites comme un principe absolu, inviolable, supérieur à toutes les lois, c'est une erreur qu'il nous permettra de combattre. Nous avons besoin de fermer nos frontières à l'invasion des produits américains comme l'Amérique a intérêt à ouvrir l'Europe entière à son commerce. Nous permettons donc à M. Alberdi de n'aprouver les douanes qu'a titre de revenu et d'impôt public, nullement à titre de droit protecteur (page 519), s'il veut restreindre ce système à l'Amérique (page 519). Ce que nous ne pouvons admettre, c'est qu'il considère le droit de protéger les nationaux contre les dangers d'une concurrence fatale comme attentatoire au droit national..... Que les Américains de toutes les latitudes y prennent garde! la liberté jeune a ses enivrements et ses enthousiastes; mais quand elle vieillit elle a ses désenchantements et ses regrets : puissent les Américains prévenir ces fâcheuses conséquences en évitant des engouments et des témérités qui leur ont été plus d'une fois funestes.

Nous n'aurons également qu'approbation pour M. Alberdi, quand il condamnera l'esclavage et qu'il ne soumettra pas sa logique aux subtilités des républicains des Etats-Unis du sud; mais le suivrons-nous dans les conséquences exagérées qu'il tire de ses principes? condamnerons-nous comme attentatoire à l'égalité humaine, toute distinction nobiliaire, toute classification de nationaux et d'étrangers? En Amérique, la force des choses n'a pas encore eu le temps de grouper les familles d'élite; d'élever les grands noms au-dessus des citoyens obscurs qui n'ont rien fait pour leur pays, et qui font tout pour leur intérêt particulier. Certes ce dédain de l'anoblissement, ce mépris de la gloire traditionnelle, n'est pas propre à développer en Amérique ces élans de patriotisme et d'abnégation qui ont enfanté de si grandes choses dans la vieille Europe. La philoso-

phie de l'histoire ne nous permet pas de le mettre en doute cependant : les grandes vertus nationales naissent, se perpétuent dans les classes d'élite, et descendent dans les masses qui reçoivent leur impulsion. Plus d'un peuple américain ne peut-il pas reconnaître et regretter l'absence de cette direction stimulante ?

En résumé, Messieurs, le volumineux ouvrage de M. Alberdi indique les recherches les plus profondes, l'esprit d'observation le plus attentif, une méditation soutenue du sujet national. L'examen des lois civiles et politiques, leur modification et leur histoire forment un travail précieux.

Si la constitution argentine venait à s'engloutir dans quelque naufrage politique, le livre de M. Alberdi ferait revivre sous les yeux de l'historien et dans toute leur vérité, les lois, les mœurs, l'économie commerciale de cette nation intéressante.

Durant le cours entier de ce travail anatomique nous marchons toujours de front avec lui, suivant avec le plus grand intérêt sa dissection persévérante, encourageant ses efforts et y applaudissant. Mais quand il s'agit d'apporter le remède au mal, quand le médecin succède à l'anatomiste, nous laissons le rénovateur professer avec l'enthousiasme des illusions, l'amour de l'égalité et de la liberté sans limites, et malgré l'attrait de ses théories nous ne pouvons nous dispenser de ne pas approuver ses hardiesses.

Cénac Moncaut, *membre de la première classe.*

NOTICE HISTORIQUE SUR LE PREMIER PARCELLAIRE DE VIENNE,

PAR M. ADOLPHE FABRE, CORRESPONDANT.

L'œuvre de M. Fabre, un de nos correspondants les plus actifs, est le résumé concis, quoique très-substantiel, de l'épisode d'une lutte laborieuse, souvent sanglante, soutenue par le tiers-état contre la noblesse et le clergé dans la question des impôts ; elle contient de curieux et intéressants détails puisés dans l'*Inventaire général des archives de Vienne ;* qui garantit l'exactitude et l'authenticité des documents dont elle fait usage. Elle offre en outre le tableau saisissant des misères de l'époque, des scènes de mœurs, des portraits fidèles de divers personnages ou d'assemblées de province, qui donnent à cette chronique un mérite particulier, et font, d'une question purement locale, un monument historique dont nous conseillons et recommandons l'étude aux amis de notre histoire. C'est à ce titre surtout et à ce point de vue général que nous rattachons notre compte-rendu. Riche de faits, il en signale un plus grand nombre qu'on est heureux de rencontrer. Le lecteur intelligent y retrouvera en raccourci le drame com-

plet de nos luttes nationales en vertu du proverbe italien, si souvent cité : *Tutto il mondo è fatto come la nostra fa miglia.* C'est la miniature, en un mot, d'un tableau de genre d'une grande école.

Louis XI venait de briser le statut qui stipulait l'affranchissement des impôts pour tous les sujets du roi résidant dans la province, et d'établir la taille annuelle et perpétuelle. Ce n'était que la moitié de l'œuvre qu'il méditait, car en imposant une lourde charge à ses nouveaux sujets, il devait la rendre égale et partant plus douce ; ses successeurs n'accomplirent pas même cet acte de justice et d'humanité. La noblesse et le clergé avaient su se soustraire aux exigences du fisc, qui pesait de tout son poids sur le tiers-état ; les fonds roturiers, acquis par les nobles, étaient également libres d'impôts, et la situation du peuple devint intolérable aux XVIe et XVIIe siècles, les insurrections qui en furent la triste conséquence, viennent se briser contre le fer et la cotte d'armes des chevaliers aguerris ; la flamme dévore ou détruit ce que la misère et la fureur des armes ont épargné.

Des plaintes s'élèvent de toutes parts contre la rigueur des charges ; on demande des impôts fonciers non personnels; en invoquant cet axiome de justice et de sens commun plus encore que de bonne administration : *Celui qui possède beaucoup, doit payer beaucoup ; qui possède peu, doit peu payer*. Les trois ordres réunis à Saint-Marcellin au commencement du XVIIe siècle, se séparèrent sans rien décider. Le président Expilly avait parlé pour les deux premiers ordres; Lagrange et l'avocat Rambaud avaient plaidé la cause du tiers-état avec talent et conviction. Un arrêt du roi Henri IV, du 15 avril 1602, adopte les conclusions du président Expilly.

En vain, dans une nouvelle assemblée à Crest, le vaillant Claude Brosse, surnommé le *Gracque Dauphinois*, déploie une indomptable énergie. Ses éloquentes paroles ne trouvent qu'un faible et impuissant écho ; Louis XIII maintient la situation par son ordonnance de 1628, et défend la convocation des états de la province.

Mais une nouvelle politique surgit en 1630 sous la puissante main de Richelieu; les forteresses et les châteaux-forts, derniers remparts de la féodalité, sont démolis par son ordre. Et dès 1634, les tailles sont déclarées foncières ; enfin, un arrêt de 1639 prescrit la révision des feux imposables.

Un mot sur la situation de la province en 1600 : les deux premiers ordres étaient riches et puissants ; ils ne payaient pas le don gratuit ou octroi qui se montait à 20,143 livres, ne participaient ni à l'entretien des routes ni aux dépenses de la gendarmerie ; les ecclésiastiques et leurs biens jouissaient d'une égale immunité, sauf pour leurs propriétés d'origine royale ou

roturière. Les taxes de tout genre accumulées sur le tiers-état, sont telles, que l'impôt total atteignait le double et le triple de la récolte de chaque année ; les habitants abandonnaient leurs biens, mendiant sur les routes ou se réfugiaient dans les villes pour ne pas mourir de faim.

Lafontaine écrivant ces quatre vers :

Point de pain quelquefois et jamais de repos,
Sa femme, ses enfants, les soldats, les impôts,
Le créancier et la corvée
Lui font d'un malheureux la peinture achevée.

résume en quelques mots d'une éloquence effrayante, l'histoire d'une classe composée de plus de 16 millions d'hommes ; — le mal était donc à son comble, et le remède urgent. Le parcellaire fut prescrit et commencé en 1641 pour la ville de Vienne, après une foule de formalités qui retardèrent l'exécution de l'arrêt du conseil d'Etat, à la date de 1634 : le sieur Antoine Fournaz en obtint l'entreprise au prix de 2.500 livres ; il ne put terminer les opérations qu'en 1646, en raison des entraves qu'on lui opposait ; le cahier fut déposé aux archives la même année, et visé seulement en 1660 par l'employé du gouvernement chargé de la révision des feux.

Ce travail ne fut point adopté dans sa première forme ; il fut l'objet de vives critiques, et subit le contrôle d'une commission spéciale, qui constata le nombre de 1,494 feux sur 3,292 imposables, libre d'impôt par privilége, C'est en 1667 seulement, trente-trois ans après l'adjudication, que le parcellaire fut enregistré, homologué par le parlement de Grenoble, puis rendu obligatoire pour tous les habitants.

Le parcellaire découvert par M. Fabre, n'est qu'une copie très-correcte du manuscrit de Fournaz ; il est en deux volumes petit in-folio, le premier a pour titre :

Parcellaire de la ville et comté de Vienne, contenant les maisons et fonds enfermés dans la ville ;

Le deuxième est composé du tableau des *mas et fonds* qui sont hors de la ville.

Parmi les documents étrangers à la mission de l'entrepreneur, mais qui intéressent la ville et les descendants de plusieurs familles, on remarque 1º la liste et les noms des dix-huit pennons ou pennoniers, c'est-à-dire chefs de la milice bourgeoise ;

2º La topographie des quartiers de la ville à cette époque, avec l'emplacement des cloîtres, chapelles et communautés religieuses ;

3º Les luttes des consuls contre l'autorité royale, trop facile à admettre de nouvelles corporations religieuses, dont les priviléges et les richesses

acquises par des dons pieux, diminuaient les ressources de la ville, et augmentaient les charges des roturiers;

4° Les réclamations souvent fort vives des communautés anciennes contre l'introduction de ces mêmes établissements religieux, dans la crainte d'une concurrence plus ou moins redoutable;

5° Enfin la nomenclature des noms et demeures de plusieurs familles qui ont laissé des souvenirs honorables ou glorieux, dans la magistrature, les armes et les lettres.

L'auteur, à la fin de sa notice, a soin de repousser la solidarité d'une critique injurieuse aux personnes ou aux ordres qui favorisaient et défendaient une législation opposée à celle que nous possédons; les faits comme les abus signalés dans une époque déjà bien éloignée, ne peuvent être pesés à la même balance que les faits contemporains; nous devons reconnaître à cette sage circonspection de M. Fabre, l'excellent esprit avec lequel il étudie le passé. Ici, comme il le dit lui-même, il n'a point jugé ni apprécié; il s'est borné à raconter et à poser les faits, C'est ainsi qu'il rend à la science de l'histoire un meilleur service que s'il se fût constitué l'avocat de la noblesse ou du tiers-état; toutefois, nous nous permettrons de demander quelque chose de plus à des penseurs judicieux et observateurs comme lui. Nous voudrions qu'ils nous offrissent une dernière et précieuse instruction dans le résultat de leurs études; il y a en effet, dans toute esquisse historique, un enseignement moral et religieux qui sanctifie la science et honore le savant. Nous eussions encore trouvé quelque intérêt à suivre le mode de formation des tableaux parcellaires imaginés par le précurseur des géomètres, du cadastre (1), auxquels la France est redevable de la plus grande et de la plus belle *opération financière des temps modernes.*

VALAT, *membre de la troisième classe.*

MAITRE GIORGIO ANDREOLI ET SES TRAVAUX EN MAJORIQUE,

PAR LE MARQUIS RAUGHIASCI BRANCALEONI (Pesaro, 1857).

Cette intéressante notice rentre doublement dans les attributions de l'Institut historique; comme ayant pour objet de jeter un nouveau jour sur l'origine d'un art qui a joui d'une grande faveur, et de rendre à la mémoire d'un maître habile, un hommage mérité, qui le place au-dessus des peintres ou sculpteurs de son temps.

Nous n'avons pas à nous occuper ni de l'antiquité, ni de l'invention de

(1) Le cadastre de la France entière, commencé sous le Consulat, a coûté 150 millions, et plus de trente années de travaux.



a céramique en général ou de la majorique en particulier. Cependant nous devons rappeler brièvement l'opinion accréditée parmi les historiens de cet art, pour bien comprendre le point discuté par M. Brancaleoni réduit à ses termes les plus simples. L'art du potier remonte aux temps les plus reculés : tout récemment Belzoni découvre sous la pyramide de Busiris qui vivait 1594 ans avant l'ère vulgaire, des figures en terre cuite qui ont la plus grande analogie avec les porcelaines de la Chine ou du Japon, que l'Europe reçut au XVIe siècle ; on sait quelle vogue obtinrent ces dernières pour la finesse et la transparence de la matière, comme pour la vivacité des couleurs. Aujourd'hui leur réputation a le même éclat, malgré les progrès de la céramique moderne ; on croit que des ouvriers arabes et persans ont porté cet art en Espagne et dans les îles Baléares, d'où il passa en Italie au XVe siècle sous le nom de *majolique* (selon Scaliger, le terme propre serait *majorica*, de Mayorque, altéré par coquetterie de langage, d'après Fabio Ferrari). — Pesaro, Urbin, Florence. Gubbio, Faenza et autres villes d'Italie le perfectionnèrent ; de 1540 à 1560 il atteignit le plus haut degré de perfection auquel il soit parvenu, grâce au génie de Lulla della Robbia qui vécut de 1388 à 1430, et aux travaux des Fontana d'Urbin.

Le marquis de Brancaleoni est loin de contester la gloire de ces maîtres célèbres, mais il revendique une place honorable à côté d'eux pour Giorgio Andreoli et son fils Vincent Cencio, qui illustrèrent Gubbio de 1460 à 1540. La majorique perdit de son éclat en Italie à la fin du XVIe siècle, au moment où il se relevait en France avec Bernard de Palissy, qui vivait encore en 1589 après avoir travaillé 25 ans pour retrouver le secret perdu depuis Girolamo della Robbia, petit-neveu de Lucca, appelé en 1530 d'Italie.

La famille des Andreoli, originaire de Pavie, quitte cette ville vers le milieu du XVe siècle ; notre auteur raconte que compromis par la conjuration de Montano sous laquelle succomba Galéas Marie, assassiné en 1476, dans l'église de Saint-Étienne, elle craignit d'habiter des lieux remplis de troubles. Cette opinion ne peut se concilier avec la date assignée au second voyage des frères Salimberce et Giorgio, avec Jean leur cousin en 1460 ; nous croirions plus volontiers que la réputation de l'école de Gubbio, et la protection accordée aux artistes par les ducs d'Urbin, les attirèrent d'abord, puis les fixèrent hors de leur première patrie : un acte notarié du 23 mars 1498 déclare qu'ils ont mérité par leurs services le droit de cité ; titre d'ailleurs acquis au prix de 500 ducats. Maître Giorgio acquit une grande réputation, par la beauté de ses dessins, la variété des

couleurs, par la transparence et l'éclat de son émail ; il obtint l'estime et l'affection des ducs d'Urbin, François et Frédéric.

Comme les grands peintres, dont il étudia le style, il eut deux manières, l'une antique où la pureté du trait et la suavité des formes ne laissent rien à désirer ; l'autre, due à l'art moderne, où respirent le sentiment et la vie qui semblent manquer aux tableaux des premiers maîtres. M. Brancaleoni le compare à Lucca et ne le trouve pas inférieur au sculpteur florentin pour la beauté des figures en terre cuite ; il le place au-dessus dans la fabrication des vases, qu'il conçut avec des proportions plus grandioses et dans un style inconnu avant lui ; Passeri a beau soutenir que la perfection du genre ne date que de 1540, lorsque abandonnant la manière de Timothée Vitti, pure, mais sans grâce, les peintres commencèrent à s'inspirer des œuvres de Raphaël ; déjà Giorgio en était possesseur dès 1520 ; il traitait en sculpteur et en peintre de la nouvelle école, les sujets mythologiques ou empruntés à l'histoire ; ce qui a pu donner lieu à une fausse appréciation du maître de Gubbio, c'est le nombre considérable des compositions sorties de l'atelier du sculpteur et de celui de son fils Cencio. Ainsi, tantôt il fabriquait une faïence commune pour les usages ordinaires, visant plutôt à l'utile qu'à l'effet ; tantôt il travaillait pour les palais ; alors c'étaient des objets d'art, qu'il décorait avec soin ; la vaisselle simple avait des arabesques, avec feuilles ou guirlandes ; la vaisselle élégante et riche avait des armoiries, un blason, de gracieuses figures ; les vases des églises présentaient les images des saints et des emblèmes religieux

Nous aurions mauvaise grâce de contester le mérite d'un sculpteur et peintre dont les œuvres sont peu connues ; la réputation de Lucca della Robbia, qui brillait avant lui sur un plus grand théâtre ; celle de Bernard de Palissy venu après lui, qui a tout créé, laissant des produits qui n'ont pu être surpassés par l'art moderne, nuisit et nuira probablement encore à celle de Giorgio Andreoli ; M. Brancaleoni appuie son appréciation de l'aveu échappé au traducteur de Passeri, M. Delange (1853, p. 99), qui dit aussi au sujet des majoliques italiennes : « Et de fait il est difficile de » rien voir de plus extraordinaire que les majoliques de la fabrique de » Gubbio, qui laissent bien loin derrière elles, celles de la fabrique de » Pesaro, avec lesquelles elles ont de l'analogie. »

Nous devons ajouter que la notice historique comprend une longue liste d'ouvrages en terre cuite, plats, bassins, assiettes, etc. ; puis bas-reliefs sculptés, statues, mausolées, qui portent le nom de Giorgio, de son fils, ou qui leur sont attribués ; trois planches à la fin du volume présentent un

spécimen des deux manières du maître et font connaître les chiffres ou marques dont ses œuvres sont pour l'ordinaire accompagnées : la première est la représentation sur un grand plat orné de quatorze figures, de Madeleine aux pieds de Jésus-Christ qu'elle arrose de ses larmes ; la seconde offre l'image de la Vierge avec l'Enfant Jésus sur son sein, entourée des saints Ubalde et Augustin ; au-dessus sont deux anges tenant une couronne sur la tête de Marie. Ces figures sont d'une finesse remarquable ; c'est une imitation d'un carton du Pérugin.

L'auteur de ces recherches curieuses pourra se plaindre d'être peu compris ou mal apprécié ; il ne nous reprochera point de l'avoir jugé légèrement ; car sa dissertation nous a vivement intéressé autant par le fond du sujet que par la forme et les qualités d'une exposition rapide, élégante et substantielle. VALAT, *membre de la 3e classe.*



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE FÉVRIER 1858.

⁂ La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 10 février. M. l'abbé Badiche, président de la troisième classe, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Lettre de MM. Louis, abbé de Rein, directeur et docteur Goth, *du Comité de l'association historique de la Styrie*, datée de Gratz, 30 juillet 1857, par laquelle ils envoient à l'Institut historique sept cahiers (*en langue allemande*) contenant les travaux, très-intéressants, de cette association ; M. le comte Reinhard est prié d'en faire un rapport à l'Institut historique. M. Bidaut adresse à notre société un ouvrage intitulé : *La Santé et le Bonheur*. M. l'abbé Badiche est nommé rapporteur. M. l'abbé Vincent envoie une monographie de la petite ville de Buis (Drôme). M. Depoisier est nommé rapporteur. L'Institut historique a reçu plusieurs brochures de M. Adriani, leurs titres seront imprimés dans le journal.

⁂ La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. Alix donne lecture, au nom de la commission, du rapport sur la candidature de M. Elsley, présentée dans la séance du mois dernier ; ce rapport étant favorable au candidat, on passe au scrutin secret, et M. Elsley est admis comme membre correspondant, sauf l'approbation de l'assemblée générale

⁂ M. Renzi fait observer à la classe que M. Barbier, qu'elle avait élu

président, vient d'être nommé par l'assemblée générale du mois de décembre vice-président adjoint de l'Institut historique, et qu'il y a lieu à le remplacer ; on passe au scrutin secret, et le bureau de la deuxième classe se trouve composé de la manière suivante : MM. Patin, de l'académie française, président ; Alix, vice-président, et Chaumier, vice-président adjoint.

*** La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Lettre de M. l'abbé Houpert, qui demande à faire partie de l'Institut historique ; sa demande est appuyée par M. L'hervilliers. M. le président nomme une commission, composée de MM. l'abbé Badiche, Masson et de L'hervilliers, pour examiner les titres du candidat. Le rapport de la commission sur la candidature de M. Jacoby n'étant pas prêt, on l'ajourne à la plus prochaine séance.

*** La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence ; M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Plusieurs livres ont été offerts à la classe, leurs titres seront imprimés dans le journal.

M. Depoisier est appelé à la tribune pour lire la seconde partie de son mémoire intitulé : *Etude statistique sur les émigrations de la Savoie depuis* 1783 *jusqu'en* 1847. Cette lecture est suivie d'une discussion à laquelle prennent part MM. le comte Reinhard, Badiche, de Montaigu et Breton. Le mémoire est renvoyé par le scrutin secret au comité du journal. M. Valat lit un rapport sur *le Parcellaire de Vienne*, par M. Fabre. Après cette lecture MM. Breton, Renzi, Badiche et de Montaigu adressent des observations à M. le rapporteur. M. de Montaigu fait remarquer spécialement qu'il semblerait résulter du travail de M. Fabre que le parcellaire de Vienne serait le premier que nous eussions en France, et que le tiers-état supportait seul les charges publiques, tandis que les deux autres ordres en auraient été exempts. Pour rectifier cette erreur, propagée par les écrivains de l'époque, qui ont négligé de remonter aux sources de notre histoire, il est utile de savoir d'abord que le tiers-état, le clergé et la noblesse jouissaient tous de priviléges divers et supportaient des charges différentes. Le tiers-état, qui avait des états-provinciaux et généraux à la nomination desquels tout membre du tiers participait par l'élection et par des mandats impératifs dont ne pouvait s'écarter le député élu, ne se plaignait que des lourdes charges qu'il supportait, mais il n'en attribuait la cause ni au clergé ni à la noblesse ; il savait bien que le premier, qui n'était pas salarié alors, était soumis à de lourdes charges déguisées sous le nom de *dons*

gratuits, qui constituaient de véritables impôts ; quant à la noblesse, le tiers-état connaissait bien qu'elle payait aussi l'impôt de son sang. Le gentilhomme devait non-seulement de sa personne et *à ses frais* le service militaire, mais il devait encore lever, équiper solder et entretenir un nombre d'hommes d'armes proportionné à sa fortune ; il n'obtenait sa liberté, lorsqu'il était fait prisonnier, qu'en payant une rançon qui absorbait souvent la moitié ou les trois quarts de sa fortune ; les terres roturières qu'il possédait étaient en outre assujetties aux mêmes charges que celles possédées par le tiers-état.

Après ces explications données par M. de Montaigu, M. Valat donne lecture successivement de deux rapports sur l'introduction de l'enseignement mutuel en France, et *sur le mouvement de la population féminine, de de* 1813 *à* 1855, *dans la ville de Paris*, par M. Carnot. Ces deux rapports sont renvoyés par le scrutin secret au comité du journal. Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SEANCE DU 26 FEVRIER 1858.

⁂ La séance est ouverte à huit heures et demie. M. le marquis de Brignole occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Lettre de M. Wiedmann secrétaire de l'académie royale de Munich, adressée à l'administrateur, par laquelle cette savante compagnie accuse réception des livraisons du tome VII de la troisième série, et demande de lui compléter la collection de l'*Investigateur* de tous les tomes précédents de la première et deuxième série contre la collection de la section d'histoire de cette académie royale ; l'assemblée charge M. Renzi de fournir cette collection si elle n'est pas complétement épuisée. Lettre de M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'académie royale de Belgique, qui réclame plus de vingt livraisons de l'*Investigateur* pour compléter sa collection ; M. Renzi assure qu'il peut les fournir, attendu que parmi celles qu'on réclame il n'y en a aucune qui soit épuisée. On lit la liste des livres offerts à l'Institut historique. Des remercîments sont votés aux donateurs. Notre honorable collègue M. le comte de Montlaur offre à l'Institut historique la biographie de M. Lefèvre-Deumier ; M. Gauthier la Chapelle est prié d'en rendre compte. M. Valat offre également une brochure sur la loi du progrès ; M. l'abbé Darras est prié d'en rendre compte. M. Gustave Mancini d'Arezzo envoie à l'Institut historique la biographie de M. le chevalier Jean-Baptiste Occhini, renvoyée à M. Valat. M. le président distribue les médailles d'argent qui ont été décernées par l'Institut historique à MM. Barbier, Carra de Vaux, Depoisier, Lelong et Valat.

La deuxième classe ayant reçu comme membre correspondant M. Elsley, recorder de la ville d'Yorck (Angleterre), présent à la séance, M. le président invite l'assemblée à vouloir bien approuver cette admission ; on passe au scrutin secret, et M. Elsley est proclamé membre de l'Institut historique.

M. Valat, rapporteur d'un ouvrage de M. le marquis de Brignole sur la *marine militaire du royaume sarde*, étant absent, M. Sédail donne lecture de ce rapport. Il est renvoyé par le scrutin secret au comité du journal. M. de L'hervilliers lit ensuite son mémoire intitulé : *La fête des Rois*. Plusieurs observations sont adressées à l'auteur par MM. de Berty, abbé Badiche, de Montaigu, Renzi et abbé Darras ; le mémoire est renvoyé par le scrutin secret au comité du journal. M. l'abbé Darras donne lecture de la seconde partie de son compte rendu de l'ouvrage sur *la vie et les temps* de Mgr Panziglione (XVIIe siècle), par M. Adriani ; des observations sont adressées à M. Darras par MM, Sédail, Renzi, de Berty et marquis de Brignole ; le travail intéressant de M. Darras est renvoyé par le scrutin secret au comité du journal.

Il est onze heures et demie ; la séance est levée, après la distribution des jetons de présence. RENZI.

CHRONIQUE.

— Un volume in-12, de 276 pages, intitulé : *Charles Reynaud*, nous fait connaître, par les relations et les gémissements de ses nombreux amis et par ses propres œuvres, un homme dont un mérite incontestable fut d'avoir fait un louable usage du peu de vie que Dieu lui avait destiné.

La moitié de ce volume contient des notions biographiques ou plutôt nécrologiques sur Charles Reynaud, né à Vienne (Isère), le 16 mai 1821, mort à Paris le 22 août 1853 ; des pièces de vers et de prose poétique, dont les auteurs sont : MM. J. Janin, J. Timon, L. Jourdan, Vict. Teste, A. Fabre, Ponsard, E. Augier, Lireux, un anonyme, Mme Buisson. M. Ponsard, entre autres, a exprimé un sentiment plus particulier à lui, sa reconnaissance, en vers dignes de sa réputation :

Sur ce sol tout jonché des souvenirs de Rome,
Dix ans déjà passés, un indulgent jeune homme
Vivait dans l'ombre enseveli.
Inhabile au barreau, de ses mains désœuvrées
Il traçait pour lui seul des scènes ignorées,
Pâture promise à l'oubli.

Reynaud prit dans ses bras la naissante *Lucrèce*,
Et l'emportant, ainsi qu'un amant sa maîtresse,
Il la promena dans Paris.

Quand il eut entassé miracles sur miracles,
Épuisé les dégoûts, renversé les obstacles
Je vins en recueillir le prix.

Et lui-même pourtant, lui-même était poëte....
Mais il était ainsi : s'oubliant pour les autres
Ses craintes, ses espoirs, ses vœux étaient les nôtres,
C'était l'âme de notre corps.

Enfin, après dix ans d'une même pensée,
Livrant aux flots plus doux notre barque exercée
.... Tranquille, il s'assit sur les bords.

Et il y a trois cents vers et plus de cette fabrique.

Cette citation me semble doublement intéressante : elle peint le caractère d'un jeune littérateur très-regrettable ; elle fait l'histoire aventureuse et trop commune à tant d'autres, mais heureuse à celle-ci, d'une œuvre littéraire et justement estimée.

Je ne cite rien de M. E. Augier, qui a fait une belle ode aussi, parce qu'elle n'exprime que les belles qualités du défunt et la douleur commune à tous ses amis.

Quant à la seconde partie du volume, c'est une vingtaine de vers sur la mort d'une jeune dame ; 150 sur Vienne ; une petite ode à un ami mélancolique. Les *Syrènes*, étude historique de 150 grands vers ; quatre petites pièces fort gracieuses adressées à des Dames ; enfin, une pièce en prose, plus volumineuse, intitulée : *Un hiver en Corse ; récits de chasse et scènes de la vie des maquis*.

Le livre se termine par un article de M. John Lemoine sur les œuvres de Reynaud, publié quelques jours avant sa mort, et par la nomenclature de quinze ou dix-huit autres articles dans divers journaux. Comme les nombreux amis de cet aimable jeune homme ont cité divers passages de ses opuscules dans les journaux les plus répandus, il serait surabondant, ce me semble, de les imiter ici.

Charles Reynaud avait une existence aisée ; il était fils unique. Sa mère l'avait eu à 43 ans, après 18 ans de mariage. J. Janin lui rapportait son corps à *Mon Plaisir*, sa maison de campagne. Il nous peint la douleur de cette mère à peu près comme Théramène celle d'Aricie :

« Elle veut quelque temps douter de son malheur ;
» Et ne connaissant plus ce héros qu'elle adore,
» Elle voit Hippolyte et le demande encore ; etc. »

Toute la ville et tous les villages voisins assistaient processionnellement au service.

P. Masson.

A. Renzi, *Administrateur.* — Achille Jubinal, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. LE PRÉSIDENT DANS LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DE L'INSTITUT HISTORIQUE, TENUE DANS LA SALLE, RUE BONAPARTE, 44, LE 21 MARS 1858.

Messieurs,

L'Institut historique vient, en conformité de ses réglements, soumettre à votre appréciation quelques-uns des travaux de ses membres pendant l'année qui s'est écoulée.

Dans le rapport de notre honorable secrétaire général, dont vous entendrez tout à l'heure la lecture, il vous sera en outre rendu compte des principaux mémoires, analyses et autres écrits sortis du sein de notre Société depuis la séance publique de 1857. Les efforts de cette Société pour essayer d'atteindre le but de son institution et pour répondre de son mieux à la confiance qu'on veut bien lui accorder ont continué d'être sérieux, intelligents, assidus. Nous voudrions pouvoir ajouter avec certitude, mais nous osons du moins l'espérer, qu'ils n'auront pas été sans quelque utilité dans l'intérêt de la science historique.

Au nombre des publications de cette année, qui se trouvent intégralement insérées dans l'*Investigateur*, il en est qui ont paru obtenir des lecteurs un accueil particulièrement favorable. Soumises avec les autres au scrupuleux examen d'une Commission chargée d'émettre son avis motivé pour la distribution d'une médaille annuelle que notre Institut a fondée, en 1855, dans la vue d'encourager les travaux de sa compétence, elles ont été en effet jugées dignes de cette distinction honorifique. Mais nous devons à la vérité de dire que cette Commission, en formulant son opinion sur chacun des écrits, parmi lesquels elle était appelée à faire un choix, opinion mûrement discutée depuis et sanctionnée par l'Assemblée générale, a exprimé le regret que le nombre, nécessairement restreint, de ces témoignages d'approbation spéciale ne lui permît pas d'étendre à quelques autres desdits écrits la même récompense.

Quoi qu'il en soit, nous avons, Messieurs, la satisfaction de pouvoir déclarer que les savants et hommes de lettres dont notre Société se compose, et qui lui font avec un zèle si louable le sacrifice fréquent de leurs veilles, connaissent parfaitement la gravité et l'étendue de la noble tâche qu'ils se sont imposée. Ils savent très-bien, et nous sommes tous profondément

convaincus de cette vérité, que les travaux historiques, pour être réellement solides et fructueux, ne doivent pas se restreindre à une simple énonciation des faits, quelque exacte d'ailleurs, quelque intéressante et bien ordonnée qu'elle puisse être : qu'il ne suffit pas non plus, lorsqu'on aborde et que l'on veut traiter complétement un sujet, d'entremêler le récit d'observations spirituelles, bien appropriées et judicieuses : que tout écrivain qui entreprend de publier un livre d'histoire, soit générale, soit particulière, est obligé, avant d'entrer dans la narration des événements, de s'appliquer à en explorer les causes et à remonter à leurs sources : que, pour ne pas se méprendre dans cette investigation préliminaire, il doit d'abord beaucoup lire, lire surtout avec attention, patience et discernement : que ses recherches doivent principalement se porter sur l'origine du peuple ou des peuples qui sont l'objet de son travail, sur les races primitives d'où ces nations dérivent, sur leurs mœurs aux diverses époques, sur leurs institutions religieuses et politiques, sur les révolutions dont elles ont été successivement le théâtre, sur les circonstances qui ont pu donner lieu à leur agrandissement ou amener leur décadence : qu'il lui faut pour cela prendre connaissance de tous les ouvrages importants, s'il en existe, qui ont paru antérieurement sur la matière, comparer ces ouvrages entre eux, en constater, autant que possible, l'exactitude, séparer avec soin des faits avérés et non contestés, ceux qui par effet, soit de négligence, soit d'entraînement de parti, soit de préoccupations, de préjugés, de passions ou de toute autre cause qui aurait pu égarer l'esprit de l'auteur, portent une empreinte de fausseté ou d'invraisemblance. Il est aussi du devoir d'un historien consciencieux de consulter les traditions locales, de chercher à en apprécier le degré de véracité, d'étudier les monuments sur lesquels on croit que reposent les faits précédemment racontés, d'accomplir enfin toutes les conditions, dont l'ensemble constitue ce qu'on est convenu d'appeler la *critique de l'histoire.*

Telle est la règle qu'ont adoptée et invariablement suivie les grands maîtres anciens, modernes et contemporains de la science, au progrès de laquelle notre Institut consacre ses labeurs. Nous croyons que c'est en ne s'écartant pas de cette voie qu'un écrivain est fondé à espérer qu'il parviendra à éviter toute erreur, au moins grave, à captiver l'intérêt du lecteur, à mériter l'estime du public, à faire, en un mot, un livre utile. Nous croyons que c'est ainsi, et seulement ainsi, que les études historiques peuvent efficacement aider au développement intellectuel et moral de la société.

Marquis de Brignole, *président.*

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE L'*Institut Historique* DURANT L'ANNÉE 1857.

Messieurs,

Je vous demande la permission d'être très-court dans ce rapport qui n'est, après tout, qu'un résumé succinct de vos travaux et dont rien ne peut élever l'ensemble ni le détail à une hauteur qui dépasse celle de la plus humble note statistique. Je n'ose pas même en parlant de vous me laisser aller à un éloge qui serait cependant bien naturel; car on a toujours mauvaise grâce à louer en face ses collègues, même lorsqu'il n'y aurait à cela, comme aujourd'hui que justice et convenance.

J'arrive donc tout de suite au fait.

Les *mémoires* qui ont été lus cette année aux diverses classes de notre compagnie, sont au nombre de trente environ. De ces trente *mémoires* vingt-deux ont successivement paru dans les douze n°s de notre recueil, l'*Investigateur*. Les autres y trouveront également leur place.

Les sujets dont se sont occupés les auteurs de ces travaux sont des plus variés. L'antiquité, le moyen âge, le monde moderne, la science, les lettres, l'histoire, l'archéologie, la description des grands aspects de la nature, telles ont été les sources où nos collègues sont allés puiser leur inspiration.

M. Berry s'est occupé *des familles consulaires romaines;* M. Valat, des campagnes de César dans les Gaules ; M. l'abbé Boitel, des *tournois au moyen âge;* M. Jaquemin, de l'entrée du chevalier de Guise à Arles.

Toujours infatigable pour sa chère magistrature, M. Barbier nous a lu un travail sur la restauration de l'ordre moral par le code Napoléon. M. Ernest Breton s'est signalé en nous donnant ses Souvenirs de Munich; M. Depoisier, en écrivant pour nous un apercu *sur le mouvement intellectuel en Grèce* depuis l'avénement du roi Othon.

Un de nos correspondants des Pyrénées, M. de Rességuier, membre de la *société académique de Tarbes,* nous a tracé le tableau pittoresque et animé d'un des plus beaux sites de la vieille Bigorre, en nous transportant au milieu des glaces et des neiges, sur les rives enchanteresses de ce palais de l'hiver qui s'appelle, en patois de mon pays, le *lac Lheou,* en français le *lac bleu*. Il nous a placés également, comme Jésus sur le sommet du temple, au faîte d'une des plus admirables sommités de la chaîne centrale, le *col d'Aspin*. De cette crête superbe et magnifiquement située, le voyageur surpris contemple à la fois, d'un côté tous les glaciers de la vallée d'Aure, Clarabide, Tramesaigues, et par-dessus tout la *Maladetta*, sur lesquels,

pour employer l'expression de Buffon, *l'œil s'étend et le regard se perd ;* —de l'autre, le *pic du midi* de Bagnères, pyramide granitique, stratification géante qui menace sans cesse d'une destruction complète la charmante vallée de Campan, cette Tempé de la France.

M. Xavier Kohler, M. Louis d'Agos, M. Destouches, ont également coopéré, par des travaux pleins d'intérêt, à l'éclat de nos séances, et notre ancien président, M. le comte Reinhard, ancien représentant de la France en Allemagne et en Suisse, mû par un sentiment de patriotisme facile à concevoir, a pris la plume contre Marmont, ce calomniateur d'outre-tombe, qui, non content d'avoir fait de son vivant tant de mal à l'empereur et à la France, les outrage et les offense encore dans un pamphlet posthume, en essayant de rabaisser à son niveau l'une des plus nobles et des plus remarquables figures historiques de l'épopée impériale, celle du prince Eugène, de ce grand homme de guerre dont Napoléon disait : « *Eugène est le seul parmi nous qui n'ait point fait de faute.* »

Dois-je vous parler maintenant, messieurs, des *analyses*, des *rapports*, des *revues*, qui ont signalé chacune de vos réunions hebdomadaires? — Ce serait une longue besogne où j'aurais à vous signaler bien des noms. Permettez-moi seulement de rappeler à votre souvenir ceux de MM. Masson, Hardouin, Alix, Mahon, Vallet de Viriville (professeur à l'école des Chartes), de M. le docteur Josat, de M. le marquis Cuneo d'Ornano, de M. l'abbé Badiche. Cette partie de vos lectures ne contient pas moins de trente articles, tous imprimés dans votre journal.

Vos procès-verbaux, publiés aussi par extraits, constatent que nos *classes* n'ont pas tenu moins de quarante séances en 1857. La correspondance qui y a été lue est énorme. Elle embrasse tous les pays de l'Europe, le Brésil, les Etats-Unis, l'Égypte, et elle prouve que vous êtes en relations suivies avec plus de deux cents sociétés savantes. De pareils résultats ont le droit de vous enorgueillir.

Pour encourager au travail vos propres membres, vous avez créé des médailles que vous distribuez entre eux au scrutin secret. Les heureux vainqueurs de cette lutte courtoise qui a lieu entre des collaborateurs et des collègues, ont été, M. Valat, ancien recteur, pour son travail *sur les Templiers ;* M. John Lelong, représentant des intérêts français dans la Plata, pour son mémoire sur le *Rio Parana et Corrientes;* M. l'avocat général Barbier pour ses *Souvenirs historiques de Jean Desmaretz ;* M. Depoisier pour ses *Etudes sur la Savoie ;* enfin M. Carra de Vaux, juge au tribunal civil de la Seine, pour son mémoire intitulé : *Progrès moral des caractères.*

Je ne vous attristerai pas en vous donnant la liste des membres trop

nombreux, hélas! que vous avez perdus et parmi lesquels figurent des noms chers à la patrie, tels que ceux de Béranger et du prince de la Moskowa; mais je ne saurais finir sans exprimer au nom de l'*Institut historique* tout entier nos vifs et profonds regrets de la mort de Mme la marquise de Taulignan, née Montpezat, qui durant les dernières années de sa vie avait été spontanément la donatrice de notre compagnie. Cette généreuse amie des lettres et des sciences n'a point voulu que sa mort même interrompît le cours de ses bienfaits, et, par un acte testamentaire contenant ses dernières volontés, elle a ordonné qu'une somme de dix mille francs serait prélevée sur l'ensemble de sa succession et placée en rentes sur l'Etat au nom de *l'Institut historique*, qui tous les ans devra consacrer ce revenu à donner un prix.

Je terminerai, Messieurs, en rappelant à votre reconnaissance le nom d'un autre de nos bienfaiteurs,—un nom auguste, celui-là, et que nous sommes tous habitués à respecter et à vénérer : —C'est le nom de Sa Majesté l'Empereur. Napoléon III, en effet, se souvenant que, durant son long et dur exil, l'*Institut historique* lui avait ouvert ses portes et témoigné toute sa sympathie en accueillant ses travaux, a tenu à honneur depuis son arrivée au trône, de prouver à notre compagnie qu'il avait *la mémoire du cœur*. Aussi, tous les ans, lui a-t-il accordé une allocation sur sa cassette particulière.

A. Jubinal, *secrétaire général, député au Corps Législatif.*

ÉTUDE STATISTIQUE SUR LES ÉMIGRATIONS DE LA SAVOIE, DEPUIS 1783 JUSQU'EN 1847. (*Suite et fin.*)

§ IV.

La Savoie a toujours passé, aux yeux de l'étranger, pour un pays extrêmement pauvre, et elle se croit elle-même le plus pauvre des pays : préjugé funeste au développement de ses ressources! Erreur gratuite contre laquelle proteste la situation morale et matérielle du pays lui-même! Continuons de présenter de bonne foi nos investigations à des hommes de bonne foi. Qu'aura-t-on à répondre, s'il reste démontré que la population humaine et la population *animale* domestique sont en proportion croissante depuis longtemps et que le pays est assez fertile pour les nourrir l'une et l'autre? En effet, ni les hommes, ni les animaux ne peuvent vivre en grand nombre dans une contrée stérile, inculte et déserte.

Etablissons d'abord très-succinctement la statistique de la population à trois époques diverses séparées par un intervalle de temps à peu près égal.

Nous établirons ensuite la statistique des animaux domestiques : sujet d'économie politique plein d'intérêt.

En 1723, sous Victor-Amédée II, la Savoie, comprenant 634 communes, était habitée par 337,184 individus (1).

En 1783, soixante ans après, le nombre des communes étant le même, il y avait 422,166 habitants (2). La population avait donc augmenté de 84,982 individus, soit de 1416 $\frac{22}{60}$ en moyenne, par an.

En 1848, la population était de 564,603.

De 1783 à 1848, il y a soixante-cinq ans.

La population a donc augmenté de 142,437 ; c'ést donc une moyenne de 2,191 par an.

De 634 qu'il était en 1723, le nombre des communes a été porté à 655 en 1792.

Notons que les deux périodes réunies en font une de 125 ans (de 1723 à 1848), à la fin de laquelle on trouve la population augmentée de 227,419 âmes, moyenne de 1819 par an (3).

Ainsi, d'après les statistiques les plus véridiques, le mouvement ascendant de la population est si rapide, que, s'il va toujours en croissant dans la même proportion, on peut prévoir que dans cent ans, elle aura atteint, si elle n'a pas dépassé, le chiffre de 770,000 âmes.

Or, on a peine à vivre aujourd'hui, dit-on, avec une population de

(1) Grillet. *Dict. hist. et statist. de la Savoie*, 3e vol.

(2) Grillet. 3e vol. — D'après M. de Verneilh, il y avait 655 communes en Savoie, au moment de la Révolution, en 1792, réparties ainsi par province :

Savoie-Propre	204 communes.
Génevois	116
Tarentaise.	62
Maurienne.	65
Carouge.	64
Chablais.	65
Faucigny	79
Total. . .	655

(3) C'est une réfutation sans réplique du passage suivant de l'ouvrage, cité plusieurs fois, qui a été publié en 1833 : « La population (de la Savoie) qui serait devenue » nombreuse avec l'aisance et la paix, s'est arrêtée d'abord pour diminuer ensuite, » sans que rien ne puisse en arrêter les tristes effets, si ce n'est un prompt et avan- » tageux système de gouvernement. » (*Du Duché de Savoie ou état de ce pays en* 1833). — Dans un article remarquable de M. l'abbé Rendu, aujourd'hui évêque d'Annecy, sur la Savoie, inséré dans le *Dictionnaire de la Conversation*, 1838, cité plusieurs fois, on lit ce qui suit : « La population approche de 600,000 habitants; et déduc- » tion faite d'un cinquième de son territoire qui ne produit rien, parce qu'il est occupé » par des lits de rivière, des ravins, des glaciers, des rochers stériles, le pays compte » près de 1700 habitants par lieue carrée. »

564,000 âmes ; comment vivront nos petits-enfants ? La Savoie sera-t-elle plus fertile dans cent ans, qu'elle ne l'est à présent ?

Cette question qui se pose naturellement sous ma plume, nous mènerait loin, si je me mettais à la traiter. Heureusement, elle n'entre pas dans mon sujet. Seulement, je dirai qu'elle ne me semble pas insoluble.

« On a remarqué avec raison que la multiplication des hommes sur un » territoire circonscrit, amène la division du travail, et avec elle toutes les » découvertes. Tous les perfectionnements des machines, des procédés et » des arts nouveaux, ainsi que les sciences qui les éclairent et les dirigent, » et enfin la surabondance des produits, viennent infailliblement à la suite.

» Dans la Grande-Bretagne, la population n'a été que doublée depuis un » siècle, tandis que dans le même espace de temps le produit de ses manu- » factures est peut-être devenu mille fois plus grand. En réduisant ce rap- » port et en supposant qu'une population double soit en état de décupler » seulement le produit de son travail, les moyens de subsistance seraient » quintuples pour chaque individu. En poursuivant cette progression » pour des populations croissantes comme les nombres 1, 2, 4, 8, etc., » les moyens de subsistance seraient représentés par 1, 10, 100, 1,000, » etc. (1). »

Je ne prétends pas donner, relativement à la Savoie, plus de confiance à ce passage qu'il n'en mérite. Je sais que ce pays n'a pas des ressources indéfinies ; mais il en a de plus grandes et de plus variées qu'on ne le croit généralement.

Il ne peut guère en être autrement dans une contrée, dont la population a augmenté de plus de 200,000 âmes en 125 ans, qui compte plus de 400 habitants par lieue carrée, qui peut envoyer dans les gras pâturages de ses 2,689 montagnes, 273,000 têtes de race bovine, et plus de 250,000 têtes de race ovine ou caprine (2).

(1) MM. Everett de Boston et Michel Chevalier. Voir l'art. *Population* dans le Dict. de la Conversation. — Paris, 1838.

(2) Montagnes par province :

Chablais.	47	Grillet	vol. 2,	p. 16.
Génevois.	234	id.	id.	p. 318.
Faucigny.	703	id.	id.	p. 267.
Carouge.	14	id.	id.	p. 2.
Maurienne.	1404	id.	id. 3,	p. 15.
Tarentaise.	183	id.	id.	p. 406.
Savoie-Propre (*a*)	104	id.	id.	p. 391.
TOTAL.	2.689			

(*a*) La province de Haute-Savoie se trouve comprise dans la province de Savoie-Propre.

On sait que la population de la France était de 20 millions en 1700. Elle dépasse aujourd'hui le chiffre de 36 millions. C'est à peu près le double dans une période d'un siècle et demi.

On sait aussi que, malgré cette augmentation, la population jouit d'un bien-être que nos pères de 1700 n'ont jamais connu, ni même soupçonné.

La population de la Savoie, à peu de chose près, a augmenté dans la même proportion, et l'on peut ajouter aussi que le bien-être général s'est répandu dans une proportion semblable. Il serait facile de le démontrer en comparant le produit des terres et le rendement des bestiaux aux deux époques ; mais cette étude dépasserait les limites de ce mémoire, sans aller droit au but que je me suis proposé d'atteindre. Au lieu de m'étendre sur un tel sujet, et pour satisfaire, par compensation, une juste curiosité, je vais exposer quelques chiffres que j'extrais d'un rapport que M. Hippolyte Passy a lu en 1848, à l'Académie des Sciences morales et politiques, sur un ouvrage publié par M. Moreau de Jonnès, sous ce titre : « *De la statistique de l'agriculture en France.* »

Le rapport de M. Passy est un document qui a sa place naturelle ici. Il servira de point de comparaison, car les progrès qui s'accomplissent en France ont eu, de tout temps, un retentissement fertile en bons résultats pour la Savoie.

« La population de la France, dit le rapporteur, a presque doublé de-
» puis 1700. Eh bien ! pendant cet espace de temps, le produit de la terre
» en céréales s'est augmenté de 472 litres par tête à 541, et, si l'on déduit
» les semences, on arrive à ce résultat que la quantité d'hectolitres appli-
» cables à la consommation, est montée pour chaque habitant de 354 à
» 457 litres.

» Ainsi, nos moyens d'existence ont tellement devancé le mouvement de
» la population, que nous consommons aujourd'hui, rien qu'en céréales,
» un quart par tête de plus que nos aïeux ne consommaient, il y a un siècle
» et demi.

» D'où provient cette augmentation? Est-ce de l'extension des ter-
» rains cultivés en céréales ? Mon Dieu ! non : tandis que de 1700
» jusqu'à ce jour, la population a presque doublé, la surface du do-
» maine affecté aux céréales s'est étendue seulement de 2 millions
» d'hectares ; elle est de 13 millions au lieu de 11 ; ce qui nous a valu
» cette augmentation dans notre consommation, c'est que les procédés
» de culture se sont perfectionnés à ce point, que l'hectare de terre, dont
» on tirait 8 hectolitres seulement en 1700, en rend aujourd'hui plus
» de 13, quoique cependant les 2 millions d'hectares, sur lesquels se

» sont établies les exploitations nouvelles, fussent de moindre qualité.

» Ce n'est pas tout : les céréales ne sont pas les seules denrées alimentaires » dont la masse ait augmenté ; d'autres produits se sont multipliés ou sont » venus prendre place sur un sol où ils étaient inconnus. Aux 103 litres de » céréales dont la population dispose maintenant, par tête, en sus de 354 » qu'elle avait en 1700, il faut ajouter 240 litres de pommes de terre et de » légumes farineux qui sont venus accroître, et en même temps varier sa » nourriture. »

Une autre question que traite M. Hippolyte Passy, c'est celle de savoir si les produits nécessaires à l'alimentation ont éprouvé du renchérissement. M. Passy prouve par une série de raisonnements que les prix ne doivent pas avoir augmenté depuis l'ancien régime.

Mais ne remontons pas si haut. Contentons-nous de consulter les mercuriales depuis l'époque où elles ont été régulièrement constatées, c'est-à-dire depuis cinquante ans. Or, si l'on divise le demi-siècle en cinq périodes décennales, on trouve que le prix du blé qui était de 20 fr. 20 c. l'hectolitre, de 1797 à 1807, après s'être élevé à 21 fr. 84 c. de 1807 à 1817, est resté constamment au-dessous de 20 fr. de 1817 à 1837, et qu'il a été de 20 fr. 05 c. de 1837 à 1847. Il résulte également de la collection des ordonnances de police, rendues à Paris pour la taxe du pain, depuis 1800 jusqu'à 1844, qui, si l'on forme deux moyennes de vingt-deux années chacune, le prix se trouve être moindre pendant la première que pendant le seconde.

De ces différents faits, M. Hippolyte Passy conclut, avec raison, qu'il y a dans le progrès naturel des lumières qui président au travail humain, une force dont le développement suffit à maintenir l'équilibre entre la population et les subsistances. C'est, comme il le dit lui-même, c'est la destinée de l'homme d'asservir la matière et d'en tirer par des efforts de plus en plus efficaces, ce qu'il faut pour accroître incessamment son bien-être.

Mais, dira-t-on, quand on compare la Savoie à la France, n'est-ce pas faire comme le berger de Virgile, lorsqu'il comparait son village à Rome ? *Insanus magnis componere parva solebam*, disait-il, après avoir vu la grande cité. Je le craindrais. Nous avons heureusement sous la main un terme de comparaison naturel. C'est M. Costa qui nous l'indique dans son *Essai sur l'amélioration de l'agriculture dans les pays montueux et en particulier dans la ci-devant Savoie* (Paris, an x-1802. « La Savoie, dit-il en » parlant de la Suisse, lui ressemble entièrement, et voit dans la Suisse » un pays âpre et montagneux comme elle ; montagnes de même hauteur

» et de mêmes qualités; productions, situations semblables... on serait » étonné de leur extrême ressemblance, si on les examinait de près. »

Essayons donc de comparer la Savoie, non pas avec la Suisse entière, mais avec les cantons de la Suisse qui s'en rapprochent le plus pour l'étendue et la population.

Prenons les cantons de Vaud et de Berne qui sont, à peu de chose près, dans les mêmes conditions que la Savoie (1).

Cantons.	Superf. en kil. carrés.	Popul.	Race bovine.	Race chevaline.	Race ovine.	Race caprine.	Race porcine.	Anes.
Berne,	9,474 (2)	350,000	166,439	28,421	130.007	55,872	55,000	174 (4).
Vaud,	3,835 (3)	183,582	69.866	22,487	64,063	17.796	20,894 (5).	
	13,309	533,582	236.305	50,908	194,070	73,668	75,894	
Savoie,	11,054 (6)	564,603	273,921	26,959	187,911	57,223	32,959 (7).	

Ce tableau présente les différences suivantes :

En plus pour la Savoie.	31,021	habitants.
	37,616	têtes bovines.
En plus pour les 2 cantons.	23,949	têtes chevalines.
	6,159	têtes ovines.
	16,445	têtes caprines.
	42,935	têtes porcines.
	2,449	kil. carrés de superficie (8).

Ainsi la Savoie, supérieure de 31,000 habitants et de 37,600 têtes bovines, est inférieure aux deux cantons de 89,488 têtes, les autres races réunies.

Mais si l'on admet que 10 têtes (9) ovines (moutons), ou 6 têtes porcines, sont l'équivalent de 1 tête bovine, on trouve que les 6,159 têtes

(1) On comprend tout ce que ce parallèle a de défectueux. Pour qu'il fût exact, il aurait fallu avoir la même étendue de terrain de part et d'autre, dans les mêmes conditions de culture; il aurait fallu, en outre, que la statistique des cantons qui servent de terme de comparaison, fût de la même année que celle de la Savoie : ce qui n'est pas possible. Mais il ne s'agit que de donner un aperçu comparatif, non de faire un parallèle exact en tout point. — J'ai pris les statistiques qui m'ont paru les plus dignes de foi.

(2) Franscini, *Stat. della Swizzera.* — (3) Id. — (4) Balbi.

(5) Vulliemin. — (6) Carte de l'Etat-Major général.

(7) *Mém. expl. adressé aux Membres des Conseils provinciaux et divisionnaires* de la Savoie. — 1849.

(8) Selon M. Franscini, *Statistica della Swizzera,* Berne a 36 hab. par kil. carré; Vaud en a 46; et d'après la carte de l'Etat-Major général, la Savoie en a 51.

(9) On compte toujours 10 bêtes à laine ou 6 porcs comme l'équivalent d'une bête à cornes. (M. Moll. *De l'état de la production des bestiaux en* Allemagne, en Belgique et en Suisse.)



ovines des deux cantons équivalent à. . . . . 615 têtes bovines ;
les 42,935, en chiffres ronds, 43,000, à . . . 7,915 id.

C'est-à-dire que 49,000 têtes ovines ou porcines équivalent à. . . . . 8,330 têtes bovines.

L'avantage serait donc acquis à la Savoie, car elle aurait 29,286 têtes bovines de plus.

Mais elle a 23,949 têtes chevalines (chiffres ronds 24,000) et 16,445 (chiffres ronds 16,500) têtes caprines de moins, soit un total de 40,500 têtes chevalines ou caprines à balancer avec 29,286 têtes bovines : ce qui diminue considérablement cet avantage (1).

S'il n'y a pas tout à fait balance égale en faveur de la Savoie, il s'en faut de bien peu. Cette différence ne doit pas surprendre, puisque les deux cantons réunis offrent une superficie de 2,249 kil. carrés de plus, ce qui n'empêche pas que la Savoie l'emporte de 31,000 habitants.

Après avoir comparé la Savoie avec les deux cantons suisses qui ont le plus de points de ressemblance avec elle, il nous reste à comparer la statistique de ses bestiaux, à deux époques différentes (1790 et 1848) : comparaison nouvelle qui ne sera pas déplacée ici.

(1) Selon M. de Verneilh, le nombre présumé des animaux domestiques ou des têtes de bétail, de 1802 à 1806, dans le seul département du Mont-Blanc, aurait été de 803,000 répartis ainsi :

Chevaux	6,000	8,000
Mulets et mules	2,000	
Bœufs	40,000	190,000
Vaches	150,000	
Moutons et brebis		540,000
Porcs		40,000
Chèvres		25,000
Total		803,000

D'après le dernier recensement fait par l'Association agricole, la Savoie aurait 578,973 têtes d'animaux domestiques.

Le département du Mont-Blanc, qui ne comprenait que les deux tiers de la Savoie, aurait donc eu 224,027 têtes de bétail de plus que ce pays tout entier n'en possède aujourd'hui. La diminution serait effrayante. La race ovine seule, de 540,000 têtes, serait tombée à 187,911, perte de 352,089 en 42 ans.

La race caprine, au contraire, aurait notablement augmenté. De 25,000, elle serait montée à 57,223 ; mais la race porcine aurait diminué. De 40,000, elle serait descendue à 32,959. La race chevaline aurait augmenté de 18,959 ; la race bovine, de 8,959.

Une différence si grande dans les chiffres, me porte à croire que les renseignements fournis à l'auteur de la *Statistique du Mont-Blanc,* laissaient beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude.

En 1790, on comptait en Savoie 410,025 têtes d'animaux domestiques, ainsi répartis :

Race bovine.	209,218.
Race ovine.	158,545.
Race porcine.	25,676.
Race caprine.	16,586 (1).

En 1848, on comptait (la race chevaline non comprise), 552,014 têtes d'animaux domestiques, répartis ainsi :

Race bovine.	273,921.
Race ovine.	187,911.
Race caprine.	57,223.
Race porcine.	32,959.

Il y a donc eu en 58 ans (de 1790 à 1848), une augmentation de 141,989 têtes d'animaux domestiques, la race chevaline non comprise (2).

C'est un résultat que l'on n'a pas encore pris assez en considération.

Ainsi il a été démontré que la population avait suivi une progression ascendante considérable ; on vient de voir clairement que l'augmentation du bétail a également suivi une marche ascendante fort remarquable : indices non équivoques de l'état prospère des campagnes.

(1) De Verneilh, *Stat. du Mont-Blanc.* — Il n'est pas question de la race chevaline dans cette statistique. Je n'ai donc pas cru devoir la mentionner dans le nombre des animaux domestiques, en 1848. Cependant, si l'on pouvait évaluer, d'après quelques données que j'ai eues, le nombre des chevaux qu'il y avait en Savoie vers 1790, il me semble que l'on approcherait de la vérité en le portant au chiffre de 15.000.

D'après la statistique *de l'Association agricole de la Savoie*, la race chevaline, comprenait, en 1848, 26,959 têtes, près de la moitié en plus que n'en aurait été le nombre en 1790.

(2) Tableau comparatif.

			Augmentation. en 58 ans.
1848.	Race bovine..................	273,921	
1790.	Race bovine..................	209,218	
	Différence......	64,703......	64,703.
1848.	Race ovine	187,911	
1790.	Race ovine	158,545	
	Différence......	29,366......	29,366.
1848.	Race porcine..................	32,959	
1790.	Race porcine..................	22,076	
	Différence......	7,283......	7,283.
1848.	Race caprine..................	57,223	
1790.	Race caprine..................	16,586	
	Différence......	40,637......	40,637.
		Total........	141,989.

§ 5.

Voyons maintenant si le numéraire est moins abondant qu'ailleurs, et si la rareté de ce puissant levier des transactions est une des causes de l'émigration. Cette question ne peut être mise de côté dans cette étude. Examinons-la en quelques mots.

Prenons pour point de départ et pour terme de comparaison le numéraire qui est en circulation dans le canton de Vaud, un des plus prospères de l'Helvétie.

Or, la circulation moyenne du numéraire dans ce canton est portée à 8,500,000 fr. (1).

La population est de 190,000 âmes; c'est 44 fr. 73 c. par tête.

Si, partant de cette donnée, nous supposons la moyenne du numéraire de la Savoie, égale à celle du canton de Vaud, il y aurait dans la circulation une somme de 26,000,000 de francs environ.

Nous allons voir que ce chiffre n'est pas exagéré.

La Savoie paie pour contributions foncières, année moyenne.	7,356,000 fr.
Pour intérêts de sa dette hypothécaire.	8,120,000
C'est un total de.	15,476,000

qui est indispensable à la circulation.

Il y avait en Savoie, avant la guerre de 1848-1849, une somme qui en est sortie pendant ces deux campagnes, et que l'on ne peut pas évaluer à moins de 3,740,000 fr. (2), qui, ajoutés aux 15,476,000 (chiffres ronds) font un total de 19,216,000 fr.

Mais, indépendamment de ce total, il est hors de doute qu'il y a, en plus, dans la circulation une quantité de numéraire que, sans exagération, on peut porter à 7 ou 8 millions. Il ne faut pas moins, pour satisfaire aux transactions de toutes sortes qui ont lieu entre citoyens dans le commerce habituel de la société.

(1) *Tableau du canton de Vaud*, par Vulliemin. Lausanne, 1849. — Le numéraire qui était en circulation en France avant 1850, était porté à la somme approximative de 2 milliards. C'était une moyenne de 23,255,813 fr. par département.

(2) Il y en a qui portent à plus de 8,000,000 de francs les sommes envoyées aux soldats de la brigade de Savoie, qui combattait pour l'indépendance italienne. Cette brigade était de 22,000 h.

Je n'ose pas la porter à un chiffre aussi élevé. N'ayant pu avoir aucun document pour me renseigner à ce sujet, j'ai supposé que chaque soldat avait reçu, en moyenne, une somme égale à l'économie présumée que fait chaque émigrant. Je pense que je ne me suis pas trop écarté de la moyenne vraie.

La somme totale du numéraire serait donc portée à 26 ou 27 millions (1).

Le numéraire qui était en circulation en Savoie avant 1848-1849 était donc aussi abondant que dans les pays les plus favorisés sous ce rapport. Le chiffre de 40 millions avancé par le spirituel auteur de la brochure qui a pour titre : *l'état actuel de la Savoie* (1833) (2), me paraît un peu exagéré; mais il fait voir qu'à l'époque où il écrivait, le numéraire était très abondant.

Si l'on ne veut pas conclure de tout ce qui précède que la Savoie est un pays riche, il serait inconséquent d'en conclure qu'elle est un pays tout à fait pauvre.

En effet, ce pays produit assez pour sa consommation soit en fruits, soit en vins, soit en céréales. Il fournit à l'exportation des bois, des denrées, du bétail, beaucoup de produits de ses vacheries, et, s'il doit quelque chose à l'importation, ce sont les denrées coloniales, dont, au besoin, il peut se passer. Il a des bestiaux nombreux, une population active, exubérante, et une quantité de numéraire égale à la quantité qui circule dans les pays voisins qui passent pour en avoir le plus.

Assurément, on le trouvera pauvre, si on en compare les vallées et les montagnes aux riches provinces du Piémont. C'est comme si l'on comparait un petit rentier à un gros banquier. Le petit rentier qui se suffit à lui-même, sans être opulent, n'est pas pauvre. Il en est de même de la Savoie qui peut se suffire à elle-même; si elle n'est pas comparable aux riches

(1) Darbier et d'Héran (*Duché de Savoie en* 1833), parlant du numéraire, s'expriment ainsi : « La quantité de numéraire en circulation est de *cinq* à *six* millions ; » ce qui prouve qu'elle ne doit pas être beaucoup plus élevée, c'est que le prix de » l'intérêt de l'argent, dans les affaires privées, y est à un taux excessif, *à un pour cent* » *par mois.* » C'était le taux de l'intérêt en l'an IX (1801), mais il n'a jamais été aussi élevé depuis Vers 1801 et 1802, nous dit M. de Verneilh, l'intérêt s'était même élevé momentanément, au taux excessif de 18 p. 0|0 par an, c'est-à-dire à 1 et 1|2 par mois. (*Statist. du Mont-Blanc.*) — J'ajouterai la réponse fort juste que fait l'auteur de l'*état actuel de la Savoie*, à MM. Darbier et d'Héran. « Il ne fallait pas, dit-il, un esprit » très-observateur pour reconnaître que la somme d'argent en circulation est nécessairement bien plus considérable que M. Darbier et d'Héran ne le prétendent ; ils » auraient compris que, dans un pays où le commerce ne fait pas ses paiements par des » revirements, il faut une assez grande abondance d'espèces monnayées..... Enfin ils » auraient considéré que, pour maintenir une sorte d'équilibre, tout en soldant le prix » des objets importés et la partie des contributions qui n'est pas reversée dans le pays, » il faut que le commerce de toute nature de matière produise un gain de quatre millions par année, ce qui suppose un mouvement de quarante millions, mouvement » auquel six millions d'espèces ne pourraient jamais suffire. »

(2) Ce petit livre est une réfutation victorieuse de l'ouvrage de MM. Darbier et d'Héran.

plaines de la Lombardie, elle est incontestablement bien loin de la pauvreté des steppes du Volga ou du Don.

Les bestiaux de la Savoie sont une source abondante de bien-être : c'est là sa première richesse. Il y a d'autres ressources agricoles et minérales incontestables, je l'ai déjà dit ; mais celles-ci sont, que l'on me passe l'expression, à l'*état latent*. Je ne dirai pas que l'on ne sait pas ou que l'on n'a pas su en tirer parti pour l'exportation : ce serait presque faire injure aux habitants ; mais on n'a pas pu en tirer parti, parce que, jusqu'à ce jour, on a manqué de voies faciles de transport, de débouchés assurés, de capitaux proportionnés aux frais d'exploitation qu'il aurait fallu faire.

« Le voyageur qui ne fait que traverser cette contrée, dit M. de Verneilh, » s'en fait d'abord une idée très-peu avantageuse ; pour la bien connaître, » il faut s'éloigner des grands chemins, et pénétrer dans les vallées inté- » rieures. Alors les nombreux villages ou hameaux qui se présentent, prin- » cipalement sur les plateaux d'une élévation moyenne ; l'air d'aisance et » de propreté qu'on y remarque ; l'étendue et la richesse des pâturages ; » toutes ces circonstances font changer de manière de voir et de juger..... » Des pâturages où l'on élève une grande quantité de bestiaux, couvrent » les plateaux intermédiaires. Les collines inférieures et le fond des vallées » sont ordinairement seuls consacrés aux travaux de l'agriculture ; cepen- » dant on recueille assez de blé ou d'autres denrées et beaucoup plus de » vin qu'il n'en faut pour la consommation des habitants (1). »

La Savoie peut donc aller de pair avec les cantons les plus riches de la Suisse pour le nombre des bestiaux, pour ses pâturages, pour l'abondance du numéraire, bien qu'elle lui soit peut-être inférieure (assertion contestable), pour la qualité et le rendement de ses troupeaux.

Pourquoi ne lui serait-elle pas supérieure en chacune des branches qui constituent un système d'économie politique? Ce n'est ni la bonne volonté, ni l'intelligence, ni l'activité, ni même le savoir-faire qui lui font défaut ; ce sont les bras qui lui manquent ; bras que lui enlève l'émigration ; privation dont souffrent, et l'agriculture et l'élève du bétail. Aussi qu'arrive-t-il ? « Les champs, les prés, le bétail, tout dépérit, observe un de nos plus » graves écrivains (2), et la richesse factice remplace la richesse réelle. » Ceux mêmes de nos émigrants qui n'ont pas un coin de terre à cultiver, » pourraient nous vendre leur travail sans le porter au loin. » Mais on le porte au loin, et le flot de l'émigration monte toujours.

L'émigration, c'est présumable, n'aurait pas fait des progrès si alarmants,

(1) Statist. du Mont-Blanc.

(2) L'abbé Martinet.

si l'on avait eu la perspective de placer avantageusement les produits sur des marchés extérieurs. On n'aurait pas si vivement senti le besoin de s'expatrier pour aller gagner péniblement quelque argent loin du sol natal, parce qu'on aurait trouvé au moins autant, et souvent plus d'avantages à rester chez soi.

Mais tant que le peuple de la Savoie sera enfermé pour ainsi dire à huis-clos dans ses vallées ou confiné sur ses montagnes, on devra s'attendre à le voir abandonner ses foyers pour aller économiser ailleurs quelques centimes en échange d'un labeur qui est, pour le plus grand nombre, plus pénible qu'il ne le serait en Savoie, et beaucoup trop souvent aussi en échange de cette démoralisation révoltante dont les grandes villes offrent le désolant spectacle.

J'ai parlé de l'émigration avant 1848. J'ai fait remarquer que, depuis cette date, le flot des émigrants avait considérablement augmenté, sans que, pourtant, la somme des économies ait été bien sensible pour le bien-être matériel du pays. Quand les chemins de fer, qui sont en voie d'exécution, seront achevés, les traités de commerce et les tarifs des douanes seront incontestablement modifiés. Ce pays pourra envoyer plus facilement au dehors l'excédant de son travail et de ses productions. Alors peut-être les émigrations dont on reconnaîtra l'abus, cesseront dans une notable proportion. Mais ce ne sera qu'après l'achèvement du tunnel du Mont-Cenis qui est une des plus magnifiques entreprises des temps modernes et dont le percement de l'isthme de Suez sera le complément, que les populations de ce pays pourront réellement respirer. Placée entre le Nord et le Midi, la Savoie expédiera dans les ports de la Méditerranée et de l'Adriatique ses charbons, les glaces de ses glaciers et les produits de ses gras pâturages (1). Alors, à coup sûr, le Savoisien verra qu'il peut vivre et s'enrichir sans aller à l'étranger; il doublera, quintuplera le produit de son travail; il entrera enfin dans la grande croisade industrielle de l'Europe. Heureux alors si, en arrivant à cette prospérité matérielle à laquelle il aspire, il peut retrouver les antiques vertus de la famille, la probité, la moralité proverbiale que le séjour dans les grandes villes tend à altérer de plus en plus !

DEPOISIER, *membre de la première classe.*

(1) Voir *Des intérêts politiques et matériels de la Savoie*. Paris, 1849.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT SUR DIVERS OUVRAGES DU COLONEL ORESTE BRIZI D'AREZZO.

Le chevalier Oreste Brizi est l'auteur d'un grand nombre de mémoires ou notices historiques, presque toutes consacrées à la gloire de la petite ville d'Arezzo, sa patrie, qui se recommande par ses monuments et l'antiquité de son origine ; il vous fait hommage de cinq brochures dont nous rendrons compte brièvement, et qui eussent mérité, comme vous le verrez, un plus long examen ; car il s'agit de faits qui tiennent à notre propre histoire si souvent mêlée à celle de l'Italie.

1° Le 1er par ordre de date, publié en 1844, renferme deux versions de la défaite de Pierre Strozzi le 2 août 1554, dans la vallée de Chiane entre Lucignano et Fojano par le marquis de Marignan et les milices bourgeoises d'Arezzo ou des villes voisines : l'une très-détaillée, extraite des archives de la ville, donne la marche des deux corps d'armée jour par jour, énumère les pertes et fait connaître les suites de la déroute de Pierre Strozzi ; la 2e n'est qu'un sommaire des plus rapides sous le nom de *Mémorial*, puisé dans le journal de Jacques Macaire Catani, mort en 1547, lequel fut continué par son fils Jean-Antoine Catani jusqu'en 1601. Ce dernier récit n'a d'autre mérite que de confirmer l'exactitude du 1er, dont on pourrait contester quelques données, comme ayant pour auteur un partisan du duc Côme de Médicis, l'ennemi de Strozzi. Des notes intéressantes, écrites par M. Brizi, viennent combler les lacunes des deux versions.

2° La 2e brochure publiée en 1850 renferme le journal des faits relatifs à la révolte d'Arezzo en 1502, qui parvint à secouer le joug de Florence pour quelques mois seulement, et fut contrainte de reconnaître son autorité par l'intervention de Louis XII, roi de France, allié des Médicis. Livrée pour la somme de 42000 ducats à la domination de Florence en 1384, par le capitaine français de Cossé, elle avait supporté avec impatience un dur et despotique vasselage et cherché souvent l'occasion de s'affranchir. L'arrestation d'un noble citoyen d'Arezzo, Antoine-Néron-Nicolas de Pantaneto, soupçonné d'être entré dans la conspiration de Vitellozzovitelli, donne le 4 juin le signal de la révolte ; les Florentins sont chassés ; on arme pour la défense de la ville ; Pierre de Médicis accouru pour réprimer la rébellion est repoussé ; de nouveaux renforts lui permettent d'investir la place le 16 ; mais plusieurs assauts sont soutenus avec vigueur. C'est alors que le

capitaine français Imbault réuni aux assiégeants le 11 juillet, et plus tard l'approche d'un corps considérable de troupes françaises font tomber les armes des mains des habitants d'Arezzo, qui demandent vainement de passer sous la domination des Français ; ils sont obligés de reconnaître l'autorité de Florence, et font leur soumission le 25 août ; livrant le 27 trente otages pour garants de leur fidélité.

3° *Le 3e opuscule de M.* Brizi est l'exposé des réformes que l'auteur a proposées et qu'il est parvenu à faire adopter en partie après de longs efforts ; c'est donc l'ouvrage qui fait le plus d'honneur au caractère généreux de M. Brizi. Nous regrettons de n'y voir qu'un intérêt tellement local, qu'il nous est impossible d'entrer dans des détails qui perdraient presque toute leur valeur à vos yeux. Il s'agit de *la très-pieuse fraternité des laïques* d'Arezzo qui, après avoir rendu de grands services, ne fonctionnait plus qu'avec mollesse et négligence. On concevra l'importance de cette association, en remarquant que fondée en 1162, et possédant 80,000 fr. de revenu annuel, elle avait construit des palais, un théâtre et un aqueduc, fondé une bibliothèque et un musée, acheté un campo santo, élevé des hospices, établi un mont-de-piété, ouvert des écoles primaires et normales, etc. Les réformes présentées avec tant de persévérance par M. Brizi ont été accueillies et permettent d'espérer de nouveaux services de cette institution, plus d'une fois soumise à des plans de réforme, suivant l'auteur ; car il paraît qu'en 1496, 1523, 1691 et 1788, elle avait été l'objet de plusieurs censures très-vives. Heureuses les villes qui savent écouter la critique, et plus heureuses celles qui en profitent.

4° Sous le titre de *souvenirs antiques* d'Arezzo, *memorie antiche aretine storico-religiose*, M. le chevalier Brizi publie en 1854 un extrait de chroniques religieuses, comprenant un siècle et demi, environ de 1236 à 1670, qu'il puise dans des archives qui lui appartiennent ; nous ne mentionnerons que trois faits qui nous paraissent assez curieux, comme caractérisant une époque de transition entre le moyen âge et la renaissance.

1° Le 19 mai 1455, les prieurs inscrivent sur leurs tablettes la destruction d'une fontaine païenne, la *tenta*, corruption du mot *tuta*, exécutée en 1428 par le peuple sur les conseils et par la prédication du père Bernard, de l'ordre des mineurs de Saint-François. Cette fontaine, entourée d'une forêt sauvage, avait, de temps immémorial, la vertu d'opérer la guérison des enfants malades qu'on y plongeait ; et des actes d'une idolâtrie toute païenne avaient soulevé l'indignation du zélé prédicateur, qui eut le bonheur de faire bâtir, à la place de la source profane, une chapelle sous l'invocation de Sainte-Marie-des-Grâces.

2° Le 29 septembre 1557, l'église de Saint-François fut le théâtre d'un tragique événement; un témoin oculaire, Grégoire-Antoine Sinigardi nous en a transmis les détails dans leur naïve simplicité. On célébrait la fête de Daniel, avec une pompe extraordinaire; l'assemblée était nombreuse, choisie, et les personnages de distinction étaient assis à l'aise sur des échafauds. On avait figuré à la voûte un paradis décoré d'arbres et de plantes où l'on voyait un grand nombre d'anges perchés ou suspendus; au centre était le Père éternel représenté par un frère de l'ordre des *servi*, retenu par la ceinture : des verres de couleur à la vénitienne étaient accrochés aux rameaux et éclairaient le paradis d'une vive lumière; tout d'un coup au moment où se détachait un ange pour annoncer la fête du jour, le feu prend au ciel et consume tout ce qu'il atteint avec une telle rapidité que l'on eut toutes les peines du monde à sauver les anges; quant au malheureux frère, on ne put le détacher; il fut entièrement dévoré par les flammes; ses ossements calcinés tombent avec une quantité d'écus que portait le frère; la foule épouvantée court aux portes avec précipitation; 86 personnes y sont écrasées ou étouffées. Le chroniqueur ajoute en guise de consolation que le frère Benoît était vieux, et avait dit la messe le matin sur l'autel même.

Le journal de Jean-Antoine Catani, que nous avons mentionné, rapporte le même fait avec une foule de circonstances, qui ont échappé à la 1re chronique; nous remarquerons seulement que l'événement y est inscrit à la date de 1556 au lieu de 1557, et que la fête dont il s'agit est celle de saint Ange.

3° Le troisième fait appartient aux notes, et concerne la peste qui désola l'Italie de 1630 à 1632; la ville d'Arezzo fut préservée du fléau par l'intercession de l'immaculée Vierge Marie et des saints Donato, Pergolino, Lorentino. Une lettre de maître Pierre Geri au magistrat Aretin, le 13 septembre 1630, relative à la sentence du sénat de Milan, contre Guillaume Platée et Jean-Jacques Mora, condamnés à mort pour avoir apporté la peste dans la ville, ainsi que la destruction de la maison Mora, sur laquelle fut posée une colonne en souvenir de la condamnation, contient une recette curieuse contre la peste; les ingrédients dont elle se compose doivent être enfermés dans un *sachet* appliqué sur le cœur.

4° M. le chevalier Brizi a publié, en 1856, un ouvrage sur la petite république de Saint-Marin. Cet Etat doit son origine à un tailleur de pierres du IIIe siècle, qui vint de la Dalmatie à Rimini; prêcha l'Évangile, et reçut en toute propriété le mont Titan, qu'il transmit à ses successeurs libre de tout servage. Plus tard dans les XIe, XIIe et XVe siècles, ce territoire s'accrut de plusieurs terres, dont les principales furent un don du pape Pie II; soumis

au XVI siècle par César Borgia, puis au XVIII siècle par le cardinal Albéroni, il recouvra sa liberté et récemment a trouvé des protecteurs généreux dans Napoléon Ier et Napoléon III.

Le mont Titan a 794 pieds d'élévation, et est entouré de six collines; située à 11 milles de Rimini, la république compte 7,800 habitants, 8 paroisses; son étendue est de 16 milles carrés en superficie; elle a 6,000 écus pour tout budget, et entretient une garde civique de 1,400 soldats. Saint-Marin, petite ville au sommet de Titan, est environnée de vieux murs, et gardée par deux forts sans canon. Napoléon Ier en avait promis quatre qui ne sont pas arrivés. Son gouvernement est formé d'un sénat de 60 membres, dont un tiers noble, un tiers bourgeois, un tiers propriétaire: un conseil de 12 tirés, par élection, du corps du sénat fournit deux capitaines-régents, chargés, pendant six mois, du pouvoir exécutif. La justice est rendue en première instance par un commissaire général, en seconde instance par deux avocats; un secrétaire général expédie les affaires, et dirige les détails de l'administration.

Il serait trop long, mais non sans intérêt, de suivre les récits de l'auteur dans l'examen de diverses coutumes ou fêtes, qui complètent le tableau des institutions du petit Etat, dont l'existence s'écoule paisible et heureuse, respecté de ses voisins, par sa faiblesse même, envié peut-être plus d'une fois par de puissants Etats, qui connaissent plus la gloire que le bonheur.

VALAT, *membre de la 3e classe.*

RAPPORT.

Sur les mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Le volume dont présentement on rend compte est le cinquième de la deuxième série et comprend les travaux de l'année 1856. Il est de 266 pag. Les 150 premières sont consacrées à la littérature et aux arts; le reste, aux sciences naturelles.

Cette dernière partie fait la description d'un nouveau genre d'édenté fossile et fournit une nouvelle méthode de classification applicable à toute l'histoire naturelle... avec un atlas... par M. Nodot, directeur du musée d'histoire naturelle.

Je donne tout de suite une idée matérielle de ce travail important, mais étranger à mes connaissances et à nos études communes; afin que les amateurs sachent où le trouver.

Une préface et une introduction assez amples traitent de la station des mammifères, et des trois sortes d'équilibre des vertèbres, l'horizontal, le vertical, l'ambigu. Le texte divisé en quatre chapitres s'exerce sur des carapaces et ossements fossiles du genre *Glyptodon* et autres, originaires des plaines des pampas de Buénos-Ayres et du Brésil, et antérieurs au déluge.

La première partie contient trois notices biographiques, deux pièces de poésie et la continuation de l'histoire de Bourgogne tirée de papiers qui sont aux archives de Dijon.

M. Foisset nous fait connaître ce que fut M. Nault décédé membre de l'Académie, avocat, puis avocat général, enfin procureur général à la cour royale de Dijon du 20 juin 1822 au 6 août 1830, et à partir de là, simple homme de lettres. Il avait alors 49 ans. Il a écrit de lui : « Je donnais aux soins d'une cause le temps que mes confrères prenaient pour dix. » Il publia en 1837 un livre intitulé : *Vérité catholique*, qui eut deux éditions, et un autre : *Coup d'Œil sur la littérature des* XVIIe, XVIIIe et XIXe *siècles*; des *Souvenirs de la musique;* des *Jugements* sur plusieurs hommes de lettres, et des *notices* sur les procureurs-généraux Omer et Denys Talon, et Bellart ; enfin des *pensées* sur la religion, la morale, la littérature. Il était né à Dijon le 16 juillet 1781 et il y est mort le 12 février 1856.

M. Girard de Caudemberg écrit la biographie du chevalier de Berbis, nom historique en Bourgogne. Dès 1431, un Pierre Berbis était membre du Grand-Conseil des Ducs et, quatre ans après, maire de Dijon. M. de Berbis, né à Auxonne en 1773 , avait suivi un frère à l'armée de Condé. A partir de 1815, il fut chargé des fonctions municipales, puis en 1817 élu député du département. Il ne sortit de la Chambre qu'en 1831. C'était une capacité en matière de finances; il fit plusieurs rapports de budgets. D'ailleurs, beau caractère : le ministre Villèle lui offrit par deux fois une *direction générale;* il refusa, alléguant « son défaut de connaissances spéciales. » Et cependant sa fortune alors était si petite qu'il avait peine à s'entretenir à Paris pendant le temps des sessions.

Il a laissé deux manuscrits, mais il a, par dernière volonté, défendu de les publier. L'un est un *abrégé chronologique des événements de la Révolution*, l'autre une *classification raisonnée des lois de Moyse.*

On peut louer son intelligence, son entente des affaires publiques, mais ce qu'il est du devoir de louer c'est un jugement et un cœur droits. Il était obligeant et charitable à l'excès. Son esprit goguenard attaquait les ridicules et jamais les réputations. Il n'avait jamais oublié un service ni rappelé une injure. Il est mort à 78 ans le 11 janvier 1852.

Un autre académicien, M. Poisot, a rendu un semblable hommage à François Rude, le sculpteur, né à Dijon le 4 janvier 1784, mort à Paris le 3 novembre 1855, fils d'un forgeron, ouvrier lui-même chez son père jusqu'à seize ans. C'est l'auteur du grand bas-relief de l'arc de triomphe, qu'on appelle le *Départ*. On compte de lui quarante-six œuvres dont une vingtaine magistrales. Les deux dernières, les enfants de ses vieux jours, sont 1° une *Hébé* que taquine l'aigle divin : de la main droite elle tient la coupe d'ambroisie qu'elle éloigne de son bec ; de la gauche, elle repousse l'oiseau qui veut l'envelopper de son aile ; 2° l'Amour, il est assis, il tient un flambeau ; de son pied, il rapproche deux tourterelles. Gracieuses compositions, de grandeur naturelle, en marbre, qui témoignent de la jeunesse et de la vigueur d'esprit du vieux statuaire.

Après l'artiste, voyons l'homme. Laborieux et sobre, il travailla constamment pour vivre. Son humble fierté ne voulut jamais signer ses œuvres capitales : « On y mettra mon nom plus tard si on les juge dignes de m'être attribuées. » Il s'était marié à trente-sept ans à la fille de son protecteur M. Fremiet. Sa femme avait étudié la peinture sous David. Le couple travaillait ensemble, ensemble attendait la renommée. Quant à la fortune ils y songeaient peu. Cependant il fallait vivre, il fallait payer le loyer de l'atelier, les journées du praticien. « Comment faire? — Nous vendrons nos chemises, » répondait héroïquement la femme à son mari.

Il était resté treize ans à Bruxelles où il avait suivi ses maîtres ; il revint à Paris à quarante-trois ans en 1827. En 1838, le ministre Thiers prêt à tomber lui offrit de nombreux travaux : « Merci, j'en ai, je n'ai besoin de rien. » En effet, il avait des rentes alors : la veille, rentrant à la maison, il disait à sa femme : « Je viens d'achever une grosse besogne ; j'ai arrangé nos affaires ; nous avons à présent 1,200 fr. de revenu. »

Est-ce que vous ne trouvez pas que l'humble histoire des hommes de génie ou de travail intelligent vaille, pour notre édification, celle des bruyants ambitieux, soi-disant grands-hommes ?

Le conservateur des archives, M. Rossignol, a repris son dépouillement des papiers relatifs à l'histoire de Bourgogne au temps des Etats de Tours. Le commencement est dans le précédent volume. Le récit reprend au chapitre IV par les Etats de Bourgogne en 1454-5, où les députés de cette province aux Etats-Généraux venaient rendre compte de leur mission. On y explique comment le Parlement, qui devait résider à Beaune, finit par s'établir à Dijon. Le chapitre V traite d'un *joyeux avénement* de 45,000 fr. demandé aux Etats de Bourgogne et par eux refusés ou plutôt réduits à 30,000 fr.; à quoi ils ajoutèrent 10,000 fr., dont le roi fut obligé de se

contenter. Le chapitre VI s'occupe des tentatives de Maximilien d'Autriche pour soulever la Bourgogne. On y voit comment les gens du duc d'Autriche attaquent et pillent une caravane de marchands lorrains revenant de la foire de Lyon. Madame de Beaujeu régente, sœur du jeune roi Charles VII, a forte affaire et s'en tire très-bien. L'auteur fait remarquer en finissant 1° que les papiers d'état manquent et que le surplus a péri dans le grand incendie du Palais de Justice à Paris; 2° que Guy Pot gouverneur de province n'est pas, comme le veut l'erreur commune, Philippe Pot, seigneur de la Roche, le grand orateur des Etats de Tours.

Une traduction en vers de la *Jérusalem délivrée* publiée par M. Desertaux est le sujet d'un compte rendu par M. Lodin de Lalaire. Cette traduction est littérale, en octaves à rimes plates et vers de douze syllabes. C'est une question toujours agitée de savoir s'il faut traduire poétiquement les poëtes ou bien littéralement ; en d'autres termes, si pour représenter le génie de l'auteur, la *lettre* est de premier devoir, ou si le traducteur doit être poëte aussi et non pas seulement habile versificateur; le rapporteur bienveillant est pour ce dernier parti.

Enfin une pièce d'environ 200 vers, intitulée le *Parc de Dijon*, composée par M. Stievenart, doyen de la Faculté des lettres, montre d'une manière charmante combien il est plus sage et plus commode de se contenter d'une promenade publique, toujours bien entretenue, vaste, fréquentée et solitaire à la fois, que de se faire propriétaire d'une maison de campagne toujours petite, onéreuse et peu visitée si ce n'est quand les ombrages commencent à jaunir et à répandre l'humidité. Pour moi, me promenant durant la belle saison, trois fois par jour dans mon jardin du Luxembourg qui est à ma porte, je me suis fait bien souvent la même morale, mais non pas en aussi élégant langage. P. Masson.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE MARS 1858.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 10 mars à huit heures et demie du soir. M. de Montaigu occupe le fauteuil ; M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Une brochure sur l'Eridan (*le Pô, en italien*), a été offerte à la classe par M. Roberto Sava ; M. Valat est prié d'en faire un extrait pour la chronique. On communique à l'Assemblée une note, insérée dans *le Moniteur*, accusant réception de l'adresse envoyée par notre Président, au nom de l'Institut historique, à S. E. M. le

duc de Bassano, à l'occasion de l'attentat du 14 janvier. Des remerciments sont votés à MM. le marquis de Brignoles et le comte Reinhard, qui ont obtenu la publication de cette note.

⁂ La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour, n'ayant pour objet que la connaissance préalable de plusieurs mémoires destinés à être lus en séance publique, on passe à la séance de troisième classe.

⁂ La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. l'abbé Badiche lit un rapport sur la candidature de M. l'abbé Haupert; ce rapport étant favorable, on passe au scrutin secret, et le candidat est reçu comme membre résidant, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

⁂ La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence; M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

L'ordre du jour appelle M. le comte Reinhard à la tribune pour donner lecture de son mémoire, intitulé: *Une excursion au sommet du Semmering*. MM. Valat, l'abbé Darras et de Montaigu adressent à l'auteur quelques observations; la lecture de ce mémoire en séance publique est approuvée.

M. Cénac Moncaut lit ensuite son mémoire sur le *Parallèle de la révolution calviniste* du Béarn, au XVIe siècle, avec celle de France, de 1789 à 1800; après quelques observations de MM. l'abbé Badiche, Masson et de Montaigu, la lecture en public est approuvée.

M. Valat lit son mémoire des *Classifications en général*, et de leur influence sur les progrès des sciences naturelles; MM. de Montaigu et Renzi adressent à l'auteur quelques observations; cette lecture est autorisée pour la séance publique.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MARS 1858.

⁂ La séance est ouverte à huit heures et demie. M. le marquis de Brignoles occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. On communique à l'assem-



blée une lettre de S. E. M. le Ministre d'Etat et de la maison de l'Empereur adressée à notre Président. M. le ministre accuse réception de la collection de l'*Investigateur*, que l'Institut historique a fait déposer à la Bibliothèque impériale du Louvre en reconnaissance de l'allocation annuelle que S. M. l'Empereur accorde à titre d'encouragement aux travaux de notre Société. On lit ensuite la liste des livres offerts à l'Institut historique; des remercîments sont votés aux donateurs.

M. d'Avezac offre à la Société un ouvrage intitulé : *Considérations géographiques sur l'histoire du Brésil, etc.*

M. Cénac Moncaut est nommé rapporteur.

M. Jourdain offre aussi son ouvrage ayant pour titre : *Gillès de Rome, précepteur de Philippe le Bel.* M. l'abbé Darras est chargé d'en rendre compte.

On communique à l'Assemblée un article du *Moniteur universel,* qui rend compte de la séance publique annuelle tenue par l'Institut historique le 21 mars.

L'Assemblée est invitée par M. le Président à approuver la candidature de M. l'abbé Haupert, reçu par la troisième classe comme membre. On passe au scrutin secret, et M. Haupert est admis à faire partie de l'Institut historique.

M. le comte Reinhard donne lecture des notes faisant suite au mémoire sur l'excursion au sommet du *Semmering*, lu dans la séance publique annuelle du 21 mars. Des observations sont adressées à l'auteur par MM. Sedail, Breton, de Berty, de Montaigu, Valat et marquis de Brignole. Les notes, dont M. le comte Reinhard a fait lecture, sont renvoyées au comité du journal pour être insérées dans l'*Investigateur* avec le mémoire.

M. Carra-Devaux donne lecture de son rapport sur l'ouvrage de M. Le Baube, intitulé : *Glanes*, ou *Essai sur le cœur humain*, MM. Sedail, abbé Darras, abbé Badiche, de Berty, Barbier et Breton adressent au rapporteur plusieurs observations, notamment sur le sujet traité par M. Le Baube, qui paraît étranger à l'histoire. M. Carra de Vaux est prié d'abréger son travail, qui est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence. A. Renzi.

———

Séance publique annuelle de l'Institut historique tenue dans la salle de la Société d'encouragement, rue Bonaparte, 44, le 21 mars 1858.

La séance est ouverte à une heure et demie devant un public empressé et très-nombreux. M. le marquis de Brignole, *Sénateur du royaume de Sardaigne et ancien Ambassadeur à Paris*, entouré de tous les membres composant le grand bureau de l'Institut historique, occupe le fauteuil.

M. le Président prononce un discours bref mais grave et bien senti, analogue au sujet de cette réunion solennelle. Il rappelle avec un tact exquis les devoirs qui sont imposés à l'historien ; il fait ressortir l'utilité des études historiques que notre Compagnie s'efforce de propager en France et à l'étranger, et auxquelles se sont livrés avec succès ses membres laborieux ; il mentionne enfin les encouragements que l'Institut historique leur a accordés.

Ce discours, qui a captivé l'attention de l'Assemblée, a été accueilli par des marques unanimes de bienveillante sympathie.

M. le Président donne la parole à M. le Secrétaire général, mais M. Jubinal, *Député au Corps législatif*, étant indisposé, notre honorable collègue, M. de Saint-Albin, *Conseiller à la Cour impériale de Paris*, a donné lecture du rapport de M. le Secrétaire général sur les travaux exécutés par l'Institut historique pendant l'année 1857. M. Jubinal a démontré par l'élégance de son style clair et concis, et par la nature incisive de son esprit, l'importance des mémoires et des rapports rédigés par nos collègues, et les encouragements que la Société a accordés aux membres les plus laborieux ; il a énuméré la nombreuse correspondance qu'entretient l'Institut historique avec les savants et les diverses académies françaises et étrangères, et l'échange des productions intellectuelles entre ces doctes compagnies et l'Institut historique. Il a mentionné enfin le legs de 10,000 fr. que Mme la marquise de Taulignan a fait à notre Société, et l'allocation annuelle que S. M. l'Empereur accorde à titre d'encouragement aux travaux de l'Institut historique, dont il est le premier protecteur. Cette lecture a été accueillie par des applaudissements unanimes.

M. le comte Reinhard, *Ministre plénipotentiaire de France* et *Président honoraire*, a la parole. Il lit un mémoire sur le Congrès de statistique convoqué à Vienne (Autriche), auquel il a assisté comme représentant de la France ; il fait ensuite une description intéressante de son excursion avec les membres du Congrès *au sommet du Semmering*. Cette montagne, située entre l'Autriche et la Styrie, et dont le sommet s'élève jusqu'aux nues, sem-

blait être une barrière infranchissable pour ouvrir et entretenir des relations rapides entre l'Autriche et l'Italie. Cependant toutes les difficultés ont été vaincues par le génie de l'homme; au lieu d'aplanir la montagne, comme auraient pratiqué, de leur temps, les Romains, on a trouvé le moyen de la faire gravir avec la même rapidité que dans une plaine par des locomotives et des wagons, qui, en traversant de vastes et longs tunnels, redescendent du côté opposé de la montagne d'une hauteur prodigieuse, dont la vue est propre à effrayer les voyageurs qui suivent cette route aérienne.

M. le comte Reinhard nous a fait assister en même temps au plus magnifique spectacle qu'étale la nature sur cette partie extrême de la chaîne principale des Alpes Noriques, et à celui de constructions immenses qu'ont élevées la science et l'art moderne sur les rochers et au centre du Semmering. Des applaudissements unanimes ont témoigné à l'auteur la sympathie de l'Assemblée.

M. Cénac Moncaut donne lecture d'un Mémoire intitulé : *Parallèle de la révolution calviniste du Béarn, au* XVIe *siècle, avec celle de France, de* 1789 à 1800.

« L'histoire d'un petit Etat, dit notre honorable collègue, nous offre les points de comparaison les plus complets que les partisans des analogies historiques puissent désirer. » Il y avait des abus à réformer dans le Béarn, au XVIe siècle, comme il y en avait en France au XVIIIe; mais au lieu de s'appliquer à guérir le mal, on l'exagérait à la cour de Navarre, et on n'y faisait pas attention à celle de Versailles. On sait quelles furent les terribles conséquences de ces imprévoyances politiques.

M. Cénac Moncaut nous a peint, avec l'énergie propre aux hommes des Pyrénées, les mouvements populaires des deux révolutions, dont il a fait la comparaison aussi juste que savante. Il a fait ressortir cette différence, cependant; c'est que si le Béarn a pu être incorporé dans le territoire français au XVIe siècle, la France, au XVIIIe a repoussé, victorieuse, la coalition européenne. L'Assemblée a applaudi à cette lecture.

M. Barbier, *Avocat général, et Vice-Président adjoint de l'Institut historique*, lit un remarquable Mémoire sur Pierre de Cugnières (1329). Il semble d'abord qu'il ne s'agit que de la biographie de ce jurisconsulte, qu'un épisode de l'histoire de France rendit célèbre; mais M. Barbier nous a fait assister à un véritable et fort important procès qui eut lieu au XIVe siècle, entre Philippe de Valois et le Clergé. Les prétentions de ce dernier sur les prérogatives de la couronne décidèrent le roi à convoquer, en sa présence, une réunion solennelle, connue sous le nom de *Conférence de Vincennes*, où le clergé fut représenté par tous les évêques de France,

et le roi par les principaux seigneurs laïques du royaume. Cugnières fut l'avocat du roi. Il prit pour thèse : ***Reddite quæ sunt Cæsaris, Cæsari; et quæ sunt Dei, Deo;*** il conclut que saint Pierre avait reçu du Seigneur les clefs des cieux et non de la terre, pour nous enseigner qu'il lui donnait seulement la charge du spirituel. Le clergé fut défendu par Bertrand, qui choisit pour sa thèse : ***Deum timete, Regem honorificate.*** Il soutint en principe que les personnes ecclésiastiques pouvaient avoir, et avaient la juridiction spirituelle et temporelle. Il est vrai qu'après les plaidoyers de part et d'autre, dans cette Assemblée solennelle, il n'y eut point de jugement; mais toute entreprise du pouvoir spirituel sur le domaine du temporel fut regardée depuis comme abusive, et déférée aux parlements. M. Barbier fait remarquer que l'origine des fonctions d'avocat général datent de cette époque, ainsi que la forme particulière des ***Appels comme d'abus***, confirmée plus tard par le concordat. L'auditoire, qui écoutait avec intérêt la lecture de ce Mémoire, faite d'une voix claire et sympathique, a donné à l'auteur des marques d'une satisfaction unanime.

M. Valat a lu un savant Mémoire ayant pour titre : ***Des Classifications en général, et de leur influence sur les progrès des sciences naturelles.*** Dans une première partie, l'auteur fait ressortir les avantages logiques des classifications, soit par l'enseignement, soit par les progrès des sciences naturelles; dans la seconde, envisagée sous un point de vue historique, il caractérise les principaux essais de classification depuis Aristote jusqu'à G. Cuvier, Geoffroy-Saint-Hilaire et de Candolle.

La lecture de cette composition, dont le style et la clarté a attiré l'attention de l'Assemblée, a été saluée par de vifs applaudissements.

La séance s'est terminée par la lecture du Mémoire de M. Depoisier, ayant pour titre : ***Les ruines et le génie de l'homme.***

M. Depoisier a fait un aperçu que les civilisations diverses de l'antiquité ont semé sur leur passage, puis, après avoir parcouru d'un coup d'œil rapide notre planète, qui a été à toutes les époques de la création l'arène où deux éléments essentiellement contraires et destructeurs, l'eau et le feu, ont exercé leurs fureurs, il nous représente le génie de la civilisation moderne, soumettant ces mêmes éléments à ses volontés, enrichissant la science, et dotant l'humanité de découvertes impérissables.

Nous devons des remercîments à la nombreuse assemblée qui a bien voulu assister à cette séance, et aux journaux, au ***Moniteur universel***, surtout, qui lui ont donné la publicité la plus complète. A. Renzi.

CORRESPONDANCE.

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR. — DIVISION DES BATIMENTS ET DE LA DOTATION MOBILIÈRE. — BUREAU DE LA DOTATION MOBILIÈRE. — OBJET. — ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'UNE COLLECTION DES PUBLICATIONS DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Paris, le 25 mars 1858.

A Monsieur le président de l'Institut historique

Monsieur, je suis informé que la société de l'Institut historique vient, en reconnaissance de l'allocation que l'Empereur a daigné lui accorder depuis plusieurs années, d'offrir à la bibliothèque du Louvre une collection du journal de l'Institut historique, depuis sa fondation, en 1834, jusqu'à l'année 1857.

Je vous prie, Monsieur, d'être l'organe de mes remercîments auprès de la Société, dont vous êtes le président, et de l'informer en même t emps que j'ai donné des ordres pour que la collection dont il s'agit, soit réunie à celle de même nature que possède déjà la bibliothèque impériale.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le ministre d'Etat et de la maison de l'Empereur,

ACHILLE FOULD.

CHRONIQUE.

— M. Achille Jubinal, secrétaire général de l'Institut historique, et député au corps législatif, ayant fait connaître à S. E. M. le ministre de l'instruction publique que la société académique des Hautes-Pyrénées a ouvert *des cours publics et gratuits* dans la ville de Tarbes, dont on a fait mention dans la 278e livraison de l'*Investigateur*, il vient de recevoir de son Excellence la lettre suivante :

« MONSIEUR LE DÉPUTÉ,

» Vous avez bien voulu me transmettre la leçon que M. Didelot (professeur au collége de Tarbes et agrégé de l'Université), a faite à l'Uuverture des cours publics de la société académique des Hautes-Pyrénées.

» J'en ai pris connaissance avec intérêt, et je vous prie d'adresser à ce professeur mes sincères félicitations pour les vrais et utiles préceptes qu'elle renferme.

» Je suis heureux de voir les succès qu'obtiennent les cours publics de Tarbes. La faveur dont ils jouissent est la meilleure preuve qu'ils répondent aux besoins de la population.

» Agréez, monsieur le député, etc. » *Signé* : ROULAND.

— M. Edmond de l'Hervilliers, membre de la 4e classe, entretient l'assemblée des découvertes d'antiquités qui ont eu lieu à Champlieu (commune d'Orrouy, arrondissement de Senlis, Oise), en 1850 et 1851, et fait connaître la part qui lui en revient.

Champlieu (Campilocus) est un ancien camp romain, situé sur les bordures de la forêt de Compiègne, et à proximité de la route de cette ville à Crespy en Valois; il est traversé par la voie romaine dite *chaussée Brunehaut*, qui, partant d'*Augusta Suessionum* (Soissons), se dirigeait vers *Augustomagus* (Senlis). A quelques pas de la voie romaine se trouvaient deux tertres: le premier, à gauche, avait la forme d'un fer à cheval et pour ce motif était appelé : *le fer à cheval;* l'autre, à droite, et plus rapproché du chemin, était appelé *les Tournelles*. — En 1850, durant l'hiver, le propriétaire du lieu dit *les Tournelles*, en faisant défoncer ce monticule y trouva des bas-reliefs, des sculptures et des armures d'une grande beauté. M. Ed. de l'Hervilliers, comme membre de la Société des antiquaires de Picardie délégué par le comité de Compiègne, se rendit à diverses reprises à Champlieu pour examiner ces découvertes. M. Marneuf, ancien architecte de Paris et maire actuel d'Orrouy, voulut bien lui prêter le concours de son talent en se chargeant de reproduire avec exactitude ces monuments de l'art antique.

M. de l'Hervilliers, après avoir étudié soigneusement ces bas-reliefs, fit part de leur découverte aux commissions des monuments historiques placées auprès des ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique; l'année suivante il publia dans la *Revue archéologique* (Juillet 1851) quelques bas-reliefs qui, par la délicatesse de la touche et le fini de l'exécution, rappellent l'art de la Grèce. Quelques semaines après, M. Lenormant, au nom de l'académie des Inscriptions dans la séance solennelle du mois d'août, a mentionné honorablement les recherches de M. de l'Hervilliers dans le rapport qu'il a lu sur les travaux envoyés au concours des antiquités nationales.

Restait le *fer à cheval;* M. de l'Hervilliers qui depuis longtemps en avait apprécié toute l'importance, et qui, d'après le résultat de ses investigations, soupçonnait que ce monticule devait recéler les restes d'un château ancien, en fit l'objet d'une communication à la commission du ministère de l'Intérieur. Il adressa ensuite une demande au ministre à l'effet d'être autorisé et d'obtenir des fonds pour explorer le fer à cheval de Champlieu. Une somme de 500 fr. ayant été accordée, M. de l'Hervilliers d'accord avec M. Marneuf commença les fouilles en octobre 1851 ; elles furent couronnées d'un plein succès; elles mirent au jour les restes d'un théâtre en

pierres de petit appareil, avec une double précinction et six vomitoires.

M. de l'Hervilliers se propose de faire connaître plus spécialement ce monument à l'Institut historique.

— M. le chevalier Adriani, notre honorable collègue de Turin, vient de recevoir de S. M. Sarde, par l'entremise de S. Ex. M. le ministre de la maison royale, une médaille en or (de la valeur de 500 fr.) en témoignage de sa souveraine satisfaction pour les importants travaux historiques que ce savant professeur a publiés sur le Piémont. On voit sur un côté de la médaille l'effigie de l'auguste donateur, et on lit sur l'autre côté ces mots : *Au professeur G. B. Adriani pour ses savantes investigations historico-diplomatiques*, 1858. M. Adriani a été reçu en même temps membre-correspondant par les académies impériales d'Aix (Provence) et de Dijon.

— M. Dardé, avocat du trésor public et notre collègue à Carcassonne, a été reçu, à l'unanimité, membre de l'Académie Impériale et royale d'Arezzo (Toscane).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— L'*Isthme de Suez*, journal de l'Union des deux-Mers, par M. de Lesseps, n° 38, troisième année, janvier, février et mars 1858.

— *Revue* agricole industrielle et littéraire de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, n°s 5, 6 et 7, novembre et décembre 1857, et janvier 1858, à Valenciennes.

— *Ordonnance rogale* (*regio brevetto*) de S. M. Charles-Albert, roi de Sardaigne, par laquelle on nomme une commission chargée de publier une collection d'histoire nationale (*historiæ patre monumenta*) suivie d'un projet sur le mode de cette publication. Turin, 1833.

— *Biographie* (*cenni biografici*) de César Saluces (*Cesare-Saluzzol*) membre de la commission chargée de la publication de l'histoire nationale et de l'Institut historique, par G. B. Calvetti. Turin, 1854.

— *Mémoires* de la Société impériale d'émulation d'Abbeville, 1852-53-54-55-56 et 1857. Abbeville, 1857.

— *Mémoires* de la Société impériale des antiquaires de France, troisième série, t. III. Paris, 1857.

— *Revue agricole*, industrielle et littéraire de la Société impériale d'agriculture de l'arrondissement de Valenciennes, n° 7, janvier 1858, à Valenciennes.

— *L'Institut*, journal universel des Sciences et des Sociétés savantes françaises et étrangères, février et mars. Paris, 1858.

— *L'Athénaeum* de Londres, et l'Album de Rome; plusieurs numéros, février et mars 1858.

— *Les confins militaires* de la grande Kabylie sous la domination turque (*province d'Alger*), par le baron Aucapitaine. Brochure, Paris, 1857.

— *Les Yem-Yem*, tribu antropophage de l'Afrique centrale, par le même auteur; brochure, Paris, 1857.

— *Le pays* et la société kabyle (*expédition de* 1857), par le même auteur ; brochure, Paris, 1857.

— *Du notariat* et des offices, par M. A. Jeannest Saint-Hilaire, vol. in-8°, Paris, 1858.

— *Feuille* de correspondance de l'association centrale des Comités historiques et archéologiques de l'Allemagne, par M. le docteur Grotefind, n° 3 au n° 6; Hanovre, de décembre 1857 à mars 1858.

— *Bulletin* de la Société de géographie, tom. XV; Paris, mars 1858.

— *Société impériale* zoologique d'acclimatation; compte rendu de la deuxième séance publique annuelle ; brochure, Paris, 1858.

— *Bulletin* de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire ; VIIIe de la deuxième série ; vol. in-8°, Angers, 1857.

— *Chroniques* saintongeaises et aunisiennes ; articles historiques, hydrologiques, biographiques, littéraires, géographiques, esquisses de mœurs locales, anecdotes particulières et faits divers de la Saintonge et de l'Aunis, par Hippolyte d'Aussy, de Saint-Jean-d'Angely ; gr, vol. in-8°, Saintes, 1857.

— *Galerie* biographique des personnages célèbres de Tarn-et-Garonne ; les exercices de l'école de Sorèze, fête séculaire ; août 1857 ; par M. Dardé ; brochure, 1857.

— *Les anciennes* maisons de Paris sous Napoléon III, par M. Lefeuve ; Paris, 1858. — 15, boulevart de la Madeleine.

— *Nécrologie* (*en italien*) du chevalier J. B. Occhini, par M. G. Mancini, brochure, Arezzo, 1857.

— *La Spettatore* (*en italien*) ; revue littéraire, artistique, scientifique et industrielle ; Florence, 1857.

— *Paysage* : Dieu, la nature et l'art, par M. A. Mazure ; vol. in-18. Paris, 1858.

— *La nature* et la loi du progrès ; brochure, par M. Valat, Paris, 1857.

— *Bulletin* de la Société impériale des antiquaires de France, quatrième trimestre, Paris, 1857.

— *Tombeau* de monseigneur Cart, érigé à Nîmes, sur les plans de M. H. Revoil ; brochure par M. l'abbé Corblet, Paris, 1858.

— *Bulletin* de la Société française de photographie, n° 3, mars, Paris, 1858.

— *Des médecins* et des archiatres (*en italien*) des princes de la maison de Savoie ; recherches historiques, première partie, par M. le docteur commandeur B. Trompe, Turin, 1857.

— *Chorographie* hypsométrique de l'Eridan (Pô), brochure (*en italien*), par M. Roberto Sava, Turin, 1857.

— *Les premières leçons de calcul*, selon la méthode naturelle de Henri Mondeux, vol. in-12, par M. E. Jacoby ; Paris, 1858.

— *Bibliothèque* de la famille ; vie de saint Augustin, évêque d'Hippone ; vol. in-12, par M. l'abbé Orse, Paris, 1858.

— *La Critique morale*, journal mensuel, par M. Coutant ; Paris, 1858.

— *Le Bois*, seigneur Isaac, XIIe et XVe siècles ; par M. de L'hervilliers ; brochure, Paris, 1858.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

UNE EXCURSION AU SOMMET DU SEMMERING EN 1857.

Ayant assisté l'année dernière, à Vienne, à la troisième session du Congrès international de statistique, je demande à l'honorable assemblée qui veut bien m'écouter, la permission de lui présenter quelques observations sur la réunion qui m'a appelé dans la capitale de l'Autriche.

La Belgique, située si avantageusement pour servir de lieu de réunion aux voyageurs de toutes les nations européennes, a la première, sinon conçu du moins réalisé sur une grande échelle et sous les formes les plus variées l'idée des congrès internationaux. Je me félicite de pouvoir citer M. Quetelet, membre de notre société depuis sa fondation, et secrétaire perpétuel de l'académie royale de Belgique, avec laquelle l'Institut historiqe entretient des relations suivies, comme l'un des promoteurs principaux de cette idée. Une de ses applications les plus heureuses est celle qui a été faite à la statistique. La première session du congrès international de statistique a été tenue à Bruxelles en 1853 sous la présidence d'honneur d'un membre du gouvernement belge. Par l'importance de ses travaux, elle n'a pas tardé à appeler sur elle l'attention, non-seulement des hommes de la science, mais encore des gouvernements européens qui, pour la plupart, ont reçu, par les chefs de leurs bureaux de statistique, des informations exactes sur les délibérations auxquelles ceux-ci s'étaient empressés de concourir. Cette attention a redoublé, lorsqu'on a appris que le congrès international de statistique se réunirait de nouveau, en 1855, à Paris. Sa seconde session, entourée par les soins du gouvernement de l'Empereur d'un éclat extraordinaire, comptant parmi ses membres un grand nombre de délégués de différents États de notre continent, et favorisée par l'exposition universelle, qui était alors ouverte à ses côtés, s'est fait remarquer par les décisions pratiques et judicieuses qui y ont été adoptées. Elle a servi ainsi en même temps d'encouragement et de flambeau aux hommes distingués, dont les recherches laborieuses font tourner les résultats, donnés par la statistique, au profit de l'humanité.

La commission organisatrice de Paris ayant choisi Vienne comme lieu où devait se tenir la troisième session du congrès international de statistique en 1857, le gouvernement autrichien n'a rien négligé pour bien

établir quel prix il attachait à cette désignation. Après avoir affecté aux dépenses du congrès une somme considérable (1), et adressé à tous les gouvernements de l'Europe l'invitation de s'y faire représenter, il a fait élaborer, par une commission spéciale, un programme étendu et préparé de nombreux documents pour le moment de l'arrivée des membres du congrès ; enfin, il a pris une série de mesures pour rendre à ces membres le séjour en Autriche agréable et utile.

J'ai dû, à cause des développements trop nombreux dans lesquels j'aurais été entraîné, reculer devant la tâche de donner à mes auditeurs une idée soit du discours remarquable prononcé par M. de Toggenbourg, ministre autrichien du commerce et des travaux publics, le 31 août, jour de l'ouverture du congrès, soit des travaux auxquels, pendant la semaine qui s'est écoulée jusqu'au 3 septembre, se sont livrés les membres de l'assemblée, sous la direction active et intelligente de M. le baron de Czœrnig, directeur de la statistique administrative en Autriche (2), appelé par leur vote unanime à les présider. La publication des procès-verbaux des assemblées générales du congrès et des séances plus importantes encore des six sections dans lesquelles il s'est divisé (3), apprendra, du reste, bientôt au monde

(1) Le gouvernement autrichien a mis à la disposition de la Commission organisatrice du troisième congrès international la somme de 25,000 florins (62,500 francs). Le congrès de 1853, où l'intervention officielle, venant en aide à l'initiative prise par des particuliers, s'est manifestée pour la première fois, a coûté au gouvernement belge une dépense de 3,336 francs.

(2) L'Institut historique apprendra avec satisfaction que M. le baron de Czœrnig vient de faire imprimer le discours qu'il a prononcé dans la dernière séance publique de l'Académie impériale de Vienne sur le projet de percer l'isthme de Suez. Il y expose avec autant de force que de clarté les raisons qui, dans l'intérêt de l'Autriche, de l'Europe centrale et du monde civilisé tout entier, pour établir une communication directe et non interrompue entre les deux groupes principaux du genre humain, militent en faveur de ce projet dont M. Ferdinand de Lesseps, membre de notre Société, poursuit la réalisation avec la persévérance la plus méritoire. L'avis de M. de Czœrnig est du reste partagé par M. de Bruck, le ministre habile et éclairé, qui dirige les finances autrichiennes et qui, à différentes reprises déjà, a manifesté hautement l'approbation qu'il accorde au projet de M. de Lesseps.

(3) Dans le programme du gouvernement autrichien, destiné à poser les bases d'une statistique universelle, les notes explicatives, correspondant aux objets à traiter dans les différentes sections, sont signées par les auteurs suivants :

Section I, M. le conseiller médical, docteur Théodore Helm ; M. le professeur de Stubenrauch, M. le professeur Seligmann, M. le conseiller médical docteur Riedel : Statistique de la mortalité, des établissements et associations, ayant pour but de venir en aide aux malades et aux infirmes, des épidémies, et des maisons d'aliénés.

Section II, M. le conseiller ministériel de Hye : Statistique judiciaire. M. le baron de Czœrnig : Statistique de la situation de la propriété dans chaque pays, au point de vue de sa répartition (morcellement), de son mouvement annuel et des charges hypothécaires.

savant ce qui a été fait à Vienne pour la réalisation de la pensée fondamentale du congrès international, de rendre uniformes les cadres d'après lesquels la statistique doit être dressée dans les différents Etats, afin de pouvoir en comparer les résultats.

Mais indépendamment du motif principal qui avait attiré à Vienne les membres du congrès international, la libéralité du gouvernement autrichien leur a offert de nombreux sujets d'observation. L'accès des collections, infiniment précieuses, qui appartiennent à l'Empereur ou à l'État, leur a été ouvert. Ils ont été admis à visiter l'arsenal, qui, comme édifice, excite l'admiration par son aspect sévère et caractéristique, dont les ateliers présentent les procédés les plus ingénieux de l'industrie moderne, et dans les vastes salles duquel un matériel, suffisant pour armer toutes les forces militaires de l'Autriche, fait connaître la grandeur des ressources dont dispose cette monarchie. Une audience, accordée par l'Empereur François-Joseph aux principaux membres du congrès, a laissé dans leur esprit une impression profonde. Enfin deux excursions organisées en l'honneur de l'assemblée nous ont conduits, l'une au sommet du Semmering, l'autre à Presbourg.

Ayant à choisir, parmi ces matières, celle dont la description me paraîtrait la plus digne de captiver pendant quelques instants votre attention, je me suis arrêté à notre excursion sur le Semmering.

Il y a peu de voyageurs qui, ayant quelque temps à consacrer à leur séjour de Vienne, ne visitent pas le Semmering. En effet, il est difficile de résister à la tentation d'aller respirer l'air pur des montagnes, contempler des sites pittoresques et étudier les ouvrages d'art les plus remarquables,

Section III, M. de Hock, chef de section au ministère des finances : Statistique financière.

Section IV, M. de Czœrnig : Statistique de l'industrie.

Section V, M. le professeur docteur Springer : Statistique de l'instruction publique.

Section VI, M. le conseiller intime, baron de Baumgartner, président de l'Académie impériale de Vienne : Rapports de la statistique avec les sciences qui s'occupent de la nature. M. le général de Hauslab : Emploi de la cartographie pour les besoins de la statistique. M. de Czœrnig : Statistique des différences ethnographiques de la population d'un Etat.

Chaque membre du congrès ayant été invité à désigner la section aux travaux de laquelle il désirait participer, je me suis fait inscrire pour celle de l'industrie, dont M. de Czœrnig, malgré ses nombreuses occupations, a trouvé le temps de diriger les débats intéressants. J'ai regretté de ne pouvoir assister également aux discussions, très-utiles à la statistique, qui ont eu lieu sous la présidence de M. de Hock dans la section des finances. Envoyé à Paris en 1855 lors de l'exposition universelle, M. de Hock, conformément aux instructions qui lui avaient été données à cet effet par M. de Bruck, y a réuni des renseignements, qui lui ont servi à composer un ouvrage du plus grand mérite, qu'il a publié l'année dernière sur l'administration financière de la France.

quand on peut atteindre ce but à peu de frais et en y employant à peine une demi-journée. Mais tous ceux qui font cette course ne sont pas favorisés par des circonstances aussi exceptionnelles que celles dans lesquelles il m'a été donné de l'accomplir.

Les membres du congrès, en recevant leur carte d'admission, avaient été prévenus que ceux qui en manifesteraient l'intention, pourraient prendre part à une excursion au Semmering, organisée par le gouvernement autrichien. Sur les 539 membres (1), dont 462 Autrichiens et 77 étrangers, qui figurent sur la liste générale du congrès, 350 environ avaient accepté cette invitation. Parmi eux l'on remarquait presque tous les membres étrangers, et surtout les 30 délégués officiels des 27 Etats européens (2) qui, répondant à l'appel du cabinet de Vienne, s'étaient fait représenter au troisième congrès international. Celui de la France était M. Le Goyt, chef du bureau de statistique institué au ministère du commerce, de l'agricul-

(1) Le nombre des cartes distribuées à Vienne a été de 607. Déduction faite des hauts fonctionnaires auxquels des cartes ont été envoyées par courtoisie, le nombre des membres effectifs du congrès reste à 539, dont 77 étrangers. Parmi les 462 Autrichiens, 394 étaient domiciliés à Vienne. Les signatures autographiées de 240 membres ont été recueillies dans un album élégant, dont un exemplaire a été remis à chacun de nous par les soins du gouvernement autrichien. Au congrès de Bruxelles il y avait eu 185 nationaux et 65 étrangers ; au congrès de Paris, 216 nationaux et 106 étrangers. Ces chiffres sont extraits d'un rapport fort intéressant, que M. Ficker, secrétaire du troisième congrès international pour la partie allemande, vient de faire paraître sur les travaux de l'assemblée.

(2) Les Etats suivants se sont fait représenter par des délégués officiels au troisième congrès international de statistique : Anhalt Bernbourg, Bade, Bavière, Belgique, Brême, Brunswick, Danemarck, Espagne, France, Grande-Bretagne, Hanovre, Hambourg, Lubeck, Mecklembourg-Schwerin, Nassau, Norwège, Pays-Bas, Portugal, Russie, Saxe-Royale, Saxe-Weimar, Saxe-Meiningen, Saxe-Cobourg et Gotha, Saxe-Altenbourg, Toscane, Turquie et Wurtemberg.

Quelques-uns de ces Etats avaient envoyé plusieurs délégués, la Belgique, entre autres, trois : M. Quetelet, que j'ai nommé plus haut, M. Visschers, conseiller à la Cour des mines, qui après son utile coopération aux travaux du congrès de statistique de Vienne, est allé prendre une part importante aux délibérations du congrès de bienfaisance de Francfort, et M. Heuschling, chef de division au ministère de l'intérieur, qui a fait insérer dans le *Moniteur belge* du 25 novembre 1857 un article contenant des renseignements exacts et détaillés sur la troisième session du congrès international de statistique.

La Prusse, par des motifs qu'il ne m'appartient pas d'apprécier, n'avait pas voulu se faire représenter au congrès de statistique de Vienne, ce qui priva l'assemblée du concours des lumières de M. de Dieterici, chef du bureau de statistique de Berlin. Toutefois deux Prussiens, dont les travaux sont généralement estimés, M. le professeur Schubarth de Kœnigsberg et M. le docteur Otto Huebner de Berlin assistèrent au congrès. Il y a lieu de croire qu'un mandat officieux de suivre les délibérations de l'assemblée pour en rendre compte plus tard à son gouvernement avait été confié à M. Schu-

ture et des travaux publics, où il rend les plus grands services au progrès de la statistique en France. Indépendamment des travaux importants plus étendus qui ont fait connaître honorablement son nom, il ne cesse de prouver, par des publications intéressantes dans la Revue contemporaine, le Journal des économistes, etc. (1), quel parti il sait tirer des documents mis à sa disposition. A côté de lui, qu'il me soit permis de nommer, comme mes compagnons de voyage pendant l'excursion du Semmering, deux autres Français que j'ai été heureux de rencontrer à Vienne. M. le comte Dubois, conseiller d'État, était venu faire hommage au congrès international de statistique, de la publication remarquable qui, sous le titre de « Documents statistiques sur les chemins de fer de France, » a eu lieu sous sa direction (2). M. Wolowski, membre de l'académie des sciences morales et politiques, et professeur au Conservatoire impérial des arts et métiers, avait pris, aux travaux du congrès, tant dans ses assemblées générales que comme vice-président de la section de l'industrie, une part importante, entièrement conforme au rang éminent qu'il occupe parmi les organes des sciences économiques.

Des passagers, appartenant à l'Angleterre, à la Belgique, à la France, à la Russie, à la Turquie, à l'Espagne, à l'Italie, au Portugal, aux pays scandinaves, à la Hollande, aux divers Etats de la Confédération Germanique,

barth. Quant à M. Huebner, il avait, en honneur de l'assemblée de Vienne, eu soin de composer d'articles particulièrement instructifs sur les chemins de fer, le Zollwerein, les banques, les assurances, la navigation et l'émigration de l'Allemagne, la livraison de 1857 de son Annuaire pour l'économie polititique et la statistique, et les principaux membres du congrès ont reçu avec reconnaissance les exemplaires de cet ouvrage intéressant, qui leur furent distribués. Lorsqu'à la fin des séances du congrès, conformément à un vœu exprimé par M. de Toggenbourg dans son discours d'ouverture, les délégués des Etats allemands s'assemblèrent pour s'entendre sur le mode le plus convenable de faire concourir vers un but commun les observations des divers bureaux de statistique de la Confédération Germanique, MM. Schubart et Huebner furent présents à cette réunion dans l'intérêt de la Prusse, et ils prirent, comme les autres assistants, le projet qui y fut adopté, *ad referendum* pour le soumettre à leur gouvernement. On ne peut donc pas dire que la Prusse, où tant de publications officielles et privées font voir quel prix l'on attache dans ce pays à l'utilité de la statistique, soit restée complétement étrangère aux travaux du congrès de Vienne.

(1) M. Legoyt a publié dans la livraison de la *Revue Contemporaine* du 31 octobre 1857 sur le congrès de statistique à Vienne un article qui fait connaître les travaux de cette assemblée aussi complétement qu'il est possible de le faire, tant que ses procès-verbaux n'auront pas été imprimés.

(2) Dans la communication, pleine d'intérêt, que M. le comte Dubois a faite au congrès dans sa troisième séance, il a appelé son attention d'une manière particulière sur un tableau graphique fort ingénieux, rédigé par M. Nicolas, ingénieur du corps impérial des ponts et chaussées, dans le but de faciliter la comparaison entre les résultats de la statistique concernant les chemins de fer français.

enfin à toutes les parties de la monarchie autrichienne, se trouvèrent ainsi réunis le 6 septembre à 7 heures du matin au débarcadère du chemin de fer du Sud, lorsque M. le baron de Czœrnig, ordonnateur de la fête, vint les y rejoindre, et que peu de temps après le signal du départ fut donné. Non-seulement M. le baron de Czœrnig avait fait composer le train spécial, qui allait partir, de voitures élégantes de première classe, mais il avait fait ajouter le wagon spécial, dont l'empereur François-Joseph se sert lors des courses fréquentes que son amour de la chasse lui fait entreprendre vers les montagnes de la Styrie. Les personnes que M. le baron de Czœrnig a fait monter avec lui dans ce wagon, et parmi lesquelles je me félicite d'avoir été compris, se sont trouvées dans la position la plus avantageuse pour retirer de leur excursion tout le profit et l'agrément qu'elle pouvait leur procurer. C'est là que M. le comte Dubois et moi, assis sur un canapé, placé dans la meilleure direction pour nous laisser jouir de l'aspect de la route, avons entendu M. de Czœrnig nous donner les explications les plus instructives sur l'histoire de la construction de la voie, sur les difficultés qui ont été à surmonter, et sur les moyens employés pour les vaincre. En même temps, M. de Czœrnig étalait sur la table, qui se trouvait placée devant nous, la carte détaillée de la contrée que nous traversions, les plans figuratifs du développement de la voie et des ouvrages d'art dont elle se compose, enfin jusqu'à des échantillons des pierres d'une nature particulière, qui ont été employées à la construction des viaducs.

C'est en 1848, nous a dit M. de Czœrnig, que le gouvernement autrichien a pris la résolution d'établir à travers la partie des Alpes Noriques, qui sépare la Basse Autriche de la Styrie entre Vienne et Gratz une communication directe, destinée à être continuée plus tard jusqu'à Trieste et la mer Adriatique.

M. Ghega, alors inspecteur et aujourd'hui directeur général des chemins de fer de l'empire autrichien, a désigné le passage entre Gloggniz et Murzzuschlag, dont la montagne du Semmering forme le point culminant, comme celui qui présentait le moins d'obstacles à l'établissement d'un chemin de fer, et, après avoir obtenu la direction des travaux à entreprendre, il s'est acquitté de lamission qui lui a été confiée à la satisfaction du gouvernement.

En 1849 seulement les travaux ont été commencés d'une manière sérieuse. Pendant l'été de 1851 des épreuves ont eu lieu sur une partie de la voie, pour reconnaître quelle espèce de locomotive pourrait y être employée le plus utilement. Le 23 octobre 1853 une locomotive a fait pour la première fois le trajet de la voie entière du Semmering. Enfin, le 17 juin 1854, ce chemin de fer, complétement terminé, a été livré à la circulation.

Le sommet du Semmering s'élève de 3,172 pieds de Vienne (1003 mètres) au-dessus de la mer Adriatique, de 1843 pieds (583 mètres) au-dessus de la station de Gloggniz située dans la Basse Autriche et de 1067 pieds (337 mètres) au-dessus de celle de Murzzuschlag, située en Styrie.

Pour rendre accessible à des locomotives la voie qui conduit à ce sommet du côté de l'Autriche, on a dû lui donner un développement de 4 milles (environ 26 kilomètres), pendant lesquels il n'y a pas un seul mètre où des travaux d'art n'ont pas été nécessaires pour vaincre les obstacles, opposés par la nature du sol. Je craindrais de fatiguer l'attention de mes auditeurs, si je voulais consigner ici les détails techniques d'un grand intérêt, dans lesquels M. de Czœrnig est entré vis-à-vis de nous ; je me bornerai à dire qu'indépendamment des murs de soutènement, sur lesquels la voie ne cesse de s'appuyer, il y a 16 viaducs et 15 tunnels, et qu'on évalue à 15 millions de kilogrammes le poids des masses de terre et de pierres employées sur cette partie de la voie, ainsi que sur celle qui, ayant moins d'obstacles à surmonter, se prolonge dans l'étendue d'un mille et demi (environ 11 kilomètres) jusqu'à Murzzuschlag en Styrie (1). Comme la voie a dû être conduite à différentes reprises le long de précipices d'une profondeur telle, qu'elle donne le vertige, M. de Czœrnig nous a indiqué les précautions qui ont été prises au moyen d'une combinaison entre la ligne que suit la voie, et la courbe donnée aux murs du parapet, afin qu'en cas de déraillement les convois ne puissent frapper ces murs que

(1) Le chiffre exact de la longueur totale de la voie est de 21,980 klafters de Vienne ou 41,685 mètres. La partie de la montée du côté de la Basse-Autriche est de 15,582 klafters de Vienne ou 29,550 mètres. La partie du côté de la Styrie a une étendue de 6,398 klafters de Vienne ou 12,135 mètres.

Sur la partie du côté de la Basse-Autriche, la voie est horizontale pendant 994 klafters ou 1,885 mètres, elle monte pendant 14,588 klafters ou 27,665 mètres. Sur la moitié à peu près de cette montée l'élévation est de 1 :: 40 jusqu'à 1 :: 45. La proportion moyenne de l'élévation est de 1 :: 64.

Sur la partie du passage du côté de la Styrie la voie est horizontale pendant 151 klafters ou 286 mètres, elle monte pendant 6,247 klafters ou 11,849 mètres. Sur la moitié à peu près de cette montée l'élévation est de 1 :: 41 jusqu'à 1 :: 47. La proportion moyenne de l'élévation est de 1 :: 57.

Sur toute la voie il y a 105 parties, qui se prolongent en ligne droite pendant 11,169 klafters ou 21,184 mètres, et 109 parties, qui décrivent des courbes pendant 10,811 klafters ou 20,501 mètres. 30 de ces courbes ont le diamètre de 100 klafters ou 189 mètres, le plus court que l'on juge admissible lors de la construction d'une voie ferrée.

Les 16 viaducs de la voie ont une longueur totale de 738 klafters ou 1,399 mètres. Pour 4 de ces viaducs, les difficultés de leur construction ont été encore augmentées, parce qu'on a dû leur donner une forme courbe avec le diamètre de 100 klafters ou 189 mètres. Pour 8 viaducs, ce diamètre est de 150 klafters ou 283 mètres. La longueur

dans un angle, qui les reporterait dans la direction opposée au précipice.

Du reste, la prudence que l'on apporte dans toutes les opérations relatives au passage des convois, et l'attention scrupuleuse, avec laquelle on veille sur l'observation des réglements, ont eu pour conséquence qu'aucun accident, exposant la vie des hommes ou compromettant seulement les marchandises transportées, n'a eu lieu jusqu'à présent sur le Semmering.

Nous avons écouté également avec un grand intérêt les renseignements qui nous ont été donnés par M. de Czœrnig, sur la vie que plusieurs milliers d'ouvriers ont menée au milieu de ces montagnes, pendant cinq années dans des barraques qui avaient été construites pour eux, et qui ont disparu après leur départ, sur le concours, qui a eu lieu en 1851, pour découvrir quelle construction de locomotive conviendrait le mieux à ce chemin de fer (1), sur les travaux qui ont été nécessaires pour réunir sur cette hauteur une masse d'eau suffisante pour les machines à vapeur des locomotives, enfin sur les frais de construction de la voie et les dépenses annuelles qu'exige son entretien.

Employé de cette manière, le temps s'est passé très-rapidement pour nous pendant les deux heures qu'a duré notre course jusqu'à Gloggniz. Une forte pluie, tombée, pendant que nous étions en plaine, a cessé au

varie de 16 klafters ou 20 mètres, à 120 klafters ou 226 mètres; leur hauteur de 6 klafters ou 11 mètres 34 centimètres, à 24 klafters ou 45 mètres 36 centimètres; le nombre de leurs arches de 3 à 10; 4 ont 2 étages. Le viaduc le plus remarquable par suite des obstacles qui ont été à surmonter lors de sa construction est celui de l'Adlitzgraben, dont la longueur est de 80 klafters (151 mètres 20 centimètres), l'élévation de la voie dans la proportion de 1 :: 45, la courbe d'un diamètre de 100 klafters (189 mètres) et la hauteur des parties murées de 12 1/2 klafters (23 mètres 75 centimètres).

Il y a 15 tunnels qui ont une longueur totale de 2,661 klafters ou 4,791 mètres, parmi lesquels les trois de la Weinzetlewaud, réunis par une galerie intérieure, n'en forment qu'un seul.

Quatre de ces tunnels sont en ligne droite, les autres suivent des lignes courbes, dont le diamètre varie de 403 klafters ou 764 mètres à 100 klafters ou 189 mètres.

Un seul est horizontal, pour les autres, les proportions de la montée varient de 1 :: 300 à 1 :: 40. Des voûtes ont dû être construites pour tous; il y en a deux seulement, où une partie du rocher a pu être laissée dans son état naturel. Le terrain, qui surplombe les tunnels, a une épaisseur variant de 4 klafters ou 7056 centimètres à 60 mètres ou 113 mètres 80 centimètres.

(1) M. de Bruck, ministre du commerce et des travaux publics, avait, en 1851, promis des prix de 20,000, 10,000, 9,000 et 8,000 ducats aux locomotives qui se montreraient les plus propres à faire le service sur le Semmering. Le prix de 20,000 ducats fut adjugé à la locomotive Bavaria, sortant des ateliers de M. Maffei à Munich. Toutefois, ni le système de M. Maffei, ni aucun de ceux qu'avaient présentés ses concurrents, ne fut choisi pour modèle des locomotives employées sur la route du Semmering, car une construction, combinée par M. le conseiller Engerth à la suite des expériences

moment, où, bien préparés par l'entretien que nous venions d'avoir, nous arrivions au point où commence la montée du Semmering. L'obligation, où les constructeurs de la voie ont été de lui donner, à travers les accidents de terrain les plus variés, une direction souvent interrompue par des parties horizontales et s'élevant en forme de spirale vers le but qu'il s'agissait d'atteindre, permet au voyageur de jouir facilement, sans quitter son wagon, de la vue ravissante que lui offrent, d'une part, les travaux gigantesques dus à la main de l'homme, de l'autre, la chaîne imposante de montagnes à laquelle appartient le Semmering. Pour nous, l'intérêt de ce spectacle était encore doublé par la circonstance que le train spécial auquel nous étions confiés avait dû, à cause du grand nombre de voyageurs, être séparé en deux parties, et que d'un convoi l'on pouvait ainsi voir l'autre passer au-dessus des viaducs, entrer dans les tunnels, en sortir, et marquer enfin d'une manière bien caractérisée la nature exceptionnelle de la voie sur laquelle nous étions transportés. Les ruines de l'antique château de Clamm, qu'en entrant dans la vallée de Reichenau nous avions vues sur un rocher à une hauteur considérable, dont nous avions commencé par nous éloigner en suivant avec le chemin de fer les sinuosités de cette vallée, vis-à-vis desquelles nous nous étions ensuite retrouvés, et qui, quelques minutes plus tard nous apparaissaient bien au-dessous de nous, nous offraient un point de comparaison frappant du chemin que nous faisions. Nous remarquâmes avec une attention particulière, parmi les viaducs, celui sur le Kalte-Rinne, qui a une hauteur de 189 pieds (60 mètres), et parmi les tunnels, les trois qui percent la Weinzettelwand, et qui, réunis par des galeries construites dans l'intérieur du rocher, ne semblent en former qu'un seul. Enfin, notre convoi franchit la dernière partie de l'anneau circulaire formé par la route autour du Wolfsberg, et nous arrivâmes à onze heures à la station qui se trouve dans la proximité immédiate du grand tunnel qui traverse le cône du Semmering (1).

C'est là qu'un vaste hangar sert habituellement de remise aux locomotives qui, construites d'après le système de M. le conseiller Engerth de Vienne, sont spécialement destinées à être employées sur la voie du Semmering. Ce hangar avait été converti en une salle de banquet, décorée, en notre honneur d'inscriptions, de festons, de guirlandes et de drapeaux; un déjeuner, très-bien servi, à l'égard duquel l'un des premiers restau-

fournies par le concours de 1851, leur fut préférée par le gouvernement autrichien. La locomotive de M. Engerth, produite à l'Exposition universelle de 1855, a valu à son inventeur une médaille d'honneur. Trente locomotives, construites d'après le système de M. Engerth, fonctionnent aujourd'hui sur le Semmering.

(1) Le tunnel qui traverse le cône du Semmering à une hauteur de 60 klafters de Vienne

rateurs de Vienne s'était scrupuleusement conformé aux recommandations de M. de Czœrnig, nous y attendait. Les convives, malgré leur grand nombre, purent s'asseoir sans aucune confusion aux places préparées pour eux, attendu qu'elles étaient indiquées d'avance par des cartes remises entre leurs mains au moment de leur départ de Vienne. A la table d'honneur, où nous nous trouvions, la santé de l'empereur d'Autriche fut portée par M. Le Goyt, le délégué de la France. Ce toast fut salué par des coups de canon et accueilli par les acclamations de l'assemblée entière.

Après le repas, les visiteurs du Semmering se divisèrent en groupes nombreux. Ceux qui voulaient poursuivre consciencieusement les investigations qu'ils se proposaient de faire en Autriche, examinaient les locomotives de M. Engerth, ou s'engageaient dans le tunnel, éclairé au gaz; d'autres préférèrent monter sur une colline, près de la station, et jouir de la belle vue que l'on a de ce point élevé.

En présence des locomotives spéciales du tunnel et du spectacle de la nature qui m'environnait, je n'ai pu, tout en payant un tribut d'admiration mérité aux constructeurs de la voie du Semmering, me défendre d'une pensée de doute en ce qui concerne son avenir.

En effet, le système de M. Engerth consiste principalement dans une combinaison qui, doublant à peu près le poids des locomotives, augmente leur adhésion aux rails et leur puissance de traction, mais par là même les locomotives de cette construction usent aussi beaucoup plus rapidement les rails sur lesquels elles sont employées. Les rails du Semmering, quoique plus solides et plus coûteux que ceux de tout autre chemin de fer en Autriche, doivent par conséquent être fréquemment renouvelés, et les locomotives Engerth exerceraient une influence plus désastreuse encore sous le rapport financier, si l'on voulait s'en servir sur les voies où les rails ont l'épaisseur plus faible, qui est jugée suffisante dans la plaine. D'un autre côté, les locomotives ordinaires, qui sont suffisantes pour la plaine, se mon-

(113 mètres 80 centimètres) au-dessous de son sommet a une longueur de 753 klafters de Vienne (1418 mètres). Il est percé en ligne droite et contient le point culminant de la voie, d'où elle s'incline vers les deux ouvertures du tunnel dans une pente de 1 à 300. Douze mois ont été nécessaires pour terminer ce tunnel. On avait espéré qu'il suffirait d'obtenir au moyen du percement du rocher qui forme la cime du Semmering, une ouverture suffisante pour la voie ferrée à construire; mais l'on ne tarda pas à s'apercevoir que ce rocher perméable livrait passage aux infiltrations de l'eau, et que les glaçons, dans lesquels celle-ci se convertissait pendant la saison rigoureuse, se détachaient par l'action de la vapeur des locomotives et blessaient pendant le passage des convois les mécaniciens, chauffeurs et autres employés. On se vit donc obligé de revêtir le rocher pendant toute l'étendue du tunnel, dans sa partie supérieure et même dans une partie de ses parois inférieures, d'une voûte formée de briques et de pierres.

trent impuissantes pour faire traverser aux convois le passage du Semmering.

Quant au grand tunnel, la voûte de maçonnerie dont on a dû le revêtir contre l'action des eaux des neiges et des glaçons, ne peut être maintenue en bon état sans des frais considérables.

Enfin, il suffit de jeter, du sommet du Semmering, un coup d'œil sur le pays que l'on domine, pour juger quelle doit être l'action des neiges à cette hauteur, et quelles peines et dépenses sont nécessaires pour conserver la voie praticable pendant la saison rigoureuse.

Le gouvernement autrichien, lorsqu'il a conçu, en 1848, le projet d'établir, entre Vienne et l'Adriatique, une communication non interrompue par des chemins de fer, se trouvait, par des raisons politiques et administratives, dans l'impossibilité de la faire passer à travers la Hongrie, et il se vit dès lors obligé de suivre à cet effet la direction des Alpes Noriques et de la Styrie. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi, et les chemins de fer peuvent être conduits indistinctement, sans aucune difficulté, d'une province de la monarchie autrichienne dans l'autre. Rien ne s'oppose donc à ce que le chemin de fer, déjà commencé entre Neustadt, lieu situé dans la plaine sur le chemin de fer du Sud entre Vienne et Gloggniz, et Œdembourg, soit continué par la Hongrie jusqu'à Laybach et Trieste. Si ce projet s'exécute, des locomotives ordinaires pourront faire le service sur toute la voie ferrée entre Vienne et Trieste, dont l'étendue ne dépasserait guère celle de la route qui existe aujourd'hui, et qui n'entraînerait pas les frais d'entretien nécessités par le passage du Semmering. De même que si, en 1848, la centralisation du pouvoir dans la monarchie autrichienne avait existé comme aujourd'hui, et si l'on avait pu prévoir exactement les dépenses auxquelles on s'exposait, la construction de la voie ferrée du Semmering n'aurait peut-être pas été entreprise, de même, lorsque la ligne qui doit lui faire concurrence sera terminée, le gouvernement autrichien se posera peut-être la question de savoir s'il doit continuer à grever son budget de la somme considérable exigée pour la conservation d'un mode de transport dont l'élévation de prix, comparativement à ce qu'il coûterait à travers la plaine, deviendra de plus en plus sensible, à mesure que le nombre des trains de marchandises augmentera entre Vienne et Trieste.

Le signal du départ vint m'arracher à ces reflexions. Rentrés dans le wagon de l'Empereur, nous pûmes nous y croire dans un salon élégant, d'autant plus que plusieurs dames fort aimables étaient venues y prendre place à côté de nous. Le délégué de la Suède s'était fait accompagner de sa femme ; celui de Norwège, de sa femme et de sa fille, et madame Ficker,

épouse de l'un des secrétaires du congrès, avait bien voulu servir de guide à ces étrangères pendant leur course au Semmering. Si notre entretien du matin avec M. de Czœrnig avait été pour nous d'un vif intérêt, les conversations qu'il nous fut donné d'avoir pendant notre retour à Vienne, ont également laissé dans mon esprit les meilleurs souvenirs. La mention de cet incident m'amène tout naturellement à consigner ici le témoignage de ma reconnaissance envers M. le docteur Ficker, secrétaire du congrès pour la partie allemande. Son obligeance parfaite a beaucoup contribué à rendre agréable mon séjour à Vienne. Je lui dois d'avoir appris à connaître l'excellente organisation du bureau que le gouvernement impérial a institué pour les travaux de la statistique administrative en Autriche, et dont M. Ficker est un des employés les plus distingués.

J'ai les mêmes remercîments à adresser à M. Debrauz, secrétaire de l'assemblée pour la partie française, qui, résidant habituellement à Paris, où il est attaché à l'ambassade d'Autriche, avait été appelé à Vienne pour l'époque du congrès. Il y a lieu d'attribuer à M. Debrauz une grande part dans la solution heureuse du problème difficile de l'emploi, dans la même assemblée, de deux langues, de l'allemand et du français, tandis qu'à Bruxelles et Paris tout le monde avait parlé français (1). Je ne saurais oublier non plus M. Streffleur, autrefois major dans le corps impérial de génie autrichien, qui, depuis 1848, où des causes très-honorables pour lui l'ont fait passer de l'armée active dans l'administration civile, a entrepris successivement plusieurs publications topographiques et cartographiques du plus grand mérite; car je considère la connaissance que j'ai faite de cet ancien militaire et de ses ouvrages, comme un avantage signalé que je dois au congrès statistique de Vienne.

(1) Si le français, langue diplomatique, n'a pas été adopté comme celle du congrès international de statistique, nous ne devons, s'il y a lieu de s'en plaindre, adresser à cet égard des reproches qu'à nous-mêmes, car c'est en 1855 à Paris, où la majorité de l'assemblée se composait de membres français, qu'on a résolu d'employer pendant la session prochaine la langue du pays concurremment avec le français pour les délibérations du congrès. Les règles suivantes ont été observées à Vienne pour l'application de cette résolution aux langues allemande et française : 1o Pour les procès-verbaux, les propositions pouvant donner lieu à un vote, et les communications ayant un intérêt général, l'on a fait suivre le texte original consigné dans l'une des deux langues, d'une traduction littérale faite dans l'autre. 2o Les sections, quant à leurs avis motivés sur les questions qui leur ont été renvoyées, et aux comptes-rendus de leurs travaux, ont eu à nommer deux rapporteurs, faisant précéder d'un exposé des motifs, l'un en langue allemande, l'autre en langue française, les conclusions adoptées dans la section. De cette manière, au lieu de subir l'ennui inséparable d'une reproduction littérale, le congrès a redoublé d'attention, lorsqu'il a entendu la même matière traitée sous un point de vue nouveau par un second orateur. C'est ainsi, par exemple, qu'après M. Engel, de Dresde,

Beaucoup de membres du congrès quittèrent le convoi à la station de Baden, afin de visiter cet endroit charmant qui, par ses bains, ses hôtels et jardins publics, ses maisons de campagne et ses environs pittoresques, mérite d'être envisagé par les Viennois comme un lieu de plaisance où, pour échapper aux soucis que souvent fait naître chez eux la vie plus sérieuse de la capitale, ils aiment à aller chercher des distractions.

Appelé par mes occupations à Vienne, j'y suis arrivé à quatre heures de l'après-midi, ayant ainsi encore une partie de la journée et la soirée à ma disposition. J'ai quitté le débarcadère plein de gratitude envers le gouvernement autrichien, et convaincu que, dans le cas où j'aurais besoin d'invoquer auprès d'un membre du troisième congrès international de statistique, pour des recherches à faire dans son pays, les relations personnelles qui venaient de s'établir entre nous, je ne saurais placer ma demande sous une meilleure égide que sous celle du souvenir de l'excursion que nous avons faite ensemble au sommet du Semmering.

Comte Reinhard, *Président honoraire, membre de la 1re classe.*

qui s'était livré, en langue allemande, à des considérations très-étendues sur la statistique de l'industrie, l'assemblée a écouté avec un vif intérêt M. Visschers, de Bruxelles, s'attachant uniquement aux délibérations qui ont eu lieu dans le sein de la session et lui en présentant le tableau avec autant de concision que de clarté en langue française. Quelquefois cependant pour des questions, exigeant moins de développement, le même orateur, employant d'abord l'allemand et ensuite le français, a suffi pour les deux rapports à faire à l'assemblée. 3o Chaque membre, après avoir demandé la parole, pouvait se servir indistinctement de la langue française ou de la langue allemande, et son discours n'était pas suivi d'une traduction. Comme tous les membres, quoique s'exprimant avec plus ou moins de difficultés en français, comprenaient cette langue, l'application de ce principe aux orateurs français ne pouvait avoir d'inconvénient. Il aurait pu en avoir quant aux orateurs allemands, si M. de Czœrnig, président de l'assemblée, n'avait pas eu l'attention, dans l'intérêt des étrangers assistant au congrès sans savoir l'allemand, de reproduire succinctement en français tout ce qui dans les discours allemands lui paraissait susceptible d'exercer quelque influence sur le cours de la discussion. 4o Un membre, désirant parler au congrès dans une langue, autre que le français ou l'allemand, ne pouvait le faire, qu'après en avoir obtenu la permission du président. M. Farr, délégué de la Grande-Bretagne, est le seul membre qui ait demandé cette permission pour la lecture d'une lettre qui lui avait été adressée en anglais, et qu'il a lue après avoir présenté en français à l'assemblée un rapport intéressant sur les progrès de la statistique en Angleterre. Selon toute apparence, à Londres, où le congrès doit se tenir en 1859, on appliquera les règles, observées à Vienne, avec cette différence, que l'anglais et le français seront les deux langues régulièrement employées, et que celui qui voudra s'exprimer dans une autre langue, en allemand par exemple, devra en demander préalablement l'autorisation au président. Aussi je crois que la quatrième session du congrès international de statistique comptera peu de membres s'y rendant de l'Allemagne, où, surtout dans sa partie méridionale, le nombre des personnes pouvant prendre facilement part à une discussion en langue anglaise, est fort restreint.

CHARLES VII ROI DE FRANCE, ET SES CONSEILLERS.

(*Suite, voyez livraison* 278e.)

1435. — *Janvier - Mars.* — Adam de Cambrai, l'arch. de Reims (R. de Chartres), le duc de Bourbon (Charles). Chr. d'Harcourt, le maréchal de Lafayette, le connétable de Richemont, le comte de Vendôme. (Godefroy, *Charles VII*, p. 388, 763).

Avril - Juin. — Charles d'Anjou, le duc de Bourbon, le sire de Bueil (Jean), l'évêque de Poitiers (Combarel), le sire de Gaucourt, le maréchal de Lafayette, le sire de Trèves, l'évêque de Maillesais (Guill. de Lucé), l'archevêque de Vienne (Norry), le bâtard d'Orléans, le maréchal de Rieux, l'évêque de Maguelonne (Rouvres), le comte de Vendôme. (K. carton 184, liasse n° 21, pièce n° 1).

Juillet - Septembre. — Le duc de Bourbon, Adam de Cambrai, G. Chartier, R. de Chartres, Ch. d'Harcourt, le sieur de la Borde; le maréchal de Lafayette, Robert Mallière, secrétaire; Gilles de Soiecourt, seigneur de Mouy; le bâtard d'Orléans, le connétable de Richemont, Jean Tudert, Théod. de Valperga, le comte de Vendôme. (Ms. Doat 69, p. 247. Ms. 11,542 du British Museum; *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. VIII, p. 121. *Journal de la paix d'Arras*, 1651, in-12, page 119).

Octobre - Décembre — B. de Beauvau; duc de Bourbon; comte de Vendôme; R. de Chartres; H. de Noyers; bâtard d'Orléans; connétable de Richemont (K. 64, dossier *du Chatel*, pièce 4. Godefroy, *Charles VII*, p. 764-5).

1436. — *Janvier-Mars.* — Les précédents, (voy. 1435), et spécialement: l'évêque de Poitiers (Combarel), le sire de Gaucourt, le bâtard d'Orléans, le connétable de Richemont (K 64, pièce 8. Godefroy, *Charles VII*, pages 393, 394, 766).

Avril-Juin. — Le comte de Mortain (Charles d'Anjou), R. de Bouligny, le duc de Bourbon, R. de Chartres, l'archevêque de Toulouse, (Denis du Moulin); Ch. d'Harcourt, le bâtard d'Orléans, l'évêque de Maguelonne (R. de Rouvres), le comte de Vendôme. (Ms. Legrand, t. VI, p. 20. *Ordonn.* t. XII, p. 220.)

Juillet-Septembre. — Charles d'Anjou, le sire de Bueil (Jean), le sire de Chaumont, le sire de Tucé ou Cucé, l'arch. de Toulouse (D. du Moulin); le sire de Gaucourt, le maître des Arbalétriers (Graville); Chr. d'Harcourt, le sire de Trêves (R. le Maçon); Thibault de Lucé, évêque de Maillesais; Hugues de Noyers, chambellan; le bâtard d'Orléans, comte de Périgord;

Me Jean Putard, l'évêque de Maguelonne (R. de Rouvres); le comte de Tancarville, Th. de Valperga, Me Geoffroy Vassal, le comte de Vendôme. (Archives de Poitiers, C. 15, L. 6. Ms. Brienne, n° 80, f° 137, v°).

Octobre-Décembre. — Les mêmes, et spécialement : Charles d'Anjou, Richemont (Godefroy, p. 769).

1437. — *Janvier-Mars.* — Les précédents, (voy. 1436), et spécialement : le duc de Bourbon, R. de Chartres, le sire de Chaumont, Chr. d'Harcourt, l'évêque de Chartres (Thibaut Lemoinne), le connétable de Richemont; J. Chartier, *Bibliothèque Elzévirienne*, 1858, in-16, tome I, chap. 123.)

Avril-Juin. — Charles d'Anjou, l'évêque de Clermont (G. de Charpaignes); le sire de Chaumont, le sire de Coëtivy (Prégent); l'archevêque de Toulouse (D. du Moulin), Chr. d'Harcourt, le comte de la Marche (Bernard d'Armagnac); l'évêque de Maillesais (T. de Lucé), l'évêque de Maguelonne (R. de Rouvres); le comte de Vendôme. (Add. Charters, n° 4402. Godefroy, p. 395. D. Vaissète, IV, 488).

Juillet-Septembre. — *Les mêmes*, et nommément : Charles, sire d'Albret, R. de Gaucourt. (Ms. Dupuy, 31, f° 23).

Octobre-Décembre. — Le sire d'Albret (Charles), Charles d'Anjou, le seigneur de la Varenne (Pierre de Brézé), Ad. de Cambray, l'évêque de Clermont (Charpaignes), l'archevêque de Reims (R. de Chartres), l'évêque de Paris (J. du Châtelier), le sire de Chaumont; l'archevêque de Toulouse (D. du Moulin); le sire de Gaucourt, Chr. d'Harcourt, le comte de la Marche, l'évêque de Castres (G. Machet), Louis Dauphin, H. de Noyers, le bâtard d'Orléans, le comte de Richemont, l'évêque de Maguelonne (R. de Rouvres); P. de Saintrailles, le comte de Tancarville, le comte de Vendôme (K 64 pièce 15. KK 35, f° 158, v°. *Ordonn.* t. XIII, pages 242 à 251).

1438. — *Janvier-Mars.* — *Les mêmes* (voy. 1437), et spécialement : Charles d'Anjou, Charpaignes, le sire de Chaumont, Chr. d'Harcourt, Me Jean Rabateau, Rouvres, Geoffroy Vassal. (PP 2298. Cabinet des titres, dossiers *du Châtel, Louvet, Noé*).

Avril-Juin. — *Les mêmes*, et de plus : R. de Bouligny (*Ordonn.* t. XIII, p. 267).

Juillet-Septembre. — Charles d'Anjou, le duc de Bourbon; Pierre, fils du duc de Bretagne; R. de Chartres, l'évêque de Tournay (J. Chevrot); P. de Coëtivy; comte de la Marche; Louis Dauphin; de Gaucourt; bâtard d'Orléans; comte de Tancarville; G. Vassal; comte de Vendôme, (KK. Pièce 64, n° 27. Cabinet des titres, dossiers *Gaucourt*, *Ordon.* t. XIII, p. 291).

Octobre-Décembre. — R. de Bouligny, le sire de Chaumont, l'évêque de Tournay (Chevrot), l'évêque de Poitiers Combarel, le sire de Cucé ou Tussé, D. du Moulin, le grand-maître des Arbalétriers (Graville), le maréchal de Lafayette, l'évêque de Maillesais (Lucé), l'évêque de Maguelonne (R. de Rouvres), le comte de Tancarville, Geoffroy Vassal. (PP. 2298).

1439.—*Janvier-Mars.*—Charles d'Anjou, le duc de Bourbon, Jacques de Chabannes, le sire de Chaumont, l'évêque de Tulle (Jean de Cluys), Pr. de Coëtivy, l'archevêque de Toulouse (Pierre du Moulin), le maréchal de Lafayette, Jean de la Roche, le sieur de la Tour-d'Auvergne, l'évêque de Maillesais (T. de Lucé), l'évêque de Castres (Machet), l'évêque d'Angoulême (R. de Montberon ?) l'évéque de Limoges (Pierre de Montbrun), le bâtard d'Orléans, l'évêque de Maguelonne (Rouv.), le comte de Tancarville, le comte de Vendôme. (*Relation du chambrier de* S. *Martial*, Ms. de la bibliothèque de Limoges; voy. *Mémoires de la société des antiquaires de France*, t. XI, pages 356 et suiv.)

Avril-Juin. — *Les mêmes*, et notamment Combarel, Lafayette, Richemont. (Jean Chartier, *Ibidem*, chap. 134. Dossier *du Châtel*. Godefroy, p. 343, 401).

Juillet-Septembre. — Charles d'Anjou; sire de Chaumont; bât. d'Orléans, J. Rabateau; arch. de Vienne (Geof. Vassal.)—*Ordon.* t. XIII, p. 303).

Octobre-Décembre. — C. d'Anjou, Y. d'Avagon, duc de Bourbon, Charpaignes, S. de Chaumont; comtes d'Eu, la Manche, Vendôme; amiral (Coëtivy ?) (1), le Picard, Rabateau. (PP 2298. *Ordon.* t. XIII, page 306).

1440. —*Janvier-Mars.* — Charles d'Anjou, B. de Beauveau, le sire de la Varenne (P. de Brézé), Charpaignes, l'amiral (Coëtivy), le comte de la Marche, Le Picard, le sire de Lohéac, J. Rabateau, Richemont, Poton de Saintrailles, (PP. 2298. Ms. Legrand. t. 6, f° 114).

Avril-Juin. —Charles d'Anjou, Coëtivy, Rabateau, Brézé, Charpaignes, (PP. 2298. Arch. de la Vienne; cathédrale : L. 10. Ms. de D. Fontenau, à Poitiers, t. II, p. 241 et 243).

Juillet-Septembre. — Ch. d'Albret, Ch. d'Anjou, R. de Bouligny, G. de Charpaignes, Coëtivy, R. de Gaucourt, B. de la Marche, G. Machet, F. de Preuilly. J. Rabateau, connétable Richemont, P. de Saintrailles, comte de Tancarville, Brézé de la Varenne. (JJ. 224, f° 94, PP. 2298. *Ordon.* t. XIII, p. 324. D. Vaissète, tome IV, *Preuves*, col. 461).

Octobre-Décembre. — Ch. d'Anjou, Charpaignes, Coëtivy, Jean d'Estampes, Le Galois du Puy du Fou, B. de la Marche, Dauphin Louis, con-

(1) Le 7 décembre : peut-être André de Lohéac ?

nétable Richemont, R. de Rouvres. (KK. 53. f° 156, v°. *Ordon*. t. XIII, p. 325 et 327).

1441. *Janvier-Mars*. — Ch. d'Anjou, R. de Bouligny, S. de la Varenne (Brézé), év. de Clermont (Charpaignes), le chancelier (Chartres), l'amiral (Coëtivy), l'év. de Castres (G. Machet), le connétable (Richemont), l'év. de Maguelonne (Rouvres), le comte de Tancarville. (JJ. 177, f° 5. La Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, 1662, in-f°, t. I, p. 641. Dumont, *Corps diplomatique*, 1726, in-f°, t. III, p. 96 et 148).

Avril-Juin. — Louis de Beaumont, Jacques de Chastillon, Coëtivy, Le Galois du Puy du Fou, Bertrand de la Tour, seigneur de Montgascon ; le baron de Preuilly, Poton de Saintrailles, le comte de Tancarville. (JJ. 176, f°s 10, 13. JJ. 187, f° 144).

Juillet-Septembre. — C. d'Anjou, R. de Bouligny, Philibert de Brécy ou Brégy, P. de Brézé, J. de Bueil, D. de Chailly, Simon Charles, Charpaignes, R. de Chartres, Coëtivy, le comte d'Eu (Charles d'Artois), P. Frotier, baron de Preuilly, maréchal de Jalognes, comte de La Marche, Louis de Luxembourg, comte de Saint-Paul, év. de Castres (Machet), le sire de Malicorne, connétable Richemont, év. de Maguelonne (Rouvres), P. de Saintrailles, comte de Tancarville. (JJ. 176, f°s 12, 28 à 32, 40, 44 et 268).

Octobre-Décembre. — C. d'Anjou, J. d'Aulon, R. de Bouligny, P. de Brécy, Ad. de Cambray, S. Charles, Charpaignes, R. de Chartres, Coëtivy, Ph. de Culant, Denis du Moulin, patriarche d'Antioche ; le comte d'Eu, Fr. de Preuilly, J. de Jambes, comte de La Marche, Latour de Montgascon, le sire de Lohéac, G. Machet, H. de Noyers, Richemont, Rouvres, Tancarville. (JJ. 176, f°s 44 à 46, 49, 268, 270, 272 à 274. PP. 2298. *Ordonnances*, t. XIII, pages 335, 339, 387. Archives de la Vienne, chapitre de Sainte-Radegonde de Poitiers, L. 17).

1442. *Janvier-Mars*. — Le sire de la Varenne (Brézé), l'amiral (de Coëtivy), Jacques Cœur, Jean d'Estouteville, J. de Jambes, le sire de Montgascon, comte de Tancarville ; le sire de Valence, sénéchal de Limousin. (K 69, pièce 43. K 2499. JJ. 176, f°s 274 à 278. Le Brasseur, *histoire du comté d'Évreux*, page 121 des *preuves*.)

Avril-Juin. — C. d'Albret, C. d'Anjou, Brézé, Coëtivy, J. d'Estouteville, Gaucourt, de Montgascon, bât. d'Orléans, comte de Tancarville, sire de Valence. (JJ. 176, f°s 132 et 277). Cabinet des titres : Orléans-Valois, carton 5.)

Juillet-Septembre. — C. d'Anjou, sire de Blainville, l'év. de Clermont (Charpaignes), l'amiral Coëtivy ; maréchal de Culant, comte d'Eu, comte

de Foix, baron de Preuilly (Frotier), J. de Jambes, comte de la Marche (Bernard), connétable Richemont, l'év. de Maguelonne (Rouvres), comte de Tancarville, sire de Valence. (JJ. 176, f°s 65, 100, 108, 110, 111 ; JJ. 179, f° 67.)

Octobre-Décembre. — Charles d'Anjou, de Coëtivy, J. Jambes, Tancarville. (JJ. 176, f°s 112 v°, 115, 120. *Ordonnances*, t. XIII, p. 358.)

1443. — *Janvier-Mars.* — René d'Anjou, Jean d'Astarac, l'amiral (Prégent de Coëtivy), l'év. d'Avignon (Alain de Coëtivy), Louis de Beaumont, Bertrand de Beauvau, l'év. de Chartres (P. Bèchebien), T. du Chatel, Arnaud de Coaraze, J. d'Etampes, F. de Preuilly, J. de Jambes, G. Jouvenel, B. de la Marche, Louis Dauphin, H. de Noyers, év. de Maguelonne (Rouvres), Tancarville, P. de Tuillières, Valence, archev. de Vienne (G. Vassal). (J. 334, n°s 49 et 52. JJ. 176, f°s 119, v° 121, 122, 128, 129, 134, 281. PP. 2298. *Ordon.* t. XIII, pages 360, 365. Dossier *du Châtel*.)

Avril-Juin. — Ch. d'Anjou, J. d'Aulon, Blainville, Louis de Beaumont, Brézé, R. de Chartres, P. de Coëtivy, J. d'Etampes, J. de Breton, H. de Noyers, J. bât. d'Orléans, l'év. de Maguelonne (Rouvres), Tancarville, P. de Tuillières, le sire de Valence, l'arch. de Vienne (G. Vassal). (J. 334, n° 51. JJ. 176, f°s 256 v°, 277.)

Juillet-Septembre. — Bèchebien, Brézé, Coëtivy (K 69, pièce 43. JJ. 177, f° 57.)

Octobre-Décembre. — Duc d'Alençon, Jean René d'Anjou, Blainville, Brézé, Et. Chevalier, Coëtivy, le trésorier de Saint-Hilaire (P. de d'Etampes), J. de Jambes, le sire de Péquigny, le sire de Précigny (B. de Beauvau), l'év. de Maguelonne (Rouvres), Tancarville, arch. de Vienne (G. Vassal). (JJ. 176, f° 179, v°. PP. 2298. *Ordon.* t. XIII, p. 390 et 392.)

1444. — *Janvier-Mars.* — C. d'Anjou, Blainville, Brézé, J. Bureau, J. d'Etampes, Précigny, év. de Maguelonne (Rouvres), Tancarville, Jamet du Tillay, l'arch. de Vienne (Vassal), comte de Vendôme (Louis). (JJ. 176, f°s 147 v°, 150.)

Avril-Juin. — Maître Jean Barton, Bertrand de Beauvau (Précigny), Blainville, Brézé, l'évêque de Maguelonne (Rouvres), l'évêque de Maillesais (T. de Lucé), le comte d'Eu, le comte de la Marche (Bernard), le sire de Maupas (Jean du Mesnil-Simon, sénéchal de Limousin), le duc d'Orléans (Charles), maître Jean Rabateau, l'archevèque de Lyon (G. Vassal), le comte de Vendôme. (JJ. 176, f°s 161 v°, 166, 171 v°. JJ. 177, f° 4 v°. JJ. 181, f° 30. Du Mont, *Corps diplomatique*, t. III, page 553.)

Juillet-Septembre. — Charles d'Anjou, Jean d'Anjou, duc de Calabre, René d'Anjou, roi de Sicile, Beauvau-Précigny, Brézé, le comte de Clermont (Jean de Bourbon), l'évêque de Maillesais (Thibaut de Lucé), Maupas, l'évêque de Maguelonne (Rouvres), Jean Rabateau, Tancarville, le sire de Trainel (Jacques Juvénal des Ursins), l'élu de Reims (l'archevêque élu de Reims : Jacques Juvénal des Ursins). (JJ. 177, f°s 1, 3, 5, 13. Ms. Legrand, 6, f°s 220, 222, 315. *Ordon.* t. XIII, p. 410.)

Octobre-Décembre. — Jean de Bar, seigneur de Baugy ; Beauvau-Précigny, Brézé, Jean Bureau, Jean le Picart, l'évêque de Maillesais (Lucé), Maupas ; Rabateau ; l'évêque de Maguelonne (Rouvres) , J. du Tillay , Jean Juvénal des Ursins, successeur de Trainel, l'archevêque de Reims (Ursins), l'archevêque de Lyon, (Vassal), le comte de Vendôme. (JJ. 177, f°s 11, 12, 13, 14, 19, 53, PP. 2298. Huguenin et de Saulcy, *Siége de Metz en* 1444, 1835, 8°, pages 301, 302.)

1445. — *Janvier-Mars.* Beauvau-Précigny, Blainville, Brézé, le comte de Foix (Gaston), Lafayette, Maupas, l'évêque de Maguelonne (Rouvres), connétable de Richemont, J. du Tillay. (JJ. 177, f°s 14, 19 à 22. *Siége de Metz*, p. 304, 307, 309, 310.)

Avril-Juin. — Beauvau, Blainville, Brézé, Jean de Bueil, Jean Bureau, Etienne Chevalier, Cousinot de Montreuil, Lafayette, l'évêque de Maillesais (Lucé), Maupas, l'évêque de Maguelonne (Rouvres), Tancarville, J. du Tillay, archev. de Reims (Ursins), archev. de Lyon, (Vassal). (JJ. 177, f°s 27, 28, 29, 35.)

Juillet-Septembre. — Charles, Jean et René d'Anjou, Bar-Baugy, Blainville, J. de Bourbon, comte de Clermont, Brézé, Jean Bureau, Etienne de Cambray, Jean Colas, Philippe de Courtils, Jean, comte de Dunois, Gaston, comte de Foix, Lafayette, Louis dauphin, l'évêque de Maillesais (Lucé), maître J. Rabateau, le connétable de Richemont, l'évêque de Maguelonne (Rouvres), Louis de Luxembourg, comte de S. Paul, Jean Simon, Tancarville, maître Robert Thiboust, *Vous* (le chancelier Guillaume Juvénal des Ursins) ; Th. de Valpergue, l'archevêque de Lyon (Vassal), Bar-Baugy, Blainville, Brézé, Jean Bureau, Etienne de Cambray, Jean Colas, Philippe Des Courtils, Lafayette, l'évêque de Maillesais (Lucé), maître J. Rabateau, l'évêque de Maguelonne (Rouvres), maître Robert Thiboust, Jean Simon, *Vous* (le chancelier Guillaume Juvénal des Ursins) ; Th. de Valpergue, l'archevêque de Lyon (Vassal). (JJ. 176, f° 37, JJ. 177, f° 83. JJ. 179, f° 25. Ms. de Coucy, dans Godefroy, page 545.)

Octobre-Décembre. — Charles d'Anjou, Bar-Baugy, Beauvau-Précigny, Brézé, Bureau, le sire de Culant, le comte de Foix, Lafayette, Louis dauphin, l'évêque de Maillesais (Lucé), l'évêque de Maguelonne (Rouvres), Tancarville, *Vous* (Ursins), l'archevêque de Lyon (Vassal), le comte de Vendôme. (JJ. 177, f°s 55, 56, 59 à 61, 63, 66 à 68, 78, 87.)

1446. — *Janvier-Mars.* — Le seigneur de Blainville, le seigneur de Beauvau-Précigny, le seigneur de Brézé-La Varenne, J. Cœur, Louis, dauphin; Maupas, l'évêque de Maguelonne (Rouvres), Tancarville, *Vous* (Ursins), le comte de Vendôme (Louis). (JJ. 177, fos 79, 80, 84, 86, 88 à 95; 104. *Ordonn.* t. XIII 106 p. 457, 462.)

Avril-Juin. — Le comte d'Angoulême (Jean), le roi de Sicile (René d'Anjou), Beauvau-Précigny, le duc de Bretagne (François Ier), Brézé, Regnauld du Dresnay, le comte de Foix (Gaston), le comte de Laval (Guy), Jaen le Boursier, Maupas, Maître Hélie de Pompadour, l'évêque de Maguelonne (Rouvres), le comte de Tancarville, *Vous* (Ursins). (JJ. 177, fos 130, 131 à 160. JJ. 178, fos 28 v°, 63. JJ. 179 fo 114 vo. *Ordonn.* t. XIII, p. 464.)

Juillet-Septembre. — Beauvau, Blainville, Brezé, E. Chevalier, Foix, Louis dauphin, Ursins. (JJ. 176, fo 289. JJ. 178, fos 11, 20, 23, 24, 31, 34, 84, 85.)

Octobre-Décembre. — Beauvau, Blainville, Brézé, Bureau, E. Chevalier, Dunois, Foix, Jean Hardouin, Maupas, le comte de Nevers (Jean de Bourgogne), l'archevêque de Reims (Jacques des Ursins), *Vous* (Guillaume des Ursins). (J. 368, pièce n° 2, JJ. 178 fos 39, 40, 41, 46, 49 à 54, 59, 66, 73, PP. 2298. Ms. Legrand, t. VII. *Ordon.* XIII, page 485.)

1447. — *Janvier-Mars.* — Beauvau-Précigny, le comte d'Evreux (P. de Brézé), J. Bureau, E. Chevalier, Maupas, *Vous* (Ursins.) (JJ. 178, fos 77, 78, 88, 89, 107. JJ. 179 fo 56. JJ. 224 fo 80 v° PP. 2298. Ms. Legrand 6 et 7 *passim*. *Ordonn.* t. XIII, page 536).

Avril-Juin. — J. de Bar-Baugy, Beauvau-Précigny, Blainville, Evreux-Brézé, J. Bureau, E. Chevalier, l'évêque de Carcassonne (Jean d'Etampes), le comte de Foix, J. Hardouin, l'évêque de Maillesais (Lucé), Maupas, l'évêque de Maguelonne (Rouvres), Tancarville, l'archevêque de Reims (Jacques des Ursins). *Vous*, (Guil. des Ursins). (JJ. 178, fos 95, 101, 104, 118, 120, 121. JJ. 179, fo 1. JJ. 181 fos 123 v°. Ms. Legrand, t. VI, fo 125).

Juillet-Septembre. — Beauvau-Précigny, Blainville, Evreux-La Varenne (Brézé), J. Bureau, le comte de Foix, Jean Fournier, R. de Gaucourt, le comte de Laval, l'évêque de Maillesais (Lucé), l'évêque de Maguelonne

(Rouvres), l'archevêque de Reims (J. des Ursins). *Vous* (G. des Ursins). (JJ. 178, fos 111, 122 à 125, 131 à 146. *Orddonn.* t. XIII, page 505.)

Octobre-Décembre. — Charles d'Anjou, Beauvau-Précigny, Blainville, Evreux-Brézé, J. Bureau, E. Chevalier, Cousinot de Montreuil, sire de Culant, le comte de Dammartin (Antoine de Chabannes), Jean Dauvet, le comte de Dunois (Jean bâtard d'Orléans), l'évêque de Carcassonne (Jean d'Etampes), le comte de Foix, M. J. Fournier, R. de Gaucourt, le comte de Laval, l'évêque de Maillesais (Lucé), Maupas, le comte de Nevers, l'évêque de Maguelonne (Rouvres), Pierre des Tuillières, *Vous* (Ursins), Th. de Valpergue. (JJ. 178 fos 144, 145. JJ. 179, fos 12, 16, 23, 40, 82 v°. JJ. 224, fos 87 v°, 105 v°. *Ordonnances*, t. XIII, pages 515-530).

1448. — *Janvier-Mars.* — Charles d'Anjou, Beauvau-Précigny, Blainville; le sire de la Varenne, comte d'Evreux, grand sénéchal de Poitou (Pierre de Brézé); Chabannes-Dammartin, E. Chevalier, J. Cœur, Cousinot de Montreuil, le sire de Culant, le comte de Dunois, J. Hardouin, l'évêque de Maillesais (Lucé), Maupas, Me Hélie de Pompadour, le connétable de Richemont, M. Jean de Saincoins, le comte de Tancarville, *Vous* (Ursins). (JJ. 179, fos 27, 28, 47 v°, 52, 66. JJ. 224 fos 79 v°, 82 à 86, 90. Charte appartenant à M. Mayor. Ms. Legrand, t. VII, page 229. Du Mont, *Corps diplomatique*, t. III, part. 1, page 562.)

Avril-Juin. — Ch. d'Anjou, Beauvau-Précigny, Brézé, E. Chevalier, le comte de Clermont (Jean de Bourbon), J. Cœur, Culant, le comte de Dunois, l'évêque de Castres (G. Machet), l'évêque de Maillesais (Lucé), Maupas, Montgascon-La Tour, Tancarville, *Vous* (Ursins). (JJ. 179, fos 60 v°, 153. JJ. 224. fos 85, 86, 87, 93, 114 v°.)

Juillet-Septembre.—Beauvau-Précigny, Blainville, Brézé, Bureau, Chevalier, l'amiral (Coëtivy), le comte de Dunois, Gaucourt, J. Hardouin, H. de Marle, év. de Maguelonne (Rouvres), J. Tudert, *Vous* (Ursins). (JJ. 179, fos 72, 75, 78, 99, 102, 105, 134 à 137, 143 v°. JJ. 224, fos 88, 92, 102 v°.)

Octobre-Décembre, — J. de Bar, Beauvau-Précigny, J. Bureau, l'évêque de Maillesais (Lucé), l'évêque de Maguelonne (Rouvres), J. de Saincoins, Tancarville, *Vous*, Ursins). (JJ. 179, fos 101, 109. JJ. 224, fos 94 à 96.)

1449. — *Janvier-Mars.*— Beauvau-Précigny, Blainville, Jean Bureau, E. Chevalier, l'amiral (Coëtivy), J. Cœur, Cousinot de Montreuil, le sire de Culant, le comte de Dunois, le maréchal de Lafayette, l'évêque de Maguelonne (Rouvres), *Vous*, (Ursins). (JJ. 179, fos 92, 153, 158, 159, 162. JJ. 224 fos 95 v°, 112, 113 v°.)

Avril-Juin. — Le comte du Maine (Charles d'Anjou), le roi de Sicile (René d'Anjou), le comte d'Angoulême (Jean d'Orléans), J. de Bar-Baugy, Beauvau-Précigny, Brézé-La Varenne, E. Chevalier, Culant, Dunois, Lafayette, évêque de Maguelonne (Rouvres), J. de Saincoins, Guillaume de Tranchelion, *Vous* (Ursins), André de Villequier. (JJ. 179, f°s 173, 174, 183, 186, 195 v°. PP. 2298. *Ordon.* t. XIII, p. 53. Du Mont, *Corps diplomatique*, t. 3, p. 168.)

Juillet-Septembre.—Charles d'Anjou comte du Maine, l'évêque de Lisieux (Th. Basin), Beauvau-Précigny, Blainville, J. Bureau, E. Chevalier, J. Cœur, Culant, Tancarville. (JJ. 180 f° 33. JJ. 224, f° 123 v°. *Ordonn.* t. XIV, p. 61.)

Octobre-Décembre. — Bar-Baugy, Brézé-La Varenne, J. Bureau, E. Chevalier, le comte de Clermont (Jean), J. Cœur, le grand maître de l'hôtel (Charles de Culant), le comte de Dunois, R. de Gaucourt, le maréchal de Lafayette, le baron de Preuilly (Frotier), Tancarville, le sire de Torcy-Estouteville, le patriarche d'Antioche (J. J. des Ursins, arc. de Reims). (JJ. 180, f°s 1 à 38. JJ. 186, f°s 45, 52. *Ordon.* t. XIV, p. 72.)

VALLET DE VIRIVILLE, *membre de la 4e classe.*

(*La suite à un prochain numéro.*)

VOYAGE CHEZ LES CELTES, OU DE PARIS AU MONT-SAINT-MICHEL, *suivi d'une Notice sur les monuments celtiques des environs de Paris; avec de nombreux dessins lithographiques* (1), par A. CARRO, *secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, membre correspondant de l'Institut historique.*

Dans l'intéressant ouvrage dont j'ai à rendre compte, l'auteur dit plus d'une fois qu'on n'a commencé que depuis peu à s'occuper des monuments celtiques; à interroger ces indicateurs muets que nos pères avaient pourtant laissés comme des témoins de la douleur ou de la victoire. Ces quelques années forment déjà un demi-siècle, et M. Carro sait mieux que moi tout ce qu'a fait en ce genre d'étude l'*Académie celtique*, par exemple, fondée il y a plus de cinquante ans, devenue aujourd'hui la *Société des Antiquaires*, et dont il est peut-être correspondant. Mais ce n'est pas seulement à notre époque qu'on a senti l'importance d'étudier nos hiéroglyphes européens. Seulement aujourd'hui cette étude est plus appréciée, a plus de partisans, et obtenu plus de résultats, fait plus de révélations, sans avoir pourtant encore résolu tous les problèmes qu'elle a fait établir.

Cette science, cette étude des pierres druidiques a certainement dans M. Carro un zélateur qui sait s'y livrer avec enthousiasme comme il le fait

(1) Vol. in-8, Paris, Durand, 1857.

avec intelligence, et qui sait rendre avec attrait le résultat de ses impressions.

Il sait donc mieux que moi que si, jusqu'à ce jour, personne ne s'était préoccupé du langage muet de ces pierres sacrées, nous ignorerions, par exemple, qu'il y en a en Angleterre, et beaucoup ; et que les monuments de la plaine de Salisbury, les plus célèbres, ont jusqu'à vingt-trois pieds de hauteur ; qu'on en trouve dans les îles voisines, à Anglesey, aux Hébrides, et dans celle de Boseray. Dans ces contrées on les appelle, comme dans la nôtre, cromlehs ou stone-henge ; et leur vrai nom, suivant le docteur Stukeley, est *ambres*, du nom de la ville d'Ambresbury, près de laquelle il en existe. J'ai lu que les anciens Bretons insulaires les nommaient *chiorgaur*, mot que les premiers moines traduisirent par *chorea gigantium*, ou giants-dance, et dans notre Basse-Bretagne quelques habitants nomment *gauric* les génies qui dansaient autour de ces pierres. Et si on ne les eût pas compris ou du moins remarqués autrefois, ces monuments étranges, d'où saurions-nous que, selon Strabon, le prétendu temple d'Hercule, à l'extrémité de l'Espagne, n'était qu'une réunion de pierres druidiques ? J'ai lu aussi que, près du temple de l'ancienne Cérès, chez les Phénéates, était un de ces monuments nommés Pétrona, sous lequel on conservait les rits et les détails relatifs aux grands mystères.

L'observation de M. Carro, je l'avoue de nouveau, n'en reste pas moins vraie dans son sens stricte.

Ce n'est que depuis peu qu'on s'aperçoit du prix qu'on doit attacher à ces groupes ou ces pierres si étranges, et les propriétaires des terrains où ils sont restés, comprennent enfin qu'il n'est pas de leur intérêt de les sacrifier si facilement. Hélas ! on ne le comprend pas encore partout. Et quelques communes devraient bien recevoir des reproches ou éprouver des regrets !

En 1854, M. Carro a fait son excursion de Paris au Mont-Saint-Michel. Assurément il ne prenait pas la voie la plus courte, car il lui fallut, du sud-ouest de la Bretagne, faire une diagonale qui le ramenât au point tout opposé, et encore ne le fit-il pas directement, car plusieurs digressions et stations l'arrêtèrent heureusement en route ; mais si M. Carro est un antiquaire, un amateur qui a voulu se rendre *au pays des Celtes*, c'est aussi un touriste qui s'arrêtait quelquefois au pays des Français. Son itinéraire a donc pour nous un double attrait, et présente un double objet à nos remarques. Néanmoins, malgré le plaisir que j'aurais à le suivre, à l'entendre, au château de Blois, par exemple, à Tours, devant Saint-Florent,

comme à Nantes et ailleurs ; malgré l'envie que j'aurais de lui reprocher, à lui, qui a visité Saint-Gatien, de n'avoir vu ni Marmoutiers, ni Plessis-lez-Tours, où il y a plus qu'il ne croit ; à lui, qui, sur le cours de la Loire, a remarqué Langeais, la *pille de Saint-Mars*, qu'il écrit *Cinq-Mars*, tandis qu'on devrait prononcer *Saint-Mard* ; de n'avoir aperçu ni Cande, ni Glanfeuil, je me hâte de le trouver près des monuments druidiques. En cela je crois entrer dans ses intentions, puisqu'ils font le sujet de son livre ; j'imite d'ailleurs son exemple, car à Saumur il me dit (page 15) : « Ce » ne sont point les deux beaux ponts, ce n'est point son pittoresque châ- » teau, dominant du haut de sa blanche falaise la ville et les campagnes » lointaines qui excitent tout d'abord ma curiosité ; ce n'est encore ni son » école de cavalerie, la première du monde, ni son vieil hôtel-de-ville, ni » ses églises ; je traverse la ville d'un trait..., je cours, et à une demi- » lieue de la ville je me trouve enfin en face de l'un des plus beaux mo- » numents celtiques connus, devant l'allée couverte de Bagneux. » Il fait une description étendue, et je crois très-fidèle, de ce beau monument qui, comme tant d'autres, m'était entièrement inconnu. C'est un des plus grands *dolmen* qu'on connaisse, et l'un des plus appréciés, des mieux conservés. Je rappelle tout de suite, Messieurs, qu'un dolmen est une *table de pierre* portée sur d'autres pierres, et qu'on peut l'appeler aussi pierres couvertes, tandis qu'un *men-hir* ou pierre-levée est une pierre plantée debout, tantôt sur son extrémité plus massive, tantôt sur sa pointe, car tous ces monuments sont en pierres brutes, et se voient quelquefois dressés dans un lieu où il n'y a point de granit de la même nature. Ayant manqué Vannes, où il voulait aborder, obligé à relâcher à Belle-Ile, qui n'entrait pas dans le tracé de sa route, M. Carro dit : « L'île possède bien quelques » monuments celtiques, mais j'étais en retard depuis Saint-Nazaire, et le » voisinage de Carnac m'aiguillonnait. » C'est aussi à Carnac que je veux le rejoindre, laissant donc tout ce qu'il peut nous dire d'émouvant sur Quiberon, par des détails nouveaux, je le trouve à Plouharnel, bourg voisin, d'où je le suis, *accomplissant*, dit-il, *une espèce de course au clocher, car le clocher de Carnac lui servait de guide*. Le voilà donc arrivé au but qu'il voulait atteindre depuis tant d'années. C'est lui qui nous l'apprend dès sa première page, en prenant pour épigraphe ces paroles de Batissier : « Les pierres alignées de Carnac peuvent être rangées au nombre des » choses les plus curieuses et les plus extraordinaires qui se puissent voir ; » en prenant pour texte, en tête de son récit, ces paroles ou cette phrase d'Emile Souvestre : « C'est Carnac enfin, Carnac, ce prodigieux problème

» contre lequel sont venues se briser toutes les formules de nos anti» quaires. » Les lignes qui forment cette double épigraphe, dit M. Carro, avaient bien des fois flamboyé devant mes yeux; bien des fois j'ai vu Carnac venir se placer dans mes rêves. Il peut donc, comme il le fait, s'écrier avec enthousiasme, page 60: *Carnac, c'est Carnac, enfin!* Quelles sont et que disent là ces pierres étranges? Ce sont, nous dit M. Carro, « les bataillons de l'armée des païens que saint Cornely, près d'être atteint » par eux, métamorphosa en pierres, suivant la légende du pays. » Quel est ce saint *Cornely* qu'on a cité à M. Carro? A-t-il bien entendu ou a-t-on bien prononcé? Il n'y a point de saint Cornely dans nos agiographies bretonnes, et c'est la première fois que j'entends parler de ce nom et de cette légende. N'a-t-on point confondu ce nom avec celui de Goneri? Saint Goneri vint en effet d'Angleterre aborder sur la côte de Vannes, encore païenne alors, et sa légende contient un miracle qui a quelque analogie avec celui que lui prêtent les habitants actuels de ces contrées (1). Après une première description de ce théâtre singulier, M. Carro ajoute: « Ce » n'est que depuis peu d'années que l'attention publique s'est portée sur » ces singuliers monuments, et ils ont été bien longtemps, *dans le pays*, » comme une carrière où l'on prenait des pierres pour bâtir, et même tout » simplement pour faire des clôtures. » Comment M. Carro peut-il avouer cette hérésie historique? Cette spéculation des ignorants ou cupides de la contrée ne prouve pas du tout qu'on n'ait pas autrefois fixé l'attention sur ces pierres. Plus livré que moi à l'étude spéciale des monuments druidiques, M. Carro a su mais a oublié ce qu'ont dit de celui de Carnac en particulier, Ogée, dans son *Dictionnaire de Bretagne*, il y a quatre-vingts ans, et, avant lui, de Caylus, La Sauvagère et autres. Dans des temps reculés, les pierres de Carnac étaient un objet de superstition que les prêtres sont parvenus à détruire.

Cambry place Carnac *entre l'île des Samnites et l'île de Sein, consacré par les oracles des prêtresses gauloises*. Je ne sais où est *l'île des Samnites* (2), mais l'île de Sein est au delà de la baie d'Audierne, et je m'é-

(1) Saint Corneille, pape, est patron de l'église de Carnac et de la paroisse; c'est de lui, on n'en peut douter, que les paysans défigurent le nom et l'histoire. Il est certain que saint Corneille n'a jamais vu Carnac, c'est du moins très-probable; vous n'en apprendrez pas moins dans le pays que, poursuivi par les païens du lieu, le saint se cacha dans...... l'oreille d'un bœuf!! et encore aujourd'hui on conduit des bœufs faire la révérence devant la statue du patron placée sur la façade extérieure de l'église. Les ecclésiastiques n'ont jamais réussi a désabuser *la multitude* de ces croyances bizarres.

(2) L'île des Samnites était, dit-on, à l'embouchure de la Loire.

tonne de voir Cambry, Lorientais et par conséquent du Morbihan, faire cette bévue topographique, à sa porte. Carnac se trouve où M. Carro nous l'indique, entre l'extrémité nord de la presqu'île de Quiberon et l'anse ou bras de mer d'Aurai, à deux ou trois lieues de cette dernière ville. Il nous donne aussi une distance entre ces pierres en rapport avec les autres descriptions, vingt et quelques pieds. Ces pierres carrées, de différentes grosseurs, dont quelques-unes énormes, formeraient une allée de près d'une demi-lieue. D'où vient ce mot Carnac, qui a tant de rapports avec le Karnac d'Egypte ? Suivant Cambry, il est formé de *carn*, amas de pierres, et de *Ac*, ville. Or, Cambry était bas-breton et savait la langue du pays.

Si plusieurs voyageurs ont, jadis ou récemment, décrit ce camp singulier, car on l'appelle *camp de César*, et les monuments des contrées voisines, bien peu ont pu le faire avec plus de détails et de zèle que ne l'a fait M. Carro. Qu'on le suive dans son livre, après ses séances à Kermario, qu'on le suive à Plouharnel, à Kourkenho, à Kerzerho, à Locmariaker, surtout, près de l'obélisque renversé, le *roi des menhirs*, et de là au camp vitrifié sur Péran (Côtes-du-Nord), etc. (1), on verra que je n'avance rien d'exagéré. Mais avant de le laisser quitter le Morbihan, j'aurais bien envie de l'arrêter pour lui signaler une traduction d'un passage de César, et que je trouve bien hasardée (page 82, note) : il en résulte que les habitants de Vannes contractent une alliance avec les habitants de Lizieux, du Boulonnais, d'Amiens, du Perche et même du Brabant : *Ces habitants demandent du secours à la Bretagne située dans le voisinage.* Il est évident pour moi que tous ces peuples, *voisins de la Bretagne*, n'étaient point ceux que le traducteur désigne. Je serais presque étonné que M. Carro, qui nous présente la chapelle de Saint-Michel au sommet d'un tumulus, n'ait pas fait de remarque sur cette particularité de la dévotion des peuples à placer les éminences sous la protection et l'invocation de saint Michel. La plus élevée des montagnes d'Arès, dans le Finistère, a aussi sa chapelle de Saint-Michel, comme le mont Gargan en Italie. Le mont Dol, où nous arrivons avec M. Carro, et qui était autrefois au milieu de la mer, est aussi le mont Saint-Michel, qu'on appelle le Petit-Mont, pour le distinguer du *Grand-Mont*, but de la course de notre savant voyageur.

Avant de s'y rendre, il visite le Champ-Dolent, remarquable par l'un des plus étranges menhirs qu'on connaisse, et cette excursion l'amène à

(1) Sur la commune de Péran on voit l'enceinte d'un camp vitrifiée, peut-être la seule de ce genre en France, quoique M. B. de la Pilaye en ait soupçonné une autre près de Sainte-Susanne (Mayenne) à en juger par les débris.

parler de la destination de ces monuments et de la manière probable dont ils ont pu être implantés par nos pères, qui n'avaient point à leur disposition toutes les ressources que fournit la dynamique actuelle. Il est enfin dans la grève, en face du Mont-Saint-Michel, *course de haute curiosité*, dit-il, *et d'un vif intérêt. C'est du moins*, ajoute-t-il, *quelque chose de nouveau et d'étrange. Autre pays, autre sol, autre végétation, et surtout autre siècle.* Quoique je dusse penser qu'il n'y aurait rien de bien *nouveau* et de bien *étrange* dans les pages qu'il allait écrire sur ce lieu que j'ai vu plus d'une fois, je n'en ai pas mis moins d'empressement à les lire, comme je fais toujours, je ne sais si je suis le seul à lire les descriptions des lieux qui me sont connus, et que je puis reconnaître comme plus ou moins fidèles; et là j'ai trouvé beaucoup de fidélité et de matière à m'instruire. L'auteur présente une vue du mont, *prise du bois de la Nafrée ;* je ne sais où est ce point, mais il aurait mieux fait de le prendre de la rive d'Ardevon (où il aurait peut-être trouvé une altération du celtique *Ar-Deven* sur la falaise), d'où il n'aurait pas présenté Tombelaine comme un point à peine sensible, car Tombelaine est moins élevé, il est vrai, que le Mont-Saint-Michel, mais il a, dans la même grève, beaucoup plus de circonférence. M. Carro dit une chose qui est pourtant nouvelle pour moi. « Aux deux côtés d'une » seconde porte intérieure, écrit-il, on a placé sur des pierres de taille » deux bombardes en fer laissées par les Anglais sous les murs du Mont- » Saint-Michel, lorsque en 1423, etc... » Je n'ai jamais remarqué ces deux bombardes; j'ai vu seulement à la porte *extérieure* un gros canon anglais, laissé lors du siége, à l'époque indiquée ci-dessus, et qui était autrefois enfoncé dans la Tangue. Je l'ai vu, depuis, bien au-dessus du sable, et immédiatement à la porte du mont. Le voyage de M. Carro est d'une date récente, et des dispositions nouvelles ont pu être prises. Je ne sais quel fondement aussi peut avoir ce qu'il avance sur la rapidité avec laquelle le flot monte lors du flux qui a lieu deux fois le jour, et elle est quelquefois telle *qu'elle dépasse celle d'un cheval au galop.* Je l'ai ouï dire aussi, mais à ceux qui n'en savaient rien. Je ne le nie pas; je puis seulement rappeler qu'à mon dernier voyage, à l'équinoxe d'automne, la marée devait être telle que la curiosité des habitants, le curé y compris, les avait attirés sur la grève, d'où ils nous voyaient approcher. Le flot montait et arrivait, non avec ce bruit qu'il fait de loin, non par saccades, comme je l'ai vu sur d'autres côtes, mais en effet d'un cours continu, la grève est unie, et précédé des oiseaux de mer qui voltigent, en criant, au-dessus du premier flot roulant, et disparaissent je ne sais comment à l'arrivée du Mont. Or, nous

pûmes, malgré ce voisinage qui nous effrayait à notre gauche depuis longtemps, arriver sans être envahis, quoique l'eau dépassât la porte d'entrée moins de deux minutes après notre descente de voiture, je n'exagère rien, et même eussions-nous été atteints, la hauteur de la mer ne fut pas d'abord telle que nous n'eussions pu continuer quelque temps. Mais j'oublie que je ne dois m'occuper que du voyage celtique de M. Carro, et M. Carro lui-même a omis de nous parler des souvenirs celtiques du Mont-Belus, ou autrement, avant qu'il fût devenu le Mont-Saint-Michel au péril de la mer, *in periculo maris*, car il n'a pas toujours été entouré par les eaux.

Du Mont-Saint-Michel, M. Carro s'avance en Normandie jusqu'à Avranches, et même à Villedieu, où il n'aura rien à voir de ce qui doit faire la matière principale de son livre.

Un mot de la page 135 m'a surtout attiré, celui où l'auteur dit qu'il cherchait le moyen de quitter Saint-James et *de se faire voiturer à Fougères, où il était attendu.* Comme il avait dit ailleurs que dans ces villes de Pontorson et Fougères *son point de vue était de bonnes affections de famille et des souvenirs de l'amitié*, je m'attendais à le voir séjourner dans cette dernière ville, où il a en effet des homonymes, sinon des parents; je m'attendais à l'entendre nous rapporter ce qu'il avait visité dans la forêt voisine et dans les nombreux rochers de la contrée. De tout cela pas un mot; il ne donne qu'une ligne, pour nous apprendre qu'il se rend à Vitré, où il est réduit à séjourner, et où il ne sent pas la moindre envie d'aller voir la *Roche aux Fées*, presque aussi célèbre que Carnac, ou les dolmens nombreux de la commune de Saint-Just! Peut-être un jour donnerai-je à son adresse, dans l'*Investigateur*, quelques pages sur les monuments de la forêt de Fougères et du pays de Louvigné-du-Désert, monuments d'un genre que je ne vois décrits nulle part, et qui lui causeront peut-être des regrets, peut-être lui donneront la tentation salutaire d'un nouveau voyage.

Les dernières pages du volume de M. Carro sont comme un appendice sur les monuments celtiques des environs de Paris. C'est une matière d'autant plus curieuse qu'elle est plus nouvelle, du moins pour moi. Ce sujet demanderait un second article, et je ne puis plus lui donner que quelques lignes et nommer, en courant, la *pierre turquoise*, dolmen de la forêt de Carnelle, près de Beaumont-sur-Oise, qui est demeuré si longtemps inconnu, dont Cambry n'a point parlé, quoiqu'il ait été préfet à Beauvais; *Rumont*, dolmen des environs de Fontainebleau, et la *pierre cornoise*, menhir de la même contrée, n'auraient point suffi à sa curiosité,

si à Villecerf, près de Moret, la *Roche du Sault* existait encore, et s'il l'avait connue. C'était une sorte de dolmen qu'on a fait disparaître il y a une dizaine d'années. A la *Roche du pot-au-lait*, sur la route de Montereau, il aurait peut-être interprété l'inscription gravée à la partie inférieure. A Trie, près de Gisors, M. Carro visite un dolmen qui offre aussi une particularité, dans une ouverture circulaire qu'on voit au milieu. En finissant, l'auteur nous parle d'un tumulus, le seul qu'il connaisse aux environs de la capitale, à Lumigny, près de Fontenay-en-Brie.

Le volume est enrichi de planches lithographiées; il y en a jusqu'à trente. Le récit de M. Carro est diversifié par les épisodes, quelquefois personnels, qu'il a su y mêler. Partout il fait preuve de connaissances étendues et d'une modestie que n'ont guère les écrivains de ce genre. Dans une matière qui n'offre jusqu'ici que des conjectures, il ne montre point de suffisance, et c'est à peine s'il émet son sentiment sur l'usage des monuments nombreux qu'il a visités. Son style, toujours soigné sans être affecté, est celui qui convient à ce genre de récits, et si j'ose conclure en donnant ma pensée sur son livre, j'ajouterai qu'on ne pouvait mieux remplir la tâche qu'il s'était imposée.

L'abbé BADICHE, *membre de la troisième classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS D'AVRIL 1858.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 14 avril. M. de Montaigu, vice-président, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. — On donne lecture de la correspondance suivante :

— Notre honorable collègue, M. d'Aussy dè Saint-Jean-d'Angely, fait hommage à l'Institut historique de son ouvrage intitulé : *Chroniques saintongeaises et aunisiennes*, etc. Cet ouvrage historique et intéressant sous tous les rapports (vol. gr. in-8°) est digne d'attirer l'attention de l'Assemblée. M. Masson est chargé d'en rendre compte.

— M. de Labadie écrit de Bordeaux une lettre par laquelle il fait connaître le projet qu'il a de se rendre dans les pays des Basques afin de visiter les bibliothèques locales sur l'histoire de ces peuples, qu'il se propose de publier; il voudrait savoir si l'Institut historique pourrait lui procurer l'appui du ministre auprès des autorités locales afin de trouver chez elles une plus grande facilité pour faire ses recherches.

— M. l'abbé Boitel fait connaître, par sa lettre du 5 avril, qu'il fera

droit aux observations qu'on lui a faites au sujet de son mémoire, lu dans une de nos séances précédentes, sur les troubadours, et qu'il complétera ce mémoire.

M. Emile Agnel a remis à l'Institut historique, au nom de notre collègue M. Jeannest Saint-Hilaire de Brunoy, un savant ouvrage intitulé : *Du Notariat et des Offices.*

M. Jeannest Saint-Hilaire a fait précéder son travail d'une notice historique de la plus haute importance ; en faisant dériver l'origine du notariat des *tabulaires*, chez les Romains, il a tracé l'histoire de l'écriture, de la sténographie et des journaux, confiés exclusivement aux esclaves. (Rapporteur M. MASSON.)

— M. Jacoby écrit le 8 avril, de Bruxelles, qu'il a expédié deux exemplaires d'un nouvel ouvrage intitulé : *Les premières leçons de calcul, selon la méthode naturelle de Henri Mondeux*, qu'il offre à l'Institut historique ; M. Valat est nommé rapporteur.

— M. le baron Aucapitaine, sergent au 1er tirailleurs algériens, envoie de Blida à notre *Société* trois brochures qu'il vient de publier sur la Kabylie et sur l'expédition de 1856-57. Il se propose d'adresser à l'Institut historique d'autres articles sur la Kabylie et sur les peuples nomades Sah'Arcein ; M. Masson est nommé rapporteur.

— M. Guérin de Méneville, secrétaire du conseil de la Société impériale zoologique d'acclimatation, envoie à l'Institut historique le compte-rendu de la séance publique de cette Société. « Si vous croyez, dit-il, que les idées » contenues dans cette brochure puissent être utiles au bien public, veuillez » en faire l'usage qui vous paraîtra le plus convenable. » M. Valat est nommé rapporteur.

Des livres ont été offerts à la classe ; leurs titres seront imprimés dans le journal.

*** La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. On donne lecture de la correspondance. La lecture des Mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

*** La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. M. l'abbé Orse offre à la classe son ouvrage intitulé : *La Vie de saint Augustin.* M. de l'Hervilliers est nommé rapporteur.

La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Plusieurs livres ont été offerts à la classe ; leurs titres seront imprimés dans le bulletin bibliographique du journal.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Cénac-Moncaut pour lire son mémoire, intitulé : *Voyage historique et archéologique dans l'ancien comté de Foix*. MM. les abbés Badiche et Darras, de L'Hervilliers et de Berty adressent des observations à l'auteur ; le mémoire est renvoyé par le scrutin au comité du journal.

M. Valat lit ensuite les observations qu'il a faites relativement à la lettre de M. Fabre sur les *Rois des ménestrels*. Ces observations sont renvoyées au comité du journal.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 AVRIL 1858.

La séance est ouverte à huit heures et demie. M. le marquis de Brignoles occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire-adjoint au secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

On communique à l'assemblée la correspondance suivante : S. Exc. M. le ministre d'Etat et de la maison de l'Empereur prévient M. le marquis de Brignole, président, qu'après avoir pris les ordres de S. M. Impériale, il a accordé à l'Institut historique la somme de *mille* francs comme les années précédentes, à titre d'encouragement. — M. Berville, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique, envoie à l'Institut historique des billets pour sa séance publique du 2 mai. — La Société de géographie envoie également des billets pour assister à sa séance qui aura lieu le 23 avril. — M. l'abbé Denys, curé de Saint-Eloi, envoie une circulaire par laquelle il demande de vouloir bien prendre part à une souscription afin de terminer les travaux de l'église qu'il fait bâtir à ses frais.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. le comte Reinhard pour lire son rapport sur les travaux de la Société historique de la Styrie fondée à Gratz. Cet intéressant travail a été renvoyé au comité du journal. M. Emile Agnel donne lecture d'un mémoire sur les procédures qu'on faisait au moyen-âge contre les animaux auteurs de crimes ou délits. La lecture de ce travail historique et fort curieux a été suivie d'une discussion à laquelle ont pris part MM. l'abbé Badiche, de Berty, de Montaigu, Valat et Carra de

Vaux ; l'heure étant trop avancée, on a renvoyé à la prochaine séance la décision de l'assemblée.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence. A. Renzi.

CORRESPONDANCE.

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Paris, le 28 avril 1858.

A Monsieur le marquis de Brignole, *Président de l'Institut historique.*

Monsieur le Marquis,

J'ai l'honneur de vous informer, qu'après avoir pris les ordres de Sa Majesté Impériale, j'ai décidé qu'une allocation de *mille* francs sera accordée, comme les années précédentes, à l'Institut historique de France, sur les fonds de la liste civile, et à titre d'encouragement.

J'ai donné, en même temps, les instructions nécessaires pour que cette allocation soit ordonnancée sans retard au nom de M. l'administrateur de la Société.

Recevez, monsieur le Marquis, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

Le ministre d'Etat et de la maison de l'Empereur,

Achille Fould.

BULLETIN.

— *Mémoires* du Musée germanique de Nuremberg ; 1er vol., deuxième partie ; Nuremberg et Leipsick ; 1856.

— *Observations* épigraphiques de M. le docteur C. L. Grotefend, sur le cachet d'un oculiste romain et sur des inscriptions où le mot NORICA est employé ; Hanovre, 1857.

— *Etude* sur les conséquences du chemin de fer de Mont-de-Marsan à Tarbes et du réseau pyrénéen ; brochure par M. de Rességuier. Tarbes, 1858.

A. RENZI, *Administrateur.*

Achille JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de Beau, rue de Paris, 80, à Saint-Germain-en-Laye



MÉMOIRES.

PARALLÈLE DE LA RÉVOLUTION CALVINISTE DU BÉARN

AU XVIe SIÈCLE, ET DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE AU XVIIIe.

I.

La sensation du moment l'emporte toujours en France sur la réflexion ; nous agissons précipitamment parce que nous oublions vite ; l'expérience nous sert peu, et nous nous égarons dans l'avenir parce que nous renversons en marchant les jalons que nos pères ont plantés dans le passé.

Qui n'est convaincu, parmi nous, que la révolution de 89 a été dans notre histoire, même dans celle du monde, un fait isolé, une exception sans précédents ayant des principes aussi étranges que ses manifestations furent brutales, ayant abouti à des résultats aussi inattendus que ses causes étaient inexpliquées !

Cette opinion très-générale trouve cependant un démenti dans les faits. L'histoire d'un petit État incorporé, sous Louis XIII, dans le territoire français, nous offre les points de comparaison les plus complets que les partisans des analogies historiques puissent désirer.

Le Béarn développa dans le XVIe siècle le germe des passions et des imprudences, des illusions et des cruautés qui devaient éclater chez nous en 89 et en 93. La différence qui caractérisa ces deux mouvements fut l'exiguïté du premier théâtre des événements, et la grandeur du second ; car la lutte entre le Béarn et la France du XVIe siècle devint au XVIIIe une lutte entre la France et l'Europe.

Remontons d'abord aux causes, nous comprendrons mieux les effets....

Marguerite de Valois, femme d'Henri d'Albert et sœur de François Ier, avait introduit, dans le Béarn, le culte de la poésie, des lettres et des beaux-arts, dont son frère avait favorisé l'établissement en France ; mais la muse Béarnaise ne se contentait pas *de trôner sur le Parnasse de Pau*, selon le style mythologique de l'époque, elle mêlait la philosophie à la littérature, et cette philosophie qui répandait déjà dans l'air une émanation de l'esprit d'Erasme et de Descartes ne pouvait souffler dans les âmes sans ébranler les croyances religieuses.

Cette logique du doute, inconnue jusqu'alors dans cette partie des Pyrénées, avait reçu de l'ardente Marguerite la popularité du conte et de la poésie. Femme de l'école de Bocace et de l'Arioste, elle avait écrit, sur les bords du Gave, les plaisanteries obscènes de son *heptameron*, satires bien autrement audacieuses que celles du *Décaméron* du conteur florentin.

Ce dernier, en effet, se bornait à reproduire les mœurs faciles de l'aristocratie du XVIe siècle, qui ne scandalisaient personne, tandis que la reine de Navarre s'acharnait à présenter celles du clergé sous le jour le plus propre à soulever le mépris et la haine des chrétiens....

On compte dans ses œuvres 12 historiettes où les cordeliers et les prêtres se permettent de faire plus de scandale que les tristes héros ecclésiastiques de Diderot et de Pigault Lebrun.

Certains abus, introduits dans la discipline et dans les mœurs donnaient aux épigrammes de la cour de Béarn un caractère qui rendait l'accusation plus grave.... La non-résidence des évêques laissait la plupart des diocèses sans direction, le cumul des bénéfices tendait à placer l'ambition des richesses et des honneurs bien au-dessus des devoirs du ministère (1). L'indifférence faisait de si rapides progrès enfin, que le concile de Narbonne, de 1551, n'avait pas réuni un seul évêque; tous s'étaient fait représenter par leurs vicaires (2).

Il y avait donc bien des abus à réformer; les uns tenaient au relâchement de la discipline ecclésiastique, les autres à la grossièreté des mœurs populaires. Au lieu de combattre le mal, la reine et la noblesse de Béarn trouvèrent plus piquant de l'aggraver en lui donnant le relief et la couleur de l'exagération poétique; absolument, comme la cour de Versailles trouvait plus amusant de rire un peu de tout avec Voltaire et son école, què de poursuivre auprès du Saint-Siége des réformes devenues nécessaires : il est toujours plus facile aux petits esprits de faire des satires que de publier de bonnes lois et de les faire exécuter.

Le mépris des hommes intelligents se joignit aux aberrations des ignorants, et la société tout entière se trouva lancée sur une pente où aucune

(1) On avait vu le cardinal de Tournon posséder dix abbayes; un grand nombre d'autres établissements de ce genre appartenaient à des seigneurs laïques; près d'un tiers des chapitres et des monastères avaient secoué le joug pesant de la règle en adoptant la sécularisation.

(2) Les canons rendus par cette assemblée peuvent donner d'ailleurs une idée du cynisme qui s'étaient introduits dans les cérémonies du culte; car ils durent interdire aux curés de célébrer dans les églises les fêtes scandaleuses des fous et des enfants de chœur, celles des festins où l'on chantait le verset *Memento Domine sans truffes;* ils défendaient aussi de tenir des bals dans les églises et dans les cimetières.



force ne se dressait ferme et solide, pour l'arrêter dans sa chute... La pente est rapide dans la voie du mépris des lois politiques et religieuses !.... Il est rare que l'épigramme ne dépasse pas le but qu'elle s'est proposé elle-même, et que, des discours et des écrits, elle ne passe pas dans les faits sous forme de bouleversement.

La cour et l'aristocratie tenaient alors à l'égard de l'Eglise la conduite qu'elles avaient tenue à l'époque des Albigeois au XIII[e] siècle ; les mignons de Marguerite se disaient très-chrétiens ; ils faisaient des pèlerinages ; ne manquaient jamais d'entendre la messe, ou de communier de *compagnie* avant de débiter leurs *gayetes*, et nuls ne se faisaient scrupule de livrer les moines et le clergé à la dérision du peuple, en se berçant de la folle espérance que ce peuple arrêterait son mépris, devant le seuil vénéré des évêchés et des cathédrales.... Erreur fatale qui se renouvelle à chaque révolution religieuse et politique ; car il en est bien peu qui n'aient été préparées par les imprudences de la haute classe. Ce précepteur naturel des masses, souvent indigne de sa mission, trouve de bon goût de leur enseigner la logique de la révolte, et il crie, mais trop tard, au sacrilége, quand ces masses retournent contre lui les armes qu'il leur a données. Dès que les populations ont été instruites à rire du sacerdoce, elles montent plus haut, sapent les dogmes, brisent les autels, et renversent les palais qui s'abritaient derrière leurs colonnes.

Jeanne d'Albret, élève de Nicolas Bourbon, un des hommes les plus instruits de son siècle, se glorifiait, comme sa mère, de connaître les langues grecque et latine, de cultiver les lettres et la poésie... Héritière de l'esprit frondeur de Marguerite, elle ne pouvait manquer d'aller plus loin dans la route dangereuse qui lui avait été ouverte... Du rire gaulois, elle s'éleva jusqu'aux dissertations philosophiques; des principes, elle passa aux actes et aux décrets.

Antoine de Bourbon, son époux, loin d'arrêter les tendances de cet esprit audacieux, lui donnait l'appui de ses applaudissements. Erudit et philosophe comme Jeanne, il aimait à l'entendre fronder les abus, et n'avait pas la prudence de la faire arrêter devant les dogmes... Sa situation politique paraissait lui faire un devoir de favoriser cette opposition nationale ; son avénement au trône de Navarre l'avait rendu un des seigneurs les plus puissants du royaume de France (1).

Mais l'étendue des Etats ne constitue pas la force des gouvernements ;

(1) ..... Son autorité s'étendait sur la basse Navarre, le Béarn, le Bigorre, le comté de Foix, le duché de Nemours, le Tartas, le Marsan, le Périgord, le Rhodez, le comté de Dreux, le duché de Vendôme et la vicomté de Lomagne.



la dissémination des territoires tend, au contraire, à les affaiblir... Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret comprenaient leur faiblesse... Dépouillés déjà d'une partie de la Navarre par Ferdinand, menacés du côté de la France par les Valois, ils crurent trouver un appui contre ces deux puissances auprès des mécontents politiques et religieux, qui agitaient si violemment déjà le XVIe siècle, et le Béarn devint l'asile des protestants persécutés en France et des suspects poursuivis par l'inquisition d'Espagne.

Le Saint-Siége fut le premier à se plaindre de cette protection accordée aux Calvinistes... La cour de Pau, effrayée, essaya d'éviter l'excommunication en donnant quelque satisfaction à la papauté. Les ministres calvinistes les plus imprudents furent expulsés de la Navarre.

Mais les religionnaires ne tardèrent pas à reprendre leur influence, et, faut-il le dire? Susanne de Bourbon, régente du Béarn, et Louis d'Albret, évêque de Lescar, loin d'arrêter le mouvement, se firent un honneur national de le favoriser, par esprit d'opposition contre Paris et contre Rome. Plusieurs églises furent cédées aux religionnaires, et le ministre *François Gay* clôtura ce premier acte de la révolution béarnaise, en célébrant publiquement la cène devant une foule immense, en présence d'une *nonain* de la maison de Foix (1557).

Cet état des esprits, cette situation religieuse et philosophique du Béarn, au milieu du XVIe siècle, n'étaient-ils pas identiques à ceux de la France, au moment de la convocation des états généraux?...

Pau n'avait-elle pas ses d'Alembert et ses Voltaire, favorisés par une noblesse épicurienne, frondeuse, et par de petits abbés de cour qui riaient des abus du haut et du bas clergé, tout en les exploitant?...

La Navarre n'avait-elle pas un prince bon, mais faible et légèrement philosophe, Antoine de Bourbon, espèce de duc d'Orléans et de Louis XVI, qui tolérait les protestants pour faire acte d'indépendance à l'égard de Rome, qui accueillait les proscrits pour jouer pièce à la France, comme le gouvernement de Versailles expulsa les jésuites pour tenir l'ultramontanisme en échec, et seconda la révolte des États-Unis, afin de se venger de l'Angleterre.

II

Nous arrivons au 89 du Béarn : Antoine de Bourbon, effrayé de la hardiesse des religionnaires qu'il avait favorisés et qui l'entouraient maintenant d'embarras et de résistances, ne pouvait, comme Louis XVI, faire appel aux états généraux... Le Béarn était un pays d'État; la représentation na-

tionale, formée des trois ordres, y fonctionnait avec régularité; il eut recours à un autre moyen d'action. Il envoya le cardinal d'Armagnac essayer de calmer l'agitation en dispersant les agitateurs. Le cardinal se rend à Pau, fait arrêter Henri Barrant, jacobin apostat, et cet acte paraît effrayer les prédicateurs calvinistes les plus ardents. Mais ce faible roi Béarnais allait constamment de la crainte des indépendants à la crainte des catholiques; il se laissa facilement entraîner à des concessions; Jeanne d'Albret prit ouvertement la protection des religionnaires, elle laissa leurs ministres reprendre le cours de leurs prédications, leur prêta les salles du palais de Nérac, et rendit plusieurs églises communes aux deux cultes... Ce n'était déjà plus de la tolérance, c'était de la confusion.

Au milieu de ces circonstances, grosses de guerre civile, lorsque le vent du calvinisme soufflait de tous les points de l'horizon européen, la conjuration d'Amboise éclata; le prince de Condé, convaincu d'en être le chef, fut assez heureux pour s'échapper; il se réfugia auprès de son frère, le roi de Navarre, et dès qu'il se vit en sûreté dans cet Etat indépendant, il se déclara ouvertement le protecteur des Calvinistes.

La France et la Navarre étaient donc placées à l'extrémité d'une lice dans laquelle les passions les plus violentes devaient se déchaîner au premier signal; les deux royaumes et les deux rois s'observaient comme des adversaires impatients d'en venir aux mains.

..... N'était-ce pas la situation de la France, vis-à-vis de l'Europe, à l'époque de 90? agitation, audace populaire, faiblesse royale en deçà du Rhin, irritation aristocratique, impatience d'envahir et de se venger de l'autre côté de ce fleuve et au delà de la Manche.

Les progrès des sectes religieuses restent rarement étrangers aux utopies politiques; l'on peut se convaincre des idées qui circulaient dans les provinces méridionales, par le rapport que Montluc adressait au roi Charles IX.

« Les gens de la religion, dit-il, prêchent publiquement à leur auditoire
» que la noblesse n'est plus rien, que ceux qui adopteront leur culte ne
» paieront aucun devoir aux gentilshommes, et aucune taille au roi...
» Attendu que les rois ne peuvent avoir d'autre puissance que celle qu'il
» plaît au peuple de leur donner; afin de mettre le principe en pratique,
» quand les procureurs demandent les rentes aux tenanciers, ceux-ci les
» prient de leur montrer en la Bible le passage qui oblige à les payer. »

(*Mémoires de Montluc*).

Il faut le remarquer, toutefois, ce mouvement politique dirigé contre le droit féodal, se cantonna dans le Languedoc et la Gascogne; il ne prit pas

de proportions inquiétantes dans le Béarn. Ce royaume dut ce résultat exceptionnel à l'attitude de la noblesse, qui dirigea le mouvement religieux au lieu de le subir, et aux progrès que les libertés politiques et civiles n'avaient cessé de faire dans cette principauté... Pourquoi le Béarn aurait-il éprouvé le besoin de faire une révolution politique? La représentation nationale n'avait jamais cessé de seconder le gouvernement des vicomtes et des rois; cet état constitutionnel avait devancé les progrès de l'esprit public européen; la constitution béarnaise se trouvait à la hauteur des théories que Montesquieu, Rousseau, Mably devaient populariser deux cents ans plus tard.

D'ailleurs, le principe monarchique avait trop de séve pour pouvoir être ébranlé par des controverses philosophiques. L'Europe chrétienne a eu cela de particulier qu'elle a commencé ses révolutions par les lois religieuses, pour arriver plus tard aux révolutions politiques; tandis que l'antiquité païenne commença par les révolutions sociales, pour terminer son existence par l'indifférence et les révolutions religieuses... Quoi qu'il en soit, dans l'état de l'Europe au XVIe siècle, tout mouvement social avait besoin de s'appuyer sur le pivot de la royauté pour obtenir le succès...

La réforme échoua en France, en Espagne, en Italie, parce qu'elle eut la royauté pour adversaire; elle triompha en Angleterre, en Allemagne, parce qu'elle eut dans ses rangs des princes et des rois. Elle fut vaincue dans le Béarn lui-même, aussitôt qu'Henri IV abandonna Genève, qui ne pouvait lui être utile, pour revenir vers Rome, qui lui ouvrait les portes du Louvre.

Les mouvements du XVIe siècle eurent donc sur ce point une différence fondamentale avec ceux du XVIIIe; tandis que la royauté européenne représentait, en 89, l'esprit de tradition et de résistance, Jeanne d'Albret fut le philosophe et le tribun ardent de toutes les idées d'innovation de son époque.

Nous l'avons déjà dit d'ailleurs, la réforme religieuse dominait complétement la situation; les discours et les écrits ne soulevaient pas des questions de *Contrat social* ou de *Droits de l'Homme*, mais des questions de liberté de conscience et de théologie.

Dès 1559, le Béarn avait conquis cette liberté des cultes que l'Europe n'a généralisée que trois siècles plus tard, après avoir répandu des flots de sang pour la conquérir. Jusque là, le mal n'était pas grand, et la civilisation n'avait qu'à se féliciter de voir ce petit Etat présenter le spectacle, alors inconnu, d'une liberté tolérante.

Mais rien n'est difficile aux vainqueurs comme de donner des limites à leurs conquêtes... la liberté religieuse prend bientôt de l'ombrage, elle ne

tarde pas à employer les armes qui l'on fait triompher, à opprimer ceux qu'elle a vaincus.

Si les deux partis béarnais se renfermaient encore dans les bornes de la controverse, ils se tenaient sur le qui-vive, prêts à en venir aux mains comme les deux factions de la Constituante après le vote de la Constitution civile de 91. L'organisation ecclésiastique de ces deux époques, ébranlée dès sa naissance, devait s'écrouler sous les premiers efforts que l'on dirigerait contre elle,..

Cependant, une ombre royale étendait encore sa main respectée entre les deux grands principes antagoniste; une blessure reçue au siége de Rouen, enleva Antoine de Bourbon ; et le Béarn, privé de cette puissance faible, mais conciliatrice, tomba complétement au pouvoir des exaltés ; et les chefs de ces exaltés, la Montagne de cette législative, fut l'ardente Jeanne d'Albret, secondée par *le conseil souverain*.

Une fois délivrée du contrôle de son époux, Jeanne ne se contente plus de protéger les Calvinistes ; elle abjure le catholicisme avec éclat et adopte la nouvelle religion, avec une ardeur qu'elle résume énergiquement dans cette phrase d'une lettre à la reine-mère : « Si je tenais mes Etats et mon fils dans la main, j'aimerais mieux les jeter à la mer que de les mener à la messe (1). »

Voilà donc le Béarn arrivé à son 92 ; le catholicisme y était encore toléré; mais les ennemis y dominaient et ce que nos constituants firent au nom de la raison, les Béarnais l'entreprirent au nom de la réforme.

Les hommes ne restent pas longtemps dans le domaine des idées spéculatives; les opinions s'irritent et deviennent des passions; des discussions menaçantes, on passe aux actes.

Un jour la cathédrale de Lescar, ce Saint-Denis des comtes de Béarn, est envahie. On brise les autels et les fonts; on enlève les ornements; les tombeaux des vicomtes sont traités comme le furent plus tard ceux des rois de France. Jeanne ne craint pas de sanctionner ces violences, et d'inaugurer le temple consacré à une religion nouvelle en y célébrant la cène avec ses ministres.

Dès ce moment, elle ne recule devant aucun moyen d'intimidation et de propagande; elle fait venir un docteur génevois qui forme vingt ministres chargés de prêcher en langue béarnaise et vulgaire, ce fut la pépinière des prêtres constitutionnels du Béarn ; la dévastation de l'église de Lescar se renouvela sur un grand nombre de points; partout on essaya de rendre le

(1) Faget de Baure, *Hist. de Béarn*.

culte impossible, en expulsant les prêtres et en détruisant les sanctuaires.

Ce fut en vain que le cardinal d'Armagnac se plaignit à Jeanne d'Armagnac, sa cousine, des excès des religionnaires, et qu'il la pria d'abandonner leur cause ; elle leur déclara résolûment qu'elle n'était pas assez simple pour reconnaître, à l'exemple de la France, les droits d'un légat du pape, attendu qu'elle ne voulait relever que de Dieu (1).

La pente est rapide dans les réformes qui prennent un caractère de vengeance ; bientôt les catholiques sont expulsés du conseil de Béarn et déclarés incapables de remplir tout emploi public. Le Saint-Siége reconnaissant alors que les délais de la patience sont épuisés lance sa bulle d'excommunication, et somme Jeanne de comparaître à Rome dans les six mois, terme après lequel ses Etats doivent être offerts au premier occupant. Il est inutile d'ajouter que la reine de Navarre se garda de répondre à l'appel d'un pouvoir qu'elle ne reconnaissait pas ; mais si la menace de Rome demeura impuissante à son égard, il n'en fut pas ainsi à l'endroit de Louis d'Albret, et des évêques d'Auch, de Dax et d'Oloron ; ils furent excommuniés et dégradés (1564).

Jeanne d'Albret, directement frappée en la personne de prélats considérés comme des modèles de tolérance, brûlait de prendre sa revanche contre la cour de Rome.

Les religionnaires réunis à Pau, allant au-devant de ses désirs, demandaient l'abolition du culte romain. Toutefois, malgré sa forte tentation de céder, Jeanne hésite au moment de signer le décret ; elle se contente, momentanément, de proclamer l'établissement du calvinisme ; elle défend de faire des processions extérieures, d'ensevelir dans les églises ; elle enlève aux ecclésiastiques le droit de conférer les bénéfices, donne des traitements aux ministres, crée un sénat spécial chargé de veiller aux intérêts des religionnaires et met la pierre de voûte à son édifice, en fondant le collége calviniste d'Orthez, véritable *école normale* des idées nouvelles. Le conseil de Béarn, espèce de comité de salut public, dévoué à toutes les idées de proscription et d'intolérance, s'empressa d'enregistrer cette constitution religieuse, qui détruisait les lois anciennes et supprimait toutes les garanties de la conscience (2).

(1) On voit que les idées de l'indépendance des gouvernements faisaient des progrès. Jeanne d'Albret devenait le Henri VIII du Béarn, tout en s'accommodant de rester reine de Navarre par droit divin. Les évêques Claude Regin et Louis d'Albret continuaient à favoriser les religionnaires, n'étant pas fâchés de rompre les liens de subordination qui les unissaient au Saint-Siége, et très-disposés à faire de véritables évêques anglicans.

(1) Faget de Baure, *Hist. de Béarn.* Mazure, *idem.*



Les catholiques consternés se réunissent chez le baron de Miossens, afin de veiller à leur défense ; le baron d'Arros proteste contre cette assemblée illégale ; les catholiques passent outre ; et Jeanne répond à leur appel en ordonnant la destruction des autels et des images.

Les catholiques ne pouvant plus s'abriter derrière des lois qui n'étaient pas faites pour eux, courent aux armes, *Testa*, *Perquete*, *Supersuntis*, deviennent leurs chefs. Au milieu de ces agitations, les états se réunissent ; la noblesse n'y avait jamais été plus nombreuse. Le vicomte d'*Orthe*, qui devint plus tard célèbre par son refus d'exécuter à Bayonne le massacre de la Saint-Barthélemy, y représentait cet esprit tolérant et éclairé, qui devait inspirer dans nos états généraux les Lafayette et les Montmorency, les Larochefoucault et les Noailles. Le comte de Grammont, promoteur de tous les édits de réforme, en était le Mirabeau ; Louis d'Albret en était l'imprudent Syeyès.

Dès l'ouverture de la session, d'*Andoins* et d'*Arros* soutinrent avec chaleur les dernières ordonnances. L'évêque Claude Régin, moins favorable aux calvinistes depuis que Jeanne d'Albret attaquait les pouvoirs du clergé, employa toute son éloquence à les combattre. « Malheureux, lui répliqua la reine, tu m'as conseillé toi-même de ne plus entrer dans les églises où les catholiques célèbrent leurs sacrifices. »

Après d'orageuses discussions, les catholiques l'emportèrent, et réclamèrent la modification des édits ; mais Jeanne ne céda pas à ce jugement national. Les états furent dissous, et les députés trop soumis à leur reine, ne surent pas avoir recours à une protestation du jeu de paume (1566).

Le Béarn arrive à son 93... De 1557 à 1566, il a présenté le tableau des tâtonnements préparatoires qui caractérisent notre histoire de 89 à 92.

Le catholicisme, attaqué avec une hardiesse toujours croissante, est passé successivement de l'état de religion dominante à celui de religion suspecte et de religion persécutée. Les prêtres non ralliés ont pris la fuite, un roi faible, mais pondérateur, a disparu de la scène politique, il ne reste plus sur l'arène que les exaltés victorieux et les exaltés vaincus... Les premiers possèdent le pouvoir et l'ont organisé par des décrets ; ils occupent tous les emplois ; ils ont créé leur école normale, mais ils ont laissé détruire les églises, et la persécution est à l'ordre du jour. Des massacres ont ensanglanté plusieurs villes. Le Béarn, en un mot, a eu sa nuit du 4 août, ses journées d'octobre et ses brigandages (1).

(1) Poydavant, *Hist. des troubles de Béarn*.

III

Cependant, la campagne restait catholique en dépit des villes généralement rattachées à la nouvelle religion; circonstance qui resserre les rapports du Béarn du xvie siècle avec la France du xviiie.

Mais n'oublions pas une particularité notable; c'est que la noblesse béarnaise se rangeait du côté des villes, ou pour mieux dire, les entraînait à sa suite, tandis que notre aristocratie continuait avec la population rurale à soutenir les intérêts du catholicisme et du clergé.

Il en eût fallu bien moins pour faire courir aux armes des hommes animés d'une foi rendue plus vive par la persécution... La Basse-Navarre, restée exclusivement catholique, devint le centre et le refuge des prêtres et des religieux; le royaume de Jeanne d'Albret eut sa Vendée, comme la France de la Convention.

De Luxe en fut le Larochejacquelin, Domesain, Armendaritz et Detchau, en furent les Beauchamp et les Charette; les places de Mauléon et de Garis devinrent leur Chatillon et leur Sablé.

Cette guerre civile atroce ne manqua pas d'avoir aussi ses *Carrier*; les noyades vinrent plus d'une fois en aide à la potence, témoins les prêtres qui furent lancés dans le Gave du haut de la tour d'Orthez (1).

Les complications extérieures ne tardèrent pas à venir aggraver l'horrible situation du Béarn sous prétexte de l'améliorer.

La France catholique, intéressée à étouffer ce foyer de révolution religieuse, comme l'Europe était désireuse d'arrêter l'émancipation de 89, devint le Coblentz du xvie siècle, Charles IX chargea le seigneur de Terride de marcher sur le Béarn, afin d'arracher aux calvinistes la reine-mère et ses enfants, retenus captifs, disait-on, par les exaltés... Les parlements de Bordeaux et de Toulouse envoyèrent des commissaires sur les frontières afin de se partager le Béarn et de le réunir à la France, comme la France devait être menacée plus tard du même partage par les puissances coalisées.

Ce manifeste audacieux, dont Terride devait être le Brunswick, attira sur le Béarn des maux plus terribles que ceux dont la France devait souffrir deux cent vingt ans plus tard. Ici, l'invasion étrangère ne se contenta pas d'occuper les frontières, elle planta son drapeau jusque sur la capitale de Jeanne d'Albret.

Toutefois, la résistance s'organise, Rapide, héroïque, et le Béarn présente cet élan magique de nationalité qui fit courir nos levées en masse, nos

(1) Poydavant, *Hist. des troubles de Béarn*.

armées de volontaires sur le Rhin et les Alpes, au chant de la Marseillaise. Dans ce pressant danger, les états votent la levée de 15,000 *écus* et de 12 compagnies d'infanterie ; l'esprit public se réveille avec tant d'enthousiasme qu'un grand nombre de catholiques se rangent du côté de la reine pour repousser, de concert avec les calvinistes, les fausses intentions libératrices de la France.

Les circonstances étaient impérieuses. Terride arrivait du comté de Foix avec des troupes soldées par la France, et qui n'étaient pour les Béarnais que des troupes étrangères. Oloron, Pontac, Nay, Morlaas, Lescar, Sauveterre, Salies, Orthez, tombèrent au pouvoir de ses lieutenants : c'était le sort que devaient éprouver plus tard Valenciennes, Lyon et Toulon, tombant dans les mains de Cobourg et des Anglais. Partout d'horribles massacres marquent le triomphe de ces coalisés. Le cardinal d'Albret meurt assassiné dans les orgies qui ensanglantèrent la cathédrale de Lescar, devenu temple calviniste; plusieurs prêtres constitutionnels sont étranglés par le bourreau.

Pendant ce temps, Terride marche sur Navarrens, principale place forte de la Navarre ; mais Bazillon et Grammont sont les Custines et les Dugommiers de la résistance nationale; le lieutenant-général d'Arros en est le Carnot... Navarrens résiste ; le siége traîne en longueur ; Terride se détache avec une partie de son armée, se dirige vers Pau et s'en empare.

C'est alors que la réaction acquiert toute sa puissance, les ministres sont emprisonnés, les Béarnais sont contraints d'aller à la messe, et punis de mort s'ils osent se présenter aux prêches... On voit que la réaction ne le cédait en rien à la violence de l'attaque.

Les dragonnades de Louis XIV ne furent pas une invention de son règne; mais une imitation de la politique d'un général de Charles IX.

Après la prise de Pau, Terride revient sur Navarrens ; il convoque les états catholiques à Luc ; et, prenant la contre-partie des ordonnances de Jeanne d'Albret, il fait décréter l'exclusion des religionnaires de tous les emplois publics, la confiscation de leurs biens et la substitution d'un tribunal catholique au conseil souverain, composé de calvinistes.

C'en était fait de l'indépendance du Béarn et de la réforme religieuse dans cette contrée, si Jeanne d'Albret n'avait opposé Montgommery à Terride, et chargé ce terrible exécuteur de ses ordres de reconquérir son royaume, à la tête des fougueux religionnaires du pays de Foix... Ce général-dictateur traverse le Bigorre, à la lueur de l'incendie des monastères et des églises ; il s'empare d'Ibos, de Pontac, traverse le Gave à Caaraze, et oblige Terride à lever le siége de Navarrens...

Les deux adversaires étaient dignes de cette lutte sanglante,... et l'on peut se demander si les Vandales et les Huns firent beaucoup plus de mal à la Gaule romaine, que ces deux fanatiques n'en firent subir à la Gascogne et au Béarn....

Terride se réfugie à Orthez, Montgommery court l'y attaquer. En passant, il brûle le château de Sainte-Colombe avec tous ses habitants; Orthez lui-même est bientôt emporté d'assaut; garnison, bourgeoisie, tout est massacré ; les églises et les monastères sont livrés aux flammes, Terride et ses officiers, réfugiés dans le château de Montcade, parviennent cependant à obtenir la vie sauve ; mais Montgommery ne tarde pas à se dédommager de cet acte de clémence forcée; il fait conduire à Pau les seigneurs de Garderetz, de Sainte-Colombe, de Pardiac, de Gohas, pris à Navarrens, il les invite à s'asseoir à sa table et les fait massacrer au dessert... Triste Sainte-Barthélemy béarnaise qui devait préluder à celle de Charles IX (1).

Dès ce moment, le Béarn tout entier fut reconquis, et Montgommery le reconstitua sur des bases qui formaient la nouvelle charte de la reine calviniste.

La cruauté est une maladie contagieuse qui fait des progrès rapides, et met son amour-propre à dépasser constamment ses premières fureurs... Le massacre de Pau inaugura une ère d'extermination méthodique ; le Béarn, parcouru par des bandes de septembriseurs, eut, sur plusieurs points, ses horribles scènes de l'Abbaye et des Carmes. Montgommery était le Danton cuirassé de ce régime de terreur, et il ne manqua autour de lui, ni des Marats, ni des Collots-d'Herbois.

Tant de cruautés devaient faire relever l'étendard de la résistance dans cette Bretagne béarnaise appelée la Basse-Navarre.

Mais cet étendard catholique était aussi celui de la France, celui de l'invasion étrangère ; Montgommery envahit cette contrée montueuse, s'empara de Mauléon, et le pays basque fut reconquis à la fin de 1557, comme la Vendée devait être pacifiée à la fin de 95.

Les évêchés d'Oloron ; les abbayes de Sauvelade, de Sordes et du Luc, toutes les propriétés ecclésiastiques, en un mot, furent saisies; et la reine Jeanne mit la dernière main à ce terrible 93, en décrétant l'abolition de l'exercice public de la religion romaine, et en affectant les revenus des biens du clergé au paiement des ministres calvinistes et des fonctionnaires.

(1) Faget de Baure. — Poydavant, *Hist. des troubles de Béarn*.

La mission révolutionnaire de Mongommery se trouvait terminée.... mais au lieu de périr par le fer, comme notre triumvirat de 93, il quitta le Béarn triomphant, acclamé, et alla rejoindre l'armée des princes battue à Montcontour.

Dans les derniers mois de 1569, le Béarn était par conséquent dans une situation analogue à celle où se trouvait la France, à l'époque où la Convention céda le pouvoir au Directoire. Le catholicisme était légalement supprimé, les prêtres étaient égorgés ou proscrits, les temples renversés ou consacrés aux croyances victorieuses, les biens ecclésiastiques réunis au domaine de la nation.... qui pouvait retirer le Béarn de cet abîme de maux? qui pouvait arracher les consciences au despotisme violent de l'oppression et de la terreur?... Le salut des peuples est un secret de la Providence : quand Dieu veut les perdre, il leur retire les hommes de génie et ne leur laisse que des esprits faibles ou violents... Ce fut le destin du Béarn, au XVIe siècle, et celui de la France au XVIIIe.

Quand Dieu veut sauver les nations, il leur envoie les grands hommes, il accorda ce bienfait au Béarn en lui envoyant Henri IV, il le procura plus tard à la France en lui accordant Napoléon Ier.

Lorsqu'on étudie le caractère de ces deux hommes, les événements au milieu desquels ils se trouvèrent placés, lorsqu'on examine leur conduite, les luttes qu'ils eurent à soutenir, les succès qu'ils arrachèrent à la fortune, à force de courage et de génie, on est ébloui de la ressemblance qui domine les traits principaux de ces deux grandes figures historiques.

Quand les ruines eurent été longuement amoncelées en effet, la lutte ardente des huguenots dans le Béarn, celle des conventionnels en France, finit par s'éteindre sous la main du Ier Bourbon et du Ier Bonaparte, parce qu'ils surent l'un et l'autre allier la force à la clémence.

Henri IV ne rétablit pas la paix en rendant au catholicisme sa dominatin absolue ; mais en promulguant le principe si nouveau et si mal compris de la tolérance religieuse ; il donna à la France l'édit de Nantes... Napoléon ne rétablit pas la religion romaine en rendant au Saint-Siége sa puissance du moyen âge, mais en obtenant le Concordat....

Ces deux grands hommes de guerre, capitaines infatigables, législateurs aux vues profondes, avaient une étincelle de César dans le cœur. L'un abattit les ligueurs et les Guises ; l'autre écrasa la coalition européenne et contraignit les rois à faire la paix avec cette France dont ils avaient rêvé le partage ; en dispersant les ennemis extérieurs, ils mirent des digues au torrent révolutionnaire.

Tous les deux, enfin, conquirent leur trône par les armes et donnèrent

pour base à leur dynastie la grandeur et la prospérité de la France ; mais tous les deux aussi, frappés à la fin de la lutte par les ennemis qu'il avaient vaincus, périrent, l'un assassiné par le fanatisme, l'autre étouffé sur un rocher désert.... Toutefois les destinées de notre patrie étaient assises sur des bases inébranlables ; elles virent tomber leurs fondateurs sans être entraînées dans leur chute, et cette haute expression de la civilisation humaine qu'on appelle la France s'élève encore à la tête des peuples comme l'arc de triomphe d'Henri IV et de Napoléon Ier.

CÉNAC-MONCAUT, *Membre de la 1re classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT.

DISCOURS *du marquis* ANTOINE BRIGNOLE-SALE, *sénateur, prononcé dans la séance du* 27 *juin* 1857, *sur le projet de loi, qui propose le transfert de la marine militaire dans le golfe de la Spezzia* (Gênes 1857).

Le gouvernement sarde voulant donner à la marine militaire une importance nouvelle et craignant d'un côté que le port de Gênes, amoindri déjà par des constructions qui, en restreignent l'étendue, ne fût insuffisant ; de l'autre, que le mouvement des navires de commerce ne fût nuisible aux évolutions des vaisseaux de guerre, avait songé à choisir un point du littoral pour y transporter l'arsenal militaire de la marine. La belle et spacieuse rade de la Spezzia lui avait paru offrir toutes les commodités désirables ; en conséquence, il proposait la suppression de l'arsenal de Gênes et son rétablissement sur un des points du golfe, demandant avec l'approbation du sénat, l'ouverture d'un crédit de 14,340,000 fr. pour la réalisation de ce plan.

M. le marquis Antoine Brignole-Sale prend la parole pour combattre une mesure, à ses yeux, désastreuse pour Gênes et ruineuse autant que funeste pour le gouvernement. Telle est l'opinion qu'il soutient avec autant de modération que de fermeté dans un discours éloquent et plein de faits. Nous regrettons de n'offrir qu'une froide et pâle analyse de cette élégante et vive argumentation. Elle méritait mieux de notre part ; mais elle n'avait qu'un rapport indirect avec les considérations historiques ou géographiques dont notre Société fait le principal objet de ses travaux, et nous avons dû abréger notre compte rendu.

L'orateur se voyant obligé de s'opposer à l'adoption du projet, com-

mence par déclarer qu'il ne comprend pas une opposition systématique, bien qu'elle paraisse à quelques esprits politiques, un élément en quelque sorte essentiel du gouvernement parlementaire; il la juge au contraire un élément de trouble et de désordre, plus propre à détruire qu'à fonder une liberté durable. Aussi n'a-t-il été mû, dans cette circonstance, que par une conviction profonde, fruit d'un long et sévère examen.

Il n'est pas guidé davantage par un esprit étroit de localité, qui le rendrait sourd à la voix de l'intérêt public; pour lui, il a adopté pleinement la belle sentence du philosophe romain, qui met la patrie avant la famille.

Cari sunt parentes, cari liberi, propinqui, familiares; sed omnes omnium caritates patria una complexa est. (M. T. Cic. de Officiis, — lib. I, 17,-57.)

Après cette déclaration loyale et sincère, il n'hésite point à développer son opposition, et prétend : « 1° Qu'il importe autant au gouvernement » de ne point changer l'arsenal de guerre maritime, qu'il convient à » Gênes de le conserver;

» 2° Qu'en le portant ailleurs, on commet une injustice grave et l'on » s'expose à un grand dommage ;

» 3° Que l'avantage d'un tel changement est incertain, hypothétique, » invraisemblable, tandis que le péril est certain. »

Tels sont les trois points que l'orateur développe successivement avec une logique entraînante, qui tire sa force autant de la bonté de la cause qu'il défend, que de la modération avec laquelle il discute les diverses faces de la question.

Il est aisé de comprendre le défaut de la position offerte par le golfe de la Spezzia, qui met l'arsenal et les forces maritimes à l'une des frontières du royaume, frontière que rien ne protége, à moins de construire à grands frais une ceinture de citadelles et de places fortifiées. L'on a dit que ce fut la pensée de l'empereur Napoléon à l'aspect du golfe naturel de la Spezzia. Oui; mais on oublie qu'il s'agissait seulement d'un port militaire, destiné à protéger les flottes de l'Empire. Et quand il serait vrai qu'il voulut créer un second arsenal de guerre maritime dans la Méditerranée, ce qui eût été bon et praticable alors et pour lui, ne l'est point aujourd'hui et pour l'État sarde... Cette partie de l'argumentation est appuyée d'une suite de considérations politiques d'une haute portée, que nous regrettons d'omettre, de peur que notre analyse ne devienne une simple traduction.

Le golfe de la Spezzia, qui, dans sa plus grande largeur, n'offre guère

que 10,000 mètres du nord-ouest au sud-est, est resserré à son entrée par deux rives ou écueils à 4,000 mètres l'un de l'autre seulement et le point choisi pour l'emplacement de l'arsenal n'est pas à 3,000 mètres de la mer. Or, le perfectionnement apporté à l'artillerie ne permet pas d'admettre qu'un tel lieu soit à l'abri du canon de l'ennemi, d'une portée de 4, 5 ou 6,000 mètres. Voilà donc un danger imminent pour notre arsenal de guerre. On ne saurait d'ailleurs accepter sérieusement la faible évaluation de 14 millions et demi environ, que présente le gouvernement ; et là-dessus le marquis de Brignole passe en revue les nombreuses difficultés d'exécution qui, si elles peuvent être surmontées, élèveront le chiffre de la dépense au-delà de toute prévision ; car il faut tenir compte des établissements secondaires que l'on devra créer en même temps. Cette énumération qu'il est loin de croire complète, l'effraie sur les conséquences désastreuses du projet du gouvernement.

Le port de Gênes devient à son tour l'objet d'un sérieux examen ; il se demande s'il est réellement insuffisant pour les besoins actuels ou futurs du commerce et des armements militaires : on l'a dit et souvent de bonne foi. Quant à lui, il ne partage point ces craintes ; d'ailleurs il y a plus d'un moyen de l'agrandir et il en indique plusieurs. Le port de Gênes, on ne doit pas l'ignorer, est un des plus vastes que baignent les mers d'Europe. Il a un périmètre de 4,300 mètres et une superficie de 1,300,000 mètres carrés. Un constructeur habile et d'expérience assure qu'il contiendrait aisément mille navires de commerce et au delà, sans gêner les vaisseaux de guerre qui y séjourneraient, surtout en exécutant les plans d'agrandissement indiqués.

En remontant aux époques de puissance et de prospérité, qui virent les triomphes maritimes de Gênes, l'orateur fait observer que l'on ne se plaignait pas d'être à l'étroit dans ce port qui comptait par centaines les galères armées, que l'on envoyait à la conquête de la Terre-Sainte, à la défense de l'Espagne contre les Sarrasins, que l'on dirigeait sur Pise ou sur les flottes Vénitiennes.

En 1294, dans l'état où se trouve actuellement le port, le gouvernement génois mit en mer, pour la dernière guerre contre Pise, et la troisième contre Venise, 627 galères, sans compter 70 offertes par le commerce.

Le ministre, en exposant divers projets d'embellissement de Gênes, semble protester contre l'intention d'en amoindrir l'importance, et veut au contraire la préparer à un commerce bien plus considérable. L'orateur ne saurait partager ces espérances, au milieu de circonstances si peu fa-

vorables, et il déroule le tableau authentique du mouvement commercial opéré depuis quelques années à Gênes, Livourne et Marseille, d'où résulte un parallèle peu flatteur pour Gênes.

Voilà pour le présent : l'avenir est-il plus riant ? Le projet réalisé, Gênes perdra sûrement un dixième de sa population, sans y comprendre les fonctionnaires et les troupes de la Marine. Par suite d'habiles ouvriers porteront leur industrie ailleurs ; leurs maisons resteront inoccupées ; d'autres, privées de leurs bénéfices ordinaires, se fermeront à leur tour. Diminution dans les revenus de la commune, moins de circulation et de consommation, perte de plus de 20,000 âmes. Tel est l'aspect que le marquis entrevoit dans un avenir peu éloigné. Ainsi les dommages sont réels et certains, les avantages tout à fait hypothétiques. Seuls, les ennemis de Gênes, de cette ville infortunée, seront satisfaits d'une mesure dont les vrais amis de la monarchie ont été consternés et affligés, prévoyant tous les maux qui doivent résulter de l'exécution des plans proposés par le gouvernement.

VALAT, *membre de la 3e classe.*

LA VIE ET LES TEMPS DE FERRERO PONZIGLIONE (XVIIe SIÈCLE),

PREMIER CONSEILLER ET AUDITEUR GÉNÉRAL DU PRINCE CARDINAL MAURICE DE SAVOIE,

Par M. Jean-Baptiste ADRIANI, *professeur d'histoire et de géographie au collége militaire de Racconigi, membre correspondant de l'Académie royale des Sciences de Turin.*

Messieurs,

La science historique n'est pas restreinte à un ordre systématique de faits généraux, qui ne mettrait en saillie que les plus grands noms, et négligerait, dans une ombre obscure, les services utiles, mais moins connus. Ce serait bien mal juger une époque, que de l'isoler ainsi de son mouvement général, pour la concentrer tout entière dans une seule figure historique ; et, à l'exception des quatre ou cinq héros qui, dans la suite des âges, ont eu la gloire de donner leur nom à leur siècle, comme ils avaient communiqué leur vie à leurs contemporains, l'histoire n'accepte pas les personnifications arbitraires qu'on voudrait lui imposer. Elle réserve à chacun sa place dans ses annales, comme chacun avait sa part de la lumière, de la vie, de l'action, du mouvement, dans le temps où il vivait.



Et, quelle plus noble résurrection, Messieurs, que celle qui arrache de l'oubli de la tombe et rappelle à la seconde vie de l'histoire tant de grands caractères, auxquels il n'a manqué souvent qu'un vaste théâtre ou de brillantes occasions pour laisser un nom immortel !

Dans notre pays de France, où chaque génération prétend à l'honneur de tout inventer, comme si le mot de Salomon n'était pas éternellement vrai, on veut réserver au XIXe siècle le mérite exclusif de ces recherches historiques qui éclairent chaque point particulier de nos annales, à peu près comme dans les catacombes de Rome, le flambeau du visiteur, promené successivement sur chaque point obscur, illumine, éclaire à son passage un espace restreint dans l'immense obscurité. Pour vous, Messieurs, qui savez, tout en applaudissant aux efforts de la science contemporaine, rester justes pour les travaux du passé, vous n'avez pas oublié que ce sont les Bénédictins qui, les premiers, ont promené le flambeau de la critique et de la vérité dans les ténèbres de l'histoire ; et vous réservez une large part de votre admiration à ces modestes et prodigieux savants dont le génie s'élevait dans l'humilité de la foi et de la prière. Il y a du mérite même à les étudier, il y a de la gloire à marcher sur leurs traces.

L'important ouvrage de M. Adriani, sur la vie et les temps de Ferrero Ponziglione, dont vous avez bien voulu me confier le compte-rendu, est de cette génération de savants travaux dont les Bénédictins avaient le secret. En l'étudiant, il me semblait parcourir l'une de leurs œuvres magistrales, où la sagesse des vues, la netteté des jugements, la sagacité et l'érudition de la critique sont jointes à la noble simplicité du style, à un sentiment profond de la grandeur de leur mission historique. M. Adriani est l'un des membres les plus distingués de la commission royale d'histoire nationale de Piémont, léguée par l'illustre et malheureux Charles-Albert, comme un dernier témoignage de paternelle sollicitude, à son royaume bien-aimé.

L'histoire de Monseigneur Ferrero Ponziglione, dédiée par son auteur au comte Ferrero Ponziglione, actuellement député au parlement de Turin, et secrétaire de la commission d'histoire nationale de Piémont, forme un magnifique volume in-4°, imprimé avec un luxe typographique digne de son importance, et enrichi des portraits de Monseigneur Ferrero Ponziglione et du comte Vincent, des lithographies des monuments, armes et médailles de la famille Ponziglione, et de deux *fac simile* de lettres autographes du cardinal prince Maurice de Savoie et de Monseigneur Ferrero Ponziglione. Ce magnifique ouvrage n'a été tiré qu'à deux cents exem-

plaires, et nous le regrettons sincèrement, car, à nos yeux, il n'est pas seulement une monographie destinée aux archives particulières d'une famille, mais un recueil de lettres, instructions, traités et pièces inédites intéressant au plus haut degré l'histoire des deux règnes de Charles-Emmanuel et Victor-Amédée, ducs de Savoie, si féconds en grands événements et si profondément mêlés aux mouvements politiques et religieux de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siècle.

M. Adriani a divisé son ouvrage en trois parties :

La première renferme la biographie de Monseigneur Ferrero Ponziglione, précédée d'une notice sur sa famille, l'une des plus illustres et des plus anciennes du Piémont.

La deuxième, et, à notre avis, la plus importante, est le recueil de toutes les lettres et documents relatifs à la carrière politique du prélat. Elle ne renferme pas moins de quatre cents pièces et lettres, pour la plupart inédites, signées des plus grands noms et adressées aux plus grands et aux plus illustres personnages de ce temps, tels que l'empereur Charles V, le cardinal Barberini, depuis Urbain VIII, les ducs Charles-Emmanuel, Victor-Amédée II, le prince cardinal Maurice de Savoie, Christine de France, duchesse de Savoie, les cardinaux Alexandre d'Este, de Montalte, Bentivoglio, l'immortel auteur de la *Jérusalem délivrée*, le Tasse, et le chantre burlesque de *la Secchia Rapita*, Alexandre Tassoni.

Enfin, la troisième partie, qui forme comme l'appendice de l'ouvrage, est un recueil d'inscriptions tumulaires, la plupart relevées dans les divers monuments de Cherasco, berceau de la famille des Ponziglione, et suivies de onze tableaux généalogiques, exposant la filiation de cette noble famille depuis l'an 1150 jusqu'à nos jours.

Ce simple exposé suffirait, Messieurs, pour vous donner une idée des immenses recherches auxquelles s'est livré M. Adriani pour recueillir, dans les diverses archives du Piémont, une masse aussi considérable de documents. Si j'ajoute qu'il a éclairé dans des notes, qui sont de véritables dissertations, tous les points obscurs de cette histoire, qu'il s'est plu à détacher, dans une vive lumière, quelques-uns des hommes de cette époque, et particulièrement la noble et grande figure du prince cardinal Maurice de Savoie, vous partagerez j'espère l'opinion que je viens d'avoir l'honneur d'émettre, et vous comprendrez que le travail de notre savant collègue aurait droit à un titre moins modeste, et pourrait s'appeler l'histoire de la Savoie sous les règnes de Charles-Emmanuel et de Victor-Amédée II.

Qu'il me soit donc permis, Messieurs, de vous faire connaître d'abord

le personnage autour duquel M. Adriani a rassemblé ainsi les précieux matériaux d'une histoire générale de son époque :

Né à Cherasco, en 1580, de Lucrèce Ponziglione des seigneurs de Montaldo, et du comte Thomas Ferrero, Jean-Baptiste Ferrero Ponziglione trouva, près de son oncle maternel, protonotaire apostolique et secrétaire d'Etat des ducs Emmanuel-Philibert et Charles-Emmanuel II, une éducation profondément chrétienne. M. Adriani insiste sur ce point, et nous applaudissons du fond du cœur à ce sentiment. L'enfant qui devait plus tard servir avec tant de dévouement son souverain et sa patrie, avait commencé par apprendre à servir le maître des rois et des empires, et il ne l'oublia jamais. L'université de Turin, récemment fondée (1566), par le duc Emmanuel-Philibert, s'était déjà conquis une haute renommée. Des deux côtés des Alpes, la jeune noblesse de France et d'Italie, attirée par la réputation de professeurs tels que le jurisconsulte Cassiani del Pozzo, le Père Monod et les autres, accourait en foule dans cette nouvelle capitale des arts et des sciences. La cour de Charles-Emmanuel avait des honneurs, des dignités pour tout ce qui s'était fait un nom dans la république des lettres. Ce fut au milieu de ce mouvement intellectuel que se forma la jeunesse de Ferrero Ponziglione. Les littératures latine et grecque lui devinrent dès lors familières, et restèrent plus tard les compagnes fidèles de sa haute fortune. Il eut l'insigne honneur, quand le cours de ses études de philosophie, de théologie et de jurisprudence fut terminé, d'être le premier étudiant de l'université de Turin, qui méritât à la fois la double palme des deux droits civil et canonique.

La cour de Turin, pour récompenser un si brillant succès, sollicita en sa faveur, près du pape Paul V, le titre de référendaire et de protonotaire apostolique. Le cardinal Borghèse, ambassadeur de Rome en Savoie, se chargea de cette négociation qui réussit heureusement ; et un jeune homme de vingt-quatre ans inaugurait ainsi une brillante carrière qu'il devait bientôt rendre utile par son dévouement et ses services. Ferrero Ponziglione s'était destiné à l'Eglise ; il avait reçu les ordres mineurs. Cependant il n'entra pas dans les ordres sacrés, par une modestie digne de tous les éloges, car, dit son historien, *la vita ecclesiastica e stata per lui mai sempre professata, con una pieta singulare et una condotta illibatissima.*

Le cardinal Maurice de Savoie, ce grand homme d'État, dont quelques auteurs italiens ont méconnu le caractère, avait apprécié la haute intelligence de Ferrero Ponziglione. De Rome, où il venait de prendre part à l'élection de Grégoire XV, il manda le jeune référendaire, et le

chargea de représenter les intérêts de la Savoie dans la ville éternelle.

Une grave question était pendante alors et agitait les principales cours de l'Europe. La Valteline avait secoué le joug des Grisons protestants. L'Espagne, dont les provinces italiennes étaient voisines, avait offert ses trésors et ses troupes à la Valteline, autant, et plus peut-être, dans la pensée ultérieure d'étendre ses domaines subalpins et son influence dans la Péninsule, que pour rester fidèle au rôle de ses rois catholiques. La France, où Richelieu régnait sous le nom de Louis XIII, la Savoie, sous le duc Charles-Emmanuel, qui portait si haut le sentiment national, ne pouvaient s'associer à une politique qui livrait l'Italie à l'épée de l'Espagne. La guerre était imminente; on déféra la solution de cette difficulté à la médiation du Saint-Siége. Grégoire XV n'avait fait que passer sur la chaire de S. Pierre; son successeur Urbain V, pieux et savant Pontife, se vit donc tout d'abord en face de ce périlleux arbitrage. Il trouva dans les lumières, la sagacité, la prudence et la douceur de Ferrero Ponziglione des ressources diplomatiques dont il se servit avec succès. Le référendaire avait en quelque sorte séduit le cœur de ce Pontife : on disait que le Pape avait une prédilection marquée pour la cause des Français, qui était celle de la Savoie. Un jour donc Pasquin, la muse comique de l'époque, jouant sur les armes d'Urbain VIII, qui étaient trois abeilles, disait :

Mella dabunt Gallis : Hispanis spicula figent.

Le Pape, qui était poëte aussi, mais qui n'en avait pas le fiel, se souvenant à propos des Géorgiques, et de la reine des abeilles, qui n'a pas d'aiguillon, fit écrire le lendemain ces vers, dont il était l'auteur :

Mella dabunt cunctis : et nullis spicula figent;
Spicula nam princeps figere nescit apum.

Heureux siècle, où les dissentiments politiques luttaient ainsi à armes courtoises, et se dénouaient dans la langue de Virgile!

La paix, du reste, venait d'être conclue entre le cardinal de Richelieu et le duc d'Olivarez; et le Pape reconnaissant conférait à Ferrero Ponziglione le titre de prélat domestique de Sa Sainteté, pendant que le cardinal Maurice de Savoie le nommait juge général et premier conseiller d'État, à la recommandation de Christine de France, qui lui écrivait de sa main pour lui rappeler que « *Ferrero Ponziglione était fort expérimenté et praticq* » *dans les affaires de Rome* (1625). »

Les loisirs que la paix apportait au diplomate tournaient au profit des lettres. Dans le palais de Montegiordano qu'il habitait, Ferrero Ponziglione fonda une académie où se réunissait chaque soir tout ce que Rome

comptait dans son sein de plus savant et de plus illustre : les cardinaux Pallavicini, Rospigliosi, le philosophe Virgilii Malvezzi, l'historien Agostino Mascardi et le cardinal Fabio Chigi, depuis Pape sous le nom d'Alexandre VII. Cependant le pieux ambassadeur sollicitait de la cour de Rome la béatification de saint François-de-Sales, mort récemment, ce prélat *le plus gentilhomme de son temps*, comme disait de lui Henri IV.

Cependant les services de Ferrero Ponziglione allaient le rappeler à Turin, où le roi Charles-Emmanuel et le cardinal Maurice de Savoie s'empressèrent de le mander. Un orage terrible menaçait le Piémont. Vincent II, de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat, venait de mourir sans enfants. Il laissait ses Etats à un prince français, Charles, duc de Nevers, fils de Marie de Gonzague, sa sœur. Le testament de Vincent II aurait pu n'être qu'un parchemin inutile, mais le cardinal de Richelieu s'apprêtait à en faire une arme redoutable. Saisissant cette occasion d'étendre l'influence de la France en Italie, il avait déclaré qu'il maintiendrait le droit du duc de Nevers. Cette détermination changea brusquement ses alliés de la veille en ennemis du lendemain. Emmanuel-Philibert, de concert avec l'Autriche et l'Espagne, revendiqua les droits anciens de la Savoie sur le Montferrat (1627), et bientôt le grand capitaine Gonzalve de Cordoue, à la tête d'une armée victorieuse, s'emparait de cette province (1628); mais ce ne fut qu'un succès passager. En 1629, les armes de Richelieu conquéraient en une seule campagne la Savoie presque tout entière. Suzes, Pignerol, Saluce avaient été emportées; et quand Charles-Emmanuel, debout sur les remparts de Savigliano, le dernier boulevard de ses États perdus, se préparait à lutter jusqu'à la dernière goutte de son sang contre la fortune de la France, il tomba frappé d'une apoplexie foudroyante, le 16 juillet 1630.

Ferrero Ponziglione avait assisté avec amertume à l'agonie de son pays. Dans toute la vigueur de l'âge, ces désastres multipliés l'avaient frappé au cœur. Il retrouva pourtant toute l'énergie de son talent pour la mettre au service du jeune roi Victor-Amédée Ier, qui faisait son avénement parmi tant de ruines. Le traité de Cherasco, qui mit fin à cette guerre, fut conclu et signé dans sa maison (1631). Là il reçut toute la famille ducale, que la guerre, jointe à une contagion horrible, avait chassée de Turin, les ambassadeurs de France, le maréchal de Bonnet et Thoiras, Giulio Mazzarini, jeune diplomate que la cour de Rome avait envoyé à ce congrès, comme pour essayer un talent qui devait se développer plus tard sur un si grand théâtre, l'ambassadeur d'Autriche, le duc d'Amalfi, l'un des plus grands capitaines de son temps, etc.

Quelques mois après (27 août 1631), Ferrero Ponziglione mourut à cinquante-un ans, pleuré par son roi et par sa patrie, enlevé ainsi prématurément à *una operosa, luminosa, e laudatissima mortal carriera.*

Tel fut, Messieurs, l'homme que notre savant collègue vient de rappeler à la seconde vie de l'histoire. La notice dont j'ai extrait ce court et rapide résumé forme la première partie du travail de M. Adriani. Il me reste à vous exposer l'ensemble des documents et pièces inédites rassemblées dans la seconde.

Quelque intérêt que M. Adriani ait essayé de jeter sur la biographie de Monseigneur Ponziglione, il est évident que cette vie, coupée dans sa fleur, ne saurait, par elle-même fournir à l'histoire des renseignements d'une grande valeur, si la famille du prélat n'eût conservé avec le plus grand soin les documents originaux qui éclairent la carrière administrative et politique du conseiller et de l'intime ami des ducs de Savoie. Notre savant collègue l'a compris. Il a découvert, dans les archives de la famille, des pièces, la plupart entièrement inédites, signées des noms les plus glorieux de l'époque ; et il a fait profiter de cette heureuse fortune la science historique de tous les pays, en publiant ces documents enrichis de notes biographiques qui les mettent en relief, et répandent une lumière nouvelle sur les faits, les personnages, les mœurs de ce temps. La seconde partie de l'ouvrage de M. Adriani, entièrement consacrée à la reproduction de ces documents, est donc la plus importante ; c'est là proprement le travail de l'érudit ; je ne crois pas exagérer en disant qu'elle a surabondamment mérité les éloges que les savants lui ont décernées en Piémont, et qu'elle obtiendra à l'étranger le même succès.

Je n'ai pas la prétention, dans une simple analyse, de mettre sous vos yeux toutes les pièces de cette seconde partie, qui ne compte pas moins de 560 pages. Forcé de me restreindre, au milieu de ces trésors d'érudition, je prendrai au hasard quelques lettres des personnages les plus illustres par leur position ou leur génie, qui sont de nature à intéresser la littérature et l'histoire.

Une des premières qui nous tombe sous la main est une lettre du poëte célèbre et infortuné qui a doté l'Italie d'un poëme épique, que la mort surprit la veille du jour où Clément VIII devait le couronner au Capitole du laurier de Virgile, et que la postérité a vengé des calomnies et des persécutions qui empoisonnèrent sa vie. Le Tasse avait trouvé à la cour de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, une généreuse hospitalité. Ce prince aimait les arts et protégeait les lettres. Il avait fait construire au sud de Turin un palais délicieux, où il aimait à réunir dans des jardins couverts

de fleurs, sous des ombrages enchanteurs, les poëtes et les artistes bien-aimés. L'immortel auteur de la *Jérusalem délivrée* avait été l'un des hôtes privilégiés de la magnifique villa de *Mirafiori*. Quelques années plus tard, misérablement détenu à Ferrare, dans les prisons de Sainte-Anne, le grand poëte écrivait cette lettre touchante :

« *A Jean Bottero, Torquato Tasso.*

» Dans mon désir de faire savoir au duc de Savoie, votre maître et le mien, combien je suis reconnaissant des bons offices dont Sa Seigneurie Illustrissime a daigné me favoriser près du prince dont les bonnes grâces me seraient le plus importantes, j'ai recours à vous pour vous prier de faire savoir à Sa Seigneurie Sérénissime que j'ai voulu, dans la mesure de mon faible génie, immortaliser la magnifique création du parc de Mirafiori, cette merveille du monde. Dans une strophe de ma *Jérusalem délivrée*, en décrivant le jardin du palais enchanté d'Armide, je m'exprime ainsi :

» Au détour d'un sentier plein de fraîcheur et d'ombre, se déploya sous nos regards le charmant horizon de ces jardins magnifiques. Des bassins d'une eau pure, le cristal des ruisseaux mobiles, une moisson de fleurs variées, de plantes rares, des collines dont le sommet était inondé de lumière, et à leurs pieds des vallons ombragés, des forêts, des îles, des grottes enchantées s'offraient à notre admiration, et ce qui ajoutait un nouveau prix à tant de merveilles, l'art qui avait tout créé ne se montrait nulle part.

» Veuillez rappeler à mon Sérénissime Seigneur mes infortunes passées et présentes, et priez-le de continuer à en solliciter le terme près de celui qui dispose de moi. Embrassez ses genoux en mon nom, et vivez heureux. »

N'est-ce pas, Messieurs, un spectacle attendrissant que celui du poëte dans les fers, à qui la pensée rend la liberté du génie, en dépit de l'inexorable captivité du cachot? Le Tasse, dans les prisons de Sainte-Anne, se promène en vainqueur dans ces joyeux horizons de Mirafiori qu'il consacre à jamais dans ses chants. L'histoire recueillera, comme un hommage à la mémoire de Charles-Emmanuel Ier, les tentatives qu'il fit près du duc de Ferrare pour adoucir le sort d'un grand homme, que tout son génie n'avait pu garantir de faiblesses déplorables. Singulière destinée que celle de ces grands poëtes qui sèment sur leur route des fleurs à pleines mains, qui parfument pour les générations à venir des œuvres immortelles, et qui ne récoltent pendant leur vie que des amertumes et des douleurs. Le *vivez heureux*, adressé des prisons de Ferrare par le Tasse à un ami maintenant

oublié, émeut profondément l'âme, et rappelle à quel prix les grands hommes achètent la gloire,

Parmi les personnages historiques dont M. Adriani a eu à s'occuper, le cœur d'un Français s'intéresse particulièrement à l'héroïque fille de Henri IV, bien plus digne d'un tel père que Louis XIII ; je veux parler de Christine de France, duchesse de Savoie, épouse de Victor-Amédée Ier, qui la laissa en 1637 régente d'un prince de trois ans. Christine de France avait douze ans lorsqu'elle vit arriver (1618) à la cour de Louis XIII le cardinal Maurice de Savoie, chargé de demander sa main pour le prince héréditaire de Piémont, Victor-Amédée. Une lettre d'un des gentilshommes attachés à cette ambassade, que M. Adriani a retrouvée, nous fait de cette princesse si jeune encore un portrait plein de charmes. Elle avait la vivacité d'intelligence, la grâce et l'aménité de son père.

« Le cardinal de Savoie, dit l'auteur de cette lettre, a été merveilleuse-
» ment accueilli du roi et de la reine de France. Son arrivée a été fêtée
» non-seulement par les grands de la cour, mais par tout le peuple, qui
» regarde déjà comme chose faite le mariage de la sœur du roi avec notre
» prince. Que Dieu le veuille ! car on ne peut souhaiter une princesse plus
» belle et plus heureusement douée ! *Il che Dio vogli ! perche non si puo*
» *desiderare principessa piu bella e meglio qualificata.* » Dieu le voulut en effet.

Il réservait à cette charmante princesse une destinée aussi orageuse que celle de son illustre père. Le cardinal Maurice de Savoie, qui venait unir cette grande âme à sa famille et à son pays, ne devait pas toujours rester fidèle à la fille d'Henri IV. Les sentiers de la politique sont bien rudes et escarpés pour les pieds d'une femme : aux fêtes d'un mariage on les couvre de fleurs et le lendemain il n'en reste plus que les épines.

L'année suivante (1619), Christine de France, au milieu des témoignages de l'allégresse publique des deux royaumes, épousait Victor-Amédée. La France et le Piémont sont deux alliés naturels que des circonstances passagères peuvent bien diviser accidentellement d'intérêts, mais qui se recherchent et se retrouvent toujours. La jeune princesse avait emporté, en quittant le Louvre, le chagrin de ne pouvoir embrasser sa mère. Marie de Médicis, exilée à Blois, commençait cette carrière d'infortunes, qui devait se terminer par une mort obscure et abandonnée à Cologne. Cependant, en 1622, un négociateur habile opérait un rapprochement momentané entre Louis XIII et la reine-mère. Christine de France se hâta de venir à Lyon jouir de cet heureux événement de famille. La veille de son arrivée, Richelieu recevait des mains du roi le chapeau de

cardinal, et, le lendemain, il était présenté par Louis XIII et les deux reines, Marie de Médicis et Anne d'Autriche à la jeune princesse de Piémont. Ce fut au milieu des fêtes de la réconciliation, dans la joyeuse circonstance qui réunissait toute la maison de France que Christine vit naître la haute fortune du grand homme d'État qui devait exercer une influence si décisive sur sa famille et son pays. Il faut suivre dans l'ouvrage de M. Adriani toutes les circonstances du voyage et de l'arrivée de *Madame* à Lyon, l'empressement de Louis XIII et des deux reines à sa rencontre, l'enthousiasme du peuple à son passage.

Christine avait trouvé dans le cœur de Victor-Amédée, son illustre époux, toutes les qualités qui la distinguaient elle-même. Vous savez, Messieurs, comment Richelieu traita les États de Savoie dont la sœur de son maître devait hériter, pendant les terribles campagnes de 1628 et 1629 ; et, quand la couronne ducale passa sur la tête de Victor-Amédée Ier et de sa jeune épouse, par la mort prématurée de Charles-Emmanuel Ier, ce fut au milieu des désastres d'un pays conquis par l'étranger. Veuve en 1635, Christine de France vit le cardinal Maurice et le prince Thomas de Savoie lui disputer la régence de son jeune fils Charles Emmanuel II. La guerre civile s'alluma avec fureur en Piémont. Les armes francaises et espagnoles, au service de chaque parti, désolèrent tour à tour ce malheureux pays. Réduite d'abord à s'enfermer dans la forteresse de Turin avec son fils, Christine fut ensuite obligée de venir demander un asile à la France contre ses sujets révoltés. La fille d'Henri IV trouva à Grenoble un asile dans sa détresse, et pour plus grande sûreté, elle fit renfermer Charles-Emmanuel dans la citadelle de Montmeillan, avec défense de l'en laisser sortir sans un ordre de sa main, pour mieux le soustraire aux poursuites de ses ennemis. Les revers s'accumulaient sur la régente sans faire fléchir sa grande âme. Pendant qu'elle employait les armées de Richelieu contre les factions piémontaises, elle combattait de toute son énergie les ambitieux projets du cardinal-ministre qui prétendait démembrer les États de son fils. Trois années s'écoulèrent dans ces rudes labeurs. Soutenue par l'habile politique d'un des hommes d'État les plus remarquables qu'ait produits la Savoie, le comte de Saint-Martin, marquis d'Aglie, qui déploya au service de la duchesse un talent incontestable et un inaltérable dévouement, elle réussit enfin à terminer ces sanglants débats. La paix fut signée en 1640; et Christine, rentrée triomphante à Turin, put consacrer toute son intelligence et ses soins à faire oublier au Piémont les malheurs de la guerre. Comme Henri IV, elle avait été obligée de conquérir son propre royaume ; comme lui elle eut le bonheur de se faire adorer de ceux même

qui l'avaient le plus ardemment combattue. Le 20 juin 1648, elle remit aux mains de son fils la Savoie florissante, glorieuse et pacifiée. « Digne » fille d'Henri IV, dit M. Adriani, Christine fut une des princesses les plus » illustres de son siècle. »

Vous me pardonnerez, Messieurs, de m'être étendu plus longuement sur une princesse qui appartient par sa naissance et par son cœur à notre patrie. C'est un bien national que nous retrouvons dans l'histoire de Savoie, et nous ne saurions trop remercier M. Adriani des précieux renseignements qu'il a pu réunir sur un sujet si intéressant. Il me faudrait maintenant vous entretenir d'une foule d'hommes illustres dont le caractère, les actes politiques, les négociations se révèlent sous un nouveau jour dans ce répertoire immense de documents précieux. Mais ce serait la matière d'un volume, et un simple compte rendu n'y suffirait pas. J'en ai dit assez, j'espère, pour vous faire comprendre la manière large et étendue dont M. Adriani traite l'histoire. Je comparais son travail aux œuvres magistrales des Bénédictins ; j'apprends aujourd'hui que M. Adriani est lui-même un clerc régulier de la Congrégation des Somasques. On trouve en effet, dans son livre monumental, ce je ne sais quoi de pieusement désintéressé, de laborieusement médité, de modestement érudit, qui est le caractère des œuvres faites sous l'œil de Dieu, et pour le seul amour de la vérité, qui est fille de Dieu. M. Adriani vient de recevoir de son souverain une flatteuse distinction, et vous applaudirez à cette nouvelle du vrai mérite ainsi récompensé. Mais je suis sûr qu'avant de porter sur sa poitrine la croix de Sardaigne, M. Adriani avait trouvé dans la croix qu'il portait dans son cœur la source de ses plus nobles inspirations, et la consolation de ses nobles et glorieux labeurs.

L'abbé Darras, *chanoine honoraire d'Ajaccio, membre de la 1re classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE MAI 1858.

*** La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 12 mai 1858 ; — M. E. Breton, président de la 4e classe, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. On lit ensuite une lettre de M. Louise, professeur d'histoire au collége de Valenciennes, et secrétaire de la section d'histoire et des lettres de la société impériale de Valenciennes, qui demande à faire partie de l'Institut historique comme membre correspondant de la 1re classe. M. Louise se présente sous les auspices de

MM. Onésime Leroy et Renzi. M. le Président nomme une commission chargée d'examiner les titres présentés par le candidat. Cette commission est composée de MM. de Montaigu, Gauthier la Chapelle et Renzi. Notre honorable collègue M. Alberdi, chargé d'affaires de la Confédération argentine à Paris adresse à l'Institut historique une communication au sujet du rapport de M. Cénac-Moncaut sur son ouvrage intitulé : *Organisation politique et économique de la Confédération argentine*. La lecture de cette communication est renvoyée à la fin de la séance.

M. Foulon, secrétaire de la 3e classe, adresse à l'Institut historique pour la bibliothèque une notice biographique sur son beau-père, M. Gilbert, ancien membre de la Société impériale des antiquaires de France. Il serait à désirer, dit M. Foulon, que la liste des ouvrages importants de ce modeste érudit fût connue de ses contemporains.

M. Crollalanza offre à l'Institut historique, par sa lettre du 24 avril, de Fano (Etats-Romains) un exemplaire de l'Histoire militaire de la France en italien, mais il désire connaître d'abord si son offre est acceptée. Il ajoute que cet ouvrage a été accueilli par le public avec une bienveillante sympathie, il espère que l'Histoire militaire de la France sera traduite et publiée bientôt à Paris.

Nouvelle lettre de M. de La Badie, par laquelle il demande si l'Institut historique a accueilli son projet sur l'histoire des Basques qu'il se propose de faire et si notre Société veut bien obtenir de MM. les ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique, des recommandations auprès des autorités locales qui lui faciliteraient ses recherches.

Notre honorable collègue M. Elsley, de Mill-Mount-York (Angleterre), adresse à l'Institut historique une notice très-intéressante sur la ville d'York, ville romaine et siége de plusieurs empereurs romains.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Plusieurs livres sont offerts à la classe ; leurs titres seront publiés dans le journal.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté. M. de Berty fait remarquer à M. le Président que dans la dernière séance M. Emile Agnel avait lu un mémoire sur les procès dirigés, au moyen âge, pour crimes et délits contre les animaux, et qu'à la suite d'une discussion qui avait eu lieu, après la lecture du mémoire, il avait été décidé qu'une note rédigée au nom du comité du Journal

suivrait la publication du mémoire. M. de Berty chargé de rédiger cette note est prié d'en donner lecture. On décide que cette lecture aura lieu à la fin de la séance.

La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la seance précédente est lu et adopté. Plusieurs livres sont offerts à la classe, leurs titres seront imprimés dans le bulletin de l'*Investigateur*.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. l'abbé Darras pour lire un rapport sur l'ouvrage de M. Jourdain, intitulé : *Gilles de Rome, précepteur de Philippe-le-Bel, en faveur de la Papauté.* M. Darras ne peut lire que la première partie de son rapport, la lecture de la seconde partie est renvoyée à la prochaine séance.

M. de Berty lit ensuite la note qu'il a rédigée relative au mémoire de M. Agnel. Quelques observations lui ont été adressées par MM. Carra de Vaux, de Montaigu et Masson. Le mémoire de M. Agnel et la note de M. de Berty ont été renvoyés au comité du Journal.

M. Valat est prié de lire la communication de M. Alberdi, relative au rapport de M. Cénac-Moncaut. L'auteur de l'article demande la parole et déclare qu'il n'était pas si éloigné, qu'on pouvait le penser, des idées de M. Alberdi et il lit, à l'appui de son assertion, un passage de son rapport imprimé dans l'*Investigateur*. L'assemblée, après avoir entendu les observations de MM. Moncaut, Breton, Renzi et Valat, tout en témoignant au savant auteur de la communication précitée sa bienveillante sympathie, est d'avis de réduire cette communication à une simple analyse, pour être reproduite dans le journal.

M. Ernest Breton donne lecture de son rapport sur l'ouvrage intitulé : *Petit manuel d'histoire universelle*, par M. Edouard W. d'Alluvin. Ce rapport est renvoyé, par le scrutin secret, au comité du journal. Il est onze heures, la séance est levée, après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 28 MAI 1858.

La séance est ouverte à huit heures et demie ; M. le marquis de Brignole occupe le fauteuil ; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire adjoint au secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. On communique à l'assemblée la correspondance suivante. Notre honorable collègue, M. Elsley, envoie par lettre de Mill-Mount-York, du 11 mai, à l'Institut historique, le complément de son mémoire historique archéologique sur la ville d'York (Angleterre). M. d'Artois, général de

division du génie, fait connaître, par sa lettre adressée à l'administrateur, que l'état déplorable de sa santé ne lui permet pas de continuer à faire partie de l'Institut historique. L'assemblée, très-affectée par cette communication, charge M. l'administrateur d'exprimer en son nom ses regrets bien sincères à M. le général, l'un des membres les plus distingués de l'Institut historique; elle fait des vœux pour son rétablissement et désire qu'il ajourne sa séparation de notre Compagnie.

Les président et secrétaire général du comité d'organisation du congrès de la propriété littéraire et artistique, qui doit se réunir à Bruxelles au mois de septembre prochain, adressent une lettre à notre honorable président pour l'engager à faire représenter l'Institut historique dans ce congrès. Ils donnent l'assurance que les délégués de notre Compagnie peuvent compter sur l'accueil cordial et sympathique qui les attend à Bruxelles; sont joints à la lettre précitée une circulaire et un programme des questions qui doivent être discutées dans cette réunion internationale des savants de tous les pays.

L'assemblée, consultée par M. le président, décide : 1° qu'un délégué sera nommé pour représenter l'Institut historique dans ledit congrès, 2° qu'à cet effet elle nommait M. le comte Reinhard, président honoraire, assurée d'avance par M. Renzi, que M. le comte, avant son départ, s'était mis à la disposition de l'assemblée, si elle jugeait à propos de lui confier cette honorable mission ; 3° que d'autres membres de la Société pourront se rendre à Bruxelles pour assister à ce congrès. M. le président est prié de répondre à la lettre du comité d'organisation et de porter à la connaissance de son président et de son secrétaire général la nomination du délégué de l'Institut historique, pour prendre part à une solennité qui intéresse les personnes vouées, dans tous les pays, aux travaux de l'intelligence.

La lettre du comité d'organisation du congrès susnommé, ainsi que le programme des questions qui doivent y être traitées, sont renvoyés au comité du journal pour y être publiés.

On lit ensuite la liste des livres offerts à l'Institut historique ; des remercîments sont votés aux donateurs.

M. Louïse s'est présenté comme candidat à la première classe pour faire partie de l'Institut historique, sous les auspices de MM. Onésime Leroy et Renzi. Cette classe se constitue pour entendre la lecture du rapport de la commission, composée de MM. de Montaigu, Renzi et Gauthier la Chapelle, rapporteur, chargée d'examiner les titres de M. Louïse. Le rapport de la commission étant favorable au candidat, il a été reçu par la classe. M. le président invite tous les membres présents à vouloir bien prendre

part au scrutin secret pour valider cette admission. M. Louïse, professeur au collége de Valenciennes et secrétaire de la section d'histoire et des lettres de la Société impériale de Valenciennes, est proclamé membre correspondant de l'Institut historique.

La troisième classe se constitue également pour entendre la lecture du rapport de la commission, composée de MM. l'abbé Badiche, Carra de Vaux et Valat, chargée d'examiner les titres de M. Emile Jacoby, ingénieur civil à Bruxelles, ancien précepteur du calculateur Henri Mondeux. Après la lecture faite par M. Valat du rapport favorable au candidat, on passe au scrutin secret et M. Jacoby est reçu membre correspondant de la troisième classe. L'assemblée générale approuve cette admission par le scrutin secret.

M. l'abbé Darras est appelé à la tribune pour lire la fin de son rapport *sur Gilles de Rome, précepteur de Philippe-le-Bel, en faveur de la Papauté*, par M. Jourdain. Cette lecture est suivie d'une discussion à laquelle prennent part MM. l'abbé Badiche, Masson, Sedail, Valat, de Montaigu, de Berty et Hardouin. Le rapport de M. Darras est renvoyé au comité du Journal. M. Valat donne lecture ensuite d'un rapport sur la séance de la Société de zoologie et d'acclimatation; ce travail est renvoyé, par le scrutin secret, au comité du Journal.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons.

RENZI.

CHRONIQUE.

Le compte rendu de la séance du 24 juillet 1857, dans la livraison de ce mois, page 215, mentionne la lecture d'une notice de M. A. Fabre, membre correspondant de l'Institut historique, sur les romans de Girard de Roussillon, rapporteur M. Valat; un des membres correspondants, qui assistait à cette séance, prit la parole pour contester l'exactitude d'une assertion de l'auteur en ce qui concerne l'existence d'un roi des Menechées, et leur dépendance à l'égard des rois ou seigneurs auprès desquels ils vivaient.

M. A. Fabre écrit pour justifier son opinion, fortifiée par une foule de textes tirés des chartes des rois d'Angleterre (actes de Rymer) ou des chartes françaises; un seul exemple suffira; et M. Valat, qui fait connaître brièvement la substance de la lettre de notre correspondant, a vérifié la citation.

Une charte de Richard IV, à la date de 1388, qu'on trouve tome VII, pag. 555, des actes de Rymer, contient le passage suivant:

« *Supplicavit nobis Joannes Caumz, rex ministrallorum nostrorum,* » *qui versus diversas partes transmarinas transire proponit.* »

Il serait facile de multiplier les citations qui rendent incontestable l'assertion de M. A. Fabre dans son intéressante notice.

Nous profitons de l'occasion pour rectifier, dans le cahier de juillet cité déjà, pag. 215, et dans la livraison suivante (août 1857), pag. 256, deux erreurs d'ailleurs palpables : la première est relative au nom de Henri II, qu'il faudrait, aussi bien que dans la deuxième, relative au nom de Henri IV, remplacer par celui d'Edouard III, qui régna de 1327 à 1377.

VALAT, *membre de la 3e classe.*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Revue* agricole, industrielle et littéraire de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, n° 9 ; mars 1858 ; Valenciennes.

— *Du culte* qu'avaient les anciens pour les fleuves, constaté par des monnaies gréco-siciliennes (*en italien*), par le professeur Charles Cemmellaro ; brochure ; Catana, 1858.

— *La vie* et les ouvrages du comte Amédée Avogrado ; brochure, par M. le chevalier Botto ; Turin, 1857.

— *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie ; année 1856, n° 1 ; Amiens, 1858.

— *Mémoires* de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, deuxième série, 5e vol. 1854 et 6e vol. 1855. Angers, 1854 et 1855.

— *L'isthme de Suez*, journal de l'Union des deux mers ; par M. de Lesseps. Paris, 1858 ; plusieurs numéros.

La Colombe du Massis, messager de l'Arménie, journal, par MM. Aïvazowski et Calfa ; plusieurs numéros. Paris, 1858.

— *Considérations* géographiques sur l'histoire du Brésil ; examen critique d'une nouvelle histoire générale du Brésil, récemment publiée en portugais à Madrid, par M. François-Adolphe de Varnhagen, chargé d'affaires du Brésil en Espagne. Rapport fait à la Société de géographie de Paris, par M. d'AVEZAC, vice-président de cette Société et de sa commission centrale ; vol. in-8° ; Paris, 1857.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

ETUDES HISTORIQUES SUR LES FAMILLES CONSULAIRES ROMAINES.

Famille Aquilia.

Suivant Festus, le nom de la famille Aquilia tirerait son origine de la couleur noire. Au premier abord il est difficile de saisir le rapport qui peut exister entre une couleur quelconque et ce nom de famille, mais en consultant Pline (1) on trouve que la pierre noire, à laquelle les anciens donnaient le nom de Pierre d'Aigle parce qu'on la trouvait d'ordinaire dans le nid de cet oiseau, passait pour avoir la vertu de favoriser la délivrance des femmes enceintes. On doit induire de ce fait qu'une pierre de cette nature aurait été employée à l'occasion d'une dame romaine alors qu'il n'y avait pas encore de noms propres affectés aux familles, et que cette circonstance aurait fait donner à l'enfant le nom d'*Aquilius*, ou comme qui dirait né au moyen de la pierre d'aigle; et que ce nom serait devenu plus tard un nom patronymique.

Quoi qu'il en soit de l'origine de ce nom, il est établi par l'histoire que la famille Aquilia était une des plus anciennes de Rome, et qu'elle existait du temps des rois. Tite-Live rapporte qu'en l'an 245 de Rome, 509 avant l'ère chrétienne, une conspiration avait été ourdie pour rétablir Tarquin dit le *Superbe*, et que deux membres de la famille Aquilia, neveux de Lucius Tarquinius Collatinus, étaient entrés dans ce complot; que c'était même dans leur maison que se tenaient les assemblées qui avaient pour but de préparer le retour du tyran (2).

La famille Aquilia, qui compta parmi ses membres des patriciens et des plébéiens, et produisit des consuls, des tribuns militaires, des tribuns du peuple, eut cette singulière destinée qu'elle existait avant la république et dura plus longtemps qu'elle, car on trouve encore un Aquilius après le règne d'Auguste.

(1) Pline, *Hist.* lib. 36, ch. 21.
(2) Tite-Live, lib. 2, nº 4. — Rollin, *Hist. rom.* I, 340. — Plutarque, *Vie de Publicola*, II, 430.

Cette famille forma plusieurs rameaux distingués entre eux par les surnoms de *Tuscus*, *Corvus*, *Florus*, *Gallus*, *Nepos* et *Julianus*.

La branche patricienne comprenait les rameaux des *Tuscus* et des *Corvus;* le surnom de *Tuscus* paraît venir de ce que l'un des membres de cette famille fit la guerre contre les Toscans.

§ 1. Le premier Aquilius qu'on rencontre avec le surnom de *Tuscus* est Caïus Aquilius qui fut consul en 267-487 avec Titus Sicinius. L'honneur de l'ovation lui fut décerné pour avoir réduit les Herniques. Ce fut sous son consulat qu'on fit à Rome le premier sacrifice dans le temple de la Vertu féminine, *fortunæ muliebri*, élevé en commémoration de la démarche faite par Veturia, mère de Marcius Coriolanus, et dont le résultat fut de sauver Rome assiégée par l'armée des Volsques sous la conduite de Coriolan. Ce sacrifice fut célébré le 1er décembre romain, jour anniversaire de la retraite de Marcius Coriolanus (1).

§ 2. Dans la même branche patricienne on trouve, en 367-387, Lucius Aquilius *Corvus*, tribun militaire avec Titus Quinctius Cincinnatus, Quintus Servilius Priscus Fidenas, Lucius Julius Julus, Lucius Lucrecius Triciptinus et Servius Sulpicius Rufus. L'année de sa magistrature consulaire est remarquable par la réédification du Capitole ruiné par les Gaulois deux ans auparavant (2).

§ 3. La branche plébéïenne compte parmi ses membres Caïus Aquilius, surnommé Florus, consul en 495-259 avec Lucius Cornelius Scipio. Aquilius avait eu pour département la Sicile où il eut à tenir tête aux Charthaginois commandés par Amilcar. Il commença le siége de Mysistrat, place forte assiégée déjà deux fois inutilement et qui ne fut prise que l'année suivante pendant son proconsulat. A son retour à Rome, il reçut l'honneur du triomphe sur les Carthaginois, malgré que ses exploits en Sicile eussent été peu de chose en réalité (3). C'est à cet Aquilius Florus que font allusion les types de plusieurs médailles frappées par ses descendants.

§ 4. En 544-210, sous le consulat de Marcus Valerius Lævinus et de Marcus Claudius Marcellus IV, un Publius Aquilius, dont il est difficile d'établir, la filiation, était envoyé avec Marcus Ogulnius en Etrurie pour faire les aquisitions de blé nécessaires à l'approvisionnement de Tarente (4).

(1) Tite-Live, lib. 2, n° 40. — *Art de vérifier les dates*, IV, 235. — Rollin, *Hist. rom.* I, 531.

(2) Tite-Live, lib. 6, no 4. — *Art de vérifier les dates*, IV, 321. — Rollin, *Hist. rom.* II, 506.

(3) Tite-Live, lib. 17, nos 12, 19, 27. — *Art de vérifier les dates*, IV, 455, 457. — Rollin, *Hist. rom.* IV, 84, 90.

(4) Tite-Live, lib. 27, no 3.

§ 5. On ne trouve plus d'Aquilius que sous Jules Cæsar. Un Caïus Aquilius était alors quatuorvir colonial pour la cinquième fois avec Caïus Arrius, Titus Ancharius et Caïus Julius, ainsi que l'attestent les médailles, à moins que les initiales C. AQ. ne soient celles de Caïus Aquinius, ce qui ne serait pas impossible.

§ 6. Sous Auguste il y eut parmi les monetaires de ce prince un Lucius Aquilius Florus dont il existe plusieurs médailles.

§ 7. On compte aussi parmi les monétaires d'Auguste un Manius Aquilius Florus.

§ 8. Le rameau des Aquilius *Gallus* commence par Lucius Aquilius Gallus qui semble avoir été fils d'un Manius, et fut d'abord tribun du peuple en 573-182, sous le consulat de Publius Cornelius Cethegus et de Marcus Baëbius Tamphilus; ensuite préteur en Sicile en 578-176, sous le consulat de Cneus Cornelius Scipio Hispalus et de Quintus Pætilius Spurinus (1).

Ce Lucius Aquilius Gallus semblerait avoir eu un frère du prénom de Manius dont serait sorti un autre Manius qui suit.

§ 9. Manius Aquilius Gallus fils, et petit-fils de Manius Man'F, Man'N, fut préteur à Rome en 620-135, sous le consulat de Publius Cornelius Scipio Æmilianus et de Caïus Fulvius Flaccus, avant d'être élevé au consulat en 625-130, avec Caïus Sempronius Tuditanus (2). Il eut pour département l'Asie où il alla remplacer Marcus Perpenna; et jaloux de la gloire de son prédécesseur qui avait vaincu et fait prisonnier Aristonicus, fils naturel d'Eumènes, il se hâta de partir pour sa province, dans l'espoir d'enlever Perpenna son prisonnier et d'en faire l'ornement du triomphe qu'il se promettait. La mort de Perpenna lui donna toutes les facilités pour profiter des avantages déjà obtenus. Aquilius acheva de soumettre les villes qui avaient soutenu le parti de l'usurpateur du royaume de Pergame. Toutes ces villes furent détruites par l'ordre du sénat, et celle de Phocée fut seule épargnée à la prière des Massiliotes qui envoyèrent à Rome des députés pour implorer la grâce de leur mère patrie (3).

Aquilius passa trois ans en Asie, comme proconsul, pour mettre sous l'obéissance du peuple Romain le royaume de Pergame dont Attalus Philometor l'avait institué héritier (4). A son retour en 628-127, sous le consulat de Marcus Æmilius Lepidus et de Lucius Aurelius Orestes, il reçut l'honneur du triomphe où figura le malheureux Aristonicus que le sénat

(1) Tite-Live, lib. 41, nos 18, 19.
(2) Tite-Live, lib. 59, no 70.
(3) Justin, lib. 37, ch. 1er.
(4) Tite-Live, lib. 59, nos 70, 71. — Eutrope, lib. 4. — Rollin, *Hist. rom.* VIII, 343.

fit ensuite mettre à mort. Ce triomphe d'Aquilius fut bien peu mérité, si l'on en croit l'histoire qui lui reproche d'avoir, pour forcer quelques villes à se rendre, fait empoisonner les sources qui les alimentaient et déshonoré les avantages qu'il remporta par ce crime horrible détesté de toutes les nations. Une accusation plus réelle contre laquelle il eut à se défendre, et qui ne fait l'éloge ni de sa délicatesse ni de sa probité, est celle de concussion dont il fut néanmoins absous; mais cette absolution, qui déshonora ses juges, ne répara pas la brèche faite à sa réputation (1).

§ 10. Un autre Manius Aquilius Gallus, surnommé encore *Nepos*, fils de celui qui précède, après avoir été en 651-104 lieutenant de Caïus Marius, consul alors pour la troisième fois, devint son collègue en 653-102, lors de son cinquième consulat. La Sicile, en proie aux brigandages depuis la défaite du préteur Servilius par les esclaves révoltés, lui fournit l'occasion de se distinguer en réparant l'affront fait aux armes romaines. Une seule bataille, dans laquelle il tua de sa main Athenion, chef des esclaves, lui suffit pour terminer cette guerre déplorable qui lui valut l'ovation ou le petit triomphe (2).

Brave guerrier, mais avide d'argent, Manius Aquilius, héritier de ce vice de famille, fut accusé et même convaincu d'avoir pillé la Sicile; mais il fut absous, grâce à l'éloquence de l'orateur Marcus Antonius, qui s'était chargé de sa défense, et qui sut avec habileté émouvoir le peuple en déchirant la robe de son client pour montrer les blessures qu'il avait reçues au service de la République (3). Ce fut le triomphe de l'orateur; mais Aquilius, dont l'avidité ne connaissait pas de bornes, sembla n'avoir été dérobé à la sévérité de la justice que pour être réservé à une expiation exemplaire.

Malgré la défaveur que devait jeter sur un personnage consulaire une accusation de la nature de celle dont il vient d'être parlé, Manius Aquilius Gallus n'en fut pas moins, dix ans plus tard, en 664-91, sous le consulat de Lucius Julius Cæsar et de Publius Rutilius Lupus, envoyé en Asie avec Quintus Oppius et Aulus Hostilius Mancinus, comme chef de la commission qui avait pour mission de rétablir sur leurs trônes Nicomède, roi de Bithynie, et Ariobarzane, roi de Cappadoce (4). Le préteur Lucius Cassius avait

(1) Tite-Live, lib. 60, n° 17. — Rollin, *Hist. rom.* VIII, 546, 547. — *Art de vérifier les dates,* V, 143, 145, 147.

(2) Tite-Live, lib. 68, n°s 44 et 83; lib. 69, n°s 41, 46, 47; lib. 70, n° 3. — *Art de vérifier les dates,* V, 354-356. — Rollin, *Hist. rom.* IX, 435.

(3) Tite-Live, lib. 70, n° 4, 5, 7. — *Art de vérifier les dates,* V, 360. — Rollin, *Hist. rom.* IX, 468.

(4) Tite-Live, lib. 74, n°s 11, 12.

ordre de lui prêter assistance, avec les troupe sous son commandement, pour rétablir les rois détrônés. L'imprudence des commissaires romains, qui prirent trop à la lettre les instructions du Sénat, leur fit entreprendre, légèrement et sans ordre précis, une guerre dont les suites furent désastreuses. Ce fut l'occasion et le commencement de la guerre contre Mithridate Eupator, roi de Pont. Aquilius, vaincu, s'enfuit d'abord à Pergame, puis à Mitylène. Les Lesbiens le livrèrent en 668-87 à Mithridate, qui le soumit aux plus indignes traitements. Après l'avoir chargé de chaînes et fait battre de verges, il le fit promener sur un âne en le forçant de faire savoir qui il était, et de crier : *Je suis le consul Aquilius*. Il fut ensuite conduit à Pergame où Mithridate lui fit verser dans la bouche de l'or fondu pour insulter à son avidité et à celle du peuple Romain (1). Pompée vengea en 691-44 les affronts faits par le roi de Pont à la dignité consulaire en la personne de ce Manius Aquilius.

§ 11. Un Publius Aquilius Gallus était tribun du peuple en 699-56 sous le Consulat de Cneus Pompeïus Magnus et de Marcus Licinius Crassus. Il prêta courageusement son ministère à Marcus Porcius Cato, alors préteur, pour s'opposer à la loi qui devait attribuer pour cinq ans aux deux consuls les gouvernements de Syrie et d'Espagne avec autant de troupes qu'ils jugeraient à propos d'en avoir, et le pouvoir de faire à leur volonté la paix ou la guerre. Cette loi pernicieuse à la République et qui donna naissance au triumvirat de Pompée, Crassus et Cæsar, avait été proposée par le tribun Caïus Trebonius, que les consuls avaient mis dans leurs intérêts. Elle ne passa qu'à l'aide des violences commises par le tribun Trebonius, à l'égard de ses collègues opposants et du préteur qu'il fit conduire en prison. Pompée fut blessé dans la collision qui eut lieu à cette occasion sur la place publique, et sa tunique, déchirée et sanglante, rapportée chez lui, causa tant de saisissement à Julia, sa femme, qu'elle fit une fausse couche dont elle faillit mourir (2).

§ 12. Le dernier membre de cette famille dont l'histoire fasse mention, est Manius Aquilius *Julianus* qui fut consul sous l'empereur Caligula en 791-38 de l'ère chrétienne avec Publius Nonius Aspronas (3).

Les médailles connues de la famille Aquilia s'appliquent toutes à la branche plébéienne, et appartiennent aux rameaux des *Gallus* et des *Florus*.

N° 1. Au droit, tête d'Apollon à profil droit et radiée; en avant la marque déna-

(1) Tite-Live, lib. 77, n° 54; lib. 78, n° 3. — Rollin, *Hist. rom.* X, 100 à 119. — Pline, *Hist.* lib. 33, ch. 3.

(2) Tite-Live, lib. 105, n° 15, 16, 19, 20. — Rollin, *Hist. rom.* XII, 438.

(3) *Art de vérifier les dates*, 2e partie, IV, 136. — Crevier, *Hist. des Emp.* III, 32.

riale X ; au revers, figure nue qui semble être Diane, conduisant un bige à droite; au-dessus, le croissant de la lune et trois étoiles; au-dessous, un astre et les mots abrégés MAN. AQVIL.; en exergue ROMA. Morell, nº 2; Riccio, pl. 7, nº 1. Denier coté 4 carlins; Mionnet, 3 fr.

Nº 2. Au droit, tête d'Apollon à profil droit, laurée; légende MAN (en monogramme); AQVILI. MAN (en monogramme) F; au revers, dans le champ, Pégase à gauche; au-dessous, un astre. Morell, *Nummi consulares*, pl. VIII, nº 20.

Nº 3. Au droit, tête imberbe à profil droit, coiffée d'un casque à aigrette, orné sur le côté d'une branche de laurier en guise de plumet; en avant, le mot VIRTVS; derrière, III VIR. ; au revers, un guerrier relevant une figure à genoux et nue qui représente la Sicile; légende perpendiculaire à droite MAN (en monogramme), AQVIL; à gauche MAN (en monogramme), F. MAN (en monogramme), N.; à l'exergue SICILIA. Morell, nº 1.; Riccio, pl. 7, nº 2. Denier coté 4 carlins; Mionnet, 3 fr.

Les deux premières de ces médailles me semblent devoir être attribuées à Manius Aquilius Gallus, qui fut préteur en Sicile en 578-176, et dont il est question au § 8. La troisième, en raison des énonciations qu'elle contient, s'appliquerait à Manius Aquilius Nepos, dont il est parlé au § 9.

Toutes les médailles qui suivent appartiennent à la branche des Florus.

Nº 4. Au droit, tête de Diane à profil droit avec l'arc et le carquois sur l'épaule; légende PR. COS.; au revers, bige à droite; au-dessous, C. AQVILIVS; à l'exergue FLORVS. Morell, *Num. cons.*, pl. VIII, nº 19.

Nº 5. Au droit, tête nue à profil droit; derrière, une rosace; légende C. ARRI. A. F. C. AQ. C. IVL. T. ANC.; au revers, dans le champ, une charrue; légende IIII. VIR. QVINQ. EX. D. D. Morell, *Fam. Arria*. I. Cette médaille peut s'appliquer aussi bien à Caius Aquinius qu'à Caius Aquilius.

Nº 6. Au droit, tête nue d'Auguste à profil droit; légende CAESAR AVGVSTVS; au revers, une fleur étalée formant rosace, type allusionel au surnom de Florus; légende L. AQVILIVS FLORVS. Morell, nº 5; Riccio, pl. 7, nº 4. Denier coté 2 piastres; Mionnet, 6 fr.

Nº 7. Au droit, tête radiée à profil droit; légende L. AQVILIVS FLORVS III VIR; au revers, un quadrige portant une corbeille d'où sort une fleur; légende CAESAR AVGVSTVS; à l'exergue, S. C. Morell, nº 7; Riccio, pl. 7, nº 5. Denier coté 1 piastre; Mionnet, 6 fr.

Nº 8. Au droit, tête d'Auguste à profil droit; légende CAESAR AVGVSTVS; au revers, type emprunté au nº 3, avec le mot SICIL à l'exergue; légende L. AQVILIVS FLORVS III VIR. Morell, nº 3. Riccio, pl. 7: nº 3. Denier, coté 1 piastre; Mionnet, 12 fr.

Nº 9. Au droit, tête imberbe à profil droit, coiffée d'un casque à aigrette comme au nº 3; légende L. AQVILIVS FLORVS. III VIR.; au revers, dans une couronne de chêne accostée de deux branches de laurier les lettres O. C. S. ou *ob cives servatos* (OB CIVES SERV.); au-dessus, CAESAR; au-dessous, AVGVSTVS. Morell, nº 11.

Le Nº 10 est une variante du denier qui précède. Riccio, pl. 50, nº 2. Coté 25 piastres.

Nº 11. Au droit, dans le champ, *La triquette*, ou représentation de la Sicile par une tête d'où sortent trois jambes; légende L. AQVILIVS FLORVS. III VIR; au revers, une couronne de chêne dans laquelle sont les trois lettres initiales O. C. S. comme au nº 9, accostée de deux branches de laurier; au-dessus, CAESAR; au-dessous, AVGVSTVS. Riccio, pl. 52, nº 4. Aureus coté 30 piastres.

No 12. Au droit, tête imberbe à profil droit, coiffée d'un casque ; légende L. AQVI-LIVS FLORVS. III. VIR. ; au revers, bige d'éléphants à gauche portant un triomphateur qui tient une branche de laurier ; légende AVGVSTVS ; à l'exergue CAESAR. Morell, nº 6 ; Riccio, pl. 7, nº 6. Denier coté 2 piastres ; Mionnet, 8 fr.

Nº 13. Même type au droit qu'au denier qui précède ; légende L. AQVILIVS FLORVS III VIR. ; au revers, femme tourelée à genoux et à droite ; légende CAESAR DIVI F. ARMENIA CAPTA. Morell, n 4 ; Riccio, pl. 7, nº 7. Denier coté 2 piastres ; Mionnet, 3 fr.

Nº 14. Au droit, mêmes type et légende qu'au denier qui précède ; au revers, figure armée debout, tenant de la main droite une lance et de la gauche un bouclier ; inscription en deux lignes : CAESAR DIVI F. — ARMENIA CAPTA. Riccio, pl. 52, nº 1. Denier coté 5 piastres.

Nº 15. Au droit, tête radiée à profil droit ; légende L. AQVILIVS FLORVS III VIR. ; au revers, un Parthe à genoux présentant une enseigne ; légende CAESAR AVGVSTVS. SIGNIS RECEPTIS. Morell, no 8 ; Riccio, pl. 7, nº 8. Denier coté 2 piastres ; Mionnet, 6 fr.

Nºs 16 et 17. Variantes du denier qui précède. Morell, nºs 9 et 10 ; Riccio, pl. 52, nºs 2 et 3. Cotés 2 piastres.

Nº 18. Au droit, tête nue d'Auguste à profil ; légende CAESAR AVGVSTVS ; au revers, dans le champ, un scorpion ; légende LUCIVS AQVILIVS FLORVS III VIR. Morell, no 10 ; Riccio, pl. 50, no 1. Denier coté 5 piastres ; Mionnet, 24 fr.

Cette médaille en or est cotée par Riccio 30 piastres, et doit faire partie d'une série monétaire qui offrait les douze signes du zodiaque.

BERRY, *Conseiller à la Cour impériale de Bourges, membre de la première classe.*

CHARLES VII ROI DE FRANCE, ET SES CONSEILLERS.

(*Suite, voyez livraison 278e.*)

1450. — *Janvier-mars.* — Charles d'Anjou, comte du Maine ; Mre J. Barton, le seigneur de Beauvau, Philibert de Brécy ou Bregy, Brézé-La Varenne, E. Chevalier, J. Cœur, le grand maître de Culant, le comte de Dunois, R. de Gaucourt, J. Hardouin, le maréchal de Lafayette, Jean le Picart, Montgascon-la-Tour, Preuilly-Frotier, l'évêque de Maguelonne, (Rouvres), le sire de Torcy. *Vous* (Ursins), (JJ. 180, fos 8 vº, 19, 20, 25 à 28, 42. JJ. 186, fos 48, 52 à 54. *Ordonn.* t. XIV, pages 81, 86, 89.

Avril-Juin. — Ch. d'Anjou, J. Barton, E. Chevalier, Cousinot de Montreuil, le comte d'Eu (Charles d'Artois), le comte de Nevers (Jean), le sire de Torcy, *Vous* (Ursins). (JJ. 180, fos 34, 36, 39, 42. JJ. 185, fo 2).

Juillet-Septembre. — Ch. d'Anjou, sire de Bueil, J. Bureau, Cousinot de Montreuil, Tancarville, Torcy, Valpergue, Villequier. (JJ. 180, fos 58, 70. JJ. 185, fo 59 vº, PP. 2299, fo 42).

Octobre-Décembre. — Bar-Baugy, Brézé-La Varenne, l'amiral de Bueil, J. Cœur, le grand maître de Culant, Jean Dauvet, l'évêque de Carcassonne

(Jean d'Etampes), Gaucourt, Louis d'Harcourt comte d'Aumale, Jean Hardouin, Jean de Jambes, l'évêque de Maillesais (Lucé), le comte de Saint-Paul (Louis de Luxembourg), le baron de Preuilly, l'évêque d'Agde (Roupy de Cambray), l'évêque de Maguelonne (Rouvres), le comte de Tancarville, le sire de Torcy, *Vous* (Ursins), le seigneur de Charlus (Louis de Ventadour), le baron de Villequier. (JJ. 186, fos 1, 4, 16, 34, 39, 42, 48. PP. 2299, f 37. Ms. 5414 A, fo 85 v).

1451. — *Janvier-Mars.* — Charles d'Artois; Jean d'Auxy, aumônier du roi; Louis de Beaumont, Evreux-La Varenne-Brézé, amiral de Bueil, Jean Bureau, E. Chevalier, le comte de Clermont (Jean), J. Cœur, Cousinot de Montreuil, le comte de Dunois, R. de Gaucourt, Guillaume Gouffier, Louis d'Harcourt, Jean de Jambes, le sire de la Forest, Jean le Picard, l'évêque de Maillesais (Lucé), le trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers (Robert Poitevin), le seigneur d'Esternay (Jean Le Boursier), l'évêque d'Agde (Etienne de Roupy de Cambray), l'évêque de Maguelonne (R. de Rouvres), Poton de Saintrailles; Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville; le sire de la Tour, Vous (Ursins), Théod. de Valpergue, André de Villequier. (JJ. 185, fos 2, 3, 14, 16, 18, 19, 24, 25, 35, 37, 44, 48, 51, 65, 171. JJ. 186, fos 21, 24, 29, 32. PP. 2299, fo 148 v°. *Ordon.* t. XIV, p. 124. Duclos, *Histoire de Louis XI*, pièces justificatives, 1746, in-12, page 83.

Avril-Juin. — Charles d'Anjou, Bar-Baugy, Mre Jean Barbin, M P. Bérard, Guy Bernard, archidiacre de Tours, le comte de Maulevrier (Pierre de Brézé), l'amiral de Bueil, Jean Bureau, E. Chevalier, Cousinot de Montreuil, le comte de Dammartin - Chabannes, Mre Blaise Gresle ou Greslé, Louis d'Harcourt, comte d'Aumale, Mre Jean Hardouin, J. de Jambes sire de Montsoreau, le sire de la Forest, l'évêque d'Alet (Pompadour), le sire d'Esternay (Raguier), Louis de Rochette, Poton de Saintrailles, le comte de Tancarville, G. Toreau, le sire de la Tour, *Vous* (Ursins), Philippe de Vienne, évêque de Langres. (JJ. 181, fos 23, 29, 63. JJ. 182, fo 58. JJ. 185, fos 54 à 163. PP. 2299, fo 200 vo. Archives de la Vienne : H, 3; L. 158. *Ordon.* t. XIV, pages 135, 137, 139, 145. Jean Chartier, *Chranique*, 1858, in-16, tome 2, page 306).

Juillet-Septembre. — Charles d'Anjou, comte du Maine; Jacques d'Armagnac, comte de Castres; Jean d'Auxy, Jean de Bourbon, comte de Clermont; Jean de Bourbon, comte de Vendôme; Jean de Bourgogne, comte de Nevers; amiral de Bueil, Et. Chevalier, J. Cœur, Bl. Gresle, G. Havart, J. de Jambes, la Forest, Pompadour évêque d'Alet, Esternay-Raguier, l'évêque d'Agde (Roupy), l'évêque de Maguelonne (Rouvres); Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville; le sire de la Tour, *Vous*

(Ursins), Villequier. (JJ. 181, f° 10. JJ. 185, f°s 104 à 141. *Ordon*. t. XIV, pages 155, 161, 163. J. Chartier, *ibid.*, page 323).

Octobre-Décembre. — Auxy, (aumônier du roi et trésorier de la Sainte-Chapelle); J. de Bar-Baugy J. Barton, L. de Beaumont, J. Bureau, Jacques de Chabannes, grand maître de France; Etienne Chevalier, le comte de Clermont (Jean), Dammartin-Chabannes; G. Gouffier, seigneur de la Roquecesière, sénéchal de Saintonge; J. de Jambes, le sire de la Forest, le sire de la Tour, l'évêque de Maillesais (Lucé), l'évêque d'Alet (Pompadour), l'évêque d'Agde (Roupy), le comte de Tancarville, le sire de Torcy, *Vous* (Ursins); le seigneur de Vauvert (Jean de Lévy, comte de Villars, etc.), Villequier. (JJ. 183, f 7, 18. JJ. 185, f°s 161 à 389. *Ordon*. t. XIV p. 181).

1452. — *Janvier - Mars.* — Jean, comte d'Angoulême; René d'Anjou, roi de Sicile; Jean d'Auxy, aumônier; J. Barbin, Beauvau-Précigny, P. Bérard, Guy Bernard, Brézé-Maulevrier, l'amiral de Bueil, Jean Bureau, le comte de Castres (Jacques d'Armagnac), Charles de Ventadour, le comte de Clermont (Jean), Hugues de Conzay, Jean Dauvet, Dunois, l'évêque de Carcassonne (Jean d'Estampes), le comte d'Eu (Charles), Me Denis du Feurre, Me Jean Fournier, Gaucourt, Goufier, J. Hardouin, J. de Jambes, Me Jean de Paris, le sire de la Forest, le sire de Lohéac, l'évêque de Maillesais (Lucé), l'évêque d'Alet (Pompadour), l'évêque d'Adge (Roupy), l'évêque de Maguelonne (Rouvres), H. de Marle, le duc d'Orléans (Charles), le comte de Penthièvre (Jean de Blois), le sire d'Esternay Le Boursier, connétable Richemont, le sire de Torcy, Jean Tudert, *Vous* (Ursins), le comte de Vendôme (Jean de Bourbon), André de Villequier. (JJ. 181, f°s 2 à 28; JJ. 185, f° 194. *Ord.*, t. XIV, p. 189, 195, 197).

Avril - Juin. — Ch. d'Anjou, l'évêque de Langres (Jean d'Auxy), J. Barbin, L. de Beaumont, P. Bérard, Guy Bernard, l'amiral de Bueil, J. Bureau, E. Chevalier, l'évêque de Carcassonne (J. d'Estampes), G. Goufier, B. Gresle, l'archevêque de Narbonne (Louis d'Harcourt), J. Hardouin, le sire de La Tour, l'évêque de Maillesais (Lucé), l'évêque de Maguelonne (Rouvres), H. de Marle, *Vous* (Ursins), le sire de Vauvert (JJ. 181, f°s 33 à 100. JJ. 182, f° 17. PP. 2299, f° 166. *Ord.*, t. XIV, p. 205).

Juillet - Septembre. — Le sire d'Orval (Charles d'Albret), l'évêque de Langres (Jean d'Auxy), l'amiral de Bueil, Jean Barbin, le grand maître J. de Chabannes, E. Chevalier, G. Goufier, J. de Jambes, J. de Paris, le sire de La Tour, le sire de Torcy, *Vous* (Ursins), le sire de Vauvert, le sire de Villequier. (JJ. 181, f°s 65 à 156; JJ. 190, f° 18. *Ord.*, l. XIV, p. 249.)

Octobre - Décembre. — L'évêque de Langres (Auxy); J. Barbin, l'amiral Bueil, J. Bureau, le grand maître de Chabannes, E. Chevalier, le cardinal

d'Estouteville, Jean d'Estouteville, grand maître des arbalétriers ; J. de Jambes, le sire de La Forêt, Me Gérard Le Boursier, Pierre d'Oriole, Torcy (Estouteville) ; Guill. Toreau, *Vous* (Ursins), Vauvert, Vendôme (Jean, comte de). (Archives de la ville de Chambéry, tiroir L, n. 3. Ms. Legrand, n. 7, p. 995. JJ. 181, f° 124. *Ord.* t. XIV, p. 252.)

1453. — *Janvier-Mars.* — L'évêque de Langres (Jean d'Auxy) ; l'amiral de Bueil, Jean Bureau, Otto Castellani, E. Chevalier, le comte de Dunois, le sire de Gaucourt, Guil. Goufier, J. de Jambes, sire de Montsoreau ; Me Jean de Paris, le sire de La Forêt, le sire de La Tour, le comte de Nevers (Jean de Bourgogne), Pierre d'Oriole, le comte de S.-Paul (Louis de Luxembourg), le sire de Torcy, Guillaume Toreau, *Vous* (G.-J. des Ursins), le sire de Vauvert, le sire de Villequier (André). (JJ. 181, f°s 134, 136, 138 à 140, 160 à 164, 169, 171, 173, 174. JJ. 185, f°s 203, 213. PP. 2299, f° 75.)

Avril-Juin. — L'amiral de Bueil, J. Bureau, E. Chevalier, G. Goufier, P. d'Oriole, l'évêque de Maguelonne (Rouvres), le sire de Torcy. (JJ. 185, f°s 203, 204, 210 à 212.)

Juillet - Septembre. — L'évêque de Langres (Auxy) ; l'amiral de Bueil, Chevalier, le comte de Dammartin (Antoine de Chabannes) ; le grand maître des arbalétriers (Jean d'Estouteville), J. de Jambes, Me Jean de Paris, La Forêt, P. d'Oriole, l'évêque de Maguelonne (Rouvres), Torcy. (JJ. 182, f°s 31, 79, 81, 82. *Ord.*, t. XIV, p. 261, 262.)

Octobre - Décembre. — E. Chevalier, P. d'Oriole, Villequier. (JJ. 182, f° 8 v°.)

1454. — *Janvier - Mars.* — Guy Bernard, archidiacre de Tours, Brézé, J. Bureau, Dunois. (JJ. 182, f°s 30 et 33.)

Avril - Juin. — Le seigneur de Monteil (Antoine d'Aubusson), J. Barbin, J. Barton, l'archevêque de Tours (Jean Bernard), Brézé La Varenne, l'amiral de Bueil, Me Jean Chambon, l'évêque de Paris (Guillaume Chartier), le comte de Clermont (Jean), Dunois, le comte d'Eu, le comte de Foix, le grand maître (R. de Gaucourt), l'archevêque de Narbonne (Louis d'Harcourt), J. de Jambes, sire de Montsoreau ; La Tour, le maréchal de Lohéac, l'évêque de Coutances (le cardinal Olivier de Longueil), l'évêque de Maillesais (Lucé), l'évêque d'Angoulême (Robert de Montberon), P. d'Oriole, le connétable de Richemont, Me Yves de Scepeaux, Me Jean Simon, l'évêque de Châlons-sur-Marne (Geoffroy Sorel), Me Robert Thiboust, Jamet du Tillay, bailli de Vermandois ; le sire de Torcy, Me Elie de Torrecte ou de Tourrette, le sire de Vauvert. (JJ. 182, f°s 41, 45, 50.

JJ. 191, f° 39. PP. 2299, f° 137 v°. *Ord.*, t. XIV, p. 313, 314, 325, D. Vaissète, t. v, p. 17 du texte et colonne 13 des Preuves).

Juillet-Septembre. — Le comte de Dammartin-Chabannes, le comte de Foix (Gaston), P. d'Oriole; le grand maître des arbalétriers (Jean d'Estouteville), sire de Torcy; (JJ. 191, f°s 22 v° et 115.)

Octobre-Décembre. — Le seigneur du Monteil (Antoine d'Aubusson), l'évêque d'Alet (Louis d'Aubusson), l'amiral de Bueil, Etienne Chevalier, le comte de Chabannes-Dammartin, Me Etienne Lefèvre, Me H. de Marle, l'évêque de Coutances (Longueil), l'évêque d'Angoulême (Montberon), P. d'Oriole, le sire de Torcy. (JJ. 191, f° 51. PP. 2299, f° 126. *Ord.*, t. XIV, p. 348.)

1455. — *Janvier-Mars.* — Le comte de Foix (Gaston), le sire de Chateaubrun (Charles de Gaucourt), le sire de la Roquecesière (Guil. Goufier), Me Etienne Lefèvre. (JJ. f°s 19 à 49, 50.)

Avril-Juin. — Le comte de Chabannes-Dammartin, Et. Chevalier, Me François Halle, J. de Jambes, P. d'Oriole, l'évêque de Viviers (Elie de Pompadour), Jean Tudert. (JJ. 191, f°s 95 et 73, v°.)

Juillet-Septembre. — Charles d'Anjou, comte du Maine, l'évêque d'Alet (Louis d'Aubusson), Jean d'Aulon, Jean Avin, le duc de Bourbon (Charles), le comte de Clermont (Jean), Dunois, G. Goufier, P. d'Oriole, le comte de Vendôme (Jean). (Ms. Béthune, 8442. Voyez P. Clément, *Jacques Cœur et Charles VII*, 1858, in-8°, tome 2, pages 420 et suiv.)

Octobre-Décembre. — Les mêmes (*ibidem*) et Jean Barbin (KK. 55, f° 906, v°.)

1456. — *Janvier-Mars.* — Et. Chevalier, F. Halle, E. Lefèvre, l'évêque de Coutances (Longneil), P. d'Oriole, *Vous* (Ursins). (JJ. 187, f°s 38, 141, 143.)

Avril-Juin. — J. Bureau, E. Chevalier, G. Goufier, B. Gresle, l'évêque de Coutances (Longueil), P. d'Oriole. (JJ. 197, f°s 1. 139).

Juillet-Septembre. — *Les mêmes*, Cousinot de Montreuil, Dunois. (Godefroy, *Charles VII*, p. 287.)

Octobre-Décembre. — Charles d'Anjou, A. d'Aubusson-Monteil, Otto Castellani (1), M° Denis d'Auxerre, Dunois, Gaucourt-Chateaubrun, G.

(1) Jean Chartier place au premier janvier mil quatre cent cinquante cinq (1456 nouveau style), l'arrestation de cet italien. Voyez édition elzévirienne 1858, in-16, tome III, page 53. Il faut lire : 1456, ancien style ; pour nous 1457. Castellani et Goufier signent ensemble des lettres au grand conseil, à Tassins, près Lyon, en octobre 1456 (JJ. 187, 108). L'itinéraire du roi prouve également que l'arrestation ne put avoir

Goufier, Et. Lefèvre, l'évêque de Coutances (Longueil), P. d'Oriole, l'évêque de Viviers. (Pompadour). (JJ. 187, f° 108, JJ. 188. Archives de Chambéry, tiroir B, n. 5.)

1457. — *Janvier-Mars.* — Jean d'Aulon, Et. Chevalier, Dunois, l'évêque de Coutances (Longueil), P. d'Oriole. (JJ. 191, f$_o$s 125, 127.)

Avril-Juin. — Charles d'Anjou, comte du Maine : Jean d'Anjou, duc de Calabre ; René d'Anjou, roi de Sicile ; Bernard d'Armagnac, comte de La Marche ; Odet d'Aydie, bailli de Cotentin ; l'évêque d'Angers (Jean de Beauvau) ; le duc de Bourbon (Jean) ; l'amiral de Bueil ; Et. Chevalier ; le comte de Chabannes-Dammartin ; le comte de Dunois ; Me François Halle ; Jean Hardouin, Jean de Jambes, le seigneur de la Forest, Me Jean le Boullenger, Me Girard Le Boursier, Me Etienne Le Fèvre, le maréchal de Lohéac, l'évêque de Coutances (Longueil) P. d'Oriole, Vous (Ursins). (JJ. 185 fos 230, 232. JJ. 187, fos 18, 20, 33. Duclos, *histoire de Louis XI*, 1746 in-12, *pièces justificatives* page 96).

Juillet-Septembre. — Le duc de Bourbon (Jean), J. Bureau, J. Dauvet, Dunois, le comte de Foix, Etienne Lefèvre. (JJ. 187, fos 21, 30, 34, 41).

Octobre-Décembre. — Ant. d'Aubusson-Monteil, Jean Avin, Dauvet, Dunois, Foix, Havart (Georges), La Forêt, P. d'Oriole, Pierre du Reffuge. (JJ. 187, f$_0$ 9 v$_0$. JJ. 189, f° 62.)

1458. — *Janvier-Mars.* — J. Bureau, Dunois, le grand maître des Arbalétriers (Jean d'Estouteville), le comte de Foix, Maître F. Halle, Georges Havart, Girard Le Boursier, P. d'Oriole, Maître Jean Tudert. (JJ. 185, fos 217, 218, 224. JJ. 187, fos 10, 11, 37, 86.)

Avril-Juin. — Charles d'Anjou, Aubusson-Monteil, Barbin, Louis de Beaumont, Beauvau-Précigny, le duc J. de Bourbon, Jean Bureau, le comte d'Etampes (François II de Bretagne), Brézé-la-Varenne, l'amiral de Bueil, Dunois, comte de Foix, l'archevêque de Narbonne (L. d'Harcourt), Gaucourt-Châteaubrun, Georges Havart, La Forêt ; Lefèvre (Etienne), l'évêque de Coutances (Longueil), l'évêque de Viviers (Pompadour), le seigneur d'Esternay (Jean Le Boursier) ; *Vous* (Ursins), le sieur de Vauvert. (JJ. 187, fos 123, 127. Ms. Brienne, tome 26, fos 114 v$_0$ et 128 v$_0$. *Ordonnances*, t. XIV, p. 469. Dossier *Du Châtel.*)

Juillet-Septembre. — J. Bureau, G. Havart, évêque de Coutanees (Longueil), JJ. d'Oriole. (J. I. 187, f$_{os}$ 129 et 168 v$_0$).

lieu, (« le roi étant à Saint-Priez, près Lyon, » dit J. Chartier,) qu'au 1er janvier 1457, N. S.

Octobre-Décembre. — Le comte d'Angoulême (Jean), Charles d'Anjou, Aubusson-Monteil, Beauvau-Précigny, le duc de Bourbon, l'amiral de Bueil, J. Bureau, Cousinot de Montreuil, J. Dauvet, Denis d'Auxerre, le comte d'Eu (Charles), le comte de Foix (Gaston), le grand maître de Gaucourt (Raoul, sire de), Gaucourt-Châteaubrun (Charles), Maître Jean Hardouin, le comte de La Marche (Bernard d'Armagnac), Et. Lefèvre, l'évêque de Coutances (Longueil), H. de Marle, P. d'Oriole, le duc d'Orléans (Charles), Pierre et Raoul du Reffuge, Yves de Scepeaux, premier président du Parlement de Paris, le prince Louis de Saluces, Torcy, grand maître des arbalétriers; *Vous* (Ursins), le comte de Vaudemont (Ferry de Lorraine), le sire de Vauvert-Lévy, le comte de Vendôme (Jean). (JJ. 187, f° 187 v°. JJ. 188, f°s 4 à 50. JJ. 190, f° 67. Godefroy, *Charles VII*, p. 795.)

1459. — *Janvier-Mars.* — Aubusson-Monteil, Beauvau-Précigny, J. Bureau, Gaucourt-Châteaubrun, G. Havart, Me J. Le Boulanger, l'évêque de Coutances (Longueil), H. de Marle, J. Tudert, Vauvert-Lévy, (JJ. 188, f°s 14 à 59. JJ. 191, f° 141.)

Avril-Juin. — Aubusson-Monteil, Etienne Chevalier, Denis d'Auxerre, Jean Hardouin, Etienne Lefèvre, P. d'Oriole. (JJ. 188, f°s 34, 35, 52.)

Juillet-Septembre. — Aubusson-Monteil, Dunois, Lefèvre, P. d'Oriole, Torcy. (JJ. 188, f°s 679 v°, et 100).

Octobre-Décembre. — Jean Hardouin, Etienne Lefèvre, H. de Marle, P. d'Oriole. (JJ. 188, f°s 91, 108, 109.)

1460. — *Janvier-Mars.* — Aubusson-Monteil, Jean Bureau, Etienne Chevalier, P. d'Oriole, Esternay Le Boursier. (JJ. 190, f° 21. KK, 648, n° 33. *Ordon.* t. XIV, p. 484.)

Avril-Juin. — Dunois, le comte d'Eu (Charles), Etienne Lefèvre, Jean de la Réauté, H. de Marle, le grand-maître des arbalétriers (Torcy), Jean Tudert. (JJ. 190, f°s 21, 26, 27, 30, 53, 76.)

Juillet-Septembre. — Charles d'Anjou, comte du Maine; le duc de Bretagne (François II), Etienne Chevalier, le comte de Dammartin (Antoine), Foix (Gaston), le comte de La Marche (Bernard d'Armagnac), le maréchal de Lohéac, P. d'Oriole, le maréchal de Saintrailles, *Vous* (Ursins). (JJ. 190, f°s 71, 76, 77, 81, 82. D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV, page CC XXXVI des *Preuves*).

Octobre-Décembre. — Charles d'Anjou, comte du Maine; l'amiral comte de Sancerre (Bueil), Etienne Chevalier, Cousinot de Montreuil, Dammartin (Chabannes), le comte de Foix (Gaston), le comte de la Marche (Bernard

d'Armagnac), Etienne Lefèvre, maréchal de Lohéac, Pierre d'Oriole, le comte de Saint-Paul (Louis de Luxembourg). (JJ. 190, f° 13 v°. *Ordon.* t. XIV, p. 504. Ms Brienne, t. XXVI, f° 130 v°).

1461. — *Du 1er Janvier à la mort du roi* (22 juillet). — Odet d'Aidie, Amanieu d'Albret, Charles d'Anjou; Charles duc de Berry, fils puîné du roi; Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie, etc.; Mathelin Brachet, l'amiral de Bueil, Jean Bureau, Etienne Chevalier, Cousinot de Montreuil, Dammartin-Chabannes, Denis d'Auxerre, Tanguy Duchâtel, Dunois; Jean d'Estouteville, sire de Torcy; Gaston comte de Foix, maître F. Halle, maître Jean Hardouin, Georges Havart, Jean de La Réauté, La Tour, Etienne Lefèvre, André de Laval, maréchal de Lohéac; l'évêque de Coutances (Longueil), le sire de Montaigu, Pierre d'Oriole, le comte de Saint-Paul (Louis de Luxembourg), *Vous* (Ursins). (JJ. 191, f°s 6 à 10. JJ. 192, f°s 4, 15, 22, 29, 58. PP. 2299, f° 212 v°. Duclos, *Preuves de l'histoire de Louis XI*, 1746, in-12, pages 230, 239.)

LISTE CHRONOLOGIQUE DES GRANDS OFFICIERS DE LA COURONNE SOUS LE RÈGNE DE CHARLES VII.

Les notions que l'on a rassemblées jusqu'ici sur cette liste ou série de fonctionnaires, sont loin d'être aussi claires, aussi suivies et aussi complètes qu'on pourrait le souhaiter. Durant les troubles et les affreuses complications qui marquèrent les dernières périodes de la guerre anglo-française ou guerre de *cent ans*, les officiers de la couronne présentent une grande confusion. La reine Isabelle, le duc de Bourgogne, le régent anglais sous le nom de Charles VI; le dauphin Charles au même nom, puis au sien propre; Henri V, Henri VI et ses régents nommèrent successivement et à l'envi ou concurremment divers titulaires, pour tenir ces grandes charges. Même en laissant de côté tout autre gouvernement que celui de Charles VII, l'ordre, la lumière ne se font point encore complétement. Dès 1420, l'un des premiers actes du dauphin régent fut d'attacher à sa cause une élite de partisans, en leur distribuant ces grandes charges. C'est ce qui résulte d'un document précieux, mais assez obscur, dont le texte nous a été transmis par le P. Anselme (1). C'est ce qui résulte plus clairement et avec évidence des faits mêmes, étudiés aux sources originales.

Charles VII, dès le principe et avant même d'être roi, avait donc rempli, selon toute apparence, les cadres de ces hautes fonctions. Mais bientôt sa détresse fut si grande qu'il se vit dans l'impossibilité d'acquitter envers les titulaires les riches émoluments attachés à ces divers offices; ces emplois furent dès lors comme délaissés par ceux qui en avaient été investis. Il arriva aussi que plusieurs compétiteurs furent nommés concurremment au même emploi, dans cette période d'anarchie et de détresse. Pendant la durée de cette première période, l'office du chancelier (qui présidait à l'expédition des actes les plus essentiels de l'administration), l'office du connétable, celui des maréchaux, celui du grand maître des arbalétriers (qui tenaient en main la force militaire), ces di-

(1) Lettres de provision pour Gouges de Charpaignes, comme chancelier de France.

vers offices sont représentés par des titulaires suivis et distincts. Mais il en est tout autrement pour les autres grandes charges de la couronne. En 1450, un peu avant l'entière expulsion des Anglais, l'entretien de ces somptueuses dignités excédait encore les ressources financières de Charles VII et les sacrifices qu'il pouvait s'imposer. « On apprend des titres de Bourbon, dit le P. Anselme (1), que le roy, pour le soulagement de son peuple, révoqua toutes les commissions de grand-bouteillier, de grand pannetier et autres offices par lettres du 29 mars 1449 » (1450 nouveau style). Il paraît toutefois, comme on en jugera ci-après, que cette suspension ne fut que partielle et momentanée.

CONNÉTABLES.

Depuis 1421, nouveau style, dans les premiers jours d'avril jusqu'au 17 août 1424 : *Jean* Stuart, écossais, comte de *Boucan* (2). Institué par le régent après la bataille de Baugé, par lettres données à Tours. Voy. la chronique du Hérault Berry (3).

Du 18 août 1424 au 6 mars 1425, l'emploi resta vacant.

Depuis le 7 mars 1425 jusqu'au 26 décembre 1458 : *Arthus de* Richemont.

La charge resta vacante jusqu'en 1465.

CHANCELIERS DE FRANCE (4).

Depuis le 3 février 1422 jusqu'au 6 avril 1425 : *Martin* Gouge de

(1) Article d'Antoine de Chabannes, grand pannetier.

(2) « John *Stewart* of Coul, lord of Railston and Tillicultry, earl of Bucan and Ross. » (*Scotish baronetage*).

(3) Suivant le P. Anselme et ses continuateurs, le comte de Boucan « fut créé connétable de France à Bourges par le roi le 24 avril 1424. » Il y a ici erreur, comme le montrent les actes authentiques et les historiens. Les textes imprimés du hérault Berry portent que cette institution eut lieu en 1422. C'est encore une erreur, comme le prouvent l'itinéraire du roi et les documents. Il faut lire 1421. (N. S.) « L'office, » dit du Tillet (*Recueil des rois de France* 1602, in-4°, p. 272), « vacqua trois ans entre les connestables d'Armagnac tué en 1418 et de Boucan. » Les comptes de l'hôtel et de l'écurie du Dauphin mentionnent les fêtes et dépenses qui eurent lieu à Tours en l'hôtel du Régent du 25 mars au 5 avril 1421 pour recevoir les prisonniers et fêter cette victoire de Baugé. «... A Robin Brisebarre cloutier, pour un cent de crochets à talon, pour tendre les chambres, salles et retraits de mon dit seigneur, samedi 5e jour d'avril, monseigneur à Tours, 22 liv. 8 s. » Ces préparatifs paraissent se rapporter à la fête qui célébra la prise d'épée du connétable. (Voyez les extraits de ces comptes publiés dans le *Cabinet historique*, recueil mensuel 1858 in-8°, pages 175 et suiv. : KK. 50, foll. 2 verso et 8 verso). A partir de cette date, Boucan est mentionné dans ces comptes avec le titre de connétable.

(4) Il ne faut pas confondre le chancelier du prince Charles, avec le chancelier de France. Charles eut pour chancelier dès 1416 (à partir du 1er juin environ) Robert le Maçon. Celui-ci fut destitué momentanément le 13 novembre 1418, pour complaire au duc de Bourgogne. Mais il conserva les sceaux du prince-régent, ou les reprit peu de temps après, selon toute apparence. Réintégré ostensiblement le 20 septembre environ,



CHARPAIGNES (1), évêque de Clermont, destitué à cette dernière date.

Depuis le 28 mars 1425 (2) jusqu'au 6 août de la même année : *Regnault* DE CHARTRES, archevêque de Reims.

Depuis le 6 août 1425 jusqu'au 8 novembre 1428 : *Martin* GOUGE DE CHARPAIGNES, rétabli dans sa charge.

Depuis le 8 novembre 1428 jusqu'à la mort du titulaire, arrivée le 4 avril 1445 : *Regnault* DE CHARTRES, rétabli à son tour (3).

Du 16 juin 1445 au 23 juin 1472 : *Guillaume* JUVÉNAL DES URSINS.

MARÉCHAUX DE FRANCE (4).

De 1420, septembre environ, à 1462, février, date de la mort du titulaire : *Gilbert* MOTIER DE LAFAYETTE (5).

De 1421 juillet 1 (environ), à 1427, date de la mort du titulaire : *Amaury* DE SÉVERAC (6).

de l'année 1419, après la mort de ce duc, il exerça cet office jusqu'au 3 février 1422. Il fut donc successivement : chancelier du prince Charles de juin environ 1416 jusqu'au 5 avril 1417 (mort du dauphin Jean) ; puis chancelier du même Charles devenu dauphin depuis le 5 avril 1417 jusqu'au 2 février 1422. Nouv. style.)

(1) Dans l'extrait de ses provisions rapporté dans le Père Anselme, en date du 3 février 1421 (anc. style), le Régent déclare qu'il institue chancelier de France, pour succéder immédiatement à Henri de Marle massacré par les Bourguignons en 1418.

(2) D'après le père Anselme Gouge de Charpaignes garda les sceaux jusqu'au 6 avril, encore bien que Regn. de Chartres fût nommé, à sa place, dès le 28 mars.

(3) A la date du 22 septembre 1437, pendant le siége de Montereau, le chancelier était absent. Il était suppléé auprès du roi par Robert de Rouvres, évêque de Maguelonne, conseiller du grand conseil et garde du sceau ordonné en l'absence du grand. Voyez des lettres délivrées sous la rubrique ci-dessus dans le ms. Dupuy, 31, folio 23. Robert est également qualifié garde des sceaux en 1442, (*Gall. Christ. nova*, t. VI, col. 802).

(4) De 1418 à 1421, T. Duchâtel fut « maréchal des guerres du Dauphin. »

(5) Le père Anselme représente Gilbert de Lafayette comme ayant été fait maréchal de France en 1421, *après* la bataille de Baugé. Cependant tous les historiens originaux attestent que Lafayette prit part à cette bataille (mars 1421) en qualité de maréchal de France. L'un de ces historiens (*Chronique de Jean Raoulet* à la suite de Chartier, 1858, in-16, tome III, page 170), nous apprend qu'il était *commis* à cette charge en l'absence du maréchal de Boucicaut. Jean le Maingre, dit Boucicaut, maréchal de France depuis 1391, fut fait prisonnier en 1415 à la journée d'Azincourt. Il mourut en Angleterre après avoir fait son codicile le 21 mai 1421. Au mois de septembre 1420, le 30 (*dernier jour*), Gilbert de la Fayette remplaçait déjà Boucicaut. Il existe en effet sous cette date un acte authentique et original par lequel « Gilbert de Lafayette, maréchal de France, envoie au trésorier des guerres, Hémon Raguier, sous le scel ordonné pour le fait de la maréchaussée, la revue de Messire Chatard de la Roche-Dragon, de la retenue de deux mille hommes d'armes et mille de tret au vicomte Guillaume de Narbonne, passée à Lyon le dit jour » (Cabinet des titres, dossier LAFAYETTE). Le scel est aux armes de Lafayette qui gérait *seul* alors la maréchaussée.

(6) On vient de voir qu'à la date du 30 septembre 1420, G. de Lafayette était le seul

De 1426, juillet 17, à 1433 : *Jean* DE BROSSE, *seigneur de* SAINTE-SÉVÈRE, de BOUSSAC, etc., mort en 1433.

Depuis 1428 ou 1429 (1) jusqu'au 27 octobre 1440 : *Gilles* DE LAVAL *sire de* RAIZ, pendu et brûlé à la date ci-dessus.

Depuis 1439 jusqu'au règne de Louis XI : *André* DE LAVAL, *sire de* LOHÉAC.

Il fut institué, dit le P. Anselme, en remplacement du maréchal DE ROCHEFORT (2), mort en 1438 vers juillet.

De 1441, vers le mois de septembre (3), jusqu'en 1454, date de la mort du titulaire : *Philippe* DE CULANT, *seigneur de* JALOIGNES ou JALOGNES.

Depuis 1454, en remplacement du maréchal de Jalognes jusqu'au 7 octobre 1461 : *Jean* POTON DE SAINTRAILLES, mort à cette dernière date.

AMIRAUX DE FRANCE (4).

De 1421 à 1439 (5), Louis DE CULANT, mort en 1444.

maréchal de France qui exerçât sous l'autorité du Dauphin-régent. Nous trouvons, au cabinet des titres, dossier *Lafayette*, un nouveau mandement des *maréchaux de France* sous la date du 1er juillet 1421. Celui-ci est scellé du *scel commun de la maréchaussée :* on y voit, selon l'usage, les blasons de Lafayette et de Séverac *accolés* sur un même écu. Amaury de Séverac était donc, au 1er juillet 1421, l'un des deux maréchaux de France.

(1) Suivant le P. Anselme, Gilles de Rais fut créé maréchal de France avant le 21 juin 1429. La chronique normande ou fragment B, qui fait suite à Jean Raoulet, lui donne aussi le titre de maréchal avant le sacre, en avril-mai 1429. Voy. Jean Chartier, etc., 1858, in-16, tom. III, pag. 202, note 4.) D'un autre côté, la *lettre des trois seigneurs angevins* écrite à la reine de France et à la reine de Sicile dit positivement que Gilles fut fait maréchal le jour même du sacre à Reims, 17 juillet 1429. M. Quicherat, dans une note à ce sujet (*Procès*, t. V, page 129), incline pour adopter cette dernière date. Mais la première est défendue, non sans raisons par M. Armand Guéraud, *Notice sur Gilles de Rais;* Nantes, 1855, in-8°, page 17. Je suis disposé toutefois à préférer l'avis de M. Quicherat. En effet, lorsque Gilles de Rais vint au mandement du roi, en 1429, il y avait deux maréchaux (Lafayette et Sainte-Sévère, sans compter le maréchal de Rochefort), et l'on était au début de la campagne. La création d'un troisième maréchal de France s'explique bien mieux à l'occasion du sacre.

(2) Pierre de Rieux, dit de Rochefort, maréchal de France sous Charles VI, fut destitué par les Bourguignons le 2 juin 1418, et suivit le parti du Dauphin. Ce dernier, par lettres données à Poitiers le 15 août 1418, retint P. de Rochefort en qualité de maréchal de France, avec cinq cents hommes d'armes, qui furent peu après augmentés. (D. Morice, *Preuves de Bretagne*, 1744, in-fo., t. II, colonnes 983 et 988.)

(3) Au siége de Pontoise, qui fut prise le 19. (Voy. Jean Chartier, *Bibliothèque elzévirienne*, tome II, page 27).

(4) Une tradition, incertaine (et peu probable), veut que Pierre de Menou, gentilhomme tourangeau, ait été fait, vers 1418, amiral de France par le Dauphin. Voyez Chalmel, *Histoire de Touraine* in-8°, tome II, page 175, et tome IV, page 326.

(5) On ignore la date précise de sa provision. Anselme dit : « avant 1422. » Nous ignorons également la date et les circonstances précises de sa retraite. Louis de Culant



En 1439 *André* de Lohéac, amiral, fut déchargé de cette fonction et institué maréchal de France.

Depuis le 26 décembre 1439 jusqu'au mois d'août 1450 : *Prégent* de Coetivy.

Il fut créé amiral en remplacement d'André de Lohéac, nommé maréchal de France. Il prêta serment le 26 décembre 1439, et fut tué sur le champ de bataille au siége de Cherbourg.

Depuis 1450 (vers le moi d'août) jusqu'à la fin du règne : *Jean* de Bueil.

GRANDS MAÎTRES DES ARBALÉTRIERS.

Du 8 janvier 1416 au 31 juillet 1425 : *Jean* de Torsay.

Institué par Charles VI, destitué par les Bourguignons en 1418, il suivit le parti du dauphin qui le maintint dans cette charge. Jean s'en démit le 31 juillet 1425.

Du 1er août 1425 à sa mort en 1449 : *Jean* Malet *sire de* Graville.

De 1449, après Graville, au 31 août 1461 : *Jean* d'Estouteville *sire de* Torcy.

GRANDS MAÎTRES DE L'ARTILLERIE.

De 1420, octobre 1er, à 1444, décembre : *Pierre* Bessonneau.

Institué, par Charles régent, « général maître et visiteur de l'artillarie roi. » (Voyez le P. Anselme.) Il se démit de sa charge en 1444.

En 1436, au mois d'avril, *Tristan* Lermite, chevalier, prévôt des maréchaux (célèbre sous Louis XI), fut commis, par le connétable, à la charge de grand maître de l'artillerie de France. Tristan obtint des lettres du roi et fit serment le 26 avril. Il se démit peu après de ces fonctions.

En 1439, *Jean* Bureau, qui perfectionna l'artillerie, fut commis verbalement par le roi « au fait du gouvernement de l'artillerie de France pour le siége de Meaux. » Il l'exerça le 21 juillet 1439, et depuis à diverses reprises. Il mourut le 5 juillet 1463.

Du 27 décembre 1444 à 1469 : *Gaspard* Bureau.

Frère du précédent, au mois d'avril 1441, il fut chargé de la grande maîtrise de l'artillerie pendant l'indisposition de Bessonneau. Celui-ci ayant donné sa démission, Gaspard le remplaça par lettres du 27 décembre 1444. Il conserva cette place jusqu'à sa mort (1469).

AUMÔNIERS DU ROI.

Etienne de Montmoret en 1418, 1422, 1429. Mort en 1446.

est mentionné avec le titre d'amiral de France dans un acte authentique sous la date du 11 décembre 1435 : K. 64, n° 5.

De 1449 à sa mort (1453) : *Jean* D'AUXY, évêque de Langres.

Nous n'avons point trouvé d'autres titulaires de cette charge.

GRANDS MAITRES DE L'HÔTEL.

Depuis le 15 novembre 1413 jusqu'au 21 décembre 1446 : *Louis* DE BOURBON, *comte de* VENDÔME *et de* CASTRES (1).

Depuis le 15 juillet, environ, de l'an 1449 jusqu'au mois de mai 1451 : *Charles* DE CULANT (2). Il mourut au mois de juin 1460.

Depuis 1451 avant la mi-mai, jusqu'au 20 octobre 1453 : *Jacques* DE CHABANNES.

Depuis 1453, après la mort de son prédécesseur (Jacques de Chabannes), jusqu'à la fin du règne : *Raoul* DE GAUCOURT. Il fut destitué par Louis XI vers le mois d'août ou septembre 1461.

GRANDS CHAMBRIERS DE FRANCE.

De 1410 à 1434, janvier : *Jean I, duc de* BOURBON.

De 1434 à 1456, décembre 4 : *Charles, duc de Bourbon* après son père.

De 1457, mars 12, à 1488 : *Jean II, duc de* BOURBON après son père.

GRANDS CHAMBELLANS DE FRANCE.

1423 : *Jean bâtard* D'ORLÉANS, *comte de* DUNOIS, etc., etc.

Vers 1425, et avant cette date jusqu'en 1427 : *Jean II de* MONTMORENCY (3). Il se démit, dit le père Anselme, en faveur de la Trimouille.

(1) Il fut pourvu de cette charge par lettres du roi Charles VI, à la première de ces deux dates. La seconde date est celle de sa mort. Cependant, il n'exerça pas cet emploi d'une manière continue.

Le comte de Vendôme, prisonnier à la bataille d'Azincourt (1415), fut emmené aussitôt en Angleterre où il demeura d'abord jusqu'en 1423.

En juin 1418, Louis de Bourbon fut destitué de son office et Thibaut de Neuchatel, institué en son lieu et place par la faction bourguignonne. Thibaut exerça jusqu'à la mort de Charles VI, 21 octobre 1422.

Depuis le mois d'octobre 1422 environ, jusqu'au mois d'avril 1425, T. DUCHATEL, suivant le P. Anselme, exerça auprès du roi Charles VII la charge de grand maître de l'hôtel.

Au mois de juillet 1423, Louis de Bourbon, relâché sur parole, vint en France. Il s'efforça vainement d'y recueillir la somme exigée pour sa rançon. Peu après, vraisemblablement dans le cours de la même année, il retourna en captivité. En 1427, il obtint sa liberté définitive et reprit l'exercice de sa charge dont le titre paraît lui avoir été conservé sans interruption par l'héritier légitime de Charles VI. Un acte authentique du 4 novembre 1437 (K. 64, pièce 15) qualifie le comte de Vendôme *grand maître de l'hôtel*.

(2) Voyez la chronique de Jean Chartier, *édition elzévirienne*, t. II, chapitre 175, page 82, lignes 5, 6, et la note 1.

(3) André Duchesne, dans son *Histoire de la maison de Montmorency*, Paris 1624 in-fo, page 232, affirme implicitement que Jean fut investi de cette charge par le roi



De 1427 à 1432 environ : *Georges* DE LA TRIMOUILLE (1).

De 1432 et auparavant jusqu'à la fin du règne : *Jean bâtard* D'ORLÉANS, *comte de* DUNOIS, etc. (2).

GRANDS ÉCUYERS (3).

Avant 1416 jusqu'en 1419 : *Hugues* DE NOYERS, gouverneur du prince à sa naissance, premier écuyer du comte de Ponthieu; confirmé par lettres du Dauphin, données à Rouen le 3 août 1417 ; déchargé en 1419.

Depuis le 20 septembre 1419 jusqu'à la disgrâce du titulaire en avril 1425 : *Pierre* FROTIER, *baron* DE PREUILLY.

1427 : *Jean* VERNET OU DU VERNET dit LE CAMUS DE BEAULIEU, mort la même année.

Depuis le 27 juillet 1429 jusqu'au mois de mai 1454 : *Jean* POTON DE SAINTRAILLES.

Il succéda au Camus de Beaulieu. (Voy. aux *marechaux de France.*)

Du 20 mai 1454 jusqu'à la fin du règne : *T.* DUCHATEL (neveu de T. Duchatel, prévôt de Paris et sénéchal de Beaucaire).

Charles VII, dès son avénement au trône. Jean aurait donc exercé vers 1422 ? Duchesne cite, sous la date du 8 mars 1425 (1426 n. s.), un acte picard où le seigneur de Montmorency est qualifié « chamberlain de Franche. » (*Ibid.* et aux *preuves.*) Au mois de juin 1429, d'après le même auteur (*ibid.* p. 234), il avait pour successeur dans cette charge George de la Trimouille.

(1) Georges de la Trimouille, dans un acte public du 10 novembre 1428 (ms. 41 de Sérilly, 2e partie, fo 46 vo), prend le titre de *grand chambellan de France.*

(2) Jean bâtard d'Orléans fut d'abord chambellan du Dauphin régent. Selon le père Anselme, t. VIII, page 447, et d'après une quittance de l'an 1423, Jean possédait alors la charge de grand chambellan.

Le bâtard d'Orléans, d'après des titres visés et signalés par le père Anselme, *loc. cit.*, prenait la qualité de grand chambellan de France, aux dates suivantes : 1425 nouveau style, mars 28 ; années 1429, 1434, 1435 1437, 1438, 1439, 1444, 1449, 1454, 1457 et 1467.

Le ms. Gaignières 896, 1, fo 3 contient un acte original et authentique en date du 14 octobre 1435, où Jean bâtard d'Orléans est ainsi qualifié. Dans d'autres actes antérieurs, de la collection que renferme ce même volume 896,1, il est qualifié seulement *chambellan du roi*, et non *grand chambellan de France.* A partir du 14 octobre 1435, les actes authentiques dans lesquels Jean bâtard d'Orléans paraît avec le titre de grand chambellan, se répètent et se multiplient de plus en plus, jusqu'à la fin de sa carrière. Voy. *Cabinet historique*, 1857, in-8°, p. 102 et suiv.

Il nous paraît vraisemblable, d'après ces faits : 1° que Jean, bâtard d'Orléans, fut créé grand chambellan de France dès le commencement du règne; 2° que cet office passa en diverses mains pendant la période la plus agitée de ce règne, c'est-à-dire jusqu'à la chute de la Trimouille ; 3° que depuis la chute de ce ministre jusqu'à la mort de Charles VII et au delà, Jean bâtard d'Orléans, comte de Dunois, exerça paisiblement et continuellement la charge de grand chambellan de France.

(3) Nous réunissons les premiers écuyers ou grands écuyers du prince Charles et du dauphin aux grands écuyers de France.

GRANDS ÉCHANSONS DE FRANCE.

Au mois d'avril 1427 (n. s.) *Jacques* DE DINAN, *seigneur de* BEAUMANOIR, possédait la charge de grand bouteiller ou grand échanson de France. Il mourut le 30 avril 1444.

Au 28 mars 1444, *Louis* D'ESTOUVILLE possédait la même charge. Il mourut en 1463.

GRANDS PANNETIERS.

Depuis 1421 jusqu'en 1427 : *Jean* DE PRIE, mort en 1427 (1).

Depuis le 22 juillet 1428 jusqu'au 12 février 1429 : *Jean* DE NAILLAC, *seigneur de* CHATEAUBRUN, tué à la bataille des Harengs.

Vers 1430, *Jacques* DE CHATILLON succède à Naillac et meurt en 1446.

Depuis le 18 novembre 1447 jusqu'au 29 mars 1450 ; *Antoine* DE CHABANNES, *comte de* DAMMARTIN

GRANDS VENEURS.

1421 : *Guillaume* BELIER, bailli de Troyes, capitaine de Chinon, mort après 1446.

De 1451 à 1457 : *Jean* SOREAU, frère aîné d'Agnès Sorel.

De 1457 à 1468 : *Roland* DE LESCOET.

GRANDS FAUCONNIERS.

Du 28 juillet 1429 jusqu'en 1452 : *Philippe* DE LA CHATRE.

PANNETIERS.

Depuis le 15 juin 1452 jusqu'à la fin du règne : *Georges* DE LA CHATRE, fils du précédent.

GRAND QUEUX DE FRANCE.

Depuis 1431 jusqu'après la mort du roi : *Antoine* DE PRIE.

GRANDS MAÎTRES DES EAUX ET FORÊTS.

Depuis le 20 septembre 1418 jusqu'à... *Guillaume* DE CHAUMONT-QUITRY, institué par Charles régent. Il mourut en 1445.

1424 : *Guillaume* DE GAMACHES, mort en 1428.

1428 : *Charles* DE LA RIVIÈRE, mort en 1429.

Vers 1432 : *Christophe* D'HARCOURT, mort en 1438.

1452 et 1453 : *Guillaume* D'HARCOURT, *comte* DE TANCARVILLE.

Il fut remplacé en 1461 après la mort du roi et mourut en 1487.

VALLET DE VIRIVILLE, *membre de la 4e classe.*

(1) De janvier à juillet 1422, Hervé Du Mesnil était premier pannetier du Dauphin-régent (KK 50, f° 56, v°).



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

PETIT MANUEL D'HISTOIRE UNIVERSELLE

Par M. Edouard W. d'Halluvin, 1 *vol. in*-18.

Il nous serait impossible d'analyser cet ouvrage qui n'est lui-même qu'une analyse des plus succinctes, mais en même temps des plus substantielles; c'est en quelque sorte la quintessence de l'histoire que l'auteur a su condenser, ainsi que la chimie extrait d'une substance toute sa partie active, la réduit au plus petit volume possible et en facilite ainsi l'emploi sans en diminuer l'efficacité.

Le voyageur arrivant dans une cité inconnue s'empresse de gravir l'édifice le plus élevé; de là son œil embrasse à la fois les monuments, les rues, les places, les fleuves; il se rend compte de leur disposition relative, et ce simple aperçu à vol d'oiseau lui fait mieux comprendre en quelques minutes la topographie de la ville, que plusieurs heures employées à parcourir le dédale inextricable de ses rues. A lui ensuite de mettre à profit cette première notion en étudiant plus tard en détail les éléments divers dont l'existence et la situation lui ont été révélées. Tel est pour l'histoire le but que s'est proposé M. d'Halluvin, planant avec son lecteur au-dessus de la mer immense de l'histoire, à cette hauteur où les détails s'effacent, il ne lui montre que les points saillants qui pourront plus tard lui servir de repère, et comme autant de phares lumineux l'éclairer lorsqu'il entreprendra une exploration plus complète.

A un autre point de vue, le manuel de M. d'Halluvin n'est pas moins utile à l'homme du monde qui, distrait par ses occupations, a pu, sinon oublier, au moins perdre de vue les études historiques de sa jeunesse, et qui pourra en quelques heures réveiller dans sa mémoire des souvenirs qui, endormis d'un sommeil léthargique, auraient bien pu finir par s'anéantir tout à fait.

Le cadre que s'est tracé l'auteur est surtout recommandable par sa simplicité, condition première d'un bon manuel; M. d'Halluvin passe successivement en revue chaque siècle, et en quelques pages fait connaître les faits qui se sont accomplis, les grands hommes qui ont brillé en chaque pays pendant cette période..

Ces synchronismes, trop négligés dans l'ancien système d'enseignement de l'histoire, sont d'une utilité incontestable qu'heureusement on commence à apprécier.

Chaque chapitre est terminé par un résumé plus concis encore des faits qui ont caractérisé le siècle, et par un petit questionnaire destiné à faciliter la tâche du professeur ou de la mère de famille.

En résumé, ce petit livre sans aucune prétention à la philosophie de l'histoire, offre un exposé des faits aussi net que complet, et nous le regardons comme la véritable clef des études historiques de l'enfance, comme le memento le plus utile de l'âge mûr.

É. Breton, *Membre de la 4e classe.*

Discours de M. l'abbé Charles Borgnana, *chanoine de Saint-Jean-de-Latran, prononcé le* 3 *juin* 1855, *dans la séance publique de l'Académie du Tibre, sur les édifices et les rues de Rome à la fin du* XVIe *siècle, ainsi que sur l'ordonnance grégorienne qui les concerne.*

Quæ publicè utilia (Romè 1856).

L'auteur en fait hommage et le dédie au sénat romain, qu'il presse de compléter, par de nouvelles mesures, l'œuvre du Pape Grégoire XIII, qui a tant contribué à l'embellissement de Rome.

Tels sont le titre et le sujet du mémoire adressé à l'Institut historique. La question qu'il soulève n'est pas d'un intérêt purement local, puisque Rome est la capitale du monde chrétien; illustre par l'antiquité de son origine, par la grandeur de ses destinées et par la majesté de ses monuments : la ville éternelle offre à l'étranger artiste, voyageur, antiquaire ou pèlerin un spectacle affligeant de rues étroites, tortueuses, de maisons délabrées ou de véritables échoppes au milieu des quartiers décorés de riches et splendides hôtels, ornés d'élégantes églises ou de somptueux édifices. L'histoire a signalé le pontificat du Pape Grégoire XIII comme un des plus utiles et des plus glorieux. On sait qu'il décréta la réforme qui rétablit en 1582 la véritable grandeur de l'année; mais l'objet principal du discours de M. l'abbé Borgnana est de rappeler les bienfaits du décret du 28 septembre 1774, commençant par cette belle maxime d'un sens si juste et si élevé :

Quæ publicè utilia et decora esse huic almæ urbi ratio ipsa et usus docuit, ea privatis cupiditatibus ac commodis præferenda censemus.

« Nous pensons qu'il faut préférer aux mesures d'intérêt particulier » celles que la raison et l'expérience nous montrent comme utiles au bien » public et favorables à notre bienfaisante cité. »

Cette ordonnance du Pape donnait pleins pouvoirs aux conservateurs et directeurs de la voie publique de remédier aux abus qui s'étaient glissés

dans la construction des maisons particulières, d'où étaient résultés des groupes informes d'habitations aussi désagréables à l'œil que nuisibles à la salubrité. Le décret ne se bornait point à cette recommandation générale; il renfermait en outre des prescriptions destinées à prévoir les divers obstacles qu'éprouverait l'application de ces mesures d'ordre public.

M. l'abbé Borgnana croit opportun d'en faire ressortir les avantages et de rappeler les bons effets qui surgirent de leur exécution. Mais, ajoute-t-il, ce n'est pas tout d'avoir réalisé le bien, il faut chercher le mieux et continuer l'œuvre : « C'est un noble but, un grand dessein que celui de » travailler à l'ornement, à la majesté et à la beauté de la ville éternelle. » Nous traduisons mal la prose harmonique et pleine de grâce de notre auteur ; qu'on nous permette d'en citer un fragment que tout le monde comprendra sans peine :

L'ornato dell' eterna città, il suo decoro, il provedere alla sua maestà e bellezza, eccone il principale scopo e nobilissimo fine.

Nous avons dit quelques mots sur le mérite du décret pontifical, et l'on comprendra maintenant que M. l'abbé Borgnana, qui a félicité le pape Grégoire XIII d'avoir réalisé en partie ce qu'avaient essayé vainement Pie IV, Léon X, Sixte IV, Pie V, désire qu'un nouveau décret vienne accomplir les progrès que réclame l'élégance des temps modernes. Il rappelle qu'avant l'ordonnance grégorienne, il y avait nombre de rues qui n'avaient pas trois palmes de longueur : environ les trois quarts d'un mètre.

Si des améliorations importantes ont été introduites, si l'aspect de Rome a changé par cette bienfaisante loi d'intérêt public, n'y a-t-il plus rien à faire actuellement? Ne voit-on pas encore des rues où une voiture ne peut pénétrer? Que de voies tortueuses et inégales ? Que de misérables échoppes au milieu des plus brillants quartiers !

Après ces réflexions, et convaincu que la loi Grégorienne a fait tout ce qu'elle pouvait faire, M. l'abbé Borgnana propose une série de prescriptions dont il démontre l'utilité, et termine en faisant des vœux pour que Rome rendue belle, *fatta bella,* par une constitution de Grégoire, devienne très-belle, *divenga bellissima,* par une autre de Pie.

Ces vœux seront aussi ceux de tous les amis des arts, des lettres et de la religion : Ils seront entendus du Pontife éminent qui gouverne le Saint-Siége avec tant de sagesse et de modération.

VALAT, *membre de la 3e classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JUIN 1858.

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 9 juin 1858, à 8 heures et demie, sous la présidence de M. de Montaigu. Lecture est donnée, par M. Gauthier-la-Chapelle, du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Lettre de M. Crollalauza de Fano (Etats Romains), par laquelle il demande à faire partie de l'Institut historique (1_{re} classe). Le candidat envoie à l'appui de sa demande l'histoire militaire de la France jusqu'à nos jours, en deux volumes in-8o et en double. Une commission est nommée par M. le président pour examiner les titres du candidat. Elle se compose de MM. le marquis d'Ornano, Renzi et Depoisier, chargé de faire un rapport sur l'œuvre de M. Crallalauza. M. Calfa, directeur du collége national arménien à Grenelle, envoie à l'administrateur plusieurs numéros du journal qu'il publie, et ayant pour titre : *La Colombe du Massis, Messager de l'Arménie*. Renvoyés à M. Gauthier-la-Chapelle, chargé de faire un rapport sur ce journal.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. Simonnin, secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, offre, au nom des membres du bureau de cette compagnie, à l'Institut historique, un volume intitulé : *Fleurs de l'Inde*. M. Valat est nommé rapporteur. D'autres ouvrages sont offerts à la classe. Leurs titres seront publiés dans le bulletin bibliographique du journal.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*), s'est assemblée le même jour sous la même présidence. M. Gauthier-la-Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Notre honorable collègue, M. Dardé, écrit à l'administrateur pour le prier de faire connaître à l'Institut historique que M. Py, notre collègue, professeur d'histoire à Sorèze, vient de remporter trois prix, dont l'un lui a été décerné par l'Académie impériale de Lyon, l'autre par celle de Montauban, et le dernier par la Société académique des Hautes-Pyrénées. Mention de ces trois prix sera faite dans la chronique du journal.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Plusieurs livres ont été offerts à la classe ; leurs titres seront imprimés dans le bulletin bibliographique de l'*Investigateur*.

L'ordre du jour appelle la lecture du mémoire de M. Elsley sur la ville d'York (Angleterre). M. Elsley, qui assiste à la séance, ne pouvant le lire lui-même, M. d'Aiguillon veut bien se charger de cette lecture, qui a été écoutée avec intérêt et applaudie. MM. l'abbé Badiche, Valat et de Montaigu adressent à l'auteur quelques observations auxquelles il s'empresse de faire droit. Le mémoire est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons.

Assemblée générale. — Séance du 25 juin 1858.

La séance est ouverte à huit heures et demie. M. le marquis de Brignoles occupe le fauteuil ; M. Gauthier-la-Chapelle, secrétaire adjoint au secrétaire général, donne lecture du procès-verbal ; il est adopté.

M. Wilbert, secrétaire général du congrès archéologique de Cambrai, annonce que ceux de nos collègues qui désirent se rendre à ce congrès au mois de juillet prochain, jouiront de l'avantage du retour gratuit par le chemin de fer. La Société historique de la Basse-Saxe envoie à l'Institut historique quatre volumes de ses travaux (*en allemand*). M. l'abbé Houpert est chargé d'en rendre compte à l'assemblée. M. Louise, professeur d'histoire au collége de Valenciennes, remercie notre président et l'assemblée de l'avoir admis à faire partie de l'Institut historique, comme membre correspondant.

M. Renzi rend compte à l'assemblée de l'envoi qu'il a fait de la collection de l'*Investigateur* et de celle des congrès, reliés, à S. M. le roi de Bavière, l'un des protecteurs de l'Institut historique, et d'un exemplaire de la collection de l'*Investigateur* envoyée, en échange, à l'Académie royale des sciences de Munich. Ces collections, renfermées dans une caisse, ont été adressées à M. le comte Reinhard, notre président honoraire, présentement à Munich, qui a bien voulu se charger de présenter les premières à S. M., qui les a agréées lorsqu'il était à Paris, et de remettre la dernière à l'Académie. M. le comte apprend à l'administrateur que S. M. était absente, qu'elle serait de retour en octobre à Munich, et qu'à cette époque M. le comte s'acquitterait de la commission que la Société lui avait confiée.

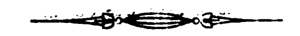
M. Elsley offre à l'Institut historique un petit atlas intitulé : *La Ville de York* (Angleterre), illustrée, avec gravures. On remercie M. Elsley, présent à la séance. On donne lecture de la liste des autres livres offerts à l'Institut historique ; des remercîments sont votés aux donateurs.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Valat, pour lire un rapport sur l'ouvrage de M. le comte Dandolo, intitulé : *Le Monachisme et les Lé-*

gendes. MM. l'abbé Badiche et de Berty adressent à l'auteur du rapport quelques observations. Ce travail est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons.

RENZI.



CORRESPONDANCE.

COMITÉ D'ORGANISATION DU CONGRÈS DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

Bruxelles, 15 mai 1858.

A Monsieur le Président de l'Institut historique de France, 12, *rue Saint-Guillaume, à Paris.*

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous adresser le programme du Congrès de la propriété littéraire et artistique qui aura lieu à Bruxelles, au mois de septembre prochain, et nous vous prions de le soumettre à votre association, afin qu'elle veuille bien décider s'il ne lui convient pas de se faire représenter par des délégués à ce Congrès. Elle prendra en considération qu'il s'agit ici d'une solennité qui intéresse les personnes vouées, dans tous les pays, aux travaux de l'intelligence. Leurs efforts communs, et surtout les concours des sociétés qui réunissent les hommes les plus marquants dans la littérature et dans les arts, sont nécessaires afin que le Congrès discute et décide avec autorité les questions dont il s'occupera.

Les délégués de votre compagnie peuvent compter sur l'accueil cordial et sympathique qui les attend à Bruxelles. Il en est de même des membres qui viendront individuellement coopérer à nos travaux.

Nous serons heureux de recevoir une réponse favorable à cette lettre, et, dans tous les cas, d'apprendre que votre société donne son adhésion au Congrès.

Agréez, monsieur le Président, l'assurance de notre considération très-distinguée.

Le Président, CH. FAIDER.

Le Secrétaire général : ED. ROMBERG.

CONGRÈS DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE (1).

Membres du Comité d'organisation :

CHARLES FAIDER, ancien ministre de la Justice, avocat général à la Cour de cassation, membre de la classe des lettres de l'Académie royale, *Président*. — VERVOORT, membre de la Chambre des Représentants, président du cercle artistique et littéraire

(1) Le Congrès de la propriété littéraire et artistique se réunira à Bruxelles le 27 sep-

de Bruxelles, *Vice-Président.* — Ed. Romberg, Directeur des affaires industrielles au Ministère de l'Intérieur, *Secrétaire général.* — Vander Belen, Directeur de la division des lettres, sciences et beaux-arts au même département; — Baron, professeur de l'histoire de la littérature française à l'Université de Liége, membre de la classe des lettres de l'Académie royale; — Ed. Fétis, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale, membre de la classe des beaux-arts de l'Académie royale; — Guillaume Geefs, statuaire, directeur de la classe des beaux-arts de l'Académie royale; — Portaels. peintre d'histoire, membre de la classe des beaux-arts de l'Académie royale; — Stallaert, homme de lettres, professeur de langue flamande à l'Athénée royal de Bruxelles; — Casier, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, *Secrétaire.*

PROGRAMME *des questions qui seront soumises au Congrès de la propriété littéraire et artistique.*

I.

Le Congrès estime-t-il que le principe de la reconnaissance internationale de la propriété des ouvrages de littérature et d'art, en faveur de leurs auteurs, doive prendre place dans la législation de tous les peuples civilisés?

Est-il d'avis que ce principe doive être admis de pays à pays, même en l'absence de réciprocité?

Est-il d'avis que l'assimilation des auteurs étrangers aux nationaux doive être absolue et complète?

Convient-il d'astreindre les auteurs étrangers à des formalités particulières, pour qu'ils soient admis à invoquer et à poursuivre le droit de propriété, ou doit-il suffire, pour que ce droit leur appartienne, qu'ils aient rempli les formalités requises par la loi de leur pays?

Est-il désirable que tous les pays adoptent, pour la propriété des ouvrages de littérature et d'art, une législation reposant sur des bases uniformes?

II.

Quelle durée convient-il d'assigner à la propriété des ouvrages de littérature et d'art?

Y a-t-il lieu de distinguer entre les diverses catégories de ces ouvrages

tembre 1858, dans la salle des séances publiques de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de la Belgique.

La durée du Congrès sera de quatre à cinq jours.

Les dispositions réglementaires du Congrès seront ultérieurement communiquées aux adhérents.

Les adhésions, les lettres et les communications relatives au *Congrès de la propriété littéraire et artistique*, doivent être adressées *franco* au Secrétaire général du Comité d'organisation, à M. Édouard Romberg, Directeur des affaires industrielles au département de l'Intérieur, rue Royale, 58, à Bruxelles.

(œuvres littéraires, compositions musicales, productions des arts du dessin) ?

Si cette durée doit s'étendre au delà de la vie de l'auteur, convient-il d'établir des distinctions pour la durée du droit pendant ce nouveau terme, d'après la qualité des ayants cause (conjoint survivant, enfants, autres héritiers, donataires ou cessionnaires) ?

Quelle durée donner au droit de propriété sur un ouvrage *posthume ?*

Même question pour un ouvrage *anonyme* ou *pseudonyme ?*

Des leçons orales, des conférences, des discours recueillis par la sténographie ou autrement, sont-ils susceptibles d'un droit de propriété ?

Le droit de propriété sur le texte original emporte-t-il, avec la même étendue et durant le même terme, le privilége de traduction ?

N'y a-t-il point lieu, dans tous les cas, de subordonner la conservation de ce dernier privilége à certaines conditions, comme, par exemple, l'obligation de faire paraître dans un temps déterminé une traduction de l'ouvrage original ?

Y a-t-il lieu de soumettre les auteurs d'ouvrages de littérature ou d'art à l'accomplissement de certaines formalités, à raison de leur droit ? L'absence de ces formalités détruit-elle le droit ?

III.

Le droit de représentation des œuvres dramatiques ou musicales est-il indépendant du droit exclusif de reproduction ?

Y a-t-il lieu de faire une distinction entre les deux droits pour la durée de la jouissance ?

Le droit de propriété des compositions de musique met-il obstacle à l'exécution publique de toute partie de l'œuvre musicale sans le gré de l'auteur, quelle que soit l'importance de l'ouvrage et quel que soit le mode d'exécution ?

Le droit de propriété des compositions de musique comprend-il le droit exclusif de faire des *arrangements* sur les motifs de l'œuvre originale ?

IV.

L'auteur d'un dessin, d'un tableau, d'une œuvre de sculpture, d'architecture, ou de toute œuvre artistique, doit-il avoir seul le droit de la reproduire ou d'en autoriser la reproduction, par un art semblable ou distinct, sur une échelle analogue ou différente ?

Par quels moyens pourrait-on garantir les artistes contre la copie frauduleuse et la contrefaçon de leurs tableaux, œuvres de sculpture, etc. ?

Quelles mesures y a-t-il spécialement lieu de prendre contre l'apposition de fausses signatures sur des œuvres d'art ?

Le droit de propriété sur les créations des arts du dessin embrasse-t-il aussi les applications qui seraient faites de ces créations par l'industrie ?

Des formalités sont-elles nécessaires afin d'assurer la propriété des œuvres artistiques qui ne sont point produites par un mode d'impression ou de gravure ?

V.

Le Congrès estime-t-il qu'il y ait lieu de recommander l'adoption des dispositions suivantes comme se rapportant au but qu'il poursuit, sous réserve des lois de police et d'administration intérieure :

a. L'abolition des droits de douane sur les livres et les œuvres d'art, ou du moins la réduction de ces droits au taux le plus modéré et leur simplification là où le tarif établit des droits différents par catégories pour les productions littéraires ;

b. La faculté de faire rentrer librement les ouvrages non vendus, envoyés en commission à l'étranger ;

c. La réduction des taxes postales sur les imprimés ;

d. L'assimilation aux imprimés des épreuves avec corrections, dans les pays où les réglements établissent une différence ?



CHRONIQUE.

La Société académique des Hautes-Pyrénées, fondée par notre secrétaire général, M. Jubinal, député au Corps législatif, vient, après deux années de concours successifs, de décerner enfin le prix de poésie dont elle s'était vue, par l'insuffisance des œuvres présentées, obligée de retarder la distribution. Elle peut se féliciter aujourd'hui d'avoir atteint le but qu'elle désirait : un poëme qui chante les Pyrénées a été couronné. Nous apprenons avec plaisir que l'heureux vainqueur, dans cette lutte des atlètes du Parnasse, est notre collègue M. Py, professeur au collége de Sorèze ; son poëme a pour titre : *Hercule chez les Celtes.*

M. Py, qui ne parcourt les tournois poétiques que depuis un an, a remporté deux autres prix que lui ont décernés les Académies de Lyon et de Montauban : le premier, pour un poëme sur le *premier puits artésien du Sahara*, et le second, pour un autre poëme qui a pour titre : *le Retour de Crimée.*

Notre honorable collègue, M. Dardé, qui nous communique cette bonne

nouvelle, ajoute quelques réflexions, qui nous paraissent assez justes, sur les concours des Académies. « Je sais bien, dit-il, que, de nos jours, on ne » fait pas, ce me semble, assez de cas des lauréats d'Académie ; mais dans le » dernier siècle et au commencement de celui-ci il n'en était pas ainsi ! Que de » noms, devenus célèbres dans la politique ou dans les lettres, commençaient » à cette époque à prendre place dans le livre de la renommée pour un » simple prix remporté à Paris et à Berlin, ou simplement à Toulouse et à » Dijon. Le mépris pour les lauréats d'Académie a été répandu en France » par l'école des romantiques ou des fantaisistes, quoique son chef ait dé- » buté dans la carrière poétique en cueillant un bouquet de fleurs auprès » des Jeux-Floraux. Cela se comprend : ceux qui ne voulaient plus de » règles devaient faire fi des décrets de tout aréopage littéraire ; mais » aujourd'hui que l'on revient généralement au code du bon sens, il me » semble que les récompenses académiques devraient être tenues en plus » haute estime. » R.

BULLETIN.

— *Notice* biographique sur M. Gilbert, membre de la société impériale des antiquaires de France, par M. H. Dusevel ; brochure ; Paris, 1858.

— *Annales* de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, tome XXXVII, nº 1 ; janvier, février et mars ; Tours, 1858.

Réponse à la critique de l'Union, insérée dans ce journal, sur l'histoire des Français, en abrégé, par M. Choussy ; brochure ; Clermont-Ferrand, 1857.

— *Feuille* de correspondance de l'association centrale des Comités historiques et archéologiques de l'Allemagne, par M. le docteur Grotefend, nº 7 ; Hanovre, avril 1858.

— *L'Athenæum* de Londres et l'Album de Rome ; plusieurs numéros ;

— *Les anciennes* maisons de Paris sous Napoléon III, par M. Lefeuve ; Paris, 1858 ; 15, boulevart de la Madeleine.

— *Communications* de l'Association historique de la Styrie ; 7 vol. (en allemand), de 1850 à 1857 ; Gratz, 1858.

Précis analytique des travaux de l'Académie Impériale des sciences, belles lettres et arts de Rouen pendant l'année 1856-57 ; vol. in-8°, Rouen, 1857.

Fleurs de l'Inde, comprenant la mort de Yaznabate, épisode tiré de la

Ramaïde de Valmiki, traduit en vers latins et en vers français avec texte sanscrit en regard et plusieurs autres poésies indoues, suivies de deux chants arabes et de l'apologue du Derviche et du petit corbeau. On y a joint une troisième édition de l'orientalisme rendu classique dans la mesure de l'utile et du possible, vol. in-8° ; académie de Stanislas. Nancy et Paris, 1857.

Cours familier de littérature par M. de Lamartine, 29e entretien, Paris, 1858.

Les anciennes maisons de Paris (des Carmes, Caron, Cassette, Cassini, Caumartin et de la Cerisaie) sous Napoléon III, par M. Lefeuve, boulevard de la Madeleine, n° 15 ; Paris, 1858.

Inauguration du *nuovo manicomio* (en italien), hôpital des fous, ouvert dans la *villa* Cristina, le 25 avril 1858, en Piémont, brochure contenant des inscriptions et des poésies. Casale, 1858, offerte par M. le docteur Trampeo à l'Institut historique.

Des médecins et des archiatres (*en italien*) des princes de la maison de Savoie, recherches historiques, 2e partie par M. le commandeur docteur Trampeo. Turin, 1858.

Revue de l'art chrétien, recueil mensuel d'archéologie religieuse, redigé par M. l'abbé J. Corblet. Paris, mai 1858.

Bulletin de la société française de photographie, 4e année, plusieurs numéros. Paris, 1858.

La critique morale, journal par M. Coutant, mai 1858.

Mémoires de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1857. Châlons.

De la santé et du bonheur, petit cadeau à des amis, par J.-N. Bidaut, vol. in-32. — Paris, 1858.

Bulletin de la société impériale des antiquaires de France, 1er et 2e trimestre, Paris, 1858.

Mémoires de la société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Deuxième série, 7e et 8e volumes, 1856 et 1857, Angers.

Journal de la morale chrétienne, tome 8e, nos 1 et 2, janvier-février. — Mars et avril, Paris, 1858.

Société accadémique des Hautes-Pyrénées, 4e année 1856-1857. Bulletin n° 2 de janvier à avril, et 1re quinzaine de mai 1857. Tarbes, 1857.

A. RENZI
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.



MÉMOIRES.

DES CLASSIFICATIONS EN GÉNÉRAL (1)

ET DE LEUR INFLUENCE SUR LES PROGRÈS DES SCIENCES NATURELLES.

En traitant une question qui intéresse à la fois la science et l'histoire, nous avons cru entreprendre une œuvre utile et opportune : les sciences naturelles tiennent un rang élevé dans l'ordre des connaissances humaines ; elles ont acquis de nos jours un tel développement, que leur étude exige des méthodes d'investigation de plus en plus puissantes, qui permettent d'apprendre vite, de savoir mieux et de retenir sûrement.

Si nous aimions le paradoxe, nous dirions hardiment que les classifications ont été ou sont inutiles au progrès des sciences, et nous ne manquerions ni d'arguments ni d'autorités pour confirmer notre opinion : on nous lirait avec intérêt, qui sait? avec faveur peut-être ; car la critique plaît, lors même et parce qu'elle est injuste ou exagérée ; nous pourrions encore prétendre à quelques succès en soutenant la thèse contraire, savoir, que la classification tient lieu de tout, de science, de génie et d'invention.

Que sera-ce, si nous marchons timidement entre une négation paradoxale et une affirmation hyperbolique non moins hardie? Ne va-t-on pas nous traiter d'esprit étroit, d'intelligence vulgaire? Rassurons-nous pourtant : il est un public d'élite qui *n'est point de glace aux vérités*, et comprend ce qu'un sujet grave et sérieux peut avoir d'intéressant : c'est à ce public que nous nous adressons, avec la ferme volonté d'être *simple et vrai ;* nous voudrions pouvoir offrir du moins un mérite, celui de la briè-

(1) Voir *la Théorie élémentaire de la Botanique*, de M. P. Decandolle, dont la première édition parut en 1813 et qui renferme une excellente dissertation sur les systèmes de classification spécialement appliqués à l'étude des plantes ; notre travail, que nous n'avons pas la prétention de comparer à l'œuvre magistrale du botaniste le plus éminent de l'époque, qu'il nous a été donné d'entendre et de connaître à Montpellier, a été entrepris à un point de vue philosophique et général ; si nous en avons fait une application assez étendue aux sciences naturelles, c'est que, d'un côté, l'influence que nous avions à signaler, nous fournissait le sujet d'un tableau historique dont l'opportunité ne saurait être contestée ; et de l'autre, qu'il n'est pas de branche de nos connaissances qui démontre l'importance des classifications d'une manière plus sensible et plus évidente.

veté; mais nous n'osons répondre de ce mérite négatif, qui serait lui-même un défaut en un sujet aussi vaste et aussi complexe.

La question que nous traitons comprend deux parties distinctes qui se complètent l'une par l'autre : la première explique la nature et l'origine des classifications; la seconde en offre les phases successives depuis Aristote, ce grand législateur du monde intellectuel, auquel il faudra toujours remonter, dès qu'il s'agira de sciences ou de méthodes.

1re *partie*. — Classer, c'est rapprocher et grouper suivant leurs analogies un certain nombre d'êtres ou d'objets qui présentent une similitude d'organisation ou de formes; classer, c'est aussi séparer, par séries plus ou moins espacées, ceux qui ont des différences appréciables. Ces deux opérations corrélatives, tantôt simultanées, tantôt successives, nous sont tellement familières qu'elles se mêlent à la plupart des actes de notre vie sociale, sans que nous y prenions garde. Les conservateurs de nos musées, de nos bibliothèques et de nos collections, ne sont pas les seuls à recourir aux méthodes de classification : l'homme d'affaires, industriel ou fabricant; l'artiste et le littérateur, le philosophe et l'écrivain deviennent à un moment donné des *classificateurs :* ce qui ne doit pas nous empêcher de réserver ce titre pour les savants, qui appliquent habituellement avec connaissance de cause le procédé logique dont ils ont compris l'importance : A tout seigneur tout honneur; Jourdain faisait de la prose, mais il ne s'en doutait pas.

L'esprit d'analyse et d'observation recueille, contrôle et compare les faits; la classification vient ensuite unir et coordonner, grouper ou séparer : elle saisit l'unité dans la pluralité; découvre les ressemblances et, par des rapprochements inattendus, établit l'ordre où régnait la confusion, éclairant d'une vive lumière les mystérieuses évolutions des êtres. Un philosophe, qui fut d'abord trop vanté, et que de nos jours on a injustement rabaissé, Condillac, nous donne, dans un traité de logique, une idée du pouvoir de l'attention guidée par l'analyse : ce n'est pas encore la classification, il est vrai, mais on y touche presque; un faible intervalle nous en sépare; un pas de plus, et nous l'atteignons; citons textuellement, le passage vaut la peine d'être lu en entier : il est d'une clarté admirable à offrir pour modèle à nos philosophes, s'ils se souciaient d'être clairs.

« Je suppose un château qui domine sur une campagne vaste, abon-
» dante, où la nature s'est plu à répandre la variété, et où l'art a su pro-
» fiter des situations pour les varier et embellir encore : nous arrivons
» dans ce château pendant la nuit. Le lendemain les fenêtres s'ouvrent
» au moment où le soleil commence à dorer l'horizon, et elles se refer-
» ment aussitôt.. ..



» Nous avons vu tout ce que nos regards peuvent embrasser; dans un » second instant nous n'aurions fait que recevoir les mêmes impressions » que les objets ont faites sur nous dans le premier. Il en serait de même » dans un troisième...

» Ce premier instant ne suffit pas pour nous faire connaître cette cam- » pagne, c'est-à-dire pour nous faire démêler les objets qu'elle renferme; » c'est pourquoi, lorsque les fenêtres se sont refermées, aucun de nous » n'aurait pu rendre compte de ce qu'il a vu. Voilà comment on peut voir » beaucoup de choses, et ne rien apprendre.....

» Admettons que le spectacle se prolonge plusieurs heures, si nous » continuons à voir sans rien examiner, nous n'en saurons pas plus lors- » que la nuit surviendra (1). »

Concluons avec le philosophe qu'il faut apprendre à conduire nos yeux, à les diriger par ordre des objets saillants aux objets secondaires, dont la forme et la position sont moins remarquables; l'analyse nous fait observer les détails un à un, l'attention les grave dans l'esprit, et la synthèse les réunit dans un tableau fidèle qui résume et compose l'ensemble.

Les difficultés que rencontre le naturaliste qui veut résumer ses observations sont autrement graves que celles dont il s'agit ici; Condillac se proposait de conserver dans son esprit le souvenir des objets qu'il avait aperçus autour de lui dans un paysage qui l'intéressait; en outre il voulait les reproduire dans l'ordre qu'ils avaient sur l'horizon borné qu'embrassaient ses regards : dans l'étude et la contemplation de la nature, c'est par milliers et par millions qu'il faut compter les êtres que l'on doit observer, décrire et classer. Suivons le savant dans la marche que lui prescrit la logique d'Aristote ou celle de Condillac, et que le simple bon sens lui conseille plus impérieusement encore.

Nous le voyons employer tour à tour l'analyse qui saisit les détails, la synthèse qui reconstruit l'ensemble, double opération comparable à celle du peintre essayant de transporter sur la toile l'image des objets; puis, rencontrant des individus de forme pareille, ayant la même manière d'être et d'agir, en un mot fidèles copies d'un même original, il s'empare du type commun, et en fait *une espèce*. Voilà d'un coup *l'unité et le groupe* trouvés; de là, comme d'un point fixe, il s'élance, plus heureux qu'Archimède, à la recherche des autres habitants du globe, recommençant pour chacun d'eux la même série de comparaisons et de rapprochements.

(1) Condillac, voy. *Logique ou Premiers développements de l'art de penser*, nouv. édit. Paris, 1805.



L'espèce que les uns croient invariable, constante et perpétuelle, que d'autres supposent mobile et variable entre certaines limites, devient, quoi qu'il en soit, la base du système. Au-dessus s'élève *le genre*, groupe d'individus moins nombreux, moins ressemblants que les premiers; ensuite viennent *les familles et les ordres;* enfin *les classes*. Au-dessous on place *les sous-espèces*, *les tribus*, *les variétés :* tantôt la division se réduit et se simplifie; tantôt elle s'étend, se ramifie et se prolonge dans les deux sens de la chaîne : voyez *notre système métrique*, fondé sur la grandeur du *mètre*; *notre hiérarchie militaire*, mieux encore, qui constitue l'organisation de nos armées : ils nous offrent une image, imparfaite sans doute, assez fidèle cependant de la classification. L'idéal de ce procédé logique serait réalisé dans le cas où, les séries diverses, comprenant chacune des individus identiques, présenteraient des êtres distincts d'une série à la suivante par un ou deux caractères seulement; en sorte que la plus grande différence se trouverait entre les individus des deux séries extrêmes : ainsi, à chacun des anneaux de la chaîne, *identité absolue;* partout ailleurs, *disparité plus ou moins complète* (1).

Nous aborderions le mystérieux problème de la constance ou de la variabilité des espèces, sans nous effrayer de la grandeur d'un débat où, d'un côté apparaissent les figures imposantes de Linné et de G. Cuvier, génies méthodiques et d'analyse, de l'autre les figures non moins imposantes, non moins majestueuses de Buffon et de Geoffroy-Saint-Hilaire, génies poétiques et de synthèse, s'ils devaient intéresser la doctrine des classifications; mais puisque tous les naturalistes, d'accord sur le mérite du principe, ne diffèrent que par les moyens de l'appliquer, il nous paraît superflu de quitter notre sujet, quelle que soit l'importance de l'incident, qui exigerait d'ailleurs une discussion spéciale : il est plus urgent de résoudre une grave difficulté qui s'offre à l'esprit en présence d'une méthode dont se sont passés tant d'éminents observateurs.

(1) Leibnitz a fait la remarque judicieuse et profonde qu'une telle identité n'existe point dans la nature, et qu'il n'y a en réalité ni deux feuilles, ni deux cheveux parfaitement similaires; il eût pu ajouter qu'une disparité complète est encore moins réalisée dans la création qu'une identité absolue.

On reconnaît, à ces réflexions, l'universalité de ce principe à la fois fécond et progressif; *la variété dans l'unité*. Il se révèle à l'ignorant aussi bien qu'au savant, pourvu qu'ils veuillent regarder autour d'eux et réfléchir : il brille surtout dans les arts, en littérature, dans la formation des langues, comme dans la composition des êtres animés et vivants, des substances inertes et inorganiques; on le retrouve enfin jusques dans ces débris innombrables et curieux des espèces perdues, ruines récemment découvertes d'un monde primitif.

Pourquoi s'imposer les entraves d'une coordination savante et méthodique le plus souvent, à coup sûr toujours laborieuse et pénible? Condillac, et Bacon avant lui, ont répondu à l'objection; nous en ferons l'objet de deux réflexions, qui comprennent l'origine et la nature même de la méthode.

La première, nous la puisons dans l'étude de nos facultés; la seconde nous est suggérée par l'objet même de la connaissance. Or l'intelligence humaine, bien qu'agrandie et développée par l'éducation, dirigée par la volonté, n'a qu'une puissance limitée; incapable de saisir plusieurs êtres à la fois, elle doit les examiner isolément, les étudier l'un après l'autre; dans ce cas, lorsque les objets sont nombreux et divers, l'attention se lasse, la mémoire se trouble, et la confusion devient inévitable : une simple monographie a rempli la vie d'un homme; que sera-ce, quand il faudra passer en revue des milliers d'espèces, dont chacune comprend plusieurs millions d'individus? Le procédé logique suggéré par l'expérience et la réflexion, qui distribue les êtres en classes, ordres, familles, etc., facilite aussitôt l'étude et la connaissance de la nature, en réduisant l'analyse impossible d'une infinie variété d'individus à l'examen d'un petit nombre d'entre eux : la classification ne dispense nullement de l'étude des faits; elle la suppose au contraire en la rendant possible et souvent facile. Si nous voulons la science, acceptons les conditions qu'elle impose à ceux qui la cherchent : il n'y a point à marchander avec elle.

En second lieu, jetons un coup d'œil rapide sur l'univers peuplé d'êtres organisés aussi nombreux que les grains de sable, et pétri de substances non moins nombreuses; n'essayons pas une évaluation qui défie le calcul; les plantes dont le catalogue est dressé comprennent plus de cent vingt mille espèces : nous en connaissons probablement à peine la moitié; sur une vaste étendue des mers du Groënland, on rencontre une multitude de méduses, telle qu'un voyageur en a compté plus de trois mille dans un décimètre cube, soit trois quatrillions dans un kilomètre, c'est-à-dire bien au delà d'un million de fois le nombre des habitants de la race humaine sur le globe.

Comprend-on maintenant ce qu'il y aurait de ridicule à essayer l'étude spéciale de chacun des êtres de la création? Les classifications n'auraient-elles donc qu'une valeur conventionnelle, comme les signes algébriques dont les géomètres ont tiré un si merveilleux parti, qu'il faudrait les admettre en auxiliaires indispensables?

Quelques obscurités ont alarmé des esprits judicieux et sagaces : on a abusé des classifications en multipliant sans nécessité les genres et les

espèces; mais de quoi n'abuse-t-on pas? Quand nous est-il donné de voir clairement et sans nuage dans les phénomènes qui nous environnent? Sous prétexte que le bâton de l'aveugle ne le met pas toujours à l'abri d'un accident, lui ôterez-vous ce guide utile et nécessaire, ou lui conseillerez-vous de le jeter loin de lui comme un instrument inutile et dangereux?

La science poursuit depuis plus de vingt siècles la réalisation complète de cette vue systématique, dont elle a toujours apprécié l'importance; et, bien que les travaux des trois générations qui nous précèdent aient surmonté plus d'obstacles et découvert plus de vérités que les quarante générations antérieures (1), elle reconnaît ce qu'une telle recherche a d'arbitraire et d'hypothétique : la nature ne livre pas aisément ses secrets, ou n'en cède même qu'une faible partie; comme le Protée de la fable, elle revêt mille formes fallacieuses avant d'apparaître sous celle qui lui est propre; autant il serait téméraire de la croire asservie à notre intelligence et à nos efforts, autant il serait imprudent et déraisonnable de négliger les moyens d'en pénétrer les mystères, lors même qu'on est certain de ne pouvoir soulever entièrement le voile qui les couvre.

La théorie des classifications, ainsi que nous l'avons fait remarquer d'une manière expresse (2), a rendu et rend des services signalés à la majeure partie des branches qui se partagent le domaine de la science humaine, comme aux professions qui en dépendent : arts, littérature, philosophie, sciences exactes, appliquées ou mixtes, lui empruntent l'ordre heureux et les divisions lumineuses qui en facilitent l'étude, l'apprentissage ou les développements; mais l'histoire naturelle en a, il faut bien l'avouer, retiré les plus précieux résultats, et c'est pour ce motif sans doute, non moins qu'en raison du charme et de l'utilité générale d'un tel genre d'application, que l'esprit se porte involontairement vers celles-ci, aussitôt qu'il s'agit d'exprimer une pensée quelconque sur les classifications.

Nous-mêmes en nous arrêtant au point de vue spécial que nous allons envisager tout à l'heure, aurions contribué à fortifier cette disposition, et fait naître une appréciation erronée de notre sujet, susceptible d'en amoindrir l'importance, d'en limiter arbitrairement l'étendue, si nous n'avions pris la précaution de séparer nettement la doctrine abstraite et ab-

(1) C'est largement compter que d'admettre deux générations en cent ans; et l'ère vraiment scientifique commence à la fin du XVII$_e$ siècle, de 1690 à 1700.

(2) Lorsque nous avons indiqué l'usage presque universel d'un tel mode d'investigation dans la plupart des travaux exécutés par les hommes en société.

solue, des applications auxquelles on l'a fait servir, et dont les sciences naturelles offrent d'ailleurs, on ne saurait le nier, l'épreuve la plus sensible et la mieux connue.

S'ensuit-il qu'en passant à un autre genre de considérations, il faut changer la méthode ou la modifier radicalement? Non, certes; la classification est un produit complexe d'une opération intellectuelle, et d'une revue comparée de faits ou documents analogues ; ce sont deux ordres d'idées et de travaux indépendants l'un de l'autre, par leur nature même autant que par leur objet; la méthode exigera donc toujours une étude préalable de certains éléments fournis par l'observation immédiate, et consistera surtout dans un puissant effort de synthèse logique, réunissant ce qui doit être rapproché et joint, ou d'une sagace répartition des matériaux préparés et façonnés en des groupes distincts et échelonnés.

L'espèce en botanique, en zoologie, en minéralogie et dans les subdivisions de ces trois grandes branches de l'histoire naturelle, a été le point de départ de la plupart des essais de classification qui ont fixé l'attention des savants; en astronomie, c'est *l'hypothèse*, c'est-à-dire une vue plus ou moins exacte de l'ensemble des phénomènes observés; en philosophie, c'est *la faculté* psychologique, ou *puissance active* (1) de l'âme, dont nous avons tous une notion quelconque ; en chimie, c'est *la molécule intégrante*, corps simple et réduit à l'état atomique. Puis, les faits se multipliant autour de l'observateur, on les range dans l'ordre et selon les groupes qui conviennent le mieux au système de classification adopté. Toutefois, qu'on y prenne garde ; l'arrangement n'est que provisoire, comme l'hypothèse, comme le système : tantôt c'est la base qui se modifie et se perfectionne, parce qu'elle est mieux définie ; tantôt ce sont les caractères qui distinguent les êtres, les faits ou les éléments, dont on intervertit le rang, dont on apprécie mieux la valeur ou les imperfections.

Ainsi progressent toutes les sciences, rameaux nombreux de la connaissance accessible à l'homme, en tant qu'elles tombent dans le domaine de l'expérience et de l'observation : il nous semble assister aux différentes ébauches d'un peintre, essayant de reproduire l'image de la nature, et toujours mécontent de son œuvre, comme le sont, et le furent toujours les vrais génies, jetant tour à tour son pinceau, pour atteindre à des formes de plus en plus belles : la classification du jour, qui obtient une faveur

(1) Nous disons *puissance active*, pour la distinguer de cette puissance à l'état latent ou dissimulé, qui ne produit aucun effet sensible, tant qu'elle n'agit point, quel que soit le motif de son inaction ; nous demandons grâce pour ces détails métaphysiques, indispensables pour nous.



éclatante, tombera demain, et sera remplacée par une autre que l'on applaudira aussi un moment; puis une troisième viendra, qui aura les mêmes honneurs et la même fin; ainsi de suite, sommes-nous tenté de dire à l'infini, par une série de modifications qui donnent un aspect nouveau à des formes anciennes. Les tourbillons de Descartes ont eu leur vogue et leur éclat; la gravitation universelle de Newton leur a succédé; celle-ci, plusieurs fois rajeunie, semble vieillir à son tour. La face du ciel, en quelque sorte renouvelée de nos jours par d'incessantes découvertes, semble appeler un autre Newton, qui en trace plus exactement la carte suivant une loi plus générale et plus vraie.

Nous assistons, et c'est encore là une magnifique compensation à nos misères, nous assistons en passant à l'attrayant spectacle des évolutions successives de la science; car si nous mourons, l'homme ne meurt pas, selon l'image sublime de Pascal; la génération présente a recueilli sur le champ ensemencé par nos pères : elle sème maintenant pour que nos fils recueillent après nous. Les vues incomplètes, les erreurs inévitables font place à des appréciations plus justes; la vérité se montre, comme le jour succède aux ténèbres; mais d'autres horizons apparaissent, et le mirage trompeur se reproduit sous une apparence qui n'a point été observée; de là naissent encore et des vues incomplètes, et des erreurs inévitables, dans un ordre d'idées nouvelles. Les méthodes scientifiques, dont le secours devient de jour en jour plus nécessaire et plus précieux, soit pour conserver les trésors acquis, soit pour en découvrir de nouveaux, changent donc d'aspect, comme les appareils mécaniques destinés à transmettre l'action des forces que l'art et la nature mettent à notre disposition; au fond, elles demeurent immuables, éternelles, parce qu'elles reposent sur une base immuable, éternelle, *la pensée*, dont le type est divin. Elles serviront mieux le savant et ses investigations, non qu'elles deviennent plus puissantes et plus étendues, mais en ce qu'elles seront plus actives, et sauront mieux diriger les facultés de l'esprit humain : Hercule étouffant Antée dans ses bras nerveux, ou abattant l'hydre de Lerne, n'eût point fait ce qu'un enfant de sa main délicate exécute de nos jours *à l'aide d'un jet de vapeur*.

En terminant cette discussion, qu'il nous soit permis de l'enrichir de quelques fragments d'une biographie récente de Cuvier, où se trouvent d'heureux détails fournis à l'auteur de l'article par M. Duvernoy, parent et collaborateur de l'illustre naturaliste; il appartenait au génie qui sut le mieux profiter du temps et apprécier le plus vivement par sa position les bienfaits de l'instruction publique; il lui appartenait plus qu'à tout autre

de relever l'importance des sciences naturelles et celle de la classification, dont on y fait un si fréquent usage.

« ... L'habitude que l'on prend de classer dans son esprit un très-grand » nombre d'idées est l'un des avantages de cette science dont on a le moins » parlé, et qui deviendra peut-être le principal, lorsqu'elle aura été géné- » ralement introduite dans l'éducation commune...

» Cette méthode, une fois qu'on la possède bien, s'applique avec un » avantage infini aux études les plus étrangères à l'histoire naturelle : » toute discussion qui suppose un classement de faits ; toute recherche » qui exige une distribution de matières, se fait d'après les mêmes lois, et » tel jeune homme qui n'avait cru faire de cette science qu'un objet » d'amusement, est surpris lui-même, à l'essai, de la facilité qu'elle lui a » procurée pour débrouiller tous les genres d'affaires... »

Voici, avec une piquante anecdote, ce qu'on peut dire de plus fort en faveur des classifications :

« M. de Lacépède conduisait des affaires multipliées avec une facilité » qui surprenait les plus habiles ; cette rapidité surprenait le chef du gou- » vernement, lui-même cependant assez célèbre aussi dans ce genre. Un » jour, il lui demanda son secret ; M. de Lacépède répondit en riant : *C'est » que j'emploie la méthode des naturalistes*. Mot qui, sous l'apparence » d'une plaisanterie, a plus de vérité qu'on ne croirait ; les matières bien » classées sont bien près d'être approfondies ; et la méthode des naturalistes » n'est autre chose que l'habitude de distribuer dès le premier coup d'œil » toutes les parties d'un sujet, jusqu'aux plus petits détails, selon leurs » rapports naturels (*Dictionnaire biographique* de Didot, tom. VII). »

2e *partie*. — La partie historique de notre sujet nous fournit les preuves les plus convaincantes de la grandeur et de l'importance du rôle assigné à la classification ; nous ne redirons point le motif qui nous a déterminé à prendre pour terme de comparaison le champ des sciences naturelles ; il est aisé de voir qu'il était nécessaire de circonscrire l'étendue des applications de notre théorie, autant que d'en choisir convenablement le sujet.

On remarque tout d'abord que les puissantes intelligences dont s'honore l'humanité ont cherché et trouvé leurs titres de gloire dans la coordination des êtres : quels sont en effet les noms consacrés par le respect et l'admiration des peuples ? Celui d'Aristote parmi les anciens, ceux de Tournefort, Linné, de Jussieu, Cuvier, Geoffroy-Saint-Hilaire parmi les modernes : un pareil argument suffirait aux amis des sciences naturelles, quand ils devraient se borner à une stérile contemplation de l'univers ; il en faut de plus sensibles pour ceux qui méconnaissent l'autorité des noms illustres,

Le génie de l'antiquité à la fois le plus puissant et le plus vaste, Aristote, écrit l'histoire des animaux, des plantes et des terres; avant lui il y avait sans doute des savants et des observateurs; il n'y avait pas de science; il la crée de toutes pièces, grâce à la munificence du vainqueur de Darius, qui prodigue ses trésors et rassemble les animaux les plus rares de l'Asie, pour les offrir au philosophe de Stagyre son maître (1).

L'histoire naturelle des animaux, le meilleur de ses ouvrages, présente le premier exemple d'une classification fondée sur des rapports rationnels; il établit cinq ordres : les quadrupèdes, les oiseaux, les reptiles, les amphibies et les poissons; mieux que beaucoup de naturalistes modernes et que Linné lui-même, il assigne aux cétacés la place qu'ils doivent prendre à la suite des mammifères; Buffon était pénétré d'admiration pour la profonde sagacité du grand naturaliste, et regrettait vivement la perte ou la mutilation des écrits qui nous restent sur les plantes; quant au livre des minéraux, il est loin d'offrir le mérite du traité des animaux.

Théophraste (2) poursuit l'œuvre de son maître, qu'il remplace avec un succès remarquable dans les leçons publiques; célèbre par le charme de sa parole, il compose plus de deux cents traités; décrit avec soin environ quatre cents plantes, et mérite d'être considéré comme le fondateur de la botanique; il semble avoir entrevu le système sexuel des plantes.

Dioscoride, médecin des armées de Néron, a joui pendant plusieurs siècles d'une immense réputation; il connaissait environ sept cents plantes qu'il a distribuées en six classes, d'après leurs propriétés usuelles; son ouvrage, longtemps commenté, ainsi que les précédents, n'est qu'une compilation.

Pline l'Ancien, ou le Naturaliste, écrivain élégant, rassembla avec une patience infatigable, mais sans beaucoup de critique et de sagacité, un nombre prodigieux de faits et d'observations; son histoire naturelle contient trente-sept livres, et forme une espèce d'encyclopédie que l'on consultera toujours avec fruit, pourvu qu'on y sache puiser avec réserve et circonspection (3).

(1) Alexandre, protecteur généreux des sciences, des lettres et des arts, consacre huit cents talents, environ cinq millions de francs, à l'œuvre du naturaliste; il a droit de partager la reconnaissance que nous devons aux travaux admirables d'Aristote.

(2) Il se nommait *Tyrtame*; mais les Grecs ravis de son éloquence le surnommèrent *Theophraste, parleur divin*; né à Érésus, dans l'île de Lesbos, l'an 371 avant Jésus-Christ, il succède à son maître Aristote, en 322, et meurt à 85 ans; quelques-uns disent à 107.

(3) On sait qu'il périt à 56 ans, lors de l'éruption du Vésuve, qui engloutit les villes d'Herculanum et de Pompéi en 79. Il fut moins victime de son amour pour la science et

Après eux, nous traversons en gémissant cette longue et triste période de troubles, d'ignorance et de luttes sanglantes, qui vit, avec la décadence et la chute de l'Empire romain, rétrograder la civilisation ; Charlemagne, Alfred, les Arabes essaient de rallumer le flambeau des lettres et des sciences ; ils parviennent à produire quelques rares et faibles lueurs ; bientôt les ténèbres s'épaississent de plus en plus, et les sciences naturelles ne comptent que de médiocres interprètes, ignorants autant qu'ignorés.

Le XVe siècle, ère de labeur et d'érudition, prépare la Renaissance ; les œuvres des anciens reparaissent traduites et commentées par les savants de Constantinople, échappés au glaive de Mahomet ; elles trouvent de sincères et fanatiques admirateurs : l'invention de l'imprimerie, la découverte du Nouveau-Monde, mêlent les idées et les peuples.

Fervet opus... mens agitat molem.

Le XVIe siècle naît au milieu de ce bouillonnement et de cette agitation des intelligences ; il s'élance dans les voies ouvertes à la civilisation moderne ; l'Italie, la France, l'Angleterre et l'Allemagne, à de longs intervalles, ont des poëtes, des littérateurs et des observateurs sagaces de la nature.

Conrad Gesner, de Zurich, fonde en 1555 une classification des plantes, basée sur des caractères naturels, les organes de la fleur et du fruit.

Notre savant et célèbre voyageur, Pierre Belon, étudie les oiseaux et les poissons. Le premier traité surtout, publié en 1551, est estimé de Buffon qui le cite fréquemment.

Rondelet, que Rabelais, son ami, présente sous le nom plaisant du docteur Rondibilis, écrit sur les poissons un livre consulté avec fruit même de nos jours.

André Césalpin d'Arezzo, botaniste et médecin, professe à Pise ; il tire de la forme du fruit et de la graine une classification qui fut généralement adoptée ; son système comprend quatorze classes, dont la dernière est composée des cryptogames ; il fit connaître la famille des ombellifères et décrivit près de 850 plantes.

La France peut revendiquer les frères Jean et Gaspard Bauhin, nés à Bâle d'un réfugié français : le premier donne de bonnes descriptions ; le second contribue plus encore aux progrès des sciences naturelles par l'excellent tableau du règne végétal *Pinax theatri botanici* qui contient plus de 6,000 plantes.

de sa curiosité, comme on l'a dit, que de son devoir, ce qui vaut mieux. Préfet de la flotte, il trouva la mort qu'il ne cherchait pas, mais qu'il ne pouvait ni ne devait fuir, en s'efforçant de porter secours aux marins confiés à ses soins.

Aldrovande, voyageur et naturaliste célèbre de Bologne, compose, avec une admirable patience, une histoire universelle des végétaux, en 13 volumes in-folio, de 1599 à 1603. Ce vaste recueil de faits précieux laisse beaucoup à désirer au point de vue critique.

Lobel, en 1581, avait déjà pressenti l'importance des familles naturelles, dont il découvre plusieurs groupes.

Zaluzianski essaie d'établir le système sexuel des plantes sans pouvoir l'appuyer d'observations positives.

Nous touchons enfin au grand siècle; héritier des richesses amoncelées par les âges précédents, il ajoute à ces trésors : il parvient à découvrir la source des beautés originales qu'il admirait et imitait d'abord servilement. Si les lettres ont des triomphes éclatants, les sciences font à leur tour des conquêtes remarquables sous l'influence de trois génies contemporains, Bacon, Galilée, Descartes qui, à divers titres, ont des droits presque égaux à notre respect et à notre reconnaissance.

John Ray, anglais, fonde les vrais principes de la classification sur l'étude d'organes essentiels ou de caractères de première valeur en botanique, mammalogie et ornithologie; ses premiers travaux datent de 1668; il prouve la vérité du système sexuel et entrevoit la méthode naturelle.

Non moins célèbre en Allemagne, Rivin publie, en 1693, un tableau des quadrupèdes et des serpents : *Synopsis methodi animantium quadrupedum et serpentum generis.* Il établit sur la forme de la corolle un système de coordination des plantes qu'il divise en dix-neuf classes.

En même temps, Pierre Magnol, l'un des plus illustres professeurs de l'école de Montpellier, divise les plantes en 15 classes, formant 76 familles; Linné faisait un grand cas de la science et des idées ingénieuses de ce naturaliste, auquel il a dédié le bel arbre qui fait l'ornement de nos jardins, le *magnolia.*

Pitton de Tournefort, supérieur encore aux précédents par le mérite de ses descriptions précises et élégantes, coordonne les plantes suivant plusieurs caractères de seconde valeur, groupe la plupart des familles naturelles, et règne sans rival pendant plus de quarante ans par la simplicité et la commodité de sa méthode qui compte 22 classes, 698 genres et 10,146 espèces : publiée en 1694, elle ne fut pas exclue des écoles, même après les succès de la classification linnéenne.

Linné eut la gloire de faire oublier les travaux si recommandables de ses prédécesseurs; il renouvelle en quelque sorte les sciences naturelles par l'universalité de ses conceptions, l'exactitude rigoureuse de ses définitions, et l'admirable sagacité de son esprit observateur : il perfectionne

pendant trente ans, de 1735 à 1766, la méthode artificielle dont on lui est redevable, et mérite d'être considéré, moins comme le continuateur que comme le créateur de l'histoire naturelle ; le *Système sexuel*, qui a fait la la réputation du naturaliste suédois, n'est pas le meilleur de ses ouvrages, bien qu'il ait en quelque sorte effacé ses autres titres de gloire, fondés, comme tout le monde sait, sur les fonctions de deux organes de première valeur, les étamines et les pistils ; il comprend 24 classes et fut l'objet de plusieurs publications, destinées à perfectionner ou à compléter son œuvre : les plus remarquables sont : le *Système naturel* en 1735, le *Genera plantarum* en 1737, le *Species plantarum* en 1753 : il eut enfin le bon esprit de réduire le nombre des espèces connues de son temps à 7,000.

Adanson, génie patient, infatigable, original même, s'efforce de concilier les méthodes artificielles et naturelles ; placé entre Linné, dont il appréciait le mérite, et Bernard de Jussieu dont il goûtait les idées nouvelles, il combine 65 systèmes de coordination, dont il tire 58 groupes de familles, et, quoique guidé par des principes judicieux, il compose une classification très-vicieuse, donnant à tous les caractères organiques des plantes une égale valeur ; mais ses travaux, ses descriptions, ses voyages, lui ont obtenu parmi les maîtres de la science un rang élevé.

Le XVIIIe siècle tient donc la première place pour la méthode et les découvertes ; les classifications surtout se multiplient et se perfectionnent ; que de noms, et quels noms sommes-nous obligé de laisser dans l'ombre ! Haller, Bonnet, Boissier de Sauvages, Adrien Van Rayen, Daubenton, Buffon ; nous en passons, et des meilleurs ; tous cependant, et les plus célèbres, n'admettent point l'étude et les progrès des sciences naturelles sans classification ; ceux d'entre eux qui la critiquent, ont moins blâmé le principe que l'abus, et semblent comme les autres appeler de leurs vœux l'invention de la *méthode naturelle*.

Bernard de Jussieu, chargé par Louis XV de la direction du jardin du Petit-Trianon en 1759, prélude à cette découverte par l'ordre et la distribution des plantes dont le soin lui est confié ; il était réservé à son neveu, Antoine-Laurent Jussieu, de formuler et de publier, en 1789, la *méthode naturelle* dont il avait posé les bases dans deux mémoires présentés à l'Académie en 1773 et 1774. Arrêtons-nous quelques instants sur les deux ordres d'idées qui ont donné naissance aux systèmes adoptés par les naturalistes avant et après les travaux des Jussieu.

Toute coordination des végétaux fondée sur la considération d'un seul organe, quelle qu'en soit la valeur, ou même sur l'emploi de plusieurs d'entre eux, à l'exclusion des autres, a reçu le nom de *système* ou de *clas-*

sification artificielle; on désigne, au contraire, par *méthode naturelle*, la distribution des plantes qui résulte de l'appréciation de tous les organes évalués selon leur importance, sans exclusion d'un seul, sans prépondérance d'aucun. N'ouvrons pas encore la discussion sur l'exactitude absolue d'une telle distinction, elle serait prématurée; ajoutons seulement que c'est à cette dernière forme, comme plus philosophique et plus rigoureuse, que Laurent de Jussieu consacra sa vie entière; il la perfectionnait sans cesse et n'osait jamais se flatter de l'avoir achevée. Plusieurs naturalistes avant lui l'avaient entrevue, Linné l'appelait de tous ses vœux, Buffon la réclamait sans en comprendre nettement les conditions, Adanson en avait pénétré les vrais principes sans avoir pu les poser; il était réservé à G. Cuvier, dont la vaste capacité intellectuelle est la seule qu'il soit permis de comparer à celle d'Aristote, il lui était réservé d'apprécier dignement l'œuvre de Jussieu, qu'il proclamait *le Lavoisier de la botanique*, éloge que l'on concevra plus aisément si l'on se souvient de la haute estime du savant naturaliste pour les classifications, dont le perfectionnement fut l'objet constant de ses efforts, et qu'il considérait comme l'expression même de la science.

On regrette de ne pouvoir compter parmi les classificateurs les plus illustres représentants des sciences naturelles en France; Buffon qui ne voulut pas l'être et montra même un singulier dédain pour les systèmes artificiels : il critiqua avec une sorte d'aigreur les méthodes déjà célèbres de Linné en zoologie et botanique; et celui-ci à son tour le traita avec peu de ménagement.

Ces deux génies doués de qualités moins inégales que dissemblables ne purent se comprendre et se rendre justice : l'un voit la création dans son ensemble et peint la nature avec une richesse d'expression, une noblesse de style qui n'a point été égalée : *Majestati naturæ par ingenium* (1); l'autre en étudie les détails et les décrit avec une finesse et une sagacité incomparables; l'observation du premier était rapide, étendue; celle du second lente et profonde : Buffon par une intuition merveilleuse découvre ou pressent des vérités d'un ordre supérieur, que le temps seul a confirmées; ses descriptions sont parfois incomplètes et inexactes : Linné définit avec précision, trouve le mot juste pour chaque chose; ce qu'il a observé n'a rien perdu de sa vérité par des observations récentes; ses conceptions, moins hardies, sont exemptes d'incertitude et d'erreur, tous les deux ont

(1) Telle est l'inscription qu'on lit sur le piédestal de la statue qui lui a été érigée; elle est l'ouvrage du sculpteur Pajou; on la voit à l'entrée du cabinet d'Histoire naturelle.

gravé pour l'immortalité, celui-ci au burin comme Cellini, celui-là au ciseau comme Michel-Ange. D'ailleurs le système du naturaliste Suédois brisait en zoologie comme en botanique des affinités et séparait des familles naturelles; nous signalerons en passant les liliacées qu'il subdivise en deux groupes fort éloignés; les labiées qui vont prendre place dans la deuxième classe ; les légumineuses disséminées dans six classes différentes. D'illustres contemporains à l'exemple de Buffon, parmi lesquels nous trouvons Haller et Bonnet, furent ainsi que lui choqués de ces irrégularités; Linné les reconnaissait lui-même, il cherchait et appréciait la méthode naturelle sans pouvoir la trouver (1).

Les erreurs comme les faiblesses des grands hommes nous servent encore à reconnaître l'infirmité originelle de notre nature, et nous défendent de l'orgueil qu'inspire trop souvent la science, confirmant le dernier mot de Laplace que nous ne saurions trop méditer : « *Ce que nous savons est peu de chose ; ce que nous ignorons est immense.* » Elles ne sont pas d'ailleurs sans grandeur; de tels génies peuvent tomber comme Homère sans descendre.

Un examen plus attentif des méthodes de classification nous apprend ce que nous devons en penser ; on ne saurait nier qu'il n'y ait de l'arbitraire et de l'artificiel dans la méthode naturelle, comme il y a du vrai et du naturel dans la classification artificielle : mélange inévitable qui tient autant à la découverte de faits imprévus qui déconcertent les plans de l'observateur, qu'à l'incertitude de nos jugements ; ce sont en effet deux procédés logiques, qui ont un principe et un rôle différents; l'un sert mieux l'élève qui cherche à apprendre, et pour parvenir à savoir emploie la voie la plus courte et la plus facile ; l'autre convient mieux au savant qui, arrivé aux sommités de la science, veut saisir d'un rapide coup d'œil la route qu'il a parcourue depuis le point de départ, afin d'aller plus loin; car sa devise fut toujours , *en avant!* C'est surtout la devise du XIX[e] siècle qui a déjà tant exploré et tant découvert.

Le perfectionnement et les progrès des sciences d'observation nous ont paru résulter, à toutes les epoques mémorables de la civilisation, d'un double mouvement intellectuel; l'un vers les détails ou les faits; l'autre

(1) Citons les propres expressions de Linné, que nous empruntons à deux de ses principaux traités.

« Methodus naturalis primus et ultimus fimis *Botanices* est et erit (*Thes. Bot.*)
» ... Dixi, et ego circa methodum naturalem inveniendam laboravi, benè multa quæ
» adderem obtinui, perficere non potui, continuaturus dùm vixero; interim quæ novi,
» proponam; qui paucas quæ restant benè absolvit plantas, erit mihi magnus Apollo.
» (*Classes plantarum*, p. 484). »

vers l'ensemble ou la synthèse : car il ne suffit pas plus de connaître les faits, si l'on n'en détermine les lois, que de créer des théories spécieuses ou vraisemblables, si elles n'ont pas les faits pour bases : en sorte que les périodes de langueur, de stérilité ou d'ignorance correspondront à la prépondérance fatale d'un système d'études spéciales ou d'abstractions métaphysiques ; tandis que la lumière, la fécondité, l'activité apparaîtront avec l'emploi simultané, harmonique même des deux genres de recherches et de spéculations.

L'expérience vient confirmer pleinement nos appréciations : aucune époque n'a vu surgir autant de monographies et de doctrines philosophiques ; des esprits chagrins (1) se plaignent des études spéciales, comme tendant à rabaisser l'intelligence s'agitant dans un cercle étroit d'idées ; d'autres s'élèvent contre le nombre croissant de classifications, qui portent le désordre et la confusion dans l'étude des sciences : ce sont, à notre avis, des accusations irréfléchies qui ont un bien médiocre fondement dans des abus faciles à corriger. Car les deux genres de travaux sont également nécessaires et utiles ; ils se prêtent un mutuel appui, à la condition, bien entendu, que les détails soient dignes d'intérêt et que les classifications soient logiques. Quand il s'agit de science, ne nous plaignons ni de l'abondance, encore moins du luxe des recherches ; dans les efforts qu'elle suscite, il y a place pour tous et pour chacun, il n'est pas deux intelligences pareilles qui suivent la même voie ; louons et admirons la Providence qui en des temps privilégiés prodigue les grands hommes, les savants, les capitaines, comme en d'autres temps elle en est avare. Aux Linné, Buffon, Lamark, Daubenton, d'Alembert, Adanson, Jussieu, ont succédé les Geoffroy-Saint-Hilaire, G. Cuvier, Ampère, de Blainville, Decandolle : ceux-ci à leur tour font place aux Thouin, Duméril, Isidore-Saint-Hilaire, Moquintendon, Dumas, qui renouvellent et transforment la science, sans dédaigner les travaux de leurs illustres devanciers, parce que le champ des observations s'est agrandi, et, plus fertile, a produit des moissons plus abondantes.

Concluons qu'il y aurait autant d'imprudence et de légèreté à prendre les classifications pour la science elle-même, qu'à les exclure des écoles parce qu'elles ne seraient que des artifices de la pensée ; les meilleurs esprits comme les plus faibles y doivent trouver un auxiliaire puissant et

(1) Quelques-uns sont des critiques de bonne foi, dont il faut accueillir les plaintes et les conseils, tout en réfutant des reproches injustes ou exagérés : la plupart sont des caractères inquiets et jaloux qui n'ont pas obtenu, à tort ou à raison, la considération et l'estime qu'ils croient dus à leur mérite ou à leurs travaux.

nous ne sachons pas qu'il y en ait qui aient pu s'en passer absolument : l'époque actuelle que signalent tant de belles découvertes en histoire naturelle n'est-elle pas celle qui a vu surgir les travaux de coordination les plus remarquables? La méthode de Jussieu n'est-elle point à la fois le point de départ et la base de tous les systèmes que nous voyons se reproduire depuis un demi-siècle?

Lamark, qui appartient aux deux siècles, développe l'idée ingénieuse de Bonnet sur l'échelle continue des êtres, coordonne les plantes suivant un mode artificiel qui a reçu le nom de *Méthode analytique ou dichotomique*; et renverse l'ordre adopté, pour procéder du simple au composé, en commençant par les êtres les plus grossièrement organisés. Une série de questions, dont chacune présente une alternative entre l'existence ou la non-existence d'un certain organe, conduit l'esprit de groupe en groupe, jusqu'à celui qui assigne l'espèce et le nom de la plante qu'il s'agit de déterminer : comme moyen pratique et commode d'arriver sans beaucoup d'efforts à la connaissance des végétaux, on ne saurait rien imaginer de mieux; comme méthode de classification, il est bien inférieur à la méthode naturelle (1); mais Lamark a d'autres titres encore à l'estime et à l'admiration des amis de la science.

Daubenton, Guéneau de Montbéliard et Lacépède s'associent aux travaux de Buffon, les complètent ou les continuent; le premier par ses connaissances anatomiques principalement; le second par ses études sur les oiseaux; le troisième par ses belles recherches sur les poissons, les serpents et les cétacés.

L'entomologie ou l'étude des insectes, branche si importante et si délicate de l'histoire naturelle, trouve de nombreux et sagaces observateurs qui en pénètrent les secrets, et les étonnantes métamorphoses : Lyonnet, en 1760, fonde sur les principes d'une anatomie rigoureuse la connaissance de l'insecte à l'état de larve, dans sa monographie devenue célèbre de la chenille du saule; Geoffroy écrit la faune entomologique des environs de Paris; Fabricius adoptant la méthode de Linné, en fait une heureuse application au classement des insectes qu'il divise d'après les organes de la bouche; il en présente un tableau très-complet et mérite d'être compté parmi les fondateurs de cette science pleine d'attraits. Réaumur l'avait précédé dans cette voie, et dans un ouvrage des plus remarquables avait étudié les mœurs et les habitudes des insectes avec une sagacité qui le place au premier rang

(1) Voir la *Flore française* publiée dès 1778.

des observateurs ; au mérite du naturaliste, on sait qu'il joignit à un degré éminent le talent du mécanicien et du physicien.

Guettard, suivant les tracés et les exemples de son maître Réaumur, applique la science au progrès des arts utiles ; une rubiacée indigène du genre *Galliums* analogue à la garance, lui fournit une matière colorante ; il découvre le *Kaolin*, cette matière précieuse qui dote la France d'une fabrication des plus importantes, celle de la porcelaine dure ; la Géologie, la formation des montagnes dont il fit une étude particulière, deviennent pour lui le sujet de plusieurs découvertes également intéressantes.

Le baron Ch. Degeer décrit plus de 1,500 espèces d'insectes, dont il donne d'excellentes figures ; sa classification repose sur les ailes pour les uns et les métamorphoses pour les autres.

En minéralogie, Rancé de l'Isle, Werner et Hauy, fondent la méthode cristallographique ; toutefois Werner trop exclusif, quoique fondateur d'une école justement célèbre, voit tomber sa classification ; Hauy, plus heureux ou mieux inspiré par les circonstances qui le placent au milieu des auteurs de la chimie moderne, admet les caractères chimiques conjointement avec ceux des formes cristallines ; il fonde un système plus durable et plus vrai : en ce sens que la composition chimique des substances minérales est un élément essentiel dont la valeur ne peut être négligée, pas plus qu'on ne peut omettre ou reléguer au second plan comme accessoire la propriété physique de la forme moléculaire (1).

Après une énumération aussi rapide, et partant aussi incomplète, il nous reste une dernière appréciation à faire, celle des travaux tout à fait contemporains, parmi lesquels on nous excusera d'avoir choisi les faits en quelque sorte hors ligne. Les progrès les plus remarquables des sciences naturelles sont dus aux profondes méditations de deux génies rivaux qui, dans des voies diverses, nous rappellent le mieux Linné et Buffon, ces représentants du XVIIIe siècle (2). Est-il besoin de nommer G. Cuvier et Geoffroy Saint-

(1) L'étude de la minéralogie a donné naissance à quatre écoles ; la première, qu'on pourrait nommer *Empirique*, reconnaît Werner pour son véritable chef. En France elle est représentée par Alex. Brongniart ; la deuxième, chimique, est surtout l'œuvre de Berzélius que Cronstedt, Bergmann et Kirwan ont précédé dans cette voie ; la troisième est anatomique pure avec Daubenton, Breithaupt et Mohs, qu'il faut placer en première ligne ; la quatrième est géométrique ; c'est l'école allemande formée des Wernéristes, à laquelle viennent se rattacher en Angleterre Brewster ; en France, MM. Biot et Babinet à un point de vue un peu différent des propriétés optiques.

(2) Ce rapprochement nous a paru si naturel, que nous ne doutons point qu'il n'ait été fait avant nous ; Cuvier est méthodique, circonspect et logicien comme Linné ; Geoffroy Saint-Hilaire, impétueux, hardi comme Buffon. Celui-ci ne croit pas à l'inva-

Hilaire contemporains, émules, réunis d'abord pour des travaux communs, qui ont commencé leur réputation, puis, divisés sur des principes de haute philosophie anatomique; toujours amis, malgré leurs querelles scientifiques; honorés de leur vivant, plus encore après leur mort.

Le premier, posant les bases d'une classification complète en zoologie, rectifie et continue l'œuvre de Linné; il crée l'anatomie comparée et porte dans l'étude des diverses branches de l'histoire naturelle le flambeau de l'analyse, en s'aidant de l'expérimentation; les principaux résultats de ses recherches sont consignés dans trois œuvres monumentales dont chacune suffirait à la réputation d'un savant du premier ordre, ce sont: *le règne animal distribué d'après son organisation*, où il exprime les règles de la classification qu'il a adoptée; *les leçons d'anatomie comparée*, où il a consigné ses idées sur la correspondance et la coordination des organes dans un même animal; Enfin *les recherches sur les ossements fossiles*, avec le discours sur les révolutions du globe; ce dernier ouvrage contient les belles applications de sa méthode zoologique à la reconstruction des races perdues, suivant la loi générale dont la science lui est redevable et qu'il nomme *loi de corrélation des formes*. Esprit ferme, lumineux, caractère dominateur, il exerce sur son siècle l'autorité qu'Aristote, auquel on l'a comparé avec un peu d'exagération, exerça sur le moyen âge; sa parole fut un oracle pendant les dernières années de sa vie, et il nous a fait comprendre des mots fameux, qui nous semblaient un cri d'idolâtrie: *Magister dixit*.

Le deuxième, en présence d'un rival de gloire et de génie, devant une éloquente et vive opposition, entreprend de réformer la science; il proclame l'unité *de composition organique*, en déclarant que l'espèce n'est point immuable, comme le croyait et l'affirmait Cuvier; ce qu'il y a de constant et d'invariable dans la création, c'est *le type exemplaire et divin*, sur lequel sont moulés tous les êtres avec des variations infinies: *unité et variété;* tel est le principe entrevu par Aristote, exprimé par notre savant Belon, puis par Newton, plus nettement formulé par Buffon, en 1756, comme une loi générale, que Geoffroy cherchait à établir sur les données positives de l'expérience et dont il trouve la démonstration après trente ans de patientes investigations dans la découverte de l'appareil dentaire chez les oiseaux en 1821 (1), confirmant tout ce qu'il avait avancé depuis 1807. Qui pourrait

riabilité de l'espèce; celui-là la considère comme une loi nécessaire à la conservation de l'univers animé.

(1) Aristote signale dans l'histoire des animaux la régularité du plan qui préside à leur organisation.

Pierre Belon, en 1855, compare le squelette d'un oiseau à celui de l'homme.

Newton, dans son Optique, s'exprime en ces termes: «De uniformitate illa, quæ est



oublier ces mémorables discussions, que les savants écoutaient avec une religieuse attention, dont l'immortel Goethe, ce puissant génie, universel comme Voltaire, aussi poétique et plus profond, attendait l'intéressant récit avec une impatience fébrile, oubliant de s'informer, comme choses indifférentes et secondaires, du résultat des événements de 1830 qui portaient le trouble et l'effroi parmi les peuples. Ces luttes affermissent Geoffroy Saint-Hilaire dans ses vues de réforme anatomique et le conduisent à la création d'une science nouvelle : la *tératologie*, qui ramène l'organisation des monstres à la loi commune de formation par *des arrêts de développement* et *par l'attraction des parties similaires*. Cette science, que Goethe avait pressentie dans son ouvrage sur *les métamorphoses des plantes* (1), est fondée actuellement, et M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, illustré déjà par d'autres découvertes, a puissamment contribué à lui donner l'autorité de ses propres observations, en continuant l'œuvre de son père. Le temps n'est pas éloigné où cette loi commune de composition s'étendra de la zoologie à la botanique et même à la minéralogie (2).

Jetons un dernier coup d'œil sur la botanique, dont les progrès intéressent plus particulièrement l'humanité, en vertu des nombreuses applications que les arts les plus utiles ont su faire des propriétés des plantes.

Parmi les naturalistes éminents qui ont droit à notre gratitude en France

» corporibus animalium... Similiter posita omnia in omnibus fere animalibus (*Optices* » quæstio 31, pag. 327, édit. de Somnis Chartin. »

Buffon dit (art. *An.*) : Il existe un dessin primitif et général qu'on pourrait suivre très-longtemps. Dans un autre passage (*Discours sur les Singes*), il s'exprime d'une manière plus explicite : Ce plan, toujours le même, toujours suivi de l'homme au singe du singe au quadrumane, des quadrupèdes aux oiseaux, aux poissons, aux reptiles ; ce plan, dis-je, bien suivi par l'esprit humain, est un exemple fidèle de la nature vivante et la vue la plus simple et la plus générale sous laquelle on puisse la considérer.

Il était loin de croire à l'immutabilité de l'espèce, comme Linné qui l'affirme du genre lui-même : « *Classis et ordo sapientiæ; genus et species naturæ opus.* » Contre l'opinion de Haller, Jussieu, et les premiers naturalistes de notre époque, Geoffroy Saint-Hilaire, son fils, etc.

(1) Goethe (nº 1749, m. 1832) avait écrit en 1790 et publié des Essais d'histoire naturelle et de morphologie qui ont été traduits par Martins 1837; on l'accusera de traiter la science en poëte ; on l'eût volontiers renvoyé à son métier comme incompatible avec les prétentions qu'il affichait : ses critiques ont dû changer leur opinion depuis le triomphe de ses idées (Voir les *Etudes* de M. Marmier sur Goethe, 1835).

(2) Voir les belles recherches de M. Moquintandon, dans *ses Eléments de tératologie végétale ;* et les ingénieuses considérations de M. Baudrimont sur *la tératologie minérale*, qui tendent à renouveler les principes de cette science. Ces travaux sont la conséquence des études zoologiques d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire et de son fils : *Philosophie anatomiq.* 1818-1822 (G. St-Hil.). *Histoir. natur. génér.*—Du règne organiq. 1852-57 (Isid. St-Hil.).

et chez les nations européennes où la science est en honneur et en crédit, nous regrettons de ne pouvoir citer que deux noms, parce qu'ils se rattachent à des essais de classification qui tendent à introduire des perfectionnements importants dans la méthode naturelle de Jussieu.

Decandolle (Augustin-Pyramus de) (1778-1841), auteur de la *Flore française* et d'une *Théorie élémentaire de la botanique*, œuvre classique d'un mérite supérieur, a essayé de concilier les deux méthodes, profitant à la fois de la simplicité des hypothèses de Linné, et de la belle ordonnance de la méthode de Jussieu, qu'il a prise pour point de départ dans un troisième traité non moins important que les premiers : *Regni vegetabilis systema naturale* (1818-1821).

Il a réussi autant qu'il était permis de l'espérer dans l'état actuel de nos connaissances, dont l'ensemble subit des réformes inévitables en vertu des perfectionnements partiels que les travaux des savants modernes apportent tous les jours à l'édifice scientifique : ce livre renferme donc le dernier mot de la botanique en fait de classification ; il est le *Vade mecum* de l'étudiant, et le conseiller des maîtres, jusqu'au moment où de nouvelles découvertes fourniront les moyens d'en perfectionner la doctrine.

M. Isidore Saint-Hilaire, qui marche à la tête des zoologistes contemporains, a été frappé avec Linné de l'impossibilité qu'ont éprouvée les classificateurs de disposer régulièrement les êtres du règne animal dans une série *uni-linéaire ;* le naturaliste suédois avait comparé le tableau des êtres organisés tels qu'ils s'offraient à lui dans la synthèse la plus parfaite, à une carte géographique, dans laquelle on voit les espèces ou les familles entourées et pressées, les unes à côté des autres, de manière qu'une ligne droite ne saurait les relier en passant de la première à la dernière : mais le judicieux et éminent observateur est allé plus loin, et remarquant des analogies profondes entre les individus appartenant à des ordres différents, analogies qui se reproduisaient du genre à l'espèce, de l'espèce à la famille et ainsi de suite, il a conclu que le même plan d'organisation secondaire se répétait dans diverses séries. De là semblait résulter la nécessité, ou tout au moins, l'utilité d'une modification à la méthode naturelle, introduisant une classification par séries parallèles, sur deux ou trois rangées ; qu'on nous permette d'en offrir un exemple dans le tableau suivant, qui nous dispensera d'une explication toujours un peu confuse, lorsqu'on est obligé d'omettre la meilleure partie des observations de détail.

INSECTIVORES : 4e ordre (3e section) Isid. Geoffroy.	CARACTÈRE COMMUN.	RONGEURS (5e ordre).
Tupaie.	Grimpeur.	Ecureuil.
Musaraigne.	Marcheurs.	Rat.
Macromilide.	Sauteurs.	Gerbille.
Desman.	Nageurs.	Ondatra.
Tapir.	Fouisseurs.	Oryctère.
Taurec.	Epineux.	Porc-Epic.

Si des observations du même genre se multiplient et s'étendent, il faudra bien compter avec ce caractère qui n'a pour le moment qu'une importance secondaire ; nous ne pensons pas qu'elles aient acquis encore assez de valeur pour amener une réforme radicale dans le système de classification adopté par M. Isidore Geoffroy lui-même et qui est généralement suivi.

En terminant une esquisse, bien longue sans doute pour le cadre étroit, imposé aux publications de l'Institut historique, trop courte pour l'étendue et la gravité du sujet, il nous est permis de conclure « que les classifica-» tions ont leur origine dans la nature des choses autant que dans le » mode d'activité propre aux facultés de l'esprit humain ; qu'elles servent » à constater le degré de perfection relative auquel sont parvenues les » sciences naturelles ;

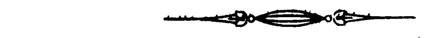
» Qu'elles indiquent surtout les lacunes que celles-ci présentent ;

» Qu'elles rapprochent les espèces analogues, et fondent les familles » naturelles ;

» Qu'elles donnent la flore des contrées et la faune du terrain ;

» Qu'elles font enfin connaître les plantes et les animaux exotiques dont » l'introduction et l'acclimatation doivent créer une source importante de » richesse pour l'industrie, les arts et l'agriculture surtout, cette féconde et » bienfaisante nourrice du genre humain, qui à son tour réclame toute » notre vigilance et notre sollicitude. »

VALAT, *membre de la 3e classe.*



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

NOTICES HISTORIQUES

Sur Donzère, Saint-Vallier et *Le Buis* (Drôme), par l'abbé VINCENT, *correspondant de l'Institut historique de France et du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.*

J'ai rendu compte dans l'*Investigateur* de 1857 (livraison 269e, avril, p. 118), des notions que notre honorable et savant collègue et corres-

pondant, M. l'abbé Vincent, a faites sur deux ocalilités, Marsanne et Allex, du département de la Drôme.

M. l'abbé Vincent vient de faire hommage à l'Institut historique de trois notices nouvelles, sur trois autres localités du même département : Donzère, Saint-Vallier et Le Buis.

Habitués que nous sommes à lire les noms que l'histoire et la poésie nous ont rendus familiers, il n'y a, semble-t-il, que les mots historiquement ou poétiquement *sonores* qui ont le privilége de fixer notre attention ; aussi les titres des localités que je viens de citer ne réveillent-ils aucun sentiment de curiosité. Nous n'aimons que ce qui frappe notre imagination ; nous ressemblons tous un peu au voyageur qui, venant de l'extrémité de l'Europe pour voir le Mont-Blanc, daigne à peine jeter un coup d'œil sur les montagnes moins élevées qui l'avoisinent, affectant de croire ou de supposer qu'elles n'ont aucun titre qui les recommande à sa curiosité. C'est voyager pour le seul plaisir d'aller droit sans tourner la tête. Ce n'est pas là, assurément, ce que doit se proposer l'homme sensé dont l'œil scrutateur ne doit pas avoir de tels dédains.

M. l'abbé Vincent, laissant les grandes routes qui conduisent aux points culminants de l'histoire, choisit de préférence des sentiers détournés qui le mènent à quelques lieux écartés qui n'ont pas encore été explorés. Une fois arrivé à l'endroit qu'il veut examiner, il y porte toute l'ardeur de sa plume investigatrice : tâche bien modeste, bien aride, bien difficile, mais qu'il n'est pas impossible de remplir honorablement : *Labor improbus omnia vincit*, a dit le poëte.

Le devoir du monographe étant de recueillir les événements locaux et les petits incidents qui marquent la vie d'un bourg ou d'une cité, il semble que, prises isolément, les monographies apportent peu de chose en tribut à l'histoire générale et n'ont pas ou ont peu de rapport avec elle.

Cependant, si elles n'entrent pas tout à fait dans le cadre des grands événements que retrace l'histoire, elles ont avec les origines des nations, ou avec ce qu'on peut appeler la *croissance*, les développements des cités célèbres, des traits d'analogie, une sorte de parallélisme, si je puis m'expliquer ainsi, que l'on ne saurait nier. Rapprochez-les les unes des autres ; étudiez-les : comparez-les dans leurs développements moraux ou religieux, matériels, industriels, avec les développements religieux, moraux, industriels et matériels des peuples dont l'histoire, après tout, est une monographie faite sur une large échelle, vous trouverez presque invaria-

blement toujours et partout de faibles commencements, des prospérités, des revers, des catastrophes, des guerres, des épidémies et les passions des hommes en lutte et en jeu; en un mot, vous rencontrerez tout ce qui donne la vie et le mouvement à l'histoire. Veut-on savoir une origine avant l'ère chrétienne et même quatre ou cinq siècles après? C'est un camp romain, une station militaire, quelquefois c'est un consul qui la donne, et depuis, ce sont des hommes qui, fuyant le monde, se sont construits des ermitages, berceaux de célèbres monastères, de prieurés, d'abbayes, autour desquels se groupent peu à peu de modestes habitations : voilà l'origine de plusieurs de nos cités les plus populeuses.

Les rois, ces grands propriétaires d'autrefois, favorisent ces nouveaux centres de populations. Ils donnent de grandes étendues de territoire à des moines; ces moines se mettent à l'œuvre; ils défrichent les terres, abattent les forêts, dessèchent les marais, couvrent de vignes les coteaux, en un mot, transforment le sol, pendant que d'autres moines se livrent, dans le silence de leurs cellules, à l'étude de la théologie, des lettres anciennes, des arts, étant les uns et les autres les pionniers infatigables et les remparts de la civilisation de leur époque, comme ils le sont encore de celle d'aujourd'hui par les monuments religieux, littéraires, historiques et même scientifiques qu'ils nous ont laissés. Ainsi, le sentiment religieux se trouve environner de sa pure auréole le berceau d'une foule de villes ou de bourgs, et l'on peut dire, sans paradoxe, que beaucoup d'entre eux n'existeraient pas à présent, ne brilleraient pas dans les fastes littéraires ou artistiques, si la grande renommée de sainteté de quelques pieux personnages, n'avait pas attiré les populations autour de leur humble retraite. Les chartes octroyées par les rois garantissaient l'avenir en donnant des priviléges qui, il faut bien le reconnaître, étaient alors un besoin du temps, et c'était agir selon les tendances et l'esprit de l'époque, dans l'intérêt de l'humanité, et par conséquent de la civilisation, que de faire des donations, que de concéder des priviléges.

Ces faits, que les histoires les plus hostiles n'ont que contribué à mettre en évidence tout en cherchant à en atténuer la haute partie morale, ressortent à chaque page dans les récits des trois monographies de M. l'abbé Vincent. Certes, si les bienfaits devaient avoir une récompense de la postérité, qui l'aurait mieux méritée que ces solitaires, à la fois cultivateurs, architectes, savants, poëtes, civilisateurs, en un mot? Que demandaient-ils au siècle pour continuer leur œuvre? La tranquillité, la paix.

Mais, hélas! ils ne l'ont point eue! Les Barbares arrivent et, mettant

leur gloire à détruire tout ce qu'ils n'ont pas fait, ils portent le fer et le feu partout. On pourrait citer telle abbaye, tel monastère, telle cité qui a été bâtie, détruite, rebâtie et détruite encore deux ou trois fois. Qui calculera jamais les innombrables désastres dont la patrie de nos ancêtres, la Gaule, a été le théâtre? On eût dit que cette noble terre allait être convertie en un véritable cimetière : car, à la suite de ces hordes hideuses, il n'y a plus ni champ cultivé, ni troupeau, ni couvent, ni cabane : c'est le désert.

Enfin, le flot des Barbares disparaît pour toujours, et, Dieu aidant, la vie revient peu à peu. Ce sont encore des solitaires qui apparaissent les premiers une croix à la main; ce sont eux qui, les premiers, déblaient les ruines qui couvrent le sol; toujours debout partout et toujours infatigables, ils relèvent leurs monastères qui apparaissent aux populations timides comme de nouveaux phares de salut. Mais la société qui se reconstitue, se renforce d'un élément nouveau. De théocratique qu'elle était, elle se fait théocratique et féodale : théocratie et féodalité, tels sont les points autour desquels la vie sociale et politique va graviter pendant plusieurs siècles : c'était la raison d'être de cette nouvelle époque, c'était la civilisation, et les monuments qui ont été élevés pendant cette période, ont pu être dépassés, surpassés de nos jours, mais ils ne resteront pas moins des preuves irrécusables, aux yeux de tout esprit impartial, que cette société, toute théocratique et toute féodale qu'elle était constituée, a pu faire de grandes choses.

On respirait, religieusement parlant, malgré les guerres incessantes des *puissants* de la terre entre eux, malgré les désordres moraux qui s'étaient glissés dans cette société et qui minaient sourdement les deux principes sur lesquels elle reposait, quand on entendit le tocsin de la Réforme. Effroyable époque! le chrétien s'arme contre le chrétien; on s'égorge au nom du même Dieu; il n'y a plus de citoyens, il n'y a plus que des ennemis; la fureur des Barbares d'autrefois est éclipsée! Les populations épouvantées courent se mettre à l'abri dans les monastères ou derrière les murailles féodales; il faut se défendre, soutenir des siéges; il faut vaincre ou mourir si l'on veut conserver intacte cette religion à laquelle les ancêtres ont dû, pendant des siècles, la paix, la prospérité! Donzère, Saint-Vallier, Le Buis, pas plus que les autres localités du Dauphiné et du Valentinois ne sont épargnées par le fanatisme de la Réforme; elles sont attaquées, assiégées. M. Vincent nous racontant leurs luttes, met au jour le courage et l'héroïsme dont elles ont fait preuve : noble exemple légué à la postérité locale, exemple que nous retrouvons heu-

reusement fort souvent dans les bourgades les plus humbles, sous la chaumière la plus pauvre ! Mais, hélas ! pourquoi faut-il que l'héroïsme et le courage rappellent à la mémoire de longs désastres, de grandes souffrances, et souvent les progrès, la prospérité anéantis ! car la guerre, l'affreuse guerre paralyse tout : si elle devient une occasion pour mettre en relief de grandes vertus, d'éminentes qualités, c'est à la condition de laisser des cadavres et des décombres à sa suite ; elle moissonne des générations entières, et laisse la vengeance pour drapeau aux générations qui suivent.

En vain la grande voix du Christ appele-t-elle les hommes à la concorde ; les passions des hommes étouffent cette voix du progrès, et le genre humain périrait, si, par une loi providentielle, le calme ne revenait pas dans les âmes après de grands désastres.

Les monographies de Donzère, de Saint-Vallier et du Buis seraient incomplètes, si l'auteur ne s'était attaché qu'à relater les faits *matériels* (passez-moi ce mot), les incidents politiques qui concernent ces localités. Il a bien saisi tout l'ensemble du travail qu'il s'est imposé, il a voulu qu'on ne pût lui reprocher aucune lacune : il s'est donc appliqué à nous relater, à nous décrire avec soin les établissements religieux, l'administration intérieure, municipale de ces communes, depuis leur origine jusqu'à nos jours, marchant avec les progrès moraux du temps, se développant toujours à l'aide du principe religieux, sur lequel elles sont toutes greffées ; et certes, ce côté du récit fait par le savant chroniqueur n'est pas aussi aride qu'on pourrait le croire, et je dois dire qu'il m'a vivement intéressé.

Il fait impartialement et judicieusement la part de chacun et de tous dans le régime intérieur de la communauté ; puis il nous décrit comment religion, police, administration, institutions charitables ont été emportées par le torrent révolutionnaire dans le gouffre de 1793 ! Quand le calme est revenu, ces communes n'ont plus rien de ce qui avait fait leur gloire et leur prospérité dans le passé. Amoindries, plus pauvres, elles doivent recommencer une vie nouvelle d'après des principes uniformes qui seront les mêmes dans la vaste étendue de la France.

J'aime l'histoire et tout ce qui s'y rapporte. Je l'aime beaucoup trop peut-être, puisque je m'attache avec intérêt à des faits particuliers que certains esprits regarderaient comme des contes, d'autres comme des légendes ; plusieurs comme entachés de superstition religieuse et que, pour et par cela même, beaucoup de monographes auraient négligé de rapporter, ou bien les auraient rapportés pour avoir une occasion facile

de rire de la simplicité naïve de nos ancêtres, oubliant que le sérieux sied toujours bien à une plume qui raconte ce qui a été. Il y a quelques faits de ce genre, dans la monographie du Buis. Je ne sais pas mauvais gré à M. Vincent d'en avoir fait le récit.

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. Qu'importe? Ne négligez rien quand les preuves abondent. D'ailleurs, la fidélité est une qualité aussi nécessaire au narrateur que la véracité. Qu'il ne se mette donc pas en peine de ce que pourrait dire une critique trop sceptique. Soyez vrai et impartial avant tout. Advienne ensuite que pourra, selon le vieil adage, et laissez le lecteur frivole penser ce qu'il voudra.

Je serai moins indulgent pour certaines expressions, rares, je l'avoue, qui me semblent empruntées au passé de notre langue. Ce n'est pas que je désapprouve, personnellement, le soin que l'on prend de faire revivre des mots qui ne sont plus en usage ; non, les néologismes ne me font pas peur, de n'importe quel côté ils viennent ; mais on n'écrit pas seulement pour des savants ou des littérateurs qui (soit dit sans les offenser) souvent ne vous lisent pas ; mais on écrit pour tout le monde : or tout le monde n'a pas toujours un dictionnaire à sa disposition, et n'est pas toujours très-bien instruit.

C'est pour le même motif aussi que je voudrais voir quelquefois, au bas de la page, des notes explicatives, car je doute que tout le monde sache, par exemple, ce que c'est que le *Capitol* du chapitre.

Ce que furent les *tenures féodales*, de quelle valeur, relativement à notre monnaie et à nos mesures actuelles, étaient la *saunnée*, la *livre*, le *florin*.

M. l'abbé Vincent poursuit la tâche qu'il s'est imposée avec tant d'ardeur et tant de succès, qu'il serait inutile de lui dire combien l'Institut historique apprécie ses travaux, pour l'engager à persévérer dans une voie si utile à la science historique. J'ai dit ailleurs que le Conseil général de la Drôme a encouragé ses monographies en les honorant de son patronage ; le ministère de l'Instruction publique a nommé l'auteur de ces excellentes monographies son correspondant pour l'histoire. C'est un témoignage de plus en faveur de notre savant collègue, dont les travaux modestes sont justement appréciés par les hommes les plus compétents. Et ce nouveau titre est une récompense d'autant plus honorable qu'elle est bien méritée.

DEPOISIER, *membre de la 1re classe*.



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JUILLET 1858.

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée, le 14 juillet, sous la présidence de M. l'abbé Badiche, président de la troisième classe. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. On communique à la classe la correspondance suivante : M. J.-C. Filleul, L. C. P., écrit une lettre à notre président d'Hitchin-Herts (Angleterre), par laquelle il le prie de vouloir bien lui désigner quelques ouvrages chronologiques sur les familles des Rois de France, qui puissent l'aider dans ses recherches pour compléter la collection qu'il a entreprise d'autographes signés par les souverains de France et d'autres royaumes, d'hommes d'Etat, de maréchaux, d'amiraux, etc. Il possède déjà des lettres signées par des princes et princesses de sang royal, mais il ne possède pas de livres historiques qui fassent mention de la plupart de ces illustres personnages. Les membres présents sont invités par le président à faire parvenir les renseignements que l'on demande pour la prochaine séance, afin de pouvoir répondre à la lettre susmentionnée.

Notre honorable collègue, M. Berry, conseiller à la Cour impériale de Bourges, apprend par sa lettre du 18 juillet, à l'Institut historique, qu'il vient de terminer son ouvrage colossal des Biographies des familles consulaires romaines. Elles sont au nombre de 368, complétement rédigées, et suivies des planches contenant la reproduction des monnaies romaines frappées sous le nom de ces familles consulaires, dont il donne la liste nominative. M. Berry met à la disposition de la Société celles des Biographies nouvelles que l'on jugera à propos de publier dans notre journal. L'analyse de cette lettre, suivie de la liste des noms propres des familles, sera reproduite dans la Chronique de notre journal.

Une collection de 4 volumes in-8° du Bulletin de l'Académie royale de Belgique, et les Annuaires des années 1857-1858, sont offerts à l'assemblée, des remerciements sont votés au donateur. M. Hardouin est nommé rapporteur du Bulletin, et M. Haupert des Annuaires.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté ; plusieurs livres sont offerts à la classe, leurs titres seront imprimés dans le bulletin du journal.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même pré-

sidence. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

M. Wiedmann, secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Munich, accuse réception de la collection de l'*Investigateur*, que M. Renzi avait adressée à M. le comte Reinhard, de passage par Munich.

M. Quételet, secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Belgique, accuse également réception de toutes les livraisons que M. l'Administrateur lui a envoyées sur sa demande pour compléter la collection de l'*Investigateur ;* plusieurs livres sont offerts à la classe, leurs titres seront imprimés dans l'*Investigateur*. La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Notre honorable collègue M. Carro fait une réponse aux observations que M. Badiche a consignées dans son rapport, publié dans l'*Investigateur*, livraison d'avril dernier, sur l'ouvrage de M. Carro, intitulé : *Voyage chez les Celtes*. L'analyse de cette lettre sera reproduite dans la chronique du journal. Notre honorable collègue M. Elsley, recorder de la ville d'York, adresse une lettre à M. Renzi, par laquelle il répond à des observations qu'on avait faites à la suite de la lecture de son mémoire sur la ville d'York, tendant à mettre en doute la naissance de l'Empereur Constantin dans cette ancienne ville romaine, dont il a fait une savante description. On décide qu'une analyse de cette lettre sera imprimée également dans la chronique du journal. La parole est donnée à M. de L'Hervilliers, pour lire son rapport sur l'ouvrage intitulé : *les Catacombes de Rome*, par M. Perret. Après cette lecture MM. Renzi, de Montaigu, Valat, Hardouin, de Berty et abbé Badiche adressent au rapporteur des observations. Le dernier chap. de ce travail est renvoyé au comité du Journal, après les modifications indiquées à l'auteur.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 30 JUILLET 1858.

L'Assemblée générale s'est réunie à 8 heures et demie.

M. le marquis de Brignole occupe le fauteuil, M. Gauthier la Chapelle, secrétaire adjoint au secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Notre honorable collègue M. Gallès fait part à l'Institut historique de sa nomination de vice-consul de la République de l'Uruguay (Plata), et que S. M. l'Empereur vient de lui accorder l'exequatur pour remplir ces fonctions. On communique à l'assemblée la

liste des livres offerts ; des remercîments sont votés aux donateurs. M. Depoisier propose à l'assemblée d'échanger notre collection contre celle de l'Académie royale de Savoie, offerte à l'Institut historique ; on approuve l'échange ; renvoyé à l'administrateur.

M. le Président rend compte à l'assemblée des démarches par lui faites, d'après l'avis du conseil, auprès de S. M. l'Empereur, pour l'instruire en sa qualité de protecteur de notre société du legs qu'on lui a fait, en attendant la décision de la commission, composée d'hommes de loi, sur cette question. Des remercîments sont votés à l'unanimité à M. le Président.

M. Gauthier la Chapelle lit ensuite un rapport sur la collection du journal, publié en langue arménienne et en langue françaisepar nos collègues MM. Calfa et Avazovski ; ce journal est intitulé : *La colombe du Massis, messager de l'Arménie.* MM. l'abbé Badiche et Calfa adressent à M. Gauthier quelques observations ; ce rapport est renvoyé au comité du journal.

M. de Berty donne lecture, au nom de la commission nommée par le conseil, de quelques modifications provisoires à apporter aux articles 46, 49, 50, de nos statuts, relatifs à l'admission des membres. Ces modifications mises aux voix sont adoptées ; elles doivent servir de règle aux commissions nommées, à l'effet d'examiner les titres des candidats qui se présenteront à l'avenir pour faire partie de l'Institut historique. Il est 11 heures 3|4. La séance est levée après la distribution des jetons de présence. RENZI.

CHRONIQUE.

— Notre collègue, M. J.-B. Alberdi, chargé d'affaires de la Confédération argentine auprès du gouvernement Impérial, nous a adressé une réclamation au sujet de l'appréciation qui a été faite de son livre sur l'*Organisation politique et économique de la Confédération argentine*. Nous aurions désiré publier sa lettre *in extenso*, mais, l'espace ne nous le permettant pas, nous nous contenterons d'en donner une analyse aussi complète que possible.

M. Alberdi ne veut pas entamer une discussion qui n'aurait, d'ailleurs, pas d'objet, puisque notre collaborateur, M. Cénac-Moncaut, est presque entièrement de son avis ; cependant il croit que certaines objections élevées contre ses doctrines politiques et économiques sont de nature à provoquer dans son pays des commentaires fâcheux. L'ordre de choses établi depuis plus de cinq ans dans la Confédération argentine a des adversaires

qui saisissent toutes les occasions de le critiquer, et c'est une bonne fortune pour eux de pouvoir s'appuyer sur des écrivains étrangers; il faut donc leur retirer un prétexte qu'il n'est pas du tout dans notre pensée de leur fournir.

M. Alberdi, sans croire qu'il y ait plus d'honneur à être classé parmi les publicistes de l'école pratique que parmi ceux de l'école théorique, pense cependant que la nature de ses écrits doit le faire ranger au nombre des premiers. La Constitution nationale argentine qu'il défend, et à l'édification de laquelle il a contribué par ses travaux, est purement pratique. C'est à cela qu'elle doit d'avoir déjà duré cinq ans, tandis que six autres constitutions que s'est données la République argentine depuis son indépendance, n'ont pas duré pour la plupart le temps d'arriver jusqu'à la formalité de leur sanction par le peuple. Il a la confiance que la dernière, dont son livre donne un commentaire complet et détaillé, durera longtemps encore, du moins dans ses parties essentielles.

La forme fédérale adoptée par les Constitutions argentines de 1853 était inévitable, elle est conforme aux traditions du pays, aux exigences du moment et aux intérêts de l'avenir; ne pas l'adopter c'eût été provoquer d'effroyables tempêtes. « D'ailleurs, elle repose sur des traités antérieurs dont elle est l'accomplissement. » Enfin, « comment établir l'unité indivisible du gouvernement là où n'existe pas l'unité territoriale que donnent des centres contigus de population et leurs liaisons par des voies de communication ? »

« La fédération, dit encore M. Alberdi, a tiré le peuple argentin du chaos. Avant, nous n'étions unis d'aucune manière... Nous confédérer, c'était nous unir, et notre confédération est bonne précisément parce qu'elle nous conduit à l'unité. »

Passant ensuite à la question de liberté économique, contre laquelle notre collaborateur, M. Moncaut, avait fait des réserves, M. Alberdi déclare qu'elle est la loi du progrès social en Amérique. Les trop rares applications qui en ont été faites jusqu'à ce jour ont donné des résultats merveilleux. C'est à la liberté commerciale que la ville de Buénos-Ayres a dû sa prospérité après l'indépendance. Montevideo a vu grandir sa fortune par le fait de la même liberté. Un exemple plus récent se trouve dans le port de Rosario, dont la population a quintuplé depuis l'ouverture des fleuves argentins, c'est-à-dire depuis cinq ans seulement.

« Il ne faut pas oublier, dit encore M. Alberdi, que mon livre a été écrit pour un peuple longtemps régi, ou plutôt opprimé, par les lois économiques de Philippe II et de Charles-Quint; pour un pays où pendant des

siècles fut prohibée la culture du lin, du coton, de la canne à sucre, de la vigne, etc., etc., malgré la prodigieuse aptitude du sol à de pareilles productions. Pour protéger son industrie, l'Espagne prohibait dans ses colonies l'établissement des manufactures et la construction des navires; elle allait jusqu'à défendre que les enfants des Américains espagnols fussent élevés dans d'autres pays européens que dans la Péninsule. »

M. Alberdi termine en justifiant la liberté religieuse garantie à son pays par la Constitution fédérale de 1853. D'ailleurs, cette liberté n'est pas dans la République argentine une marque d'indifférence, ni, bien moins encore, d'hostilité au culte catholique; elle y est un moyen de population, en ce sens qu'elle y favorise l'établissement des émigrants européens. En outre, il faut considérer que la République argentine est engagée à la reconnaître par des traités internationaux qui datent de plus de trente ans. En vertus de ces traités, des temples protestants se sont élevés sur son territoire, et il aurait fallu les renverser pour revenir à l'ancienne intolérance religieuse.

G. La Chapelle.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Documents relatifs à l'occupation de Valenciennes par les Autrichiens 1er août, 1793 1er octobre 1794.

Storia militare di Francia, histoire militaire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours (en italien). 2 vol. gr. in-8° par le professeur G. B. Crollalanza-Fano 1857.

—*Chroniques bocaines*, Revue mensuelle, une livraison ; Vire, 1858.

— *Association* des médecins du département de la Seine-Inférieure, assemblée générale annuelle ; Rouen, 1858.

— *Etude statistique* sur les émigrations de la Savoie, depuis 1785 jusqu'en 1847, par M. Depoisier, broch.; Paris, 1857.

— *Bulletins* de l'Académie Royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, tome XXIII, 2e partie; Bruxelles, gros vol. in-8° 1856.

Bulletins de l'Académie susnommées, 26e année, 2e série, tomes I, II et III, gros vol. in-8°; Bruxelles, 1857.

—*Annuaires* de l'Académie Royale des sciences, des lettres, des beaux-arts de Belgique, 23e année 1857 et 24e année 1858; Bruxelles, 1858.

A. RENZI, *Administrateur*. — Achille JUBINAL, *Secrétaire général*.



MÉMOIRES.

NOTICE SUR PIERRE DE CUGNIÈRES,

Lue en séance publique de l'Institut historique, le 21 *mars* 1858.

Quand on recherche dans l'histoire quelle fut la première occasion solennelle où le ministère public apparut et se rendit l'organe des intérêts généraux de l'ordre le plus élevé, les regards se portent nécessairement sur la personne de *Pierre de Cugnières*.

Il n'est guère possible de recueillir autre chose qu'une page de sa vie, mais elle suffit à sa gloire. Son éclatante intervention dans la querelle qui agita les esprits au XIVe siècle, querelle si souvent réveillée depuis cette époque, doit sauver Cugnières de l'oubli et assurer à son nom une belle place, la première en date, dans la galerie des magistrats qu'on a si longtemps nommés *les Gens du Roi*.

Cugnières a vécu à une telle distance de nous qu'il faut renoncer à préciser par des dates sa naissance et sa mort. Les biographes fournissent peu de lumières sur les détails de son existence. On sait seulement qu'en 1329, c'est-à-dire à l'époque où il fit naître autour de son nom une immense notoriété, comme nous l'expliquerons tout à l'heure, Cugnières était avocat au Parlement de Paris et chevalier. C'est la double qualité qui lui est attribuée dans les actes de la *Conférence de Vincennes*. Comme avocat, Cugnières était déjà célèbre tant par son éloquence que par son savoir de jurisconsulte, ce qui lui avait valu la haute faveur du Roi. Quant à son titre de chevalier, on sait que les gens de loi les plus éminents prenaient cette qualité, depuis qu'on avait introduit une chevalerie ès-lois, à l'imitation de la chevalerie militaire. Il faut ajouter, pour faire connaître Cugnières aussi complétement que la chose est possible, qu'il fut archidiacre de l'église de Paris, ce qui n'avait rien d'incompatible avec la profession d'avocat : il est certain, en effet, que lorsqu'il y eut des avocats généraux en titre, le premier d'entre eux fut longtemps un homme d'église. Enfin, François Blanchard nous apprend, dans son Catalogue, qu'en 1355 un sieur *Pierre de Cuignères* fut nommé conseiller au Parlement de Paris, en même temps que Hugues de Crusé, depuis premier président du Parlement, et il ajoute, en rapportant cette nomination : « Il semble avoir été le

» mesme que ce tant célèbre et renommé advocat qui soutint les droits du » Roy contre les ecclésiastiques, en présence du Roy Philippe de Valois. Il » portoit d'hermine à l'écusson en abîme de gueule chargé d'un lion d'or. »

Encore bien que Blanchard ne présente cette opinion que comme une conjecture, l'identité entre l'avocat du Roi de 1329 et le conseiller au Parlement de 1355 n'est pas douteuse. Il n'y a eu qu'un personnage de ce nom, et le personnage est bien connu, quoique le nom ait subi plusieurs des modifications ou corruptions que le temps fait naître : ainsi, c'est tantôt *Cugnières*, *Cuignères* ou même *Congnères*, comme l'appelle Etienne Pasquier ; mais c'est toujours le même prénom de Pierre, et surtout c'est toujours le même jurisconsulte, l'ardent adversaire des prétentions excessives du clergé, dont l'individualité n'a pu être oubliée, à travers les siècles, ni par ses partisans ni par ses ennemis.

Arrivons maintenant au célèbre débat qui a illustré le nom de Cugnières.

En 1329, Philippe de Valois, chef d'une nouvelle branche, régnait depuis une année seulement. Après avoir glorieusement terminé la guerre de Flandre, il résolut de s'appliquer aux choses du gouvernement. Or, depuis longtemps, des conflits de juridiction et souvent des contestations fort aigres divisaient le clergé et la noblesse : le Roi voulut essayer d'y mettre un terme.

C'était là une grande entreprise et peut-être au-dessus des forces du pouvoir royal, dans les conditions qu'il avait alors; mais il n'en fut pas moins glorieux pour Philippe de la tenter, et ses efforts ne devaient pas être perdus pour l'avenir.

La séparation *du spirituel* et *du temporel*, étant admise en principe, laisse encore place, dans son application, aux questions les plus graves et les plus sérieuses ; et s'il est vrai que Dieu ait livré le monde aux disputes des hommes, il n'existe guère de matière plus féconde en controverses, ni plus digne de la discussion.

Personne ne contestait et ne pouvait contester au clergé le plein domaine *du spirituel*. Mais il avait peine à se contenter de ce lot, malgré sa grandeur; et, depuis bien des années, on signalait de sa part des empiétements de juridiction sur l'autorité temporelle.

Philippe de Valois, qui aimait par caractère la représentation et la pompe, comme un signe extérieur de la majesté royale, voulut soumettre à la solennité d'un débat contradictoire les griefs de l'opinion publique contre le clergé, et les propres prétentions de ce grand corps. Il convoqua, d'une part, tous les prélats de France, d'autre part, les principaux seigneurs laïques, et il indiqua une assemblée où devait s'instruire et se débattre ce mémorable procès.

Cugnières était chargé par le Roi de défendre la cause de l'autorité temporelle. Il avait pris, d'ailleurs, l'initiative de la plainte. Frappé des inconvénients graves que présentaient, pour l'ordre public, ces perpétuels conflits entre la juridiction ecclésiastique et la juridiction civile, pénétré de la conviction que la première était envahissante, Cugnières s'était fait l'écho des doléances publiques à cet égard. Le rôle que lui confia le Roi semblait donc lui revenir de droit. Il ne recula pas devant le péril et les difficultés d'une pareille tâche.

Ce fut, il faut le reconnaître, un spectacle plein de grandeur que celui d'une assemblée composée des hommes les plus éminents, dans laquelle s'agitait une discussion touchant aux plus chers intérêts de l'État, et dont le résultat devait être, en maintenant les droits du pouvoir civil, de régler la compétence des prélats, de réprimer les entreprises de leurs officiaux, de déterminer les limites précises de deux juridictions alors parallèles.

Dans les premiers jours de décembre 1329, tous les personnages convoqués se rassemblèrent à Vincennes. Le Monarque parut sur son trône, entouré des princes du sang, des pairs et barons du royaume, et de ses ministres. Le clergé avait envoyé lui-même ses plus illustres représentants. La discussion s'ouvrit. Elle se continua pendant cinq séances qui furent tenues soit à Vincennes, soit à Paris, bien que ce fameux congrès ait gardé le nom de *Conférence de Vincennes*.

Pierre de Cugnières, qui remplissait les fonctions d'avocat général, fut appelé le premier à porter la parole.

« Sa harangue, dit un historien, roula tout entière sur les prétentions
» du clergé : il l'accusa d'appeler toutes les affaires à sa juridiction, sous
» prétexte, dit-il, que, n'y ayant pas d'acte juridique sans serment, il n'y
» en a par conséquent aucun qui ne tienne à la religion, et dont les juri-
» dictions ecclésiastiques ne doivent connaître. C'était là en effet la doctrine
» du clergé, émanée des principes de la cour de Rome. Comme celle-ci se
» disait juge des Rois, il n'y avait pas, à son exemple, de tribunal ecclé-
» siastique qui ne se crût supérieur à celui des seigneurs et qui n'attirât à
» lui toutes les affaires. »

Le même historien ajoute que le plaidoyer de Cugnières fut aigre et violent ; que la partie de son discours qu'on pouvait appeler dogmatique était en latin, mais que, quand il en vint *aux griefs*, pour être mieux entendu des seigneurs laïques, il poursuivit sa harangue en français, et n'y omit rien de ce qui pouvait piquer et mortifier le clergé.

Le tour était venu pour les orateurs du clergé de se faire entendre. C'étaient Pierre Roger, archevêque élu de Sens, qui depuis fut pape sous le

nom de Clément VI, et Pierre Bertrand, évêque d'Autun. Ce dernier supporta le poids principal de la lutte, et il en fut récompensé par le chapeau de cardinal.

Il ne nia pas que la doctrine de l'Église ne fût celle qui avait été exposée par son contradicteur. Il soutint que ce qui faisait la solidité des contrats en général, c'était le serment fait sous l'autorité de l'Église ; que l'exécution de ces actes n'était que l'accessoire de l'engagement religieux, et que, l'accessoire devant suivre le principal, c'était non aux tribunaux laïques, mais aux tribunaux ecclésiastiques qu'appartenaient la discussion et le jugement de ces matières.

Au surplus, avant d'apprécier le mérite, en la forme et au fond, de ces harangues respectives, nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire le précis qu'Étienne Pasquier en donne dans ses *Recherches*.

« Sur la plainte que fit *Congnères* de tous ces abus, en l'an 1329, le Roy
» Philippe de Valois, en vertu de ses patentes, fit donner assignation à tous
» les prélats de France en son parlement. A l'assignation qui échéoit à la
» huitaine en suivant après la saint André, lui séant en son lict de justice,
» assisté de plusieurs princes et grands seigneurs, et de sa cour de parle-
» ment, Me Pierre de Congnères ayant pris son thême sur un passage de la
» sainte Écriture, fort à propos : *Reddite Cæsari quæ sunt Cæsaris, et Deo*
» *quæ sunt Dei*, après s'être étendu sur cette proposition et remontré que
» la juridiction de la cour d'église n'avait rien de commun avec la tempo-
» relle, il proposa assez simplement et sans fard plusieurs articles, ès-quels
» il requéroit être apporté quelque ordre et réformation contre les ecclésias-
» tiques. »

Ces articles sont au nombre de soixante-six, parmi lesquels nous choisirons ceux qui nous semblent les plus importants.

Pierre de Cugnières exposait.

XVIIme article : Que les susdits prélats envoyoient çà et là leurs notaires sur les justices tant royales que des barons et autres seigneurs, lesquels passant des contracts, soumettoient toujours les contractants à la juridiction de la cour d'Eglise.

XXIII. Que, sans connoissance de cause, ils faisoient à toutes heures des clercs tonsurés, bastards, adultérins, enfants d'esclaves, pour dilater les bornes de leurs jurisdictions.

XXIX, XXX et XXXI. Que le premier meurtrier ou larron qualifié, qui se disoit être clerc, et sous ce titre demandoit son renvoi devant l'official, il falloit qu'il fust renvoyé, sur peine d'excommunication, encore qu'il n'eust été pris en habit clérical, et qu'il ne fist apparoir de ses lettres de tonsure ;

Que soudain qu'un homme étoit entré en prison ecclésiastique, *par la porte de fer*, il en sortoit *par celle d'argent.*

XXXVII. Qu'un homme étant excommunié, les officiaux prenoient plaisir de citer tous ceux qui avoient depuis communiqué avec luy; et ainsi mettoient quelquefois toute une contrée en désarroi par leurs induës citations.

XXXVIII. Qu'ils faisoient accroire aux plus gens de bien qu'ils étoient usuriers et en cette qualité s'en faisoient les poursuites pardevant eux.

LII. Que les prélats, doyens, chapelains et autres gens ecclésiastiques donnoient tant et tant de traverses aux officiers du Roy, à raison des usurpations qu'ils faisoient sur la jurisdiction royale, que plusieurs officiers du Roy avoient despensé, et leur faisoient despenser si peu qu'ils avoient, pour la conservation des droits du Roy.

LIV. Que si un homme riche étoit décédé, bien qu'il eust fait testament et reçu les saints sacrements de l'Eglise, toutefois on lui faisoit dénier terre sainte après son décès, sous quelques fausses imputations d'usure ou autrement, et pour se rédimer de cette vexation barbaresque (*sic*), les amis et héritiers du défunt étoient contraints *foncer le poignoit* des officiaux, archidiacres et autres juges d'Eglise.

LXIII. Que les juges ecclésiastiques faisoient jurer les advocats de leurs cours de ne plaider contre eux sans leur licence, à raison de quoy le droit des pauvres périssoit souvent, et estoient les causes du Roy tirées en longueur, d'autant que les advocats pensionnaires du Roy, n'estoient admis en leur conseil sans leur licence.

Cugnières alléguait encore, suivant l'expression de Pasquier, *plusieurs autres déportements pleins de mauvais et dangereux exemples.*

Ce qui précède fait voir quelle était la substance de son discours. Mais, quant au discours lui-même, quant à l'argumentation et au développement des preuves et des moyens oratoires, il faut renoncer à les connaître. Le cardinal Bertrand, qui a fait imprimer tout au long sa propre réponse et celle qu'il attribue à Pierre Roger, se contente de résumer en ces mots le plaidoyer de son adversaire, dans la relation latine qu'il a donnée de cette dispute :

Et hæc probavit per multas rationes facti et juris, proüt in responsionibus factis infrà scriptis pleniùs continetur.

Il est regrettable qu'il ne reste trace *des nombreuses raisons de fait et de droit* invoquées par Cugnières que dans les réponses de son contradicteur.

Quoi qu'il en soit, et pour nous borner à une rapide analyse de la harangue de Bertrand, nous dirons qu'il commença par protester, au nom du clergé, qu'il n'allait parler que pour instruire le Roi et ceux qui l'assis-

taient, et non pour subir aucun jugement. Il prit pour texte de sa réponse ces paroles de saint Pierre : *Deum timete, Regem honorificate.*

Il fit voir que le précepte *Deum timete* est le premier, et que l'autre *Regem honorificate* n'est que le second (1).

Il fit consister ce premier précepte dans quatre points :

1° A servir Dieu dévotement,

2° A lui donner largement,

3° A honorer sa gent duement,

4° A lui rendre le sien entièrement.

Le prélat ne traita pas le premier de ces quatre points. A l'égard du second, il dit que la mesure avec laquelle les princes devaient donner à l'Église était *l'immensité.*

Quant au 3me point, il dit que les évêques sont les pères spirituels auxquels on ne doit pas moins de respect qu'aux pères charnels. Il expliqua le passage cité par Pierre de Cugnières, *Subjecti estote omni humanæ creaturæ propter Deum*, et fit sentir la supériorité du pouvoir des évêques sur celui des princes.

Quant au 4me point (et c'est le plus important), il entreprit de prouver que, pour rendre à Dieu ce qui était *sien*, il fallait conserver l'Église dans la juridiction qu'elle possédait. Pour cela, ayant posé en principe que la juridiction spirituelle et la temporelle pouvaient se trouver dans la même main, il prétendit que les personnes ecclésiastiques pouvaient avoir et même avaient l'une et l'autre. Il apporta pour le prouver :

1° *L'autorité de l'Ecriture sainte* dont il partagea les textes en trois classes, l'ancien Testament, l'Evangile et les Epîtres de saint Paul.

2° *La raison naturelle :* parce que, dit-il, ceux-là sont plus propres à juger les autres, qui approchent le plus de Dieu ; parce que les choses spirituelles étant la fin et le principal, les choses temporelles étant les moyens et l'accessoire, les prélats, juges des premières, sont, par voie de conséquence nécessaire, juges des secondes ;

3° *L'autorité du droit civil.* Il cita la Novelle 86 et la loi de Théodose, renouvelée par Charlemagne, dont Gratien a fait le canon *Quicumque.* II. quest. 1 ;

(1) Cette analyse de la harangue de Bertrand est empruntée au savant travail de M. Brunet, avocat au Parlement de Paris, publié en 1731, dans le *Traité des droits et libertés de l'Eglise gallicane.* — Ces arguments sont placés dans la bouche de Pierre Roger, mais il est certain (nous l'avons dit plus haut) que Bertrand soutint tout le poids de la discussion.



4° *Celle du droit canonique*. Il cita plusieurs textes, tant de Gratien que des Décrétales;

5° *La force de la coutume*. Il allégua la possession et la coutume de la part du clergé d'exercer une semblable juridiction, et dit que cette coutume, accompagnée de titre, de bonne foi, et de continuité de temps, était légitimement prescrite;

6° Enfin *la faveur des priviléges* accordés à l'Église, tant par Charlemagne que par plusieurs autres Rois ses successeurs.

La cause était plaidée de part et d'autre. Il ne s'agissait plus que de la juger. Philippe recula devant la sentence.

On a dit qu'il avait blâmé Cugnières de s'être montré trop agressif contre le clergé, mais cette assertion ne repose sur aucun fondement. Il est plus naturel de penser que le Roi, qui était le premier à souffrir des prétentions parfois excessives de la cour de Rome, ne fut pas fâché de trouver dans son avocat général, lui-même homme d'église, un auxiliaire aussi énergique qu'il était convaincu. Mais, en politique habile, le Roi sut ménager les deux parties. Le principal était fait. Pour un procès de cette nature, il s'agissait bien moins de le juger que de l'instruire solennellement... Philippe comprit que le but était atteint, et il trouva le moyen d'ajourner indéfiniment une décision pleine en soi de difficultés et de périls. Il fit dire aux prélats : « Si vous corrigez ce qui en a besoin, le Roi veut bien attendre » jusqu'à Noël prochain ; si vous ne le faites pas dans ce terme, il y apporter » tera le remède qui sera agréable à Dieu et au peuple. » Le terme imparti n'était pas éloigné ; le clergé ne fit rien, et les choses en restèrent là.

Est-ce à dire, comme l'ont pensé quelques historiens, que tout ce grand éclat se dissipa en fumée, et que la conférence de Vincennes fut complétement inutile? Il est impossible de s'arrêter à cette opinion, quand on considère la suite des faits historiques, et il faut reconnaître que la fameuse querelle de Cugnières et de Bertrand marque le point de départ d'une véritable émancipation au profit du pouvoir civil, tenu jusque là en échec par son puissant rival. « C'est de là, dit le président Hénault, que date » l'introduction de la forme *des appels comme d'abus*, dont les principes » sont plus anciens que le nom, et dont l'effet a été de restreindre la juri- » diction ecclésiastique dans des bornes plus étroites. »

Cette opinion est aussi celle du judicieux Pasquier. Il est impossible d'en déduire les raisons probantes plus nettement qu'il ne le fait, et l'on ne peut douter, après avoir lu Pasquier, que l'origine *des appels comme d'abus* ne se trouve en effet dans la fameuse controverse de l'année 1329.

Voici comment il s'exprime (1) :

« Comme ainsy fut que Congnères, sur le commencement de son plai-
» doyer, avec toute modestie, eût seulement dit que les articles qu'il bail-
» loit contenoient *les torts et entreprises* dont usoit le clergé sur le Roy, et
» que Bertrand, en adoucissant, eût, par ses défenses, tourné ce mot de
» *tort* en *abus*, disant que l'un des chefs de Congnères regardait *les entre-*
» *prises*, l'autre *les abus ;* nous empruntâmes de lui le mot d'*abus*, vray
» qu'au lieu qu'ils n'en avoient fait qu'une espèce, nous en fîmes un genre,
» appropriant ce mot *non seulement à la débauche de leur discipline, mais*
» *aussi à toutes entreprises induës que les ecclésiastiques font tant sur les*
» *moindres de leur ordre que sur les personnes laïques.* »

Plus loin, il ajoute :

« Je n'estime qu'il y ait plus grand et fort nerfs de notre République
» françoise, ny plus asseuré rampart que cestuy (l'appel comme d'abus).
» Car auparavant qu'il fût en vogue, nous estions grandement empêchés de
» résister aux entreprises que l'on faisoit en cour de Rome sur nous. Si
» c'estoit une question d'Estat qui se présentoit entre le pape et nous, et que
» le royaume eût été par luy interdit, nous avions notre commun refuge à
» un appel que nous interjetions au futur concile général.

» Enfin, comme nous voyons l'ours, en léchant souvent ses petits, les
» rendre en la perfection de leur espèce, lesquels auparavant ne parois-
» soient estre qu'une lourde masse de chair : ainsi, discourans souvent
» dans le parlement des abus qui se commettoient en cour d'église, et re-
» blutant cette même pâte, furent formées entre nous, sur la fin du règne de
» Louis XII, *ces appellations comme d'abus*, la naissance desquelles donna
» fin et assoupissement à toutes ces difficultés, et les establismes (les appel-
» lations) sur quatre pilliers, sur lesquels aussi sont fondées *les libertés de*
» *notre Église gallicane :* 1. Quand il y a contravention aux saints conciles
» et décrets reçus et approuvés en la France. — 2. Contravention aux ordon-
» nances royaux. — 3. Ou bien que l'on entreprend sur la jurisdiction
» temporelle. — 4. Ou que l'on contrevienne aux arrests du parlement. »

Quiconque aura lu avec attention les emprunts, trop longs peut-être, que nous venons de faire à Pasquier, demeurera convaincu que si la dispute de 1329 n'aboutit à rien pour le moment, du moins elle contenait en germes des fruits qui se développèrent plus tard et devinrent précieux pour l'autorité civile, en lui assurant sa liberté d'action. A ce titre, le nom de Cu-

(1) Et. Pasquier, *Des Recherches de la France*, liv. 3, ch. XXXIII et suiv.

gnières doit rester à jamais célèbre. Pour soutenir la lutte dans laquelle il s'était engagé, on reconnaîtra, surtout si l'on tient compte de l'époque, qu'il fallait autant de savoir que de courage.

Toutefois, on ne doit pas s'étonner qu'il ait été passionnément attaqué, comme il a été quelquefois loué avec exagération par certains auteurs.

L'abbé Fleury, croyant être juste envers tout le monde, dit dans son 9e discours, que les défenseurs de l'un et de l'autre parti *ont tous les deux mal plaidé*. Mais comment se prononcer ainsi, en connaissance de cause, sur le plaidoyer de Cugnières, dont il ne reste que des extraits insérés par ses adversaires dans leurs réponses ?

M. Brunet énumère avec beaucoup de justesse les puissantes raisons de croire que Cugnières a soutenu son rôle avec un véritable éclat.

« La première, dit-il, c'est la renommée de la grande capacité et du profond savoir de cet homme célèbre. Loysel, dans son Dialogue des Avocats, p. 467, pense que Pierre de Cugnières, étant encore jeune avocat, et en la fleur de son âge, fut appelé avec M. Pierre du Bois pour faire la réponse à la Bulle de Boniface VIII. Tous les autheurs nous le représentent comme *un grand personnage et de haut sçavoir*. De plus, les griefs qu'il a proposés sont couchés avec tant de précision et tant de clarté, qu'on ne peut nier que celui qui les a dressés n'ait eu une justesse et une netteté d'esprit qu'on n'a pas coutume de trouver dans les autheurs de ce siècle. Ajoutez à cela que Mornac, suivant les manuscrits de cet homme respectable, le fait autheur du grand système de la réduction des cours ecclésiastiques dans l'état où l'ordonnance de 1536 les a mises, *fort bien et à petit bruit*, dit Loiseau, *et en six lignes*. Je n'ai donc garde de soupçonner un personnage si important et si considérable, d'avoir mal plaidé une cause que je vois qu'il sçavoit si bien, quand il ne me reste de son plaidoyer que ce que ses adversaires en rapportent pour y répondre. »

M. Brunet allègue comme une autre preuve du talent avec lequel Pierre de Cugnières a soutenu sa thèse, la haine que lui ont vouée certains partisans fougueux de la cause cléricale. Il est vrai que l'un d'eux, le jésuite Bonald, dans sa réponse à *l'Anti-Coton*, imprimée à Pont par Michel Gaillard, en l'année 1611, page 10, l'appelle *homme d'infâme mémoire*. Aussi, M. Brunet s'élève-t-il contre ce qu'il nomme la haine implacable que le clergé a eue *contre la mémoire de ce grand homme*. N'y a-t-il pas dans cette expression élogieuse un peu d'emphase ? Et si on la rapproche des outrages que ses ennemis ont adressés à Cugnières, n'est-on pas tenté de dire

Qu'il n'a mérité
Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité?

Quoi qu'il en soit, il est certain que parmi les différentes petites figures qui ornaient ou qui rendaient grotesque l'ancien jubé de l'église de Paris, il y en avait une entr'autres dans un coin, qui représentait un homme en enfer. Cette figure, plus risible que hideuse, quoique le sculpteur eût essayé de lui donner ce dernier caractère, fut destinée à être le portrait de Pierre de Cugnières, et on l'appela par dérision *M. Pierre du Coignet* (1). Son nez servit à attacher des petites bougies, et toute sa face à éteindre les flambeaux et les cierges. Cette espèce d'insulte à la mémoire de cet avocat du Roi n'aura rien de surprenant pour ceux qui savent que l'on voit encore dans plusieurs anciennes églises la représentation de l'âme du roi Dagobert emportée en un petit bateau par les démons, pour avoir pris les portes de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers, et secourue par saint Maurice, saint Martin et saint Denys, dont il avait bâti les églises.

Nous résumerons d'un seul mot l'appréciation qu'il est permis de faire de la personne et du mérite de Cugnières, au milieu de ces apologies et de ces attaques si contradictoires. Esprit supérieur à son temps, homme de science et de parole, il fut au niveau d'une grande cause. Sut-il bien se garantir, en la plaidant solennellement, de la passion parfois involontaire que comporte une lutte oratoire où s'agitent de tels intérêts? Il est difficile de l'affirmer. Mais si l'attaque a été en certains points excessive, c'est qu'il fallait bien la proportionner à la force de résistance qu'elle devait rencontrer.

Ce qui est certain, et nous pensons l'avoir établi, c'est que Cugnières a tenu une grande place dans ce grave débat, qui est de tous les temps, la séparation du spirituel et du temporel; qu'il a fixé une date, inauguré une époque de résistance légale et judiciaire aux empiétements de l'autorité cléricale, et que de lui procède directement la forme si importante *des appels comme d'abus*.

Nous mentionnerons une dernière preuve du mouvement que la fameuse querelle de Cugnières et de Bertrand avait imprimé aux esprits, durant le quatorzième siècle. Loin de s'apaiser dans les derniers bruits de la *Conférence de Vincennes*, elle continua d'agiter l'Etat et l'Eglise et de passionner les imaginations, à ce point qu'elle ne tarda pas à se reproduire sous une forme allégorique, et à faire éclore un livre appelé *le Songe du verger*, tableau naïf et dramatique des préoccupations de ce siècle. Voici comment en parlait Pasquier (2), deux siècles après son apparition.

(1) Et. Pasquier, *loc. cit.*, rapporte le même fait, et il ajoute : ... N'ayant toutefois, par ce sobriquet, effacé le bien et utilité que ce grand advocat du Roy pourchassa à tous les siècles à venir. »

(2) *Recherches de France*, liv. 3, ch. XVI.

« Sous le règne de Charles Ve dit le Sage, fut fait un livre en latin plein d'érudition et de doctrine, appelé *le Songe du verger*, dans lequel l'auteur représente deux Roynes, la puissance spirituelle et la temporelle, qui soutenoient diversement leur grandeur devant le Roy, par deux advocats dont l'un portoit le nom de *Clerc*, pour la puissance spirituelle, l'autre celuy de *Chevalier* (Miles) pour la temporelle. Le Clerc, par plusieurs grandes authorités, soustient que le Pape a toute puissance sur les Roys et Monarques, non-seulement sur leurs consciences, mais aussi sur leurs temporels et royaumes.... Toutefois, le Chevalier y répond si pertinemment, que je m'assure que celuy qui lira ces présents discours, sans être préoccupé de passion, luy donnera gain de cause. »

Le Chevalier prend pour point de départ de sa harangue : *qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu*. C'est précisément le texte même que Cugnières avait choisi pour placer en tête de son discours, justifiant ce principe de la distinction entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle que les païens eux-mêmes, dit Duhamel, semblent avoir reconnu :

Divisum imperium cum Jove Cæsar habet.

Et ailleurs :

Jupiter in cœlis, Cæsar regit omnia terris.

Enfin, le Chevalier conclut en disant : « Que quand Notre-Seigneur fit » saint Pierre son vicaire, ç'a été pour le représenter en l'estat d'humilité, » non en celuy de sa majesté et gloire. Comme aussi lui donna-t-il ferme- » ment les clefs des cieux, non de la terre, pour nous enseigner qu'il lui » donnoit seulement la charge du spirituel. »

Cette conclusion du champion de la puissance civile, à la fin du quatorzième siècle, est devenue depuis longtemps une maxime de notre droit public. Toute entreprise du pouvoir spirituel sur le domaine du temporel est *abusive*. Nous avons vu que, depuis la fin du règne de Louis XII, c'est-à-dire depuis le commencement du seizième siècle, ces sortes d'entreprises étaient déférées au parlement, suivant la forme particulière de procédure qu'on a nommée *l'appel comme d'abus*. Cet état de choses s'est continué jusqu'à la Révolution. Puis, en l'an IX de la république, une convention solennelle arrêtée entre la cour de Rome et le premier consul a fixé définitivement *le régime de l'Eglise catholique dans ses rapports généraux avec les droits et la police de l'Etat*. C'est sous l'empire de ces règles que nous vivons aujourd'hui. Elles ont pris la forme et l'autorité législatives. En un mot, elles sont devenues la loi du 18 germinal an X, consacrant les condi-

tions et les formes de *l'appel comme d'abus*, dont nous avons recherché l'origine.

Cette loi porte : Art. 6. « Il y aura recours au Conseil d'Etat, dans tous les cas d'abus de la part des supérieurs et autres personnes ecclésiastiques. »

Les cas d'abus sont l'usurpation ou l'excès de pouvoir, la contravention aux lois et réglements de l'Etat, l'infraction des règles consacrées par les canons reçus en France, l'attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'Eglise gallicane, et toute entreprise ou tout procédé qui, dans l'exercice du culte, peut compromettre l'honneur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer contre eux en oppression ou en injure, ou en scandale public.

« Le recours compétera à toute personne intéressée. A défaut de plainte particulière, il sera exercé d'office par les préfets (art. 8). »

Il y a là toute la protection désirable contre des *abus* possibles, mais dont notre époque n'offre, grâce à Dieu, que de rares exemples.

Les efforts des vieux défenseurs des libertés de l'Eglise gallicane n'ont donc pas été perdus, et si Pierre de Cugnières n'a pas obtenu de résultat immédiat, dans la grande dispute de 1329, du moins il a gagné sa cause devant la postérité.

J. Barbier, *avocat général, membre de la 2e classe.*



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

DEUXIÈME SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ZOOLOGIQUE D'ACCLIMATATION (1).

Le principe d'association, si favorable à l'essor de l'industrie, du commerce et des arts, bien que l'un des caractères distinctifs de notre époque, est encore trop imparfaitement connu et apprécié. Aussi est-il pour beaucoup d'esprits l'objet d'injustes défiances ; cependant quoi de plus simple et de plus naturel qu'on se réunisse pour faire le bien, lorsqu'un seul homme ne peut l'exécuter? Au fond, nous pensons que tout le monde est d'accord sur les avantages d'un concours d'intelligences et de volontés qui s'appliquent à réaliser par des efforts communs l'œuvre qui dépasse les forces individuelles ; ce qui a pu inspirer quelques doutes sur la bonté du

(1) Le titre modeste de la Société nous semble insuffisant depuis que, non contente d'introduire des races utiles, elle améliore et perfectionne les animaux domestiques indigènes, s'occupant en outre, et d'une manière essentielle, des plantes exotiques dans l'intérêt des arts et de l'agriculture.

principe, c'est l'insuccès de plusieurs entreprises ; on oublie trop aisément que celles qui réussissent, présentent deux conditions qui, à notre avis, sont indispensables : la première, c'est que l'œuvre proposée soit bonne et utile ; la deuxième, c'est qu'elle soit opportune et bien comprise.

Ces conditions se trouvent si complétement remplies par la Société d'acclimatation, que l'on peut admirer, sans en être surpris, les beaux résultats qu'elle a obtenus en quelques années, c'est-à-dire depuis 1854. Améliorer et perfectionner les espèces connues, étudier les espèces étrangères en choisissant celles qu'il est possible d'introduire dans le pays à l'aide d'une suite d'expériences sagement conduites, n'est-ce point une entreprise bonne, utile autant que désirable et opportune, lorsque les bras manquent à l'agriculture et que la terre ne fournit plus assez de substances alimentaires pour les besoins d'une population nombreuse et de jour en jour plus exigeante? le tableau des richesses acquises en moins de quatre ans est donc digne de toute notre sollicitude et de tout notre intérêt.

Nous le trouvons dans le compte rendu adressé à l'Institut historique, et nous éprouvons le regret de réduire une esquisse déjà bien succincte ; de gros volumes ne nous apprendraient pas ce qu'il renferme en moins de cent pages ; il y a de la science, de l'histoire, des faits économiques, de bonnes actions, et ce qui ne gâte jamais rien, beaucoup d'esprit ; nous demandons qu'on ne nous croie point sur parole et qu'on donne une heure à cette lecture ; nous sommes assurés qu'on nous saura gré du conseil.

M. Drouyn de Lhuys, vice-président, ouvre la séance par un discours d'une élégante simplicité sur l'origine d'une association dont l'illustre Buffon avait entrevu l'utilité. Appelé en 1739 à la direction du Jardin des plantes, il fait choix de deux savants bien capables de le seconder, Daubenton et André Thouin.

Le premier acclimate et perfectionne la précieuse race des mérinos dès 1785, et si la mort ne l'eût enlevé aux sciences en 1799, il eût avancé cette œuvre de progrès et de civilisation.

Le deuxième nous a donné les beaux fruits, les bons légumes que nous voyons sur nos marchés ; nos jardins d'agrément lui doivent autant que nos vergers et nos potagers ; survivant de vingt-quatre ans à Daubenton, il put effectuer des améliorations que la zoologie a dû longtemps envier à la botanique.

Le collaborateur de Buffon, Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire, fonde en 1793 la ménagerie d'acclimatation au Jardin des plantes, et soixante ans après, Isidore Geoffroy inaugure la société qui est le corollaire et le complément du principe posé par son illustre père et par Daubenton.

Ce préambule, simple et beau comme la vérité, est suivi d'une revue intéressante des richesses importées dans le double règne animal et végétal, depuis le *blé* jusqu'à la *vigne* qui nous vient de l'Asie Mineure avec les premières colonies des Phocéens. Les Romains nous ont donné la cerise qu'ils apportent du Pont en Italie, la pêche et l'abricot qu'ils tirent de la Perse. Justinien fait venir de l'Inde le mûrier et le ver à soie ; les Arabes transplantent la canne à sucre et le coton dans l'Andalousie, d'où ils passent en Amérique ; le nouveau monde reçoit encore le cheval et donne à l'ancien monde le coq d'Inde et la pomme de terre, présents plus précieux que l'or et l'argent, dont la possession coûte à l'humanité tant de larmes et tant de sang.

M. Auguste Duméril, secrétaire des séances, présente pour la troisième fois le rapport annuel des travaux de la Société ; nous exprimons ici plus particulièrement nos regrets de fractionner ce rapport.

Il signale l'importance des services rendus à l'agriculture et aux arts par la culture du sorgho (*holcus saccharatus*) : sa graine fournit une farine d'excellente qualité, sa paille sert à confectionner des tresses fines et élégantes ou à fabriquer du papier ; on en extrait des substances propres à la teinture ; sa tige donne du sucre, une boisson agréable et un vin de bonne qualité ; enfin, coupé en vert, il forme un excellent fourrage.

Après le sorgho, il cite le riz sec, un pois oléagineux de la Chine, plusieurs espèces de bambous, des arbres d'agrément, tels que l'*Araucaria brasiliensis*, nombre de plantes alimentaires parmi lesquelles on trouve plusieurs variétés australiennes de pommes de terre.

M. Duméril relève le mérite d'une double acquisition, le ricin et le ver à soie qui s'en nourrit (*cynthia bombyx*) : l'un et l'autre ont admirablement réussi en France et en Algérie ; il attend de grands services du ver sauvage de Chine qui vit sur le chêne, pour la confection d'étoffes solides mais communes.

Il décrit les succès de la pisciculture à Huningue, au bassin d'Arcachon, sur plusieurs points de la France et en Espagne.

Nous avons acquis pour nos chasses le grand coq de bruyère (*tetrao urogallus*), pour nos basses-cours la barnache, le cazoar ou dromée de la Nouvelle-Hollande, l'autruche et le dromadaire, doublement utile comme bête de somme et comme bête à laine, la chèvre d'Angora, les yacks.

Il applaudit aux essais récents pour l'acclimatation du buffle, de l'alpaca et du lama.

Parmi les améliorations encouragées et récompensées par la société, il mentionne le cheval de guerre en Algérie, qui a retrouvé une partie des

qualités qui faisaient la réputation de la cavalerie numide; la race bovine sans cornes conservant les précieuses qualités de la race cotentine; il recommande la conservation des oiseaux insectivores, dont l'utilité a été reconnue dans nos campagnes; fait des vœux pour l'introduction parmi nos races domestiques de l'agouti et de l'acouchi, rongeurs alimentaires.

M. Maquintandon lit une notice savante et spirituelle sur l'igname de la Chine (*dioscorea batatas*) récemment introduit en France; l'amiral Cécille le premier l'apporta en 1846, on en confia la reproduction à M. Mirbel; mais le succès ne répondit pas aux premiers efforts du naturaliste éminent pour l'acclimater, et c'est à une nouvelle importation en 1850, par M. de Montigny, l'un des membres de la Société, que l'on doit la conquête d'une plante comparable sous plusieurs rapports à la pomme de terre, dont la maladie a causé tant de craintes et tant de dommages.

M. Chevet, juge compétent, et plusieurs des membres de la Société ses confrères, qu'il a pu initier aux mérites de sa substance alimentaire, la mettent au premier rang des acquisitions utiles : d'un usage économique, elle cuit promptement, est de facile digestion, renferme, suivant M. Frémy, un principe azoté qui la rend fort nutritive, et contient 16 pour 100 de fécule. Son rendement par hectare est en moyenne de 30,000 kilog. tandis qu'il est en pommes de terre seulement de 25,000.

Le seul inconvénient que présente ce genre de culture est dans la nécessité de creuser profondément la terre pour arracher les racines qui sont renflées à leur extrémité et s'enfoncent verticalement : ce défaut n'est point sans compensation, car le sol ainsi remué subit une sorte de labour; d'ailleurs on a déjà obtenu plusieurs plants dont la racine ne s'enfonce qu'à 15 ou 20 centimètres et trace obliquement. Comme la pomme de terre, chétive, maigre dans l'origine, la nouvelle plante ne gagnera-t-elle pas par une culture intelligente et prolongée ?

M. le comte d'Eprémesnil, secrétaire général de la Société, proclame le nom de M. Chagot aîné, négociant, qui a mérité le prix extraordinaire pour l'acclimatation de l'autruche en France, en Algérie et au Sénégal; il annonce la création d'un jardin de 13 hectares 1/2, situé au bois de Boulogne : il renfermera parcs et écuries pour les grands animaux; volières, basses-cours, magnanerie, rucher expérimental et jardin d'essai pour les végétaux.

Le prince Napoléon, dans une courte allocution, félicite la Société des succès qu'elle a obtenus, et signale le but noble et généreux qu'elle s'efforce d'atteindre, savoir : l'amélioration de tous et des classes souffrantes en particulier par le développement de l'agriculture.

M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, président, fait connaître les résultats des travaux de la commission des récompenses et procède à la distribution des médailles, des mentions honorables et des récompenses pécuniaires : 26 médailles de première classe, 28 de deuxième, 19 mentions et 5 récompenses. Quelques considérations générales, telles qu'on pouvait en attendre du plus illustre représentant des sciences naturelles en France, ont fait ressortir et le caractère de l'époque et les merveilleuses entreprises exécutées de nos jours; la science s'est appliquée à seconder les progrès du commerce, de l'industrie et des arts, concourant avec ardeur au bien-être des hommes et des peuples; le percement de l'Isthme de Suez, la route ouverte à travers les Alpes et le télégraphe électrique font évanouir les obstacles que la nature mettait à la réunion des races humaines : il n'y a plus ni montagnes ni océans entre elles.

La Société d'acclimatation, sachant combien elle devait au zèle et au dévouement de son président, qui depuis plus de vingt ans consacre sa vie à l'étude des questions si importantes dont elle s'occupe, a pris une généreuse et noble initiative ; elle a fait frapper une médaille à son effigie, au moyen d'une liste de souscription, qui a trouvé des adhésions et des sympathies dans toutes les parties du monde connu ; dix-sept Etats y ont contribué : c'est ainsi que la Société compte une bonne action de plus entre celles qu'elle a exécutées.

Un artiste éminent, M. Albert Barre, graveur général de la Monnaie de Paris, chargé de l'exécution de la médaille, en a fait une œuvre d'art, digne de sa réputation : d'un côté se trouve le portrait de notre honorable collègue M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, de l'autre on a inscrit la date de la création de la Société avec cette épigraphe :

La société d'acclimatation à son président,

Au digne fils d'Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire.

Par une attention délicate qui double le prix de ce glorieux témoignage de gratitude et de vénération, un exemplaire de la médaille a été offert à la digne et vertueuse compagne de l'illustre Etienne, sa mère, dont les pieux regrets sont adoucis par de telles marques d'honneur, qui confondent ainsi le père et le fils dans le même hommage.

VALAT, *membre de la 3e classe.*

RAPPORT.

M. H. Carnot, dans une brochure de quelques pages, adressée à l'Institut historique, propose un des problèmes les plus complexes et les plus rares qu'il soit possible de soumettre à une société savante. En voici le titre : « *Mouvement de la population féminine de* 1813 *à* 1855 *dans la ville de Paris, et mortalité comparée de la jeunesse de* 15 *à* 25 *ans dans cet intervalle, pour servir à l'histoire de la vaccine.* »

Et remarquons-le bien; ce n'est pas un simple document de statistique ou une clinique de maladies spéciales à enregistrer comme un élément d'histoire générale ou particulière; non, il s'agit d'une *théorie nouvelle* et de *principes nouveaux* en statistique, aussi bien que d'une *doctrine médicale* en opposition à celle que professent les Ecoles depuis un demi-siècle. Nous ne pouvons ignorer, d'un côté, que la science moderne, qui sert de base aux calculs de M. H. Carnot, n'est point encore sortie des langes de l'enfance, et de l'autre, que la vaccine elle-même est une découverte récente qui compte à peine soixante ans d'existence et n'a pu subir complétement l'épreuve de l'expérience dans ceux de ses effets qui ne se manifestent qu'après deux ou trois générations au moins.

La notice que nous avons sous les yeux nous laisse ignorer ce que nous avons dû rechercher ailleurs et que nous ne saurions éviter d'indiquer, la guerre acharnée que M. H. Carnot fait depuis longtemps aux disciples de Jenner; les journaux de médecine, les corps savants, l'Académie impériale ont retenti de la lutte et des discussions qu'il a soulevées. Suivant lui, l'usage de la vaccine, comme préservatif de l'horrible maladie qui décimait l'enfance, attire sur la jeunesse un fléau non moins redoutable, et les décès qu'il occasionne sont tout aussi nombreux; en sorte que le médecin vaccinateur ne guérit pas le mal, mais le déplace sans en diminuer la gravité. A quel titre l'Institut historique a-t-il reçu communication du document dont nous nous occupons? lui sied-il de se mêler à des débats passionnés où de part et d'autre l'on invoque les principes de la statistique et les tables de mortalité, les formules algébriques et l'appareil des théories mathématiques?

D'un autre côté, si l'on ajourne la discussion en attendant que les faits soient plus nombreux, mieux établis et plus sûrement interprétés, ou si l'on renvoie à un jury plus compétent l'appréciation de la doctrine de M. Carnot, n'a-t-on point à se reprocher de donner gain de cause à un

adversaire pressant, convaincu, qui prendra possession en vainqueur d'un champ de bataille abandonné? D'ailleurs, si la très-grande, l'immense majorité des médecins a protesté contre ses assertions et ses calculs, quelques-uns se sont ralliés à ses idées et le secondent dans ses attaques : nous croyons donc utile d'exprimer notre opinion personnelle sur la question en peu de mots et sans entrer dans des détails qui ne sauraient trouver place parmi les sujets de travail dont s'occupe l'Institut historique.

MM. Ch. Dupin et Villermé de l'Institut, M. le docteur Bertillon, dans la *Gazette médicale*, ont combattu vivement, et avec une parfaite intelligence des difficultés de statistique, le mode de groupement des chiffres recueillis par M. H. Carnot, les règles qu'il a cru devoir poser, et surtout les conséquences qu'il s'efforce d'en déduire ; en sorte qu'il n'est nullement prouvé, 1° que le nombre des décès des jeunes gens des deux sexes ait augmenté sensiblement dans la période de 15 à 25 ans, pas plus à Paris qu'en France ou ailleurs ; 2° que la fièvre typhoïde, dont les ravages ont été singulièrement exagérés, ait rien de commun avec le virus variolique.

Ces autorités scientifiques et médicales nous rassurent et nous continuerons, en bons pères de famille, à nous féliciter d'une admirable et précieuse découverte que les anciens nous eussent enviée ; nous en userons avec confiance : sauver nos enfants d'un mal actuel, imminent, inévitable, dont nous connaissons les terribles effets ; voilà notre premier devoir et notre première sollicitude. Plus tard, nous aurons des maux peut-être à combattre encore, nous le comprenons : mais avec de nombreuses chances de les éviter 15, 20, 25 ans plus tard. N'aurons-nous pas aussi des remèdes éprouvés et puissants pour les conjurer, avec un auxiliaire des plus actifs et des plus énergiques, la vigueur de l'âge et la vitalité d'une constitution achevée ?

VALAT, *membre de la 3e classe.*

LA CRÈCHE ET LA CROIX.

POÉSIES PAR Mme M. DAVID (1).

Notre journal n'a point pour mission de s'occuper de la littérature légère ni de ces essais poétiques qu'on voit paraître chaque jour, et souvent mourir trop tôt pour fournir plus tard un objet important aux *investigations* de l'histoire.

Néanmoins, il n'est pas tellement exclusif qu'il refuse de saluer à leur arrivée certaines œuvres exceptionnelles, qui, par leur bon esprit et un mérite réel, lui paraissent posséder des éléments de vie et de succès.

(1) Vol. in-12, Paris, Lehuby, libraire-éditeur.



Je suis persuadé que ces éléments de succès et de vie se trouvent dans ce recueil que madame David vient de publier sous ce titre : *La Crèche et la Croix*, titre révélateur, qui nous apprendrait seul à quelle école l'auteur appartient ; nos lecteurs en jugeront d'ailleurs par les quelques mots que je vais consacrer à cet ouvrage. Je ne connais pas personnellement l'auteur, le blâme ou l'éloge seront tout à fait désintéressés. Je commence par une légère critique, qu'elle me pardonnera et dont elle pourra faire son profit dans une édition nouvelle.

Dans la préface, divisée en trois paragraphes (je ne sais pourquoi, ni peut-être l'auteur non plus), je trouverais bien quelque chose à reprendre ; je ne pourrais surtout laisser passer sans index une proposition telle que celle-ci : *Le symbole religieux change avec les années* (p. 9), mais attachons-nous plutôt au sens que donne à ces expressions irrégulières un auteur qui nous avoue avoir écrit ses *diverses légendes devant des tableaux de grands maîtres, sous le portique d'églises miraculeuses, les autres poésies en face d'un crucifix !* cela me rappelle comment composait et comment écrivait le Docteur séraphique.

Le recueil contient trente-neuf morceaux détachés, donnés sous des titres qui décéleraient déjà le genre et l'attrait du poëte, ce sont : *Le Credo de la douleur. — La Vierge au désert. — Le Sommeil de l'Enfant Jésus. — Les Anges de Bethléem*, etc., etc.

Dans *le Credo de la douleur*, je lis cette strophe qui semble exprimer ce qu'éprouva personnellement celle qui l'a écrite.

Je fus aussi clouée au gibet de souffrance,
J'ai vidé jusqu'au fond le calice de fiel ;
J'*ai vu crouler l'amour,* l'amitié, l'espérance,
Et je pourrais nier l'existence d'un ciel ?

C'est moi qui souligne le troisième vers pour dire que, si je blâme dans un jeune homme cette manière de se poétiser soi-même, à plus forte raison la blâmerai-je dans une jeune personne, et, grâces à Dieu, je n'y vois qu'une imitation ou une réminiscence des premiers auteurs qu'on a lus.

La *légende* est un genre ou une latitude que se donnent les poëtes encore plus largement que les autres littérateurs. Ce genre a ses dangers et expose trop souvent à s'éloigner du vraisemblable et de la nature. Madame David me paraît ne s'être pas assez précautionnée contre ce péril. J'aurais été porté à blâmer le récit sur *la Vierge au désert*, en voyant l'Enfant-Jésus qui écoute sa mère étonnée lui raconter ses pensées à la vue du lion

qu'elle a trouvé dans la solitude, qui la poursuit et la ramène comme une sauvegarde. L'Enfant-Jésus voit ce lion, et

Pour jouer avec lui, sur son dos il s'élance,
De ses bras enfantins il lui fait un collier...

Une note riche d'un texte d'Isaïe vient comprimer la sévérité de ma critique, mais ne m'empêche pas de faire remarquer que c'est envoyer Marie trop loin de chez elle que de la montrer

L'amphore sur la tête, *allant d'un pas rapide*
Puiser de l'eau non loin des collines d'Endor.

Car Endor n'était point dans le voisinage de Nazareth, et si la Vierge *allait d'un pas rapide*, il est à parier qu'elle n'allait pas chercher l'eau nécessaire au ménage jusqu'à Endor.

Je trouve aussi l'image forcée, quand la fille dit à sa mère, dont les cheveux ont reçu des années une couleur *argentée* :

La Vierge, près de toi, veilla comme une amie,
Et *par mégarde elle a filé dans tes cheveux.*

Enfin, je me bornerai à signaler le conte du petit Judas jouant avec l'Enfant-Jésus au bord du Jourdain, et, comme un étourdi, se laissant tomber à l'eau d'où Jésus le retire. On sait pour quel avenir. Je ne connais point le lieu de naissance de Judas, je n'ignore point que Jésus a été élevé à Nazareth; mais je suis persuadé que, s'il a connu Judas dans son enfance, on ne le laissait point courir avec lui sur les rives d'un fleuve éloigné de Nazareth.

Je me reproche ce ton et ces critiques; l'auteur, dont j'apprécie et loue surtout l'excellent esprit, offre assez dans son volume de morceaux vraiment remarquables et dignes d'éloges, sans que je dusse m'arrêter à des remarques trop minutieuses. Qu'on lise, par exemple, les cinq strophes que l'auteur a intitulées : *L'Ange que j'attends!* Douce poésie, règles strictement observées, et même mélancolie pénétrante, tout dans ce morceau ferait croire que l'auteur n'est point à son début. J'ai la persuasion que cette pièce, étant de stances régulières et égales, trouvera quelque amateur qui y ajoutera l'attrait de la musique. J'ai eu la tentation de l'insérer ici tout entière; mais gêné par l'espace qui me reste, j'ai préféré le remplir de ces beaux vers qui terminent le *Portrait de Marie* :

Ses regards caressants avaient pris aux étoiles
De leurs plus doux rayons les célestes lueurs;
Les gouttes de rosée avaient formé ses pleurs.
Sur sa bouche régnait un paisible sourire,

Son haleine embaumait comme un bouquet de myrrhe ;
D'une robe de lin elle laissait les plis
Tomber en les voilant sur ses deux pieds de lis ;
Le parfum de ses pas embaumait la montagne.
Quand elle passait seule à travers la campagne,
Le palmiste, les fleurs, les ramiers, les roseaux,
Tressaillaient en chantant des *Hosanna nouveaux*.
Elle était le jardin fermé de l'Écriture,
Où, pour les yeux du roi, fleurit, brillante et pure,
La rose de l'amour sans épine et les lis
Qui par les Séraphins, le soir, sont recueillis.
Et les anges, penchés vers la terre fleurie,
Oubliaient le Ciel même en regardant Marie.

On ne peut rien dire de plus gracieux que ce dernier vers. C'est ici, d'ailleurs, un heureux commentaire du *Hortus conclusus* de nos livres saints. Un sujet biblique rendu avec bonheur est déjà un succès. Madame David en a obtenu de cette sorte un grand nombre dans son recueil, car il a été puisé aux sources sacrées, et un auteur qui joint à un véritable talent, comme l'est incontestablement celui de madame Marie David, la sagesse de s'inspirer ainsi, peut compter sur l'avenir et sur le suffrage de tous les hommes de goût.

L'abbé Badiche, *membre de la* 3e *classe*.

CHARLES VII, ROI DE FRANCE, ET SES CONSEILLERS.

(*Suite, voyez livraison* 278e.)

INDEX GÉNÉRAL ALPHABÉTIQUE.

Pour les noms marqués d'un * ou de *+, voyez ci-dessus *Introduction*.

(1) Voy. sur ce personnage la chronique de Jean Chartier, édition de 1858, in-16, à la table.

(2) Voy. la *Chronique de Jean Raoulet*, à la suite de Jean Chartier, 1858, in-16, t. III, p. 145.

(3) Le seigneur de Belleville figure comme conseiller du dauphin régent et comme témoin dans des lettres données par le prince Charles à Mehun-sur-Yèvre, le 9 septembre 1420 (K. 59, no 30).



(1) Il figure comme conseiller du dauphin-régent et comme témoin dans des lettres données par le prince Charles à Mehun-sur-Yèvre, le 9 septembre 1420 (K. 59, n° 30.)

(2) Charles de Bourbon figure comme conseiller du dauphin-régent et comme témoin dans des lettres données par le prince Charles à Mehun-sur-Yèvre, le 9 septembre 1420 (K. 59, no 30).

(1) Regn. de Chartres, arch. de Reims, figure comme conseiller du dauphin-régent et comme témoin dans des lettres données par le prince Charles à Mehun-sur Yèvre, le 9 septembre 1420 (K. 59, n₀ 30).



Combarel (Hugues de), évêque de Tulle : en 1416 ; de Poitiers : en 1424. 1421 juillet 14 : 1438 novembre 18.

Comborn (Jean de), sieur de Treignac. Voy. *Treignac.*

Comminges (Mathieu de Foix, comte de). Voy. *Foix.*

Conserans (évêque de). Voy. *Nalai.*

Conzay ou Cousai (Maître Hugues de). 1452 février.

Corneille. Voy. *Saint-Corneille,*

Courtils (Philippe des), 1445 août.

Couserans (évêque de). Voy. *Nalai.*

* Cousinot (Guillaume, chancelier d'Orléans). 1423 janvier : 1424 avril 19.

** Cousinot de Montreuil (1). 1445 mai : juillet 17.

Coutances, (évêque de). Voy. *Longueil.*

Cucé (le sire de). Voy. *Thussé,* * *Tucé, Tussé.*

Culant (Charles sire de). Grand maître : 1449 ; (*Officiers*). 1445 décembre : 1450 décembre.

* Culant (Louis de), amiral : 1421 ; (*Officiers*). 1422 mars 16 : 1434 avril.

* Culant (Philippe de), seigneur de Jalognes, maréchal : 1441 ; (*Officiers*). 1441. 2.

Cussé. Voy. *Cucé.*

Dampierre. Voy. *Châtillon.*

* Darc (Jeanne), dite la Pucelle. 1429 juillet 8.

Dauphin (le) de Viennois. Voy. *Louis.*

Dauvet (Jean), procureur général au Parlement. 1447 octobre : 1457 novembre.

Denis d'Auxerre (Maître). 1456 décembre 9 : 1461 mai 29.

Denis du Feurre (Maître). Voy. *Du Feurre.*

Des Quars (Louis, sire). 1432 mars 16.

Dinan (Jacques de). Voy. *Beaumanoir.*

Douglas (Jean, comte de). Ecossais. 1424 juillet-août.

Dresnay (Regnauld du). Voy. *Du Dresnay.*

Du Chastelier (Jacques), évêque de Paris : 1437 décembre 1.

* Du Chatel (Tanguy ou Tanneguy), maréchal des guerres 1422 (*Officiers*) ; grand maître 1422-5 (*ibid.*) ; prévôt de Paris, etc. 1416 : 1443, mars 9.

(1) Sur les deux personnages qui précèdent, on peut consulter *Essai critique sur les historiens originaux de Charles VII.* Paris, Dumoulin, 1857, in-8°, et la *Chronique de Cousinot.* Paris, Delahays, 1858, in-16.



* — (Tanguy), neveu du précédent, grand écuyer : 1454 (*officiers*). 1461 juillet 17.

Du Dresnay (Regnauld) : 1446 avril.

Du Feurre (Maître Denis). 1452 février.

Du Fou. Voy. *Puy du Fou*.

Du Mesnil (Hervé), premier pannetier du régent, 1420 avril : 1421 mars.

— (Jean), conseiller et chambellan du régent : 1421 avril à décembre.

— (Jeanne), gouvernante du jeune prince ; 1403 : 1411 (1).

Du Moulin (Denis), archevêque de Toulouse ; 1421 juillet 14 : 1436 août 16.

** Dunois (2) (Jean, bâtard d'Orléans, comte de —, de Périgord, etc). Grand chambellan : 1423 (*Officiers*). 1422 janvier : 1460 avril.

Du Vernet. Voy. *Beaulieu*.

Escars (Louis d'). Voy. *Des Quars*.

Estampes. Voy. *Etampes*.

Esternay (le sire d'). Voy. *le Boursier* (Jean).

Estouteville ou Etouteville (Guillaume d'), seigneur de Blainville, mort en 1449. 1442 août : 1449 septembre.

** — (Guillaume), cardinal d', mort en 1433. 1452 octobre 27.

— (Jean) fils du Ier Guillaume, seigneur de Torcy ; grand maître des arbalétriers : 1449 ; (*officiers*). 1442 mars : 1461 juillet 17.

* — (Louis) ; grand échanson : 1444 ; (*Officiers*).

Etampes (Maître Jean d'), trésorier de S. Hilaire de Poitiers ; évêque de Carcassonne 1446. 1433 octobre : 1452 avril.

— (comte d'). Voy. *Bretagne*, (François et Richard).

* Eu (Charles d'Artois, comte d'). 1438 novembre 18 : 1460 avril.

Evêque de... Voy. au nom de la ville ou siége épiscopal.

Fallavier. Voy. *Louvet*.

Feurre. Voy. *Du Feurre*.

* Foix (Gaston IV, comte de), mort en 1472. 1442 juillet : 1461 juillet 17.

* — (Jean de Grailly, comte de), mort en 1436. 1425 janvier : 1427 janvier.

— (Mathieu de), comte de Comminges. 1425 janvier : 1427 janvier.

Forestier (Guillaume le), abbé de Saint-Corneille de Compiègne, évêque de Maguelonne. 1423 août 3 : 1429 mars.

Forêt (le seigneur de la). Voy. *La Forêt*.

(1) Voy. le nom Du Mesnil, à la table qui termine l'édition de J. Chartier, 1858, in-16.

(2) On trouvera des documents biographiques étendus sur ce personnage, dans le *Cabinet historique*, revue mensuelle, in-8°, 1857.



VALLET DE VIRIVILLE, *membre de la 4e classe.*

(*La suite au prochain numéro*).

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DU MOIS D'AOUT 1858.

*** La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée sous la présidence de M. Carra de Vaux, vice-président de la troisième classe. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté. M. D'Aussy écrit une lettre à l'administrateur par laquelle il lui fait remarquer qu'en lisant le rapport de M. l'abbé Darras sur l'ouvrage de M. Adriani intitulé : *La vie et les temps de Ferrero Ponziglione*, dans lequel il est fait mention de Gonzalve de Cordoue (1628), il lui semble que ce grand général, né en mars 1443 et mort en décembre 1515, ne peut pas avoir prolongé sa vie jusqu'en 1628, et qu'il doit y avoir

erreur de date ou de nom de personne. M. Renzi prend la parole pour assurer l'assemblée que l'observation de M. D'Aussy est parfaitement juste, qu'il a vérifié les dates qui se rapportent à l'existence du grand capitaine Gonzalve de Cordoue, mais qu'il a vérifié aussi le texte de M. Adriani, où il est question, en 1628, du gouverneur de Milan, général commandant l'armée espagnole en Italie, nommé Gonzalès (Gonzalo) de Cordoue; qu'en conséquence, il y a seulement une erreur typographique. M. D'Aussy est remercié par l'assemblée. Notre collègue demande en même temps que l'on veuille bien s'occuper de ses *chroniques saintongeoises et aunaisiennes*. La lecture de ce rapport, confié à M. Masson et porté plusieurs fois à l'ordre du jour, n'a pas encore eu son tour de lecture. M. D'Aussy ajoute qu'il enverra bientôt à l'Institut historique sa traduction en vers français des fables de Phèdre.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Le Comité d'organisation du congrès de la propriété littéraire et artistique, adresse à l'Institut historique une nouvelle circulaire du 5 de ce mois, annonçant que le congrès doit s'ouvrir à Bruxelles le 27 du mois de septembre prochain. On a arrêté le réglement pour la tenue de ce congrès qui sera divisé en cinq sections. Un exemplaire de cette circulaire sera envoyé à M. le comte Reinhard ; plusieurs livres sont offerts à la classe, leurs titres seront annoncés dans le journal.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté. M. Renzi fait connaître à l'assemblée qu'il a reçu de l'Académie impériale des sciences de St-Pétersbourg la collection de la classe historico-philologique de la docte compagnie. Cette collection, en langue française, se compose de 14 tomes in-4° en échange de celle que l'Institut historique a envoyée. Les principales matières contenues dans cette collection se rapportent à l'histoire, à la philologie et aux sciences. Des remercîments sont votés à l'académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, à son secrétaire perpétuel, ainsi qu'à notre honorable collègue M. le comte Bludoff, qui a servi d'interprète de notre société auprès de la savante académie. MM. Calfa, Valat et Depoisier sont priés de rendre compte de cette publication.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. MM. le docteur Aufsess, directeur, et Johan Galbe,

secrétaire de la société historique de la Basse-Saxe (Hanovre), écrivent une lettre à notre honorable président en lui adressant plusieurs exemplaires du compte rendu (en allemand) des travaux et des progrès du musée national de Nurnberg (Bavière) ; ils manifestent le désir d'entretenir des relations pour activer les recherches historiques dans les deux pays.

M. Le Chevalier Pallière, père, artiste peintre de Bordeaux, demande à connaître les moyens d'être admis comme membre de l'Institut historique ; M. l'administrateur a fait connaître à M. Pallière les réglements de la société. M. Carra de Vaux donne lecture d'un rapport sur les différents travaux dont M. Masson a fait hommage à l'Institut historique. M. Masson lit ensuite son rapport sur l'ouvrage de M. Jeannest-Saint-Hilaire: *du Notariat et des offices*. Après cette lecture, MM. de Berty, Carra de Vaux et Renzi, ont adressé à M. Masson plusieurs observations. Le rapport est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée, après la distribution des jetons de présence. RENZI.

CHRONIQUE.

— Notre honorable collègue, M. le comte Eugène de Montlaur, de la 4e classe, a offert à l'Institut historique une brochure intitulée : *J. Le Fèvre Deumier* (*Extrait de l'art en province*). Cet opuscule est moins une notice biographique proprement dite, qu'une rapide et intéressante appréciation des œuvres et du caractère du regrettable auteur du *Livre du promeneur*, d'*Une matinée du mois de mai à la campagne*, des *Vêpres de l'abbaye du Val* et des études sur *Œlenschlager*, le poëte national du Danemark, et sur *Vittoria Colonna*. On sait que Le Fèvre Deumier expira au moment où paraissait son dernier ouvrage, le *Couvre-Feu*, ouvrage auquel « l'accueil fait par la critique a été des plus sympathiques. » L'auteur comptait, dit-on, se présenter, ce livre à la main, aux suffrages de l'Académie française.

M. le comte de Montlaur, en signalant les principaux ouvrages en prose de Le Fèvre Deumier, fait observer que l'on pourrait en détacher bien des pages sérieuses ou profondes pour en former un volume d'une valeur incontestable. « On y trouverait même, ajoute-t-il, en glanant un peu par» tout, la matière d'un petit volume de pensées, neuves, saisissantes, » condensées et enchâssées dans un style d'une rare limpidité; une cin» quantaine de pages à ajouter aux *Maximes* du grand et dédaigneux mo» raliste du XVIIe siècle. » Nous désirons vivement que notre honorable

collègue entreprenne le travail dont il indique le plan : plus que personne il est à même, ce nous semble, de rendre cet hommage à la mémoire de Le Fèvre Deumier. GAUTHIER LA CHAPELLE.

Errata de la 282e livraison, mai 1858.

Page 147, lignes 18 et 38, *au lieu de* : Victor-Amédée II, *lisez* : Victor-Amédée Ier.
Page 148, ligne 4, *au lieu de* : comte Thomas, *lisez* : noble messire Thomas.
Page ib., ligne ib., *au lieu de* : Jean-Baptiste, *lisez* : Jean-Second.
Page ib., ligne 6, *au lieu de* : Charles-Emmanuel II, *lisez* : Charles-Emmanuel Ier.
Page ib,, ligne 11, *au lieu de* : fondée, *lisez* : rétablie.
Page ib., ligne 14, *au lieu de* : Cassiani, *lisez* : Cassiano.
Page 149, ligne 1, *au lieu de* : Urbain V, *lisez* : Urbain VIII.
Page 150, ligne 8, *au lieu de* : le roi, *lisez* : le duc.
Page ib., ligne 17, *au lieu de* : Emmanuel-Philibert, *lisez* : Charles-Emmanuel.
Page ib., ligne 19, *au lieu de* : le grand capitaine Gonzalve de Cordoue à la tête d'une armée victorieuse, *lisez* : Gonzalès Fernandez de Cordoue, gouverneur de Milan, général commandant l'armée espagnole.
Page ib., ligne 27, *au lieu de* : le 16 juillet, *lisez* : le 26 juillet.
Page 151, ligne 2, *au lieu de* : par son roi, *lisez* : par son souverain.
Page ib., ligne 39, *au lieu de* : au sud de Turin, *lisez* : au nord de Turin.
Page 152, ligne 3, *au lieu de* : villa de *Mirafiori*, *lisez* villa du *Parco*.
Page ib., lignes 12 et 30, *au lieu de* : du parc de Mirafiori, *lisez* : du *Parco*.
Page 154, ligne 17, *au lieu de* : en 1635, *lisez* : en 1637.
Page ib., ligne 33, *au lieu de* : la Savoie, *lisez* le Piémont.
Page ib., ligne ib., *au lieu de* : le comte de Saint-Martin, *lisez* : le comte Philippe de Saint-Martin.
Page ib., ligne 36, *au lieu de* : en 1640, *lisez* : en 1642.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Bulletin* de la société française de Photographie, mois de septembre. Paris 1858.

— *De l'Universalité* du déluge, par C. SCHOEBEL, broch, in-8°; Paris 1858.

— *Revue agricole* de la société impériale d'Agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, tome X, 9e année ; Valenciennes 1858.

— *Bulletin* de la société de géographie, 4e série, tome XV, nos 89, 90, mai et juin ; Paris 1858.

— *Procès* des Anéroïdes et du baromètre Bourdon, broch., Paris 1858.

— *Archives* historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par M. Dinaux, 18e vol. 3e série ; tome VI, 2e livraison ; Valenciennes, juin 1858.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

LES RUINES ET LE GÉNIE DE L'HOMME.

Impavidum ferient ruinæ.
HORACE.

Lu en séance publique de l'Institut historique, le 21 *mars* 1858.

MESSIEURS,

Un voyageur intrépide visita, vers la fin du siècle dernier, les pyramides des Pharaons, les obélisques de la ville de Thèbes aux cent portes, et le sol de Palmyre jonché de colonnes de marbre brisées. De retour en Europe, il révéla à ses contemporains, en un langage digne du grave sujet sur lequel il avait médité, les magnificences architecturales de ces grandes cités, l'orgueil de la civilisation antique, et qui n'ont laissé, dans l'histoire, que des échos lointains de gloire nationale. Triste destinée des travaux des hommes ! Ces villes où se pressaient les flots tumultueux d'une population exubérante, ne sont plus, depuis des siècles, que des monceaux de pierres, de granit ou de marbre, témoins muets, insensibles, mais éloquents de la vie qui y fut autrefois, et de la mort qui y étale sans rivale, ses sombres ailes aujourd'hui. Les chacals et les bêtes fauves vivent paisibles dans ces demeures somptueuses où habitèrent des rois puissants, dans les temples majestueux qu'ils avaient élevés à leurs dieux : masures informes dont les proportions nous imposent, et qui ont inspiré à l'illustre voyageur des accents à la fois magnifiques et mélancoliques, qui font passer tour à tour l'étonnement et le frisson dans l'âme du lecteur.

Il y avait pourtant d'autres ruines à visiter : car celles-là, quelque importantes qu'elles soient, n'attestent que le travail des hommes. Les ruines dont l'univers nous offre le spectacle, sont plus majestueuses, car elles sont l'œuvre des éléments aux prises avec la nature elle-même.

Je n'irai donc point, Messieurs, à la suite de l'éloquent Volney, chercher chez des peuples anciens, pour les mettre sous vos yeux, les témoignages d'une civilisation dont les monuments de gloire nous cachent peut-être les plaies honteuses de la barbarie la plus raffinée. Y aurait-il, en effet, autre

chose sous les blocs superposés des Pyramides, — sous les obélisques renversés de Thèbes, — sous les colonnes brisées et éparses de Palmyre ? indices irrécusables d'une tyrannie brutale, que des populations entières ont payée de leur vie ? de maux incalculables ! dont, par un dessein secret de la Providence, quelque tremblement de terre peut-être a essayé d'enfouir la mémoire sous d'énormes monceaux de décombres, que les siècles n'ont pas encore pu ravir à notre imagination surprise !

Non; nous n'irons point, poussés par une indiscrète et stérile curiosité, exhumer des souvenirs qui laisseraient en notre âme de trop douloureuses impressions.

A quoi bon en effet ? La nature qui est l'objet et la victime de la fureur des éléments, et le génie de l'homme qui asservit la matière et qui force les éléments eux-mêmes à lui obéir, n'offrent-ils pas des tableaux plus saisissants que les plus fameuses ruines de l'antiquité ?

Essayons, Messieurs, d'en exposer à vos regards une esquisse faite à grands coups de pinceau.

La planète que nous habitons et qui semble ne point nous plaire, tant nous faisons d'efforts pour en façonner la surface à notre gré, n'était pas, à l'origine, vous le savez, telle que nous la voyons. Des végétaux gigantesques, des quadrupèdes aux proportions colossales que l'on retrouve enfouis à de grandes profondeurs, nous le prouvent, car ce sont des ruines; mais ce sont aussi des témoignages parlants d'un règne végétal et d'un règne animal qui attestent les magnificences naturelles d'un monde, que notre imagination peut à peine se représenter, qui a été détruit par quelque catastrophe épouvantable, catastrophe qui n'en a pas seulement anéanti à tout jamais les êtres vivants qui en ont été les premiers habitants, mais qui en a déplacé l'axe, qui a changé l'ordre des saisons. Quelle autre cause aurait entassé dans les îles glacées de la Sibérie des monceaux d'ossements de mammouths ou de défenses d'éléphants, animaux dont l'existence n'est possible que dans les régions équatoriales ? C'est sans doute aussi à la même cause que l'on doit rapporter ces restes d'êtres organisés, qui ont vécu dans les profondeurs des mers, qui gisent maintenant épars sur les crêtes les plus élevées des montagnes, à des latitudes différentes, et qui attestent ou que les eaux ont couvert ces montagnes pendant des milliers d'années, ou que ces montagnes soulevées par l'action d'un feu souterrain, ont surgi du fond des eaux. Il y avait des mers là où sont de vastes continents, et des continents nourrissaient d'innombrables troupeaux d'êtres organisés actuellement détruits, là où s'étend l'immensité des mers.

Des fleuves ont pris d'autres directions. Les îles de nos archipels étaient réunies entre elles par des plaines qui ont disparu sous les eaux ; et là où sont des détroits que des légendes antiques attribuent à des travaux de héros, étaient des barrières de granit puissantes, infranchissables, qui s'opposaient à la réunion de deux océans.

Tout donc a changé de face, la destruction a marché à grands pas ; nous vivons sur des ruines, nous cultivons des ruines, nous bâtissons, nous naviguons sur des ruines.

Et comment en serait-il autrement? Deux éléments essentiellement destructeurs, essentiellement contraires, en lutte perpétuelle l'un contre l'autre, perpétuellement terribles dans leurs effets, et pourtant toujours magnifiques, grandioses, sublimes dans leurs formidables colères, agents destructeurs ou créateurs entre les mains de Celui qui seul a le pouvoir de les commander, l'eau et le feu, se font une guerre acharnée, incessante, sur notre terre qu'ils veulent dévorer à l'envi.

Les eaux ne restent point paisibles dans les profondes barrières où l'auteur de la nature les a placées ; elles s'échappent de leurs lits insondables pour battre nos rivages, ou bien, portées par les vents, elles planent, se balancent dans l'espace, au-dessus de nos têtes, sous la forme d'océans toujours prêts à nous engloutir.

Nous en serions glacés de frayeur, si l'habitude ne nous avait pas rendus insensibles au spectacle toujours présent de leurs menaces.

Et pendant que, sans inquiétude, nous voyons passer ces nuages qui portent dans leurs flancs le tonnerre et la foudre, la destruction et la mort, n'entendons-nous pas les sourds et lugubres mugissements du feu qu'une légère croute de terre tient emprisonné sous nos pieds ?

Qui calculera les ruines qu'ont faites les tremblements de terre, les cités populeuses qu'ils ont englouties, les provinces qu'ils ont dévastées, les montagnes qu'ils ont brisées, les épouvantables catastrophes qu'ils ont répandues dans la natureentière?

Et comme s'il ne leur suffisait pas de répandre à de rares intervalles l'effroi parmi les habitants de la terre, ils restent pour ainsi dire en permanence suspendus sur leur tête dans ces pics élevés qui, ébranlant les bases mêmes des montagnes, vomissent des fleuves de laves incandescentes.

Mais là où les contrées semblent avoir le moins à redouter l'action dévastatrice des volcans, sont-elles à l'abri d'autres agents de destruction sinon aussi effrayants, du moins aussi puissants ? Quand le volcan mugit et gronde en quelque point du globe, et qu'il bouleverse des provinces, que voyez-vous

ailleurs? Des cataractes diluviennes qui tombent des cieux, — des fleuves qui emportent leurs digues, renversent des forêts, entraînent les villages, les villes, et transforment des campagnes riantes, riches et fertiles en un je ne sais quoi qui ne ressemble pas même à quelque désert : défi insolent d'un élément aveugle jeté au travail, au génie de l'homme! Ironie grandiose semée d'un bout d'une province à l'autre! Ici c'est la vallée de Goldau qui disparaît tout entière ; — là ce sont des avalanches de rochers qui s'abattent dans les plaines (1) ; — ailleurs c'est une forêt qui glisse et se perd dans les profondeurs d'un lac (2); — ou bien c'est un éboulement d'une grande étendue de terrain qui emporte tout sur son passage (3); — ce sont des montagnes qui s'affaissent avec un fracas tel que les populations effrayées croient que c'est le monde qui s'écroule (4);—ailleurs encore ce sont des terrains qui s'éboulent des flancs d'une montagne, entraînant avec eux arbres et maisons (5);— ou bien c'est la montagne elle-même qui se détache, se répand dans le cours d'un fleuve qu'elle obstrue de ses débris (6), et transforme ainsi en un lac profond une vallée fertile et peuplée.

Et c'est à quelques lieues de nous que ces phénomènes se sont passés, que ces ruines se sont accumulées.

Et de quoi ne serions-nous pas spectateurs, s'il nous était donné de parcourir les autres parties du monde? Que de catastrophes passent inaperçues dans ces immenses solitudes que nul pied humain n'a encore foulées, où la nature n'a qu'elle-même pour actrice et pour témoin, où les montagnes recèlent des lacs, des fleuves dans leurs flancs, et des volcans formidables à leur cime! Les scènes seraient plus saisissantes sans doute, parce qu'elles se passeraient sur des théâtres plus étendus et plus vastes, mais elles auraient à leur suite les mêmes résultats : des ravages, des ruines, toujours et partout, sur tous les points de notre planète, éternel champ de bataille de tous les éléments déchaînés.

Que l'homme serait à plaindre s'il avait le malheur d'observer et de réfléchir, dirait un esprit superficiel! En ne contemplant autour de lui qu'éléments destructeurs et impitoyables dans leurs colères, il se croirait, faible et sans défense, livré à tous les caprices d'une fatalité désespérante!

Mais que la terre s'affaisse, minée par l'action du feu, qu'elle soit asphyxiée par l'eau qui l'inonde, il marche insoucieux et fier, comme si les grandes catastrophes dont il est le témoin et la victime ne le regardaient pas! Que dis-je? Il accepte le défi; il affronte la lutte; il se met aux pri-

(1) Le mont Grenier, près de Chambéry. — (2). Près de Nantua (Jura).
(3) Près de Barjac (Lozère). — (4) A Manthoux-sous-Clermont (Savoie).
(5) A Ruth (canton de Genève). — (6) Mont Belmonte (Toscane), près d'Arezzo.

ses avec la nature; il ose lui livrer des combats. Folie sublime, dira-t-on encore! Non pas; mais bien plutôt lutte sublime! car l'homme si faible en apparence peut de grandes choses. Par son génie, étincelle divine qui le distingue de tous les êtres de l'univers, il sonde les secrets de la nature, remonte aux causes premières, trouve les lois qui régissent les éléments, et force enfin les éléments eux-mêmes à n'être plus rebelles à ses volontés ?

Le voyez-vous, Messieurs, à l'origine des temps, décrire le grandiose panorama de la création, et ces émouvantes scènes du plus grand des cataclysmes qui fut jamais, puis suivre pas à pas le second père du genre humain qui seul, guidé par son génie, vogue sur un océan incommensurable dont les eaux surpassent de quarante coudées les plus hautes montagnes ?

Longtemps après, lorsque le genre humain respirant s'est repeuplé, le voyez-vous encore, ce même génie, personnifié dans ce grand roi dont la sagesse est célèbre dans toute la terre, et qui sait les noms et les vertus des plantes dont l'ensemble constitue une science qui n'avait pas de nom alors, qu'Aristote et Pline ont entrevue depuis, mais qui n'a été assise sur ses véritables principes, que par les Linnée, les de Jussieu, les de Candolle? Est-ce que, sans le génie d'Hérodote, nous saurions, même les noms de ceux qui ont élevé les fameuses pyramides? Troie elle-même et ses grandes infortunes nous seraient inconnues, si Homère n'avait pas écrit les beaux vers qui ont fait et qui feront l'admiration de tous les âges. Et que dirons-nous, si, franchissant les siècles, nous arrivons à des temps plus rapprochés de nous, qui ont été immortalisés par les Copernic, les Galilée, les Keppler, les Newton ? L'un devine le système du monde, si système il y a dans les œuvres de Dieu, c'est-à-dire qu'il expose l'harmonie universelle qui règne dans la marche des planètes entre elles, relativement à leur masse et à leur distance respective; — l'autre complète la démonstration en prouvant que la terre n'est pas immobile, *e pure si muove*, que c'est, au contraire, le grand astre lumineux qui nous éclaire, qui ne tourne pas; — Keppler, plongeant dans les profondeurs où jamais l'esprit humain n'avait encore osé s'aventurer, en revient, après vingt-deux ans de méditations, portant triomphalement à la main les tables de ses lois qui ont donné à Newton la clef pour résoudre le grand problème de la gravitation universelle : découvertes admirables qui nous rassurent complétement sur le sort du globe que nous habitons, bien que, d'après les ruines innombrables dont sa surface présente le spectacle désolant, il nous paraisse fatalement voué à la destruction !

Mais l'admiration enthousiaste qu'excitent de si belles découvertes, provoque l'émulation. D'autres génies fouillent encore en tous sens les cieux incommensurables ! L'un, mesurant la distance des étoiles à la terre, trouve qu'elle dépasse deux cent mille fois la distance de la terre au soleil (1) ; ce qui reviendrait à mesurer l'épaisseur d'un cheveu à 200 mètres de l'œil. C'était un miracle à faire, nous dit un de nos plus éminents astronomes (2) ; le génie l'a fait. — Un autre nous dit qu'à telle place dans l'espace doit se trouver une planète inconnue, et la planète se trouve au point indiqué (3).

Ainsi le génie est aux prises avec les grandeurs de la création ; il en découvre les lois, en mesure les distances immenses, et, par les étonnants et merveilleux résultats qu'il obtient, il nous dit d'admirer les œuvres de Dieu, de ne pas nous inquiéter des désordres qui frappent quelquefois nos yeux autour de nous.

Mais, pendant que le génie de l'homme soumet les cieux à son examen, il ne reste pas inactif sur la terre. Volta a à peine annoncé au monde sa belle découverte, que Papin fait sortir, de la prison où il a enfermé un peu d'eau, un agent qui le dispute au vent en force et en vitesse, et qui, docile sous la main de Fulton et de Watt, transporte l'homme surpris de sa propre puissance, franchissant les fleuves, s'enfonçant dans les flancs des montagnes, à des distances jadis reconnues impossibles; il n'y a plus d'obstacles, les mers et les océans vaincus par l'hélice et la vapeur, sont désormais soumis au génie; mais, laissant loin derrière lui toutes les découvertes, et ne connaissant ni montagnes, ni fleuves, ni océans, le fil électrique porte instantanément la pensée d'un bout du monde à l'autre. Où donc s'arrêtera la hardiesse scientifique de l'homme? Cette terre, qui tout à l'heure nous apparaissait si caduque et si près de la destruction, se transforme dans sa main. La merveille suit la merveille. Les astres, obéissant à son télescope, se mettent d'eux-mêmes à la portée de son œil ; il peut les voir, les compter, les étudier; les vents sont dociles à ses inventions, et sa pensée, qui devance les vents, est instantanément portée aux extrémités du globe !

Que s'il avait été donné à un seul de faire en un siècle tant de grandes choses, il n'y aurait pas assez d'hommages ici-bas pour lui. Il serait pris pour un dieu ; c'est, qu'en effet, Dieu seul peut ce qu'a pu le génie ; c'est que l'homme est l'agent de prédilection de Dieu ; c'est par lui que le Créateur souverain des mondes se plaît, à des intervalles éloignés, à nous ma-

(1) Bessel. — (2) M. Babinet. — (3) M. Leverrier.

nifester, partiellement en quelque sorte, sa puissance et nous rappeler notre immortelle origine. Ainsi l'homme, la plus noble et la plus merveilleuse des créations entre tant de créations merveilleuses, en est aussi la plus puissante par son génie, quoiqu'il en paraisse la plus faible par ses organes. Notre planète, les mondes qui roulent suspendus à l'immense voûte du firmament, sont des œuvres matérielles qui périront; mais les œuvres du génie ne périront pas; non, le génie de l'homme ne saurait périr: *Impavidum ferient ruinæ!*

Depoisier, *membre de la 1re classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT

SUR SEPT LIVRAISONS (DE 1850 A 1857) DES COMMUNICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA STYRIE.

Messieurs,

La Société historique de la Styrie, après s'être d'abord associée à celles de la Carinthie et de la Carniole dans le but de publier par les soins d'un Comité central, nommé par ces trois sociétés, les « Mémoires de l'Association historique de l'Autriche intérieure » dont une livraison a paru en 1848, a préféré ensuite, en restant toutefois dans les meilleurs rapports avec les Sociétés dont elle se séparait, poursuivre ses travaux d'une manière indépendante.

D'après ses statuts, revus et adoptés dans sa séance publique du 2 décembre 1850, la Société historique de la Styrie se propose de s'enquérir des matériaux pour l'histoire du pays, de les réunir, de les conserver et d'en tirer le meilleur parti possible. Son autorité ne doit pas se borner à ce qui s'est passé dans l'intérieur du pays, mais s'occuper également en dehors des frontières du duché de l'histoire des contrées et des personnes, où elle peut remarquer des rapports avec la Styrie ou une action exercée sur ses destinées. Son président est l'archiduc Jean d'Autriche, prince qui, accordant en général aux sciences, arts et belles-lettres une protection éclairée, a en même temps toujours témoigné une prédilection particulière pour la Styrie, où il réside habituellement. Un comité, dont l'abbé de Rein est directeur, est chargé de guider les travaux de la Société, qui se compose de membres effectifs, honoraires et correspondants.

Sept livraisons du Journal, que ce Comité publie annuellement sous le

titre de « Communications de la Société historique de la Styrie » nous ont été envoyées.

Il y a dans chaque livraison une première partie, indiquant la situation de la société par des comptes rendus de son activité pendant l'année qui vient de s'écouler, de sa dernière assemblée générale, des changements survenus dans son personnel, et de l'accroissement qu'ont reçu ses collections. On voit par là que l'archiduc Jean a tenu à honneur de présider tous les ans les assemblées générales de la Société, où les discours d'ouverture prononcés par M. l'abbé de Rein, et les rapports de M. le docteur Goeth, secrétaire du Comité, sont venus attester les résultats importants qu'elle a obtenus. Les livres, manuscrits, chartes, copies d'inscriptions, dessins, médailles, antiquités, etc., que possède la Société, sont inscrits au fur et à mesure qu'elle les reçoit, sous des numéros qui se suivent pour chaque subdivision dans son journal, qui devient ainsi en même temps un catalogue complet et raisonné de tout ce qui compose ses collections.

La seconde partie du journal contient des mémoires archéologiques et historiques, ainsi que des notices moins étendues. Elle est accompagnée de lithographies, destinées à servir d'éclaircissements au texte du journal.

C'est ainsi que dans la première livraison on remarque une lithographie, présentant le fac-simile d'une charte, par laquelle le roi Carloman, fils de Louis le Germanique, le troisième jour des Ides de septembre de la seconde année du règne de ce prince en Bavière, première de son règne en Italie, et onzième de l'indiction (date qui correspond au 9 septembre 878) assure à une église, construite par lui « *ad Otigas* » des terres qu'il possédait en Carinthie. Le texte de cette charte avait déjà été publié par différents auteurs, mais le fac-simile, qui l'a fait connaître d'une manière complète et sans les erreurs qui s'étaient glissées dans les publications antérieures, a été offert pour la première fois à l'examen des savants par la Société historique de la Styrie. Une notice, rédigée par le Dr de Jenull, président du tribunal supérieur, expose que ladite charte, conservée pendant longtemps dans le couvent des bénédictins d'Ossiach en Carinthie, a été emportée de là par le commissaire civil, qui sous Joseph II a procédé à la sécularisation de ce monastère ; que, trouvée dans les papiers de la succession de ce fonctionnaire, elle a été ensuite, du consentement de ses héritiers, déposée par M. de Jenull dans le *Joanneum*, musée fondé par l'archiduc Jean à Gratz. Indépendamment de l'importance que ce fac-simile a comme modèle de l'écriture employée au IXe siècle, il doit intéresser particulièrement les savants français par la reproduction, qui s'y

trouve, du signe qu'un notaire atteste avoir été apposé par Carloman de sa propre main, et du cachet, parfaitement conservé, où nous trouvons les traits de ce petit-fils de Charlemagne, qui, par suite de ses luttes avec Charles le Chauve, est devenu un acteur important dans l'histoire de la France. Il me reste à dire un mot de la contestation qui s'est élevée sur la question de savoir si c'est au couvent d'Ossiach en Carinthie, ou à celui d'Oettingen en Bavière, que s'applique la donation faite par ce document. Les deux opinions qui existent à cet égard, comme les noms d'Oettingen et d'Ossiach se rapprochent des mots « *ad Otigas* » employés dans la charte de Carloman, sont soutenues dans le journal de la Société historique de la Styrie, la première par MM. de Jenull et Robitsch, la seconde par M. d'Ankershofen, directeur de la Société historique de la Carinthie. Le roi Carloman ayant désigné l'église qu'il a voulu avantager comme renfermant les corps de saint Maximilien et de sainte Félicité, la question principale à éclaircir paraît celle de savoir dans quelle Eglise ces reliques étaient conservées du temps de ce prince. Elles n'existaient ni dans la maison des chanoines d'Oettingen, qui a remplacé le couvent des bénédictins de ce nom, fondé par Carloman et détruit plus tard par les Hongrois, ni dans le couvent des bénédictins d'Ossiach, sur l'époque de la fondation desquels il n'existe pas de documents authentiques : toutefois l'une et l'autre de ces corporations religieuses célébraient avec une pompe particulière les fêtes des deux saints, cités dans la charte de Carloman. C'est à Passau qu'on prétend avoir retrouvé dans le XIIIe siècle les corps de saint Maximilien et de sainte Félicité, mais sans que l'on puisse établir avec certitude quel a été leur sort depuis l'époque de Carloman. Dès lors, tout en me reconnaissant incapable en l'absence de preuves suffisantes de prononcer dans cette cause un jugement définitif, je me sens cependant porté à admettre avec M. d'Ankershofen, que l'intention de Carloman a été de doter, non le couvent d'Ossiach, dont l'existence au IXe siècle n'est pas démontrée, mais celui d'Oettingen, fondé par lui et dans le voisinage duquel se trouve la maison royale de Rantesdorf, où sa charte a été expédiée, enfin à expliquer le passage de cette charte dans les archives du couvent d'Ossiach, avec les droits de propriété, qui en résultaient, par la transmigration en Carinthie des bénédictins d'Oettingen, chassés du monastère Bavarois, auquel ils appartenaient, par les Hongrois, qui l'ont incendié en 907.

Des lithographies accompagnent également les notices curieuses et bien écrites que M. le D[r] Goeth, secrétaire du Comité, a consacrées dans les livraisons, qui nous ont été envoyées, à la description des châteaux de

Rieggersbourg Waldstein, Strechau, Gosting, et Polkau, situés en Styrie. La notice, qui concerne le château de Rieggersbourg, a excité particulièrement mon intérêt; placé sur le sommet d'un rocher élevé, ce château, parfaitement conservé et entouré à la fin du XVII[e] siècle de bastions qui en ont fait une véritable forteresse, domine le bourg du même nom, ainsi que la route de Furstenfeld à Feldbach. Après avoir appartenu aux ducs d'Autriche, il a été vendu à M. de Reichenbourg en 1478. Le caratère de propriété privée, qu'il a toujours conservé depuis cette époque, n'a point fait perdre de vue au gouvernement autrichien l'importance qu'il a comme point essentiel pour la défense de la Styrie. Par ce motif des troupes impériales y ont été envoyées à différentes reprises en garnison dans des moments de danger et en dernier lieu encore en 1848. On est frappé par l'influence que les femmes ont exercée sur le sort de ce château. Agnès de Méranie, femme du duc Frédéric le Belliqueux s'y est défendue en 1238 contre l'empereur Frédéric II. C'est par les femmes que la propriété en a passé successivement aux familles Welser, Stadl, Wechsler et Purgstall. Parmi les femmes qui y ont exercé des droits de propriété, Catherine Elisabeth, née de Wechsler, et qui a été mariée trois fois, m'a paru digne d'une mention particulière. S'étant assuré, à la suite de longs procès contre d'autres prétendants et après la mort du baron de Galler, son premier mari, dont elle avait eu également à repousser les réclamations, le droit de commander seule dans le château de Rieggersbourg, c'est elle qui en a élevé le corps de logis principal, ayant bien soin de constater, par de nombreuses inscriptions, qu'elle était l'auteur de cette œuvre, et que c'est comme veuve qu'elle l'accomplissait. Parmi ces inscriptions l'on remarque deux vers allemands :

« Bauen ist eine Lust
» Was es mich kost, ist mir Bewusst. »

Qui peuvent se traduire, ainsi qu'il suit :

« En bâtissant on éprouve une grande jouissance; ce qu'elle me coûte, » je le sais, » et dont l'application serait facile à faire à beaucoup de propriétaires de bâtiments. Sachant qu'à Vienne on hésitait à laisser un point stratégique aussi important entre les mains d'une femme dans un moment où l'Autriche, en guerre avec la Turquie, était menacée de grands dangers, elle épousa en 1660 son second mari, le baron Detleff de Capell, qui était capitaine, dans l'espérance d'être par là dispensée de l'obligation d'ouvrir les portes de son cher Rieggersbourg à une garnison impériale. Néanmoins il lui fut signifié qu'elle eût, sous peine de payer une amende de 2,000 ducats, à remettre les clefs de son château au capitaine impérial

Rueber. La mort de son second mari, tué à la bataille de Saint-Gothardt, compliqua encore davantage ses rapports avec les représentants du pouvoir impérial. Elle crut trouver un appui dans un troisième mari, le baron de Stadl, mais celui-ci, qui par son mariage tendait à devenir lui-même le maître de Rieggersbourg, ne tarda pas à trouver que la vie de sa femme se prolongeait trop, et il chercha à amener le résultat qu'il désirait en la maltraitant. Elle échappa à ce danger, en obtenant d'être délivrée par le divorce de son persécuteur et elle fit un testament, par suite duquel après sa mort, survenue en 1672, le château de Rieggersbourg passa à sa fille, qui avait épousé le comte de Purgstall, et à ses héritiers.

Divers incidents, qui se rattachent à une vie aussi agitée, la rendent digne de captiver l'attention du public, et l'on comprend facilement, que le célèbre orientaliste, M. de Hammer, héritier par adoption des comtes de Purgstall et disposant dès lors de tous les papiers de cette famille, y ait trouvé la matière d'un roman historique. Il y parle également d'un procès de sorcellerie, jugé à la même époque dans la ville de Feldbach, rapprochée du château de Rieggersbourg. Une fille y a été condamnée à mort et exécutée comme sorcière, parce qu'elle possédait la faculté de faire pousser des fleurs en toute saison de l'année. Que diraient les jardiniers fleuristes de Paris, occupés, pendant toute l'année, à opérer l'acte qu'une malheureuse a dû alors payer de sa vie, si par là ils devaient se croire exposés à être brûlés comme sorciers? Les portraits de la femme à trois maris, de sa fille, épouse du comte de Purgstall, et de la victime des juges de Feldbach sont conservés dans les salles du château de Rieggersbourg. L'espace de temps qui s'est écoulé pendant que Rieggersbourg appartenait aux comtes de Purgstall, se fait remarquer par la circonstance que le premier comte de cette famille, auquel il est échu, a été récompensé des soins et des deniers qu'il a consacrés à le convertir en forteresse, par un décret de l'Empereur qui l'a nommé commandant de son propre château et colonel, quoiqu'il n'ait jamais été militaire. Après la mort du dernier représentant mâle de la famille de Purgstall survenue en 1817, de nombreux héritiers collatéraux se présentèrent. Ayant tous reconnu que leur fortune était insuffisante pour permettre à l'un d'eux de posséder exclusivement le château de Rieggersbourg, ils eurent recours à une adjudication publique, qui, le 28 octobre 1822, en a rendu propriétaire le prince Jean de Liechtenstein.

Je sens que je serais entraîné trop loin, si je voulais étendre davantage mes extraits de la notice de M. Goeth sur le château de Rieggersbourg, et ne pouvant le suivre non plus dans ses récits, concernant les autres châ-

teaux dont il s'est occupé, je le regrette d'autant plus, qu'une lecture attentive des travaux de cet explorateur consciencieux des anciennes chroniques m'en a fait apprécier tout le mérite.

De nombreux mémoires, accompagnés de planches explicatives, et reproduisant le texte des inscriptions qui y sont décrites, font connaître dans les communications de la société historique de la Styrie les restes de l'antiquité, découverts dans cette province, tels que pierres tumulaires et milliaires, monnaies et médailles, vases et figurines, armes et ustensiles, etc. La plupart de ces mémoires ont pour auteur M. le pasteur Richard Knabl, qui, se souvenant de l'exhortation adressée par l'illustre président de la société à ses collègues dans la séance publique du 2 décembre 1850, de ne pas se borner à de simples correspondances, mais de parcourir eux-mêmes le pays dans toutes les directions, de château à château, d'église à église, et de vallée à vallée, a mis pour son compte le plus grand zèle à se conformer à cette recommandation. Ses travaux méritent surtout d'être appréciés par nous, parce qu'ils s'appliquent à un pays, où des habitants d'origine celtique ont, comme dans les Gaules, vécu pendant longtemps à côté des maîtres que la conquête leur a donnés. Aussi, suis-je persuadé que ses observations sur les inscriptions recueillies en Styrie, qui attestent les rapprochements opérés par le mariage entre des personnes appartenant à des familles celtiques, et d'autres dont les noms sont évidemment romains, pourraient être consultés avec fruit par les antiquaires de France, appelés souvent à faire des recherches de la même nature. Les notices archéologiques de M. Pratobovera, archiviste du Joanneum de Gratz, font également ressortir combien la Styrie est riche en objets dont l'origine remonte soit aux Celtes, soit aux Romains. Deux articles de M. Schreiber, professeur à Fribourg en Brisgau, insérés dans la cinquième et dans la sixième livraison du *Journal de la Societé de la Styrie*, me paraissent dignes du savant français. Dans le premier, il cherche à établir qu'une figure de sanglier servait de signe de ralliement aux guerriers celtes pour les guider au combat, et parmi les preuves qu'il est allé chercher à cet effet en France, Angleterre, Italie, Espagne, Allemagne et jusqu'en Illyrie et en Grèce, il s'appuie principalement sur des bas-reliefs d'Orange et de Narbonne, sur des figures de sanglier en bronze, trouvées dans toutes les parties de la France, et sur des médailles provenant de fouilles faites à Avignon, à Nîmes, en Auvergne, en Saintonge, et dans les pays connus du temps des Romains sous la dénomination de Gaule-Celtique et Belgique. Le second article de M. Schreiber s'occupe des pierres sigillaires des anciens oculistes. Après avoir expliqué que ces ta-

blettes, ayant pour la plupart une forme carrée, sont taillées dans une sorte de stéatite dont la couleur est verdâtre ou tirant sur le brun, et portent sur leurs faces ordinairement deux lignes d'écriture, plus rarement une seule, dont les lettres renversées vont de droite à gauche, il fait voir qu'elles étaient destinées à estampiller, soit par des marques imprimées sur la masse elle-même, soit par des empreintes laissées sur la cire d'une enveloppe, les remèdes au moyen desquels les médecins ou pharmaciens de l'antiquité promettaient la guérison aux personnes atteintes de maux d'yeux. Les empreintes laissées sur une masse molle par les inscriptions de ces pierres sigillaires, deviennent en effet immédiatement lisibles, et contiennent ordinairement le nom du médecin qui a composé le remède, la désignation sommaire du remède, et l'indication de la maladie pour la guérison de laquelle il doit être employé. M. Schreiber fait remarquer que ces pierres sigillaires, dont soixante environ ont été trouvées jusqu'à présent, et qui, d'après leurs inscriptions, étaient destinées à estampiller des remèdes composés par des médecins romains, ont été cependant découvertes presque toutes dans des pays dont la population était d'origine celtique. Il cite particulièrement les écrits des antiquaires français Laroque, Caylus, Mongez, Dulaure, Fochon, Bolton, Duchalais, etc., sur cette matière, et rappelle que près de quarante de ces pierres ayant été trouvées dans les Gaules, c'est là qu'elles paraissent avoir été employées le plus souvent. Sa dissertation intéressante se termine par la description d'une pierre sigillaire trouvée à Riegel (Grand-duché de Bade), et taillée dans une stéatique verdâtre. Elle contient sur une de ses faces une seule ligne

L. VIR. CARPI.

dans laquelle il y a lieu de reconnaître la marque du marchand ou du pharmacien qui vendit les remèdes, et, sur les trois autres faces, deux lignes, où le nom de l'oculiste I. LATINIVS QVARTVS est suivi sur chaque face de l'indication d'un remède différent avec la mention du mal qu'il est appelé à guérir.

La description, accompagnée de lithographies que M. Robitsch a données dans la troisième des livraisons soumises à mon examen du produit de fouilles opérées près de Judenbourg en Styrie, fait connaître un groupe très-singulier que l'on a pu reconstruire avec les fragments de bronze qui y ont été déterrés. Il s'agit d'un char reposant sur quatre roues à huit rayons, et surmonté d'une grande figure de femme avec les mains élevées au-dessus de la tête. Cette figure principale est entourée de figures d'hommes et de femmes, de cavaliers et de cerfs d'une dimension beaucoup plus petite. La forme imparfaite de ces figures exclut la possibilité qu'elles

aient été confectionnées par des artistes romains. M. Robitsch leur attribu une origine slave, M. Pratobouera au contraire, dans un article qu'il leur a également consacré, les revendique pour la nation celtique.

J'ai encore à mentionner comme ayant fourni au journal de la Société historique de la Styrie des renseignements archéologiques, les docteurs Krautgasser, Macher et Hofmann, MM. Pichl, Puff et Scheiger, et surtout M. Charles Haas, archéologue du pays, qui, chargé par le comité de faire, dans l'intérêt de la science, une espèce de voyage de découverte dans toute la Styrie, a consigné dans la sixième livraison du journal, comme premier produit de ses recherches, une notice et une carte explicative indiquant la situation et le style d'architecture des principaux édifices, dont la construction dans cette province appartient au moyen âge.

J'ai été frappé par une observation que j'ai rencontrée à différentes reprises dans les mémoires dont je viens de parler. Une ancienne loi imposait en Autriche, à ceux qui retirent des objets du sol, l'obligation de remettre à l'État le tiers de leur trouvaille. Cette loi a eu pour effet de faire entrer quelques articles curieux dans les musées impériaux, mais bien plus souvent elle a déterminé celui qui trouvait un trésor à fondre sur-le-champ ce qui avait une valeur métallique, ou à vendre clandestinement à des étrangers ce qu'il ne pouvait offrir à des amateurs nationaux sans s'exposer à perdre un tiers du produit de sa découverte. Aussi la loi, reconnue comme nuisible à la conservation dans le pays du produit des fouilles qui y sont faites, a-t-elle été abrogée récemment.

Je passe maintenant aux mémoires historiques contenus dans les livraisons qui nous ont été adressées. Le mémoire de M. Leitner sur la prestation d'hommage dans le duché de Styrie a un intérêt politique qui a fait, que, terminé en 1838, il n'a été publié qu'en 1850. Il rappelle le principe de l'ancien droit public germanique, d'après lequel en Styrie comme dans la plus grande partie de l'Allemagne, les membres des États ne se croyaient obligés à la prestation d'hommage et à l'obéissance envers leur souverain qu'après avoir obtenu de celui-ci la promesse de respecter religieusement les priviléges et franchises du pays. Il entre dans des détails curieux sur ce qui s'est passé à cet égard en Styrie du temps d'Albert de Habsbourg, de Charles V et de l'archiduc Ferdinand, devenu Ferdinand II après son avénement au trône impérial. C'est le 6 juillet 1728 que, pour la dernière fois, l'échange des serments réciproques entre le souverain et les représentants du pays s'est fait à Gratz entre Charles VI et les membres des États de la Styrie. Différents empiétements s'opposèrent à cette cérémonie pendant le règne de Marie-Thérèse. Joseph II manifesta, à l'égard des États de

Styrie, le même désir d'innover, qu'il s'efforça de réaliser dans plusieurs autres provinces de son empire, et qui rendit la fin de son règne si malheureuse. Léopold II renvoya à Gratz le chapeau ducal de Styrie, que Joseph II en avait fait enlever, et se montra disposé à laisser l'acte de la prestation d'hommage s'accomplir dans la forme des anciens temps; mais il mourut avant d'avoir pu accomplir ce projet. Si les deux successeurs de Léopold s'abstinrent de faire procéder à la cérémonie qui autrefois venait corroborer les rapports existant entre le souverain et les États en Styrie, ils annoncèrent cependant l'intention de maintenir tous les droits bien acquis de ce duché. Les actes qui ont eu lieu sous le règne de François-Joseph, l'empereur actuel, et notamment la lettre de cabinet du 31 décembre 1851, introduisant pour toutes les parties de la monarchie un système de gouvernement uniforme, ont mis fin au rôle politique des Etats de Styrie en leur laissant toutefois l'administration des biens qu'ils possédaient.

Les mémoires de M. le docteur Tangl sur le prétendu margrave Poppo Starchand de Sonne et sur Gunther, le dernier margrave de Sonne, fournissent des éclaircissements complets sur quelques questions de l'histoire de Styrie qui étaient restées dans l'obscurité. M. Tangl, par sa description de la marche de Peltau, MM. Harb et Richter, qui se sont occupés de Leibnitz et de Weiz, et M. Goeth, dont je pourrais citer plusieurs travaux importants, ont pris place parmi les auteurs des monographies des parties de la Styrie, qui paraissent offrir la récolte la plus abondante aux amateurs de l'histoire et des antiquités.

Une notice de M. Weinhold fait connaître en sa qualité de poëte le comte Hugues VIII de Montfort qui, par l'effet de son mariage avec Marguerite de Pfannberg, veuve du comte de Cilly, fut incorporé en 1372 dans la noblesse de Styrie. Si l'on ne saurait lui reconnaître un grand talent poétique, ses œuvres, reproduites par M. Weinhold, d'après un manuscrit communiqué par la bibliothèque de Heidelberg à la société historique de la Styrie, donnent de lui une idée favorable comme homme et comme chrétien. Après quelques erreurs de jeunesse, il s'était amendé, et il paraît qu'il a rendu heureuses les trois femmes qu'il a successivement épousées. Cent ans après sa mort, survenue en 1423, ses descendants vendirent les terres qu'il avait acquises en Styrie. On vit s'éteindre ensuite, l'une après l'autre, les différentes branches de la famille illustre de Montfort, dont le nom est cité si souvent dans les annales de l'Autriche, de l'Allemagne méridionale, d'Appenzell et des Grisons. Elle a disparu entièrement de ce monde le 25 novembre 1787 avec le comte Antoine IV, son dernier re-

jeton, et la maison d'Autriche possède aujourd'hui la plupart de ses domaines.

La Styrie avait du reste, déjà dans le XIIe et le XIIIe siècle, offert à d'autres nobles chevaliers, tels qu'Ulric de Liechtenstein, Ottocar de Horneck et Herraud de Wilbord, l'occasion de se signaler tant par leurs hommages poétiques envers les dames que par leur courage et leur adresse dans les tournois. M. Rossegger, chanoine de Rein, a cru devoir, par un article spécial, faire ressortir l'action civilisatrice qu'ils ont exercée sur leurs contemporains.

Craignant d'avoir abusé trop longtemps de votre attention, Messieurs, je passe rapidement sur divers renseignements d'une moindre étendue, insérés dans le journal de la société, ainsi que sur les notices nécrologiques de ses membres, parmi lesquelles je me bornerai à mentionner celle de M. Gassner sur M. Albat de Muchar, auteur d'une histoire de la Styrie très-estimée, qui, après être sorti du couvent des bénédictins d'Admont, est mort comme recteur de l'université de Gratz, le 6 juin 1849. Les membres de la société historique de la Styrie ont résolu d'honorer la mémoire de M. Muchar d'une manière particulière en lui faisant élever un monument aux frais de la société. Je m'abandonne à l'espoir que les détails dans lesquels je viens d'entrer, Messieurs, sur les communications de la société historique de la Styrie, vous donneront la conviction qu'elles sont dignes de votre attention, et vous engageront à consentir à l'échange de publications proposé par cette société à l'Institut historique.

Le rapport que je viens de faire me servira naturellement de transition pour entretenir l'Institut historique d'une brochure qui lui a été adressée par M. le docteur Grotefend, secrétaire de la société des Antiquaires de la Basse-Saxe à Hanovre.

Elle se compose de deux paragraphes.

Dans le premier, M. Grotefend s'occupe d'une petite pierre carrée, trouvée près de Carlsbourg en Transylvanie, et dont quatre faces contiennent chacune deux lignes d'écriture.

M. le docteur Otvos, de Carlsbourg, qui en était devenu propriétaire, s'était efforcé en vain d'en déchiffrer les inscriptions, parce qu'il avait cru devoir les lire en prenant les lettres de gauche à droite et sans les renverser.

La livraison de septembre des communications que publie à Vienne la commission centrale pour l'exploration et la conservation des monuments en Autriche, donna alors un fac-simile des inscriptions de la pierre de

Carlsbourg ; mais comme elle en reproduisit les lettres dans la position qui avait servi de base aux recherches de M. Otvos, aucun sens ne pouvait lui être attribué. Il était dit en même temps que M. Otvos faisait un appel aux lumières des antiquaires et promettait une monnaie d'or de Corvin à celui dont les investigations auraient un meilleur résultat que les siennes.

M. le docteur Grotefend ne tarda pas à reconnaître que l'objet trouvé à Carlsbourg était la pierre sigillaire d'un oculiste romain. Après en avoir obtenu un dessin exact, il se servit, pour déchiffrer les inscriptions, du procédé décrit dans les mémoires de M. Schreiber, dont j'ai parlé plus haut, de lire les lettres de droite à gauche et en les renversant. Il est ainsi parvenu à établir qu'il s'agit ici d'une pierre sigillaire destinée à estampiller quatre remèdes contre les maux d'yeux, composés par Titus Attius Divixtus. Son interprétation m'a paru entièrement satisfaisante, et je suis persuadé que M. Otvos ne lui refusera pas la récompense promise.

Dans le second article de sa brochure, M. Grotefend examine plusieurs inscriptions relatives à la Norique. Il y entreprend la rectification d'une interprétation essayée par M. Lehne de l'inscription d'une pierre, conservée dans le musée de Mayence, ainsi que la correction d'un passage obscur de Pline, et établit à l'aide de plusieurs citations, que Celeja, aujourd'hui Cilly, se trouve désignée, tant dans l'inscription de Mayence que par Pline, comme une ville de la Norique, dont la population appartenait à la tribu Claudia.

Permettez-moi, Messieurs, qu'après vous avoir rendu compte de l'opuscule intéressant de M. Grotefend, j'appelle votre attention sur le mérite qu'a ce savant d'avoir, par l'activité qu'il déploie comme secrétaire de la Société des antiquaires de la Basse-Saxe, mis cette Société en état de rester le point central des comités historiques de l'Allemagne entière. J'ai été heureux d'avoir pu prendre, l'année dernière, part à Augsbourg, aux travaux des membres et délégués de ces comités, et j'espère que cette année également je pourrai assister à leur réunion.

Enfin l'envoi, fait à l'Institut historique, du second volume du catalogue illustré du Musée germanique de Nuremberg, me fournit l'occasion de vous faire connaître la situation actuelle de cet établissement. M. le baron d'Aufsess, qui en est le directeur, en a terminé la translation dans un vaste bâtiment qui, après avoir servi de couvent aux chartreux et appartenu au gouvernement bavarois, lui a été cédé par ce gouvernement à des conditions avantageuses. Une visite que j'y ai faite, l'année dernière, m'a donné la conviction que le Musée germanique de Nuremberg, dans le local où ses nombreuses collections sont aujourd'hui parfaitement rangées,

et avec le personnel qui est à la disposition de M. d'Aufsess, se trouve en état de rendre des services importants à tous ceux qui s'occupent de recherches relatives à l'histoire d'Allemagne.

Le comte Reinhard, *membre de la 1re classe.*

DE L'INTRODUCTION DE L'ENSEIGNEMENT MUTUEL EN FRANCE.

Tel est le titre d'une brochure de huit pages, qui a pour objet de rendre à Carnot (1) l'honneur d'avoir introduit en France l'Enseignement Mutuel. Ces notes sont tirées des Mémoires de sa vie, rédigés par son fils; elles démontrent, en effet, que le célèbre auteur de tant d'ouvrages justement admirés, a réalisé pendant son court ministère de 1815, sous Napoléon Ier, la pensée d'un enseignement populaire dont l'établissement comblait une grande lacune de l'Education Nationale.

Appelé au Ministère de l'Intérieur, qui comprenait alors dans ses attributions l'instruction publique, le 22 mars, Carnot se met en relations dès le 25 avec M. Degérando, forme un conseil d'industrie et de bienfaisance auquel il communique le travail de M. Degérando *sur les écoles pauvres pauvres*; le 27 avril il adresse à l'Empereur le premier document officiel qui ait été publié sur l'Enseignement Mutuel, parfaitement décrit et caractérisé. A la suite paraît un projet de décret qui constitue une commission d'enquête sur les meilleures méthodes d'éducation primaire. Armé de ce décret, Carnot appelle auprès de lui plusieurs notabilités qui élaborent les idées du ministre, dressent les plans, et divisent les travaux de détail pour hâter l'ouverture des nouveaux cours. M. Jomard forme des *moniteurs*, et bientôt l'Ecole modèle, l'Ecole normale est ouverte dans l'ancienne église de St-Jean-de-Beauvais. Deux mois avaient suffi à cette création : l'Ecole comptait plus de 300 enfants au mois de juillet, lorsqu'elle fut fermée par ordre supérieur.

Nous n'avons à faire ni l'éloge ni la critique d'un mode d'enseignement depuis longtemps connu et apprécié : l'on sait qu'il fut importé d'Angleterre où les deux écoles rivales de Bell et de Lancastre étaient en grande vogue ; mais qu'il avait été imaginé par un Français, Herbaut, en 1747, essayant d'instruire à la fois 300 enfants à l'hospice de la Pitié, puis suivi par le chevalier Paulet, en 1780, dans son Ecole militaire.

Ce document plein d'intérêt, qui forme un épisode curieux dans la vie de l'illustre Carnot, établit pleinement ses droits à la fondation de la 1re Ecole

(1) L'un des membres fondateurs de l'Institut historique, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Institut).



d'Enseignement Mutuel, que recommandent des noms chers à l'humanité, le comte François de Neufchâteau, l'abbé Gaultier, MM. de Lasteyrie de Laborde et de Liancourt.

Il est pourtant une observation que nous ne pouvons paaser sous silence; le fils pieux qui recueille avec une si touchante sollicitude les titres d'honneur de son père, s'étonne que l'Enseignement Mutuel soit négligé et ne se trouve pratiqué que dans un très-petit nombre d'établissements: il croit en voir la cause dans une double erreur des maîtres qui ont méconnu le principe vital de la méthode, et ont pris les marches et contre-marches, les évolutions gymnastiques, etc., instruments secondaires du système, pour la méthode même. Nous ne contesterons point l'exactitude de ces réflexions aussi solides qu'ingénieuses, sur le mérite essentiel d'un enseignement qui *donne à un seul instituteur la faculté d'agir sur beaucoup d'élèves à la fois, mais de manière que chacun d'eux soit mis en scène et développe tout ce qu'il y a de virtualité chez lui.* Nous ajouterons seulement quelques motifs de ce discrédit plus apparent que réel.

L'influence incontestable du maître sur le succès d'une méthode quelconque, nous explique la préférence qu'obtient l'enseignement simultané, dans lequel chaque élève est personnellement sous les yeux de l'instituteur; or, à l'exception des écoles si fréquentées de nos villes du second et du troisième ordre, toutes offrent en moyenne 30 à 40 enfants, qu'un seul maître peut diriger sans peine. Un second motif du discrédit de la méthode mutuelle, se tire de la difficulté morale et matérielle de former des *moniteurs* et des *guides*, à la hauteur de leurs fonctions. Enfin, ce qui n'est pas un des moindres écueils de ce genre d'enseignement, c'est la grandeur du local qu'exigent les exercices et la dépense première des instruments, appareils, pupitres bien plus considérable que dans les autres systèmes, dépassant la moyenne des ressources affectées par les communes à cette partie de leur budget.... Il serait possible d'en indiquer plusieurs autres, si celles-ci ne nous paraissaient suffisantes. VALAT, *membre de la* 3e *classe.*

DU NOTARIAT ET DES OFFICES.

PAR M. A. JEANNEST-SAINT-HILAIRE, VOL. IN-8°.

M. Jeannest-Saint-Hilaire, ancien notaire à Brunoy (Seine-et-Oise), dont il est maire, et délégué, comme honoraire, des notaires des départements a fait un livre sur sa profession et accessoirement sur les offices. (On appelle ainsi les emplois professionnels que le gouvernement confie, et qui par cela



même comportent une partie de l'autorité publique, l'authenticité attribuée aux actes de la profession.)

Livre excellent, plein de faits et de bonne doctrine, écrit avec cœur et néanmoins avec modestie. C'est une apologie du notariat, mais apologie justifiée pas à pas, si je puis dire ; et l'on en peut juger par l'intitulé des premiers chapitres.

Le premier traite de la cléricature et des moyens de l'améliorer ; le second, du malaise qui pèse sur le notariat ; les troisième, quatrième, cinquième et sixième, des offices, de leur essence et de leurs conséquences naturelles, telles que la transmissibilité ; de leur utilité sociale et, par suite de leur vénalité ; de la liberté qui doit être laissée au démissionnaire dans l'évaluation de l'indemnité ; enfin, du tarif. Ces matières sont développées dans une suite de vingt paragraphes. Après quoi l'auteur reprend son sujet : Du notariat dans ses rapports avec la magistrature, avec le pouvoir, depuis le commencement de la Révolution. Là, notre auteur se plaît avec justice à montrer le personnel du notariat, au milieu de l'effervescence et de l'ambition de toutes les classes, gardant son sang-froid, sa dignité, sa modestie, et livrant d'ailleurs par centaines ses têtes les plus honorables à la hache de la Terreur.

Il se plaint, dans le chapitre 9, d'atteintes portées aux attributions du notariat ; et, comme ancien officier et fonctionnaire ministériel parfaitement désintéressé dans la cause, et comme docteur en droit, je lui donne raison.

Dans le chapitre 10, il réclame une attribution nouvelle, entr'autres, où je crois que le récent législateur a eu raison de ne pas céder aux prétentions du notariat.

Les 4 derniers chapitres traitent de la situation morale du notariat, de ses devoirs, de sa discipline et de son union.

Tel est le livre, d'un bout à l'autre plein d'intérêt pour les gens du métier et généralement pour les officiers publics.

Mais, l'auteur a cru devoir poser un péristyle à son édifice où l'on entrait d'ailleurs fort aisément sans cela. C'est une prétendue histoire du notariat, ou, pour mieux exprimer ma pensée, une histoire du prétendu notariat. Comme il ne l'a fait, pour ainsi dire, que par acquit de conscience, et comme il tend surtout à relever le notariat « dans ses rapports avec la civilisation, » il en remonte l'origine aussi haut que possible.

« Cette institution, dit-il, commence avec les traditions humaines ; la Genèse en parle ; les Hébreux avaient leurs Scribes de la loi, leurs Scribes du peuple. Les Grecs possédaient des officiers publics chargés de rédiger les contrats. Aristote, dans le dénombrement des officiers nécessaires à la

cité, y met celui qui reçoit les sentences et les contrats. Aux premiers temps de Rome, lorsque ses rudes enfants ne connaissaient que l'épée, l'art d'écrire, celui de la médecine, les beaux-arts eux-mêmes furent réservés exclusivement aux esclaves. Horace et Virgile, tous deux fils d'affranchis, s'en font honneur, » etc.

Il est possible qu'un ancêtre de Virgile fût un affranchi; son père était un paysan ou à peu près ; mais rien n'établit que ce père lui-même fût un affranchi, comme l'était celui d'Horace ; il était *Latin*, je pense, et comme tel, soumis à la loi du vainqueur, à la suite des guerres civiles ; ce dont le talent poétique de son fils le libéra.

L'auteur fait passer le notariat naissant par les Tabulaires, esclaves servant de secrétaires aux citoyens importants de Rome. Il cite entr'autres « un nommé Tiro, » affranchi de Cicéron et inventeur de la tachygraphie. Ce nommé Tiro est un homme fort connu et fort distingué. Cicéron lui écrivait familièrement. J'ai toujours soupçonné que *Tiro* qui veut dire *apprenti, élève*, était un nom d'amitié que le maître avait donné à son serviteur.

Toutes les villes avaient des esclaves (*servos publicos*) chargés de garder les actes publics. Mais étaient-ce des *notaires* dans le sens moderne du mot? Non : et d'abord c'étaient des garde-notes et puis c'étaient dans des édifices publics qu'ils gardaient les actes. Et encore en Italie, du moins à Milan, il y a une trentaine d'années, il en est ou il en était ainsi : les parties contractantes faisaient leur acte sous leurs seings privés et le présentaient ensemble au notaire qui en dressait acte et le déposait soit dans un lieu public, soit chez lui. Nos notaires reçoivent bien aussi des actes de présentation et dépôt; mais aussi et le plus souvent ils rédigent la convention et par leur signature y donnent l'authenticité ; l'acte de dépôt lui-même est une convention que le notaire rédige. Longtemps en France, ainsi que l'observe l'auteur, la même personne fut notaire et greffier, même officier de l'Etat civil autant que cette dernière fonction faisait sentir sa nécessité.

Mais, il ne faut pas confondre, même leur essence, les Tabulaires antiques, même les tabellions modernes, avec le notaire royal. Et comme depuis la Révolution, il n'y a plus de notaires seigneuriaux, ç'a été une niaiserie absurde de s'appeler notaire royal ou impérial ou républicain comme il le serait de s'appeler juge royal ou impérial.

Ma dernière réflexion sera sur les esclaves. Le droit les appelle *res*, des choses. Mais ce sont des choses raisonnables et sensibles. Il s'ensuit que les droits qui sont inertes dans les autres choses sont actifs dans celles-là. Pour

m'expliquer moins paraboliquement : la servitude est un état, dans la société civile, elle a ses droits égaux à ses devoirs. Et s'il est un peuple assez grossier pour le nier, je lui dirai qu'il n'y a pas d'esclaves chez lui, mais des ennemis sur le pied de la légitime défense. De même que je dirai aux esclaves qui nieraient la légitimité de leurs devoirs, qu'ils sont des bêtes féroces qu'il faut enchaîner, soumettre au joug et mener à coups de fouet.

P. Masson, *membre de la 3e classe.*

CHARLES VII, ROI DE FRANCE, ET SES CONSEILLERS.

INDEX GÉNÉRAL ALPHABÉTIQUE.

(*Suite, voyez les livraisons* 278e, 283e et 285e).

Harcourt (Christophe d'), grand maître des eaux et forêts : vers 1432 (*officiers*). 1424 avril 19 : 1438 mars 26.

* Harcourt (Guillaume d'), comte de Tancarville, grand maître des eaux et forêts : 1452 (*Officiers*). 1436 août 16 : 1451 décembre.

** Harcourt (Jean d'), comte d'Aumale : 1424 juillet-août.

— (Louis d'), comte d'Aumale, archevêque de Narbonne, etc. 1450 octobre : 1454 avril (1).

Hardouin (Maître *Jean*), trésorier de France; 1446 décembre : 1461 mars 24.

Havart (George), seigneur de Rosières. 1451 juillet 7 : 1461 avril 30.

Héron (Macé); 1423 avril.

Hôtel (grand maitre de l'). Voir aux *Officiers*.

Iolande d'Aragon. Voy. *Yolande*.

Ives de Scepeaux. Voy. *Scepeaux*.

Jalognes ou Jalaignes. Voy. *Culant* (Philippe de).

* Jambes (Jean de), sieur de Monsoreau. 1441 octobre 4 : 1457 mai 6.

Jean, évêque de Pamiers : 1425 janvier 28.

Jean, bâtard d'Orléans. Voy. *Dunois*.

Jean Girard. Voy. *Girard*.

Jean de Paris (Maître). 1452 février : 1453 juillet.

Jeanne la Pucelle. Voy. *Darc*.

Jouvenel des Ursins. Voy. *Ursins*.

Juvenal. Voy. *Ursins*.

Kirkmichael. Voy. *Saint-Michel*.

(1) Il continua ses services jusqu'à la fin du règne. Voy. La Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt* 1662, in-folio, t. I et II, liv. ix.



(1) Fallavaux ? (Isère).

(2) Voy. sur ce personnage la *Chronique de Jean Raoulet*, à la suite de J. Chartier ; 1858, in-16, t. III, p. 143 et 147, note 4.

(1) Il y a un village appelé Mareil, près Fontenay, canton d'Ecouen (Seine-et-Oise). En 1789, le duc de Gesvres (Béthune) était seigneur de Fontenay et Mareil.

(2) Le seigneur de Mareil (Antoine de Béthune) figure, à la date du 31 janvier 1421, comme présent à des lettres données par le Dauphin-régent à Selles-en-Berry (K. 59, n[os] 32 et 32 *bis*).



(1) Voy. *Chronique de Jean Raoulet* (à la suite de J. Chartier) t. III, p. 143.

(2) Voy. *Biographie Didot* au mot *Jean*, comte d'Angoulême.

(3) Médecin du roi, de la reine et d'Agnès Sorel. Voy. sur R. Poitevin, *Bibliothèque de l'école des chartes*, 3e série, t. I, p. 488 et suiv.



(1) Voy. *Biographie Didot* au mot *Arthur.*





VALLET DE VIRIVILLE, *membre de la 4e classe*.

(*La suite à un prochain numéro.*)



CHRONIQUE.

—Notre honorable collègue, M. le chevalier Adriani, à Turin, auteur de savants travaux qu'il a publiés sur l'histoire nationale du Piémont, vient d'être décoré, par Sa Majesté le roi des Belges, chevalier de l'ordre royal de Léopold. M. Adriani a reçu en même temps de Sa Majesté le roi de Saxe une magnifique médaille en or, en témoignage de sa satisfaction pour les travaux susmentionnés qu'il a daigné agréer.

— Messieurs le docteur Aufsess, premier directeur, et Johan Galb, secrétaire du musée germanico-national de Nurnberg (Bavière) ont adressé, le 26 mars 1858, à l'Institut historique, une lettre en langue allemande, dont notre honorable collègue, M. l'abbé Houpert, nous a communiqué la traduction française dans la séance du 11 août dernier. En faisant parvenir à notre Société douze exemplaires de leur dernier compte-rendu 1856-1857), nos savants correspondants, animés du désir de donner aux études historiques une vive impulsion, offrent à l'Institut historique un concours que nous acceptons avec empressement.



— L'Empereur Constantin est-il né dans la ville d'York ? Telle est la question qu'a soulevée au sein de l'Institut historique, dans la séance du 9 juin 1858, la lecture de l'intéressante notice qu'a écrite sur cette ville notre honorable collègue M. Elsley. Dans une lettre en date du 6 juillet 1858, adressée à M. l'administrateur, M. Elsley annonce qu'il a fait de nouvelles recherches à ce sujet. Il en résulte que la tradition est fixée, et que « la croyance universelle des habitants d'York est que l'empereur » Constantin naquit dans leur ville. »

M. Elsley ajoute toutefois qu'un savant antiquaire anglais, M. Wellbeloore, auteur d'un ouvrage publié en 1842 et intitulé : *Eboracum* ou *York sous les Romains*, après un examen impartial et approfondi des opinions émises sur le lieu de la naissance de Constantin, pense « qu'il est probable » que cet Empereur n'est pas né à York, mais plutôt à *Hissa*, ou Issa, » ville de la *Mœsia*, province de l'ancienne *Macedonia*. »

BULLETIN.

— *L'Institut*, journal universel des sciences et des sociétés savantes en France et à l'étranger, 11e livraison, mai-juin 1858.

— *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie, n° 2, année 1858, Amiens.

— *L'Europe* et Napoléon III, par le marquis Cuneo d'Ornano, broch.; Paris 1858.

— *L'Isthme de Suez*, journal de l'Union des deux Mers, plusieurs numéros ; Paris, juillet 1858.

— *La feuille de correspondance* de l'Association centrale des Comités historiques et archéologiques de l'Allemagne, par M. le docteur Grotefend, nos 9 et 10, mai et juin ; Hanovre 1858.

— *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Picardie, 2e série, tome V, gros vol. in-8o; Paris et Amiens 1858.

— *La Colombe* du Massis, messager de l'Armenie, juin n° 6 ; Paris 1858.

— *Les anciennes maisons de Paris* sous Napoléon III (lettre C.), par M. Lefeuve; chez M. Rousseau, 15, Boulevart de la Madeleine, 1 fr. 60 c. la livraison; Paris 1858.

— *L'Athenœum* de Londres, et l'Album de Rome, plusieurs numéros.

— *Histoire* militaire de la France (en italien), 31me livraison par M. Crollalanza, Fano (Etats Romains), 1858.

— *Biographie* de Brizeux, par M. F. Lagarrigue, brochure. 1858.

— *Compte-rendu* (en Allemand), et appel des fonds du musée germanique national du Nurnberg (Bavière), 1858.

—*Bulletin* de la Société française de Photographie, n° d'Août, Paris 1858.

— *Travaux* de la Société historique de la Basse-Saxe, 1 vol. Hanovre 1856.

—*Des Biographies*, ouvrage (en italien) du chevalier Joseph Molini, anc. bibliothécaire palatin, de Florence, suivi de plusieurs lettres que des personnages distingués lui ont adressées, et précédées d'une notice biographique de M. Molini, par M. G. A. 1 vol. in-8°, Florence 1858.

— *La Vida* di Sant-Honorat (la vie de Saint-Honorat), légendes en vers provençaux du XIII° siècle, par Raymond Féraud, analyse et morceaux choisis, avec la traduction textuelle desdits morceaux, la biographie du vieux poëte, et une notice historique sur saint Honorat et sur les îles de Lérins, par M. A. L. SARDOU, Paris 1858.

— *Bulletin* de la classe historico-philologique de l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg, rédigé par son secrétaire perpétuel, 1844, tome Ier, avec trois planches lithographiées. — 1845, Tome II, avec 7 planches et trois suppléments. — 1847, tome III. — 1848, tome IV, avec quatre planches et trois suppléments, et tome V, avec 5 planches et deux suppléments. —1849, tome VI, avec une planche et un supplément. — 1850, tome VII, avec un supplément.— 1851, tome VIII, avec une planche et deux suppléments. — tome IX, avec trois planches lith. et un supplément. — 1853, tome X, avec quatre planches lith. — 1854, tome XI, avec cinq planches. — 1855, tome XII, avec deux planches lith. et un supplément. — 1856, tome XIII, avec deux planches lith. et deux suppléments. — 1857, tome XIV, avec six planches lith.: en tout 14 tomes in-4° brochés. Saint Pétersbourg et Leipzig.

— *Monumenti* storico-diplomatici des archives Ferrero Ponziglione et d'autres nobles familles subalpines, depuis la fin du XII° siècle, jusqu'au commencement du XIXme, recueillis et illustrés par M. le chevalier Jean-Baptiste Adriani. Vol. gr. in-f° de luxe cartonné de 692 p. suivi de la table généalogique de la famille Ponziglione. Turin 1858.

— *Compte* général de l'administration de la justice civile et commerciale et de la justice criminelle en France pendant 1856, par S. Exc. le garde des Sceaux, ministre de la Justice. 2 vol. in-4°, Paris 1858.

A. RENZI
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

MÉMOIRES.

NOTICE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR LA VILLE DE YORK (ANGLETERRE).

L'ancienne ville de York est intéressante sous plusieurs rapports. Située dans une large et fertile vallée, traversée par une belle rivière, entourée d'antiques murailles, elle possède plusieurs monuments qui attestent son antiquité, sa grandeur et son importance dans les temps passés. Le nom latin de la ville est *Eburacum* ou *Eboracum*.

Quelques historiens prétendent que ce nom vient d'un roi celte nommé *Ebrauc ;* d'autres pensent qu'il dérive du mot celte *Aber*, qui signifie *eau* ou *fleuve*. Le nom latin moderne est *Eboracum,* et l'archevêque de York actuel donne sa signature, *Thomas Eboracensis* ou *Thomas Ebor.* Il est à remarquer que les évêques et les archevêques anglais prennent le nom latin de leurs diocèses : par exemple, l'archevêque de Cantorbéry signe son nom *John Cantuariensis* ou *Cantuar.*

La ville s'appelle en anglais York. La rivière qui traverse la ville s'appelle aujourd'hui *Ouse ;* à peu près le même nom que la rivière *Oise* en France, en latin *Isis.* La Tamise s'appelle depuis sa source *Isis*, ensuite elle se joint avec la rivière *Tame;* depuis leur confluence elle reçoit le nom de *Tame-Isis*, en français Tamise, et en anglais *Thames.* Mais autrefois la rivière de York s'appelait *Ure,* à peu près le même nom que celui de l'*Eure,* dans le département de l'Eure. Ce mot est prononcé dans le patois de la province *Yore : wic* en saxon signifie ville : en latin *vicus*, en italien *vico :* des deux mots se compose le mot *Yore-wic*, *Yor-ic* et aujourd'hui *York*.

Jules Cæsar débarqua en Angleterre l'an 55 avant J.-C., mais il ne pénétra pas bien avant dans le pays. Les Romains appelaient les habitants du nord de cette province Brigantes, et ce fut sous le règne de l'empereur Vespasien, que son général Agricola conquit les Brigantes et fonda la ville de York, vers l'an 78 de l'ère chrétienne. Vers l'an 120, l'empereur Adrien visita les possessions romaines dans cette île, et des historiens prétendent qu'il a été même à York.

Vers l'an 140, sous le règne d'Antoninus Pius, mention est faite



de la cité *Eburacum* par le géographe Ptolémée, et il dit qu'elle était le quartier-général de la sixième légion. L'an 194, l'empereur Commodus Severus est venu avec ses deux fils Caracalla et Geta à York, alors ville principale de toute l'Angleterre. L'empereur y est mort, et il est probable que son corps y fut brûlé sur un bûcher dressé sur une colline près de la ville, qui porte encore le nom de *Colline de Severus*.

Geta, pendant l'absence de son père, administrait la justice avec l'aide de Papinien, un des plus célèbres jurisconsultes romains. En 288, Carausius se saisit du gouvernement; on dit qu'il se fit proclamer empereur à York. Rien d'important n'y est arrivé jusqu'à l'an 304 : Constantius Chlorus, empereur d'Occident, y fit alors sa résidence et y mourut. Son fils Constantin le Grand est né à York et succéda à son père, mais il n'y resta pas longtemps. En 326, les Anglais se révoltèrent, et après plusieurs vicissitudes les Romains quittèrent l'île en 420.

On suppose que la ville romaine était située sur la rive gauche de la rivière, qu'elle avait environ 650 mètres de longueur et 550 de largeur, et qu'elle contenait le *Prætorium* et le Palais impérial. Une petite partie des murs romains est visible aujourd'hui, le reste est ou détruit, ou caché sous le rempart des murs normands.

Les jardins, les maisons de campagne, les bains et les cimetières du peuple romain étaient situés sur la rive droite, où on a trouvé des cercueils de pierre, des squelettes, des pavés mosaïques et d'autres restes, dont la plupart sont conservés et réunis au Musée actuel.

Au départ des Romains, les Ecossais ravagèrent le pays, ils entrèrent dans la ville d'York ; ces barbares rapaces et vindicatifs abattirent et détruisirent les superbes monuments des Romains : ainsi le sort de cette *altera Roma* présageait le destin de la puissante Rome elle-même.

Les Bretons, c'est-à-dire les habitants de l'Angleterre, implorèrent le secours des Saxons, qui arrivèrent bientôt et délivrèrent York de ces usurpateurs, à la suite de plusieurs siéges, parce que la ville était souvent prise et reprise; elle souffrit beaucoup dans les mains de ces féroces combattants : ces conquérants rejetèrent tout dans l'ancienne barbarie.

A cette époque, on trouve les premières traces de l'existence du culte chrétien à York. Le roi britannique Ambrose ordonna que les églises détruites ou endommagées par les païens, fussent reconstruites. On prétend que le roi Arthur célébra la fête de Noël à York en 524.

Mais il semble qu'avant ce temps-là et sous la domination des Romains on avait prêché l'Evangile à York, et qu'à un Concile tenu à Arles en 314, un des trois évêques qui y assistaient signa « Evêque de York, » *Eborius Episcopus de civitate Eboracensi.*

Les Saxons partagèrent l'Angleterre en sept royaumes, et la réunion de ces sept royaumes s'appelle l'*Heptarchie.* Le royaume le plus septentrional se nommait *Northumbria,* dont York était la capitale. Edouin, le premier roi chrétien de Northumbria monta sur le trône à York vers l'an 621, et l'an 627 il reçut le baptême des mains de Paulinus, qui fut nommé archevêque de York: il fut en un mot le premier archevêque. Ce monarque commença la construction d'une cathédrale, mais qui n'est pas l'édifice actuel.

Depuis Paulinus jusqu'à l'archevêque d'aujourd'hui on en compte 86, le premier et le dernier inclus, dont 61 catholiques, jusqu'à l'époque que nous appelons la Réformation et 25 protestants depuis cette époque.

Ayant fait mention de la cathédrale, peut-être ne sera-t-il pas mal à propos de donner quelques détails sur sa construction. On suppose qu'il y avait une église en bois, bâtie sur l'emplacement d'un temple romain, avant que l'on eût fait construire la cathédrale en pierre au temps de Paulinus. Elle fut incendiée et ensuite restaurée par Thomas, le 25me archevêque, sous le règne de Guillaume le Conquérant. La crypte ou grotte (ital. *Volta sotteranea*) ,qui existe encore, fut construite par l'archevêque Roger en 1180. Gautier de Guy fit bâtir la croisée ou transept méridional (Ital. *crociata*) en 1220, et on la regarde comme le commencement de l'édifice actuel. La nef fut construite par les archevêques Jean le Romagne et Jean Thoresby, entre l'an 1291 et l'an 1360 ; mais la construction entière de la cathédrale ne fut achevée qu'en 1472.

Au huitième siècle, des étudiants affluaient de toutes les parties de l'Angleterre, d'Irlande et du continent, attirés par la bibliothèque, que l'archevêque Egbert avait fondée,et par la profonde érudition d'Alcuin,originaire de York. Celui-ci y était religieux et ensuite il fut nommé abbé de Cantorbéry. Puis se rendant en France, il devint l'ami et en quelque sorte le précepteur de l'empereur Charlemagne, qui lui donna l'abbaye de Saint-Martin à Tours, où il est mort en 804.

Pendant le neuvième et le dixième siècle, York souffrit beaucoup des incursions des Danois, dont les navires montaient la rivière jusqu'à York. Il faut observer qu'autrefois la flotte romaine aussi bien que les flottes danoises avançaient jusqu'à la ville, et au temps des Romains il y avait un port pour leurs bâtiments, qui étaient toutefois bien petits ; maintenant on

a soigné le port, et la marée n'est plus visible dans la rivière, à cause d'une vanne qu'on a construite pour la navigation moderne.

La rivière à York s'appelle l'*Ouse*, mais en aval le *Humber*, qui tombe dans la mer du Nord. C'est du nom de cette rivière que l'on appelait autrefois la partie septentrionale *Northumbria*, parce qu'elle était au *nord du Humber*.

Une bataille sanglante fut livrée non loin de York en 1068, et après que les Normands, sous Guillaume le Conquérant, eurent remporté la victoire, ils s'introduisirent dans la ville et détruisirent tout par l'incendie et par l'épée. Guillaume y établit une forte garnison normande, et il y fit construire le donjon du château, nommé aujourd'hui la tour de Clifford (*Clifford's tower*) ; il commença les murailles qui existent encore et bâtit une autre forteresse maintenant détruite, et puis il retourna vers le midi. Après son départ, les deux fils du roi saxon Harold aidés des Danois naviguèrent sur le *Humber* et assiégèrent la ville. Les Normands se défendirent vigoureusement, et en incendièrent une partie, afin qu'elle ne tombât pas au pouvoir des ennemis; malheureusement le vent fit étendre l'incendie, qui consuma la cathédrale, la bibliothèque et une grande partie de la cité. Dans une sortie les Normands furent vaincus après avoir combattu vaillamment, et les Saxons s'emparèrent de la ville. Mais Guillaume ayant appris ces nouvelles, jura qu'il exterminerait les *Northumbriens*, et après un siége de quelques mois il regagna la ville et y célébra la fête de Noël en 1082. Après ce siége, York possédait encore 1,711 maisons, non compris les églises, les châteaux, le palais épiscopal et les résidences des chanoines ; ce qui fait présumer qu'avant le siége York était une ville bien étendue.

David, roi d'Ecosse, traversa la frontière avec ses Ecossais en 1130 et pénétra jusqu'à York; mais l'archevêque Thurstan les défit dans une bataille mémorable, appelée « la bataille de l'Étendard, » parce que l'archevêque y déploya un étendard qui portait le ciboire contenant l'hostie, aussi bien que plusieurs bannières religieuses. Henri II tint un parlement à York, et il y reçut l'hommage de Malcolm, roi d'Ecosse, qui déposa, en signe de vasselage, sa lance, sa cuirasse et sa selle sur l'autel de la cathédrale.

Il paraît que plusieurs rois anglais visitaient York et y tenaient des parlements. Richard II présenta son épée au maire, et puis il lui donna une masse et un chapeau de maintien, que l'on porte devant ce magistrat aujourd'hui ; ce monarque lui conféra aussi le titre de *lord*-maire, titre que ses successeurs ont toujours porté depuis.

Au temps de Henri VI commencèrent les guerres entre les deux familles

rivales de York et de Lancaster. Henri VI était le représentant de celle de Lancaster, et Edouard de celle de York. Les partisans d'Edouard adoptèrent la rose blanche pour leur emblème, et ceux d'Henri la rose rouge, d'où ces guerres s'appellent « la guerre des deux Roses. » York souffrit beaucoup à cette époque, et elle était le théâtre d'émeutes, de désordres et de souffrances. Richard Plantagenet, duc de *York*, fut tué dans un combat, et la reine Marguerite, femme d'Henri VI, ordonna que l'on mît sa tête sur une perche au-dessus d'une des portes, « afin, dit-elle, que York regardât la ville de York. »

En 1464, Edouard IV fut sacré dans la cathédrale. A sa mort, en 1483, son frère Richard se hâta d'entrer dans York avec un cortége de 600 chevaliers et leurs écuyers, et dans la suite il devint roi sous le nom de Richard III. En 1503, on y reçut la princesse Marguerite, fille d'Henri VII, qui allait en Ecosse pour épouser le roi de ce pays, Jacques IV ; elle était accompagnée de 500 seigneurs et dames, et elle assista à la grand'messe dans la cathédrale, où on étala beaucoup de pompe et de magnificence.

La suppression des abbayes et des monastères, sous Henri VIII, fit bien du mal à cette ville, et causa des émeutes dans les provinces du Nord ; pour les supprimer et pour subjuguer cette partie du royaume, le roi ordonna le fameux concile du Nord, sous la présidence d'un officier, nommé « lord-président du Nord. » Pour la résidence de celui-ci, le roi fit construire un hôtel des ruines de l'abbaye de Sainte-Marie. Il supprima 9 abbayes, monastères et couvents, 16 hospices, 17 chapelles et 18 églises paroissiales. A présent, il reste encore 22 églises anciennes et 2 modernes.

Le roi Jacques I$_{er}$ visita York en 1603, assista à un sermon protestant dans la cathédrale, et mit en liberté tous les prisonniers, excepté les meurtriers, les traîtres et les papistes !

En 1639, l'infortuné Charles I^{r} passa par York pour s'opposer aux covenantaires écossais. « Il s'y rendit avec une pompe extraordinaire, » toujours infatué de l'irrésistible ascendant de la majesté, et se flattant » qu'il suffisait de la déployer pour faire rentrer les rebelles dans le de- » voir (1). » Le concile du Nord fut aboli en 1641, mais l'hôtel du Président reste aujourd'hui et s'appelle *the Manor-House*, et il est converti maintenant en école des aveugles.

Deux ans après son premier avénement, Charles y séjourna cinq mois. La ville fut longtemps assiégée par l'armée du Parlement et la bataille san-

(1) Guizot, *Révolution d'Angleterre*,

glante de *Marston-moor*, fut livrée près de York, où le parti royaliste fut entièrement défait. Après la chute du roi, l'usurpateur Cromwell, en route pour l'Ecosse, vint dans la ville et y passa la nuit. Lorsque la peste éclata en 1665, Jacques, duc de York, ensuite Jacques II, quitta Londres et demeura à York pendant deux mois.

Depuis cette époque, aucun fait d'une importance historique n'est arrivé à York, et sa dignité et son ancienne splendeur sont tombées en décadence. Il y a un siècle environ qu'elle continuait d'être le séjour des premières familles du Nord, et presque tous les seigneurs et propriétaires y avaient des hôtels où ils passaient l'hiver : elle était enfin une ville aristocratique. A présent, tout est changé, surtout depuis l'introduction des chemins de fer ; tout le monde se rend à Londres pendant la saison, et York est habitée principalement par des personnes très-respectables sans doute, mais de la moyenne classe. Dans les anciens temps, il y avait un grand commerce par la rivière ; aujourd'hui il n'y en a guère. Elle n'est pas une ville manufacturière non plus, mais elle est le grand entrepôt des produits agricoles qui fournissent les parties manufacturières de la province ; le commerce de la ville se borne à la vente en détail. Enfin, en comparant sa condition actuelle avec sa splendeur des temps passés, on peut dire avec le poëte :

Stat nominis umbra.

Toutefois la ville de York possède encore de très-beaux monuments, restes de son ancienne grandeur. Le premier est la cathédrale, majestueuse et grandiose, qui attire une foule de curieux et de voyageurs. On commença l'édifice actuel (excepté la crypte) en 1241 ; mais il ne fut fini qu'en 1474. A l'époque de la Réformation on ôta plusieurs chapelles et autels et la châsse de saint Guillaume ; avant ce temps-là il y avait quarante chapelles et trente autels. En 1829, un fanatique mit le feu au chœur, qui brûla depuis le bout oriental jusqu'à la tour centrale et consuma les stalles, les bancs, le trône de l'archevêque, la chaire, l'orgue et le toit ; mais heureusement les vitraux restèrent intacts. On répara le dommage par une souscription, qui monta jusqu'à environ 70,000 livres sterling, — 1,750,000 francs. En 1840, il éclata un autre incendie, occasionné par la négligence d'un ouvrier, qui consuma la nef depuis le bout oriental jusqu'à la même tour centrale : les vitraux de cette partie échappèrent aussi aux flammes. La réparation s'est accomplie par une souscription de 23,006 livres sterling, — 575,600 francs. L'intérieur de la cathédrale, d'un bout à l'autre, a environ 456 pieds de longueur, en mesure de France, et la longueur des transepts, de l'extrémité du sud jusqu'à celle du nord, est

de 210 pieds ; la largeur du chœur est de 93 pieds, et celle de la nef est de 98. Il y a trois tours. La tour centrale a 200 pieds de hauteur ; celles de l'ouest n'ont pas la même hauteur, mais l'architecture est exquise, et la façade est magnifique.

Il y a plusieurs tombeaux dignes d'être visités ; le premier date du XIIe siècle ; et les vitraux sont admirables. Saint Guillaume était autrefois archevêque de York, et il fut canonisé en 1226.

Il m'a paru utile et intéressant, de rapporter ici les principaux événements, qui ont eu lieu dans cette église. Premièrement, le baptême du roi saxon Edouin en 627. — En 1174, Malcolm, roi d'Ecosse, y fit hommage au roi Henri II, comme il a été dit précédemment. — En 1221, le mariage de Jeanne, sœur d'Henri III, avec Alexandre II, roi d'Ecosse. — En 1251, le mariage de Marguerite, fille d'Henri III, avec Alexandre III. La veille de cette cérémonie, Henri fit chevalier Alexandre et vingt de ses nobles dans la cathédrale,—En 1284, le transport des os de saint Guillaume de la nef dans le chœur, en présence du roi Edouard Ier, de la reine Eléonore, de la Cour et de onze Evêques.—En 1328, le mariage d'Edouard III avec Philippa de Hainault. — En 1350, l'enterrement du prince Guillaume de Hatfeld, fils second d'Edouard III. — En 1403, Grande cérémonie d'investiture du fils aîné de Richard III, avec le titre et la dignité de prince de Galles. — En 1617, visite de Jacques Ier, en grande tenue, à la cathédrale, où il toucha 70 personnes pour les guérir des écrouelles. — En 1639, visite de Charles Ier, en grande tenue ; à cette occasion l'Evêque de Winchester lava les pieds à 39 pauvres, et Charles toucha 200 personnes pour les *écrouelles*, —On célébra dans la même église des actions solennelles de grâce des généraux du Parlement à cause de la reddition de la garnison royaliste : l'office fut célébré dans la Cathédrale par un ministre presbytérien. Rien d'important n'est arrivé depuis cette époque. Avant de quitter la cathédrale, il ne faut pas oublier le chapitre, magnifique octogone de 60 pieds de diamètre, et de la même hauteur, embelli de vitraux, d'un plafond doré et d'un pavé en mosaïque. On lit cette inscription en lettres gothiques au-dessus de la porte :

Ut rosa flos florum,
Sic est domus ista domorum.

La bibliothèque aussi est digne d'être remarquée ; cet édifice est un des restes et presque le seul de l'ancien monastère qui entourait l'église, que l'on appelle *York Minster*, corrompu du mot *monasterium*. L'église est dédiée à saint Pierre.

L'abbaye de Sainte-Marie était autrefois et à l'époque de la Réformation une institution des plus puissantes et des plus riches en Angleterre, et fut fondée au temps de Guillaume le Conquérant. Il ne reste que les ruines d'une très-petite partie de l'église, mais elles sont d'une grande beauté. Après la dissolution des monastères, sous Henri VIII, on s'est servi de leurs pierres pour la construction de l'hôtel du Président du Nord, ensuite pour la construction d'une prison et la réparation de l'église de Beverley, et on a brûlé le reste des pierres pour faire de la chaux. Maintenant ce qui reste est dans les jardins du Musée et bien conservé. Le Musée fut construit en 1827, et contient un cabinet d'histoire naturelle, de fossiles et de minéraux. Il existe dans les jardins l'ancien hospice de l'Abbaye (*hospitium* ou *xenodochium*), où sont conservées les antiquités romaines qu'on a trouvées à York et aux alentours. On remarque aussi dans les jardins une tour romaine, nommée la tour *Multangulaire*, ayant plusieurs angles, et une portion du mur romain, dont la partie inférieure est d'une maçonnerie romaine; mais les Normands ont construit la partie supérieure.

York est encore entourée partout par des murailles normandes placées sur un rempart, excepté dans cette partie où il y avait autrefois le port. Il y a quatre anciennes portes et une ancienne poterne, mais on a percé les murailles en plusieurs endroits pour la circulation moderne.

L'ancien hôtel du Président du Nord est digne d'être visité. Il est construit partie en briques et partie en pierres apportées de l'abbaye voisine, et il est composé de deux cours. Le célèbre comte de Strafford fut mis en accusation pour avoir placé ses armes sur un palais royal : ces armes y restent aujourd'hui avec celles du roi d'Angleterre.

Guillaume le Conquérant fit construire le château en 1068, mais rien ne reste de l'ancien édifice, excepté la tour appelée *Clifford's tower*. On s'est servi de cette tour pour forteresse dans la guerre entre Charles Ier et le Parlement; mais en 1683, le magasin à poudre sauta, et il ne reste aujourd'hui que les murs extérieurs; toutefois les ruines sont intéressantes et très-pittoresques. Sur l'emplacement de l'ancien château, on a construit une grande prison pour toute la province de York, et les salles de justice pour y tenir les assises et pour expédier les affaires publiques du comté de York. On construisit la vieille prison en 1708, avec des pierres arrachées des ruines de l'abbaye de Sainte-Marie. On bâtit les salles de justice en 1777, où se tiennent les assises trois fois par an. Dans l'enceinte des murs, il y a une cour spacieuse, composée d'un tapis vert, où on permet aux débiteurs de se promener pendant la journée. On a fait ériger une autre prison très-forte pour les prévenus de crimes graves,

voisine de la vieille prison ; on en posa la première pierre en 1826, mais elle n'a été achevée qu'en 1838 : sa dépense s'est élevée à 5,100,000 fr. On dresse l'échafaud dehors le mur, vers la rivière, des bords de laquelle le peuple en foule peut regarder l'exécution.

Il y a aussi une petite prison ou maison de correction pour les prévenus de délits commis dans la ville, qui sont jugés devant le recorder, et en police correctionnelle. On tient les audiences dans une ancienne et magnifique salle, nommée le *Guildhall*, construite dans le style gothique en 1446.

Le corps municipal se compose aujourd'hui du lord-maire, des adjoints (*aldermen*) et des conseillers, qui sont élus de temps en temps par les citoyens. Le recorder est nommé par le gouvernement ; il a la préséance immédiatement après le lord-maire, et il est juge de paix, *virtuti officii;* et il y a d'autres juges de paix, nommés par le gouvernement, qui font la police correctionnelle dans leur juridiction, qui s'étend dans la ville et à une petite distance dehors de ses murs, dans la banlieue. Dans les anciens temps, le lord-maire était un personnage d'une grande importance ; mais maintenant tout est changé, et il n'est qu'un simplei ndividu qui n'est investi de son autorité que pour un an, pendant lequel il est juge de paix, et il demeure dans la mairie, bel hôtel avec un magnifique salon pour les réceptions. Il y a aussi une superbe salle de bal, une salle de concert qui peut contenir 1,600 personnes, un petit théâtre, d'autres salles de réunion, et un collége important de presque 200 élèves. Il y a 24 églises protestantes, 2 églises catholiques, un couvent de religieuses et plusieurs temples pour l'exercice de toutes sortes de cultes.

La ville est traversée par la rivière, qui la divise en deux parties, mais il n'y a qu'un pont. Autrefois le pont était très-ancien, très-intéressant et très-pittoresque, composé principalement d'un arc, qui ressemblait beaucoup au Rialto de Venise ; mais le chemin était étroit, escarpé et incommode. On l'abattit en 1810, et on construisit un pont moderne plus commode pour faciliter la circulation du commerce d'aujourd'hui, augmenté comme il est par les chemins de fer. Il est à regretter que l'on n'ait pas conservé l'ancien pont pour les piétons et construit le pont neuf sur un autre emplacement. Mais c'en est fait : les bons marchands et aubergistes pensaient sagement que ce projet eût détourné les acheteurs et les buveurs de leurs établissements, et que l'argent vaut mieux que l'antiquité : — c'est une bonne philosophie marchande.

Il y a une petite caserne hors de la ville, qui est ordinairement le quartier général d'un régiment de cavalerie, mais elle ne peut loger que deux escadrons ; les autres sont logés en d'autres villes de la province. York est

la station centrale des chemins de fer du Nord, et elle est sur la route entre Londres et Edimbourg.

Le palais de l'archevêque est à 5 kilomètres de la ville, sur les bords de la rivière; édifice assez considérable avec un beau jardin anglais. Les maisons du doyen et du chanoine sont modernes et situées dans l'enclos de la cathédrale, le personnel de l'établissement se compose d'un doyen et de quatre chanoines *résidentiaires*, comme nous les appelons, parce qu'ils font leur *résidence*, chacun pendant un trimestre, dans la maison nommée la *Résidence*, et ils ont un appointement chacun de 17,500 fr. par an; le doyen a le double. Il y a aussi des chanoines titulaires qui assistent quelquefois, et des vicaires qui sont de véritables assistants et font l'office.

Le pays autour de York est un peu plat, mais il y a des promenades agréables, surtout sur les bords de la rivière et aux jardins du Musée. Les courses de chevaux sont renommées, et elles attirent la foule deux fois l'année; elles ont lieu dans la plaine.

Il y a une autre rivière nommée *Foss*, mais elle est très-petite et peu importante.

En 1857, la population de la ville et de la banlieue était de 36,300 âmes, mais on peut bien supposer qu'aujourd'hui elle surpasse 40,000 âmes.

J'ai essayé de donner un petit aperçu de l'histoire de cette antique ville et de sa condition actuelle, et je prie messieurs mes honorables collègues d'excuser les fautes et de pardonner les imperfections de mon travail.

C. H. Elsley, *recorder de la ville de York, membre correspondant de la 2e classe.*



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

LA COLOMBE DU MASSIS, MESSAGER DE L'ARMÉNIE.

(1855 à 1858. 4 vol.)

Au commencement de l'année 1855, deux de nos honorables collègues, MM. Gabriel Aïvazovski et Ambroise Calfa ont offert à l'Institut historique la première livraison d'une publication périodique dont j'ai été chargé de vous rendre compte (v. l'*Investigateur*, n° 244, p. 249). Cette publication est une revue mensuelle intitulée *La Colombe du Massis, Messager de l'Arménie*. Je viens aujourd'hui, en regrettant vivement de n'avoir pu le faire plus tôt, vous présenter l'analyse de l'œuvre que nos deux collègues poursuivent depuis quatre ans avec une remarquable exactitude et un zèle soutenu.



Dans un *Programme* destiné à faire connaître le but et le plan de l'ouvrage, M. Gabriel Aïvazovski expose, en ces termes, l'état actuel de sa patrie : « L'Arménie est en grande partie déserte, ruinée et dévastée. Les » habitants sont ou appauvris et misérables, ou dispersés de tous côtés. Le » culte religieux y a beaucoup perdu de son ancien éclat, la civilisation a » disparu. Par une conséquence inévitable, les dissensions nationales se » sont multipliées, les haines réciproques envenimées, le langage lui-même » est devenu confus et s'est abâtardi. Dans cette chute universelle, l'ange » qui veille seul auprès des douleurs, l'Espérance, s'est éloigné en pleu- » rant. »

Le sentiment douloureux qui a dicté ces lignes n'est point celui du découragement. « Pour nous, ajoute M. Aïvazovski, dans ce lamentable état » de choses,.... il nous paraît impossible de croire que la dernière espé- » rance soit perdue, que le dernier feuillet du livre des destinées de la » patrie arménienne ait été arraché et jeté au vent. »

Si, pour renouveler l'Arménie, il est difficile de rassembler ses enfants dispersés dans l'univers, « est-il donc impossible de les réunir en âme, en » sentiments, en efforts? » M. Aïvazovski ne le pense pas, et, « si la desti- » née de la nation arménienne, dit-il, ressemble à celle de tant d'autres qui » doivent rester sous la tutelle de grandes puissances, ne se peut-il plus que » le langage soit ennobli..... que la littérature fleurisse, que la religion » brille, que les sciences fassent des progrès, que les arts se développent, » que le commerce s'étende, que l'agriculture se relève..... Nous croyons à » une résurection que les morts mêmes attendent au fond de leurs tombes... » Que chaque Arménien mette la main sur son cœur, et il sera de notre avis.»

Telles sont les réflexions qui ont fait naître la pensée de publier à Paris *La Colombe du Massis* (ou *de l'Ararat*), *Messager de l'Arménie*.

Après avoir fait connaître le but que se sont proposé les auteurs, le Programme indique le plan qu'ils ont suivi.

La Revue est écrite, partie en français et la plus grande partie en arménien. La partie *arménienne* doit répandre parmi les nationaux les connaissances sur lesquelles se fonde la civilisation européenne, c'est-à-dire, la morale, les sciences nécessaires, les arts et métiers qui contribuent le plus au bien-être public et particulier. La partie *française* est destinée à entretenir les étrangers des monuments antiques, de l'état actuel de l'Arménie et de tout ce qui peut appeler l'attention sur cette intéressante nation. Le devoir de ce recueil est de rectifier ce que les étrangers ont écrit d'erroné sur les Arméniens. Aucun débat religieux, aucune question politique, aucune querelle de parti n'y pourront trouver place.

Les espérances conçues par les fondateurs de la Revue leur ont suggéré le titre de *Colombe du Massis*, ou de *l'Ararat*; ils ont vu, dans ce titre, la manifestation de l'esprit pacifique, de l'intention pure et sincère de leur travail. Ce travail ne doit pas être confondu avec deux autres publications arméniennes : 1° *La Colombe de Noé*, qui a paru pendant une année seulement à Constantinople ; 2° Le *Pazmavèb* ou *Polyhistor*, qui se publie encore aujourd'hui à Saint-Lazare près de Venise.

Vous connaissez le but que se sont proposé et le plan qu'ont adopté nos deux honorables collègues en fondant la *Colombe du Massis :* je dois vous rendre compte des travaux insérés dans ce recueil depuis 1855 jusqu'à ce jour. La partie *arménienne*, écrite dans une langue qui m'est complétement inconnue, échappe à l'analyse que je dois vous soumettre. Je ne m'occuperai donc que de la partie *française* qui, bien qu'elle ne forme qu'un huitième environ des quatre volumes déjà publiés, offre une riche moisson de documents. On peut les diviser en documents : 1° *Historiques*, 2° *Religieux*, 3° *Littéraires*, et 4° *Archéologiques*, selon qu'ils se rapportent à l'histoire, à l'Eglise, aux écrivains, et aux villes ou aux monuments de la nation arménienne.

§ 1er. *Documents historiques.*

L'histoire de la nation arménienne est-elle connue? Les rédacteurs de *la Colombe du Massis* n'hésitent pas à répondre négativement. « L'Europe, » disent-ils, n'a eu jusqu'ici sur l'Arménie que quelques données superfi- » cielles, insuffisantes et surtout fort inexactes, pour ne pas dire complé- » tement erronées. » Les Arméniens qui étudient les ouvrages publiés en Occident ou qui visitent les capitales des peuples les plus avancés dans la civilisation, éprouvent un étonnement douloureux en trouvant une ignorance presque complète du nom même de l'Arménie, et en découvrant, dans les écrits des historiens, des opinions fausses, des documents inexacts et des renseignements controuvés.

Cet état de choses a excité de justes plaintes, notamment de la part des RR. PP. Mékhitaristes de Venise, et le seul remède à apporter serait la rédaction d'une histoire générale du peuple arménien. Les fondateurs de la *Colombe du Massis* regardent un pareil travail comme étant, pour le moment du moins, au-dessus de leurs forces, et ils ont résolu, en attendant, « de citer périodiquement et d'examiner tout ce que les écrivains » étrangers ont dit de l'Arménie et des Arméniens; de relever les erreurs » et les inexactitudes dans lesquelles ils sont tombés, et de signaler avec » soin tout ce qu'il y a de vrai et de certain dans leurs assertions. »

J'aurais désiré vous soumettre une analyse complète et méthodique des travaux historiques reproduits dans la *Colombe*, mais cette analyse eût été très-longue ; je me contenterai de vous présenter une liste des documents les plus importants que nos collègues ont publiés jusqu'à ce jour.

I. La Société arménienne au XIXe *siècle, sa situation politique, religieuse et littéraire* (1).

Ce travail, publié par M. Dulaurier, et traduit en langue russe en 1854 (v. t. II, p. 101, note), est considéré par les rédacteurs de la *Colombe* « comme l'unique écrit consciencieux, détaillé et intéressant qui ait paru » sur l'état actuel des Arméniens. »

Dans les premières pages de son travail, M. Dulaurier explique pourquoi les Arméniens sont si imparfaitement connus en Europe, quoique l'on ait beaucoup écrit sur eux. « Dans l'état de dispersion où ils s'offrent à nous » aujourd'hui, vivant dans des pays où sous des gouvernements très-divers, » une description générale ne saurait leur être appliquée. » Il est incontestable, ainsi que le fait observer M. Dulaurier, que « l'Arménien des Indes, » sujet libre de l'Angleterre, enrichi par le commerce ; l'Arménien grand » propriétaire en Autriche, seigneur féodal et premier magistrat de son » district ; l'Arménien élevé en Russie à d'éminentes fonctions militaires ou » civiles, ne ressemble en rien à ce qu'était autrefois et ce qu'est encore » aujourd'hui l'Arménien raya de l'empire ottoman, et c'est cependant sur » ce dernier type, observé au fond des provinces les plus misérables, que » la nation a été jugée et que son portrait a été tracé. » (T. I, p. 42.)

Nous concluons de ces observations qu'il est impossible de connaître et de juger les Arméniens d'après les écrits des historiens et des voyageurs qui n'ont observé que quelques-unes des fractions de cette nation si dispersée aujourd'hui. MM. Michaud et Poujoulat, dans la *Correspondance d'Orient*, ont représenté la nation arménienne comme absorbée par le soin des intérêts matériels et comme ne connaissant d'autre patrie que les pays où elle trouve des métaux précieux à accaparer et un élément à son industrie ou à son avidité pour le gain. M. Dulaurier regarde cette assertion comme fausse; c'est, à son avis, une de ces impressions puisées dans la contemplation superficielle de la société bâtarde du quartier de Constantinople fréquenté par les Franks. (V. t. II, p. 98.) « Au contraire, dit-il, il n'est pas de sentiment qui fasse vibrer plus profondément le cœur des Arméniens que le » souvenir de la patrie qu'ils ont perdue. »

(1) V. T. I, pp. 21-38-65-90-169-184-227. T. II, pp. 98-182-271-301.

M. Dulaurier, tout en reconnaissant qu'il est très-difficile d'évaluer le chiffre total de la nation arménienne dans l'état de dispersion où elle se trouve, croit cependant que, d'après les calculs qui paraissent le mieux fondés, ce chiffre est approximativement de quatre millions, décomposé de la manière suivante :

1° Empire Ottoman.	2,500,000
2° Empire Russe.	1,200,000
3° Empire d'Autriche.	25,000
4° Perse et Aderbeïdjan.	150,000
5° Inde continentale.	25,000
6° Arméniens disséminés.	100,000
	4,000,000

Il est toutefois à remarquer que le nombre des Arméniens qui se trouvent dans ces diverses contrées n'est pas donné d'une manière uniforme par les auteurs. Ainsi, et pour ne citer qu'un seul exemple, le nombre des Arméniens habitant Constantinople n'est que de 100,000, suivant les uns, tandis que d'autres le portent à 250,000 (t. I, p. 232).

N'y aurait-il pas quelque intérêt, après avoir recherché les causes qui, en dispersant les Arméniens, les ont dirigés dans telle contrée plutôt que dans telle autre, à constater les altérations apportées, soit au physique, soit au moral, au type national primitif, et à tenter d'expliquer ces altérations par la diversité des climats et par celle des mœurs des peuples au milieu desquels les Arméniens se sont fixés ? — Un essai, en ce genre, a été fait, au point de vue physiologique, par M. Lorenz Rigler, médecin, qui, pendant une longue résidence à Constantinople, a eu occasion d'étudier les Arméniens de l'empire Ottoman. Selon lui, c'est dans la corporation des ouvriers et des portefaix que le type originel arménien se retrouve dans son expression la plus générale et la plus exacte. Dans un ouvrage intitulé *Voyage autour du Caucase,* M. Dubois de Montpéreux a consigné quelques observations analogues à celles faites par M. Rigler. Il a constaté que si les femmes arméniennes, lorsqu'elles sont encore jeunes, offrent le type d'une rare élégance et d'une remarquable beauté, leur démarche toutefois est souvent aussi disgracieuse que celle des femmes turkes. (T. 1, p. 234.)

Indépendamment du travail de M. Dulaurier sur la société arménienne en général, la *Colombe* renferme quelques notices spéciales sur les populations arméniennes de la Russie, du mont Taurus et de la Moldavie.

II. *Les Arméniens en Russie.*

L'histoire des colonies arméniennes n'a été connue que fort imparfaitement jusqu'à ce jour, mais cet état de choses paraît devoir cesser.

L'*Institut des langues orientales* de Moscou (1) a recueilli et publié, en 3 vol. in-4°, tout ce qu'il a trouvé dans les archives du gouvernement russe de documents et de mémoires relatifs à l'histoire des Arméniens. Ces documents ont déjà servi à M. Serge Glinka, écrivain russe, pour composer la dernière partie d'un travail intitulé : *Coup d'œil général sur l'histoire de la nation arménienne, depuis son existence jusqu'au rétablissement de la province de l'Arménie, dans l'empire russe.* Les rédacteurs de la *Colombe* se proposent de traduire en langue arménienne ancienne et d'imprimer dans la partie de leur Revue, intitulée *Musée arménien,* les pièces les plus remarquables publiées à Moscou : ils ont inséré, dans le numéro de mai 1856, une charte octroyée par Pierre le Grand, le 28 janvier 1717, à Bédros Abro, chef d'une honorable famille arménienne de Smyrne (2). Par cet acte, daté d'Amsterdam, Pierre le Grand appelait les Arméniens de Turquie qui n'avaient pas encore visité la Russie, à venir faire le commerce dans son empire. Il paraît, au reste, que, bien antérieurement à cette charte, les Arméniens faisaient déjà le commerce avec la Russie en compagnie des Grecs et qu'au XVIe siècle, ils trafiquaient à Astrakan, à Korsan et à Moscou, où ils avaient, dit-on, le *dvor* ou casino arménien (t. II, p. 125).

III. *Populations arméniennes du mont Taurus.*

Il existe encore aujourd'hui, dans les montagnes du Taurus situées au nord de la Cilicie, une colonie arménienne qui a conservé sa nationalité et sa religion, quoiqu'elle ait adopté complétement les mœurs et les coutumes des Turcomans : ce sont les habitants de *Zeithoun.*

On ne trouve, dans les géographies anciennes et modernes, que des notions très-imparfaites sur ces *Zeithouniotes.* M. Langlois a communiqué aux rédacteurs de la *Colombe* les notes qu'il avait prises pendant son voyage en Cilicie.

(1) L'Institut des langues orientales de Moscou a perdu, le 6/18 février 1858, l'un de ses curateurs, M. le comte Jean de Lazareff, conseiller d'Etat, issu d'une des plus anciennes familles de la Grande Arménie (T. IV, p. 64).

(2) La famille Abro, l'une des plus anciennes familles arméniennes qui existent aujourd'hui, obtint de Louis XIV des lettres de protection et de noblesse (V. T. III, p. 229).

D'après ce savant, les Arméniens, échappés au glaive des Egyptiens lors de la conquête de la Cilicie, vers la fin du XIV[e] siècle, se réfugièrent dans les gorges du Taurus, avec le désir d'y former une nouvelle patrie et la volonté de faire respecter leur indépendance, leur religion et leurs mœurs.

L'histoire de ces Arméniens reste d'autant plus obscure, qu'étrangers à tout ce qui se passe autour d'eux et enfermés dans les défilés qui leur servent de retraite, ils considèrent les voyageurs qu'un désir d'exploration conduit en Cilicie, comme espions des musulmans.

Le P. Indjidji, mékhitariste de Venise, est le seul, suivant M. Langlois, qui ait donné, dans sa *Géographie* imprimée à Saint-Lazare, quelques renseignements sur le *Zeithoun*.

Les habitants, tous Arméniens, sont rebelles au pacha et ne paient point d'impôt à la Porte. On compte, dans ce pays, douze églises; et, ce qui est remarquable, c'est que ces églises ont des cloches. La principale industrie des habitants du Zeithoun consiste à exploiter les mines de fer de leur territoire, et à fabriquer avec ce métal des armes et divers ustensiles.

Aujourd'hui le *Zeithoun* compte 15,000 habitants répartis entre trois villages distincts ou *ourdous* (v. t. II, p. 150-158).

Les populations arméniennes du mont Taurus comprennent, outre les habitants de *Zeithoun*, ceux de la ville de *Hadjin* et ceux des montagnes du *Guiavour-Dagh*, ou montagnes des *Infidèles* (v. t. II, p. 187).

IV. *Notice sur les Arméniens de la Moldavie.*

Les Arméniens qui habitent la Moldavie, y sont venus, suivant les géographes moldaves, en 1064, lorsque les Perses attaquèrent Ani, capitale de l'Arménie, et en 1342.

Les villes de la Moldavie dans lesquelles se trouvent les Arméniens sont notamment : 1° *Jassy*, capitale de la Moldavie, dans laquelle on compte 120 familles arméniennes; 2° *Bottuschany*, ville commerçante qui peut être considérée comme arménienne plutôt que moldave; 3° *Roman*, où l'on trouve environ 140 familles arméniennes (t. III, p. 97). Les droits des Arméniens de la Moldavie ont été l'objet de quelques observations de la part de journaux français; on s'est demandé si ces Arméniens ne doivent pas, comme ceux de la Valachie, avoir la faculté d'acquérir des biens immeubles (v. t. III, p. 271).

V. *Biographie.*

Les rédacteurs de *la Colombe* ont consacré à quelques Arméniens des notices biographiques. L'une d'elles, justifiée par un sentiment louable de

reconnaissance, retrace la vie de Samuel Moorat, riche commerçant, né à *Tokat*, dans l'Asie mineure, et décédé, le 20 avril 1816, à Madras. C'est à l'aide des sommes léguées par Samuel Moorat pour créer un établissement d'éducation destiné à la jeunesse arménienne, qu'a été fondé à Paris, en 1846, le collége arménien qui porte son nom (t. I, p. 78).

Une autre notice, plutôt promise que donnée par nos honorables collègues, offre un véritable intérêt historique, c'est celle de Léon VI, ce dernier et infortuné roi d'Arménie dont on voit le buste dans les galeries du musée de Versailles et dont le tombeau se trouve dans les caveaux de Saint-Denis. Les historiens arméniens n'ont conservé que très-peu de notions sur la vie de ce prince, et ce peu n'est qu'un récit succinct des malheurs qu'il a dû souffrir avant de passer en Europe. Les écrits des historiens étrangers renferment, au contraire, sur Léon VI, un grand nombre de renseignements curieux que les rédacteurs de *la Colombe* se proposent de réunir et de publier; ils ont reproduit, en attendant, une *Etude historique* de M. Du Molay Bacon, insérée dans le *Musée des Familles* en 1846, étude qu'ils ne considèrent que comme une ingénieuse fiction et dans laquelle ils ont signalé de nombreuses erreurs. Ils placent l'avénement de Léon VI en 1365, son arrivée en France en 1385 ou 1386, et sa mort en 1393 au lieu de 1405 (1). L'entrée et le séjour de Léon VI dans l'ordre des Célestins à Paris ne leur paraissent pas historiquement constatés (t. I, p. 18-36; t. II, p. 133-158.)

VI.

Je ne puis terminer cette partie de mon rapport sans vous dire quelques mots d'un projet de colonisation de l'Algérie par des Arméniens catholiques, projet développé par M. Barbié du Bocage dans un ouvrage intitulé : *de l'Introduction des Arméniens catholiques dans l'Algérie*, et critiqué dans le *Journal des Débats* du 16 décembre 1855, par M. Saint-Marc Girardin. Ce savant professeur reconnaît avec M. Barbié du Bocage : « Que » les Arméniens catholiques seraient pour l'Algérie des colons fort dési- » rables, mais il ajoute que ce serait pour l'Orient un malheur si les » Arméniens l'abandonnaient, et que ce qui les fait souhaiter d'un côté » les ferait regretter de l'autre. » Le projet de M. Barbié du Bocage est également repoussé par les rédacteurs de *la Colombe* (2), qui reprochent à

(1) Léon VI mourut à Paris, le 29 novembre 1393, le premier dimanche de l'Avent, suivant le religieux de Saint-Denis, et fut enterré dans l'église des Célestins (T. I, p. 143).

(2) V. T. I, pp. 107-133-155-180-182, T. II, p. 13.



l'auteur d'avoir supposé que « le peuple arménien est né de colonies assy- » riennes ; » ce sont plutôt, à leur avis, « les Assyriens qui pourraient » être considérés comme des colonies arméniennes. » Cette question historique est importante, sans doute, mais son examen nous conduirait trop loin (t. I, p. 158). — Plusieurs autres assertions de M. Barbié du Bocage sont vivement critiquées dans *la Colombe* (v. notamment t. I, p. 159-163.)

§ 2. *Documents religieux.*

Cette partie du compte que j'ai à vous rendre sera, malgré son importance, d'une extrême brièveté.

En parcourant tout ce que renferme *la Colombe du Massis* sur l'Eglise arménienne, je me suis convaincu que les réflexions que je pourrais vous soumettre se rattacheraient moins à des points historiques qu'à des discussions de dogme et d'orthodoxie dont je dois m'abstenir, parce qu'elles sont étrangères à mes études et complétement en dehors de nos travaux. Ces discussions paraissent d'ailleurs avoir soulevé, parmi les écrivains arméniens, « des débats passionnés » (v. t. II, p. 182-183) toujours regrettables. Je me contenterai de vous présenter une simple liste indicative des articles de *la Colombe*, relatifs aux croyances et au culte des Arméniens.

Ces articles sont notamment :

1° L'Introduction d'un ouvrage publié à Paris et intitulé : *Histoire, dogmes, traditions et liturgie de l'Eglise arménienne orientale* (t. I, p. 163).

2° Une lettre intitulée : *Vahan archarouni*, par le R. P. Tchamtchian, de la congrégation des mékhitaristes de Venise (t. III, p. 242 ; t. IV, p. 8, 29).

3° Une lettre adressée, le 25 juin 1855, par M. Boghos Dadian, membre du Conseil national arménien, à Mgr Sibour, archevêque de Paris, en lui soumettant une *Note relative aux inculpations qui sont faites à l'Eglise arménienne ;* cette note a été rédigée à la suite d'une audience qu'avait obtenue M. Boghos Dadian de Mgr l'archevêque de Paris (t. I, p. 195).

4° Une *Profession de foi de l'Eglise arménienne,* rédigée à l'occasion d'un article publié par M. Ubicini, dans l'*Athenæum* de Paris, le 24 novembre 1855 (t. I, p. 251).

5° L'examen critique d'un ouvrage traduit de l'anglais et publié à Paris en 1855, intitulé : *Le Christianisme en Turquie au* XIXe *siècle, ou Exposé de la réformation protestante s'accomplissant dans l'Eglise arménienne*, par le Rév. Dwight, missionnaire protestant de Constantinople.

La question historique de l'origine de la nation arménienne se trouve

encore posée dans les premières pages de ce dernier article. Suivant M. Dwight : « Les premiers temps de l'histoire des Arméniens... sont » enveloppés d'incertitude et d'obscurité; et dans l'état de nos connais- » sances actuelles sur ce sujet, il n'est pas toujours facile de distinguer » entre le fabuleux et le vrai. » Cette assertion est vivement combattue par les rédacteurs de *la Colombe;* ils soutiennent « avec un grand nombre » d'auteurs européens, qu'après l'histoire du peuple hébreu, c'est celle de » la nation arménienne qui a le plus de certitude parmi les nations » d'Asie. » (T. II, p. 43-67.)

§ 3. *Documents littéraires.*

M. Dulaurier, dans le travail dont je vous ai cité quelques extraits, signale ce fait que, « dans le cercle de l'érudition orientale, l'Arménie n'a » point encore pris la place qui lui appartient. — Sa littérature, dit-il » (t. I, p. 569), si riche en ouvrages historiques, et qui est l'expression la » plus savante de l'Orient chrétien, a été négligée par les philologues » européens, et cette indifférence, qui a pour cause première l'exclusion » de l'arménien du nombre des idiomes dont l'intelligence était jugée » autrefois nécessaire... se prolonge encore... bien que pour étudier les » Arméniens, les matériaux ne manquent pas. » (T. I, p. 66) (1).

La pensée de rassembler et de coordonner ces matériaux devait naturellement se présenter à l'esprit de M. Dulaurier; il a exposé, dans le deuxième volume de *la Colombe* (p. 73-102), le plan d'une publication importante intitulée : *Bibliothèque historique arménienne, ou Choix des historiens arméniens, traduits en français.*

Dans un rapport fait à la Société asiatique de Paris, le 23 juin 1856, M. Mohl a fait des vœux pour le succès de « cette importante et labo- » rieuse entreprise » (t. II, p. 241). Ces vœux ont été entendus, et « le » volume destiné à servir de préambule à la collection, intitulé : *Recher- » ches sur la chronologie arménienne technique et historique*, a été mis » sous presse à l'imprimerie impériale, en vertu d'un décret de S. M. » l'Empereur. » La dédicace de l'ouvrage a été acceptée par l'empereur de Russie, qui prend sous sa haute protection la publication de M. Dulau-

(1) L'absence d'ouvrages élémentaires a été jusqu'à présent, il faut le reconnaître, un obstacle presque invincible à l'étude de la langue arménienne. Un bon dictionnaire arménien-français manquait, car celui du P. Aucher, indépendamment des erreurs qu'il renferme, est devenu insuffisant. Notre honorable collègue M. A. Calfa publie, en ce moment, un nouveau *Dictionnaire arménien-français,* fruit de quatre années de recherches et de travaux (V. *La Colombe,* 1858, p. 87).

rier. Je regrette beaucoup de ne vous présenter que des indications aussi sommaires sur un travail historique de cette importance, mais je dois me hâter, car je ne puis terminer cette partie de mon rapport sans vous dire quelques mots de la poésie arménienne (v. t. IV, p. 49-73).

Les rédacteurs de *la Colombe du Massis* ont rendu compte d'un ouvrage publié à Moscou, en 1852, par M. Kévork Akhverdof, médecin arménien de Tiflis et intitulé: *Recueil de chansons des Arméniens*. Le premier volume de cet ouvrage contient les chansons du poëte *Sayat-Nova*: M. Akhverdof en a recueilli quarante-six qu'il a mises en ordre en y ajoutant des notes explicatives.

Sayat-Nova, fils d'un Arménien pauvre et obscur venu d'Alep en Géorgie, naquit à Tiflis il y a environ cent cinquante ans: simple ouvrier, il fut d'abord connu sous le nom d'*Arontin* (*Pascal*) *le tisserand*, et, après avoir inventé une nouvelle machine à tisser, il étudia le chant et apprit à jouer de la harpe, du psaltérion et du violon. Sa vie est peu connue, et l'on sait seulement qu'il passa les vingt dernières années de son existence dans un monastère où il s'était retiré en dehors de Tiflis. *Sayat-Nova* a fait naître chez ses compatriotes les émotions les plus vives, et « sa poésie instructive, » qui contient, dit-on, tous les éléments de la vie morale de l'homme..... » atteste la fécondité de la pensée religieuse et morale de cet improvisa- » teur national. »

Sayat-Nova fait mention, dans son recueil, d'un chansonnier arménien plus ancien que lui, nommé *Dosti*, mais on n'a découvert jusqu'à présent aucune pièce de ce poëte. Les rédacteurs de *la Colombe* se proposent de faire connaître à leurs lecteurs quelques-unes des productions de *Sayat-Nova* (t. II, p. 76).

Un autre choix de chants arméniens a été publié récemment à Saint-Pétersbourg, sous le titre de *Gamar Katiba;* il renferme des pièces anciennes et modernes. L'une de ces pièces, intitulée : *Les Larmes de l'Araxe*, justifie l'opinion émise par M. Dulaurier, « que le souvenir de la » patrie perdue est un sentiment qui éclate à chaque ligne des poésies » modernes de l'Arménie » (t. II, p. 98). Permettez-moi de vous citer quelques strophes des *Larmes de l'Araxe :*

Sur les bords de l'Araxe, notre mère,
Je promène mes pas errants,
Les souvenirs des siècles depuis longtemps écoulés
Je les évoque du milieu de ses vagues.
. . . .
Araxe, pourquoi avec tes poissons

Tu ne te livres plus à des jeux enfantins?
Pourquoi, avant d'aller te perdre dans la mer,
Comme moi, tu es dans la douleur?

. . . .

L'Araxe répond :

. . . .

Il fut un temps où moi aussi,
Belle comme une fiancée,
Ornée de mille et mille attraits,
Je m'échappais de mes rives.

Mon lit était pur et limpide,
Mes vagues roulaient sans cesse;
L'étoile du matin jusqu'à l'aurore
Nageait dans mes ondes de cristal.

Qu'est-ce qui me reste de ces temps?
Où sont ces villages qui s'élevaient sur mes rives?
Où sont mes cités populeuses?
Et tant de lieux enchanteurs?

Chaque jour l'Ararat, de son sein sacré,
Epanche pour moi ses eaux,
Comme une mère qui
De son sein laisse couler le lait.

. . . .

Et mes enfants, peut-être,
Epuisés de soif et de faim, et sans asile,
Errent dans les pays étrangers
D'un pas chancelant, à demi morts!

. . . .

Tant que mes propres enfants
Resteront dans l'exil,
Vous me verrez dans la tristesse :
C'est là un vœu inviolable pour moi.

(V. T. III, p. 56).

M. Corène Calfa, dont le nom figure depuis cette année parmi ceux des rédacteurs de *la Colombe*, a publié, dans les premiers numéros de 1858, trois morceaux de poésie : sur l'un d'eux, intitulé : *Le Désir de la patrie*, il a écrit, pour une voix seule et avec accompagnement de piano, une mélodie d'un caractère triste et doux (t. IV, p. 1-25-35-93) (1).

(1) Pendant que j'écrivais ce Rapport, M. Corène Calfa publiait, dans *la Colombe*, un morceau de poésie inspiré par un profond sentiment d'amour pour l'Arménie. Cette pièce, objet d'une lettre flatteuse adressée au jeune poëte arménien par M. Badjan



Qu'il me soit permis, à cette occasion, d'émettre un vœu. *Le Messager de l'Arménie,* qui a ouvert ses colonnes à la musique, ne pourrait-il pas consacrer quelques articles à l'histoire de cet art? Ne pourrait-il pas surtout reproduire par la gravure les principales mélodies nationales de l'Arménie conservées par la tradition et restées inédites jusqu'à ce jour? Il serait intéressant, ce me semble, de rechercher si ces mélodies sont encore uniformes chez les diverses tribus arméniennes, ou si elles ont été altérées par le contact des peuples au milieu desquels vivent les Arméniens, lors surtout que ces peuples, comme par exemple, les Ecossais, les Irlandais et les Turcs, ne se servent pas de la gamme qui est en usage chez la plupart des nations de l'Europe.

§ IV. *Documents archéologiques.*

Ces documents sont relatifs, 1° à la numismatique de l'Arménie; 2° aux villes de *Tarse*; 3° de *Sis,* et 4° d'*Ani.*

I. *Numismatique.*

Il n'existait jusqu'à présent aucun ouvrage complet et détaillé sur les anciennes monnaies de l'Arménie : cette lacune est aujourd'hui comblée, et *la Colombe* rend compte d'un livre publié, au mois de mars 1855, par M. Victor Langlois, sous le titre : *Numismatique de l'Arménie au moyen âge.* Chargé par le gouvernement français de l'exploration archéologique de la Cilicie, M. Langlois a voyagé en 1852 et 1853 dans la petite Arménie, où il a recueilli de nombreux documents précieux pour la science. M. Lenormand, de l'Académie des Inscriptions, en rendant compte de la première édition de l'ouvrage de M. Langlois, a félicité ce savant d'avoir traité

(1858, p. 789) et imitée en vers français par M. Thalès Bernard (V. p. 27), est intitulée : *Bénis soient ceux qui aiment l'Arménie.* Je regrette de ne pouvoir faire connaître à nos collègues qu'une seule strophe de l'œuvre de M. Corène Calfa :

« Vous demandez : Pourquoi ce grand deuil de poëte ?
» Ah ! laissez ! Les pleurs sont la seule consolation de l'enfant de l'Arménie;
» Laissez pleurer ces yeux dont les regards avides
» N'ont jamais salué les hauteurs aériennes de la patrie;
» Laissez-moi pleurer de n'avoir jamais connu cette terre de vie
» Où mes aïeux ont vécu, où ils ont adoré, où ils sont tombés;
» Cette terre, objet des désirs et des vœux de l'exilé,
» Dont l'air pur n'a jamais fait palpiter son cœur, son cœur de pèlerin ;
» Laissez-le pleurer de n'avoir jamais rafraîchi ses lèvres desséchées,
» Aux fontaines vivifiantes de l'Ararat. »

V. aussi, dans le n° de juin 1858 (p. 141), une *Prière pour la patrie,* paroles et musique de M. Corène Calfa.

un sujet jusqu'ici négligé par les numismates français. Ce sont les monnaies d'Arménie frappées pendant le moyen âge que M. Langlois a décrites, c'est-à-dire les médailles des rois Goriguéens ou de l'Albanie arménienne, des thakavors roupéniens et des princes français de la maison de Lusignan. Les rédacteurs de *la Colombe* pensent qu'une traduction arménienne de ce livre serait très-utile aux archéologues arméniens (t. I, p. 87).

II. *Tarse.*

C'est à M. Victor Langlois que *la Colombe* est redevable d'une notice historique et archéologique pleine d'intérêt sur la ville de *Tarse* en Cilicie. Sans rappeler toutes les péripéties de l'histoire de *Tarse*, M. Langlois s'est occupé de cette ville à l'époque arménienne, des monuments qui la décoraient, et il a fait connaître son état actuel, lorsque, ayant été enlevée aux Arméniens, sous les rois Lusignans, elle passa aux mains des Turcs ottomans, qui la possèdent encore aujourd'hui. Le temps ne me permet pas d'analyser le travail de M. Langlois, et je le regrette vivement. La ville de *Tarse*, au surplus, est loin d'avoir l'importance que plusieurs voyageurs lui ont attribuée : cette ville n'est plus qu'un chef-lieu de district dont la population est flottante et n'atteint qu'en hiver son maximum, qui est de 7 à 8,000 âmes.

Il était impossible de s'occuper de *Tarse* sans parler du *Cydnus* (aujourd'hui *Mézarlek-Tschaï*) : M. Langlois a consacré quelques phrases à ce fleuve, jadis navigable et qui vit flotter les galères de Cléopâtre venant plaider la cause de ses lieutenants devant Marc-Antoine. Une cascade peu éloignée de *Tarse* verse ses eaux dans un bassin profond qu'on s'accorde généralement à regarder comme le point du *Cydnus* où Alexandre aurait pris le bain « qui faillit briser sa fortune et mettre un terme à ses con» quêtes » (t. I, p. 111-210).

III. *Sis.*

Cette ville, visitée par M. Texier en 1836, n'avait pas vu de voyageurs européens depuis environ seize ans, lorsque M. Victor Langlois s'y rendit en 1852. L'origine de *Sis*, qui fut la capitale de l'Arménie au moyen âge, est inconnue, et les recherches faites pour découvrir ses fondateurs sont restées sans résultat. Il paraît toutefois certain que *Sis* existait dans l'antiquité, et quelques auteurs ont cru voir, dans cette ville, l'ancienne *Pendenissous*, dont Cicéron fit le siége pendant son proconsulat en Cilicie. Fondée ou réédifiée par le roi Léon II, *Sis* acquit, sur toutes les villes de la

Cilicie, une priorité qu'elle conserva jusqu'en l'an 1374; enlevée, à cette époque, au roi Léon VI, elle fut détruite de fond en comble par les Egyptiens. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une bourgade d'environ cinq cents maisons turques et arméniennes (t. II, p. 18). M. Langlois a donné la description détaillée des rares monuments dont les restes attestent le passage des dynasties de Roupène et de Lusignan sur le trône de l'Arménie cilicienne (v.t. II, p. 147-203).

IV. *Ani.*

Les ruines de cette ville, respectées par le temps, ont été visitées, à plusieurs reprises, par des voyageurs européens, depuis quinze ou vingt ans. Le premier de ces voyageurs fut sir Ker-Porter, qui donna des ruines d'*Ani* une description assez exacte et même minutieuse, mais accusée d'exagération. Les RR. PP. mékitaristes de Venise envoyèrent, en 1847, le P. Nersès Sarkisian à *Ani* pour transcrire les inscriptions tracées sur les monuments de cette capitale; et, enfin, en 1848, M. Khanikof, daus le but de constater la nature et le nombre précis des inscriptions musulmanes des monuments d'*Ani*, entreprit un voyage dont la relation a été publiée par *la Colombe du Massis* (t. III, p. 3-86-126).

Il paraît qn'*Ani*, au ve siècle de notre ère, n'était qu'une forteresse qui devint, sous Achod III, en 961, une résidence royale entourée d'une forte muraille. Cédée, vendue, prise et reprise à diverses époques, la ville d'*Ani* fut détruite, en 1319, par un tremblement de terre. Cette catastrophe n'est pas toutefois, selon M. Khanikof, la véritable cause de la dispersion des habitants d'*Ani*: « Il est beaucoup plus naturel, dit-il, d'attribuer la chute » fatale de cette ville aux persécutions des Persans et au peu de sécurité » de tous les pays avoisinants, pendant l'époque de la décadence définitive, » et de la chute de la dynastie mongole en Perse » (t. III, p. 149-265).

En terminant ce rapport, je me demande, Messieurs, si j'ai échappé au double écueil que présentait le travail dont vous avez bien voulu me charger : je redoutais, d'une part, de fatiguer votre attention par une analyse trop développée des diverses matières contenues dans *la Colombe du Massis*, mais je craignais aussi de vous donner une idée incomplète de l'œuvre de nos honorables collègues. Pour apprécier cette œuvre avec justice, de plus longs extraits, de plus nombreuses citations eussent été utiles sans doute, mais j'ai dû faire un choix et m'arrêter aux points les plus saillants. Je ne finirai pas sans prier les rédacteurs de *la Colombe* d'excuser le retard bien involontaire que j'ai apporté au compte rendu de leur travail. Une réflexion toutefois me rend ce retard moins pénible; je n'aurais eu, au

début de leur publication, que des encouragements et des vœux à leur adresser, tandis qu'aujourd'hui, à la quatrième année d'existence de leur Revue, je puis les féliciter du succès qu'ils ont obtenu.

EM. GAUTHIER LA CHAPELLE, *membre de la 3e classe.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE RENTRÉE DU 29 OCTOBRE 1858.

La séance est ouverte à 8 heures et demie ; M. N. de Berty, vice-président de l'Institut historique, occupe le fauteuil. M. Jubinal, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté. M. Renzi donne lecture de l'analyse de la correspondance suivante :

— Lettres de deux candidats, MM. Léon Hilaire, de Toulouse, et le docteur Édouard Loydreau, de Chagny, qui demandent à faire partie de l'Institut historique.

— S. E. le Ministre de la justice adresse à l'Institut historiqué un exemplaire des deux derniers comptes généraux de l'administration de la justice criminelle et de la justice civile et commerciale en France, pour l'année 1856 ; M. Hardouin, rapporteur.

— M. Wiedmann, bibliothécaire de l'Académie royale des sciences de Munich, accuse réception de plusieurs livraisons de l'*Investigateur*. Il remercie de cet envoi, au nom du président de l'Académie, l'Institut historique, et il lui adresse huit cahiers de la section historique de la docte compagnie ; des remercîments sont votés à l'Académie royale des sciences, à son président, à M. Wiedmann et aux archivistes de la section historique.

—Notre honorable collègue, M. le Dr Martin de Moussy, adresse à M. Renzi une lettre de Qualequaychu (Amérique), par laquelle il annonce l'envoi de plusieurs ouvrages à l'Institut historique sur le pays qu'il a parcouru. Il a voyagé continuellement pendant trois ans, et a parcouru 3,600 lieues. Il rédige en ce moment son grand ouvrage, et sera de retour à Paris et au milieu de nous au mois d'avril prochain, après une absence de dix-huit ans.

M. le chevalier Adriani, notre collègue à Turin, accuse réception de notre collection complète, destinée à la commission royale pour les études sur l'histoire nationale. Interprète des sentiments de cette commission, M. Adriani remercie, en son nom, l'Institut historique de cet envoi, et il adresse en même temps à notre société deux volumes in-folio publiés par ladite commission royale, intitulés : *Liber jurium reipublicæ Genuensis*, tomes I et II ; rapporteur, M. Masson.

— M. Adriani fait hommage à l'Institut historique du 2e volume de



son ouvrage in-folio, intitulé : *Monumenti storico-diplomatici* des archives Ferrero Ponziglione et d'autres familles subalpines, depuis la fin du XIIe siècle jusqu'au commencement du XIXe, etc. L'œuvre de M. Adriani contient l'histoire des événements politiques, des vicissitudes militaires du Piémont (de 1796 à 1800), et des documents inédits. M. l'abbé Darras est nommé rapporteur.

— Notre collègue, M. Polydore de Labadie, adresse à notre honorable président une lettre d'Ustarits, par laquelle il lui fait connaître que, recommandé aux autorités du pays par les ministres de l'instruction publique et de l'intérieur, il vient d'entreprendre son voyage historico-archéologique dans les contrées des Basques; il rend compte de ses premiers succès, et il demande qu'on lui donne des instructions sur la manière dont il doit se conduire pour rendre son ouvrage utile. Une réponse de notre président lui servirait en même temps de guide et d'encouragement. M. Renzi est chargé de faire une réponse à M. de Labadie.

— M. Mahon (Eugène), consul à Cardif (Angleterre), annonce l'envoi d'un ouvrage qu'il vient de publier intitulé : *Mélanges politiques et littéraires, les heures d'études*. Il prépare en même temps un travail pour notre société.

— M. l'abbé Boitel renvoie son mémoire sur la poésie du moyen âge, complété, suivant l'avis de l'assemblée générale exprimé dans une de ses dernières séances.

— M. Kohler prévient de Porentruy qu'il a adressé à l'Institut historique deux volumes contenant les travaux de la Société jurassienne et ses poésies.

— M. Sardou offre à l'Institut historique un ouvrage intitulé : *la Vida de saint Honorat*, légendes en vers provençaux du XIIIe siècle, par Raymond Féraud, avec la traduction textuelle ; rapporteur, M. Valat.

— Notre collègue, M. Vinageras, offre également à l'Institut historique son second volume de poésie en langue espagnole ; M. Renzi rapporteur.

— La Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut (Mons) envoie à l'Institut historique un volume de ses travaux. M. Valat est nommé rapporteur.

M. Foulon fait hommage à notre Société du catalogue des livres, dessins et estampes, composant le cabinet de feu M. Gilbert, précédé d'une notice biographique, par M. Dasevel, etc.

On communique à l'Assemblée la liste des livres, nombreux et importants, offerts à l'Institut historique pendant les vacances Voir le bulletin du journal). Des remercîments sont votés aux donateurs.

M. le président fait connaître à l'Assemblée que le 25_e anniversaire de la fondation de l'Institut historique sera célébré par une séance publique le 6 avril prochain, jour de sa constitution. Il invite nos collègues à préparer des travaux pour être lus dans cette séance solennelle. M. l'administrateur demande que l'on fixe le jour de réunion de la commission chargée d'examiner les mémoires qui ont paru dans l'*Investigateur*, pendant l'année 1857, afin de décerner les médailles d'encouragement. Cette réunion aura lieu le 2e mercredi du mois de novembre.

L'ordre du jour appelle M. Hardouin à lire la première partie de son rapport sur les travaux scientifiques, littéraires et artistiques de l'Académie royale de Belgique; le travail de M. Hardouin, qui a captivé l'attention de l'Assemblée, a été renvoyé, par le scrutin secret, au comité du journal.

M. Valat lit ensuite un mémoire intitulé : *Nouvelles considérations sur l'Alésia de César ;* M. Valat avait traité cette question à la suite d'une publication de M. Rossignol, sur laquelle il fit un rapport, imprimé dans l'*Investigateur* du mois de juin 1857 ; mais il ne s'était prononcé ni pour l'Alésia de M. Rossignol, ni pour celle de M. Delacroix ; dans ce nouveau et remarquable mémoire, il conclut, de la description des lieux et des Commentaires de César, que l'Alésia où ce grand capitaine remporta une victoire décisive sur les Gaulois, est située en Bourgogne, et non en Franche-Comté, comme le pensait M. Delacroix. Le mémoire de M. Valat est renvoyé, par le scrutin secret, au comité du journal.

Il est onze heures et demie, la séance est levée, après la distribution des jetons. RENZI.

CORRESPONDANCE.

Qualequaychu, 16 juillet 1858.

MON CHER MONSIEUR RENZI,

Voilà deux ans que je n'ai eu le plaisir de vous donner de mes nouvelles, et, en vérité, j'étais si loin, si perdu dans l'intérieur du continent, que j'ignorais si je pourrais vous faire parvenir sûrement quelques renseignements sur moi. Grâce à Dieu, je suis revenu au foyer domestique sain et sauf, après 3,600 lieues de route dans le Paraguay, la Confédération argentine, le Chili, le Brésil et la Bande orientale. J'ai terminé tous mes voyages, et, Dieu aidant, j'espère bien au mois d'avril prochain être à Paris et avoir le plaisir de vous retrouver, vous et mes anciens collègues de l'Institut historique, dont je suis toujours les travaux avec le plus vif intérêt.



. . . .

Je vous envoie quelques brochures que j'ai publiées en espagnol, entre autres le Mémoire sur les Missions dont je vous avais parlé il y a deux ans, et un article de M. Amédée Jacques sur le Rio Salado et le Chaco, où il a pénétré à la suite d'une expédition contre les Indiens. Je vous avais parlé déjà de ce Mémoire sur les Missions. L'original est en français, et j'y ai fait de très-nombreuses additions à mesure que des renseignements nouveaux m'arrivaient. Ce sera presque un volume, et j'ai craint d'abuser de la bonté de l'Institut historique en le lui envoyant. Il trouvera place d'ailleurs dans les Mémoires et pièces justificatives que je joindrai à mon ouvrage sur la Confédération.

J'ai rencontré à Cordova notre collègue M. Lelong, et nous avons fait ensemble une excursion aux mines, puis un voyage à Santa-Fé. Je pense qu'il va retourner en France très-prochainement, il vous portera de mes nouvelles.

J'ai vu aussi avec le plus vif plaisir que M. Alberdi fait partie de notre Société. Je n'ai pas l'honneur de le connaître personnellement, mais il jouit d'une réputation bien méritée et dans la Confédération et au Chili. Je me réjouis bien de le voir contribuer pour sa part à nos travaux.

Ma vie est aujourd'hui aussi tranquille qu'elle a été agitée pendant trois ans et demi. Retiré dans une sorte d'ermitage que je me suis fait bâtir à Qualequaychu, dans l'Entre-Rios, je m'y absorbe dans la rédaction des notes sans nombre que j'ai recueillies pendant mes voyages. Je veux arriver à Paris avec mon manuscrit tout prêt pour l'impression, et je n'ai pas de temps à perdre pour que sa publication soit terminée vers le milieu de 1860. Un proverbe prétend que « a beau mentir qui vient de loin, » j'espère bien qu'on ne pourra pas me l'appliquer, car je mets de l'amour-propre à ce que ce que j'écrirai soit parfaitement exact, car j'aurai vu. Je suis le seul Européen qui ait parcouru complétement les régions Argentines. J'espère que mon ouvrage les fera connaître autant qu'elles méritent de l'être, surtout au point de vue de l'immigration, car tout l'avenir du pays est là.

Je veux dire ce qu'est le pays, ce qu'il donne, ce qu'on y peut faire, et cela sans phrases, sans exagération, rien qu'avec des chiffres et des faits, qui porteront avec eux leur preuve d'exactitude. Vous avez dû remarquer combien, en général, on était disposé à tout exagérer en bien comme en mal dans le bassin de la Plata. C'est cette disposition, nuisible à l'avenir de ces régions, que je veux combattre, en exposant la vérité nue, afin que ceux qui veulent un jour y planter leur tente sachent à quoi s'en tenir. Le

pays, pour appeler une émigration sérieuse d'*agriculteurs*, n'a pas besoin de charlatanisme. Si j'insiste sur le mot *agriculteur*, c'est que c'est seulement par l'exploitation du sol que l'on peut y prospérer réellement, s'y faire une existence sûre, aisée, et en dehors de toutes les chances aléatoires du commerce et des industries non agricoles, qui n'ont qu'un temps et dont la concurrence gêne déjà l'essor. Il faut que l'immigration soit ici ce qu'elle est dans les territoires de l'Ouest, aux Etats-Unis, une immigration productrice. Le sol ne lui manquera pas, il est fertile au delà de ce qu'on peut imaginer ; on y trouve climat admirable, habitants affables et doux. Vous voyez qu'il y a tout ce qu'il faut pour convier l'étranger qui, dans l'Europe, se dispute une place au soleil.

. . . .

Recevez, mon cher monsieur Renzi, l'expression de mes sentiments les plus distingués, et veuillez me rappeler au souvenir de mes collègues de l'Institut historique.

MARTIN DE MOUSSY.

A M. Renzi, administrateur de l'Institut historique.

MONSIEUR,

Je trouve dans le numéro de l'*Investigateur* (avril 1858) un compte rendu extrêmement bienveillant de mon *Voyage chez les Celtes;* permettez-moi cependant de répondre, en peu de mots, à quelques observations de l'honorable M. l'abbé Badiche.

Si j'ai dit que depuis peu de temps seulement on a commencé à s'occuper des monuments celtiques, ce n'est pas que j'aie oublié, comme il suppose, ce qu'en a écrit La Sauvagère, puisque je le cite, page 104, ni ce que l'on doit à l'Académie celtique ; mais, enfin, il ne s'agit là véritablement que de quelques années comparativement à bien des siècles d'oubli ou d'indifférence. Je crois donc d'autant moins devoir être accusé, à cet égard, d'*hérésie historique*, que le rapporteur avait pris soin de m'en disculper d'avance, en quelque sorte, lui-même, dans un passage où il signale avec plus de vivacité que moi (page 119 de l'*Investigateur*) l'indifférence encore présente de tant de propriétaires de ces monuments.

Si je n'ai point parlé des monuments de l'Angleterre, c'est que je ne faisais pas une monographie des monuments celtiques, je ne faisais, mon titre le dit, qu'un simple voyage.

J'ai écrit *Cinq-Mars*, parce que c'est l'orthographe historique et géographique. Elle est trop connue pour que j'aie besoin de citer.

J'ai écrit *Saint-Cornely* (traduction locale de *Cornélius*) d'après d'autres écrivains, et notamment d'après M. Mérimée (Notes d'un voyage dans l'ouest de la France).

M. le rapporteur trouve bien hasardée la traduction d'un passage de César, et « il est évident pour lui, dit-il, que tous ces peuples voisins de la Bretagne n'étaient point ceux que le traducteur désigne. » — J'ai suivi à cet égard la version de M. Artaud (classiques latins de Panckoucke, note du livre III), et je crois, sans en être bien sûr, que M. Badiche applique ici le mot *Britannia* à l'Armorique, qui ne portait pas encore le nom de Bretagne. De là peut-être le dissentiment, qui me paraît reposer sur les mots : *quæ contra eas regiones posita est.*

La marée montante ne dépasse pas toujours en rapidité sur la grève du Mont-Saint-Michel, un cheval au galop ; j'ai dit : *quelquefois*, c'est-à-dire en certains lieux de la grève et lorsque le flot est favorisé par le vent.

Quant aux canons anglais, tous les voyageurs peuvent attester la vérité de ce que j'ai dit et dessiné.

Enfin, je n'ai pas *omis* de parler du peu que l'on sait des souvenirs celtiques du Mont-Saint-Michel. (Voir page 129 du Voyage).

C'est le temps, et non certes le désir qui m'a manqué pour voir la Roche-aux-fées d'Essé ; mais personne ne lira avec plus d'intérêt que moi ce que M. l'abbé Badiche voudra bien écrire sur les monuments inédits de Louvigné du désert et de Saint-Just. A. Carro.

Meaux, 7 juillet 1858.

CHRONIQUE.

ARCHÉOLOGIE.

Notre honorable collègue M. Polydore de Labadie, qui fait en ce moment un voyage historico-archéologique dans les pays des Basques, a adressé à M. le Président de l'Institut historique une lettre dans laquelle on lit le passage suivant : « A Irum, j'ai reconnu les traces du passage des Romains. La colonie de Saragosse, *Cæsar-Augusta,* a laissé dans cette ville que baigne la Bidassoa, des souvenirs précieux : ce sont des médailles, des restes d'un fort. Dans un champ appelé Beraim on a trouvé diverses médailles portant cette inscription : *An.* verso. — Dans sa partie supérieure : *Imperator AUGVSTVS Trib Potes XX, CŒSAR AUGVSTA.* Sur l'inférieure : C. N. DOM. *Amp* C. VIT-LANC, c'est-à-dire vingtième année du tribunat de l'empereur Auguste (César), CNEO, Domitio *Ampiano,* CAIO

VITTIO LANCIANO. Sur l'exergue : II. VIR. Outre ces médailles, les fouilles en mirent à jour trois autres, en or, d'un petit module, parfaitement conservées; deux à l'effigie d'Adrien, la troisième à celle de l'impératrice Faustine. Autour de l'église paroissiale, j'ai reconnu des débris de murs, ayant tous les caractères de l'architecture romaine. Ils ont, sans nul doute, appartenu à un fort.

A Uresque (pays des eaux), village français, j'ai considéré attentivement le portail de l'église, construite dans le XIIe siècle. Au-dessus de ce portail, vous apercevez un personnage couché, la tête appuyée sur le bras droit, tenant un livre ouvert; il est revêtu d'habits pontificaux. A gauche de ce personnage, Adam et Eve, debout auprès de l'*arbre* autour duquel le *tentateur* déploie sa queue de serpent. Un peu plus haut, un saint pontife (sans doute le patron de l'église), portant sa crosse; à sa droite, un vieillard revêtu d'une tunique, un bâton à la main; à gauche un lévite dans la position d'un joueur de lyre; au point le plus élevé, deux autres sujets que je distingue à peine : l'un tient un agneau entre ses bras, l'autre est une femme, probablement Jésus et Marie. Des anges, des cœurs, des arabesques, servent d'ornementation à ces bas-reliefs, grossièrement travaillés, accusant la sculpture du XIIIe siècle, etc.

— Nos honorables collègues apprendront avec plaisir que M. Jules Barbier, avocat général et vice-président de l'Institut historique, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

—*Obras* de D. Antonio Vinageras, Œuvres de M. Vinageras, dédiées à l'Institut de France (poésies diverses en espagnol), tome IIe, gr. in-8° ; Paris, 1858.

— *Storia militare* della Francia, Histoire militaire de la France (en italien), suite ; livraisons 32, 33, par M. le professeur Crollalanza ; Fano, 1858.

— *Société d'agriculture*, sciences et arts de Meaux, publications de juin 1854 à mai 1858, 1 volume in-8° ; Meaux, 1858.

— *La Colombe du Massis*, messager de l'Arménie, par MM. Calfa et Aïvazovski, mois de juillet, août et septembre ; Paris, 1858.

— *Bulletin* de la société française de photographie, septembre et octobre ; Paris, 1858.

— *Bulletin* de la Société de géographie, 4_e série, tome XVI, juillet et août; Paris, 1858.

— *Revue* agricole industrielle de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts, de l'arrondissement de Valenciennes, septembre et octobre; 1858.

— *Association* des médecins du département de la Seine-Inférieure; assemblée générale, brochure; Rouen, 1858.

— *Archives* historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, juin; Valenciennes, 1858.

— *Bulletin* de la Société des antiquaires de France, 2e trimestre; Paris, 1858.

— *L'Institut*, journal universel des sciences, etc., plusieurs numéros; Paris, 1858.

— *L'Isthme de Suez*, journal de l'union des deux mers, par M. de Lesseps, plusieurs numéros; Paris, 1858.

— *L'Athenæum de Londres*, et l'Album de Rome, plusieurs numéros; Londres et Rome, 1858.

— *Feuille de correspondance* du Comité central des sociétés historiques et archéologiques de l'Allemagne, par M. Grotefend, n° 11, cah. XII, août et septembre; Hanovre, 1858.

— *La Critique morale*, journal, par M. Coutaut, plusieurs numéros; Paris, 1858.

— *Historiæ patriæ* monumenta edita jussu Regis Caroli Alberti; liber jurium reipublicæ Genuensis, tome Ier, grand in-folio. Augustæ Taurinorum e regio typographio; 1854.

— Même ouvrage, tome II, gr. in-folio; Turin, 1857.

— *La Tribune* des linguistes, philosophie et langues, études philologiques, questions grammaticales, réforme orthographique, alphabet universel, langue universelle sous la direction de M. Casimir Henricy, n° 1, octobre 1858. Brochure, Paris, 1858.

— *Ferdinand de Reverdy*, petite brochure par Boublet de Boisteribault; Trouville-sur-Mer, 1857.

— *Les noms* de baptême et les prénoms, nomenclature, signification, tradition, légende, histoire, art de nommer, par Édouard Léon Scott, 2e édition; Paris, 1858.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

NOUVELLES CONSIDÉRATIONS SUR L'ALESIA DE CÉSAR.

La septième campagne de César dans les Gaules, qui eut lieu l'an 700 de Rome et 52 avant Jésus-Christ, est considérée avec raison comme la plus mémorable par la grandeur de la lutte comme par l'importance des résultats ; la prise d'Alesia, où s'était réfugié le dernier défenseur de l'indépendance gauloise, abattit le courage des plus braves guerriers, brisa l'orgueil des tribus les plus puissantes, et acheva la soumission d'un peuple, désormais fidèle et affectionné sujet de l'empire romain.

Les historiens, les géographes, les stratégistes de toutes les époques, avaient adopté la tradition qui place Alesia dans la Bourgogne sur le Mont-Auxois, au-dessus d'Alise-Sainte-Reine, lorsque M. Delacroix, architecte de Besançon, dans un mémoire plein de recherches et d'observations curieuses, essaya de démontrer que la véritable Alesia appartient à la Franche-Comté, et en fixa la position à 25 kilomètres sud de Besançon, à 12 kilomètres nord de Salins.

Cette opinion a obtenu le succès des paradoxes les plus hardis ; elle a étonné les érudits, partagé les académies et formé deux camps opposés ; la lutte continue avec des chances diverses, sans avoir épuisé depuis plus de deux ans l'ardeur des combattants. M. Delacroix a trouvé dans la Société d'Émulation du Doubs, qui eut les prémices de la découverte, en novembre 1855, un accueil des plus sympathiques : personne n'a droit de s'en étonner ; mais il a rencontré des adhésions plus imposantes et moins suspectes à Paris. M. J. Quicherat, que des travaux d'une érudition remarquable ont mis au rang des autorités scientifiques avec lesquelles il faut compter, a l'un des premiers applaudi à la découverte et en a confirmé l'exactitude dans un article de l'*Athenæum* de mai 1856 : plus tard, après une inspection des lieux, il a publié une étude complète de la question et donné de nouveau des conclusions favorables à l'*Alaise Comtoise*.

D'un autre côté, l'ancienne solution a trouvé des défenseurs nombreux et recommandables ; qui n'a lu la savante et spirituelle dissertation de M. Rossignol, de l'académie de Dijon, couronnée par l'Institut ? Cette œuvre capitale, dont nous avons fait l'analyse il y a plus d'un an (voir l'*Investiga-*

teur du mois de juin 1857), avant qu'elle eût reçu la distinction honorable qui justifiait notre appréciation, combat les raisonnements et la science étymologique de M. Delacroix avec un talent incontestable ; nous devons mentionner également plusieurs mémoires de M. Coynart, chef d'escadron d'état-major, insérés dans le *Spectateur militaire :* on n'a rien écrit, à notre avis, de plus solide sur ce sujet en faveur d'Alise, au point de vue stratégique.

Toutefois, qu'il nous soit permis de le dire, la question controversée n'a fait que peu de progrés, malgré les travaux importants et les judicieuses investigations qu'elle a provoqués ; les deux Bourgogne, comme l'observe spirituellement l'auteur d'un résumé des plus consciencieux, qui a paru dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mai, continuent à s'adjuger les honneurs de la victoire, et chantent à la fois un *Te Deum* après chaque escarmouche ; l'art de la critique et l'habileté des assaillants font naître à tout moment de nouvelles difficultés, et embarrassent les juges du procès. Le récit de César offre d'ailleurs tant d'obscurité, ou plutôt tant de lacunes, qu'il paraît téméraire de prononcer, et que le lecteur est tenté de chercher un 3e *oppidum* gaulois, qui mette hors de cause les deux Académies bourguignonne et comtoise.

Avons-nous besoin de justifier notre dessein en présentant des considérations que nous avons la témérité d'appeler *nouvelles ?* Sans parler de l'attrait qu'inspira toujours la recherche de la vérité et d'une vérité surtout enveloppée de mystères, n'y a-t-il pas de quoi intéresser et émouvoir vivement un cœur français dans le drame terrible où se jouent les destinées de puissants peuples, et qui se dénoue d'une façon sublime par le chevaleresque dévouement du chef gaulois ? Ce qu'il est permis de nous reprocher, c'est d'aborder la question sans être un érudit, ni un stratégiste ; nous avouons notre témérité, et nous ne voulons d'autre mérite, s'il en est un dans cette dissertation, que celui de poser le problème en termes assez simples pour permettre à deux athlètes également braves, de finir ce combat, bien qu'il soit permis de croire qu'aucun parti n'est pressé d'arriver au dénouement.

L'incertitude qui règne sur l'emplacement d'*Alesia* nous semble tenir autant à la forme de la discussion qu'aux difficultés mêmes du sujet. Tous les écrivains que nous avons lus, sans en excepter M. Rossignol, s'étendent longuement sur les mouvements stratégiques des deux armées, en décrivent ou en rectifient les marches, s'évertuent à dresser des plans de bataille, à choisir des positions favorables, oubliant tantôt le texte, pour l'ordinaire si clair et si précis des Commentaires, tantôt la nature des lieux, le caractère

des personnages et les habitudes des peuples mis en scène ; ils argumentent à perte d'haleine sur des faits de détail insignifiants ou étrangers à la question, sur la forme et la force de la légion, sur la valeur du mille romain, et la longueur des étapes. — En sorte que le lecteur et l'historien, fatigués à la fois de contre-marches et de calculs, laissent à l'écart les points culminants de la discussion, ou n'y jettent qu'un simple coup d'œil. L'auteur a beau se déclarer convaincu avant comme après le débat, et poser en forme ses conclusions ; l'*ergo* final ne convertit personne ; et le dialecticien passe pour un prestidigitateur dont on se méfie d'autant plus qu'on a vu moins clair dans ses tours d'adresse.

Deux faits dominent la question en litige, et seuls ont droit d'attirer l'attention : le premier, c'est la marche de César et sa situation lorsqu'il est attaqué par Vercingétorix ; le deuxième, c'est le blocus d'Alesia, où se passe le dernier acte du drame. Sur l'un, lacune complète dans les Commentaires : de là, un vaste champ ouvert aux conjectures ; sur l'autre, détails topographiques des plus clairs et des plus significatifs ; tels sont les points à élucider.

Première partie.

Labiénus quitte *Agendicum* (Sens) pour rejoindre César, revenant de Gergovie avec des troupes fatiguées et humiliées par deux échecs successifs ; le grand capitaine refait et réorganise son armée, profitant du voisinage de la Germanie pour remonter sa cavalerie. Puis apprenant les dangers que court la province dont il est éloigné, connaissant les immenses préparatifs dirigés contre lui et autour de lui, comptant à peine sur deux alliés fidèles, les Rémois et les Lingons, il se met en marche ; voyons comment et pourquoi : « Quum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum » fines iter faceret, quo facilius subsidium provinciæ ferri posset, cir- » citer millia passuum decem ab Romanis, trinis castris Vercingetorix » consedit. »

On ne peut dire plus clairement, que parvenu à l'extrême frontière des Lingons, il se dirige sur la Séquanie, afin d'être mieux à portée de secourir la province, quand il est surpris par la brusque apparition de Vercingétorix : il n'est donc point en Séquanie, comme le veulent MM. Delacroix et Quicherat ; il n'y est pas davantage, lorsque le combat s'engage. Voyez plus loin, l'assemblée des confédérés à Bibracte (Autun) ; trois peuples seulement y manquent : les Rémois, amis des Romains ; les Trévires, trop éloignés et guerroyant avec les Germains ; les Lingons enfin. Pourquoi? On n'en dit rien ; mais évidemment, c'est parce que César les contient

par sa présence. « Ab hoc concilio Remi, Lingones, Treviri abfuerunt ; Illi » quod amicitiam Romanorum sequebantur ; Treviri quod abierunt longius » et ab Germanis premebantur. »

Les Lingons, dont l'absence n'est point justifiée, n'étaient donc retenus chez eux, ni comme amis des Romains, ni comme trop éloignés ou pressés par les Germains : c'est tout simple ; César occupe la contrée.

La route qu'il va suivre, si rien ne l'arrête, est tracée d'avance, et nous ne comprenons pas qu'il soit possible d'en dévier sans les plus graves motifs : il ne peut perdre les Eduens de vue ; il les a toujours ménagés, souvent protégés ; et leur jalousie à l'égard du commandement en chef, décerné à l'Arverne Vercingétorix, fut habilement exploitée dans ses intérêts ; d'un autre côté, il veut éviter un engagement qui l'empêcherait de secourir la province. En conséquence, il traversera la Saône, comme il le dit expressément, longera la rive gauche sans s'en écarter, soit pour être à portée des Eduéens, soit pour éviter les gorges difficiles et dangereuses de la Franche-Comté, dont il connaît les dispositions hostiles ; se réservant d'ailleurs de profiter des fautes de son adversaire, s'il abandonne imprudemment, ou forcé par l'aveugle impétuosité de ses compagnons, le sage plan qu'il a conçu d'éviter toute bataille rangée. Le chef gaulois ne tarde pas à lui offrir l'occasion qu'il désirait ; fier d'une supériorité numérique, croyant son ennemi dépourvu de cavalerie, persuadé qu'il fuit découragé, il renonce à ses sages résolutions et attaque César avec fureur ; mais la cavalerie germaine, sur laquelle il ne comptait pas, décide la victoire contre lui. Battu complétement, il fuit désespéré, et se réfugie dans Alesia, place forte des Mandubiens à une journée de marche de son camp.

Les Commentaires sont bien obscurs sur la position du champ de bataille, voici le peu qu'ils en disent : C'était une plaine assez vaste, bornée, d'un côté du moins, par une rivière ; puis une colline s'élevait à l'opposite, qui fut vivement disputée et emportée par la cavalerie romaine ; enfin distante d'une forte étape militaire d'Alesia, c'est-à-dire à cinq lieues au moins et dix au plus.

L'habile géographe d'Anville et M. Rossignol l'ont placé au-dessus de l'Armançon à vingt-cinq kilomètres d'Alise, dans une vaste plaine qui s'étend entre la Seine, la Brenne et l'Armançon ; on l'a porté ailleurs, et M. Coynart indique plusieurs points qui se prêtent aux conditions que nous venons de résumer ; une telle détermination a de l'importance, il est vrai ; mais en déplorant l'incertitude qui, selon nous, régnera toujours sur ce point, ne voit-on pas que là n'est pas la vraie difficulté ? il n'est pas

de tacticien qui, à l'aspect des lieux, ne trouve dix positions pour une, susceptibles de s'accorder avec les mouvements des deux armées pendant et après le combat : y aurait-il un grand mérite à fixer le lieu précis de l'action, lorsqu'elle a pu se passer autre part ? jugeons du passé par l'histoire contemporaine plus féconde qu'aucune autre en faits stratégiques d'un haut et puissant intérêt. Il est aisé de prévoir à quelles erreurs on s'exposerait en rectifiant ou modifiant tel mouvement dont il est difficile de se rendre compte. Le commentaire de Sainte-Hélène, que la postérité mettra sans doute à côté du livre de César, sans doute au-dessus pour la science militaire, ne laisse-t-il pas sur nombre de faits une obscurité que le temps ne dissipera probablement jamais? En nous portant avec M. Delacroix sur l'Ognon en Franche-Comté, dans la commune de Ruffey, où, selon lui, le combat précédent aurait été livré, nous ne crions pas *à l'impossible,* et nous en avons dit la raison. Le problème est susceptible de plusieurs solutions; cependant nous y voyons de telles difficultés, que nous renonçons à les résoudre; d'abord le texte des Commentaires s'y oppose. César n'avait pas quitté la frontière des Lingons; puis il faut lui prêter le dessein aussi impolitique qu'il était timide et périlleux, de paraître fuir devant un adversaire tant de fois vaincu, en se jetant à travers des contrées rudes et coupées par de profonds ravins. A ces considérations décisives, selon nous, ajoutons que la plaine dont il s'agit, étant à vingt-cinq kilomètres de Besançon et cinquante-cinq d'Alaise, il est invraisemblable que Vercingétorix, poussé par la cavalerie germaine dans la direction de l'ouest à l'est, vers Besançon, qui lui offre un asile assuré, se décide à gagner *Alaise* à marche forcée, où il ne peut arriver qu'en deux jours, où pourtant il est rendu le soir même dans la nuit. Cet *oppidum* oublié par l'histoire, la chronique et les traditions pendant dix-neuf siècles, devient tout d'un coup célèbre, grâce à l'architecte moderne qui en révèle l'existence. M. Quicherat lui-même n'en juge pas autrement, lorsqu'il s'efforce de trouver un champ de bataille plus favorable. Quel que soit le parti que l'on prenne à cet égard, on ne saurait échapper à la difficulté que nous avons soulevée le premier. Vercingétorix devait dans tous les cas passer devant Besançon pour gagner l'Alesia séquanaise; comment admettre que des troupes, fatiguées doublement et par la lutte et par la marche, laisseront une place des plus fortes, pour se rendre bien plus loin dans un simple *oppidum* beaucoup moins sûr : qu'on ne dise pas que les habitants étaient les amis de César ; car un peu plus tard nous voyons l'armée de secours, invoquée par Vercingétorix, se recruter d'un contingent séquanais ; ce qui prouve que la Séquanie, fidèle à la cause de

l'indépendance gauloise, même après la défaite de Vercingétorix, devait à plus forte raison la protéger auparavant.

Concluons que César n'a point quitté le pays des Lingons au moment du combat, qu'il est peut-être sur le territoire des Mandubiens, alliés et tributaires des Eduens, ou tout au moins qu'il en est peu éloigné; par suite à quelques lieues d'Alise, leur capitale, de tout temps célèbre et bien connue ; toutefois reconnaissons que le lieu de l'action n'est point déterminé, bien qu'il soit peu distant de l'Armançon selon toute probabilité; et que l'hypothèse de l'académicien du Doubs, tout invraisemblable qu'elle nous paraisse, n'est pas absolument impossible ni inconciliable avec le récit des Commentaires.

Deuxième partie.

La position d'*Alesia* étant l'unique objet de nos recherches, il semble que nous eussions dû nous dispenser du travail qui précède et laisser l'épisode du combat de cavalerie, d'ailleurs si intéressant à tous les points de vue ; les plans élaborés dans le cabinet de l'érudit ou même sous la tente du capitaine, changent totalement de forme sur le terrain, en vertu des mille incidents que les circonstances font naître; de là, le peu de confiance que nous inspirent les dissertations des écrivains qui ont tant insisté et tant débattu en ce qui concerne le combat de cavalerie ; cependant, s'il demeurait acquis à nos contradicteurs, que la position en a été telle, qu'il n'y avait d'accessible aux armées gauloise et romaine que l'*Alesia comtoise*, il faudrait bien accepter leur solution. Il a donc fallu établir que rien ne s'opposait, ni texte, ni témoignages contemporains ou postérieurs, ni tradition, ni configuration des lieux, à ce que l'armée de Vercingétorix fût à portée d'Alise en Bourgogne.

Du reste, les Commentaires, si obscurs jusqu'à la défaite dont nous venons de nous occuper, deviennent d'une admirable clarté tout à coup : les détails abondent et se pressent; on dirait que César veut nous faire connaître dans toute son étendue le chef-d'œuvre de sa carrière militaire : il décrit avec complaisance; il fait une large et complète exposition des travaux de l'armée, des inventions de son génie; n'en soyons pas surpris, c'est l'indépendance gauloise dont il raconte la dernière et pénible convulsion.

Le récit du siége comprend la description des lieux et l'appréciation des mouvements militaires : quant à l'exactitude des documents topographiques, fions-nous entièrement à César, qui n'avait aucun motif de dé-

guiser la vérité ; on n'a point, on ne saurait avoir en lui la même confiance, dès qu'il s'agit de sa conduite ou de celle de ses adversaires. Vainqueur, il exagère la grandeur des obstacles et la force des ennemis, pour relever le mérite de ses exploits : pourquoi serait-il exempt de ces faiblesses inhérentes à la nature humaine? Nous demandons qu'il soit pris acte de notre observation avant de poursuivre l'examen des faits.

Description d'Alesia et de ses environs.

« Ipsum erat oppidum in colle summo, admodum edito loco, cujus collis » radices duo duabus ex partibus flumina subluebant. »

Alise est bâtie au sommet du mont Auxois, élevé lui-même de 418 mètres, et deux rivières l'Ose et l'Oseraie baignent deux côtés de la colline, coulant de l'est à l'ouest.

« Ante id oppidum, planities circiter millia passuum M., in longitudi- » nem patebat,.... *Plus loin :* collibus intermissa. »

Au-devant se trouve une plaine, d'une longueur de 2,400 mètres, selon la carte des officiers d'état-major ; mais bien plus étendue, si l'on tien compte des terrains diversement inclinés qui forment la plaine des *Larmes*, depuis le mont Auxois jusqu'à la Brenne qui reçoit les deux rivières à 3 ou 4 kilomètres au-dessous.

« Reliquis ex partibus, colles mediocri interjecto spatio, pari altitudinis » fastigio, oppidum cingebant. »

Les collines voisines ont une égale élévation ; en effet, leur hauteur varie entre 360 et 430 ; moyenne, 400 environ.

L'armée assiégée a son camp au-dessous de la ville à l'orient et en garantit les approches par des fossés et des murs.

« Sub muro, quæ pars collis ad orientem solem spectabat, hunc omnem » locum copiæ Gallorum occupaverunt. »

Dans les premiers jours César tire une ligne de circonvallation de 11,000 pas (16 kilomètres) ; composée d'un fossé et d'un mur, afin de contenir les assiégés : Vercingétorix essaie d'interrompre ces travaux et livre plusieurs combats dans la plaine où se déployait la cavalerie gauloise ; il est vaincu, ses soldats effrayés rentrent en désordre, dépassent ce retranchement, et tentent de s'introduire dans la ville dont on ferme les portes. Cet échec, sans abattre son courage, l'oblige à changer de plan de défense ; il renvoie sa cavalerie, qui lui serait bientôt inutile, appelle aux armes tous les peuples de la Gaule, et se renferme dans Alesia avec le reste de ses troupes. César achève alors sans obstacle sa ligne de circonvallation ; puis

il en établit une seconde 400 pas plus loin ; cette nouvelle ligne, destinée à arrêter l'armée extérieure dont il prévoit la prochaine attaque, à 14,000 pas, environ 20 kilomètres ; 23 redoutes s'élèvent de distance en distance pour fortifier les camps, protéger les travailleurs, et repousser les assaillants au dehors comme au dedans.

La double enceinte de murailles que l'armée romaine élève en moins de six semaines, répond à l'étendue du territoire d'Alise ; les faibles différences signalées par les officiers d'état-major ne peuvent infirmer les nombreux arguments que l'on fait valoir en faveur d'Alise ; et si les mesures du génie militaire expriment une étendue moindre que celle des Commentaires, c'est que d'un côté on ne peut tout à fait se fier à l'évaluation de César, et de l'autre, on admettra sans peine que des accidents de terrain ou des combinaisons dont on ignore les motifs, ont agrandi le circuit en exigeant une œuvre plus longue et plus complète.

Les analogies frappantes que nous venons de signaler avaient, il y a plus d'un siècle, convaincu le géographe d'Anville, qui interrompt son étude comparative, croyant en avoir trop dit pour démontrer la solidité de son opinion ; et nous aussi nous pensons que les preuves sont surabondantes ; toutefois le savant auteur des *Eclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule* eût senti la nécessité de recourir à de nouveaux arguments en présence de la critique moderne, plus sévère et plus exigeante. Mieux que nous il eût combattu quelques objections qu'il nous reste à examiner : 1° La colline sur laquelle se trouve l'*oppidum* gaulois, que nous défendons, offre un simple développement de 100 hectares, selon M. Quicherat, et devient insuffisant à contenir la multitude évaluée à trois cent mille hommes, qui devait s'y réunir ; habitants, réfugiés et soldats de Vercingétorix, au nombre de quatre-vingts mille. Cette difficulté disparaît en rétablissant les faits ; d'abord, l'étendue du plateau, y compris naturellement quelques terrains en pente, dépasse 150 hectares, c'est-à-dire quatre fois la superficie du Champ-de-Mars ; ensuite, l'armée gauloise a campé hors des murs, et n'y est rentrée qu'affaiblie à la fois par la désertion, par les combats successifs ou par les maladies, surtout par l'expulsion des bouches inutiles. Enfin faut-il s'en rapporter complétement aux chiffres donnés par César ; dès lors nous ne voyons pas de difficulté à placer cent vingt à cent cinquante mille personnes sur le mont Auxois, sauf à serrer les rangs dans l'occasion, comme il arrive en pareil cas. 2° M. Delacroix, donnant un démenti à tant de témoignages qui depuis César et Strabon, jusqu'à d'Anville et Augustin Thierry, sur l'origine des Mandubiens, les va placer autour de l'Alaise séquanaise en Franche-Comté ; pour rectifier la carte

géographique de la Gaule en ce point, il lui suffit d'une étymologie à laquelle personne n'avait pensé avant lui : les *Mandubiens* (1) sont des hommes du Doubs ; donc il faut chercher Alaise et les Mandubiens sur les rives du Doubs. Nous ne redirons pas la railleuse et vive argumentation de M. Rossignol faisant justice de la science étymologique de l'académicien de Besançon ; les défenseurs de l'opinion de M. Delacroix ont de bonne grâce renoncé à faire valoir ce genre de preuves, et en particulier celle-ci : Il est des armes qu'on ne peut toucher sans péril, et qui ne vont qu'à de vigoureux athlètes. Nous sommes loin de rejeter les lumières d'une science estimée avec juste raison des vrais savants ; mais nous n'admettons les étymologies que sous toute réserve et après un rigoureux contrôle, de peur de prendre des hypothèses pour des vérités démontrées. Laissons donc à nos maîtres cette partie de la discussion, sans en exagérer l'importance, sans en diminuer le mérite ou la valeur.

Recourons aux documents historiques pour éclaircir cette partie de la question : ils sont nombreux, irrécusables et d'une clarté sans égale.

Avant l'arrivée de César, deux peuples dominaient dans la Gaule celtique ou centrale : les Eduens et les Arvernes. Un moment, il est vrai, les Séquanais ont eu la supériorité sur leurs rivaux, à l'aide des Germains dont ils invoquaient l'appui et durent subir le joug. Arioviste, vaincu dans la deuxième campagne que dirige César, abandonne sa conquête, et repasse le Rhin. Les Eduens reprennent leur rang ; ils comptaient parmi leurs tributaires et alliés les Ambarres, les Boïens et les Mandubiens, en sorte que la Saône formait et devait former la barrière naturelle qui les séparait de la Séquanie ; par suite, ceux-ci, les Mandubiens, étaient placés au nord-est de Bibracte, à côté des Lingons ; leur ville principale, célèbre avant l'invasion romaine, se vantait d'avoir pour fondateur Hercule ; tel est le résumé fidèle des connaissances de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes, même après d'Anville, juge compétent sur cette matière. Eloi Johanneau, dans ses notes sur les Commentaires, est l'écho sincère de ces croyances lorsqu'il dit dans ses notes sur César :

« *Alesiam,* nunc vicus *Alise* (bourg de Sainte-Reine), olim urbs Mandu-
» biorum, qui in Æduorum clientela erant. »

(1) Quelle a été la pensée de M. Delacroix en dérivant le terme *mandubien* de deux mots, l'un allemand, l'autre latin ? Tout est contradiction et confusion en une assertion pareille ; les Germains ont été envahis plus qu'envahisseurs ; les noms gaulois sont et ne peuvent être que celtes ou latins ; puis, si on place les Mandubiens en Séquanie et sur les bords du Doubs, comme il est prouvé, par le texte de César, qu'ils étaient soumis aux Eduens, que restera-t-il donc aux Séquanais ? Quelques montagnes seulement.

Et plus loin il ajoute ce trait caractéristique :

« Primaria totius Celticæ sedes, urbiumque mater. (Nova scriptorum » latinorum Bibliotheca. » Edit. Panckouke, Parisiis, 1833.) Transportons-nous maintenant avec M. Delacroix en Franche-Comté, et sachons quelles invraisemblances il faut accepter pour adopter son opinion.

1° Ce n'est plus l'*oppidum* placé au sommet d'une colline élevée ; Alaise est au pied d'un mamelon dominé par un massif de collines qui l'entourent de toutes parts ; elle est à une hauteur de 450 mètres, et les monts voisins sont plus élevés de 100 à 150 mètres. Que devient le *pari altitudinis fastigio?* Ne reçoit-il pas un rude démenti ?

2° On voit bien au nord d'Alaise une première rivière, le Lizon, qui baigne le pied de la colline ; mais est-il permis de reconnaître au sud dans un assez grand éloignement, et séparée par divers groupes de monticules, une deuxième rivière dans un mince filet d'eau, sur un lit presque toujours à sec pendant la saison qui correspondait au siége ; la *Todeure*, dont nous parle M. Delacroix, n'est-elle pas à une distance trop respectueuse du mont pour affirmer qu'elle en baigne le pied ?

3° Devant la ville, l'œil cherche vainement la plaine mentionnée par les Commentaires ; il en fallait cependant une à tout prix ; M. Delacroix s'est mis en quête, et, faute de mieux, il a trouvé un petit champ de quelques hectares (35 ou 36) qui avait, dans la contrée, reçu le nom de *plan ;* merveilleuse coïncidence qui suffit pour la démonstration ! C'est bien le *planities* de César... mais il est à une lieue d'Alaise, il en est séparé par des collines qui en dérobent la vue ; sa forme, sa position, sa faible étendue surtout, ne permettent pas de l'assimiler à la plaine des Commentaires, qui a 3,000 pas de long et présente une surface de 800 hectares au moins ; c'est comme si on prenait la cour intérieure du Louvre pour les Champs-Elysées. — D'ailleurs, elle devrait être en vue et à portée de la voix des habitants d'Alesia.

Erat ex oppido Alesia despectus in campum.

On entendait des deux côtés les cris des assaillants qui s'excitaient mutuellement au combat du dedans au dehors, en se ruant contre les fortifications de l'armée romaine.

Et ii qui munitionibus continebantur, et ii qui ad auxilium convenerant, clamore et ululatu suorum animos confirmabant.

4° Nous n'entreprenons pas de discuter sérieusement la position des vingt-trois redoutes qui protégent la double et formidable ceinture laborieusement construite par l'armée romaine, ouvrage gigantesque capable de jeter l'effroi dans la ville assiégée. Ce n'est pas autour d'Alaise qu'elles

s'élèvent, comme on l'avait cru, c'est à l'est, dans la vaste plaine d'Amancey, sur un développement circulaire de 60 kilomètres environ, de sorte qu'elles sont inutiles à la défense des deux lignes de circonvallation et de contre-vallation, et qu'il faudrait pour les garder, en même temps que pour enfermer les assiégés, que César eût disposé de cent cinquante mille hommes, au lieu de cinquante-cinq à soixante. — Ne serait-ce pas le cas de répéter le mot de Velleius Paterculus : Que l'œuvre de César n'était pas l'œuvre d'un simple mortel ?

5° Nous accorderons moins de confiance encore aux déductions tirées des accidents d'un terrain tourmenté depuis tant de siècles par des agents naturels ou par la main des hommes. M. Delacroix suit pas à pas chaque corps d'armée ; il assigne les lieux de campement ou de simple halte ; il nous apprend qu'ici il combattit, là il se retrancha, plus loin il laissa ses morts et ses bagages ; il retrouve les fossés creusés par les Romains ou par les Gaulois, les débris des murs qu'ils élevèrent. G. Cuvier, reconstruisant une race à l'aide d'un microscopique fragment de tarse, n'eut pas une tâche aussi difficile à remplir, et pourtant il n'a pas toujours deviné.

Les monuments encore debout d'une ville ruinée, les objets d'art, les armes, les médailles, les inscriptions, surtout celles qui se laissent déchiffrer, offrent sans doute d'excellents moyens de constater des faits et de retrouver des origines. Jusqu'à présent les recherches de ce genre n'ont pas donné de solution satisfaisante ; elles ont prouvé cependant que l'Alesia bourguignonne subsistait après le siége et la dispersion de ses habitants vendus comme esclaves ; que la ville était florissante un siècle après César, au rapport de Pline ; trois voies romaines la traversaient. En 1625, on fit la découverte d'un temple ; elle avait de l'importance même aux VIII[e] et IX[e] siècles ; mais ces découvertes ne démontrent pas l'identité d'Alise avec l'Alesia gauloise. Nos meilleures preuves sont encore dans César.

Nous avons aussi appris que les fouilles exécutées à Alaise permettent de la considérer comme une ville celtique d'une étendue considérable ; les objets qu'elles ont fournis forment déjà un curieux musée à Besançon. M. Delacroix a donc rendu à la science un service signalé, qui suffirait à honorer sa mémoire, quand il perdrait le mérite de la découverte qu'il s'attribue ; aucune pièce archéologique n'a paru encore à l'appui de son hypothèse. Espérons que de nouvelles investigations amèneront des résultats plus décisifs ; jusque là, tenons-nous-en aux témoignages positifs que nous avons soumis à une analyse sévère, savoir : le texte des *Commentaires de César*, qu'aucun historien n'a convaincu d'erreur ou de mensonge, et la

topographie des lieux qui n'ont subi aucun changement sensible depuis la conquête romaine.

VALAT, *membre de la 3e classe.*



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

CHARLES VII, ROI DE FRANCE, ET SES CONSEILLERS.

INDEX GÉNÉRAL ALPHABÉTIQUE.

(Suite, voyez les livraisons 278e, 283e et 285e.)

Le Mémoire qui précède se rattache à un ensemble de recherches, entreprises sur l'histoire de Charles VII et de son époque : 1403 — 1461.

Je crois devoir réunir ici l'indication ou notice bibliographique des

(1) Par cette expression, le notaire ou secrétaire du roi, rédacteur de l'acte, désignait le chancelier, à qui il s'adressait, et qui présidait à l'expédition des lettres ou actes de ce genre.



travaux ou opuscules qui entrent dans ce cercle d'études, et qui ont paru jusqu'à ce jour.

DU MÊME AUTEUR.

A. *Introduction au règne de Charles VII : Epoque de Charles VI.*

1. Comptes royaux appartenant à la période de Charles VI, 1380 — 1422. Notice historique et bibliographique insérée dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* 1857, pages 163 et suiv.

1 *bis.* Statue de cire représentant Charles VI (*Archives de l'art français*, 1858 ; in-8°, p. 342.)

2. Documents relatifs aux joyaux de la couronne engagés en 1404 par Isabeau de Bavière : *Revue archéologique*, 2 articles, 1857, pages 710 et suiv. 1858, pages 599 et suiv.

2 *bis.* Isabeau de Bavière, étude historique ; Paris, Techener, 1859, in-8° (Extrait de la *Revue française*, t. XV).

3. La bibliothèque d'Isabeau de Bavière ; suivie d'une notice sur un livre d'heures qui paraît avoir appartenu à cette princesse. Paris, Techener, brochure in-8°, 1858. (Extrait du *Bulletin du Bibliophile.*)

3 *bis.* Notes sur l'état civil des princes et princesses nés de Charles VI et d'Isabeau de Bavière (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4e série, t. IV, p. 473 et suiv.)

4. Extraits des comptes royaux de la période de Charles VI, relatifs à Charles VII, depuis sa naissance jusqu'à son avénement au trône (1403-1423). *Cabinet historique*, Revue mensuelle, 1857 et 1858.

Voir ci-après nos 30 : (Flamel) ; 33, 41, 47.

4 *bis.* Odette de Champdivers (*Bibliothèque de l'École des Chartes*), 4e série, t. V.

5. Nouvelles recherches sur H. Baude ; suivi de l'éloge ou portrait de Charles VII, et de la complainte sur la mort de ce prince ; Paris, Dumoulin, 1853, in-8°.

B. *Historiens de Charles VII.*

6. Essais critiques sur les historiens originaux de Charles VII ; dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1857 ; 4me série, tome 3 et suiv.

1er Essai : La chronique de Cousinot (1).

7. 2e Essai : Jean Chartier. Voy. ci-après n° 9.

(1) A part brochure in-8°, Dumoulin, 1857. Réimprimé en 1858 avec développements, n° 10.

8. Fragments inédits de Jean Chartier ; ébauche de chronique latine : texte et traduction. Dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, mars 1858.
9. Chronique de Charles VII, roi de France, par Jean Chartier ; nouvelle édition, suivie de divers fragments inédits, etc. Paris, Jannet, Bibliothèque Elzevirienne, in-16, 1858, 3 volumes.
10. Chronique dite de la Pucelle, ou Fragment de la grande chronique de Cousinot, suivie de la chronique normande de P. Cochon, etc. Paris, Delahays, Bibliothèque Gauloise, in-16, 1858-1859, 1 fort volume.

Voy. ci-après nos 16, 18, 24, 25, 30 : Baude, Blondel, Chartier, Chastelain, Coucy, Cousinot, Domer, Duclercq, Fénin, Fribois, N. Gilles, etc., 43, 46, 47.

C. *Monographie de personnages.*

Sur Jeanne Darc, la *Pucelle d'Orléans* :

11. Un épisode de la vie de Jeanne Darc : *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1842, tome IV, page 486.
12. Jeanne Darc d'après les dernières recherches. *Revue de Paris*, 1854, p. 161 et suiv.
13. Texte restitué de deux diplomes relatifs à la Pucelle. *Bibl. de l'Ec. des Ch.* 1854, 3e série, t. V, p. 271 et suiv.
14. Priviléges de Domrémy-la-Pucelle. *Bulletin de la Soc. de l'Histoire de France*, 1854, p. 104 et suiv.
15. Nouvelles recherches sur la famille, etc., de Jeanne Darc. Paris, Dumoulin, 1854, in-8°.
16. Notes bibliographiques sur le *Mirouer des femmes vertueuses*, par Alain Bouchard ; *Bibl. de l'Ec. des Ch.* 1855, 4e s., t. I, p. 151 et suiv.
17. Recherches iconographiques sur Jeanne Darc, analyse critique des portraits ou œuvres d'art faits à sa ressemblance. Paris, Dumoulin, 1855, in-8°. (Fig.)
18. Charles du Lys, opuscules relatifs à Jeanne Darc ; nouvelle édition. Paris, Aubry. *Trésor des pièces rares*, etc. 1856 ; petit in-8°.
19. Notice archéologique sur le monument primitif, érigé à Orléans, en l'honneur de la Pucelle ; extrait du tome XXIV des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1858.

19 *bis*. Notice d'une tapisserie contemporaine de Jeanne Darc, et représentant l'arrivée de cette héroïne à Chinon. (*Illustration*, 1858, pages 103 et 286 avec figures.)



Sur *Agnès Sorel :*

20. Recherches historiques sur — (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1850, 3e série, t. I, p. 297 et suiv.

21. Agnès Sorel, étude morale et politique. Paris, Dumoulin, 1855 ; in-8, (Extrait de la *Revue de Paris.*)

22. Nouvelles recherches sur —. Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, Dumoulin, 1856 ; in-8°. (Extraits des *Séances et travaux* de cette Académie.)

23. Recherches iconographiques sur —. En collaboration avec M. Niel, dans l'ouvrage intitule : *Portraits et crayons de personnages célèbres*, etc. Paris, 1848-1857, in-f° ; figure gravée en couleurs et en *fac-simile*, par Rifaut; (tome II).

Autres personnages :

24. Notice sur Robert Blondel, poëte, historien et moraliste, etc. Caen, 1851, in-4°. (Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*).

25. Nouvelles recherches sur la vie et les écrits de Robert Blondel. (Extrait des *Notices des manuscrits*, etc., tome XVII, 2e partie, 1851, in-4°.)

26. Comptes des dépenses de Marie d'Anjou (1455-1458), etc., retrouvés dans les gargousses de l'artillerie : *Moniteur universel* du 5 octobre 1854.

27. Documents biographiques relatifs à Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois. *Cabinet historique*, 1857, p. 3 et suiv.

28. Notes biographiques sur Robert Poitevin, médecin de Charles VII, de Louis XI, etc. *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 3e série, t. I, p. 488 et suiv.

29. Notes biographiques sur Jean d'Orléans, comte d'Angoulême. *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 4e série, t. I, p. 556 et suiv.

Voyez nos 2 à 4 *bis ;* § D, et le n° 35.

D. *Biographie.*

30. Dans la *Nouvelle Biographie générale*, publiée par MM. Didot, in-8°, 1854 et années suiv., les personnages ci-après dénommés : Arthur de Richemont, Astesan, Aubusson (Pierre d'), Auge (G. d'), Aulon (J. d'), Aumale, Aux Épaules, Bar, Barbin, Baude, Bazin, Beaulieu, Beaupère, Beauvau, Beckington, Bedford, Belleville, Berland, Bernard, Berry, Blondel, Boisy, Brézé, Chabannes, Chamber, Charles VII, Charles d'Artois, comte d'Eu ; Chartier (Alain, Guillaume et Jean) ; Chartres (R. de), Chastelain (Georges), Chevalier (Etienne), Clèves (Marie de), Coëtivy, Collet, Coucy (Matthieu de), Courcelles, Cousinot, Darc (Jeanne), Dau-

vet, Deschamps, Desparts, Domer, Duclercq, Du Lys, Dunois, Ehingen, Estouteville, Eyck (Van), Falstalf, Fénin, Flamel, Flavy, Fribois, Giac, Gilles (Nicole), Gouge de Charpaignes, Gruel (Raoul), Hoo (Thomas), Illiers (Florent d'), Isabelle de Lorraine, Isabelle de Portugal, Jambes (Jean de), Janson (Nicolas), Jean, duc d'Alençon, Jean, comte d'Angoulême, La Fayette, Lahire, etc. (La suite est en voie d'exécution.)

31. Jacques Cœur. *Moniteur universel* du 6 avril 1853.

32. Jean Gutenberg et l'imprimerie. *Moniteur* du 28 avril 1853.

Voyez nos 2 à 10; § C; nos 33, 35, 36, 37, 41, 45 à 47.

E. *Art et Archéologie.*

33. Extraits des comptes royaux de Charles VI, relatifs à Jean et François d'Orléans et à Colart de Laon, peintres. *Archives de l'Art français*, 1857, t. V, p. 177 et suiv.

34. Iconographie historique. Notice d'un manuscrit souabe, 1453-7, accompagné de neuf portraits des souverains qui régnaient alors dans la chrétienté. Paris, Didron, 1855, in-4°, fig. (Extr. des *Annales archéologiques.*)

35. Jean Fouquet, peintre français du xve siècle. (*Revue de Paris*, deux articles, août et novembre 1857.)

36. Barthélemy de Clerc (note sur), peintre du roi René : 1447. *Archives de l'Art français*, janvier 1858.

Voyez nos 1 à 4; 17, 19, 23, 26, 28; 30 (Chevalier, Ehingen, Van Eyck, etc.); 31, 42, 45.

F. *Poésie, Littérature, Théâtre.*

37. Jean Meschinot, poëte du xve siècle, documents inédits. (*Investigateur*, 1853, p. 289 et suiv.)

38. Notice d'un mystère par personnages représenté à Troyes au xve siècle (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*), 1842, t. III, p. 448 et suiv.

39. Notice sur un mystère inédit du xve siècle, tiré de la Bibliothèque d'Arras (*Ib.*, 1843, t. V, p. 37 et suiv.)

40. Chansons historiques et populaires de la France au xve siècle (*Revue des Sociétés savantes*, 1857, in-8°, p. 703 et suiv.)

Voyez nos 5, 16, 18, 24, 25, 30 (Astesan, Baude, Blondel, Brezé, A. Chartier, G. Chastelain, Marie de Clèves, E. Deschamps, Domer, Du Lys, Fribois, etc.); 34; G.

G. *Bibliographie.*

41. Des ouvrages alchimiques attribués à Nicolas Flamel (t. XXIII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1857, in-8°).
42. Visite au British Museum. Notice d'un manuscrit contenant les poésies de Charles d'Orléans et autres auteurs, 1846, in-8° (Extrait du *Bulletin du Bibliophile*).
43. Notice et extraits des chartes et manuscrits du British Museum relatifs au règne de Charles VII, 1847 (*Bibl. de l'Ec. des ch.*, 2e série, t. III, p. 110 et suiv.).
44. Notes d'un voyage littéraire en Allemagne (Archives et Biblioth. de Stuttgard); mss français du xve siècle, 1856 : *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 4e série, t. II, p. 473 et suiv.
45. Notice d'un ms. de la Bibliothèque de Munich : *Les Nobles malheureux;* dans la *Revue archéologique*, 1855, p. 509 et suiv.
46. Observations sur la Chronique de Cousinot; extrait d'un mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Recueil des mémoires présentés à cette Académie par divers savants, 1856, in-4°, t. V, 1re partie.
47. Notice et extraits du ms. intitulé : *Geste des nobles*, etc. *Notice des manuscrits*, 1857, in-4°, t. XIX.
48. Divers extraits de la même chronique, publiés de 1856 à 1857, dans différents recueils. Ces extraits et les deux notices précédentes, nos 45 et 46, ont été réunis dans la publication indiquée ci-dessus, n° 10. (Voyez nos 1, 3; B; 16, 18, 24, 32, 34; F.).

Vallet de Viriville, *membre de la 4e classe.*

LE MONACHISME ET LES LÉGENDES,

PAR M. LE COMTE TULLIO DANDOLO.

RAPPORT.

Simple épisode d'une grande composition historique et littéraire à la fois, cet ouvrage forme à lui seul un traité fort étendu sur les légendes et les divers ordres religieux; l'auteur le dédie à M. le comte de Montalembert, par une lettre qui honore celui qui l'a écrite, et n'est point indigne de l'éminent écrivain auquel il l'adresse.

On y trouve une dissertation éloquente sur l'influence exercée par les ordres monastiques, une apologie du Christianisme, une analyse des plus précieuses légendes, recueillies à diverses époques, une réponse enfin aux attaques dirigées contre l'Église romaine.

A ce vaste sujet se rattachent des questions d'ordre social, traitées avec franchise, presque toujours avec une élévation de pensées et de style, qui décèlent un esprit supérieur, un penseur profond, surtout un ami sincère du progrès de la civilisation par le principe religieux dont il proclame la puissance et la fécondité.

L'analyse de ce traité ne saurait être qu'une faible esquisse d'un tableau qui intéresse surtout par les détails : nous les avons lus avec un vif intérêt dans la belle langue de l'auteur, celle qui, entre les idiomes modernes, sait le mieux colorer la pensée. Une introduction de quelques pages expose l'origine des légendes, nées d'un désir ardent et pieux d'étudier la vie et les actes des saints personnages évangéliques. Recueillies avec un respectueux empressement, elles n'eurent pas à subir la censure d'une critique profane ; une foi sincère et vive, exaltée par la persécution, retrempée dans le sang des martyrs, pouvait-elle peser la vraisemblance des récits moins étonnants que la simple histoire ? Ces merveilleuses chroniques, tantôt gracieuses et ingénieuses, tantôt sombres et terribles, toujours dramatiques, sont aux yeux de l'auteur de véritables épopées supérieures aux poëmes primitifs de l'Inde et de la Grèce ; elles éprouvèrent d'ailleurs diverses transformations qui répondent aux trois phases principales de la vie monastique.

La première phase est celle des anachorètes et des cénobites, qui ont illustré les déserts de la Syrie, de la Thébaïde et de l'Arabie : c'est en quelque sorte l'âge de l'enfance, âge de ferveur, de faiblesse et de simplicité.

La deuxième répond aux grandes institutions religieuses, qui marquent le triomphe du Christianisme sur les sociétés barbares du moyen âge ; elle a l'éclat et la vigueur de la jeunesse.

La troisième est celle des luttes mémorables, signalées par des victoires et des revers ; elle est puissante, énergique et sombre comme l'âge de la virilité.

On compte également dans le recueil des Légendes trois cycles : le cycle évangélique, dont les personnages des saints Evangiles sont les héros ; le cycle hagiologique où sont les vies des saints, les actes des martyrs et des confesseurs de la foi ; le cycle symbolique dont les personnages sont imaginaires.

M. le comte Dandolo cite d'abord les recueils des Légendes qui caracté-

risent chacun des cycles précédents; puis il s'arrête avec complaisance au riche trésor qui forme la première série sous le nom de *Ciel des apocryphes* et comprend :

L'histoire de saint Joseph,
L'Evangile de la naissance de la Vierge Marie,
L'histoire de Marie et de l'enfance du Sauveur,
L'Evangile particulier de Jésus enfant,
Le premier Evangile de saint Jacques,
L'Evangile de saint Thomas, israélite et philosophe,
L'Evangile de Nicodème, suivi de la Lettre de Pilate,
L'histoire apostolique d'Abdias,
Les actes des Apôtres et l'Apocalypse.

Il en extrait la légende du vieillard Joachim et d'Anne son épouse, humiliés et affligés de n'avoir pas d'enfants; — celle de la descente de Jésus-Christ aux Enfers, épisode de l'Evangile de Nicodème, dont les poétiques images ne redoutent point le parallèle des plus sublimes conceptions de Milton et de Klopstock; — celle de la Madeleine, ce type si touchant et si populaire, tirée d'une vision d'Elie, anachorète de la Provence au XIVe siècle; — celle de Longin le centurion, celui qui avait percé de sa lance le côté de Jésus-Christ, subitement converti et proclamant la divinité du Crucifié; — enfin, celle du Juif errant, ce mythe profond et si dramatique, dont toutes les littératures modernes se sont emparées.

Le deuxième cycle met en scène les anachorètes que M. Dandolo nous avertit de ne point confondre avec les cénobites : les premiers vivant isolés et solitaires; ceux-ci en commun; chez les Indiens, dans un climat qui invite à la méditation, il y eut toujours des anachorètes; la vie commune prévalut en Egypte et dans la Palestine; d'après saint Jérôme, le cénobitisme fut inconnu en Occident avant le IVe siècle : Jean Damascène nous l'explique par ces belles paroles : « *Les martyrs de la foi précédèrent les » martyrs de la pénitence.* »

Était-il permis de fuir dans le désert, ou de s'enfermer dans un cloître, lorsqu'il fallait défendre la religion menacée, ou mourir pour elle? Mais quand le triomphe du christianisme fut assuré après l'avénement de Constantin, les disciples d'une loi de sainteté s'effrayèrent de la corruption du monde romain et cherchèrent la solitude pour y travailler à leur salut.

L'austère anachorète de Bethléem, saint Jérôme, expose diverses opinions sur l'ascétisme; il citait Elie et saint Jean-Baptiste : mais c'étaient des prophètes plus que des ermites; on nomme saint Antoine, ce qui est vrai en partie; saint Athanase, qui écrivit la vie de ce dernier, rapporte

une légende sur l'ermite saint Paul, âgé de 113 ans, que visite saint Antoine à l'âge de 90.

Le IVe siècle est celui des Basile, Grégoire, Chrysostome : saint Ephrem, éloquent apologiste de la vie solitaire, quitte les rochers de la Mésopotamie pour s'édifier aux paroles du saint évêque de Césarée; Hilarion, Pacôme suivent l'exemple de saint Antoine; saint Martin de Tours fonde en Occident la célèbre abbaye de Marmoutiers; saint Sulpice écrit sa vie, et le premier fait intervenir dans l'histoire l'idée providentielle qui dirige les événements humains. M. Dandolo trouve le sujet d'un chapitre intéressant dans la vocation des Francs et la transformation des Gaules par le Christianisme; il loue et félicite la France d'avoir su conjurer les trois grands périls qui ont menacé la religion du Christ : l'*Arianisme*, dont la doctrine subtile envahit l'univers, un moment étonné de se trouver arien; l'*Islamisme*, arrêté par Charles Martel; le *Protestantisme*, vainqueur de l'Allemagne et de l'Angleterre, reculant devant l'invincible constance de la nation française.

Au VIe siècle, les légendes révêtent un nouveau caractère; jusqu'alors simples et naïves, elles deviennent subtiles et empreintes de mysticisme

Le VIIe siècle, *seculum aureum*, suivant Mabillon, nous présente la majestueuse et belle figure de Grégoire le Grand; cet âge fut celui des vertus évangéliques auxquelles on dut la conversion des Anglais et l'établissement des Missions dont Rome devient le centre; avec lui commencent les travaux de ces humbles cénobites, qui rassemblent les actes des saints et les immenses matériaux dont les Bollandistes plus tard se servent pour élever le prodigieux monument repris de nos jours (1).

Le Xe siècle est signalé tristement par des misères profondes et des désastres inouïs; des ténèbres épaissent s'étendent sur l'Occident; les peuples croient à la fin prochaine du monde; l'Italie, ravagée par des barbares, semble près de succomber sous le fer ennemi, ou par ses luttes intestines; au milieu de la confusion qui caractérise cette époque, l'auteur nous montre comme une oasis aux aspects ravissants la figure angélique d'une religieuse du couvent de Gandesheim, Rosvita (2), surnommée *Rosa bianca*, savante comme peu de femmes l'ont été, lisant et imitant Térence en des drames dont il nous offre de curieux fragments; les sujets en sont tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament; il y a de la douceur, de la grâce, une simpli-

(1) La collection entière comprend 54 volumes in-4° dont le dernier a paru en 1847, et renferme la vie et les écrits de sainte Thérèse d'Avila, qui vivait en 1517.

(2) Voyez les recherches de M. Magnin, qui nous a fait connaître les poëmes de Rosvita, en 1845.



cité touchante dans ce langage à demi barbare ; qui se serait attendu à trouver au fond d'un cloître du xe siècle, parmi d'humbles religieuses, un imitateur de Térence et un précurseur de Racine ?

L'œuvre de saint Bruno fournit à M. Dandolo l'un de ses meilleurs chapitres ; l'art vient ici prêter ses riches couleurs à la plume de l'écrivain ; notre immortel Lesueur y est apprécié avec une finesse et un goût qui décèlent une profonde connaissance de la peinture et des chefs-d'œuvre qu'elle a produits sous une inspiration chrétienne ; le peintre français tient le spectateur ravi dans une continuelle admiration et sait donner un vif intérêt à des scènes d'intérieur qui semblent si peu faites pour émouvoir : quel prodigieux talent que celui qui, s'interdisant la richesse et la variété du coloris, n'a pas voulu placer dans ses tableaux une seule figure de femme, et pourtant a pu donner tant de charme à la pieuse et sévère existence du Chartreux ! Plus loin nous trouvons la description de la Chartreuse d'après Pierre le vénérable, qui la visitait en 1100, c'est-à-dire 50 ans environ après sa fondation.

Une étude des caractères, des écrits et de l'influence de deux illustres représentants de la science théologique, saint Anselme et saint Bernard, conduit M. Dandolo à un parallèle des institutions religieuses et politiques.

Les cruautés exercées dans les Croisades contre les Albigeois dont il approuve d'ailleurs le principe, excitent médiocrement son indignation ; nous en sommes surpris. Combattre l'hérésie par l'exemple, la prière et la prédication, voilà qui nous semble divinement chrétien ; employer contre elle le fer et la flamme, nous paraît peu évangélique ; toutefois nous admettons avec lui la justification de saint Dominique, qui voulait n'employer que la douceur pour ramener les hérétiques.

M. Dandolo raconte en peu de mots la fondation des deux ordres célèbres, les Frères Mineurs par saint François d'Assise, et les Frères Prêcheurs, les Dominicains.

Le XIIIe siècle lui semble briller entre tous par les illustrations de l'Eglise ; saint Antoine de Padoue enseigne la théologie avec éclat à Montpellier, à Toulouse et à Bologne ; Alexandre de Hales, saint Bonaventure, le docteur Séraphique, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin et Roger Bacon, le moine franciscain, qui connut la plupart des découvertes modernes. L'auteur place au premier rang et analyse la *Somme théologique*, livre merveilleux où la sagacité humaine, inspirée par une foi vive, atteint des hauteurs inaccessibles à la plupart des intelligences. Il admire la pénétration du docteur Séraphique Bonaventure, dans lequel on est surpris de rencontrer un précurseur de Lavater et de Gall dans des considérations

physiologiques, où d'ailleurs, comme on le pense bien, le saint docteur sait se préserver des erreurs du phrénologue; M. le comte Dandolo ne pouvait oublier de mentionner l'Imitation de J.-C. et d'essayer d'en trouver l'auteur. Après une discussion trop courte, il écarte Gerson, qui vécut de 1363 à 1429, postérieurement selon lui à l'apparition de ce livre immortel qu'il croit avoir été composé au commencement du XIII[e] siècle; il cite à peine Thomas à Kempis, chanoine de Cologne, qu'il exclut par la même raison, et dont l'existence a été révoquée en doute ; enfin il voit l'auteur de l'Imitation dans Gersen de Cavaglia en Piémont, moine bénédictin, qui vivait vers l'an 1220. — La question est loin d'être tranchée, et nous ne supposons pas que M. Dandolo ait voulu sérieusement la résoudre à si peu de frais. Philippe le Bel et les Templiers sont jugés sévèrement dans une exposition rapide, exacte et consciencieuse du grand procès : le Pape seul est ménagé, comme s'il n'eût pris aucune part à l'œuvre de destruction : on semble oublier le concile de Vienne, et à peine est-il question du tragique dénouement dont l'imagination des peuples fut vivement préoccupée : l'historien qui raconte des faits et des opinions, sans les apprécier, n'a rempli que la moitié de sa tâche.

L'un des chapitres suivants présente une étude de l'art chrétien, architecture, peinture et sculpture, incomplète dans son ensemble, fort étendue au point de vue italien; il en cherche l'origine dans les Catacombes, où se multiplièrent des fresques, vives et grossières images des scènes bibliques; l'école toscane, illustrée par fra Giocondo, fra Angelico, les fresques du Camposanto à Pise, travaux immenses de Barozzo, qui y travailla dix ans, viennent à l'appui de son opinion.

On quitte à regret ces pages inspirées par l'amour de l'art et empreintes d'un sentiment religieux, pour suivre l'auteur dans l'histoire de la Réforme, dont le prétexte fut la corruption du clergé Romain ; il démontre que l'Eglise eût accompli elle-même les réformes qui semblaient réclamées de toutes parts; elle les exécuta depuis avec prudence comme dit très-bien M. Dandolo :

« La Riforma di Lutero fu divorzio,
« La Riforma catholica fu riconciliazione.

Prenant pour guide M. Balmès, l'auteur essaie de justifier l'inquisition espagnole; instituée d'abord contre les Juifs et les Maures, elle arrête Luther et Calvin, puis outre-passe son but en poursuivant l'erreur ou l'hérésie au fond des consciences. — Telles furent les trois phases de cette redoutable institution, qui livrait les coupables au bras séculier en les recommandant

à sa clémence. Toutefois M. Dandolo ne prétend pas en défendre tous les actes ; il se borne à repousser quelques-uns des reproches que lui a adressés Botta dans son histoire de l'Italie, reconnaissant en elle le mérite d'avoir préservé l'Espagne des guerres religieuses et des hérésies de la réforme.

L'auteur loue et admire les beaux caractères de saint François de Sales et de saint Vincent de Paul ; cependant toutes les prédilections et les complaisances de l'éloquent historien sont pour saint Ignace et les Jésuites, dont il raconte l'origine, explique la règle, proclame les services, et décrit les conquêtes sur tous les points du globe.

Il ne saurait entrer dans notre plan de juger cette célèbre institution, et moins encore dans notre pensée d'en rabaisser le mérite ; toutefois, lorsque l'auteur ajoute, pour compléter son appréciation, *que rien de grand ne s'accomplit depuis dans le monde sans les Jésuites,* il est permis de trouver l'éloge hyperbolique.

Le 38me chapitre est un résumé des opinions philosophiques ou religieuses qui furent l'objet de la censure ecclésiastique en Italie, au XVIe siècle ; leur examen est trop rapide, et qu'on me permette de le dire, trop superficiel pour qu'il y ait lieu d'en faire l'objet d'une critique sérieuse ; on y lit avec intérêt plusieurs particularités sur l'établissement des ordres religieux fondés sous les pontificats de Pie V et de Sixte Quint.

Dans le 44me chapitre l'auteur trace l'historique des Missions en Chine, au Japon, en Amérique, dont il attribue la fondation à l'incroyable activité des Jésuites : puis il expose les querelles du Jansénisme et présente une appréciation sévère, sans être injuste, des doctrines de Port-Royal ; ce qui l'amène à nous donner le portrait de Pascal, qui est fait de main de maître ; il nous peint cette vaste intelligence, trop forte pour une organisation fragile et délicate ; son génie y est dignement loué et apprécié.

Nous croyons même voir un peu d'exagération dans le jugement qui l'élève au-dessus des génies passés ou contemporains ; inférieur à Descartes en philosophie et en géométrie, à Galilée pour la physique et l'astronomie, à Malebranche pour la métaphysique, il fut sans rival dans la satire jus qu'à Molière et Shakspeare ; mais Voltaire lui-même avoue que les Provinciales frappent plus fort que juste.

Nous laissons à regret, comme échappant à notre analyse, plusieurs parties d'un ouvrage destiné à justifier la pensée de Gioberti dans l'épigraphe du livre. « L'histoire du Monachisme est presque celle de la civilisation de l'Europe et du monde entier. »

Nous signalons en terminant quelques taches légères, qui sont à peine sensibles dans une œuvre de si longue haleine, et que nous ne relèverions

pas, si nous n'avions pas un devoir à remplir envers l'Institut historique et l'auteur lui-même.

1° C'est avec peu de fondement, selon nous, que M. Dandolo attribue l'invention de la poudre à canon à un moine allemand ou anglais ; et le lecteur est surpris de voir cette découverte placée avec intention à côté de l'œuvre admirable d'un autre moine, *l'Imitation de J.-C.*

2° Nous avons éprouvé une surprise non moins grande en lisant le conte de Pétrone sur la veuve inconsolable et aisément consolée, imité par notre La Fontaine ; nous n'aimons pas à le voir placé à côté d'une légende évangélique.

3° L'analogie des sons et des couleurs à propos de Guy d'Arezzo, donnant un nom à six des notes de la gamme, est portée au delà des rapprochements autorisés par la science ; c'est un terrain interdit aux saillies de l'imagination, cette folle du logis.

4° Nous eussions désiré plus de détails sur les époques si glorieuses de Charlemagne, des Croisades et de saint Louis, dont les noms figurent à peine dans ce tableau de la civilisation.

En finissant, M. Dandolo déclare qu'il n'a point entrepris d'écrire l'histoire des institutions monachiques ; un tel aveu semble inutile auprès de ceux qui savent combien de veilles et de travaux exigerait la composition d'un tel ouvrage ; du reste, des monographies bien faites auraient certes leur prix ; car il n'est pas un ordre religieux qui n'ait relevé le mérite des vertus évangéliques, en se vouant au culte spécial de l'une d'elles.

M. le comte Dandolo est un de ces écrivains religieux qui ont pris leur place à côté des Balmès, Montalembert, Lacordaire, Nicolas, etc. ; un de ces esprits d'élite qui n'admettent le progrès social que par la religion et avec elle ; une de ces intelligences loyales et vives qui vont au-devant des adversaires du catholicisme, persuadé que la discussion étant toujours favorable à la vérité, finit par confondre *le mensonge et triompher* de l'erreur,

VALAT, *membre de la* 3ᵉ *classe*.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE NOVEMBRE 1858.

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 10 novembre, à 8 heures. M. Barbier, vice-président-adjoint de l'Institut historique, occupe le fauteuil ; M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. M. le

comte Reinhard, président honoraire de l'Institut historique, écrit une lettre de Francfort à M. Renzi; M. le comte annonce qu'il a assisté au congrès de Bruxelles, comme délégué de notre société, qu'il a été admis à la table du roi des Belges, qu'il a remis au ministre de S. M. de Bavière la collection de l'*Investigateur*. M. Léon Hilaire, de Toulouse, sous les auspices de MM. Jubinal et Dardé, est présenté à la classe comme candidat; sa candidature a été renvoyée à une commission, composée de MM. Hardouin, de Berty et Alix. Plusieurs livres ont été offerts à la classe : leurs titres seront imprimés dans le Bulletin du Journal.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté. Lettre de M. Sédail, par laquelle il fait des observations sur le mémoire imprimé de M. Depoisier; cette lettre sera communiquée à l'auteur du mémoire. M. Dardé fait hommage à la société d'un ouvrage intitulé *Visite à l'école de Sorèze;* M. Masson est nommé rapporteur. M. Vinageras offre également à la classe son recueil (2e volume) de poésies en langue espagnole; M. Renzi est chargé d'en rendre compte.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. Henry, secrétaire général de l'Institut smithsonien de Washington (États-Unis), fait un envoi de plusieurs volumes à l'Institut historique; leurs titres seront publiés dans l'*Investigateur*.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Plusieurs livres ont été offerts à la classe; leurs titres seront imprimés dans le journal.

M. Masson est appelé à la tribune pour lire son rapport sur les biographies saintongeoises et aunaisiennes, par M. d'Aussy; le rapporteur ayant quitté la salle, M. Barbier donne lecture de ce travail; MM. Hardouin, de Berty, Valat, Barbier, Renzi et Badiche font quelques observations sur cette lecture. Le rapport est renvoyé au comité du journal. Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1858.

La séance est ouverte à huit heures et demie. M. de Berty, vice-président, occupe le fauteuil; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire adjoint au secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. On communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante :

— Lettre de M. Berville, secrétaire perpétuel de la société philotechnique; il envoie à l'Institut historique des billets pour la séance de cette société, qui aura lieu le 28 de ce mois.

— Notre honorable collègue M. Berry, conseiller à la cour impériale de Bourges, fait hommage à l'Institut historique du manuscrit de la biographie de la *famille Fabia*, comme l'une des plus intéressantes biographies des familles consulaires romaines. Il joint à cet envoi une notice imprimée sur une découverte, récemment faite dans les fouilles pratiquées dans les anciens murs de la ville de Bourges. Il a pensé que cette notice, rédigée par M. Roger, secrétaire de la commission historique du Cher, pouvait intéresser notre société.

— Notre honorable collègue M. l'abbé Houpert fait l'envoi d'une notice sommaire de tous les cahiers (en allemand) que l'Académie royale de Munich a envoyés à l'Institut historique en échange de la collection.

— M. de La Badie écrit d'Ustaritz (Basses-Pyrénées). Il remercie l'Institut historique d'avoir accueilli avec bienveillance ses premières communications; il poussera ses excursions jusqu'à Pampelune, où il espère trouver des documents importants; il se propose d'envoyer bientôt le résultat des recherches historico-archéologiques qu'il fait dans le pays basque.

— M. Simonin père fait hommage à la société de deux opuscules sur les observations météorologiques et médicales, et sur l'histoire de la médecine et de la chirurgie (*V.* le Bulletin), et il prie l'Institut historique d'accepter sa démission, qui a pour motifs son âge avancé et l'état de ses yeux, qui lui rendent la lecture presqu'impossible. L'assemblée décide que M. Simonin, étant l'un des anciens membres de la société, continuera à en faire partie et sera exempté de payer la cotisation.

Par d'autres motifs, M. Fabre, président du tribunal civil d'Embrun (Hautes-Alpes), donne aussi sa démission : « Je me sépare, écrit-il à » M. Renzi, de l'Institut historique avec regret, mais pour des motifs qui » me sont entièrement personnels : je suis depuis un an complétement

» étranger aux travaux de l'Institut historique; je vous remercie de votre » bienveillance et de la courtoisie de M. Valat, qui m'a, dans plusieurs » circonstances, témoigné des sympathies. Absorbé par les occupations » de mon ministère et par la poursuite de travaux historiques de longue » haleine, je me suis fait un devoir de concentrer mes études sur un seul » point. Mon éloignement de tout grand centre intellectuel, de toutes » collections publiques, m'oblige à recueillir toutes mes forces pour arri- » ver à mon but. » L'assemblée générale regrette la perte pour la société d'un savant aussi distingué; elle exprime en même temps le désir que le démissionnaire veuille bien se conformer aux dispositions des articles 67 et suivants de nos statuts.

— M. César Cantu, notre honorable collègue, secrétaire perpétuel de l'Institut des sciences, des lettres et des arts de Milan, offre à l'Institut historique le complément de son histoire universelle (Didot, volumes XVe, XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe); la huitième édition italienne et la deuxième française ont paru. On a publié dans le royaume de Naples plusieurs contrefaçons. M. Cantu vient de publier l'histoire des Peuples italiens en 6 volumes; une deuxième édition de ce même ouvrage, en 4 volumes, est sous presse en ce moment; la traduction française est sous presse chez M. Didot, et l'auteur se fera un plaisir d'en offrir un exemplaire à l'Institut historique aussitôt qu'il aura paru.

— M. l'administrateur apprend à l'assemblée la perte douloureuse que l'Institut historique vient de faire en la personne de M. Mondelot, officier de l'Université, membre résidant, décédé à Paris.

On lit ensuite la liste des livres offerts à l'Institut historique. Des remercîments sont votés aux donateurs; M. l'administrateur en présentant à l'assemblée les 5 derniers volumes de l'histoire universelle de notre collègue, M. César Cantu, publiée par M, Didot, fait observer que deux rapports ont été publiés sur les 14 premiers volumes; M. l'abbé Badiche est prié de rendre compte de ces derniers.

M. le comte Reinhard, président honoraire de l'Institut historique, donne lecture d'une communication sur ses voyages en Allemagne, en Italie et en Belgique. Il a assisté à Bruxelles, en qualité de délégué de l'Institut historique, au congrès de la propriété littéraire et artistique. Cette intéressante communication, qui a captivé l'attention de l'assemblée, a été renvoyée au comité du journal. Il est 11 heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CORRESPONDANCE.

Francfort, ce 29 octobre 1858.

A M. Renzi administrateur de l'Institut historique.

Monsieur et honorable collègue,

Je me suis rendu à Bruxelles pour y assister au congrès sur la propriété littéraire et artistique, en qualité de délégué de l'Institut historique. Aucun délégué officiel du gouvernement de l'Empereur n'y a paru, mais par le grand nombre d'hommes distingués qui y sont venus de notre patrie, la France n'en a pas moins occupé le premier rang parmi les pays, autres que la Belgique, où l'appel de la commission organisatrice du congrès a été entendu. Arrivé à Bruxelles le jour fixé pour le commencement des travaux du congrès, mais après la séance d'ouverture, j'ai appris que, parmi nos compatriotes présents à cette séance, l'assemblée avait appelé pour prendre place au bureau, MM. Scribe, Taylor et Wolowski, et je n'ai pu qu'applaudir à cette désignation.

Je me suis fait inscrire comme membre de la seconde section, qui a eu à s'occuper de la question la plus importante soumise au congrès, de celle de la perpétuité de la propriété littéraire. J'ai suivi avec attention les débats intéressants qui ont eu lieu dans cette section, ainsi que dans les séances publiques. J'ai été admis, en ma qualité de délégué de l'Institut historique, avec les principaux membres du congrès, le 30 septembre, à la table du roi des Belges. J'ai saisi cette occasion pour dire à ce souverain que l'Institut historique se félicitait de le compter parmi ses protecteurs. La réponse de Sa Majesté a été bienveillante pour l'Institut historique ; elle s'est informée avec intérêt de nos travaux et de notre digne président, M. le marquis de Brignole. Je réserve, du reste, tout ce que j'aurai encore à vous dire sur le congrès de Bruxelles, à une notice, que j'espère pouvoir lire à l'Institut historique après mon retour à Paris.

Après la fin du congrès de Bruxelles, j'ai visité les villes principales de la Belgique. Différents travaux m'ont retenu à Francfort et dans le Wurtemberg. Je n'ai pu arriver à Munich que le 16 octobre. Le roi de Bavière avait alors quitté sa capitale, où il n'a fait qu'un court séjour à la fin de septembre et pendant les premiers jours de ce mois. Dans une visite, que j'ai faite à M. de Pforoten, ministre de la maison du roi et des affaires étrangères, et par une lettre, adressée à ce ministre, dont j'ai accompagné les deux collections que vous m'avez envoyées à Munich, je me suis rendu

l'interprète de notre société, relativement à l'hommage qu'elle a résolu de faire de ces collections à Sa Majesté Bavaroise, et j'ai exprimé combien mes collègues se sentiraient honorés et seraient reconnaissants, si une marque de bienveillance de Sa Majesté venait attester que leur hommage lui a été agréable. Cte REINHARD.

CHRONIQUE.

CULTE DES FLEUVES.

M. le professeur Charles Gemmelaro présente à l'Institut historique d'intéressantes recherches sur le culte rendu par les anciens aux divinités des fleuves ; elles tirent leur principal intérêt de la description de plusieurs monnaies gréco-siciliennes, en argent et en bronze, et de l'interprétation des figures ou dessins qu'elles portent en face et au revers. Les rapprochements faits par l'auteur et les indications ingénieuses qui en sont la conséquence, font regretter que le sujet ait été circonscrit dans l'étroite enceinte de la Sicile : car il n'est question dans ce mémoire que des treize fleuves ou cours d'eau qui coulent dans cette contrée.

Un coup d'œil rapide jeté d'abord sur la nature et l'universalité du culte religieux que rendait l'antiquité aux fleuves, en Perse, en Égypte, en Grèce et en Italie, permet d'apprécier l'importance d'une question qui mériterait un travail plus complet ou plus étendu.

Les Grecs croyaient les fleuves enfants de l'Océan et de Thétis; ils avaient donc reconnu ou deviné la véritable origine de ces sources bienfaisantes que fournit l'évaporation des mers, à l'aide de la puissance des vents qui transportent au sommet des montagnes, ou à la surface des continents, les nuages chargés de vapeurs. Quant à la vénération dont les fleuves étaient l'objet, on ne peut la mettre en doute ; l'Eurotas à Sparte, l'Ilissus à Athènes, l'Alphée en Arcadie, le Tibre à Rome, ont été célébrés par les poëtes et les historiens.

Tuque, ô Tiberi, tuo genitor cum flumine sancto (VIRG. l. VIII, v. 72).

Hæc arma et hunc militem propitio flumine accipias (TITE-LIVE, lib. I, c. 5).

L'auteur cherche sous quelles formes étaient représentées ces divinités, dans les monnaies ou les médailles frappées en leur honneur ; c'était le plus souvent une tête de taureau entière, ou à moitié avec face humaine ou non ; un jeune homme avec une petite corne au front ; parfois avec

deux petites cornes au sommet de la tête. — On donnait souvent au fleuve la figure d'un vieillard nu, couché, tenant d'une main une urne d'où l'onde s'épanchait; la tête ornée d'une chevelure épaisse, négligée et couronnée de roseaux.

Le revers de la médaille avait pour légende le nom de la ville, fréquemment emprunté à celui du fleuve vénéré; dans certaines pièces, existaient quelques symboles assez difficiles à interpréter, comme un foudre ailé, une tête d'Hercule et cette dernière est le signe du *Cymnasorus*, aujourd'hui *Cimarosa*, affluent du Sinète, un des trois fleuves principaux de la Sicile. — L'Amenanus, qui coulait sous les murs de Catane et qu'une lave couvrit entièrement en 1669, a un cours souterrain jusqu'au port de cette ville. — Le revers d'une belle monnaie d'argent présente un quadrige avec une victoire, couronnant le conducteur du char; l'autre face porte une tête de jeune homme, avec une petite corne au front, en face de laquelle sont deux poissons et un crabe commun dans le golfe de Catane.

C'est une monnaie en bronze de la même ville, qui, avec la figure du fleuve et la légende ordinaire, offre au revers le foudre ailé dont l'auteur avoue ne pouvoir donner l'interprétation.

Parmi les treize fleuves mentionnés par M. le professeur Gemmelaro, nous citerons encore l'*Hippuris*, le *Crinisus*, que certains écrivains ont confondu avec l'antique Simoïs ou Scamandre, deux faibles ruisseaux qui rappellent l'origine païenne d'Egeste, Eryx et Entelle; le *Géla*, qui donna son nom à la ville de Géla, décrite et admirée par Ovide; l'*Himera septentrionalis*, du nom de la ville fameuse par la victoire de Gélon sur Amilcar.

M. Gustave Mancini, secrétaire de l'académie des sciences, lettres et arts d'Arezzo, adresse à l'Institut historique une courte notice nécrologique sur le chevalier Jean-Baptiste Occhini, qu'il avait lue dans une séance publique du 20 juillet 1857.

L'auteur nous apprend que le chevalier Occhini, né le 13 décembre 1794 à Castiglion Fibocchi, fut élevé au séminaire d'Arezzo, s'y distingua par son aptitude pour les lettres, et fut nommé en 1821, gonfalonier de sa ville natale; appelé à Arezzo plus tard, il put développer sur un plus vaste théâtre les qualités qui l'avaient déjà fait distinguer...; sa vigilante administration s'étendit également aux arts, à l'agriculture et à l'hygiène publique, dont il s'occupa avec une sollicitude remarquable; administrateur éclairé, chrétien sincère, bienfaisant sans ostentation, il laisse une mémoire honorable et honorée parmi ses concitoyens dont il mérita l'affection

et la reconnaissance. Une courte maladie termina cette vie si bien remplie.

M. Robert Sava, de Messine, fait hommage à l'Institut historique d'une notice ou étude sur le cours ou le bassin de l'Eridan en Italie (Mémoire publié dans la Revue contemporaine *Rivista contemporanea*). Il décrit les nombreux affluents qui lui apportent le tribut de leurs eaux, les provinces qu'il traverse, la hauteur et la situation des villes qu'il rencontre ; il en suit le cours rapide avec une attention scrupuleuse, sans rien omettre de ce qui peut intéresser le géographe.

L'Eridan ou le Pô, prenant sa source dans les Alpes au mont Viso, coule d'abord de l'ouest à l'est ; puis à deux milles du pont sous lequel il passe près de Turin, il change de direction et se dirige vers l'est plus directement jusqu'à son embouchure dans la mer Adriatique. L'étendue de son parcours n'est pas parfaitement déterminée ; l'auteur l'évalue à trois cent trente-cinq milles un quart de soixante au degré ; environ 680 kilomètres, tandis que Balbi n'en compte que deux cent soixante, c'est-à-dire 528 kilomètres.

Il signale l'élévation sensible et progressive de son lit, due aux masses de sable ou de pierre qu'il entraîne et dépose. Ce phénomène, commun à toutes les sources torrentueuses, a comblé plusieurs lacs, tels que celui qui entourait Ravenne du temps de Strabon, et détourné des affluents qui ne pouvant surmonter l'obstacle d'une inclinaison croissante, se sont dirigés ailleurs, ou se sont creusé une voie souterraine.

Ce Mémoire intéressant au point de vue géographique acquiert un nouveau mérite par des rapprochements historiques, dont on peut déduire les changements hydrologiques opérés sur la vallée du Pô, par l'effet des eaux versées tantôt des Alpes, tantôt des Apennins. Parmi les anciens, Pline, Strabon, Ptolémée, Polybe, sont les autorités que l'auteur aime à citer. Parmi les modernes, ce sont Balbi, Tiraboschi, Elie de Beaumont, G. Bollegno, Alberti, etc. Cette rapide analyse ne suffit pas à donner une idée de ce travail, auquel il ne manquerait, à notre avis, pour répondre aux intentions de M. Sava, que la carte géographique et géologique du bassin du fleuve qu'il veut nous faire connaître.

VALAT.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Œuvres* de la Société de la Basse-Saxe; plusieurs volumes in-8; Hanovre, 1858.

— *Visites* à l'Ecole de Sorèze, depuis la direction du R. P. Lacordaire, par M. François Dardé; vol. in-8; Carcassonne, 1858.

— *Exercices* de l'Ecole de Sorèze, le 10 et 11 août 1858. Brochure, par le même.

— *Revue* agricole, industrielle et littéraire de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, nº 3; septembre 1858.

— *Bulletin* de la Société de géographie, septembre et octobre 1858.

— *Storia militare*, histoire militaire de la France, par M. Crollalanza; livraison 34e; janvier 1858.

— *Résumé* des observations météorologiques et médicales faites à Nancy pendant l'année 1857, par M. J.-B. Simonin père. Brochure; Nancy, 1858.

— *Esquisse* de l'histoire de la médecine et de la chirurgie en Lorraine, depuis les temps anciens jusqu'à la réunion de cette province à la France, par M. J.-B. Simonin père. Brochure; Nancy, 1855.

— *Vie* de la V. Mère Alix Le Clerc, ou Histoire de la Congrégation de Notre-Dame, par M. l'abbé Chapia, curé de Vittel; vol. in-18; Mirecourt, 1858.

— *Almanaque nacional*, almanach national de la Confédération argentine pour 1855-56, 1re et 2e partie. Brochure. — Imprimerie de l'Uruguay, 1856.

— *Memoria historica*, mémoire historique sur la décadence et la ruine des maisons des jésuites dans l'intérieur de la Plata. Brochure en espagnol, par M. le docteur Martin de Moussy; Parana, 1857.

— *Simple historia*, simple histoire de la colonie française dans le Paraguay. Brochure, par un Français bien informé; juillet 1856.

— *Excursion* au Rio-Salado et dans le Chaco, confédération argentine. Brochure, par M. Amédée Jacques: Paris, 1857.

— *Bulletin* de la Société française de photographie, 4e année, nº 11; Paris, novembre 1858.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

MÉMOIRES.

VOYAGE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DANS L'ANCIEN COMTÉ DE FOIX,

Les monuments d'une province sont le résumé fidèle de l'histoire politique et morale de cette province; nous avons déjà posé ce principe dans nos travaux concernant les comtés de Bigorre, de Béarn et de Comminges.

Ce langage des monuments devient plus saisissant dans l'ancien comté de Foix; la rareté des basiliques romanes, la pauvreté des églises gothiques, le délabrement de la plupart d'entre elles, les fortifications dont elles sont encore munies, la destruction des châteaux forts qui couvraient ce pays si énergique dans la longue défense de sa liberté, tout y porte l'empreinte la plus saisissante des luttes qui ne cessèrent d'agiter cette contrée malheureuse du temps des albigeois et bien plus encore sous Jeanne d'Albret et Henri IV...

La lutte acquit alors un degré d'exaspération inouïe, la Ligue sembla choisir les vallées de l'Ariége pour le centre de ses opérations : chaque ville, chaque bourg, chaque église, chaque château, tour à tour pris et repris par les deux partis qui se disputaient la France, portent les traces de ces longs déchirements, et ce qui doit le plus étonner quand on étudie les annales de Foix, c'est de voir que les monuments, acteurs et témoins de ces guerres fratricides, ont eu la force d'arracher aux flammes et à la hache les débris imposants qui frappent encore les regards et saisissent l'imagination.

ÉPOQUE ROMAINE.

La rareté des monuments romains, découverts dans les anciens Etats des Roger, semble établir que les maîtres du monde ne possédèrent pas dans cette partie des Pyrénées des établissements aussi considérables, aussi nombreux que dans le haut Comminges; il serait possible que le sol cachât des richesses que le temps permettra à l'archéologie d'exhumer; en attendant, les débris sur lesquels il nous est permis de baser nos appréciations

nous obligent à considérer les fondations romaines comme très-secondaires. L'histoire, d'accord sur ce point avec l'archéologie, ne désigne aucune ville importante, aucune voie, aucun campement militaire qui puissent faire supposer que les maîtres du monde aient établi leur puissance dans ces contrées sur des bases imposantes, et l'on peut dire hardiment que les bords de l'Ariége et du Salat ne virent s'élever aucune cité de l'importance de *Lugdunum Convenarum* (Saint-Bertrand de Comminges.)

Les seuls fragments romains qui nous ont été communiqués sont recueillis dans la Bibliothèque de Foix, et se composent de quatre autels votifs; d'une jolie tête romaine du Bas-Empire, aux cheveux ondulés, aux tresses retombant sur le cou et sur les épaules; de l'urne cinéraire d'un enfant, découverte près de Saverdun (elle forme une petite caisse en pierre blanche de 40 centimètres de long, sur 30 de hauteur, le couvercle plat n'a pour ornement qu'un petit fronton en astérisque); enfin, des débris assez nombreux, mais peu importants, qui décorent le chevet de la cathédrale de Saint-Lizier, et dont nous dirons quelques mots en nous occupant de cet édifice.

Hâtons-nous donc de quitter les siècles du paganisme, et pénétrons dans les monuments de l'ère chrétienne.

ÉPOQUE ROMANE.

Le premier monument chrétien de l'époque gallo-romaine, qui s'offre à nous, dans l'ordre chronologique, est le beau sarcophage de marbre blanc placé dans la Bibliothèque de Foix.

La face antérieure, divisée en compartiments séparés par des colonnes torses à chapiteau corinthien, et encadrés d'une large bande de rinceaux, renferme dans la niche du centre le Sauveur qui tend la main droite à

Autels votifs.

DEAE ANDEI
LAETINVS
LAETI F
V.S.L.M.
Le dernier E de la première ligne est assez mal formé, peut-être faut-il lire ANDLI.

DIS
FRONTONI
VLTA ::: IIC
ARASOLI
ITCAI
Cet autel dédié au soleil est formé d'une pierre tendre très-grossière.

I.O.M
AVCTORI
BONARVM
TEMPES
TATIVM
VAL. JVSTVS

Lazare, et le retire de son tombeau, ce Lazare est emmaillotté comme celui qui se retrouve si fréquemment dans les peintures et les bas-reliefs des catacombes.

Les autres niches sont occupées par des apôtres; ils portent le grand manteau à la romaine, deux d'entre eux tiennent le volumen; un troisième personnage porte un vase, et représente probablement Madeleine.

Le retour de droite représente le prophète Daniel, dépouillé de ses vêtements; il a ses mains en croix, comme pour implorer la protection du Ciel contre les deux lions qui le menacent.

Mais le bas-relief le plus intéressant, on ne saurait le contester, est celui qui décore l'extrémité gauche du sarcophage. Si tous les détails que nous venons d'examiner rappellent ceux des tombeaux du Vatican, au point qu'ils semblent sortir des ateliers des mêmes sculpteurs, la scène dont nous allons nous occuper s'écarte des traditions, et appartient aux fantaisies les plus gracieuses de l'art.

Le panneau encadré de gorges et de filets est divisé horizontalement en deux étages.

Dans le premier, on remarque cinq brebis, gardées par un berger couché sous un arbre, *recubans sub tegmine fagi*. Les brebis pacagent sur la montagne avec quatre chèvres qui se livrent à des occupations plus variées: deux d'entre elles luttent avec acharnement et se frappent du front; une troisième se repose, accroupie sur la pointe d'un rocher; la quatrième fait téter son chevreau. c'est toute une bucolique de Théocrite ou de Virgile écrite en marbre. Dans l'étage supérieur nous retrouvons la parabole du bon Pasteur, si souvent répétée dans les catacombes.

Deux bergers debout appuyés sur leur bâton regardent un agneau couché à leurs pieds.

Mais quel est à gauche ce berger étendu sous un arbre? Evidemment le mauvais pasteur qui, s'il ne vend pas son troupeau comme le mercenaire de l'Evangile, néglige complétement le soin de ses brebis et les a laissées s'égarer; pas une n'est autour de lui, et il dort indifférent dans la forêt... Mais voilà qu'un cri accusateur se fait entendre dans un nuage; Dieu vient lui dire : Pasteur, pasteur, qu'as-tu fait des brebis qui t'avaient été confiées.... Telle a été probablement la pensée que l'artiste a voulu traduire; mais ce qui devient fort étrange, c'est que cette voix, partant d'u nuage, est poussée par un chien de la plus belle exécution; il porte ses pattes en avant et se tient dans la position d'arrêt la plus caractérisée... Cette hardiesse de l'artiste nous donne le droit de nous demander s'il n'aurait pas voulu faire acte de paganisme dans le coin d'un sarcophage,

sur lequel son amour du lucre l'avait obligé de sculpter des apôtres, des prophètes et Jésus-Christ....

Il nous paraît évident que ce beau sarcophage remonte au IIe ou au IIIe siècle de l'ère chrétienne ; la simplicité toute romaine de la disposition des apôtres, la forme de la cuve du tombeau de Lazare, la supériorité du bas-relief des bergers, ne peuvent appartenir qu'à cette belle époque de l'art chrétien. Quant à son origine, nous répéterons ce que nous avons dit ailleurs à l'endroit de ceux d'Aire et du Luc (1).

Nous sommes convaincus que le marbre provient de l'Italie, et qu'il a été travaillée dans cette contrée, ou tout au moins dans les grandes villes romaines de la province Narbonnaise... Fut-il acheté à Agde, à l'époque du fameux concile d'Alaric, par Glicerius, évêque de Couserans? Nous sommes disposés à le croire ; il nous paraît incontestable, d'ailleurs, qu'il renferma les cendres de saint Volusien, évêque de Tours, exilé par le roi visigoth Alaric, et assassiné près de Pamiers par les ariens fanatiques.

Ce premier martyr du pays de Foix, le plus illustre personnage chrétien de cette époque, était seul digne de posséder un tombeau de cette valeur exceptionnelle... Par qui fut-il brisé comme il l'est aujourd'hui ? Par les albigeois ou par les calvinistes? Par les uns et par les autres, peut-être ; élicitons-nous, cependant, que les cassures soient de nature à être réparées, et qu'on ait pu en rajuster les morceaux, sans autre lacune que la perte de deux personnages.

SAINT-ANTONIN.

Ce sarcophage nous conduit naturellement à parler de la petite basilique de Saint-Antonin de Frédelas qu'il orna pendant plusieurs siècles, et dont les ruines s'élèvent à deux kilomètres au sud de la ville épiscopale de Pamiers.

Malheureusement les révolutions religieuses et politiques ont tout renversé, et l'on distingue à peine, dans les bâtiments ruraux d'une simple métairie, quelques pans des murs de l'abside.

On peut y reconnaître des culs de four, des pilastres et des corniches ornés de tores tronqués et de palmettes. Ces débris suffisent donc pour faire remonter cette basilique au Xe ou au XIe siècle, et nous devons nous féliciter de pouvoir arracher cette simple indication à l'oubli qui s'appesantit de plus en plus, sur un édifice religieux digne de tous nos respects.

Quelques débris du mas Saint-Antonin, nom bien souvent cité dans les chroniques, s'étendent au milieu des vergers, au levant de la petite église,

(1) Voyage archéologique dans le Béarn.

à la jonction des routes de Foix et de Mirepoix. Ces débris se réduisent à d'énormes fragments de remparts, moitié brique et moitié cailloux ; leur étonnante solidité a quelque chose de romain, qui nous inspire encore l'admiration de ces hommes qui mettaient un caractère d'éternité à leurs créations les moins importantes.

Ce qu'il y a de particulier, c'est que le mas était situé dans une plaine dépourvue de moyens de défense naturelle ; son origine devait, par conséquent, remonter, soit aux Romains de l'ère chrétienne, soit à un établissement monastique du VIIe ou du VIIIe siècle ; car nous savons que les villes gauloises et celles qui s'élevèrent après le passage des Barbares, étaient invariablement placées sur des monticules plus ou moins escarpés.

SAINT-JEAN DE VERGUES.

L'église romane de Saint-Jean de Vergues, non loin du pas de La Barre et de Varilles au-dessus de Saint-Antonin, a mieux résisté aux fureurs des guerres religieuses..... Les conséquences de ces guerres désastreuses ont agi sur elle, cependant, en ne permettant pas aux chrétiens de la terminer... .

Destinée, d'abord, à recevoir trois nefs, comme le prouvent les trois belles absides de son chevet, elle n'en posséda jamais qu'une. Le clergé préféra consacrer ses ressources à surélever ses trois absides, et à les garnir d'ouvertures en forme de créneaux, afin d'y loger des soldats, et d'organiser contre les albigeois et les calvinistes une résistance sérieuse... Ce fut probablement à ces efforts habilement dirigés que cette église dut sa conservation.

Nous avons cité plusieurs exemples de ces surélévations amenées par le désir de bâtir des combles propres à renfermer des défenseurs. Les églises de Sordes en Béarn, de Saint-Savin en Bigorre, notamment, portent des traces évidentes de ces aménagements.

C'est au sud de Saint-Jean de Vergues, à trois kilomètres de Foix, que se trouve ce *pas de La Barre*, point topographique fréquemment cité par les chroniqueurs. Il formait, en effet, le point de séparation du haut et du bas comté, tandis que le haut pays, ou Sabarthez, suivait les destinées de l'imprenable château de Foix ; le bas comté restait plus particulièrement attaché à la fortune épiscopale et catholique de la ville de Pamiers qui changea si souvent de maître, et ouvrit ses portes à tant de vainqueurs.

Nous voyons bien souvent dans l'histoire, en effet, que les hommes du nord, tels que les croisés de Simon de Montfort, les troupes françaises de Beaujeux sous saint Louis, celles de Philippe le Bel et de Charles VII,

occupent le comté de Foix jusqu'au *pas de La Barre*, tandis que le *Sabarthez* (Foix et Tarascon), invincible dans ses rochers et ses montagnes, repousse énergiquement les entreprises des vainqueurs, et conserve son indépendance à l'ombre protectrice des tours de Foix, de Lhordat et de Montréal.

Remontons dans cette partie si intéressante du comté ; nous examinerons dans leurs détails les plus intimes les centres principaux, forteresses de rochers inviolables, où la population chercha un asile contre les Barbares d'abord, contre les Français ensuite.

Remontons d'abord le Salat au-dessus de Saint-Girons, enfonçons-nous dans la gorge sauvage et pittoresque du Daleth ; c'est là que nous trouverons deux chapelles romanes non moins caractérisées que celles de Vieille et d'Agos, dans la vallée d'Aure, et un des centres de population des plus anciens des hautes vallées pyrénéennes.

Et d'abord remarquons le mot *vic*, corruption évidente de *vicus*, mot qui suffit à établir l'existence d'un bourg dans cette partie reculée des montagnes. Les Barbares pouvaient difficilement pénétrer dans cette gorge, et ce fut là probablement un des points privilégiés où les Gallo-Romains réussirent à se dérober aux poursuites des Vandales et des Franks, à se défendre contre la Germanie envahissante, comme ils se défendirent dans tout le bassin de la Haute-Garonne, au-dessus de *Lugdunum Convenarum*.

La vallée de Vic était aussi facile à défendre que celles d'Aran, de Saint-Béat ou de Tarboust; car l'entrée en est complétement fermée par des rochers taillés à pic qui ne donnent passage qu'au torrent ; si bien, qu'on a dû récemment percer un tunnel dans le schiste pour tracer la route qui conduit au village de Soueix. Cette porte de la vallée était donc d'une défense assez facile pour que les habitants pussent arrêter les Barbares et les obliger à respecter ce champ d'asile.

Cette disposition des lieux, si favorable à la défense, procura-t-elle plus tard aux catholiques l'avantage de repousser les attaques des albigeois et des calvinistes ? La conservation tout exceptionnelle des chapelles romanes de Saint-Sernin et de Vic donne à cette supposition d'assez grandes probabilités.

SAINT-SERNIN.

La chapelle de Saint-Sernin n'est d'ailleurs qu'un oratoire du plus petit modèle, mais elle offre dans toutes ses parties les proportions les plus harmonieuses.

Le nom de Saint-Sernin, en rappelant le premier apôtre de la Narbon

naise, doit-il nous faire supposer que cet illustre confesseur passa dans cette vallée et fonda sur ce point un premier oratoire? Cette opinion n'a rien d'improbable, et si la chapelle actuelle ne remonte pas au delà du xe ou du xie siècle, elle a pu être construite, du moins, sur les ruines de l'oratoire primitif.

ÉGLISE DE VIC.

L'église romane de Vic, située dans un vallon frais et riant, comme celui de Luz en Bigorre, est beaucoup plus considérable, puisqu'elle possède trois nefs et trois absides; mais la destruction des voûtes, les réparations considérables qu'elle a subies, ont gâté l'harmonie du style primitif. Les deux petites absides latérales et la porte plein-cintre du nord, timbrée d'un monogramme à son linteau, sont les seules parties qui aient conservé le caractère roman dans toute sa pureté.

Si la vallée de Vic fut un des champs d'asile, une des retraites les plus anciennes de la population gallo-romaine dans la haute vallée du Salat, celle de *Vic-de-Sos*, d'Unac et de Sabar, furent les trois points militaires les plus anciennement peuplés, les plus énergiquement défendus de la vallée de l'Ariége.

Vic-de-Sos, *Vic-de-Sous*, Vic d'en haut par opposition à celui dont nous venons de nous occuper, et qui se trouve, en effet, dans une région moins élevée, fut connu dès la plus haute antiquité par les mines de fer qui font encore la richesse du département de l'Ariége; découvertes par les Gaulois qui commencèrent à les ouvrir, tout nous porte à croire qu'elles furent largement exploitées par les Romains.

Vic-de-Sos a perdu son oratoire roman, l'église moderne ne renferme que les plus grossiers fragments du monument primitif. Mais le Sabar, en revanche, a conservé sa basilique antique et vénérée, les siècles et les révolutions sont passés sur elle, sans l'emporter dans la tourmente.

La basilique du Sabar n'a jamais cessé depuis le moyen âge d'attirer la vénération des habitants du pays de Foix; soit par l'antiquité de son origine, soit par les indulgences que les pèlerins viennent encore recueillir dans son sanctuaire. Cependant elle est loin de répondre complétement, comme édifice, au rôle politique et religieux qu'elle joua dans les annales du pays.

La simplicité de sa construction et l'absence de toutes les richesses sculpturales forment une opposition tranchée avec la grandeur de ses dimensions... Les trois nefs étroites, élancées sont dépourvues de colonnes

et de corniches. Les fenêtres n'ont pas la plus légère sculpture, la porte primitive n'existe plus.

L'église du Sabar perd donc considérablement de la poésie dont sa réputation est entourée, lorsqu'on la voit et qu'on l'analyse au point de vue archéologique. L'histoire vient cependant relever l'intérêt qui s'attache à cet édifice, et sans partager l'enthousiasme que des traditions évidemment fabuleuses ont inspiré à plusieurs antiquaires, on ne peut se dispenser d'accorder quelqu'attention à certains récits éminemment probables.

Il paraît que Notre-Dame de Sabar dut son origine à un bourg gallo-romain, qui, grâce à son importance, finit par imposer son nom à toute la partie supérieure du comté de Foix, désignée dans l'histoire sous le nom de *Sabarthez*.... Quel point des Pyrénées, en effet, se trouvait mieux situé pour exercer une haute influence sur les vallées environnantes? La plaine de l'Ariége très-large à Pamiers, assez développée jusqu'à Foix, se resserre tout à coup au Sabar, s'enchâsse entre deux hautes montagnes, et disparaîtrait entièrement si l'Ariége, réunie au Sos, n'était parvenue à ronger, à percer le rocher, et à s'ouvrir un lit profond dans les murailles du schiste..... La vallée n'est donc sur ce point qu'un ravin; c'est sur la porte de ce précipice que les Gallo Romains fondèrent le Sabar, comme on construit un fort à l'entrée d'une gorge.

Le Sabar fut, par conséquent, dans une haute antiquité la barbacane qui fermait l'accès des hautes vallées de l'Ariége, dans lesquelles les populations se réfugièrent en si grand nombre dès l'apparition des Barbares.

Loin de perdre de son importance dans les siècles suivants, le Sabar la vit augmenter sous le règne des Carlovingiens.... Faut-il croire, toutefois, que la basilique doit son origine à Charlemagne, comme le prétend une inscription moderne, écrite sur un pilier? Il suffit de se rappeler que Charlemagne n'a jamais parcouru la partie orientale des Pyrénées, pour faire ressortir l'erreur commise par l'auteur apocryphe de l'inscription.

Qu'une bataille ait été livrée sur ce point entre les chrétiens et les Sarrasins, rien de plus probable, assurément, car la situation du Sabar à la jonction de l'Ariége et du Sos rend ce point très-favorable à la résistance;... que les habitants de ces vallées aient élevé une chapelle sur le lieu même de l'action, à la fin du VIIIe ou au commencement du IXe siècle, rien ne vient combattre cette opinion;... que certaines parties du monument actuel remontent à cette époque, la chose n'est pas impossible; mais ce qu'il y a de positif, c'est que la petite basilique moderne ne saurait avoir été construite antérieurement au Xe siècle, et si quelque prince carlovingien a été son bienfaiteur, et non son fondateur, c'est à Louis le Débon-

naire que nous devons reconnaître ce titre; c'est lui qui a dû lui faire la concession de terres et de priviléges mentionnée dans l'histoire.

Quoi qu'il en soit, on ne peut contester que Notre-Dame de Sabar posséda de tous les temps des immunités très-importantes; les papes l'exemptèrent constamment des interdits assez nombreux lancés sur le pays de Foix, notamment Innocent IV, après la croisade contre les hérétiques du XIIIe siècle. Cette distinction toute particulière devait avoir pour origine l'importance des événements qui avaient présidé à sa fondation.

Le Sabar perdit une grande partie de son rôle politique durant l'époque féodale. Le château de Tarascon s'éleva en face de la basilique, sur l'autre rive de l'Ariége, au sommet d'un rocher plus favorable à la défense, et toute la force militaire se concentra sur ce point. Le Sabar ne fut plus dès lors que le sanctuaire de Notre-Dame, et le but de pèlerinages qui n'ont cessé de converger vers cet oratoire.

MERCUS.

C'est à peu de distance du Sabar, mais au-dessous de ce point stratégique, que s'élève la petite église de Mercus, autre création romane.

Cette église, construite sur un promontoire qui rappelle celui de Serres, près de Luz en Bigorre, appartint-elle à l'un des premiers bourgs de la vallée? Sa situation en est la preuve assez concluante. Les bourgs, comme les châteaux féodaux, recherchèrent les positions élevées et faciles à défendre dans le IXe et le Xe siècle; nous sommes disposés à croire que Mercus fut un des premiers lieux habités de cette contrée pittoresque.

L'église de Mercus ne saurait cependant être comparée à celle de Serres de Bigorre, car elle est moins développée, moins complète, et ne rentre dans la classe des chapelles romanes que par quelques détails, tels que la fenêtre plein-cintre, voisine de la porte, le chevet absidal, le grand et bel appareil du transept et du chevet, et la corniche à consoles non historiées.

DAUMASAN.

Le village de Daumasan, entre Montesquiou et Maz-d'Azil, possédait également une église romane d'un certain mérite; les révolutions religieuses en ont malheureusement détruit les trois quarts; le chevet à triple abside a seul résisté; ses petites dimensions ne l'empêchent pas de se faire remarquer par ses proportions harmonieuses.

Le nartex renferme deux inscriptions à angles brusques du XVe siècle; tout leur intérêt se borne à prouver l'usage de la langue romano-catalane,

dans cette partie des Pyrénées françaises, ce qui ne laisse pas que d'avoir une certaine importance.

L'une de ces inscriptions nous apprend que le clocher et le devant furent fondés en mil cinq cent, l'autre qu'un nommé Marraud posa la première pierre.

UNAC.

Hâtons-nous d'arriver à la basilique la plus complète et la plus gracieuse de l'ancien comté de Foix.... nous voulons parler de celle d'Unac; sa situation assez voisine d'Ax et tout aussi protégée par les montagnes que celle de Vic ou de Sabar l'ont mise à l'abri des mutilations des hérétiques.

L'église d'Unac rappelle par son plan général celle de Sainte-Marie du Sabar; elle a comme celle-ci trois chevets absidaux et trois nefs de quatre travées ayant une largeur totale de 12 mètres sur 24. Ces nefs ne montrent, il est vrai, que des pilastres presque aussi grossiers que ceux de Saint-Jean de Vergues; mais le ciseau roman a fouillé dans l'intérieur des trois absides des sculptures du plus grand mérite. Nous sommes ramenés par elles aux élégantes absides à colonnes de Mazères en Bigorre, de Crouste en Pardiac, et de Saint-Just de Comminges.

Douze colonnes surmontées d'arcatures ornent l'intérieur du grand hémicycle; elles sont posées sur des bases ornées de griffes, de câbles et d'entrelacs, et coiffées de chapiteaux feuillagés avec fruits et animaux fantastiques assez habilement travaillés... des modillons et des rinceaux décorent les arcs d'entre-colonnement en manière d'archivolte.

Jusqu'ici tout nous parle, non pas du IXe siècle comme certains archéologues en ont émis l'opinion, mais du XIe... Avant cette dernière époque les artistes ne prodiguaient pas les colonnes dans les hémicycles, et les sculpteurs n'employaient guère leur ciseau à décorer les chapiteaux et les corniches.

M. le Curé d'Unac, dont le zèle archéologique assure à ce précieux monument le respect et les restaurations intelligentes qu'il mérite, a découvert pendant l'exécution des travaux des peintures murales fort intéressantes et évidemment romanes, sous les couches de mortier et de badigeon... L'opinion qu'il nous a fait connaître tendrait à établir que cette église fut celle d'un prieuré de Bénédictins.

Ce qui paraît confirmer son opinion, c'est qu'elle n'a été élevée au titre d'église paroissiale que dans le XVIe siècle; l'église de Saint-Félix servait jusqu'alors aux habitants d'Unac, de Luzenac et de Tignac. Il est à re-

marquer, d'ailleurs, que la tradition, comme l'état des lieux semble indiquer l'existence d'un ancien établissement religieux. Le presbytère a conservé le nom de *crasto* ou *claustro* (*clostrum*, cloître), tel qu'il le porte dans les anciens registres de l'église ; une citerne de 2 mètres carrés passe pour avoir servi de *vade in pace*.

D'ailleurs, nous le reconnaissons avec M. le Curé d'Unac, les établissements religieux seuls donnaient à leurs églises les décorations sculpturales que nous remarquons à Unac ; mais faut-il voir dans les colonnes du sanctuaire une imitation de l'abside de Cluni, et faut-il déclarer que les moines sculpteurs de cet établissement étaient seuls capables d'exécuter de semblables travaux? Nous ne saurions donner de semblables conclusions ; tous les ordres religieux eurent dans les XIe et XIIe siècles des ouvriers fort habiles à leur disposition, on peut s'en convaincre en lisant nos voyages archéologiques dans le Béarn, dans le Bigorre, dans le Comminges, dans le Pardiac.

Les sculptures d'Unac appartiennent donc au style universellement adopté dans le XIe siècle ; elles ne sont nullement spéciales au monastère de Cluny et aux maisons qui dépendaient de cet ordre.

L'église d'Unac partage, d'ailleurs, avec celle de Sabar, la vénération des habitants de ces vallées. Dédiée à saint Martin de Tours, à saint Maur diacre, disciple de saint Benoît, et à saint Eutrope de Saintes, elle n'a cessé d'être le but d'un pèlerinage fort renommé. Les Ariégeois continuent à venir y faire bénir du vin qui devient sous le nom de *Sant-Binatge* un remède efficace contre une foule de maladies et un cordial préservatif pour un grand nombre d'indispositions.

On ne manque pas d'ailleurs de titres historiques pour établir qu'Unac fut un établissement religieux d'une certaine importance depuis l'an 972, jusqu'à l'époque des calvinistes (1).

(1) « L'histoire du comté de Foix de M. Castillon (1er vol. p. 449 et 179) rapporte un acte de 972, dans lequel il est fait mention du *monastère Lordadais*.

2° On trouve dans Mabillon, t. v, p. 78, que Roger II, 4e comte de Foix, et sa femme, la comtesse Sicarde, à la prière d'Isarn, évêque de Toulouse, donnèrent en 1074 le château de Lordat au monastère de Cluni et plusieurs autres alleus qu'ils possédaient dans la vallée de Savertès, t. v, p. 101, n° 115 ; le même Roger II et la comtesse Sicarde donnèrent, en 1076, au même monastère de Cluni et à saint Hugues son abbé, en présence d'Isarn, évêque de Toulouse, et de Raymond Ebbons, évêque de Lectoure, une église remarquable qu'ils avaient fait construire près de l'un de leurs châteaux-forts, dans le diocèse de Toulouse.

L'an 1104, Étienne Lagusta, curé d'Unac, fut choisi avec plusieurs curés du Sabartès, pour être l'un des 22 chanoines réguliers de l'abbaye de Foix, lors de la réorganisation de cette abbaye par Roger, comte de Foix (extrait imprimé de l'histoire du pays de

Ces titres parlent aussi du château d'Unac, quelle était sa situation, que sont devenus ses débris? Il existe encore tout à côté de l'église des substructions d'une enceinte à peu près quadrilatérale qui doivent avoir appartenu à cette petite forteresse, et bien des témoignages établissent que ce point de défense féodale fut cédé à l'établissement religieux... Il ne faut pas oublier d'ajouter aussi, qu'un grand événement, une bataille à peu près semblable à celle qui ensanglanta les environs du Sabar, fut livrée à peu de distance d'Unac. Les habitants montrent encore au midi du village, sur les premières pentes du sentier qui conduit dans la république d'An-

Foix, par André Ravenac, religieux observantin, l. v, ch. 2). L'an 1212, au concile de Lavaur, Raymond Roger, comte de Foix et son fils, Roger Bernard, font à Pierre, roi d'Aragon, la promesse de lui livrer avec d'autres châteaux-forts celui d'Unac (Castillon, t. I, p. 273). — L'an 1224, une bulle d'Honorius III confirme à l'abbaye de Foix la propriété d'Unac avec ses dixmes. L'an 1312 une charte passée entre Bernard, évêque de Pamiers, au nom de tous les ecclésiastiques d'une part et les procureurs fondés de la noblesse et des syndics des communautés du haut pays de Foix d'autre part, détermine la nature et la qualité des dixmes, prémices et autres droits acquis au clergé, il y est fait mention d'Unac. Dans l'appendice d'une charte de Philippe le Bel, roi de France, le prieur d'Unac figure à la tête des autres ecclésiastiques du Sabartès. — Le curé d'Unac possède une expédition de l'acte de 1491, concernant une maison acquise par un prieur d'Unac. La suscription porte : *Emptio religiosi viri Ramondi Petri, prioris de Unac.* — Vers l'an 1565, l'église paroissiale de Saint-Félix d'Unac fut ruinée ou brûlée: selon la tradition, un fragment de vélin, qui enveloppait des reliques renfermées, sans acte authentique, dans un reliquaire de forme romane appartenant à l'église d'Unac, porte une note ainsi conçue : *Aquestas reliquias forentrobades, in claustro d'Arcou, l'autar de Mossur Sanct-Félix li jorn de sanct Antony de septembre de l'an* 1565.

An 1656 et l'an 1657, un prieur d'Unac nommé messire Pierre Mansard, dans un procès que son neveu, Jean-François Méric, curé d'Unac, eut à soutenir contre un de ses paroissiens de l'annexe de Luzenac, intervint pour réclamer ce qui lui appartenait dans les fruits décimaux saisis au curé (mémoire adressé au commissaire du parlement de Toulouse par le syndic de Luzenac).

L'an 1660, ce même Jean-François Méric, curé d'Unac, avait succédé à son oncle, Pierre Mansard, dans le titre de prieur d'Unac. Il figure avec le titre de prieur et de conseiller du roi, sur l'inscription d'une cloche fondue en 1660 et qui existe encore.

Après 1660, on ne trouve plus de traces écrites des prieurs d'Unac. On voit, au contraire, dans les procès intentés aux curés d'Unac, à la fin du XVIIe siècle et 40 ans plus tard, par les habitants de la commune qui voulaient leur faire payer taille de certaines pièces de terre situées dans leur territoire, attachées de tout temps à leur bénéfice et noblement possédées, que les alleus qui formaient le revenu du prieuré avec une partie des dixmes, devaient être passés entre les mains de ces curés. Ces procès jugés en faveur des curés prouvent la nobilité de ces biens et doivent les faire considérer comme les alleus donnés au XIe siècle par les comtes de Foix aux religieux de Cluni dans la vallée de Sabartès, puisque la principale pièce de ces biens nobles, celle sur laquelle est bâtie l'église, est entourée de murailles appartenant à un ancien château-fort.

dorre un lieu appelé : *lou cementeri dous Andourras*, le cimetière des Andorrans.

Ce fut là, dit la tradition, que les habitants du Savartez exterminèrent une petite armée descendue du val d'Andorre ; et, comme la gorge inférieure porte le nom : *Coumo de Louis*, vallon de Louis, on est disposé à croire qu'un détachement des troupes du roi d'Aquitaine se trouvait sur les lieux, et prit part à l'action.

Il ne serait donc pas impossible qu'après avoir remporté au cimetière des Andorrans, une victoire sur les Sarrasins, qui s'étaient maintenus dans l'Andorre et dans les vallées voisines, les officiers de Louis le Débonnaire aient fondé sur les monticules d'Unac, situé à l'entrée des vallées d'Ax, de Cousson et de Luzenac, ce monastère lordadais dont il est parlé dans l'acte du xe siècle, cité plus haut. Cette présomption est d'accord avec l'histoire, car Bouchet s'exprime ainsi dans ses Annales d'Aquitaine, p. 52, en citant les chroniques d'Ammonius, moine bénédictin de Fleury-sur-Loire, qui vivait au xie siècle : « Or donc, fut roy d'Aquitaine Loys le Débonnaire en son jeune âge, l'an de notre salut 781, et dès ladite année, son père l'envoie demourer et faire sa résidense en la ville et citée de Tholose, où il se tint principalement.... Il eut plusieurs guerres contre les Espagnols et ceux d'Aragon, ses voisins, dont il demoura toujours victorieux, et, à l'exemple de son père Charlemagne, fonda, répara et augmenta plusieurs églises et monastères. »

Il ne s'agissait pas seulement de bâtir un monastère pour offrir un asile religieux aux habitants de cette partie du Sabartès, il fallait encore mettre les moines à l'abri d'un coup de main, et l'on construisit près du monastère le château d'Unac, mentionné au concile de Lavaur ; il était naturel qu'avec une semblable origine, le monastère lordadais d'Unac restât sous la suzeraineté des comtes de Carcassonne et, plus tard, sous celle des comtes de Foix, leurs descendants.

Il est donc probable que Roger II et la comtesse Sicarde construisirent, au xie siècle, le château de Lordat et qu'ils le donnèrent à l'abbaye de Cluni, comme on le voit dans la Charte de 1074 et de 1076, rapportée par Mabillon.

Ainsi tout concourt à prouver que l'église d'Unac fut construite par les abbés de Cluni ; mais pendant combien d'années le monastère d'Unac fut-il habité par des religieux ? Des actes des xive, xve, xvie et xviie siècles, parlent des prieurs d'Unac, sans parler de leur couvent. Il est donc présumable que dès le commencement du xive, les prieurs n'existaient qu'à titre de bénéficiers.

Cet état de choses dut se continuer jusqu'à la mort de Messire J.-F. Méric, dernier prieur connu après 1660, peut-être celui-ci résigna-t-il son bénéfice aux curés d'Unac, qui le possédèrent jusqu'à la révolution de 1793.

L'église et le prieuré dont nous nous occupons ne furent pas les seules propriétés ecclésiastiques dépendant du territoire d'Unac ; les chevaliers de Malte y possédèrent quelques terres, les religieuses du couvent de Salenques, dans le diocèse de Pamiers, y eurent un prieuré désigné sous le nom de Sainte-Sophie... Il était situé à deux kilomètres du bourg, entre Luzenac et Gazanon... Mais église et couvent furent détruits par les calvinistes, comme le rapporte le chroniqueur du pays de Foix, Delescases, et l'on n'aperçoit plus sur ce point que des masures informes.

Nous avons achevé d'examiner les hautes vallées du comté de Foix, les plus anciennement habitées..., descendons vers le petit fief du Couserans, où nous avons déjà visité les églises de Saint-Sernin et de Vic, et achevons de parcourir cet évêché, un des plus anciens de la province Narbonnaise.

SAINT-GIRONS.

L'église de Saint-Vallier à Saint-Girons est composée, comme plusieurs de celles que nous avons examinées dans le Béarn, dans le Bigorre et dans le Comminges, de voûtes du XIV[e] siècle, reposant sur des murailles du XI[e].

Vue à l'extérieur, tout rappelle le style roman, murs, portes, fenêtres, corniches ; le chevet, à pans coupés, seul appartient en entier au XIV[e] siècle.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que cette nef de dix mètres offre justement la largeur totale de l'église de Sabar ; il est donc très-probable que la basilique de Saint-Vallier, première église du bourg de Saint-Girons, renferma trois nefs ; mais ayant été détruite par un accident, ou par la main des hérétiques, on la répara sur le plan d'une seule nef, soit pour diminuer la dépense, soit pour se rapprocher du style gothique qui tendait toujours à l'élargissement des voûtes.

SAINT-LIZIERS.

Après avoir étudié ces chapelles et ces églises primitives, quelquefois intactes, le plus souvent outragées et à moitié démolies par les guerres religieuses, arrivons enfin à la cathédrale de Saint-Liziers et résumons nos souvenirs et nos impressions dans ce sanctuaire demeuré à l'abri des outrages subis par tant d'autres.

L'antique ville épiscopale de Saint-Liziers s'élève au sommet et sur la

pente méridionale d'un promontoire, presqu'aussi rapide que le rocher de Saint-Bertrand de Comminges. Il n'est pas entièrement détaché de la montagne, il est vrai, mais la langue de terre qui le relie aux hauteurs est très-étroite, et présente les meilleures positions de défense que l'on pût rechercher dans les IXe et Xe siècles. Il ne faut donc pas être surpris si les habitants du Couserans établirent leur ville principale sur ce point, dès la plus haute antiquité, et si les évêques y installèrent le siége de leur évêché.

Cependant la situation n'était pas assez imprenable pour que l'un d'eux, saint Liziers ou Glicerus, se crût à l'abri de tout péril, derrière ses remparts incomplets et mal établis. Il fut obligé de l'abandonner pour échapper à la fureur du chef de bande visigoth Ricosinde (708), et il se réfugia à Tarbes; mais, deux ans après, il rentra dans sa capitale, il la reconstruisit et l'entoura de fortifications capables de résister désormais aux attaques les plus redoutables : aussi les populations reconnaissantes donnèrent-elles le nom du saint à la nouvelle ville et *Couserans* ne fut plus connue que sous le nom de *Saint-Liziers*... La confiance des montagnards ne fut pas trompée, Saint-Liziers n'est jamais retombé depuis lors au pouvoir de ceux qui l'assiégeaient.

Malgré l'antiquité de son origine, la ville de Saint-Liziers ne possède que bien peu de débris, remontant aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

Le chevet de la cathédrale est le seul fragment qui puisse revendiquer une antiquité aussi haute. La cathédrale de Saint-Liziers n'a pas de bas côté, elle se compose de deux parties distinctes, le sanctuaire avec son chevet, et la grande nef.

Ce chevet en abside, voûté en cul-de-four, est précédé d'un avant-chevet, et forme par conséquent deux travées; il est décoré intérieurement de colonnettes romanes assez élancées, surmontées d'arcatures semblables à celles d'Unac et de Saint-Just de Comminges.

Mais c'est à l'extérieur, surtout, que le chevet mérite d'être étudié au point de vue archéologique; évitant de nous appesantir ici sur la singularité de sa construction, nous nous bornerons à faire remarquer les nombreux fragments romains qui couvrent ses murailles.

Ces marbres, détachés, dit-on, d'un temple de Minerve, forment quatre plaques de pilastres cannelés de cinquante centimètres de haut, deux débris de frises à feuilles d'acanthe, une autre frise à feuilles de palmier, enfin, deux enfants couchés horizontalement, et paraissant avoir fait partie de la décoration d'un théâtre comique.

Cette première construction d'une basilique, faite avec les matériaux d'un temple des idoles, ne doit pas nous surprendre. Les premiers chrétiens

firent servir fréquemment les débris des édifices du paganisme à élever leurs églises, et plus d'un empereur publia des édits, dans le but d'encourager la destruction des anciens monuments, et d'autoriser l'emploi de leurs matériaux à la construction de basiliques.

Les nefs ne répondent pas au style roman du chevet, elles ont été construites au XIVe siècle, et n'offrent rien de remarquable ; elles ne furent jamais dignes d'une cathédrale. Cette église, toute modeste qu'elle est, eut cependant l'avantage, grâce à l'énergie du clergé et des catholiques du Couserans, de repousser victorieusement les attaques des calvinistes ; mais moins favorisée du temps des albigeois, elle était tombée quelquefois au pouvoir de ces sectaires : cet accident avait amené la chute des nefs du XIe siècle, et nécessité leur réédification au XIVe.

LE CLOITRE.

Hâtons-nous de passer dans le joli cloître roman qui s'appuie aux murs du midi ; il nous présentera quatre galeries de dimensions moyennes, mais de l'élégance romane la plus pure et de la conservation la plus complète.

Le cloître de Saint-Liziers forme un quadrilatère à côtés inégaux, il renferme six arcs plein-cintre, dans le sens de la largeur, et douze dans le sens de la longueur. Rien de plus correct et de plus harmonieux que l'ensemble de cet édifice, les arcades s'appuient alternativement sur une et sur deux colonnes admirablement proportionnées, les bases reposent sur un soubassement de 80 centimètres de hauteur.

Si nous descendons de l'harmonie de l'ensemble à l'examen des détails, nous ne retrouverons pas, il est vrai, les magnifiques chapiteaux de Saint-Bertrand, ou les richesses sculpturales de cet impluvium admirable que l'on appelle le cloître d'Elne. Nos regards découvriront cependant des essais iconographiques assez curieux pour mériter quelques pages de description...

Nous appellerons d'abord l'attention sur les chapiteaux nombreux où le sculpteur a placé l'ours et le loup dans les positions les plus variées, dans les scènes les plus dramatiques. Ici deux hommes du peuple tiennent des cerceaux de branche dans lesquelles sont renfermés deux loups... Là-bas, un loup se glisse dans le feuillage,... ailleurs, un homme tient un de ces animaux par une corde et présente la main à un roi, portant la robe de Charles VII, et les cheveux longs. Plus loin, un chasseur poursuit un de ces quadrupèdes dans un fourré. Dans un autre chapiteau, un piqueur entraîne un ours par une corde passée au cou de l'animal, et sur laquelle il

pose une de ses pattes ; nous voyons enfin un loup dévorer un homme, qu'un de ses compagnons cherche à délivrer, en passant ses mains aux deux coins de la bouche du quadrupède. Nous devons ajouter que le loup se retrouve sur les chapiteaux, et sur les bases des grandes colonnes de l'église, et sur la porte romane de Saint-Valliers de Saint-Girons.

Faut-il voir, dans la reproduction si fréquente de ces bêtes féroces, un souvenir des ravages qu'elles commettaient dans les montagnes et de l'inquiétude bien naturelle qu'elles inspiraient aux habitants ? C'est la pensée que ces bas-reliefs nombreux nous ont tout d'abord inspirée. Il est naturel, à une époque de civilisation peu avancée, que l'homme se préoccupe des petits dangers qui l'environnent et le menacent journellement dans ses intérêts.

Le loup est singulièrement prodigué dans le blason basque ; les montagnards de la Bidassoa le sculptaient dans leur écu ; les Ariégeois le représentaient dans les chapiteaux de leurs églises. La préoccupation était la même, le pilori du coupable était seul différent...

Quant à l'homme qui tient un loup enchaîné devant un roi, ne représentait-il pas un chasseur de l'Ariége, conduisant un de ces animaux à Charles VI ?

Personne n'ignore que ce roi de France, après avoir reçu Gaston Phébus à Toulouse, accepta l'invitation que le comte de Foix lui offrit dans ses domaines pittoresques. Gaston Phébus, ce François I[er] des Pyrénées, voulut donner au monarque français la plus haute idée de la richesse et de la prospérité de ses États... Des troupeaux magnifiques, conduits par de jeunes seigneurs habillés en bergers, mais vêtus de soie, et portant une houlette d'or à la main, couvraient les vallées que le roi de France devait parcourir. N'est-il pas naturel que, dans cette exhibition des curiosités du pays de Foix, les chasseurs aient offert au roi de France les bêtes fauves qu'ils avaient domptées?...

N'oublions pas que cette coutume s'est conservée jusqu'à nous dans ces contrées de chasseurs et de pâtres. Les Ariégeois parcourent fréquemment encore le Languedoc et la Gascogne, en montrant au public les loups et les ours qu'ils sont parvenus à prendre au piége et à museler.

On nous objectera peut-être qu'on était en 1389, à l'époque du voyage de Charles VI, et que nous nous occupons d'un cloître de style roman ; nous répondrons qu'il n'est guère de cloître du XI ou du XII[e] siècle qui n'ait reçu quelque réparation complémentaire dans les siècles suivants ; celui d'Elne, lui-même, renferme plus d'un bas-relief de l'époque gothique. Les chapiteaux de Saint-Liziers n'ont pas la lourdeur romane de ceux de

Tudela ou des basiliques du Béarn ; le XIIIe et le XIVe siècle pourraient revendiquer plus d'une de leurs corbeilles.

Il ne nous reste plus à examiner d'autre détail, dans les galeries du cloître, que la statue tombale de l'évêque de Saint-Liziers, Auger de Monfaucon.

Cette statue, de grandeur naturelle, mais assez grossière, n'a ni dais au-dessus de sa tête, ni chien ou lion à ses pieds... Ses mains sont jointes et non croisées sur la poitrine, la mitre est basse ; il porte le manipule, la grande croix sur la poitrine, et la crosse. La robe est régulièrement plissée en forme de vague. Elle doit remonter au XIVe siècle, époque de la mort du prélat. L'inscription suivante orne l'angle de la pierre :

† HIC JACET I XPO PATER' DNS AVGERIUS DEMONT EFALCONE DEI GA COSERALENSIS EPISCO.... OBIIT IV JVNII SVBANNO : MCCCIII CVJVS AIA REQVES IN PACE AMEN.

Puisque nous nous occupons de Saint-Liziers, montons au sommet de la ville ; c'est là que nous trouverons les derniers débris du palais épiscopal, renfermés dans la forteresse de la cité ; on y distingue encore trois tours rondes du XVe siècle, assez mal construites et ouvertes en dedans.

Les évêques ne s'étaient pas contentés de placer leur évêché derrière un mur d'enceinte flanqué de tours rondes et de guérites, on remarque à quelques centaines de mètres, au nord-ouest, une grosse tour carrée de 11 mètres de face, dressée sur un roc détaché et précédée de fragments de remparts... Cette tour, munie d'une basse-fosse au rez-de-chaussée, comme toutes celles du moyen âge, est bien certainement un donjon du XIIe ou du XIIIe siècle. Son aspect féodal, entièrement semblable à celui de tous les castels pyrénéens, ferait donc naturellement penser qu'il appartînt à quelque seigneur laïque, co-seigneur de Saint-Liziers, avec l'évêque de Couserans ; mais l'histoire ne parle pas de ce seigneur de Saint-Liziers.

Il n'est pas probable d'ailleurs que les évêques aient toléré un voisinage aussi inquiétant pour leur ville, pendant les siècles de puissance et de prospérité ecclésiastiques qui s'étendirent de la fin de la croisade contre les Albigeois jusqu'à la guerre des Calvinistes ; nous sommes convaincus que ce donjon fut celui des prélats de Saint-Liziers.

CÉNAC-MONCAUT, *membre de la 1re classe.*



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

DES MÉDECINS ET DES ARCHIATRES DES PRINCES DE LA MAISON DE SAVOIE,

RECHERCHES HISTORIQUES, ETC., PAR M. LE DOCTEUR COMMANDEUR TROMPÉO.

L'Institut historique a reçu du docteur Benedetto Trompeo un ouvrage en deux parties, publiées séparément à Turin dans les années 1857 et 1858, ayant pour titre : *Recherches historiques sur les médecins et les archiatres des princes de la maison royale de Savoie.*

Cette œuvre, importante au point de vue historique, puisque la plupart des documents qu'elle renferme étaient inédits, offre un intérêt particulier au point de vue de la science médicale. M. Lordat, le célèbre professeur de l'école de Montpellier, le docteur Joseph Cervetto, de Vérone, au congrès scientifique de Turin, en ont apprécié la valeur; et ces témoignages honorables ne sont pas les seuls titres qui recommandent l'ouvrage. On en jugera par l'esquisse que nous en présentons.

Une préface d'une juste étendue donne le plan de l'ouvrage, indique les sources auxquelles l'auteur a puisé, comme les lacunes qu'il regrette d'y laisser, explique le sens attaché au titre d'archiatre qu'à l'exemple de plusieurs empereurs romains, tels que Néron, Vespasien, les princes chrétiens ont donné à leurs médecins principaux.

Il y avait donc, outre les médecins ordinaires de la cour (*aulici*), un premier médecin (*protomedicus*, archiatre) qui tenait le premier rang et avait des attributions fort étendues; on distinguait aussi les médecins de ville (*populares*); enfin, quelques-uns furent à la fois médecins de cour et de ville. Le titre d'archiatre est encore donné en Suède, en Russie, en Norwége, au médecin du prince régnant, dont on veut honorer le mérite ou récompenser les services.

La première partie est consacrée à l'exposition des priviléges, décrets qui constituent les fonctions des médecins ou archiatres en général, mais plus particulièrement en Piémont.

Leur mission fut longtemps grande et honorée à l'égal des plus belles charges de l'Etat; leur influence sur les destinées de la famille royale éleva leur position. Dans les temps modernes, cette position s'est amoindrie; néanmoins, dans certains Etats ils jouissent d'une influence qui tient autant à leur mérite personnel qu'à la nature de leurs attributions.



Après ces considérations générales, qui sont du sujet même, l'auteur expose quelque détail sous forme de documents ; les anciens règlements qui étaient en vigueur dans les maladreries et les hospices. — Il cite en particulier la léproserie de Moncalier, transférée en 1773 dans la cité d'Aost (bien connue par l'œuvre dramatique du comte deMaistre). — Il donne les relations médicales de la maladie et de la mort de Charles-Emmanuel en 1630, du duc Victor-Amédée en 1637 ; cite textuellement les ordonnances de plusieurs médecins sur des maladies spéciales, et fait l'historique des deux épidémies observées à Turin en 1731, à Mondovi en 1742.

Une consultation fort curieuse de plusieurs savants médecins sur le mérite de l'inoculation, années 1768 et 1769, suivant la méthode pratiquée en Angleterre, termine cette partie qui ne contient pas moins de 80 pages in-4°. La deuxième partie, publiée en 1858, un an après la première, est de beaucoup la plus considérable par le nombre et l'étendue des documents historiques recueillis à grand'peine par l'auteur. Elle comprend deux ordres de faits : d'abord le catalogue, siècle par siècle, année par année, de tous les médecins ordinaires ou principaux attachés à la maison de Savoie.

Le plus ancien appartient au XII° siècle : c'est le docteur Bartolomeo en 1188, sous Humbert III, dit le Bienheureux. Le manuscrit lui donne le titre de médecin du palais. La liste s'arrête à l'époque actuelle, devant les docteurs vivants : dans l'espace de six cent cinquante ans, on en compte deux cent trente environ ; ce qui n'implique pas une consommation extraordinaire de docteurs, puisque souvent il y en eut trois ou quatre auprès de chaque prince régnant.

Nous regrettons de ne pouvoir citer des noms fameux dans la science comme dans l'histoire, sur lesquels l'auteur donne d'intéressants détails.

Un premier supplément à la liste précédente fait connaître plus de trente médecins d'origine italienne qui ont été appelés dans les diverses cours d'Europe. — On suit avec curiosité les incidents d'un procès dirigé contre un prétendu empoisonneur de l'époque, en 1530, Acconcino Bechuto de Sanicho, condamné à la peine capitale, mais non exécuté, parce qu'il eut l'adresse de s'évader de sa prison.

On trouve encore un grand nombre de lettres originales et inédites de médecins, de princes et princesses, et nous passons bien des pièces qui ont leur mérite, y compris la relation de l'autopsie du duc Charles-Emmanuel, mort à Annecy à vingt-huit ans, le 13 août 1595, qui laisse soupçonner la présence du poison.

Cette seconde partie, qui n'a pas moins de 169 pages in-4°, nous a paru, comme la première, mériter un reproche qui serait grave en un autre genre d'études historiques; riches de détails et de faits, elles manquent d'ordre et parfois de précision; le service des médecins archiatres, en ce qui concerne l'hygiène publique, n'est pas complétement ni nettement défini; on désirerait avoir une connaissance moins superficielle des personnages mentionnés, dont on ignore le caractère, le mérite et la valeur en général. Ces faibles défauts tiennent à la nature de la composition. Nous ne devrions pas oublier que le docteur Trompeo n'a point voulu faire de l'histoire, mais rassembler les éléments et les matériaux pour l'histoire de la médecine; en quoi il a réussi, et nous l'en félicitons.

VALAT, *membre de la* 3ᵉ *classe.*

DIALOGUES PERSANS-FRANÇAIS

Accompagnés de notes sur les principales règles de la grammaire persane, et sur certaines locutions propres à cette langue, à l'usage des drogmans, des jeunes étudiants de langues, des négociants et des voyageurs.

PAR J.-B. NICOLAS.

M. Nicolas, ancien interprète de S. M. le schah de Perse, et membre correspondant de l'Institut historique, vient de publier un recueil de dialogues persans-français, à l'usage des drogmans, des négociants, et des jeunes orientalistes qui désirent se familiariser avec les idiotismes d'une langue trop peu connue en Europe.

Une courte préface indique l'origine et les richesses littéraires du persan; explique l'influence exercée sur l'idiome national par le mélange de l'arabe et l'adoption du Koran; les conquérants plus civilisés ont profondément modifié la langue des Ferdôoussi et des Sè'édi, sans en altérer le génie original; ils lui ont donné, avec des formes plus régulières, un éclat et une énergie qu'elle était loin d'avoir.

La culture des lettres et de la poésie surtout n'est point en Perse l'apanage exclusif d'une classe privilégiée par la naissance ou la fortune; le moindre artisan, et l'ouvrier lui-même dérobent aux labeurs de la journée quelques loisirs pour lire les poëtes ou composer des vers.

Si l'ouvrage de M. Nicolas se bornait à la traduction de ces sortes de phrases plus ou moins vulgaires, qui figurent dans les livres composés sous le même titre, pour exercer les étrangers à la conversation, nous aurions

peu de chose à en dire; mais le mérite problématique de ces sortes de manuels pratiques est ici relevé par l'intérêt que présente une nombreuse suite d'observations tantôt ethnographiques, tantôt grammaticales ou historiques, qui permettent de comprendre et d'apprécier le génie de la langue persane.

On trouve sur les verbes à forme régulière ou irrégulière des commentaires précieux, dont peuvent tirer parti, même ceux qui ne veulent pas faire une étude spéciale de cette langue : l'ouvrage est terminé par le texte français et persan du traité d'amitié et de commerce conclu entre la France et la Perse en 1855.

Le protocole surtout présente un curieux spécimen de l'emphase orientale ; nous croyons devoir le citer textuellement, non pour en railler (chaque nation a ses coutumes et les nôtres n'ont pas le droit de préséance ailleurs qu'en France); mais pour consigner en passant un document qui n'est point sans intérêt.

TRAITÉ D'AMITIÉ ET DE COMMERCE

Conclu entre la France et la Perse en 1855, dont le protocole est traduit du persan en français, et les articles du français en persan, par l'auteur des Dialogues.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

Sa Haute Majesté l'Empereur Napoléon, dont l'élévation est pareille à celle de la planète Saturne, à qui le soleil sert d'étendard, l'astre lumineux du firmament des têtes couronnées, le soleil du ciel de la royauté, l'ornement du diadème, la splendeur des étendards, insignes impériaux, le monarque illustre et libéral; et Sa Majesté élevée comme la planète de Saturne, le souverain à qui le soleil sert d'étendard, dont la splendeur et la magnificence sont pareilles à celles des cieux, le souverain sublime, le monarque dont les armées sont nombreuses comme les étoiles, dont la grandeur rappelle celle de Djemchid, dont la munificence égale celle de Darius, l'héritier de la couronne et du trône des Kayans, l'empereur sublime et absolu de toute la Perse.

Le traité, composé de 8 articles, a été signé par le sieur Nicolas-Prosper Bourée, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur des Français, et par Son Altesse Mirza-Aga-Kham, premier ministre de Sa Majesté l'Empereur de toute la Perse, à Téheran, le 12 juillet 1850, et 27 du mois du chavval de l'hégire, l'année 1271.

VALAT, *membre de la 3e classe.*



DES BIOGRAPHIES DU CHEVALIER JOSEPH MOLINI, ETC.

L'Institut historique a reçu de M. Jacques Molini un ouvrage qui renferme les travaux bibliographiques du chevalier Joseph Molini, son grand-père, et une collection assez considérable de lettres adressées par divers personnages plus ou moins distingués dans les lettres, les sciences et les arts, qui ont eu des rapports avec le savant bibliothécaire Palatin.

Ce recueil intéressant au point de vue bibliographique et historique, précédé d'une courte biographie du chevalier, est un hommage filial, une œuvre pieuse que les lettres doivent à la sollicitude de M. Louis Molini, son fils, décédé aussi deux ans après son père, désireux de conserver et de réunir les titres d'un père bien-aimé, aux respects et aux souvenirs des savants : c'est pour nous un devoir aussi de vous en offrir une courte analyse.

Joseph Molini, né à Florence le 10 décembre 1772, d'une famille d'origine française, transplantée à Pise en 1666, reçut une éducation libérale qu'il put compléter à l'Université de Pise par des études sérieuses. Son père l'appela de bonne heure auprès de lui pour l'aider dans son commerce de librairie ; il s'y montra en peu de temps, par son exactitude et son habileté, le digne émule des Bodoni et des Didot. — Son goût pour la bibliographie et pour la littérature se fortifia et s'épura dans les nombreux voyages qu'il fit dans toute l'Italie, à Londres, Oxford, Cambridge et Paris, surtout, qu'il visita dix fois, toujours avec plus d'ardeur et d'empressement : sa réputation d'éditeur et de bibliographe s'étendit au loin ; il sut la mériter par ses travaux, ses recherches et le choix des œuvres dont il entreprit la publication ; il attacha son nom à la belle édition des classiques italiens, et se plut à reproduire les meilleurs ouvrages français et anglais.

Appelé à la direction de la Bibliothèque Palatine, il put, à force d'activité, poursuivre ses travaux favoris, en éditant les poëtes latins de la première période littéraire, découvrir une foule de documents historiques d'un grand intérêt sur des auteurs italiens, qu'il publia en 1836 et dédia au roi Louis-Philippe ; il en reçut une médaille d'or.

Dans l'impossibilité de citer tous les travaux du savant et de l'éditeur, nous mentionnerons succinctement sa belle édition de Benvenuto Cellini, qu'il enrichit de la lettre à François Ier, dont l'original paraissait perdu pour toujours ; l'acquisition de 160 Elzevirs, et celle du Décaméron de Boccace, imprimé à Florence en 1485, par les moines de Ripoli, qu'il rachète du professeur Libri ; enfin, un projet de réunion des quatre grandes bibliothèques florentines.

Nommé chevalier de l'ordre du Mérite en 1852, il ne cessa point de travailler, malgré son âge avancé, et mourut en 1856, à 84 ans accomplis.

A cette intéressante biographie, M. Louis Molini a joint, sous le titre d'Annales de typographie, la longue liste des ouvrages édités par son père jusqu'en 1836; un choix de lettres où figurent les noms de Visconti, Ugo Foscolo, Ch. Botta, Adrien Balbi, Raoul Rochette, du chevalier Artaud, de Ch. Nodier et de Silvio Pellico.

On trouve à la fin du volume une collection de notes, additions et corrections au *Panzer* (Annal. de typographie), Nuremberg, ann. 1793-1813, un travail de même genre sur le Manuel du libraire et de l'amateur de livres de M. J.-C. Brunet;

Enfin un projet de publication de catalogue des éditions du xv[e] siècle, imprimé à Florence.

En résumé, ce livre intéressant et utile fait honneur au zèle pieux du fils, et consacre dignement la mémoire du père : il tiendra une place distinguée dans nos archives, où il sera souvent consulté avec fruit.

VALAT, *membre de la* 3[e] *classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE DÉCEMBRE 1858.

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 8 décembre sous la présidence de M. de Montaigu, vice-président. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire adjoint au secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. On communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance; plusieurs livres ont été offerts à la classe, leurs titres seront publiés dans le bulletin du journal. La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

Le renouvellement des bureaux des classes pour 1859 est renvoyé à la prochaine séance.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Plusieurs livres ont été offerts à la classe; leurs titres seront publiés dans le journal.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; on donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Notre collègue, M. Eugène Mahon, vice-consul à Cardif (Angleterre), offre à l'Institut historique un ouvrage intitulé : *Mélanges poli-*



tiques et littéraires; les Heures d'étude. M. Masson est prié d'en rendre compte.

*** La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté ; M. de l'Hervilliers écrit une lettre à M. le président pour le prier d'accepter sa démission de membre à cause de ses travaux. Cette démission est acceptée. On passe à la lecture des mémoires.

M. Cénac-Moncaut donne lecture de son rapport sur l'ouvrage de M. d'Avezac, intitulé : *Considérations géographiques sur l'histoire du Brésil,* par M. Varnhagen. Ce rapport est renvoyé par le scrutin secret au comité du journal.

M. Valat lit ensuite son rapport sur l'ouvrage de M. le commandeur, docteur Trompeo, de Turin, qui a pour titre : *Des archiatres et des médecins de la maison de Savoie, recherches historiques, etc.* Le rapport de M. Valat est renvoyé au comité du journal.

M. Masson donne lecture d'un mémoire de M. Alix, absent, ayant pour titre : *De l'islamisme et de son influence sur le sort des peuples, depuis son apparition jusqu'à nos jours.* Après cette lecture, MM. Valat, de Montaigu, Carra de Vaux et Masson ont fait plusieurs observations tendant à abréger le récit des faits, à retoucher une partie des citations et à donner quelques dates. Il est onze heures. La séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1858.

*** La séance est ouverte à 8 heures et demie; M. le comte Reinhard occupe le fauteuil. M. Jubinal, secrétaire-général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. On communique à l'assemblée la correspondance suivante : Lettres de nos honorables collègues MM. de Berty, Barbier, Hardouin, Carra de Vaux et E. Breton, qui s'excusent de ne pouvoir assister à cette séance. Notre collègue, M. Émile Agnel, offre aux membres de l'Institut historique plusieurs exemplaires de son ouvrage intitulé : *Curiosités judiciaires historiques du moyen âge, procès contre les animaux.* M. Sicqfried, bibliothécaire des antiquaires de Zurich, fait un envoi à l'Institut historique, au nom de la docte compagnie, des publications suivantes : Cahiers 3, 4 et 5 du tome VIIIe; la collection complète des rapports annuels de la société, de 1844 à 1852, du n° 1 au n° 13, ainsi qu'un volume de documents. Les numéros 5 et 7 du tome XI avec titre; les VIIIe et XIe tomes sont par conséquent complétés. M. le comte Reinhard est prié d'en rendre compte. M. le bibliothécaire accuse récep-

tion des livraisons de notre journal l'*Investigateur*, juin, juillet, etc.

M. de Montaigu est appelé à la tribune pour lire le rapport de la commission, composée de MM. de Berty, de Montaigu, Patin de l'Académie française, abbé Badiche et Hardouin, chargée d'examiner les mémoires qui ont paru dans l'*Investigateur* pendant l'année 1857, et de proposer la récompense de la médaille d'argent aux auteurs de ceux qui seraient jugés plus dignes de la mériter. La commission propose à l'assemblée de décerner cette médaille aux auteurs des mémoires suivants :

1° M. Valat, professeur de mathématiques, ancien élève de l'école polytechnique, etc., auteur du mémoire intitulé : *Origine et découverte du calcul infinitésimal.*

2° M. Barbier, avocat général près la Cour impériale de Paris, auteur des *Fragments d'études sur d'Aguesseau.*

3° M. Berry, auteur des *Notices historiques sur les familles consulaires romaines.*

M. le rapporteur fait observer à l'assemblée, avec une remarquable lucidité, que la commission a constaté, avec satisfaction, que nos honorables collègues, MM. Breton, de Resseguier, Jacquemin, Kohler, d'Agos, Destouches, Vallet de Viriville et Depoisier, avaient beaucoup contribué par leurs savants mémoires ou rapports, à enrichir notre journal pendant l'année 1857.

M. le président invite les membres à voter sur la proposition de la commission, tendant à décerner la médaille d'argent à MM. Valat, Barbier et Berry. Cette proposition a été adoptée, par le scrutin secret, à l'unanimité.

Le renouvellement du grand Bureau de l'Institut historique étant à l'ordre du jour, M. le président déclare que le scrutin est ouvert. Plusieurs membres ayant fait observer qu'il serait utile, d'après les précédents de l'assemblée, de confirmer le Bureau tel qu'il est, M. le président met aux voix cette proposition, qui est adoptée à l'unanimité. En conséquence, le grand Bureau se trouve composé de la manière suivante : MM. le comte Reinhard, président honoraire ; marquis de Brignole, président ; Nigon de Berty, vice-président ; J. Barbier, vice-président adjoint ; A. Jubinal, secrétaire général ; Renzi, administrateur ; Gauthier la Chapelle, secrétaire adjoint au secrétaire général.

M. Masson donne lecture d'un mémoire de M. l'abbé Boitel, intitulé : *Jean de Montmirail à la cour de Philippe-Auguste et ses hauts faits d'armes ;* après cette lecture, M. Badiche fait observer que M. Boitel vient de publier un ouvrage sur la vie de Jean de Montmirail, qui comprend ses hauts faits d'armes et sa retraite dans un couvent ; qu'il faudrait

attendre l'envoi de cet ouvrage, dont on pourrait rendre compte. L'assemblée adopte l'avis de M. Badiche. Il est dix heures et demie ; la séance est levée après la distribution des jetons de présence. RENZI.

CHRONIQUE.

ALPEROSES, CHANTS SUISSES,

PAR M. KOHLER.

Nous avons déjà rendu compte avec intérêt, dans l'*Investigateur*, des travaux de la Société jurassienne d'émulation séant à Porrentruy.

Ces travaux ont pour objet non-seulement l'étude de l'histoire, et spécialement l'étude de la Suisse, mais celle des sciences naturelles et aussi de la littérature et de la poésie.

M. Kohler, secrétaire de cette société et l'un de nos collègues, nous a adressé, sous le titre d'*Alperoses, Chants suisses,* un volume de poésies dans lesquelles il célèbre, avec un zèle tout patriotique et avec talent, les beautés qui distinguent le sol helvétique et les hommes qui ont illustré cette belle contrée.

Nous insérons ici quelques fragments de ces chants poétiques, avec le regret de ne pouvoir en citer davantage. Nous avons choisi les vers sur l'*Alperose* ou la rose des Alpes, qui donne son nom à ce recueil, et qui est en quelque sorte un symbole de la Suisse pour ses habitants ; puis un passage du chant intitulé : *La Patrie suisse.* ALIX.

L'ALPEROSE.

Il est aux flancs du mont Sauvage,
Voisine du ciel, une fleur,
Dont la sereine et douce image
Parle surtout à notre cœur.

Eclose un jour, éblouissante,
Aux premiers baisers du soleil,
Elle a de l'aurore naissante
Le pur éclat, le teint vermeil.

Sur la tige au feuillage austère,
Elle se penche avec fierté,
Reflétant de l'Alpe sévère
L'auguste et sombre majesté.

Les folles brises de la plaine
Vers elle ne montent jamais ;
Elle aspire ta fraîche haleine,
Air libre et pur des hauts sommets.

Blocs arrachés par la tourmente,
Lacs élevés, miroirs des cieux,
Cascades à l'onde écumante,
Rudes sentiers, pics sourcilleux,

Au sein de vos horreurs sublimes
Elle a transporté son séjour ;
Son trône est au bord des abîmes,
Sur leur pente elle tient sa cour...

Cette fleur chérie, où respire
Une grâce, un attrait divin,
Entr'ouvrant, pour mieux nous sourire,
Ses corolles d'un pur carmin ;

C'est l'*alperose* bien-aimée,
L'*helvétique myosotis*,
Parant sa retraite embaumée
Des chers souvenirs du pays...

A l'enfant qui, les yeux en larmes,
Sous d'autres ciels porte ses pas,
Sa douce voix, pleine de charmes,
Murmure : « *Ne m'oubliez pas!* »

« *Pensez à moi!* » dit-elle encore
Au malheureux qui, toujours seul,
Traîne en gémissant, dès l'aurore,
De son exil le froid linceul.

Hommes de cœur, race héroïque,
Comme à vos pères autrefois,
L'alperose, fleur symbolique,
Pour vous parler prend une voix.

Mais dans l'espace, qu'illumine
Le soleil de la liberté,
Du sein de la fleur purpurine,
Ce chant d'espérance est monté :

« Puissant amour de la patrie,
» Foi séculaire, vieil honneur;
» Source pure, jamais tarie,
» De long, d'ineffable bonheur;

» Saintes vertus des premiers âges,
» Vous qui faisiez que nos aïeux
» Voyaient s'approcher les orages,
» Le bras fort, le front radieux;

» Au pied de nos Alpes sublimes,
» Erigez toujours votre autel.
» Des monts neigeux aux vals intimes
» Brillez d'un éclat immortel! »

LA PATRIE SUISSE.

O Suisse! ô mon pays! terre cent fois bénie!
Fort, d'où la liberté ne fut jamais bannie,
Un seul de tes enfants pourrait-il bien, dis-moi,
Se sentir battre un cœur et n'être point à toi?
Ton amour n'est-il point l'âme de la patrie?
N'es-tu point, plus que tout, digne d'être chérie?
Sur ton sol généreux, pauvre et libre toujours,
Que le sang de tes fils rachète aux mauvais jours,
Le ciel a répandu ces beautés immortelles,
Riches joyaux tombés des sphères éternelles.....
A toi ces gais coteaux, pleins de fleurs, de soleils;
Ces intimes vallons, où l'aube, à son réveil,
De timides rayons couronne la verdure;.....
Sur le revers du mont l'auguste sanctuaire,
Où la Suisse au berceau trouva jadis son aire;
Ici les lacs riants, dont le flot est si pur
Que les cieux étoilés en jalousent l'azur;
Gouffres noirs et profonds, plus loin ces lacs sauvages,
Où le *fœhn* irrité déchaîne les orages;
Et puis les *chemins creux* où tombent les tyrans.
A toi les lieux aimés, les contrastes frappants,
Ces imposants tableaux, qui domptent la matière,
Et devant qui l'extase est sœur de la prière;
Le Jura décrivant son arc majestueux,
Avec ses *crêts* hardis, ses cirques gracieux,
Alignant sur trois rangs ses chaînes parallèles,
De la terre helvétique actives sentinelles.....
Les Alpes élevant fièrement dans les airs
Leurs blocs cyclopéens, monde dans l'univers,
Avec leurs mers de glace, aux immenses *moraines*,
Aux abîmes béants, aux plages souterraines,

Avec leurs pics neigeux, leurs dômes élancés,
Leurs sublimes arceaux l'un dans l'autre enlacés,
Formes que l'art humain n'a jamais épuisées,
Gigantesques cristaux aux faces irisées ;
A toi, Suisse adorée, à toi tous ces trésors...
Ces Alpes, où la foudre a d'étranges accords,
Où mugit l'avalanche au sein de la tourmente,
D'où s'échappe en grondant la cascade écumante ;
Ces Alpes, au front pur, aux tons chauds, à l'air vif,
Qui, tour à tour Eden ou chaos primitif,
Font jaillir de leurs flancs, aux cavernes profondes,
Deux fleuves t'apportant les tributs de trois mondes.....

Comme l'ange voilé qui garde le saint lieu,
Je m'incline muet devant l'œuvre de Dieu.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Histoire* universelle, par César Cantu, soigneusement remaniée par l'auteur, et traduite sous ses yeux par Eugène Aroux et Pierre-Sylvestre Leopardi, tomes XV, XVI, XVII, XVIII et XIX; Paris, chez Didot frères, 1858.

— *L'Alhenæum* de Londres, l'Album de Rome ; plusieurs numéros.

INSTITUTION SMITHSONIENNE.

— *Message* of the president of the United States to the two houses of congress at the commencement of the first session of the thirty-fifth congress, vol. I, II, III ; 3 vol. in-8 ; Washington, 1858.

— *Aunual* report of the Board regents of the smithsoniau institution showingthe operations, expenditures, and condition of the institution, fort the year 1856, and the proceeding of tbe Board up to january, 28, 1857 ; vol. in-8 ; Washington, 1857.

— *Thirty* minth annual report of the controllers of the public schools of the first school district of Pansilvania comprising the city of Philadelphia fort the year ending december, 31, 1857. With their accounts by professor S. Hart, principal of the Philadelphia high school; vol. in-8; Philadelphia, 1858.

— *Senate*, — mops and views to accompagny, message and documents 1855-1856. — Message from the president of the United States to the two houses of congress at the commencement of the first session of the thirty-fourth congress, part. IV. Illustrations velonging to reports accompanying the message; vol. et cartes; Washington, 1856.



TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE VIIIe TOME

DE LA IIIe SÉRIE.

Livraisons 278 à 289. — Janvier à Décembre 1858.

LIVRAISONS. MÉMOIRES. PAGES.

INSTITUT HISTORIQUE.

REVUE DES OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

PROCÈS-VERBAUX.

CORRESPONDANCE.

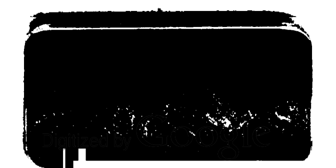
A. RENZI.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

A. RENZI
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

Imprimerie de BEAU, à Saint-Germain-en-Laye.




Digitized by Google